

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

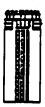
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

138 L 1



UNIVERSITEI
900



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

138 L 1

MERCURE

DE

FRANCE,

LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

TOME DOUZIÈME.

SOCIÉTÉ DE COMMERCE



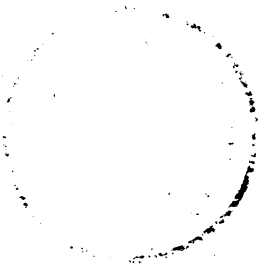
A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DU MERCURE DE FRANCE.

AN XI.

BIBL. UNIV. GAND

Digitized by Google



Digitized by Google

(N°. XCI.) 5 GERMINAL an 11.
(Samedi 26 Mars 1803.)

MERCURE DE FRANCE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

Paraphrase du Psaume DIXIT DOMINUS.

Du Seigneur tout-puissant la voix s'est fait entendre ;
Le souverain des cieux a dit à mon Seigneur :
Viens, à ma droite assis, du père le plus tendre
Partager et l'empire et l'éternel bonheur.

Bientôt déconcertés, engloutis dans la poudre,
Tes plus fiers ennemis seront glacés d'effroi ;
Et leurs corps expirans, écrasés par la foudre,
Feront ton marche-pied pour monter jusqu'à moi.

La brillante Sion, témoin de ta victoire,
Verra frémir au loin ses rivaux terrassés ;
Dans ses murs triomphans, j'établirai ta gloire
Sur les débris fumans des trônes renversés.

Digitized by Google

Source de tous les biens, au jour de ta puissance,
Avant que du soleil on vit briller les feux,
De tous les temps en moi je t'ai donné naissance;
Viens éclairer mes saints, viens régner avec eux.

Le Seigneur l'a juré; fidèle à sa promesse,
Tu seras le plus grand des princes d'Israël,
Et de Melchisedec surpassant la sagesse,
De son ordre sacré le pontife éternel.

Le Seigneur, près de toi, veille pour ta défense;
Sur les tyrans vaincus et réduits aux abois,
Son bras appesanti vengera ton offense:
Au jour de sa colère il a brisé les rois.

Les fléaux destructeurs, les plus cruels désastres,
Accableront de deuil tous les peuples divers;
Sa voix dans le néant fera rentrer les astres,
Alors qu'il paraîtra pour juger l'univers.

Tremblez, fiers conquérans, arbitres de la terre,
Le monde est ébranlé jusqu'en ses fondemens:
Que de fronts orgueilleux sont frappés du tonnerre!
Que de palais détruits par les embrasemens!

Cependant ce héros, poursuivant sa conquête,
Du torrent dans son cours enfin boira les eaux,
Et par-là jusqu'aux cieux élevera sa tête:
Célébrons à jamais ses triomphes nouveaux.

Par M. M. P. DE M.

Digitized by Google

LE PRINTEMPS,

Traduit de la onzième Cantate de MÉTASTASE.

Le gazon, cher Philène
Commence à reverdir ;
Dans nos bosquets déjà le bourgeon va s'ouvrir.
Ne sens-tu pas l'haleine
D'un importun zéphir,
Qui déjà nous ramène
Le printemps sur ses pas ?
La nouvelle saison te rappelle aux combats.
Que fera, loin de toi, la malheureuse Irène ?
Ah ! par pitié pour mon cœur amoureux,
Tendres zéphirs, ne soufflez point encore ;
Jeunes boutons, au nom des Dieux,
Ne vous hâtez pas tant d'éclore !
Que de soupirs doit coûter à mon cœur,
La moindre fleur qui se colore !
Le plus léger zéphir augmente ma douleur.
Dans sa coupable adresse,
Quel monstre, le premier,
En instrument de mort osa forger l'acier ?
Le barbare jamais ne connut la tendresse ;
Fier de sa cruauté,
Jamais il ne sourit au nom d'humanité.
Quelle fureur ! quelle folie !
A la séduisante beauté
D'une amante chérie
Préférer les assauts d'un farouche ennemi !
Philène, mon ami,
Ah ! ne te laisse pas séduire !
Si ton âme désire

Digitized by Google

Avec tant de chaleur de cueillir des lauriers,
L'amour n'a-t-il pas ses conquêtes?
Tous les amans sont des guerriers,
Qui doivent braver les tempêtes,
Et les frimats, et la chaleur;
Unir tantôt la ruse à la valeur,
Le génie à l'expérience;
Tantôt montrer la même ardeur
Pour l'attaque et pour la défense.
L'amour a des succès;
Il a sa colère et sa paix:
Mais sa colère est fugitive;
Mais que sa paix a de douceurs!
Son triomphe prodigue aux vaincus, aux vainqueurs,
La félicité la plus vive;
Même dans ses tourmens. . . .
Hélas! qu'est-ce que j'entends?
Quoi! déjà la trompette sonne!. . .
Philène va partir; Philène m'abandonne!. . .
Ingrat!. . . arrête, ingrat!. . .
Pourquoi fuir ma présence?. . .
Ah! j'y consens vole au combat:
Je ne veux pas enchaîner ta vaillance;
Mais avant ton départ,
Que j'obtienne un dernier regard!
Quand tu seras ivre de gloire,
Souviens-toi que mes jours existent dans les tiens:
Rapporte, s'il se peut, des feux dignes des miens;
Mais reviens couronné des mains de la victoire.
Dans quelque lieu que t'ait conduit le sort,
Redis-toi quelquefois, en pensant à ma peine:
« Qui sait si ma fidelle Irène
» Existe encor! »

J. A. NICOD.

Digitized by Google

A M. M***

ENVOI

Dans le bec d'un serin, dont le babil avait paru l'intéresser.

Des tendres aveux de Lesbie,
Ce moineau, discret messager,
A Catulle, d'un vol léger,
Portait les billets de sa mie.

Aussi bien qu'il servit l'amour,
Qu'il serve la reconnaissance !
S'il chante pour la bienveillance,
Il te chantera tout le jour.

Rien de ton cœur n'est illusoire ;
Tu nous as promis le bonheur ;
Et pour en garder la mémoire,
Garde la lettre et le facteur.

PAR ROUSSEAU-LA-ROTTIÈRE.

ENIGME.

ENFANT abandonné, même avant ma naissance,
De mes parens je n'eus aucun secours ;
Rien n'assurait ma chétive existence ;
Laid et hideux, je marchais à rebours.
Au fond d'un trou, dans un sombre repaire,
Le besoin et la faim me rendirent méchant ;
Je me livrais à mon goût sanguinaire ;
Jour et nuit je faisais la guerre à tout passant :

Digitized by Google

Malheur à l'être sans défense,
Qui près de moi portait ses pas!
Victime de son imprudence,
Il y trouvait la mort, et moi de bons repas;
S'il voulait échapper à mes dents meurtrières,
Je l'accablais d'une grêle de pierres;
Il retombait à ma discrétion.
Craignant enfin l'attention
Que pouvait contre moi réveiller ma conduite,
Sans oser prendre ouvertement la fuite,
Je me cachai dans un tombeau;
Là, par une diète austère,
Je voulus expier mon métier de bourreau:
Jaloux de revoir la lumière,
Je m'y pourvus d'un bon déguisement
Qui me fit méconnaître;
Bientôt on me vit reparaître
Dans un nouvel ajustement.
Ayant ainsi changé ma maussade structure,
Hardiment je me remontrai
Dans ma brillante parure,
Sous laquelle je m'admirai:
Une gaze légère, et fine, et transparente,
Que rehaussait l'éclat des plus vives couleurs,
Décora ma taille élégante,
Et m'eût fait remarquer même parmi les fleurs.
J'ai pris, changeant d'habits, un très-bon caractère;
Je ne m'occupe plus qu'à chercher le plaisir,
Je le poursuis sur l'aile du zéphir:
Je voltige par-tout; et par-tout je sais plaire.
Comme ici-bas le mal est à côté du bien,
Dans peu je serai père ou mère
D'enfans qui, comme moi, d'abord ne vaudront rien,
Mais, comme moi, changeront, je l'espère.

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

Comme de bonnes sentinelles,
A leur consigne bien fidelles,
Avec soin nous avertissons,
Quand le moindre bruit nous approche;
Si quelqu'un veut faire un reproche,
Ou solliciter des pardons,
Ou dire un mot de politesse,
C'est toujours à nous qu'il s'adresse;
Trop heureux si nous l'écoutons!
Sans nous les auteurs de musique,
Les chanteurs et les violons,
Même les faiseurs de sermons
N'obtiendraient aucune pratique;
Sur huit pieds nous nous soutenons;
Combine-les : nous présentons
De beaucoup d'objets la série;
Nous en tairons une partie :
Le bois pliant dont les vaniers
Font usage pour leurs paniers;
Le point principal en optique;
L'éminent et funeste emploi
Que proscrit notre république;
La matière que saint Éloi
Employoit dans ses beaux ouvrages;
Le prophète qui fit cadeau
A son confrère d'un manteau,
Quand il monta dans les nuages;
Ce qu'en tes écrits tu mettras,
A tes lecteurs si tu veux plaire;
L'objet du culte des Incas;

Digitized by Google

La plante que la cuisinière
Oppose à la fadeur des mets ;
Le marchand de cabriolets ;
Enfin, la solide matière,
Que l'on façonnait en jetons,
Et qu'un chimiste apothicaire
Va convertir en bons bouillons.

CHARADE.

La fable inventa mon entier ;
L'Éternel créa mon premier ;
Les médecins font mon dernier.

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Énigme est *Essence de rose* de Constantinople (1).

Celui du Logogriphe est *Carême*, où l'on trouve *rame*, *mère*, *carme*, *mer*, *acre*, *ère*, *arme*, *mare*, *amer*, *arc*, *ma*, *Marc*, *âme*.

Le mot de la Charade est *Ventose*.

(1) Cette Essence se trouve chez *Hébert*, Palais du Tribunat, galerie de pierre, n. 20, en flacons, depuis 6 à 30 fr.

Digitized by Google

Traité de l'Eloquence du Barreau, nouvelle édition; par M. Gin, ancien magistrat, traducteur des Harangues de *Démosthènes* et d'*Eschine*; 1 vol. *in*-12, 1 fr. 50 cent. et 2 fr. par la poste. A Paris, chez *Egron*, imprimeur, rue des Noyers, n°. 24; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis le petit portail, n°. 42.

L'INÉPUISABLE fécondité de M. Gin, jusques dans un âge si avancé, nous représente ces automnes riches et fertiles qui se prolongent jusques dans l'hiver, et couronnent de leurs fruits la vieillesse de l'année; ces fruits d'une saison tardive, n'ont pas toujours une qualité qui réponde à leur abondance, mais ce sont les dons d'une nature libérale, qui attestent la richesse du sol et la faveur des cieux.

Cette comparaison paraîtra peut-être un peu recherchée, mais elle est juste. M. Gin a enrichi notre littérature d'une foule de productions, qui font estimer l'homme encore plus que l'écrivain. Attaché par le sang à l'un des plus grands poètes que la France ait produits, il a soutenu l'honneur de cette alliance, sinon par des talens du même ordre, au moins par de profondes études et des travaux utiles. Il a traduit, en véritable savant, les plus beaux ouvrages des orateurs et des poètes grecs: sa traduction de Pindare est la seule complète que nous possédions; et les notes qui l'accompagnent témoignent une érudition peu commune. Cet ouvrage a essuyé quelques plaisanteries sans conséquence, qui ne devaient faire d'impression ni sur le public, ni sur l'auteur; son mérite est

Digitized by Google

trop solide pour ne pas résister aux traits d'une critique plus vive que maligne, et plus enjouée que profonde. Des attaques de cette sorte assurent la réputation d'un bon livre, comme ces secousses légères qui éprouvent un édifice, et ne font que l'affermir sur ses fondemens; mais on n'a jamais eu la pensée qu'elles dussent priver l'auteur du fruit légitime de son travail, bien moins encore affliger une vieillesse aussi respectable et aussi laborieuse que la sienne. C'est pour réparer cet effet, autant qu'il est en notre pouvoir, que l'on profite de l'occasion qui se présente de rendre à M. Gin et à ses ouvrages la justice qu'ils méritent. Des hommes qui ont plus d'esprit que de savoir, et qui sont ordinairement subtils et railleurs, comme l'observe Léibnitz, parce qu'ils affectent de mépriser les connaissances qu'ils n'ont pas; de tels hommes ont pu s'amuser quelquefois de la simplicité qui paraît dans les traductions de M Gin; cette simplicité, il faut l'avouer, prend sa source dans une fidélité trop exacte, c'est-à-dire que M. Gin se tient souvent trop près de l'antiquité, il la copie trait pour trait; et non content de traduire l'esprit, il veut rendre la lettre, sans s'embarrasser de la diversité des langues. C'est ainsi que, dans cet endroit célèbre de l'Iliade où le poète compare un de ses héros à un animal dont notre langue ne permet pas d'employer le nom dans le style noble, il s'est montré plus hardi même que madame Dacier; et tandis que tous les traducteurs se sauvent par une périphrase de l'écueil du mot grec, M. Gin, avec une naïveté digne d'Homère, dit tout simplement que le grand Ajax est semblable à un *âne*. On ne doute pas que dans sa traduction de l'Odyssée, il n'ait rendu avec la même franchise le beau passage où Homère compare Ulysse, agité dans son lit de mille pensées différentes, à un

Digitized by Google

morceau de boudin qu'on tourne sur le gril. On ne manque pas de critiques qui s'appesantissent lourdement sur ces fautes légères, ou d'esprits moqueurs qui triomphent en riant de cette simplicité antique : mais on n'en estime pas moins l'exactitude scrupuleuse de ces savans qui nous peignent l'antiquité avec les couleurs naturelles de ses mœurs, de ses coutumes et de son langage. Si M. Gin a échoué dans des ouvrages plus modernes qui demandaient les forces et l'imagination de la jeunesse, c'est à nous de savoir respecter un vieil athlète que le besoin ou l'amour du travail a fait rester dans la carrière. Il faut moins juger ce qu'il est que se rappeler ce qu'il fût ; et la critique du présent serait trop cruelle et trop injuste, si elle n'était précédée de la mémoire reconnaissante du passé.

Le traité de l'*Eloquence du Barreau* parut, et fut reçu avec faveur il y a près de quarante ans. C'est un ouvrage élémentaire et une sorte de rhétorique propre aux jeunes orateurs qui se consacrent à l'étude de la jurisprudence : on y trouve tout ensemble et les préceptes et les exemples de l'art. Les préceptes y sont ménagés avec sobriété, et les exemples répandus avec goût. On pourrait trouver que l'auteur n'approfondit pas toujours assez son sujet, si son dessein n'était pas de s'attacher sur-tout à la partie oratoire. Ce n'est pas qu'il néglige la science, il la regarde avec raison comme le fondement d'une éloquence solide, et il marque lui-même les sources de l'instruction où se doit former le jurisconsulte ; mais il ne s'élève pas, comme Cicéron, aux idées générales de son art : ce grand maître qui joignait à une expérience consommée tant de méditations profondes, nous a tracé lui-même un tableau de l'orateur parfait, où il faut chercher peut-être ce qu'il y a de plus vrai

Digitized by Google

et de plus instructif sur cette matière ; c'est là qu'il entreprend de fondre ensemble l'orateur et le philosophe ; idée fondamentale à laquelle doit se rapporter toute éloquence qui aspire à une longue vie.

En effet, Cicéron s'était aperçu qu'il y avait une éloquence commune, dont toute la beauté consistait dans les ornemens du discours; (*eloquentia popularis, ornata verbis.....*) que cette éloquence était méprisée des habiles qui n'y trouvaient aucun fonds, mais qu'elle éblouissait la multitude; (*spreta à philosophis et repudiata, ... jactationem habuit in populo*) et, d'un autre côté, il voyait que ces hommes pleins de savoir et d'idées, à qui il appartenait de traiter un sujet à fond, ne possédaient pas, au même degré, la force et les agrémens du style; en sorte que, dans ce partage des qualités de l'esprit, les uns avaient l'art de plaire, mais ne savaient pas instruire; et les autres savaient instruire, mais n'avaient pas le don de plaire, parce que, dit Cicéron, l'éloquence manquait aux savans, et la science aux hommes diserts. *Doctis eloquentia popularis, et disertis elegans doctrina defuit.* Ce grand orateur comprit donc que pour faire quelque chose d'achevé, il fallait réunir ces deux qualités; et que comme il y a dans l'homme une raison qui veut être instruite par des vérités solides, et une imagination qui veut être flattée par les beautés sensibles de la parole, l'éloquence, pour captiver l'homme tout entier, devoit mettre en œuvre ce double pouvoir, et des idées qui constituent le fond du discours, et des images qui en sont l'ornement, afin que, de cette manière, rien ne manquât ni à l'instruction ni au plaisir, et que ces deux choses fussent placées dans leur ordre naturel. Selon cette idée, Cicéron jugeait que tout l'art oratoire qu'on déployait au barreau ne faisait

Digitized by Google

qu'une partie de l'éloquence ; car il pouvait bien contenter l'oreille par l'harmonie des périodes, et l'imagination, par la pompe du style ; mais il ne satisfaisait pas de même la raison et l'esprit : et, en effet, la véritable éloquence, qui est naturellement pleine de feu, est si éloignée de consister dans le choix et l'arrangement des mots, qu'il n'y a rien quelquefois qui y soit plus opposé. Il est certain que des idées pressées dans un enchaînement fort et lumineux, quoiqu'avec un style négligé, porteront dans l'ame plus de véritable chaleur que ces phrases sonores et cadencées qui ne disent rien ou presque rien à l'esprit. Elles ressemblent à ces pièces de musique, dépourvues de chant et d'expression, qui ne font que remplir l'oreille d'un vain bruit, sans jamais parler au cœur. On ne saurait donc trop avertir ceux qui se consument d'un soin si frivole, et qu'on peut appeler les martyrs de l'harmonie, que Cicéron leur maître, cet homme si harmonieux, pose avant tout pour principe de son art, que sans la philosophie, c'est-à-dire, sans une profonde connoissance des choses, il n'est pas possible d'être vraiment éloquent. *Positum sit in primis, sine philosophiâ non posse effici, quem quærimus, eloquentem.* Il éclaircit assez ce principe, en ajoutant que sans la philosophie dont il parle, l'orateur ne peut rien dire de profond ni de considérable touchant la vie, les devoirs, la vertu, et les mœurs. *De vitâ, de officiis, de virtute, de moribus.* Il paraît que Cicéron avait emprunté cette idée de Socrate ; car ce grand homme disait à ses amis que Périclès n'avait eu une éloquence si puissante, que parce qu'il avait été formé par Anaxagore, qui avait ajouté aux grâces naturelles de son esprit une grande profondeur de sens ; et Cicéron attribuait de même la gravité singulière de Démosthènes aux instructions qu'il avait retenues de Platon.

Digitized by Google

Vraisemblablement si M. Gin fût entré davantage dans ces considérations pour juger les orateurs de notre barreau, il eût loué plus sobrement quelques-uns de nos plaidoyers qui, quoique très-bien écrits, n'ont cependant rien qui approche de cette souveraine éloquence dont les modèles sont si rares. Ce sont ces modèles qu'il faut suivre uniquement. La parole a toujours été une si grande puissance dans le monde que les hommes ne manqueront jamais d'ambition pour se la disputer. Mais on doit craindre que, pour arriver plus aisément à une gloire si enviée, ils ne corrompent l'idée de l'éloquence, comme nous voyons qu'il arrive dans la décadence des mœurs et des esprits. Voilà pourquoi il importe de la défendre sans cesse contre les fantaisies de l'amour propre et les innovations du mauvais goût. Il faut donc que cette idée de la véritable éloquence repose sur un fondement qui n'ait rien d'arbitraire. Or, ce fondement ne se peut trouver qu'en s'attachant fidèlement aux modèles que l'expérience et la raison générale ont, en quelque sorte, consacrés. C'est donc bien justement qu'on se rit de la plaisante prétention de quelques fous, pleins d'amour propre, qui s'étant tourmentés à imaginer un style bizarre et des idées singulières, pensent les faire recevoir comme un nouveau genre d'éloquence et de raison. Ils ne voient pas que si ce qui plaît à quelques imaginations échauffées, devait servir de modèle, toute espèce de règle deviendrait inutile, puisque chacun pourrait se faire une loi de son goût particulier, quelque chimérique et quelqu'insensé qu'il pût être; mais, excepté eux, qui ne voit dans quelle confusion d'idées tomberait à l'instant l'esprit humain, si jamais une telle porte était ouverte au caprice et à la vanité? Ce n'est donc pas par une superstition timide, comme ils le disent, mais

avec

Digitized by Google

avec une profonde mesure de jugement, que la critique qu'on a toujours professée dans cet ouvrage, ne cesse de les rappeler au siècle des modèles et aux principes établis de tous les temps dans les arts. Car le genre humain qui a reçu ces principes, et qui les a confirmés par son suffrage, y a mis le sceau de la raison, et leur a donné force de loi.

M. le chancelier d'Aguesseau qui n'a fait qu'effleurer le même sujet qu'a traité M. Gin, en parle néanmoins très-pertinemment, dans des instructions rapides qu'il adresse à un jeune avocat. Dans le chapitre de l'élocution, où il s'occupe de jeter les fondemens d'un style vrai et durable, le savant magistrat veut, à l'exemple de Cicéron, que le jeune orateur se fasse d'abord un fonds d'idées générales et une solide méthode pour le raisonnement. C'est pourquoi il l'envoie à l'école de Descartes et de Port-Royal; et réconciliant le docteur Arnaud avec le P. Mallebranche, il veut qu'il lise tout ensemble *la perpétuité de la foi et la recherche de la vérité*. Il veut qu'il se nourrisse des beautés profondes de Pascal, des grands traits de Bossuet, et de la logique vigoureuse de Bourdaloue: car ce sont là les sources où il faut chercher cette philosophie dont parlait Cicéron, philosophie qui donne des idées justes des devoirs de l'homme et de l'autorité qui les prescrit. Je ne sais si M. Gin a bien conçu ce principe; mais on pourra trouver que, sans s'y arrêter précisément, il développe des idées assez approchantes, dans le chapitre où il traite des connaissances nécessaires à l'avocat, et où il examine ce que chaque partie du savoir peut fournir à l'éloquence. C'est voir par le détail ce que Cicéron embrasse d'une seule vue. Mais on sait combien un principe unique et fécond en conséquences porte de clarté dans l'esprit. M. Gin a-t-il raison

Digitized by Google

de considérer l'éloquence comme divisée en trois genres, le sublime, l'orné, et le simple? Il blâme M. Crevier de n'avoir traité, dans sa rhétorique, que la division des styles, quoiqu'il semble que c'est se rapprocher davantage des idées de Longin, et même de celles de Cicéron qui dit simplement : *Tria sunt omninò genera dicendi.* Mais il est vrai que M. Gin a pour lui une grande autorité; c'est celle de Fénélon : et M. de Voltaire, dont le sentiment est considérable en matière de goût, dit quelque part qu'on trouve, dans les Provinciales, tous les genres d'éloquence. Il semble néanmoins qu'on ait des idées plus claires, si l'on dit que l'éloquence consiste, dans quelque matière que ce soit, à employer le style qui convient au sujet; et, par la même raison, je ne pense pas qu'on puisse soutenir que le barreau ne comporte qu'un seul genre d'éloquence, car ce serait dire que tous les plaidoyers doivent être écrits du même style. C. D.

Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, appliquée aux arts, principalement à l'agriculture et à l'économie rurale et domestique; par une société de naturalistes et d'agriculteurs : vingt volumes grand in-8°. environ, ornés de planches en taille-douce, tirées des trois règnes de la nature. De l'imprimerie de *Crapelet*; première et deuxième livraisons, faisant les tomes I à VI, avec soixante et une figures. Prix, 39 fr. brochés, pris à Paris jusqu'au 30 floréal, que paraîtra la troisième livraison. Passé cette époque, chaque livraison, de trois volumes, sera de 22 fr. 50 cent. A Paris, chez *Deterville*, libraire, rue du Battoir, n°. 16, quartier Saint-André-des-Arcs; et chez *le Normant*, libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

L'homme, dans tous les temps, s'est appliqué à connaître la nature, soit pour le soulagement de ses maux, soit

Digitized by Google

pour la satisfaction de sa curiosité; mais, trop souvent, il a perdu de vue ce qui devait l'intéresser dans cette étude; et, par une fatalité bizarre, la science des faits et de l'observation est devenue un recueil d'opinions et de conjectures, et s'est montrée presque aussi changeante dans ses systèmes, que les arts d'imagination dans leurs écarts, et la mode dans ses caprices. Cependant, la réforme de l'histoire naturelle avoit été désirée, et même commencée par quelques hommes supérieurs, qui s'élevèrent au-dessus des préjugés et des connaissances de leur âge. Mais le succès d'une telle entreprise, dépend du temps aussi bien que de l'homme : il doit être le résultat d'une longue suite d'observations, de découvertes et d'expériences. Il demande, dans les arts et les sciences, un degré de développement nécessaire, pour qu'ils puissent se prêter un secours mutuel; il demande, enfin, cette époque de maturité et de perfection, qui arrive pour les sciences lorsqu'elle est passée pour les arts d'imagination.

Cette époque est arrivée, et elle marquera la fin du dix-huitième siécle. Un goût presque général a dirigé l'essor de l'esprit humain vers l'étude des merveilles de la nature : l'univers entier est devenu le domaine de l'homme; des voyageurs instruits se sont partagés sa surface; des monts inaccessibles ont été gravis jusqu'à leur sommet; des routes nouvelles ont été frayées sur les mers; des contrées sauvages et barbares ont été parcourues; l'optique, la chymie, l'anatomie, ont prêté leurs secours aux naturalistes, et de précieuses dépouilles sont devenues la récompense du courage inspiré par un ardent amour des sciences.

Dès-lors on a vu disparaître des erreurs qui, soutenues de grands noms, avaient traversé les siècles : la certitude a remplacé les doutes; des milliers d'êtres nouveaux ont été reconnus et classés; des phénomènes intéressans ont été observés; des faits nombreux ont augmenté la science, et la science s'est enrichie de toutes les connaissances p-

Digitized by Google

sitives qu'elle a acquises et de toutes les erreurs qu'elle a rejetées.

Mais comment se procurer cette vaste et importante collection de livres où elle a été saisie dans toutes ses divisions, où sont indiqués les rapports les plus déliés de tous les êtres, leurs points communs d'organisation, leurs ressemblances intérieures et secrètes, et la marche régulière de la nature dans la chaîne immense de tous ses ouvrages ? Et lors même qu'on pourrait en disposer, que de peines, que de fatigues et que de recherches, souvent inutiles, pour y trouver ce dont on aurait besoin ! Un traité méthodique d'histoire naturelle, contenant un résumé complet des progrès de cette science, au niveau des découvertes modernes, appliqué aux choses utiles, à l'économie rurale et domestique, à la médecine, aux arts, à l'agriculture, au commerce, etc., dans lequel on pourrait, sur-le-champ, consulter un point d'histoire naturelle, et qui réunirait dans un espace borné ce qu'on ne peut rencontrer que dans une infinité d'ouvrages nouveaux, et suppléerait à ce que l'on ne peut trouver dans des collections modernes, à la vérité, mais que les progrès des sciences ont rendu surannées : un traité de ce genre serait donc un beau présent fait à toutes les classes de la société. Tel est le but du nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle.

Non-seulement il rassemble avec choix et méthode toutes les connaissances anciennes et modernes sur la nature ; mais chacun des auteurs y a consigné le résultat de ses propres observations, et on le distinguera, sans doute, de ces compilations fastidieuses, de ces œuvres de librairie, où l'on trouve tout ce qu'on sait, et rien de ce qu'on voudrait savoir.

On a reproché à l'ordre alphabétique de morceler la science ; mais ce désavantage disparaît entièrement ici, par la coïncidence méthodique des différens matériaux qui composent cet ouvrage : les articles généraux ex-

Digitized by Google

posent les principes fondamentaux de la science, et conduisent aux articles des classes, des ordres, des genres, et enfin des espèces. Chaque objet est décrit avec clarté, précision et exactitude. Les notions les plus essentielles sur la structure intérieure, sur le mécanisme des fonctions des êtres vivans et végétans, sont exposées, avec la peinture des mœurs et des habitudes des animaux. On n'a pas négligé sur-tout d'enseigner les facultés, les usages, l'utilité et l'agrément des plantes et des animaux, ainsi que les propriétés des substances inorganiques et leur emploi dans la chimie et les arts. Les seuls points intéressans de critique sont discutés; les faits douteux sont rapportés avec précaution, examinés avec soin, et les preuves sont appuyées sur les meilleures observations.

Cet ouvrage, qui sera terminé par des tableaux analytiques, au moyen desquels on pourra apprendre l'histoire naturelle, comme dans un livre élémentaire, peut donc être regardé en quelque sorte, comme un vaste tableau dont chaque partie est successivement expliquée. Un grand nombre de figures, toujours nécessaires dans les ouvrages d'histoire naturelle, rendent sensibles aux lecteurs les objets les plus remarquables, et l'on a eu soin de renvoyer aux meilleures figures des ouvrages connus, lorsqu'elles ne sont point insérées dans ce dictionnaire.

Il est inutile d'insister sur les avantages d'une pareille entreprise. Ils sont évidens, et si l'on peut conserver quelques doutes, ce ne peut être que sur l'exécution. Nous nous empressons d'ajouter (et cette remarque n'est pas superflue, lorsque l'on annonce un ouvrage de sciences) : que le respect de toutes les convenances a présidé à la rédaction de ce dictionnaire; par-tout la morale s'y montre d'accord avec la science, et le bon esprit avec le savoir profond.

Au reste, le nom des rédacteurs est une recommandation suffisante. L'histoire naturelle est rentrée dans tous ses droits, lorsqu'elle est enseignée par des hommes qui

Digitized by Google

réunissent l'étendue des connaissances à l'amour des vérités nécessaires à l'ordre. La science devient vraiment populaire, en se rattachant à ces hautes considérations, qui sont à la portée de tous, parce qu'elles sont bonnes pour tous. Elle est intéressante, lorsqu'elle descend aux applications utiles à la société; et lorsqu'elle n'est que curieuse, elle est encore utile.

P. A. M. M.

VARIÉTÉS.

La Pitié, poëme en quatre chants, par J. Delille.

L'auteur, dans le premier chant, peint la pitié exercée par les particuliers envers les animaux, les serviteurs, les parens, les amis, et indistinctement tous les êtres à qui leurs malheurs et leurs besoins donnent des droits à la pitié des ames sensibles.

Le second chant a pour objet la pitié des gouvernemens, exercée dans les établissemens publics de justice et de charité, dans les prisons, dans les hôpitaux civils et militaires, dans les guerres de peuple à peuple, et même dans la guerre civile.

Les malheurs des révolutions, les malheurs de l'exil, sont le sujet du troisième et du quatrième chant. Pour donner à ses tableaux toute la variété dont ils étaient susceptibles, l'auteur les a enrichis de plusieurs épisodes, tirées du sujet même. Le troisième chant se termine par la description d'une fête champêtre, instituée en l'honneur des filles de Verdun, également intéressantes par leur vertu et par leur beauté, toutes immolées dans un même jour, et dont la mort prématurée, comme le dit le poète lui-même, rappelle d'une manière si touchante ce mot charmant d'un grec, après une bataille où la jeunesse Athé-

Digitized by Google

Lasser fait naître l'idée d'un effort, et jamais on n'a fait d'effort pour aimer.

Je pousserais ces observations beaucoup plus loin; mais tous les gens de goût les ont faites avant moi, et ceux qui n'ont point de goût ne m'entendraient pas. Bernard, dans sa vieillesse, avait perdu la mémoire; il avait oublié ses vers, et je pense que tout le monde aurait dû les oublier aussi. Au reste, Bernard est plus connu aujourd'hui par quelques vers de Voltaire que par les siens. Voltaire a long-temps a busé de son autorité sur le Parnasse, pour faire des réputations. On se souvient de ces vers qui lui furent adressés, sur la complaisance de ses éloges.

Mais, par tes billets circulaires,
N'enhardis plus l'essaim bruyant
De ses insectes éphémères
Qui vont assiéger ton couchant.
Ainsi, dans les plaines de Flore,
Sur le déclin des jours brûlans,
L'œil surpris voit soudain éclore
Tous ces moucherons bourdonnans.
. . . . . .
Rien à mon gré n'est si risible
Que leur air, leurs tons empesés,
Et leur mérite imperceptible
Dont tu les as seul avisés.
. . . . . .
La missive qu'ils ont en poche
Leur sert de lunettes d'approche
Pour lorgner l'immortalité.

Nous ne pousserons pas cependant la sévérité jusqu'à réprouver toutes les pièces qui composent le recueil de Bernard. Son poème de *Phrasine et Mélidore*, n'est pas sans mérite, et l'opéra de *Castor et Pollux* est encore assez généralement estimé.

Digitized by Google

Hypolite, ou l'Enfant sauvage. (1)

Ce roman, écrit d'un style incorrect et trivial, est un composé d'aventures extraordinaires, qui étonneront même les personnes les plus familiarisées avec ce genre d'ouvrages. *Hypolite* est un jeune homme, né dans une forêt, élevé dans l'état de nature, et qu'on veut rendre à la civilisation. Les moyens que l'auteur emploie pour parvenir à ce but, sont bizarres : son plan d'éducation n'a aucun intérêt; mais en offrît-il beaucoup, il ne pourrait de long-temps être mis en usage, car les sauvages commencent à devenir rares dans nos forêts. On voit qu'il a voulu, en quelques endroits, se rapprocher de *l'Elève de la Nature* de Mercier; mais il y a, entre Mercier et lui, la distance qu'il y a entre Mercier et Newton. Du reste, l'auteur s'est conformé à l'usage; il fait mourir la plupart des personnages, et son héros finit par un mariage riche, qui le rend très-heureux. Ne voilà qu'une partie du roman. Dans l'autre partie, la mère d'*Hypolite*, loin de ressembler à son fils, passe de la civilisation à l'état de nature; elle erre dans les forêts, sous les décombres de son château : c'est par suite de ses malheurs, dont le récit remplit une grande partie de l'ouvrage, qu'elle se livre à ce genre de vie, et qu'elle prend en horreur tous les hommes et se soustrait à leurs regards. Elle finit pourtant par recouvrer assez de raison pour venir faire une belle mort au milieu des siens. Tel est, en peu de mots, le plan de cet ouvrage. L'auteur paraît avoir voulu faire contraster un sauvage, rendu à la civilisation, avec une femme élevée dans un monde choisi, qui se livre tout-à-coup à une vie sauvage. Pour

(1) Quatre vol. in-12. Prix, 7 fr. 50 c. et 9 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez *Renard*, libraire, rue de l'Université, n°. 922; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Digitized by Google

nienne périt en foule : *L'année a perdu son printemps.* Par cette description, ajoute l'auteur du poëme, le lecteur consolé passe avec plaisir et sans secousse, des massacres à une fête, de la terreur des échafauds aux spectacles délicieux des bocages, des fleurs et du printemps.

Nous allons citer ici cet épisode.

Chaque âge, chaque peuple ont eu leur héroïne;
Thèbe eut une Antigone, et Rome une Epponine.
Mais chaque jour nous rend ces modèles fameux.
Rome ne vante plus tes triomphes pompeux !
Ce sexe efface tout ; et ton char sanguinaire
A vu moins de héros que son char funéraire :
Il a ses Thraséas, ses Catons, ses Brutus.
Ah ! que la Grèce antique, école des vertus,
Ait des filles de Sparte admiré le courage !
Mais vous, charme d'un peuple élégant et volage,
Qui dès vos premiers ans entendîtes toujours
Le son de la louange et le luth des amours,
Sans le faste imposant de l'âpreté stoïque,
Où donc aviez-vous pris cette force héroïque ?
O vierges de Verdun ! jeunes et tendres fleurs :
Qui ne sait votre sort, qui n'a plaint vos malheurs ?
Hélas ! lorsque l'hymen préparoit sa couronne,
Comme l'herbe des champs, le trépas vous moissonne !
Même heure, même lieu vous virent immoler :
Ah ! des yeux maternels quels pleurs durent couler ?
Mais vos noms, sans vengeur, ne seront pas sans gloire ;
Non : si ces vers touchans vivent dans la mémoire,
Ils diront vos vertus. C'est peu : je veux, un jour,
Qu'un marbre solennel atteste notre amour.
Je n'en parerai point ce funèbre Élysée
Qui de torrens de sang vit la terre arrosée.
Mais, s'il est quelques lieux, quelques vallons déserts,
Épargnés des tyrans, ignorés des pervers,
Là, je veux qu'on célèbre une fête touchante,
Aimable comme vous, comme vous innocente.
De là j'écarterai les images de deuil ;
Là, ce sexe charmant, dont vous êtes l'orgueil,

Digitized by Google

Dans la jeune saison reviendra chaque année
Consoler par ses chants votre ombre infortunée.
« Salut, objets touchans ! diront-elles en chœur :
» Salut, de notre sexe irréparable honneur !
» Le temps, qui rajeunit et vieillit la nature,
» Ramène les zéphirs, les fleurs et la verdure ;
» Mais les ans, dans leur cours, ne ramèneront pas
» Une vertu si rare unie à tant d'appas.
» Espoir de vos parens, ornement de votre âge,
» Vous eûtes la beauté, vous eûtes le courage ;
» Vous vîtes sans effroi le sanglant tribunal ;
» Vos fronts n'ont point pâli sous le couteau fatal :
» Adieu, touchans objets, adieu ! Puissent vos ombres
» Revenir quelquefois dans ces asiles sombres !
» Pour vous le rossignol prendra ses plus doux sons,
» Zéphir suivra vos pas, écho dira vos noms :
» Adieu ! Quand le printemps reprendra ses guirlandes,
» Nous reviendrons encor vous porter nos offrandes ;
» Aujourd'hui recevez ces dons consolateurs,
» Nos hymnes, nos regrets, nos larmes et nos fleurs ! »

Œuvres de Bernard, édition stéréotypée ; un vol. in-18. Prix, papier ordinaire, 1 fr. 10 c. et 1 fr. 50 c. par la poste ; in-12, papier fin, 2 fr. 25 c. et 3 fr. ; *idem*, papier vélin, 4 fr. 25 c. et 5 fr. par la poste. Chez *Renouard*, rue Saint-André-des-Arcs ; et chez *Le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

La déesse qui distribue les réputations est souvent aussi aveugle que celle qui distribue les richesses ; mais aussi les faveurs de la renommée ne sont-elles pas moins périssables que celles de la fortune ; les réputations usurpées disparaissent presque toujours avec les cotteries qui les ont vu naître, et les petites intrigues qui les ont accréditées. C'est ce qui est arrivé à Bernard, qui a joui d'une

Digitized by Google

très-grande célébrité, et qui a cependant survécu à sa gloire littéraire.

On ne devait pas s'attendre que l'art du stéréotypage, destiné à répandre les ouvrages classiques, entreprendrait d'exhumer les poètes oubliés, et tenterait la résurrection du *Gentil* Bernard. L'éditeur paraît lui-même être de notre avis, quand il dit de son poète, qu'il a constamment pris la galanterie pour le sentiment, et les transports des sens pour l'expression du cœur. Quelques pensées ingénieuses et fines, ajoute-t-il, exprimées avec une élégante concision, ont mérité d'être retenues, et orneront toujours la mémoire de ces aimables voluptueux, qui trouvent apparemment leur compte à réduire leur plaisir en calcul, et la séduction en système. Il résulte de cette phrase que cette édition est faite, non pas tant pour ceux qui ont le goût des vers, que pour ceux qui ont le goût du libertinage.

L'*Art d'aimer*, si vanté avant qu'il fût imprimé, n'est qu'une peinture froide, je ne dis pas du sentiment de l'amour, je ne dis pas même de la galanterie, mais de la corruption et de la débauche. Bernard a mis en vers secs, et souvent incorrects, le bulletin des ruelles et la gazette des amours effrontés; la volupté s'y trouve plus souvent en préceptes qu'en images riantes, et le poète ne se fait jamais pardonner d'avoir mis en vers le code de la séduction, par cette passion touchante qui anime les tableaux de Catulle, et qui doit excuser, aux yeux de la raison, le délire souvent répréhensible des poètes érotiques.

Nous ne ferons point connaître en détail ce poëme, jugé depuis long-temps. Nous nous contenterons d'en relever quelques incorrections.

Le poète indique aux amans l'occasion favorable, pour conter des *fleurettes* à leur beauté.

Digitized by Google

Lorsqu'un miroir complaisant et flatteur
Lui réfléchit un charme adulateur,
C'est le vrai temps où l'ame des coquettes
Suce le miel du jargon des fleurettes.

Ces vers renferment deux ou trois fautes grossières. Que veut dire Bernard, en parlant d'*une ame* qui *suce le miel*? Il fallait au moins dire auparavant que l'ame des coquettes était une abeille ou un papillon. Mais ce n'est pas tout, cette ame ne suce pas le miel des fleurs, mais le miel *d'un jargon*.

Dans un autre passage, le poète dit :

Lorsqu'on a fait la conquête d'une âme,
L'art plus savant est de nourrir sa flâme.

On aurait pu parler de faire la conquête *d'une ame* au temps des revenans, au temps où les ames apparaissaient aux vivans; mais cette expression est aujourd'hui inintelligible : lors même qu'on l'entendrait, l'idée serait trop vague, et l'on sait que rien ne nuit au charme de la poésie comme les pensées et les mots vagues. La poésie vit d'images et de personification, et ce qui est indéterminé ne peut réveiller qu'un sentiment confus.

Voyons un peu comment le chantre des Amours peint les Graces.

Sur la beauté vous l'emportez encore,
Divines sœurs, ô graces que j'adore!
La beauté frappe, et vous attendrissez;
On l'aime un jour, jamais vous ne lassez.

Je crois que Tibulle et Anacréon ne se seraient pas contentés de parler ainsi des Graces, dans un poëme auquel elles auraient dû présider. Cette chûte, *jamais vous ne lassez*, est froide et insignifiante; l'auteur voulait dire qu'on ne cesse jamais d'aimer les Graces, ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose que ce qu'il a dit. Le verbe

Digitized by Google

remplir son plan, il a entassé aventures sur aventures; les incidens, les personnages sont si nombreux, que la mémoire la plus heureuse ne suffirait pas pour démêler le fil de cette complication d'événemens.

Les *sauvages*, les *hommes de la nature*, sont, après les revenans, les spectres, les souterrains, ce qui réussit le mieux aujourd'hui dans les romans. Il fallait autrefois, pour obtenir quelque succès, mettre du bon sens dans ces sortes de compositions. Sous Louis XIV, le *Télémaque*, *Zaïde*, *la Princesse de Clèves*, fixèrent l'attention : ces ouvrages sont toujours avoués par le goût. Il nous reste, du siècle dernier, *Clarisse*, *la Nouvelle Héloïse*, *Tom-Jones*, *Marianne*, et quelques autres romans, qui offrent de l'intérêt, et qu'on lit encore avec plaisir; mais il serait difficile de faire un choix dans la foule de ceux qui ont paru depuis quelques années. Les auteurs, au reste, n'ont pas prétendu leur donner une longue existence; ils n'ont guères recherché que le succès du moment, et ils sont satisfaits, pourvu que l'édition s'épuise, et que le libraire remplisse ses engagemens. Faire un roman est aujourd'hui un métier, mais ce n'est ni le plus lucratif, ni le plus utile, ni le plus considéré.

Il faut, dit le savant évêque d'Avranches, que les aventures d'un roman soient écrites avec art et sous certaines règles; autrement, ce sera un amas confus, sans ordre et sans beauté; *la vraisemblance, qui ne se trouve pas toujours dans l'histoire, est essentielle au roman.* Voilà des règles que nos romanciers ne s'embarrassent guères de suivre, sans doute parce que la foule des lecteurs n'exige dans un roman, ni bon sens, ni simplicité. Aujourd'hui un roman n'est recherché qu'en raison de l'extravagance des aventures qu'on y trouve. Nous n'examinerons pas, selon la mode établie depuis quelque temps, si le roman que nous annonçons est *moral*; on veut aujourd'hui de la *morale* par-tout; mais nous ne pouvons nous empêcher de plaindre ceux qui sont réduits à la chercher dans les romans.

Digitized by Google

On trouvera dans *le Pénitent instruit* (1), que nous recevons en ce moment, la morale, sous une forme qui n'a pas l'agrément des romans, mais qui a plus d'efficacité. M. l'abbé Darche, un des plus estimables prédicateurs de la capitale, a rendu un vrai service à la religion, en publiant cet ouvrage, qui fait honneur à son discernement. Le père Seigneri, auteur *du Pénitent instruit*, est fort connu en Italie et en Allemagne. La traduction que nous annonçons est de M. l'abbé d'Elvincourt, que la mort enleva en 1794, avant d'avoir pu rendre cette traduction publique.

La seconde livraison de l'*Atlas historique et géographique*, par M. Lesage, vient de paraître; elle a été accueillie du public comme la première.

L'étude de l'histoire et de la géographie est indispensable dans une éducation soignée; mais le temps que l'on emploie à cette étude est souvent perdu par le peu de fruit que l'on retire des ouvrages qui en traitent, où souvent les faits principaux sont pour ainsi dire noyés dans une foule de détails minutieux ou inutiles. L'auteur de l'Atlas a imaginé ces tableaux pour épargner un temps précieux à la jeunesse, et rendre plus rapide ses progrès dans la connoissance de l'histoire et de la géographie, deux branches importantes et inséparables. Il a tâché de réunir tous les avantages que doit offrir ce genre d'ouvrage; clarté, simplicité, régularité, exactitude : son but a été de soulager la mémoire en associant, sans le fatiguer, le jugement à ses opérations.

(1) Un vol. in-12, imprimé sur beau papier, et en beaux caractères, à Paris, au bureau de l'*Année littéraire*, rue St.-Jacques, n. 51, au-dessus de la place Cambrai. Prix : 1 fr. 50 c. et 2 fr. franc de port par la poste.

Digitized by Google

M. Lesage a cherché à rendre son Atlas un ouvrage de cabinet et d'éducation : il a voulu que l'homme instruit y trouvât éclaircis les faits et les dates dont il cherchera la vérification ; que le maître y vît le sommaire de l'enseignement qu'il aura à développer, et que l'élève eût toutes tracées les leçons qu'il devra étudier.

Cet ouvrage se trouve chez l'auteur, rue Saint-Florentin, n°. 6 ; chez *Didot*, l'aîné ; et chez *le Normant*, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois n°. 42.

SPECTACLES.

THÉATRE DE LOUVOIS.

Le Valet embarrassé, comédie en 4 actes.

On ne sait pas trop comment Frontin sert deux maîtres à-la-fois : on ne sait point sur-tout comment il est parvenu à faire croire à M. Harpin, vieux tuteur, qu'il est aimé de Julie, et que Julie, qui ne le connaît point, reçoit ses billets, et y répond : on sait encore moins comment M. Bernard arrive chez le père de Julie, qui lui promet sa fille, quoiqu'il ne le connaisse point, et que M. Bernard soit un nom supposé. On ne sait pas non plus comment M. Michelin, notaire, mandé pour dresser le contrat, s'arrête dans une place publique, s'adresse à Frontin, qui veut le renvoyer, parle à M. Harpin et à Mad. Josse, et que tous ces gens-là se querellent, dans la rue, sur des choses étrangères à ce qui les occupe, lorsqu'un seul mot pouvait leur faire ouvrir les yeux ; comment peut-il se faire enfin que M. Bernard, qui doit épouser, soit tout-à-coup, par un de ces miracles exclusivement réservés aux romans, l'oncle du jeune Hyppolite, qui adore Julie, sous les auspices de Frontin, et que tout-à-coup devenu M. de Saint-Hilaire, il cède sur-le-champ

Digitized by Google

ses droits à son neveu, auquel il a vu jouer le rôle le plus méprisable.

Si on croit facilement toutes ces choses-là, la pièce ne sera pas sans intérêt : heureusement pour l'auteur qu'on l'a cru sur parole, et sa comédie a été accueillie du public. Outre les invraisemblances, le *Valet embarrassé* a plusieurs défauts essentiels. Cette pièce roule sur deux intrigues, l'une qui est liée à l'amour de M. Harpin; l'autre est liée au mariage arrangé avec M. Bernard. On sait que l'intérêt doit toujours aller en croissant, et c'est tout le contraire dans le *Valet embarrassé*. Le premier acte est plus intéressant que le second; le second, plus intéressant que le troisième, et le quatrième est le plus mauvais de tous. Je ne partage point l'opinion de ceux qui prétendent qu'il faut chercher la morale au théâtre; mais il me semble que si la morale n'est pas essentielle à l'intrigue d'une comédie, il est essentiel cependant qu'elle n'y soit point outragée : c'est pourtant ce qui arrive dans le *Valet embarrassé*, où un jeune homme se prête à toutes les bassesses imaginées par un valet, et voit à la fin son amour couronné par le plus heureux succès. Le rôle d'Harpin, et celui d'Hyppolite sont dégoûtans : on ne peut rien trouver de plus niais et de plus vil que ces deux maîtres dupés. Nos auteurs modernes ne peuvent donner de l'esprit à un de leurs personnages, sans l'ôter à tous les autres; je veux bien que les maîtres soient sacrifiés aux valets, cela s'est rencontré quelquefois : mais tout cela n'est pas fort plaisant. D'ailleurs, ce Frontin, qui débute si habilement, finit par tomber, comme tous les autres, dans une profonde niaiserie, et par employer des moyens peu dignes de son esprit rusé : le dénouement de la pièce est tout-à-fait manqué; le vice et la fourberie n'y sont point punis, la bassesse y est couronnée : et lorsque la pièce est finie, les choses en sont au point que les spectateurs doivent craindre que les personnages ne s'égorgent derrière la toile.

ANNONCES.

Digitized by Google

ANNONCES.

Supplément aux Siècles Littéraires de la France, ou Nouveau Dictionnaire historique, critique et bibliographique de tous les Ecrivains français, morts ou vivans jusqu'à ce jour; contenant, 1°. les principaux traits de la vie des auteurs morts, avec des jugemens sur leurs ouvrages; 2°. des notices bibliographiques sur les auteurs vivans; 3°. l'indication des différentes éditions qui ont paru de tous les livres français, etc. Par N. L. M. Des Essarts et plusieurs biographes, tome 7°. et dernier, in-8°. à deux colonnes, grande justification. Prix : 6 fr. et 7 fr. 50 c. par la poste. Les sept volumes se vendent 36 fr. A Paris, chez N. L. M. Des Essarts, libraire, place de l'Odéon.

Bibliothèque portative du Voyageur, ou collection des meilleurs ouvrages français, en prose et en vers, format in-36, caractère nompareille neuve, papier superfin; vingt-six volumes. A Paris, chez *J. B. Fournier et fils*, impr.-libr., rue Haute-Feuille; n°. 27.

Suite des ouvrages publiés.

Conjuration des Espagnols contre Venise, et conjuration des Gracques, par Saint-Réal. 1 vol. — Lettres Persanes, et le Temple de Gnide, par Montesquieu, 2 vol. — OEuvres choisies de Gresset, 1 vol. — OEuvres de Boileau, 1 vol. — Fables de La Fontaine. 2 vol. — Les Amours de Psyché et de Cupidon, par La Fontaine, 1 vol. — OEuvres de Racine, 4 vol. — La Henriade, poëme, par Voltaire, 1 vol. — OEuvres choisies de Piron, 2 vol. — Les Amours de Daphnis et Chloé; d'Abrocome et d'Anthia, 1 vol. — Histoires du petit Jehan de Saintré, et de Gérard de Nevers, par Tressan; 1 vol. — Mémoires de Grammont, 2 vol. — OEuvres choisies de Bernis, 1 vol. — Grandeur et décadence des Romains, par Montesquieu, 1 vol. — OEuvres choisies de Bernard, 1 vol. Chaque vol. broché en carton, 1 fr. 25 c. On a tiré quelques exemplaires sur papier vélin : chaque vol. 3 fr. La reliure en maroquin rouge, doré sur tranche, f. b. 1 f. 25 c. En veau marbré, doré sur tranche, 75 c. Pour la commodité des personnes qui voyagent, l'on a fait des boîtes de format in-8°., reliées en maroquin rouge, dorées sur tranche, qui contiennent vingt volumes de cette collection, 15 fr. — Les mêmes, en veau écaille, filets, 12 fr.

Digitized by Google

POLITIQUE.

L'Angleterre n'a rien offert de nouveau cette semaine ; les esprits restent toujours entre la paix et la guerre : plus les Anglais prendront de temps pour réfléchir, plus il est probable qu'ils hésiteront à recommencer des hostilités dont les suites incalculables peuvent effrayer l'imagination même de M. Windham. Jusqu'à présent, il n'y a guère que l'esprit d'agiotage qui ait pris de nouvelles forces de tout ce tintamare guerrier ; et comme l'esprit d'agiotage n'est que la parodie de l'esprit de patriotisme, on pourrait se permettre de rire des secousses qu'il produit. Les habitués de la bourse de Londres consultent le cours des effets publics de France, pour savoir s'ils pousseront chez eux à la hausse ou à la baisse : sans doute, s'il y avait en France des agioteurs, ils calculeraient aussi sur la hausse ou la baisse des effets anglais, ce qu'ils doivent penser du crédit de leur patrie. Misérable jeu ! dont les Français rougissaient autrefois : calcul égoïste, qui ne pourrait s'agrandir chez un peuple agricole, sans y détruire l'esprit public, mais qui convient fort bien à une nation où l'on vend et achète tout, où l'on fait payer au gouvernement jusqu'au pouvoir de gouverner.

On a publié à New-Yorck un ordre du ministre des relations étrangères de l'Espagne à l'intendant de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de remettre la colonie ou province de la Louisianne, dans toute son intégrité, à la République française. Cet ordre est daté de Madrid, le 20 juillet 1802.

L'académie des sciences de New-Yorck a ouvert une souscription fixée à 130 mille francs pour faire l'acquisition en France d'objets d'arts, tels que tableaux, dessins, modèles en plâtre des plus belles statues, etc.

Lord Elgin a reçu avant son départ de Constantinople un sabre enrichi de brillans, dont on porte la valeur à cent mille piastres. S. H. envoya encore à son bord plusieurs caisses remplies d'étoffes des Indes, dont une partie est destinée au roi d'Angleterre. On a paru surpris que ce ministre soit parti au moment même où le général Brune est arrivé.

Un secrétaire de la cour de Suède, tenant à la secte des

Digitized by Google

illuminés, a été dernièrement arrêté à Stockholm par ordre du roi; il cherchait à engager des personnes de tous les rangs dans une association secrète dont il ne confiait à personne le but ultérieur.

La cour de Vienne est entrée de nouveau en négociation avec l'électeur de Bavière pour des échanges de territoires. On croit que le résultat de ces négociations sera la cession des districts de l'évêché d'Augsbourg à l'Autriche, qui, de son côté, céderait à l'électeur le marquisat de Burgau. Le cabinet de Vienne a reconnu formellement le roi d'Etrurie. Il est arrivé à Vienne une caisse des faux billets de banque saisis à Strasbourg. Il a paru depuis peu un *conclusum* du conseil aulique de l'Empire au sujet des contestations qui s'étaient élevées entre le duc de Virtemberg et les états de ce pays. S. A. proposait de terminer ce différend avec une simple députation. Le *conclusum* prescrit la convocation des états.

Le dey d'Alger a déclaré la guerre à la République française. Cette nouvelle est parvenue officiellement au gouvernement batave.

Le cabinet de Madrid avait ordonné à tous les religieux sujets de l'Espagne, établis à Rome, de quitter leurs couvens. Il est survenu un contre ordre : dès qu'il a été connu, monseigneur Gravina a été nommé nonce à la cour d'Espagne.

Quatre-vingts familles du canton de Bâle, la plupart aisées, viennent de s'embarquer sur le Rhin pour se rendre en Hollande, et de là dans les Etats-Unis d'Amérique. La Suisse n'est pas généralement tranquille ; il s'est encore élevé quelques troubles à Verdenberg. Les cantons de Schwitz et d'Underwald causent aussi quelques inquiétudes. On croit que MM. Reding et autres détenus qui, après avoir passé quelques jours dans leurs foyers, devaient se rendre en France, auront la permission de rester en Suisse.

TRIBUNAT.

Séance du 27 ventose.

Le corps législatif transmet, par un message, le onzième projet de loi, titre X du code civil, relatif à la *Minorité*, à *la Tutelle* et à *l'Émancipation*. Ce projet est

Digitized by Google

renvoyé à la section de législation, qui fera son rapport le 5 germinal.

Savoie-Rollin fait un rapport sur le titre VI du code civil, relatif au *Divorce*. L'orateur cherche dans une discussion très-étendue quel est le caractère propre du mariage : il établit qu'il est dans le vœu de sa perpétuité, qu'il porte ce principe en lui-même ; il examine si les loix des divers peuples lui reconnaissent ce principe ; les faits lui apprennent qu'elles étaient uniformes sur ce point. Plus les peuples étaient civilisés, plus ce principe acquérait de développemens, et il en trouve la raison dans ce fait important que le mariage est la cause primordiale de la civilisation des peuples. Il examine enfin quel était l'état de la législation française, sous ces divers rapports.

La destination du mariage est d'être perpétuel : voilà un principe universellement reconnu, continue l'orateur ; principe fécond et créateur des sociétés humaines ! principe qui a ravi à la terre tous ses déserts, et la couvre de ces multitudes de nations qui parent et animent son sein. L'inévitable obligation du divorce est donc de respecter ce principe jusques dans les exceptions même qu'il y porte.

Après avoir examiné le divorce dans ses causes, ses formes et ses effets, le rapporteur discute successivement les dispositions du projet, et conclut à son adoption. Impression et ajournement.

Fabre (de l'Aude) fait un rapport sur le projet relatif aux finances et à la fixation des dépenses de l'an 11. Il applaudit d'abord au compte rendu par le ministre des finances, et fait remarquer qu'il a exécuté, d'une manière satisfaisante, les art. XLV et LVII de la constitution. Passant ensuite à l'examen des huit titres dont se compose le projet, il explique pourquoi les dépenses de l'an 11 sont de beaucoup plus fortes que celles de l'an 9. Cela vient de ce qu'en l'an 11 le trésor public est chargé d'acquitter en entier les dépenses de l'ordre judiciaire, qui s'élèvent à 18 millions. La dégradation des routes et l'achat des grains ont obligé d'augmenter de 14 millions les crédits du ministre de l'intérieur ; les dépenses de la marine sont considérablement augmentées, à cause des diverses expéditions coloniales. Les relations extérieures coûteront cette année un million de plus qu'en l'an 9 ; le

Digitized by Google

rétablissement de nos relations avec les cours de l'Europe, a dû nécessairement augmenter nos dépenses.

La dépense du *premier consul* est portée à six millions; celle des deuxième et troisième consuls, à douze cents mille francs. Cet objet est l'exécution du sénatus-consulte organique qui détermine la dépense du *premier consul*, pendant toute sa vie. Et ici votre section des finances ne peut s'empêcher de vous faire remarquer combien cette fixation est modeste; on ne peut qu'applaudir à ce désintéressement, qui honore le premier magistrat de la république. L'orateur passe en revue les autres titres du projet et propose d'en voter l'adoption. Impression.

On passe au scrutin sur le projet relatif aux droits d'usage dans les forêts nationales. Il est adopté, à la majorité de 54 voix contre 2.

Séance du 28.

Lahory, au nom de la section de législation, fait un rapport sur le titre 7 du code civil, relatif à la *Paternité* et à la *Filiation*. On ordonne l'impression du discours et on ajourne la discussion.

L'ordre du jour appelle celle du projet de loi contenant le titre VI du code civil, relatif au *Divorce*.

Carion de Nisas combat le projet. Il examine si le divorce est bon en lui-même, si la loi proposée est favorable à la société; il établit que la nature de l'homme et de la société, la morale et la philosophie réclament contre la faculté du divorce; que la saine politique le réprouve; que toutes les nations qui ont admis le divorce dans leurs lois, l'ont flétri dans leurs mœurs. Pendant cinq cents ans, dit l'orateur, le divorce est permis à Rome, et personne n'en use: le premier citoyen qui en donne l'exemple est sollicité par les censeurs, qui lui voient depuis long-temps une femme stérile, et désirent qu'il ait des enfans; mais le peuple, dont le bon sens discerne mieux que les lumières de ses magistrats, en quoi consiste le devoir et le but du mariage, le blâme hautement de renvoyer une épouse qu'il aime, et flétrit son action, qui demeure long-temps sans imitateurs.

Quand mille causes ont amené la fréquence des divorces, premier principe, suivant Horace, de la dépravation des mœurs, alors même, au milieu de la corruption générale, on rend honneur à l'unité et à l'indissolubilité du mariage; et aux époques les plus dissolues de la république et de l'empire, on trouve dans tous les monumens funéraires et aux épitaphes des femmes, on trouve pour dernier et suprême éloge qu'elles n'ont eu qu'un mari. Quand Tacite veut peindre les mœurs des Germains, pour donner des leçons à sa patrie et les opposer à la corruption de Rome, après les éloges les plus magnifiques, il pense y mettre le comble par ce trait: « Enfin, chez ces vertueux peuples, la » jeune fille qui reçoit l'époux qu'on lui destine, ne le reçoit pas comme » un mari, mais comme le mariage tout entier. »

Digitized by Google

Les annales des nations modernes attestent que ces sentimens n'ont pas changé. Un motif honteux engage Luther à faire entrer le divorce dans sa réformation, mais les peuples qui la suivent n'en honorent pas moins ce que tous les peuples ont honoré dans le mariage. Henri VIII, prince en tout le reste accompli, dit Bossuet, introduit le divorce en Angleterre; en même temps, la Providence le destine à être un mémorable exemple des excès où le goût du changement, une fois flatté, peut entraîner les hommes. De six femmes, deux dont il redoutoit les familles, sont écartées par le divorce, l'épée du bourreau le défait de deux autres; une meurt avant d'avoir provoqué sa dangereuse inconstance, et la sixième est soupçonnée d'avoir enfin mis par un crime, un terme aux effroyables caprices de ce monstrueux époux.

Voyez le parlement d'Angleterre, éclairé par l'expérience, quels efforts il fait pour empêcher le divorce de se multiplier! Combien il refuse d'en permettre! Avec quel soin et quelle application il flétrit ce qu'il ne peut interdire!

Quel écrivain s'est élevé plus fortement contre le divorce, et a donné de plus grands éloges à l'unité du mariage, que David Hume, protestant et anglais? Mais, dira-t-on, comment toutes les nations, persuadées de la même vérité, n'appliquent-elles pas à leurs loix la sagesse de leurs opinions? Fausse politique des législateurs, condescendance funeste, qui, pour se plier au relâchement des mœurs, ne fait que donner plus d'énergie aux passions! Pour nous, au contraire, ayons la gloire d'élever des mœurs imparfaites à la hauteur des loix parfaites, et, je puis le dire, tout nous assure le succès.

La loi du divorce est en contradiction avec les loix les plus importantes de la république, et avec l'esprit de ces loix. Les loix les plus importantes et les plus vénérables chez un peuple, sont sans doute celles qui rétablissent dans son sein, après une longue altération, la paix de l'homme avec lui-même, la paix intérieure des familles, la paix des cités, la paix de l'état; les loix les plus chères sont celles que les peuples ont reçues avec des transports d'allégresse, et dont ils comblent tous les jours les auteurs de bénédictions. A la tête des loix de ce genre, la France peut placer celles qui ont rétabli et organisé les différens cultes qu'elle professe. De ces cultes, l'un est dans une proportion incomparable avec les autres, et il est certain qu'en immense majorité, nos concitoyens sont catholiques aussi bien que français. Les loix faites pour les Français, doivent donc être aussi combinées pour des catholiques, si l'on ne veut pas qu'elles blessent les affections les plus légitimes de la majorité des Français. La loi doit essentiellement procurer le bien du plus grand nombre. Or, la religion et la conscience du plus grand nombre repoussent le divorce. Si le magistrat remarie sans difficulté celui à qui sa religion défend le divorce, que fait-il autre chose que de favoriser l'infraction de la première et de la plus sainte des loix? Et que peut attendre l'état d'un homme qui n'a respecté ni ses sermens, ni sa conscience?

Eh quoi! sur cent Français, vous en exposez quatre-vingt-dix à manquer à leur religion, pour laisser aux dix autres une liberté que leur croyance leur accorde, et dont ils n'useront peut-être pas? Vous donnez même plus de latitude au divorce défendu aux catholiques, qu'à la séparation de corps qui leur est permise; puisque vous autorisez le divorce par consentement mutuel et pour causes indéterminées, et jamais la simple séparation dans ce cas. Tout cela est facultatif, direz-vous. Je le sais; mais des loix qui tendent aux hommes de pareils pièges, sont-

Digitized by Google

elles de bonnes loix? Regarderiez-vous comme une loi sage, celle qui permettroit et organiseroit le duel, sous le prétexte que chacun est libre de l'éviter, et qu'on ne force personne à se battre? Connoissons mieux les hommes, si foibles, si imprévoyans, si souvent entraînés par leurs passions. Guidons ces aveugles, et ne les laissons pas succomber.

C'est une chose évidente et avouée, que les rédacteurs de la loi ont eu pour principe que la perpétuité du mariage étoit le vœu de la nature et de la société, qu'ils ont voulu que l'indissolubilité fût la règle, que sa dissolution, par le divorce, fût l'exception. Or, si maintenant qu'ils ont interverti tout cet ordre, qu'ils vont directement contre leur but, et que le dispositif de la loi choque le principe qu'ils ont annoncé, la dissolution du mariage devient la règle, et la perpétuité l'exception. Personne ne disconviendra que le propre d'une loi ne soit d'organiser, de statuer, de prévoir, d'être constituée enfin, tandis que le propre de l'exception est de ne l'être pas. Or, il est évident ici que c'est l'exception qui est organisée, constituée, toujours prévue, et que c'est la règle qui devient l'exception, pouvant être à chaque instant détruite, n'ayant aucune force de résistance, de manière que tout change de nature, et que tout rentre dans une véritable confusion.

Si un vague heureux, une incertitude très-morale présidoit à la possibilité du divorce, si le divorce ne pouvoit pas être calculé au jour et à l'heure, prévu, organisé d'avance, et rendu certain, ce qui est la corruption de la pensée des époux et le poison de l'union conjugale; si un homme ou une femme ne pouvoient pas se dire à eux-mêmes, moyennant telle action, tel procédé, telle conduite soutenue tant de mois, je pourrai en tel temps demander, et en tel temps obtenir le divorce et satisfaire la passion qui me porte vers telle maîtresse qui me subjugue, vers tel séducteur qui m'obsède; si une plus grande latitude étoit accordée au magistrat, si sa prudence pouvoit arrêter à volonté les demandes des époux, s'il ne pouvoit jamais être forcé dans les retranchemens de sa sagesse, et au moyen de certaines formalités être obligé de prononcer, alors je verrois le divorce comme une exception, et il me feroit moins de peur. L'individu dépendroit du magistrat, et non la sentence du magistrat, des calculs de l'individu.

On conviendra que rien ne peut être trop grave, rien trop solemnel dans des actes qui importent si fort au bonheur de l'individu et à l'ordre social, qu'on n'en sauroit déférer la connoissance et le jugement à un tribunal trop auguste. Le sénat, veritable père de la patrie et des citoyens, devroit être seul compétent dans la République pour les cas de divorce ou de mariage; les tribunaux ordinaires pourroient, pour éviter un désordre et un scandale immédiat, prononcer les séparations momentanées; les magistrats ordinaires pourroient lui réserver la demande même de mariage formée par un citoyen, qui seroit dans les circonstances données. Du sénat seul devroient ressortir des affaires, toutes si importantes, moins faites pour être jugées par l'autorité civile que par l'autorité patriarchale. Le sénat jugeroit en effet en magistrat, en pontife et en père; le temps ne lui seroit point limité pour admettre les requêtes, et il pourroit ne les admettre jamais; le temps ne lui seroit point limité non plus pour rendre son jugement, et il pourroit n'en jamais prononcer. Les époux, dans une incertitude absolue sur le succès de leur requête, en hasarderoient peu; la plupart, grace au bénéfice d'une sage temporisation, retireroient eux-mêmes leur demande; le divorce seroit toujours possible sans pouvoir être calculé. Ainsi le divorce auroit réellement un caractère d'incertitude

Digitized by Google

et d'exception qui est dans le dessein du législateur. Ce moyen, en un mot, me semble tout concilier; ce qu'on doit à l'ordre, à la connaissance du cœur humain, à la liberté, à la conscience des peuples, et faire de l'autorité ce qu'elle doit être pour les hommes. — D'après toutes ces considérations, l'orateur pense que le tribunat ne peut admettre, sans de graves inconvéniens, le projet sur le divorce tel qu'il est présenté.

Sedillez qui avait demandé la parole en faveur du projet, y ayant renoncé, le tribunat ferme la discussion, et délibère sur le projet : sur soixant-cinq votans, quarante-six ont émis le vœu d'adoption, et dix neuf celui du rejet.

Le tribunat vote l'adoption de trente-neuf projets de lois relatifs à des échanges et concessions de terreins communaux. — La séance est levée, et ajournée à lundi prochain.

Séance du 30 ventose.

Le titre XI du code civil sur *la Majorité*, *l'Interdiction* et le *Conseil judiciaire*, est renvoyé à la section de législation, qui fera son rapport le 5 germinal.

Le tribunat vote l'adoption de douze projets d'échange.

Sur le rapport de Perreau, le tribunat vote ensuite l'adoption du titre VII du code civil, relatif à la *Paternité* et à la *Filiation*, à la majorité de 54 voix contre deux.

Séance du 1er. germinal.

On procède au renouvellement du bureau. Duveyrier est président. Les secrétaires sont Pernon, Jaubert, Huguet et Bouteville. Arnould est nommé membre de la commission administrative.

Vezin fait un rapport sur le titre IX du code civil, relatif à *la Puissance paternelle*. Il se livre à l'examen des différens articles du projet. Il développe sur chaque disposition les considérations qui en peuvent faire sentir l'utilité, et propose d'en voter l'adoption.

On passe à la discussion du projet de loi relatif aux finances. Costaz parle en faveur du projet, et le tribunat en vote l'adoption, à la majorité de 58 voix contre une.

La discussion s'ouvre sur le titre du code civil relatif à l'adoption : 59 votans ont émis leur vœu en faveur du projet, et 4 pour le rejet.

Séance du 2 germinal. Le tribunat reçoit du corps législatif et renvoie à l'exemen de la section de l'intérieur, un projet de loi relatif aux preuves et changemens de noms.

Digitized by Google

Lebreton fait un rapport sur le projet de loi relatif aux monnaies. Impression, ajournement à demain.

L'ordre du jour appelle la discussion du titre IX du Code civil, relatif à la puissance paternelle. Il est adopté à l'unanimité.

Séance du 3.

Le cit. Huguet fait un rapport sur le titre X du code civil, relatif à la *minorité*, à *la tutelle* et à *l'émancipation*. Le rapporteur analyse successivement les différens articles du projet, développe sur chaque disposition les considérations qui en peuvent faire sentir l'utilité. Personne ne se présentant pour combattre ce projet, le tribunat passe au scrutin : il est adopté, à la majorité de 56 voix contre 1.

On passe à la discussion du projet relatif aux monnaies. Daru est entendu en faveur du projet, qui est adopté, à la majorité de 58 voix contre 3.

Le tribunat reçoit du corps législatif, et renvoie à la section des finances, un projet de loi relatif à la refonte des monnaies.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 26 *ventose.*

L'ordre du jour appelle la discussion du sixième projet de loi du code civil, titre V, intitulé : *Du mariage*. Le cit. Boutteville, orateur du tribunat, développe les motifs qui ont déterminé le tribunat à en voter l'adoption. Les orateurs du gouvernement ne demandant point la parole, on fait l'appel nominal : le nombre des votans est de 212; le projet est approuvé par 204 boules blanches contre 8 noires.

Le conseiller-d'état Ségur présente douze projets de loi relatifs à des échanges, aliénations et concessions de domaines nationaux.

Dix autres de même nature sont successivement discutés et sanctionnés. Les neuf premiers intéressent les communes d'Alençon, Neuville-le-Réal, Versailles, Rouen, Saverne, Cahors, Brioude, Mortain et St.-Albin. Le dixième tend à autoriser la commune de Paris à ac-

Digitized by Google

quérir les bâtimens nécessaires à l'établissement des sourds et muets.

Séance du 27.

On annonce la mort du cit. Bertin (d'Ille-et-Vilaine), membre du corps législatif; il est arrêté qu'une députation de 24 membres se rendra à ses funérailles.

La parole était aux orateurs du tribunat, pour exprimer, au nom de cette autorité, le vœu d'adoption sur dix projets de loi d'un intérêt local. Le conseiller-d'état Ségur, chargé de les défendre, déclare qu'il demande, en son nom, l'ajournement de celui qui tend à autoriser la commune de Tours, à faire l'acquisition de la ci-devant intendance de cette ville, pour y placer la préfecture, en conséquence, la discussion n'a lieu que sur les neuf autres projets; le corps législatif les a convertis en lois.

Séance du 28.

Les conseillers-d'état Emery, Treilhard et Gouvion-Saint-Cyr présentent le douzième projet de loi, titre X du code civil, relatif à *la Majorité*, à *l'Interdiction* et à *la Prodigalité*. Ce titre est le complément de la première partie du code civil, et désormais tout ce qui tend à assurer les droits des personnes sera réglé. Le projet contient trois chapitres. Le premier n'est formé que d'un article portant que la majorité est fixée à 21 ans, ce qui met l'exercice des actes de la vie civile dans un accord parfait avec l'exercice des actes politiques fixé par la constitution.

L'ordre du jour appelle la discussion de dix projets de loi d'un intérêt local; plus, d'un onzième, relatif aux droits d'usage dans les forêts. Ces projets sont sanctionnés à l'unanimité.

Séance du 30.

La séance s'ouvre par la discussion de dix-neuf projets de loi d'un intérêt local, qui sont successivement sanctionnés. La suite de l'ordre du jour amène la discussion du septième projet de loi du code civil, titre 6, sur *le Divorce*. Gilet (de Seine-et-Oise) expose les motifs qui ont déterminé le vœu d'adoption du tribunat. Le conseiller-d'état Treilhard prend ensuite la parole pour répondre à quelques objections faites au projet, dans les discussions

Digitized by Google

du tribunat. (*Voyez, article tribunat, à la séance du* 28, *le discours de Carion de Nisas.*) Parmi les causes qui peuvent donner lieu au divorce, dit l'orateur, on a attaqué celle de l'adultère, sous prétexte du scandale des discussions. On a proposé de supprimer la demande en divorce, sur ce motif, qui est devenu un objet de déclamations brillantes; mais ce n'est pas avec l'imagination qu'on fait de bonnes lois, c'est avec la raison. Peut-on, sans frémir, forcer à vivre ensemble deux époux, dont l'un porte le crime au fond de son cœur, et l'autre le ressentiment, que la nature du crime rend implacable? Les forcer à supporter mutuellement le poids d'une vie flétrie par la honte, agitée par le reproche, ce serait vouloir éterniser leur supplice.

L'orateur combat ensuite les objections qui ont été faites contre le divorce par consentement mutuel, contre le divorce quand il y a des enfans, et contre l'article qui défend aux époux divorcés de se remarier. Le corps législatif ordonne l'impression du discours, et délibère sur le projet, qui est converti en loi, à la majorité de 188 suffrages contre 31.

Séance du 1er. germinal.

On discute dix projets de loi d'un intérêt local, qui sont sanctionnés par deux appels nominaux.

Les conseillers-d'état Miot, Dessolle et Fleurieu, présentent un projet de loi *sur les prénoms et changemens de noms.* La discussion sur ce projet s'ouvrira le 11 germinal. Le cit. Miot, orateur, expose ce que l'usage et la législation avaient consacré sur cet objet, avant l'assemblée constituante; puis l'état de la législation, telle qu'elle existe actuellement, d'après les loix de cette assemblée; enfin, d'après celles de la convention. L'usage des surnoms, dit l'orateur, ne remonte guère qu'à l'année mille de l'ère chrétienne. Avant cette époque, il n'existait aucun nom de famille, ou du moins dans tous les titres antérieurs qui nous ont été conservés, on ne trouve jamais la personne désignée autrement que par le nom propre, qui était alors le nom de baptême. Seulement on ajoutait, pour désigner l'enfant d'une famille, le nom de son père, comme Pierre, fils de Louis; Paul, fils de Jean. Les premiers noms, qui ne furent d'abord qu'individuels, devinrent héréditaires sous *Philippe-Auguste.*

Digitized by Google

Voici les dispositions principales du projet de loi : On ne pourra prendre comme prénoms que les noms en usage dans les différens calendriers, et ceux des personnages connus dans l'histoire ancienne. Toute personne qui porte actuellement comme prénoms, soit le nom d'une famille existante, soit un nom quelconque qui ne se trouve pas dans la classe ci-dessus, pourra en demander le changement. Ce changement aura lieu d'après un jugement du tribunal d'arrondissement. — Toute personne qui aura des raisons de changer de nom, en adressera la demande motivée au gouvernement; lorsque le gouvernement aura admis la demande, elle sera insérée au bulletin des lois, et n'aura son exécution qu'au bout d'une année, afin que les personnes qui auraient quelques réclamations à faire, puissent être entendues.

On renouvelle le bureau. Le cit. Girod (de l'Ain) réunit la majorité des suffrages pour la présidence. Les nouveaux secrétaires sont les cit. Latour-Maubourg, Lefranc, Monseignat et Bazoche.

Séance du 2 germinal. L'ordre du jour appelle la discussion du huitième projet de loi, titre VII du Code civil, relatif *à la paternité et à la filiation.* Le citoyen Duveyrier exprime les motifs qui ont déterminé le vœu d'adoption du tribunat. Les orateurs du gouvernement ne demandent pas la parole, la discussion est fermée, et le projet approuvé par 216 voix contre 6.

Le corps législatif approuve ensuite, à la majorité de 191 voix contre 19, le titre VIII du Code civil, relatif *à l'adoption et à la tutelle officieuse.*

Séance du 3 germinal. — Les conseillers d'état Berenger et Jolivet présentent un projet de loi relatif à la refonte des Monnaies. Bérenger en donne lecture. En voici les dispositions principales :

A compter du jour de la publication, les pièces d'or de 24 et de 48 liv. tournois, rognées ou altérées, ne seront admissibles dans les paiemens qu'au poids. Il en sera de même des pièces de six liv. tournois, rognées.

Ces pièces seront portées aux hôtels des monnaies; pour être refondues. Elles y seront échangées contre des pièces neuves, sans aucune retenue de frais de fabrication.

Le tarif suivant lequel ces pièces seront reçues dans les paiemens, et aux hôtels des monnaies, sera déterminé par un réglement d'administration publique.

Digitized by Google

Les auteurs, fauteurs et complices de l'altération et de la contrefaçon des monnaies, seront punis de mort.

L'ordre du jour appelle la discussion du dixième projet de loi, titre IX du code civil, relatif *à la puissance paternelle.*

Après avoir entendu les orateurs du tribunat, le corps législatif sanctionne ce projet; il sanctionne aussi dix autres projets de loi qui intéressent diverses communes.

PARIS.

Un arrêté du 26 ventose convoque pour le mois de germinal les collèges électoraux des départemens de l'Aube, Eure-et-Loir, Gironde, la Loire, Moselle, Orne et Puy-de-Dôme, faisant partie de la 4e. série. Les présidens de ces collèges sont: *pour l'Aube*, le C. Songis, général de la garde; *pour Eure-et-Loir*, le C. Baraguay-d'Hillers, général de division; *pour la Gironde*, le sénateur Journu-Aubert; *pour la Loire*, le C. Puppier-Brioude, membre du conseil-général; *pour la Moselle*, le conseiller d'état Emmery; *pour l'Orne*, le C. Bonvoust, général d'artillerie; *pour le Puy-de-Dôme*, le C. Sablon, maire à Clermont. Les opérations des collèges de département consiste dans la nomination, 1°. de candidats pour le sénat conservateur; 2°. de candidats ou suppléans de candidats pour la liste de présentation au corps législatif; 3°. de candidats pour le conseil-général de département.

Le même arrêté convoque aussi pour le mois de germinal les collèges électoraux d'arrondissement des départemens qui viennent d'être nommés. Les opérations des collèges d'arrondissement consistent dans la nomination, 1°. de candidats et suppléans de candidats pour la liste de présentation au corps législatif; 2°. de candidats pour le conseil d'arrondissement.

Le collège électoral du département de la Seine a ouvert sa séance, le 1er. germinal, sous la présidence de M. Lucien Bonaparte, et l'a terminée aujourd'hui à 5 heures. Voici la liste des candidats qu'elle a désignés:

Pour le sénat. MM. Albert de Luines, Pastoret.

Pour le corps législatif. MM. Brière-Mondetour; Bellard, jurisconsulte; Caze de la Bove, ancien intendant de Bretagne et du Dauphiné; le général Massena.

Digitized by Google

Pour suppléans. MM. Bevière, maire; Fisquet, administrateur des hospices; Poirier, jurisconsulte; Brière de Surgy, commissaire de la comptabilité.

Pour le conseil-général du département. MM. Petit, Davillier, Anson, Micoud, Devaines, Beaucheron, Garnier-Deschenes, Bidermann, Amelot, Dutremblay, Montarant, Trudon-Desormes, Cambry, d'Aligre, Throuart, Gauthier.

Au moment de clore la séance, le président a prononcé un discours, et sur la proposition de M. d'Harcourt, il a été nommé une députation de douze membres, pour porter au premier consul l'expression des sentimens dont le collége électoral est pénétré pour sa personne.

Le citoyen Dubouchage, conseiller de préfecture du département de l'Isère, est nommé préfet du département des Alpes maritimes, en remplacement du citoyen Chateauneuf-Randou, appellé à d'autres fonctions.

Le citoyen Lachaise, maire de Beauvais, est nommé préfet du département du Pas-de-Calais, en remplacement du citoyen Poitevin-Maissemy, appelé à d'autres fonctions.

Le général de division Montchoisi; le citoyen Dupuy, conseiller d'état, et le citoyen Legonidec, ancien membre du tribunat, sont nommés, le premier, capitaine général, le second, préfet colonial, et l'autre commissaire de justice des côtes de France et de la Réunion.

Le citoyen Magnitot, préfet colonial à Tabago, est nommé préfet colonial à Saint-Domingue.

Le général de division Ernouf est nommé capitaine-général de la Guadeloupe.

Le général Servan est nommé inspecteur en chef aux revues, en remplacement du général Montchoisy.

Le conseil-général de la Banque de France, délibérant en vertu de l'article 18 des statuts, a fixé le dividende du 1er semestre de l'an 11, *à cinquante-cinq francs* pour chaque action, non compris une réserve de 3 fr. 61 c. 63/100 par action. Les actionnaires de la Banque de France sont prévenus qu'à compter de lundi prochain 7 du présent

Digitized by Google

mois, ils pourront se présenter à la Banque ou y envoyer des fondés de pouvoirs pour recevoir le dividende dudit semestre, et en signer l'émargement. Il est indispensable de rapporter le certificat d'inscription.

Le directeur-général, GARRAT.

Le conseil-général du département de la Seine a, le 27 de ce mois, repris ses séances à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. Anson. L'objet principal de ses délibérations, sera de fixer les dépenses municipales de la ville de Paris.

Il y aura une chambre de commerce dans la ville de Paris. Elle sera constituée conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 nivose.

Un violent incendie a réduit en cendres, le 21 ventose, vingt-six maisons de la petite ville de Seurre, sans qu'il ait été possible d'arrêter le progrès des flammes.

Les troupes françaises destinées pour la Louisiane, sont actuellement embarquées à bord des bâtimens de transport préparés pour cet effet à l'embouchure de la Meuse. Ces troupes consistent en quatre mille hommes d'infanterie, un détachement du 13e. régiment de dragons. L'expédition est prête à mettre à la voile.

On s'occupe, à Bruxelles, des préparatifs à faire pour recevoir le premier consul. Sa garde d'honneur sera composée de cent jeunes gens; l'équipement de chacun d'eux est évalué à cent louis, non compris le cheval. Plusieurs officiers anglais, qui se trouvaient dans cette ville, ont reçu des lettres qui les ont rappelés précipitamment dans leur patrie.

On a arrêté dernièrement, à Bruxelles, un individu, soupçonné d'être un des auteurs de la machine infernale. Cet individu était porteur de six passe-ports. Un agent de police le conduit à Paris.

Nous avons parlé, dans un des précédens numéros, de la procédure entamée, il y a quelque temps, contre un épicier-droguiste de Paris, nommé Trumeau, accusé d'a-

Digitized by Google

voir empoisonné, avec de l'*arsenic blanc*, sa seconde fille, âgée de 25 ans. Cette procédure a été terminée le 2 germinal, au tribunal criminel de la Seine. Trumeau a été condamné à la peine de mort. La nommée Françoise Chantal, concubine de Trumeau, et prévenue de complicité, a été acquittée. Après la lecture de la déclaration du jury, la fille Chantal fut amenée la première. Aussi-tôt qu'elle eut entendu cette déclaration, elle tressaillit, par un mouvement bien naturel. Le président lui adressa ensuite la parole : « Que la terrible leçon que vous » venez de subir, lui dit-il, vous serve de leçon pour l'a» venir. Vous allez être rendue à la liberté, prenez garde » d'en abuser. Allez expier, dans la retraite, le scandale » que vous avez donné; cherchez à reconquérir l'estime » publique que vous avez perdue; prenez, devant cette » auguste assemblée, l'engagement sacré de rentrer dans » votre famille, pour y vivre désormais en fille sage et » vertueuse. »

MM. Maret et Lacretelle l'aîné ont été nommés membres de la classe de la langue et de la littérature françaises, l'un à la place de Saint-Lambert et l'autre à la place de la Harpe. MM. Laya et Palissot sont ceux qui ont obtenu le plus de suffrages après MM. Lacretelle et Maret.

Un plaisant, sous le nom de Clarisse d'Ar***, a déposé au bureau des *Petites-Affiches*, un *Molière* complet et bien relié, pour être remis, *sur son bon*, à la personne qui devinerait quelques pièces énigmatiques, que les *Petites-Affiches* ont publiées. C'est, dans ce genre, ce qu'il y a de plus facile à deviner. Le plaisant a le projet de se présenter avec un bon signé *Clarisse d'Ar****, et de retirer son *Molière;* mais M. Ducray-Duminil, qui ne veut point servir d'intermédiaire pour mistifier le public, se propose de ne remettre le Molière que lorsque mademoiselle Clarisse d'Ar*** lui aura prouvé par pièces en forme, qu'elle n'est point un être de raison; et, selon toute apparence, cet ouvrage restera au bureau de M. Ducray-Duminil, qui le fera vendre au profit des pauvres. Il est remarquable de voir combien, depuis M. Lucet, le public a été dupe de quelques plaisans ridicules.

Digitized by Google

(N°. XCII.) 12 GERMINAL an 11.
(Samedi 2 Avril 1803.)

MERCURE DE FRANCE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

Imitation libre de la Partenza di Nice *de Metastase.*

Voici la fatale journée ;
Adieu, pour la dernière fois.
Ah ! Nice, de ma destinée
Pourrai-je soutenir le poids ?
Toujours languissant sous ma chaîne
Je blanchirai donc dans la peine ;
Et toi, qui sait si pour toujours
Tu n'oublîras pas nos amours ?

Souffre du moins que sur tes traces
Je laisse s'égarer mes pas.
Oui, pour adoucir mes disgraces,
Je veux de tes rians appas
Sans cesse à mon ame attendrie
Présenter l'image chérie ;
Et toi, qui sait si pour toujours
Tu n'oublîras pas nos amours ?

Digitized by Google

Oui, sur des rives étrangères,
Fugitif, et triste rêveur,
J'irai, des rochers solitaires,
Interroger la profondeur.
Aux feux de la naissante aurore,
J'irai te rappeler encore;
Et toi, qui sait si pour toujours
Tu n'oublîras pas nos amours?

Voilà, dirai-je, cet ombrage
Où nous coulions des jours heureux;
C'était au fond de ce bocage
Que nous brûlions des mêmes feux.
Dans une triste rêverie,
Sans cesse abandonnant ma vie,
Saurai-je, hélas! si pour toujours
Tu n'oublîras pas nos amours?

Ruisseau, dont l'onde fortunée
Murmura pour moi le bonheur,
Tu vis de ma belle obstinée
L'Amour triompher en vainqueur.
Souvent au milieu d'une fête,
Je méditais une conquête;
Mais las! qui sait si pour toujours
Tu n'oublîras pas nos amours?

Je vois une foule nombreuse
Assiéger ton nouveau séjour;
Déjà, d'une voix langoureuse,
Mes rivaux t'y parlent d'amour.
O ciel! quels perfides hommages!
Qui sait, à ces affreux présages,
Qui sait hélas! si pour toujours
Tu n'oublîras pas nos amours?

Digitized by Google

Pense à la blessure cruelle
Que tu vas faire à notre amour;
Entends gémir l'amant fidèle
Qui n'espère point ton retour.
Ah ! pense à celui qui t'adore,
Au cruel adieu que j'abhorre,
Pense..... Eh ! qui sait si pour toujours
Tu n'oubliras pas nos amours ?

A. MENESTRIER (de l'Yonne.)

ÉLÉGIE

Sur la mort de M. DE SAINT-LAMBERT.

Amis chers et constans, et vous, dons du génie,
Beaux arts, consolateurs des peines de la vie,
Il faut donc, tôt ou tard, vous quitter sans retour !
Chaque instant dit à l'homme : Il faut mourir un jour.
Ce poète charmant, dont la voix douce et pure
Sur de sublimes tons a chanté la nature,
Repose maintenant dans la nuit du tombeau :
J'ai vu de ses longs jours s'éteindre le flambeau.

Amis des arts, prêtez une oreille attentive;
La nature à ma voix mêle sa voix plaintive.

Le spectacle des cieux, le sublime appareil
Du lever du matin, du coucher du soleil,
La chaîne des saisons qui dispensent au monde
Ces *trésors variés* que la terre féconde;
Le Printemps qui ramène et les fleurs et l'amour;
L'Été qui semble unir la nuit avec le jour,
Et sur son char de feu s'avançant sur nos têtes
Colore nos moissons et roule les tempêtes.
L'Automne qui mûrit tant de *trésors divers*,
Dont sa prodigue main enrichit l'univers;

Digitized by Google

L'Hiver enveloppé de sa robe d'albâtre,
Et de ses monts glacés le vaste amphithéâtre ;
Ces tableaux imposans n'agitent plus son cœur
De terreur ou d'espoir, de plaisir ou d'horreur ;
Et celui dont la voix célèbra ta carrière,
Soleil, ne pourra plus jouir de ta lumière.

Printemps qu'il a chanté, lorsqu'assis sur les airs,
De roses couronné, planant sur l'univers,
Tu reviendras sourire à la terre flétrie,
Tu lui demanderas, d'une voix attendrie :
« Qu'est devenu celui qui chanta mes plaisirs ? »
Elle te répondra par de profonds soupirs.
Tu comprendras alors ce funeste langage ;
Tu couvriras ton front d'un lugubre nuage,
Et s'échappant du sein de ce triste rideau,
Tes larmes baigneront les fleurs de son tombeau.
Il ne chantera plus vos arts, votre innocence,
Vos rustiques travaux guidés par l'espérance,
Bergers, Nymphes des bois, modestes Laboureurs !
Sur ses cendres aussi répandez quelques fleurs.

Amis qu'il adorait, laissez couler vos larmes :
De ses douces vertus vous regrettez les charmes,
Cette voix que jamais n'a démenti son cœur,
Où siégeait son génie, où régnait la candeur.
Vous le savez ; jamais la basse jalousie
De ses hideux serpens n'a tourmenté sa vie,
Et l'intrigue et l'orgueil, à son cœur inconnus,
Jamais d'un souffle impur n'ont terni ses vertus.
Dans ses vers enchanteurs, dictés par la décence,
Il n'a point fait rougir le front de l'innocence.
Il connut des mortels les crimes, les fureurs ;
Il les aima toujours, en plaignant leurs erreurs.

Digitized by Google

Dans ses écrits touchans l'humanité respire,
Et qui lit ses écrits, dans son âme peut lire.
Dites, quel ennemi n'eût-il pas désarmé !
Sans doute il aima trop pour n'être pas aimé.
Aussi, tendre amitié ! c'est ta main consolante
Qui soutint le fardeau de sa tête expirante :
Dans ce moment fatal, de tendresse et d'effroi,
Son âme en s'exhalant se reposa sur toi.

Reçois, ô *Saint-Lambert !* reçois ce pur hommage :
Oui, si le ciel m'accorde un paisible hermitage,
Là, sous d'épais tilleuls, sur les bords d'un ruisseau,
Je veux, entre les fleurs, t'élever un tombeau.
Je viendrai tous les jours dans ce temple champêtre,
Me livrer au plaisir que tu m'as fait connaître,
Nourrir de tes pensers mon esprit et mon cœur,
Admirer l'Univers, adorer son auteur.

Par le C. ADRIEN SARRAZIN.

ENIGME.

Je suis hermaphrodite et m'offre sous cinq faces.
J'ai vu des vieux humains se disperser les races,
Et l'ennui me fit naître aux bords du Simoïs.
Mon corps est, comme on veut, ou de pierre ou de bouis.
J'ai des cornes au front ; je fais mainte prouesse.
Sans pieds, sans mains, je prends, je marche avec vîtesse.
Forte et grosse de loin, faible et mince de près,
J'arrête des guerriers la fuite ou les succès.
Je résiste à l'orage, un souffle me terrasse ;
Cent mortels des plus forts ne peuvent m'ébranler,
Et le doigt d'un enfant me soulève et m'embrasse.
Cent mortels dans mes flancs peuvent se rassembler,
Et le moindre coffret me contient fort au large.
Viens-je à changer de sexe, aussitôt au couvent,
De lettres, de paquets, on me bourre, on me charge,

Digitized by Google

Et la sœur près de moi vient babiller souvent.
Du cloître fatigué je me sauve à la ville;
Là, chez l'humble ouvrier, d'un mouvement agile,
Je polis les métaux, et le marbre, et le bois.
Je me tiens sur les ports; j'ai quatre bras en croix;
Je tire des fardeaux, je suis d'un grand usage.....
Mais il n'est pas besoin d'en dire davantage.

G. D. P.

LOGOGRYPHE.

Que diversement on arrange
L'ordre de mes cinq élémens;
Alors cinq fois la scène change;
On voit cinq objets différens:
Une ville chère aux gourmands,
Qui n'est pas loin de la Garonne;
Un meuble commode en hiver;
Ce qu'on jette au fond de la mer,
Sans faire de tort à personne;
Un ornement que le hasard
A fait trouver au sein de l'onde;
Ce que deviendra tôt ou tard,
La plus belle tête du monde.

Par Madame PAULINE S. A.

CHARADE.

Je suis moins noir que mon entier.
Très-peu de gens donnent de mon premier;
Et plus d'un fat croit être mon dernier.

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Énigme est *la Demoiselle du Fourmi-lion.*

Celui du Logogriphe est *Oreilles*, où l'on trouve *osier, oeil, roi, or, Elie, sel, soleil, oseille, sellier*, os.

Le mot de la Charade est *Mercure.*

Digitized by Google

Fragment de l'Apologie de la Religion, par M. de la Harpe.

ÉLÉVATION A DIEU.

(Pour le chapitre de la Miséricorde.)

VOUS dites, ô mon Dieu! que vous me pardonnerez: que dis-je? vous m'assurez que vous m'avez pardonné. *Remisisti impietatem peccati mei.* Vous dites que vous ne mépriserez pas un cœur contrit et humilié. *Cor contritum et humiliatum Deus, non despicies.* Vous dites que vous avez jeté tous mes péchés derrière vous. *Projecisti post tergum tuum omnia peccata mea.* Vous le dites, ô mon Dieu! et je vous crois, et je dois vous croire, car vous êtes la vérité même. Mais tout puissant que vous êtes, pouvez-vous faire que ce qui est fait ne soit pas fait? ôtez-moi donc, ô Dieu de miséricorde! ôtez-moi donc de dessus le cœur ce poids affreux, ce poids qui est sur moi comme une montagne, ce souvenir si amer et si cruel de quarante ans d'iniquité, de souillure, de blasphème, d'égarement, des plus honteux désordres. Ne suis-je pas écrasé par cet horrible fardeau? Eh! si je souffre, ce n'est pas du mal qu'on me fait; vous savez l'alléger et l'adoucir: grâces à vos leçons et à vos secours, je supporte, sans y succomber, la persécution des hommes; mais ce qui m'accable, c'est le mal que j'ai fait, qui est sans cesse devant mes yeux, et que je ne saurais me pardonner; car il est sans excuse, et personne ne peut en avoir moins que moi. Parce que vous êtes bon, en suis-je moins mauvais? que dis-je? plus vous êtes bon, plus je suis coupable, et cette idée est désolante. A qui aviez vous fait plus de bien qu'à moi? à qui aviez-

Digitized by Google

vous donné plus de marques d'une bonté toute paternelle? qui a pris soin de moi, quand mon père et ma mère m'ont été enlevés? *Pater meus et mater mea dereliquerunt me, dominus autem assumpsit me.* Pauvre et orphelin, j'ai été nourri du pain de votre charité (1). Vous m'avez prodigué, comme à plaisir, tous les bienfaits imaginables, tous les avantages et toutes les jouissances de la société. Quel usage en ai-je fait? J'ai tourné tout, contre celui qui m'avait tout donné. Terre et ciel, rendez témoignage contre moi! créatures de mon Dieu, élevez-vous contre l'enfant dénaturé, il ne vous démentira pas. Dites toutes ensemble : le voilà celui que son Dieu avait comblé de biens, et il a méconnu son Dieu; il a méprisé sa loi; il s'est servi de ses dons pour l'outrager. Il ne lui est pas venu une fois dans la pensée de rendre gloire à celui de qui seul il tenait tout. Il s'est fait lui-même son Dieu : il a dit, en regardant les biens qui l'environnaient, il a dit, dans l'enflure de son cœur, c'est moi qui ai fait tout cela; c'est à moi que je dois ce que je suis : je suis mon ouvrage. Il s'est déclaré l'ennemi du Dieu son bienfaiteur, puisqu'en reconnaissant l'existence de ce Dieu, il a été l'ennemi de sa loi. Hommes qui détestez les ingrats, le voilà le plus abominable des ingrats!

---

(1) L'auteur, à l'âge de neuf ans, a été nourri six mois par les sœurs de la Charité, de la paroisse Saint-André-des-Arcs, et l'on sait que jusqu'à l'âge de dix-neuf ans il a été élevé et nourri par charité. (*Note de l'auteur.*)

Cette note est écrite de la main même de l'Auteur; et voilà l'homme à qui l'on reproche tant d'orgueil! Au reste, tout le monde sait que M. de la Harpe appartenait à des parens honorables, et qu'il ne fut élevé chez les sœurs de la Charité que par manque de fortune et non par défaut de naissance. (*Note des rédacteurs.*)

Digitized by Google

Eh! bien, mon Dieu, que puis-je répondre à ces cris qui m'accusent, à ces cris que ma conscience répète? Ah! si je ne considérais que votre justice, je l'invoquerais moi-même contre moi: je vous dirais, frappez Dieu juste! écrasez l'ingrat qui vous a rendu le mal pour le bien, et la haine pour l'amour. *Posuerunt adversùm me mala pro bonis et odium pro dilectione meâ.* Faites-moi tout le mal que j'ai mérité; mais qu'au moins je ne sois plus, s'il est possible, cet ingrat que tout le monde doit abhorrer. Otez-moi tout; mais ôtez-moi mon péché, ôtez-moi ma honte: *Aufer à me opprobrium et contemptum.* Otez-moi la haine de moi-même, et le souvenir de mes fautes; pour m'y dérober, je me précipiterais dans les enfers, si je ne savais que le supplice des enfers est de vous haïr, ô mon Dieu! et ce supplice est le seul au-dessus de mes forces. J'oserai dire plus, il est le seul au-dessus de mes iniquités, à présent que vous m'avez fait connaître et mes iniquités et le Dieu qui me les a pardonnées. Je suis prêt à tout, résigné à tout; je puis tout souffrir, ô Dieu bon! quoique je sois la faiblesse même, si ce n'est de renoncer à vous aimer. Oh! cet amour, qui est mon seul bien, on ne me l'ôtera pas; car c'est vous, mon Dieu, qui ne l'avez donné, et ce n'est pas vous qui me l'ôterez. C'est le plus beau présent que vous puissiez faire à vos créatures et vous seul pouviez le leur faire. Mais cet amour même, ô mon Dieu! ne sert qu'à me faire sentir avec plus d'horreur et d'amertume combien je suis criminel envers vous; et plus je vous aime et dois vous aimer, moins je puis supporter l'idée de vous avoir tant offensé.

Mais je vous entends me répondre, ô mon Dieu! « De quoi te plains-tu? tu te reproches tes » ingratitudes, et certes tu as bien raison; mais ne

Digitized by Google

» crains-tu pas d'être encore ingrat en ce moment
» même? Que me demande-tu? de t'ôter le sou-
» venir de tes fautes, qui à présent est amer pour
» toi; mais si tu pouvais en perdre un moment le
» souvenir, si tu étais assez malheureux pour les
» oublier jamais, c'est alors que je m'en souvien-
» drais de nouveau, et que ma justice me rapel-
» lerait ce que ma seule miséricorde peut effacer.
» Quand le père de famille, dans mon évangile,
» court au devant de l'enfant prodigue qui re-
» vient à lui, c'est pour l'embrasser et le faire
» asseoir à sa table. Il ne lui fait pas le plus léger
» reproche; il est sûr de ceux que le malheureux
» enfant se fait à lui-même; il se réjouit de le
» recevoir à sa table, quoiqu'il revienne de la
» table des pourceaux; mais l'infortuné s'est re-
» connu indigne même de manger avec les der-
» niers esclaves du père de famille. Je suis ce père,
» et je connais le cœur de mon enfant; car c'est
» moi qui le lui ai donné: irais-je le frapper de
» mes reproches, quand je l'ai frappé de ma
» grâce? est-ce moi qui ferai saigner ses blessures,
» quand il vient à moi pour être guéri? Tu sais
» par toi-même si ton Dieu est capable d'accabler
» le pécheur qui se jette dans ses bras. Nest-ce pas
» moi qui ai dit: le seigneur relève ceux qui
» tombent, et redresse ceux qui sont brisés?
» *Allevat dominus omnes qui corruunt et erigit,*
» *omnes elisos.* C'est le seigneur qui conduit les
» pas de l'homme et qui détermine son voyage;
» et alors, si l'homme tombe, il ne se brisera pas,
» parce que le seigneur étend sa main pour le
» soutenir. *Apud dominum gressus hominis diri-*
» *getur et viam ejus volet; cùm ceciderit, non*
» *collidetur, quia dominus supponit manum.* Et
» qui sait mieux que moi que l'homme pécheur à
» qui je me suis manifesté, ne supporterait pas

Digitized by Google

» les rayons de ma justice, si je ne prenais soin
» moi-même de les tempérer par ceux de ma
» miséricorde? Quand je parlais dans ma gloire
» à Moyse et aux Patriarches, ils tombaient par
» terre, saisis de frayeur, et s'écriaient qu'ils
» allaient mourir, parce qu'ils avaient vû le sei-
» gneur; et c'étaient des justes! Que sera-ce du
» pécheur? Mais si je suis *la vérité*, je suis aussi
» *la vie*, et il n'y a que l'impie que je tue du
» souffle de ma bouche. *Spiritu oris sui interficiet*
» *impium*. Je suis auprès de celui à qui j'ai parlé,
» et je ne veux pas qu'il meure du repentir que
» je lui ai donné pour qu'il vive. Ce repentir est
» sa punition; mais il est le seul remède à ses maux;
» c'est le fer qui déchire la plaie, mais qui em-
» pêche qu'elle ne soit mortelle. Il doit y rester
» jusqu'au dernier jour; et ose dire que ma main
» ne s'occupe pas d'en adoucir l'atteinte, que je
» ne verse pas sans cesse l'huile et le baume qui
» diminuent la douleur et préviennent la corrup-
» tion. Ce baume, c'est mon amour; c'est l'amour
» que j'ai moi-même mis dans ton cœur, ce don
» surnaturel qui n'est pas de l'homme, mais de
» moi. Et si tu aimes ton Dieu, comment te par-
» donnerais-tu de l'avoir tant offensé? Mais il
» pardonne lui, et a promis de pardonner à celui
» qui l'aime, et celui qui l'aime doit tout souffrir
» avec joie pour mériter ce pardon. Tu as peine à
» concevoir que je puisse pardonner en effet de si
» longues et de si énormes offenses; mais tu ne dois
» pas non plus le concevoir; c'est le secret de ma
» bonté. Il ne t'est pas plus donné de comprendre
» combien je suis bon, que de savoir combien tues
» mauvais; et pourtant il n'y a rien dans toi qui
» qui ne soit fini, et tout est infini en moi: mais
» c'est que l'homme n'est pas plus fait pour se
» connaître lui-même que pour connaître le Dieu

Digitized by Google

» qui l'a créé ; c'est moi qui *sonde le coeur et* » *les reins*, c'est moi qui connais l'homme, parce » que je connais mon ouvrage ; l'homme, il n'a » rien que je ne lui donne, il ne sait rien que je » ne le lui apprenne, il ne peut rien qu'en moi » et par moi ; il doit donc toujours prier, tou- » jours demander, et j'ai promis de ne rien re- » fuser à qui demande avec soumission et con- « fiance, et ma parole n'est pas vaine ; j'ai été » jusqu'à dire, *que je ferais la volonté de ceux* » *qui me craignent : Voluntatem timentium se* » *faciet* ; et je l'ai mille fois prouvé. L'orgueil ne » conçoit pas cette bonté d'un Dieu, mais l'or- » gueil est toujours loin de moi, il n'y a que » l'humble qui s'en approche, et à qui j'aime à » me communiquer ; et la véritable humilité ne » se sépare pas de la confiance filiale : tu sembles » douter que je puisse anéantir son péché ! Ne » l'ai-je pas dit mille fois par mes prophètes ? » n'ai-je pas dit à Israël que quand même sa robe » d'iniquité serait rouge comme l'écarlate, je la » rendrais blanche comme la neige ! (*Isaie.*) Le » péché n'est-il pas le fils de l'enfer et le père de » la mort ? et mon Verbe divin ne doit-il pas être » vainqueur de la mort et de l'enfer ? Mais ce » triomphe ne sera consommé que dans la Jéru- » salem céleste, et tu es encore dans la terre » d'épreuve et de châtiment. Mes saints n'ont-ils » pas péché, et plusieurs même gravement péché ? » Le mal et le péché entrent-ils dans ma demeure » où il n'entre rien de souillé ? Ne suis-je pas » assez puissant dans ma bonté pour purifier mes » enfans ? mon amour n'est-il pas un feu immense, » dans lequel toute iniquité sera consumée, et » dans lequel tous mes élus vivront éternelle- » ment. »

Que puis-je dire, ô mon Dieu ! si ce n'est que

Digitized by Google

je ne suis qu'erreur, ignorance et misère, et que vous n'êtes que lumière, puissance et bonté ? Pardonnez, ô mon père ! car votre enfant indigne vous offense jusques dans son repentir, Je vous aime, ô mon Dieu ! mais qu'il s'en faut encore que je vous aime comme il faut vous aimer ! que je suis loin encore de cette véritable confiance qui accompagne le véritable amour ! et pour quoi ? c'est que ne suis pas même un véritable pénitent, car je vous demande ce que vous n'accordez qu'à vos Justes. Donnez-moi les sentimens de votre prophète, le modèle des vrais pénitens ; que je vous dise avec le même cœur que David : il m'est bon que vous m'ayez humilié, afin que j'apprisse vos justices ; *bonum mihi quia humiliasti me, ut discam justificationes tuas.* Bien loin de porter avec peine ce poids d'humiliation, je dois le bénir, parce qu'il me rappelle sans cesse mon néant et votre grandeur, mes fautes et votre bonté, mes iniquités et votre sainteté. Si j'ai été assez insensé pour vous méconnaître si longtemps, le mal est dans ma volonté perverse ; et si vous avez daigné m'éclairer et me rappeler à vous, gloire à vous seul, ô mon Dieu ! car tout ce qu'il y a en moi de mal est de moi, et tout ce qu'il y a de bon est de vous ; et n'est-ce pas là ma consolation, mon espérance et mon bonheur ? Si je plie sous le fardeau de mes péchés qui sont montés jusques pardessus ma tête, *supergressa sunt caput meum*, votre Verbe divin, mon rédempteur ne daigne-t-il pas le partager, et pour empêcher qu'il ne m'écrase, ne vous offre-t-il pas sans cesse le sacrifice de son sang versé pour moi de toute éternité ? N'est-ce pas là le mystère de son amour ? et seroit-ce à moi de le comprendre ? Nous est-il permis de savoir combien vous avez aimé vos créatures ? *Sic Deus dilexit mundum !* Je m'anéan-

Digitized by Google

tirai donc dans ma reconnaissance comme dans mon humiliation ; je vous dirai : mon Dieu ! c'est le partage de vos bienheureux de connoître votre bonté, autant du moins que vous pouvez la manifester à vos créatures, car vous seul pouvez vous connaître parfaitement, et vous seul êtes dans le secret de vos perfections ; le dégré de félicité dont vous faites jouir les habitans du ciel est en proportion de ce que vous leur communiquez de votre essence, et vous avez de quoi remplir ainsi leurs désirs et leurs jouissances pendant toute votre éternité ; c'est ainsi qu'ils seront à jamais rassasiés : *satiabor cum apparuerit gloria tua.* Et moi qui suis dans une vallée de larmes; moi, dans les chaînes du corps et sous le joug du péché, prétendrais-je à ce qui est le partage du ciel, quand je devrais depuis si longtemps être dans les enfers si vous m'aviez fait justice ? Ne suis-je pas mille fois trop heureux que vous ayez voulu faire de moi un de ces miracles de votre miséricorde, que vous signalez quelquefois pour envoyer l'espérance aux plus grands pécheurs ? Ils diront : qui a péché plus que lui ? et pourtant Dieu a eu pitié de lui ; de qui donc n'aura-t-il pas pitié ? Ainsi vous tirez le bien du mal même ; ainsi toutes vos voies ne sont que miséricorde et vérité : *universae viae Domini misericordia et veritas.* Que je sois donc humilié, ô mon Dieu ! et que vous soyez glorifié ; que je sois vil aux yeux des hommes par mes iniquités, soyez grand à leurs yeux par vos miséricordes. A vous, Seigneur, la grandeur et la puissance ; à vous la gloire, la victoire et la louange : *Tua est, Domine, magnificentia et potentia, et gloria atque victoria et tibi laus. Amen.*

DE LA HARPE.

Histoire

Digitized by Google

MERCURE

DE

FRANCE,

LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

TOME ONZIÈME.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DU MERCURE DE FRANCE.

AN XI.

Digitized by Google

Digitized by Google



Histoire des Loix civiles sur le Mariage et sur le Divorce depuis leur origine dans le droit civil et coutumier, jusqu'au 18e. siècle; par André Nougarède, 2 *vol.* Prix : 8 fr. et 11 fr. par la poste. *Chez* le Normant, *imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint Germain-l'Auxerrois, n°. 42. Paris, an XI.*

ON ne peut pas plus concevoir les loix sans les mœurs, que la société sans la famille. Elles fleurissent ensemble, elles dégénèrent ensemble ; l'influence que l'on exerce sur l'une ou sur l'autre, s'étend inévitablement sur toutes les deux. Cette vérité est, pour ainsi dire, l'histoire toute entière, et nous sommes trop dispensés d'aller chercher des exemples chez les nations anciennes.

Mais nous ne répéterons pas comment le scandale des mœurs prépara la chute de l'autorité et le mépris des loix en France ; et comment les loix, par un retour funeste, mais nécessaire, corrompirent les mœurs, établirent dans la famille le despotisme et l'anarchie, qui désolaient l'état, et consacrèrent en principe leur avilissement et leur décadence. On dût se féliciter encore, au milieu de cette ruine universelle, que l'on n'ait pas détruit jusqu'au pouvoir de réparer.

Les premiers regards d'une autorité bienfaisante, devaient donc naturellement s'arrêter sur l'état de nos mœurs ; ou plutôt, après avoir relevé les autels, elle devait régler le sort des époux dont ces autels avaient reçu les sermens ; elle devait rendre son honneur au mariage, resserrer le lien de la famille et de la société, et consacrer la source de la morale publique et de la liberté civile.

Cependant, par une fatalité qui tenait aux temps que nous laissons derrière nous, les principes sur lesquels se fonde la législation du mariage étaient chaque jour plus oubliés. Le législateur ayant été obligé de prescrire ce que la religion et les mœurs ne réglaient plus, les loix

Digitized by Google

civiles s'étaient mêlées avec les loix domestiques, et la confusion s'était introduite dans toutes. La manie des paradoxes qui dominait, sous le nom de liberté de penser, ne contribua pas peu à augmenter cette confusion. Le droit naturel fut méconnu, dans un siècle où chacun invoquait la nature. Le siècle des lumières avait tout brouillé et tout obscurci: et le code des loix françaises ressemblait à ces terres nouvellement inondées, où, pour reconnaître les propriétés de chacun et fixer les bornes antiques, il fallait recourir au témoignage des anciens, et au jugement des hommes fameux par leur sagesse.

Ce fut alors qu'un gouvernement, fort de ses intentions, s'entoura de toutes les lumières, provoqua de franches remontrances, et fit comme un appel général à tous les amis éclairés de leur pays. La loyauté et la confiance établirent, de part et d'autre, des communications qui caractérisent assez la nouvelle époque qui commençait pour la France. Plusieurs écrivains usèrent noblement du droit de dire ce qu'ils pensaient, et de penser ce qu'ils voulaient (1).

Quelques maximes anciennes furent tirées de leur long oubli, et sont encore reçues aujourd'hui avec le succès de la nouveauté; et même, nous pouvons le dire sans vanité, puisque nous l'avons payé si cher, les principes de l'ordre social reçurent des développemens nouveaux, que l'on ne dût pas moins à l'expérience et à la nécessité des temps, qu'au génie des écrivains qui les produisirent. Car, cette remarque a déjà été faite, tout principe nécessaire à l'ordre social, doit être développé dans son temps. La société s'éclaire et s'explique à mesure qu'elle avance; et dans toute la suite des événemens politiques, une vérité nécessaire à l'ordre appelle en quelque sorte son défenseur, comme autrefois, dans l'agitation des premiers siècles de l'église, les hérésies suscitaient des apologistes de la croyance orthodoxe.

(1) *Ubi sentis quæ velis, et quæ sentis dicere, licet.* Tac. Hist.

Digitized by Google

Les défenseurs des saines maximes de l'ordre, s'honorèrent de compter dans leurs rangs l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons. Dans deux écrits qu'il publia successivement, et qui ont entr'eux les rapports qui existent entre leurs sujets et entre toutes les vérités politiques, il remonta à *l'origine de la puissance paternelle*, et développa *le principe de la législation sur le mariage*. Il fit voir que *la puissance paternelle* avait conservé les mœurs romaines pendant six siècles, au milieu des discordes de la place publique et des vices de la religion et des loix; et que *l'indissolubilité du mariage*, après que notre droit coutumier eut aboli la puissance paternelle dans notre législation, fut le principe de la force intérieure de la France, et de la perfection toujours croissante de ses mœurs pendant dix siècles. On distingua aussi, dans cette classe honorable de publicistes, l'éloquence et profond auteur *du Divorce considéré au 19e siècle*. M. de Bonald attaqua ses adversaires, pour ainsi dire, dans le fort de leur raisonnement. Comme ceux-ci prétendaient que le divorce, réprouvé par la religion catholique, n'était pas pour cela contraire à la nature et devait être reçu dans le code d'une nation qui admettait indistinctement toutes les religions, il prouva que le divorce n'était contraire à la religion universelle, que parce qu'il était contraire à la nature. La force singulière de son style, l'élévation et l'étendue de ses pensées, et, si je puis parler ainsi, la verve de raison qui caractérise cet écrivain, frappèrent tous les esprits. Son nom devint une grande autorité dans l'opinion publique: et, sans rien préjuger sur ce que le législateur accorderait aux circonstances, ou sur ce que les circonstances exigeraient de lui, on crut l'inviolabilité des principes garantie, en quelque sorte, par cette éloquente protestation.

« Mais, dit M. Nougarède, le raisonnement a été » si bien décrié par ses abus trop récens, qu'il inspire » de la défiance, lors même qu'il sert à défendre la

Digitized by Google

» vérité : il a donc fallu me résoudre à tenter une autre » démonstration. » Et cette démonstration, il l'a trouvée dans les faits et dans les loix. Le plan qu'il s'est tracé est vaste, et embrasse toutes les législations connues, depuis les institutions de Numa, jusqu'au code civil qui est discuté en ce moment. Dans cet espace de vingt-six siècles, on voit les peuples se succéder avec les mêmes fautes et les mêmes revers ; les mêmes événemens entraîner les mêmes conséquences, les mêmes opinions parmi les philosophes, annoncer les mêmes vices dans les mœurs, et préparer les mêmes désordres dans les loix ; les mêmes expériences, en un mot, se renouveler avec les mêmes résultats. Lorsqu'un principe a passé par toutes les épreuves, et qu'il se démontre également par l'ordre des raisonnemens et par la suite des événemens, il ressemble de bien près à la vérité. Mais, n'anticipons pas sur des conséquences que l'auteur n'a pas voulu tirer lui-même. Nous allons essayer de donner une idée de son travail ; c'est à la fois la plus digne manière de le louer et le plus sûr moyen d'en faire sentir l'importance.

Si l'on considère la théorie des loix sous les rapports généraux, on se convaincra, sans peine, qu'elle a tour-à-tour été fondée sur deux principes opposés : tantôt l'homme et la société dictaient eux-mêmes les loix qu'ils devaient suivre ; tantôt ils les recevaient d'une autorité supérieure, placée hors de l'homme et de la société.

Quand les loix étaient l'ouvrage des hommes, elles devaient nécessairement flatter leurs passions ; elles sacrifiaient les droits du plus faible, ou plutôt elles ne s'occupaient pas de la supériorité du droit, mais de celle de la force. C'était *le droit du plus fort*, ou le droit arbitraire, dont les principes variaient avec les passions, avec l'influence du climat, avec la forme des gouvernemens, avec le caractère de chaque siècle.

On reconnaîtra tous les caractères de ce droit du plus fort dans les coutumes domestiques qui existèrent chez les

Digitized by Google

Romains avant le règne de Numa, et c'est l'objet du chapitre premier. Ici tous les éloges du premier âge et toutes les imaginations de poésie fuient devant la vérité de l'histoire; les instrumens du meurtre sont inventés avant ceux du labourage; une forteresse protège des cabanes de chaume, et telles étaient l'atrocité de ces premières guerres et la bassesse de ces natures primitives, que l'esclavage était considéré comme un bienfait, et sauva la race humaine de ses propres excès. Le vaincu épargné sur le champ de bataille recevait le nom (1) qui marquait à la fois son salut et son opprobre. Mais ce droit, que le maître exerçait sur son esclave, rapporté à la supériorité de la force du corps comme à son principe, devait nécessairement s'étendre sur tous les êtres faibles par leur nature ou par leur situation; aucun sentiment ne venait alors tempérer cet instinct brutal de la force; aussi voit-on le guerrier opprimant également ses esclaves, sa femme et ses enfans.

Quand les hommes, au contraire, et les sociétés reconnaissaient une autorité supérieure placée hors de l'homme et de la société, leurs passions devant être subordonnées à la justice, l'on cessait alors de considérer la force pour ne voir que les droits de l'individu, et les loix tendaient à devenir invariables. De-là, *le droit immuable*, qui est comme l'intelligence cachée qui dirige le corps social vers son plus grand bien; et comme ce droit est l'ouvrage d'une autorité supérieure, il doit nécessairement tirer sa force de la religion.

Cette distinction du *droit du plus fort* ou *du droit arbitraire* et *du droit immuable* est capitale, et toutes les considérations que présente la suite de cet ouvrage s'y rattachent naturellement.

Cependant, si la religion est humaine, est polythéiste, elle ne sanctionnera que des règles partielles *du droit immuable*, et ne résistera pas au temps: c'est ce que l'on vit par les loix et la religion de Numa.

(1) *Servus, de servatus.*

Digitized by Google

Vainement ce prince législateur essaya-t-il de soustraire les femmes à l'oppression où elles se trouvaient placées dans leurs familles, et de les protéger dans le mariage où la nature et les effets du pouvoir marital tendaient également à les opprimer; vainement consacra-t-il l'indissolubilité du mariage par la cérémonie de *la confarréation*. L'imperfection de la religion devait entraîner l'imperfection de la loi. L'usage de la *diffarréation* détruisit tous les bons effets de la *confarréation;* et comme il arrive ordinairement, à force de violer la religion, on prit le parti de s'en passer: l'on crut même dans la suite que la *confarréation* n'avait été instituée que pour les seuls pontifes. Ce fut alors que le peuple romain se crut sans loix, parce qu'elles n'étaient plus observées, et il alla en chercher dans la Grèce. Les loix de la Grèce, toutes rédigées d'après le droit du plus fort, dominèrent sur les institutions de Numa, et par leur nombre et par leur accord naturel avec les passions de la multitude. Le code des Douze Tables devança même la corruption publique, comme il parut bien, par l'indignation générale qui éclata à l'occasion du divorce de Carvilius Ruga, que les censeurs ordonnèrent, à cause de la stérilité de sa femme.

Cependant l'ambition des conquêtes, qui s'accroissait avec les conquêtes, dirigea toutes les vues du législateur vers la reproduction de l'espèce humaine. On fit des loix pour encourager le mariage, et pour punir le célibat et la stérilité, c'est-à-dire, que l'on fit des loix inutiles et des lois immorales. Mais la loi tenta inutilement de suppléer aux bonnes mœurs; car, dit M. de Bonald, « la population ne se compose pas tant des hommes » qui naissent que des hommes qui se conservent ». Aussi la dépopulation et la licence des mœurs faisaient des progrès effrayans. Auguste lui-même perdit l'espérance de voir *naître un peuple innombrable*, et les chevaliers romains, interprètes de l'alarme publique, vinrent en corps demander au prince l'abrogation des *loix pappiennes*.

Digitized by Google

M. Nougarède insiste particulièrement sur cette époque de l'Histoire Romaine, parce qu'elle est aussi importante qu'instructive, et que trop souvent il faut être arrivé au dernier degré du mal pour reconnaître toutes les fautes qui nous y ont conduits. On connaît la harangue d'Auguste aux chevaliers romains, rapportée très au long par Dion, et que Montesquieu abrège à sa manière. M. Nougarède met dans la bouche des chevaliers une réponse, où il fait ressortir tous les vices de ces *loix pappiennes*, qui avaient réduit en système les abus de l'anarchie et des guerres civiles. Cette forme dramatique redouble l'intérêt de ce tableau. Nous ne résistons pas au plaisir d'en citer quelques traits.

« S'il ne s'agissoit que de présager le succès de vos loix, » répondent les chevaliers, la question serait absolument » décidée. Depuis trente années, les confiscations qu'elles » prononcent et qui remplissent votre trésor, les récom- » penses qu'elles promettent, et auxquelles l'espoir de » votre faveur ajoute un nouveau prix, n'ont produit que » d'impuissans effets. Vous venez de vous en convaincre » vous-même, puisque nous sommes presque tous célibataires. Vous devriez en conclure que vos moyens pour » encourager le mariage et la population sont vicieux, » puisqu'ils produisent un effet tout contraire à vos désirs; mais déjà vous agissez en maître absolu, et vous » vous en prenez à vous-même.

» Vous commencez par nous faire un crime de vivre » dans le concubinage, et vous paraissez ainsi perdre de » vue qu'il est devenu par vos soins une union légitime : » ce sont vos loix mêmes, contre lesquelles nous réclamons, qui l'ont établi et qui le protègent; ce sont elles » encore qui nous éloignent du mariage. Si elles avaient » soumis cette union à ses véritables loix, nous pourrions » la choisir encore comme firent nos ancêtres. Nous savons » très-bien qu'un engagement légitime est préférable pour » le bonheur; mais il est indispensable qu'il soit soumis aux

Digitized by Google

» loix de la justice, s'il est réglé par la volonté arbitraire,
» ou même immorale du législateur, comme le mariage
» qui est organisé par vos *loix pappiennes ;* nous aimons
» mieux encore rester exposés à nos seuls caprices. . .
. . . . . .
» Ces loix vous assurent tous les genres de succès, excepté
» celui que vous prétendez en attendre, l'accroissement de la
» population. Elles ne pouvaient nous paraître en effet que
» les réglemens d'un maître qui veut multiplier le nombre
» de ses sujets. Nous nous sommes considérés dans le do-
» micile conjugal comme dans un lieu de gêne, où vous
» nous conduisiez par des menaces, où vous nous reteniez
» par des menaces, où vous nous excitiez par des menaces,
» comme par un aiguillon, à multiplier les gages de notre
» fécondité. Cherchez donc, pour encourager la propa-
» gation de l'espèce, d'autres réglemens que ceux des
» censeurs ; observez même que ces moyens si violens,
» ne sont pas de nature à être mis long-temps en usage,
» et qu'ils auraient bientôt épuisé toutes les sources de la
» reproduction sociale. Pareils à ces cultivateurs impru-
» dens, qui détruisent la fécondité du sol en voulant
» l'exagérer, les censeurs n'avaient obtenu du mariage
» une population si supérieure à ses produits ordinaires,
» qu'en frappant le mariage même de stérilité pour l'a-
» venir. Si vous continuez de suivre le même système,
» vous acheverez de rendre absolument impossible la res-
» tauration des mœurs. . . . . .
» Faut-il vous parler des récompenses que vous pro-
» mettez aussi dans vos loix, et vous faire voir qu'elles ne
» sauraient être plus efficaces que les peines dont vous
» nous avez menacés sans fruit? Vous ne nous compren-
» driez même pas. Elles vous paraissent telles, dites-vous,
» *que la vertu n'en eut jamais de plus grandes.* Quelle
» idée vous devez avoir des récompenses qui excitent à la
» vertu ? Comme vous devez considérer en pitié ces cou-
» ronnes de chêne qui précipitaient nos ancêtres au

Digitized by Google

» milieu de tant de dangers, pour sauver la vie d'un ci-
» toyen ! Comme il est bien plus beau de présenter la
» pourpre à celui qui a répudié une épouse chaste, pour
» lui substituer une épouse féconde ; ou plutôt à ce ci-
» toyen si digne de vos éloges, qui, en passant toutes les
» années du mariage au divorce et du divorce au mariage,
» a multiplié sans mesure ses plaisirs et ses enfans. »

L'histoire dit que les chevaliers romains n'avaient rien répondu à la harangue d'Auguste ; on voit que ce n'était pas faute de bonnes raisons. Mais continuons de suivre le plan de l'auteur.

Il fallait donc une religion divine et universelle, pour faire connaître les principes généraux du *droit immuable*, et pour leur donner une sanction durable. On en vit la preuve sous Constantin, qui ayant à gouverner un peuple vieilli dans les institutions d'Auguste, ne laisse pas d'entreprendre la réforme des loix, et dut ses succès à l'influence du christianisme. On reconnaît bientôt la présence de ce nouveau principe dans la législation. Dès les commencemens, ils se manifeste par les plus heureux effets sur la liberté civile et sur la liberté domestique ; les maux de l'esclavage sont allégés ; les règles qui gênaient les affranchissemens sont peu-à-peu abolis ; la licence des divorces est réprimée, et l'on ne se borna plus à la protection personnelle d'individus, mais on eut encore égard aux considérations d'honnêteté publique, etc. L'ouvrage de Constantin fut continué avec zèle par ses successeurs ; et l'auteur en fait observer les progrès dans l'histoire des loix, sur les esclaves, et sur la société des biens entre les époux ; mais les plus grands obstacles qu'ils eussent à surmonter, venaient de la dégénération du peuple romain, qui ne pouvait plus porter, en quelque sorte, la bonté des institutions nouvelles.

Il était réservé à Charlemagne, cinq siècles après Constantin, d'achever toutes les applications *du droit immuable*. Ce grand prince, à la tête de peuples adolescens,

Digitized by Google

montra tout ce que peut le christianisme, lorsqu'il vient tempérer un génie législateur et guerrier. Des écrivains célèbres ont fait l'éloge de Charlemagne, avec quelques traits d'un talent inimitable : il était peut-être aussi difficile de descendre dans le détail de ses travaux immenses. M. Nougarède le montre tour-à-tour fondant la liberté politique sur ses vrais principes, et augmentant la puissance impériale de tout ce qu'il retranchait au despotisme du prince ; extirpant les restes de l'esclavage par des loix plus fortes que celles de Constantin ; renouvelant les loix sur les mœurs, après avoir réglé celles du mariage, dont il consaca l'indissolubilité ; en un mot, conduisant au plus haut degré de perfection, dont les choses humaines étaient capables à cette époque, la liberté politique, la liberté civile et la liberté domestique, qui toutes conservent entr'elles des rapports naturels et invariables. Ce point de vue n'est pas le moins remarquable de cette Histoire. Le germe de perfection que le christianisme avait introduit dans les loix, se développa au milieu des abus de la féodalité et des horreurs des guerres civiles. Il fut la source de ce droit des gens, qui a gouverné les nations de l'Europe jusqu'au dix-huitième siècle ; de cette dignité de mœurs, qui établit une si grande différence entre le siècle de Louis-le-Grand et le siècle d'Auguste. Enfin, le christianisme fut le principe de cette morale publique et de cette conscience universelle qui met « l'opinion même » des hommes corrompus, au nombre des plus grands » obstacles que la corruption des mœurs ait à com» battre. »

Il ne nous est pas permis, dans cette analyse rapide, et à peine suffisante pour donner une idée générale de l'ouvrage, de nous arrêter aux développemens qui en font le principal mérite. L'histoire des loix se joint naturellement à l'histoire des circonstances qui les ont accompagnées, et offre à chaque page des tableaux attachans, des faits curieux, des discussions intéressantes. On pense bien

Digitized by Google

qu'en s'assujettissant à la fidélité de l'histoire, l'auteur a souvent occasion de combattre les systèmes de nos publicistes modernes, qui ne s'en souciaient guère. Le nom de Montesquieu, en particulier, revient souvent dans les discussions de ce genre. Ce publiciste, qui témoigne pour les *loix pappiennes* une prédilection que l'on ne peut pas concilier avec ses grandes lumières, avait jeté, par exemple, de l'incertitude sur l'époque où l'usage du divorce s'introduisit chez les Romains, et l'avait fait remonter beaucoup plus haut que l'époque célèbre de *Carvilius Ruga*. M. Nougarède prouve contre Montesquieu, l'exactitude et la vraisemblance du fait historique. Il démontre par le témoignage unanime des historiens, que jusqu'à *Carvilius Ruga*, c'est-à-dire jusqu'à l'an 620 de la fondation de Rome, les institutions de Numa avaient protégé l'indissolubilité du mariage contre la séduction des loix ; et, par les rapprochemens et les analogies que fournit cette époque fameuse, il ne montre pas avec moins d'évidence que l'action de *Carvilius Ruga* devait exciter une indignation générale, et que les mœurs romaines repoussaient encore le code des Douze Tables.

Mais si l'on reconnaît la logique victorieuse de l'auteur, on n'aime pas moins la manière dont il a raison : c'est toujours avec la modération et les convenances qui n'appartiennent qu'au vrai savoir ; et cet exemple est trop rare pour n'être pas remarqué. . .

Ce fut au dix-huitième siècle que les principes du siècle d'Auguste tendirent à dominer dans les mœurs et dans les loix. L'examen de cette dernière époque fait le sujet de la quatrième partie de cet ouvrage, qui nous a paru moins fortement écrite que les précédentes. Il est même possible que l'on conteste à l'auteur l'exactitude de quelques rapprochemens entre les philosophes des deux siècles. Mais les rapports généraux qu'il établit entre les philosophes subsistent dans toute leur évidence. Le fonds des doctrines qui prévalaient au siècle d'Auguste, reparut avec tous ses

Digitized by Google

détails dans celui que nous venons de parcourir ; et si l'on pouvait séparer les passions des hommes de leurs erreurs, la fortune prodigieuse de cette philosophie ne serait pas moins frappante que la monotonie des répétitions. On vit donc avec les systèmes d'Epicure et de Zénon le despotisme sous toutes ses formes sanglantes ; les distinctions savantes et les balancemens de pouvoirs qui sont bien moins les garanties de la liberté que les inquiétudes de la faiblesse et de l'orgueil ; des loix sur le mariage toutes relatives à la propagation de l'espèce ; des vertus toutes physiques, et l'oppression, enfin, regnant dans la famille comme dans l'état, avec toutes les applications du droit du plus fort.

Ici M. Nougarède prévient une grave objection des défenseurs de la doctrine du dix-huitième siècle. Ce siècle a été fameux par son *humanité*, et il en a fait un de ses titres les plus magnifiques ; tous les livres qu'il a produit ne respirent que l'*humanité*, et la vantent comme une découverte nouvelle, après douze siècles de civilisation. Mais les faits viennent déposer tristement contre cet étrange amour des hommes, qui même dans la suite prit un autre nom, comme par respect pour le véritable. L'*humanité* méconnut les bornes et les convenances de la vertu, parce qu'elle ne remontait pas au principe qui, bien que surnaturel, n'en est pas moins le seul conforme à notre nature. L'*humanité* rêvait des *projets de paix perpétuelle*, et les proposait à des souverains qui, peu de temps après, se partagèrent la Pologne. L'*humanité* décida l'affranchissement des nègres dont l'esclavage se convertissait insensiblement en une sorte de domesticité douce ; et en s'emparant brusquement de l'ouvrage du christianisme, elle le perdit. Les essais meurtriers de la philantropie, témoignèrent assez que ce n'était pas aux défenseurs *du droit arbitraire* à donner la liberté civile ; et les efforts d'un gouvernement puissant suffisent encore à peine aujourd'hui pour réparer les bienfaits de tant

Digitized by Google

d'*humanité*. Au reste, toutes ces considérations exigeraient des développemens, que nous sommes forcés de remettre à une autre fois.

Dans un ouvrage, que son importance et sa solidité dispenseraient aisément de tout autre mérite, M. Nougarède a su répandre l'intérêt d'un style élégant et facile. On ne s'aperçoit pas des recherches ingrates qu'il a dû faire, des écrits secs et insipides qu'il lui a fallu dévorer : il n'a pris toute cette peine que pour l'épargner à ses lecteurs.

VARIÉTÉS.

*Œuvres diverses d'*Evariste Parny, nouvelle édition, 2 vol. in-12. Prix : 5 fr., et 6 fr. par la poste. A Paris, chez *Debray*, libraire, place du Muséum, n°. 9; et chez *le Normant*, imp.-lib., rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

LE sort des poètes est souvent plus heureux qu'il n'est brillant; ils marchent sans cesse au milieu des serpens de l'envie, et leur carrière est par-tout semée d'écueils; on doit cependant en excepter les poètes élégiaques; ils chantent leurs plaisirs, et ils semblent n'avoir pour but dans leurs travaux que d'obtenir un sourire de l'amour. Les graces qu'ils ont chantées désarment en leur faveur la jalousie, la haine, et quelquefois même la critique. Leur front n'est point paré d'un laurier éclatant, mais ils sont couronnés du myrthe paisible; tel était, parmi nous, le sort du chantre aimable d'Eléonore; tel étoit du moins le vœu qu'il formait lui-même, lorsqu'il disait :

A de moindres succès mes vers doivent prétendre;
Les belles, quelquefois, les liront en secret,
Et l'amante sensible, à son amant discret,
Indiquera du doigt le morceau le plus tendre.

Digitized by Google

Heureux le poète, s'il se fût contenté de la gloire d'être placé à côté d'Anacréon et de Tibulle, et s'il n'eût pas troublé les échos d'Idalie de ses déclamations contre les dieux! mais on a assez parlé de ce poëme scandaleux, qui a fait plus de mal encore à son auteur qu'à la religion qu'il attaque : M. de Parny ne l'a point compris dans la nouvelle édition de ses ouvrages, et nous n'y reviendrons pas.

La plupart des pièces qui composent ce nouveau recueil, sont dans la mémoire de tous ceux qui aiment les vers. M. de Parny ne s'était point laissé séduire par les succès passagers de Dorat et des poëtes qui l'avaient précédé dans la même carrière; ses élégies sont principalement remarquables par la fraîcheur du coloris, par le naturel des images et la vérité des sentimens, le poëte est toujours élégant et toujours correct. Dans son élégance, dans sa correction, il n'a jamais rien de pédantesque; il a même quelquefois la grâce de l'abandon, et son style, sans être négligé, a presque toujours cet air de négligence aimable qui sied si bien aux chantres des plaisirs et des amours.

Li suoi artifici sono negligenze.

M. de Parny a enrichi cette nouvelle édition de plusieurs pièces inédites; parmi ces pièces nouvelles, il en est une de longue haleine, et qui a pour titre : *Isnel et Asléga*. Le sujet de ce poëme est tiré de la mythologie du Nord. Je ne sais si on doit féliciter le poëte du choix qu'il a fait, mais il aurait sans doute mieux réussi, en traitant un sujet de l'antiquité grecque; la mythologie des Grecs, quoiqu'un peu usée pour nous, nous offre encore plus d'idées neuves, que la mythologie des peuples hyperboréens; notre esprit est préparé à tout ce qu'on dit des Grecs; nous avons été élevés, nous avons, pour ainsi dire,

Digitized by Google

vécu avec eux, notre imagination s'anime à leur seul souvenir, et c'est un avantage que les poètes ne doivent point perdre; quoiqu'on en dise, Jupiter, Vénus, Apollon, seront toujours plus poétiques pour nous que le grand Odin. Il est possible que le nectar que versait Hébé, fût une boisson assez médiocre; mais après avoir été chanté par Homère, il me paraît plus propre à entretenir l'ivresse poétique, que la bierre et l'hydromel qu'on sert à la table des dieux scandinaves. Les sujets tirés de la mythologie du Nord ont un autre inconvénient, c'est la bizarrerie et la dureté des noms propres, qui ne réveillent point d'idées dans l'esprit du lecteur, et qui nuisent essentiellement à l'harmonie des vers; *Isnel*, *Aulega*, *Ingeslé*, *Niflheim*, *Olbrown*, peuvent être harmonieux pour des Russes ou des Suédois, mais seront éternellement barbares pour des oreilles françaises. Je sais que les sujets tirés des mythologies du Nord sont encore en vogue parmi certains esprits, avides de nouveauté, mais l'autorité de ceux-ci n'est pas assez marquée dans la littérature, pour qu'on doive leur sacrifier le goût national. On a beaucoup vanté Ossian dans notre siècle; les hommes de goût eux-mêmes l'ont admiré comme une production remarquable, sans jamais croire cependant qu'on pût le prendre pour modèle: il en est des poésies d'Ossian et de toutes les poésies herses, comme de ces monumens d'architecture gothique qui ont été conservés parmi nous; ils sont admirés par les gens de l'art, mais personne n'a songé pour cela à en imiter les formes dans la construction des édifices modernes.

On ne saurait trop le répéter, ce n'est point dans le nord qu'il faut aller chercher des modèles de goût: les habitans du nord le savent très-bien, et ils ne viendraient pas en foule parmi nous, s'ils n'avaient à admirer que la froide copie de ce qu'ils ont chez eux; ils ne parleraient

Digitized by Google

pas notre langue, ils ne cultiveraient pas notre littérature, si elle n'était consacrée qu'à chanter les merveilles d'Odin. M. de Parny, dans le poëme d'*Isnel* et d'*Asléga*, a laissé encore apercevoir son talent accoutumé ; quelques tableaux ont encore cette grace qu'on aime dans ses élégies ; mais son style manque quelquefois de pureté : les amours d'Eléonore (qu'on me passe la comparaison), sont comme ces fleurs qui naissent dans nos champs, et qui ont tout le coloris, tout l'éclat qu'elles ont reçu de la nature. Les amours d'Isnel et d'Asléga ressemblent à ces plantes exotiques qui regrettent leurs climats, et qui ont besoin d'être péniblement cultivées dans une serre chaude. Nous n'examinerons pas en détail le poëme d'*Isnel* et d'*Asléga* ; nous nous contenterons d'en relever quelques incorrections, et d'en faire remarquer quelques beautés. Isnel s'adresse à ses guerriers et les encourage par ces mots :

Braves amis, nos pères ont vaincu ;
De leur acier l'éclair a disparu ;
Brillons comme eux au milieu du carnage,
Leur front jamais n'a connu la pâleur.

Le second vers est inintelligible, *de leur acier l'éclair a disparu ;* cette image peut être scandinave, mais elle n'est pas française. Le troisième vers est faible ; et l'expression *brillons comme eux* est peu digne d'un héros qui ne respire que le carnage. Le quatrième vers renferme une idée fausse ; le poète veut dire que les pères des Scandinaves n'ont jamais pâli devant l'ennemi, mais un *front qui n'a jamais connu la pâleur* n'exprime pas la même idée.

Quelques vers après, en parlant d'Isnel, le poète dit :

Mais des combats *la sanglante rigueur*,
A la pitié ne fermait point son cœur.
Avec la mort son bras *allait descendre*
Sur un guerrier qu'il avait terrassé ;

Je

Digitized by Google

Je ne sais si on peut dire la sanglante rigueur des combats. Un bras qui va descendre avec la mort sur un guerrier, est une image faible : elle n'a point la vivacité nécessaire pour exprimer le mouvement d'un homme qui va tomber sur son ennemi.

Olbrown, un des personnages du poëme, aime la belle *Rusla*, et il vient frapper à la porte de sa maîtresse.

> Il frappe, et cette fois
> La porte cède à la main *qui la touche.*

La porte cède à la main qui la touche, le verbe *toucher*, qui vient après le mot frappe, n'est pas l'expression convenable ; *touche* paraît être mis là pour la rime.

> Quel est ce lâche au front pâle et timide ?
> Espère-t-il, par sa fuite rapide,
> Se dérober à la lance d'Isnel ?
> Est-ce en fuyant qu'on échappe au tonnerre ?
> Sans gloire il tombe, et tourné vers la terre,
> Son œil mourant ne revoit pas le ciel.

A quoi se rapporte *sans gloire il tombe* : d'après la construction de la phrase, il se rapporte au tonnerre ; et d'après la suite des idées, il se rapporte au lâche qui fuit d'un pas rapide. La transition est trop brusque, et ce passage n'est point clair.

> Près d'un torrent qui roule avec fracas
> Ses flots bourbeux, s'élève un toit rustique ;
> De vieux sapins le couvrent de leurs bras.

On n'entend pas trop ce que veut dire ici le poète, en parlant des *bras des vieux sapins*. Cette expression pourrait, jusqu'à un certain point, convenir au saule pleureur, mais elle ne convient point aux sapins, qui, dans leur forme élancée, n'ont rien qui puisse ressembler

Digitized by Google

à des bras. Il ne faut jamais oublier que ces images hardies ne réussissent que lorsqu'elles sont amenées, et celle-ci ne l'est pas. On trouve la même faute dans les vers suivans :

Du Valhala le grand festin t'appelle,
C'est là qu'on boit la vie et le bonheur.

On a dit souvent qu'*on boit dans le Léthé l'heureux oubli des peines*. Ici, l'idée d'un objet physique prépare l'image d'un objet moral ; on boit les eaux du fleuve, et avec les eaux du fleuve, on boit *l'oubli des maux ;* cette expression devient ainsi naturelle, mais on ne peut pas dire qu'on boit *dans un festin, la vie et le bonheur*. L'image n'offre rien de précis, rien de positif, ni à l'intelligence ni à l'imagination. Boucher a dit dans le poëme des Mois, en parlant d'un amant :

Les yeux demi-fermés, il boit un long amour.

Cette image pêche par le même défaut ; bien qu'on s'enivre d'amour et de bonheur, il est bon de savoir ici qu'on ne boit ni le bonheur ni l'amour. J'insiste sur cette observation, parce que ces sortes d'expressions sont un peu devenues à la mode. Nos poètes se sont mis depuis quelque temps, non-seulement à boire la vie, le bonheur, l'amour, mais à boire le chagrin, le plaisir, je ne sais même s'ils ne boivent pas la louange et la critique.

Je pourrais pousser beaucoup plus loin mes observations sur *Isnel* et *Asléga*, mais il est temps de revenir aux beautés qu'on y trouve en assez grand nombre, pour faire pardonner les défauts. Parmi les choses qu'on peut citer, nous donnerons la préférence à la romance d'Isnel.

Dans les momens où le cri de la guerre
N'éveillait plus sa bouillante valeur,
L'amour charmait *son âme solitaire ;*
Sa voix alors chantait avec douceur :

Digitized by Google

« Belle Asléga, quand l'aube matinale
Lève sa tête au milieu des brouillards,
Sur tes cheveux j'attache mes regards.
Lorsque du jour la tranquille rivale
Jette sur nous son voile ténébreux,
Chère Asléga, je baise tes cheveux. »

« Un roi m'a dit : Ma fille doit te plaire;
De nos climats sa beauté fait l'orgueil,
Sa flèche atteint le timide chevreuil,
Sa lyre est douce, et sa voix est légère;
De ses amans sois le rival heureux.
Mais d'Asléga j'ai baisé les cheveux. »

« J'ai vu Rismé : d'une gorge arrondie
Ses cheveux noirs relevent la blancheur;
D'un frais bouton sa bouche a la couleur;
Ses longs soupirs et sa mélancolie
Parlent d'amour; l'amour est dans ses yeux,
Mais d'Asléga j'ai baisé les cheveux. »

« Je sommeillais : une fille charmante
Sur mon chevet se penche avec douceur;
Sa pure haleine est celle de la fleur :
Jeune étranger, c'est moi, c'est une amante
Qui de son cœur t'offre les premiers feux.
Mais d'Asléga je baisai les cheveux. »

Ce morceau est plein de grâce et d'harmonie; il est aisé d'y reconnaître le chantre d'Eléonore; on lit deux ou trois autres romances dans le même poëme; elles ont le même naturel et le même charme : M. de Parny est né pour chanter les amours, et s'il veut être fidèle à sa gloire, il doit s'en tenir là.

Digitized by Google

SPECTACLES.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE ET DES ARTS.

L'opéra de *Proserpine*, arrangé par M. Guillard, et mis en musique par Paësiello, a eu une représentation très-nombreuse et très-brillante. Les changemens que M. Guillard a faits à la pièce de Quinault ont paru, en général, très-heureux; mais ils n'ont pu sauver la monotonie et la froide langueur de cet opéra, dont tout le mérite consiste dans quelques vers harmonieux. On a reproché à la musique de Paësiello de n'être pas toujours adaptée à la situation et au caractère des personnages, ce qui est un défaut dans notre opéra, quoiqu'il n'en soit pas un dans les opéra d'Italie. Plusieurs morceaux ont été admirés, et méritaient de l'être. Les ballets font honneur au goût de Gardel.

Le Veuf amoureux, comédie en trois actes et en vers, donnée au Théâtre-Français, n'a point eu de succès; on a donné aussi à Louvois une nouveauté intitulée, *les Maris en bonne fortune* : les suffrages ont été balancés. *Les Confidences*, autre pièce nouvelle, ont réussi au théâtre Feydeau.

ANNONCES.

Léontine, ou *la Grotte Allemande;* faits historiques qui se sont passés en Allemagne, par madame *de F****, auteur de plusieurs ouvrages moraux.

Deux vol. *in*-12. Prix : 3 fr., et 4 fr. par la poste.

A Paris, au bureau de la *Bibliothèque de l'Adolescence*, rue de la Perle, n°. 459; *Poncelin*, libraire, rue du Hurepoix, quai des Augustins, n°. 17; et *le Normant* rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Digitized by Google

POLITIQUE.

La conduite de l'Angleterre commence à paraître claire, même aux esprits les moins pénétrans. Nous avions dit qu'il n'y avait rien eu de nouveau dans les négociations : et en effet, que pouvait-il y avoir du côté de la France, qui se borne à demander la stricte exécution des traités ? Cherchons dans les faits publiquement avoués aujourd'hui, si l'Angleterre a été un seul moment dans l'intention de s'y conformer.

Par le traité d'Amiens, les Anglais s'étaient engagés à rendre aux Hollandais le cap de Bonne-Espérance; et certainement, sans cette condition, la France n'aurait point consenti à la paix : les Français, dans aucun temps, n'ont sacrifié leurs alliés à leurs ennemis.

Ayant droit de compter sur le traité d'Amiens, les Hollandais sont arrivés au Cap avec seize cents hommes, trois vaisseaux de ligne, deux frégates et deux sloops. Le premier janvier avait été fixé pour la restitution du Cap; la veille, la moitié de la garnison anglaise était déjà embarquée pour l'Inde; l'autre moitié était campée à dix milles de la ville, et cinquante hommes, seulement pour la forme, occupaient encore le fort. A six heures, les troupes campées se rapprochent de la ville; les troupes embarquées rentrent dans le fort : les Hollandais restent confondus; les soldats et les officiers anglais ne sont pas moins surpris de ce mouvement; leur chef seul savait qu'il venait de recevoir de Londres, l'ordre de manquer à la foi des traités, et que celui d'Amiens serait violé à l'extrémité méridionale de l'Afrique, trois mois avant qu'on pût le savoir en Europe, excepté dans le cabinet de Saint-James. En conséquence de cet ordre, arrivé juste comme un événement de roman, une capitulation a été signée au Cap, entre les Hollandais et les loyaux Anglais : cette capitulation règle la position respective des troupes jusqu'à nouvel ordre, et la conduite à tenir en cas que l'une des deux parties reçoive d'Europe la nouvelle de la reprise des hostilités. Il est permis de demander quelle peut être la valeur d'une capitulation faite

Digitized by Google

avec les Anglais, dans le moment même où le traité le plus solennel ne leur paraît pas un engagement.

Puisqu'on a connu au Cap l'ordre de violer le traité d'Amiens, le 31 décembre, il est incontestable que la résolution en avait été prise dans le cabinet de Saint-James dès le mois d'octobre; ainsi il y a six mois que le ministère anglais s'était mis dans la nécessité de faire signer au roi ce fameux message qui a renouvelé tous les bruits de guerre. Pourquoi, dira-t-on, ce message a-t-il été fait cependant avec tant de précipitation? On serait autorisé à affirmer aujourd'hui que les ministres anglais ont redouté l'effet que produirait en France la nouvelle d'une si odieuse conduite, et que la crainte qui suit toujours le crime les a engagés à ne s'avouer violateurs des traités, qu'en se montrant armés. Quiconque a vu l'Angleterre depuis la paix, sait assez combien le courage des Français, l'activité de leur chef, sont redoutés dans ce pays, pour être sûr que les ministres anglais ont cru que le premier mouvement serait terrible. Ils ignorent le caractère du Premier Consul, parce qu'ils ne le connaissent encore que par ses exploits; les événemens actuels leur apprendront que le calme nécessaire au chef d'une nation n'est pas incompatible avec l'activité du plus hardi général de l'Europe, et si la guerre doit recommencer, rien ne sera donné au hasard.

L'expérience de tout ce qui s'est passé en Europe depuis douze ans, aurait dû révéler aux Anglais une vérité qui n'échappera point à la postérité; en calculant les projets de toutes les puissances qui se sont armées contre la France, et les résultats de la guerre, l'histoire conclura qu'une parfaite probité aurait été pour tous les gouvernemens une bien profonde politique. Cette observation que les esprits légers ne regarderont que comme une maxime morale, est fondée sur des événemens si positifs, qu'on peut dès-à-présent y puiser la connaissance de l'avenir. En effet, quelle peut être l'espérance d'une nation qui, en présence de l'Europe, manquant à la foi des traités, se met dans la nécessité de sacrifier son existence à l'accomplissement des plus absurdes projets. Où trouvera-t-elle des alliés, lorsqu'il est impossible de compter sur sa bonne foi? A quelle époque parlera-t-elle de paix, lorsqu'il est prouvé qu'elle ne cherche pas même de prétexte pour rompre celle qu'elle vient de conclure? et il faut bien que l'idée de garder le Cap ait effrayé le ministère au

Digitized by Google

moment même où il en signait l'ordre, puisqu'on annonce déjà à Londres que cette possession, sur des ordres ultérieurs, a été remise aux Hollandais.

Ainsi, le cabinet de Saint-James, dans l'espace de quinze jours, a pris la résolution de garder le Cap, malgré le traité d'Amiens, et seul aussi le même cabinet se serait décidé à le rendre. Cette versatilité inconcevable, et qu'on ne peut attribuer à aucune cause étrangère, puisque les ordres donnés en vertu de la première résolution, n'ont pu être connus d'aucun cabinet de l'Europe; cette versatilité, qu'il est impossible de qualifier, ne prouve-t-elle pas qu'une parfaite probité est une excellente politique, et que la nation qui s'en écarte, soit par crainte, soit par une folle ambition, se prépare des malheurs dont elle frémit elle-même, et qu'elle est réduite à essayer les mesures les plus contradictoires?

Le *Morning Chronicle*, journal de l'opposition, et le seul des journaux anglais qui soit presque toujours rédigé avec talent, faisait, sur le refus annoncé de rendre le Cap, les observations suivantes, qui peuvent donner une idée de la manière dont le parti de l'opposition, dans le parlement, envisagera cette mesure.

« Nous concevons qu'il puisse naître des circonstances » capables de justifier une nouvelle guerre; mais nous » n'en connaissons pas qui puissent justifier le refus d'exé- » cuter un traité conclu. Nous concevons que la conduite » de la France puisse nous autoriser à prendre des me- » sures de précaution, soit pour nous défendre, soit pour » attaquer; mais se refuser à l'exécution d'un traité, par » précaution, est une chose sans excuse. Loin donc de » considérer le parti qu'on a pris de garder le Cap comme » un sujet d'allégresse, nous le regardons comme très- » blâmable. Le Cap, rendu aux Hollandais, pourrait » être repris en cas de besoin; mais les principes de » l'honneur une fois violés, rien ne peut plus effacer cette » tache. »

Lorsque ce journal faisait de pareilles réflexions, on ne disait point encore à Londres que des ordres ultérieurs avaient suivi de près les ordres de garder le Cap, par précaution.

Pour faire connaître les dispositions du ministère depuis le traité d'Amiens, nous rappellerons un article qui, sous le titre de *Diligence Impériale*, parut dans le *Morning-Chronicle* deux mois après la paix, article qui fit pendant

Digitized by Google

deux jours le sujet de toutes les conversations de Londres. L'auteur en resta inconnu ; mais le ton d'excellente plaisanterie qui y régnait d'un bout à l'autre, le fit attribuer généralement à M. Shérédan. En voici le sens :

M. Billy-Pitt (M. Pitt), directeur ordinaire de la Diligence impériale, avait l'honneur de rappeler au public que, pour des raisons faciles à deviner, il avait cédé pour quelque temps sa place à son garçon, Simple, (M. Addington). Pour éviter les mésaventures et lui rendre la besogne plus facile, il lui avait conseillé de faire un traité avec le directeur de la Diligence française, par lequel traité il leur appartiendrait à chacun un côté de la route. Il était permis à Simple de faire claquer son fouet, mais il avait l'ordre le plus positif d'éviter les querelles, vu sa faiblesse. Cependant, d'après les plaintes qui arrivaient de toutes parts à M. Billy-Pitt sur le peu de talent de son garçon Simple, il avertissait le public qu'il reprendrait bientôt lui-même les guides et le fouet, qu'il conduiroit d'une main ferme, et qu'il se proposait de renverser la Diligence française, en ayant grand soin de s'assurer d'avance de témoins qui jureraient qu'il ne l'avait pas fait exprès.

Cet article, que nous citons de mémoire, et que nous privons nécessairement de tous les détails qui le rendait si piquant, parut deux mois après la paix ; il prouve l'opinion que le parti de l'opposition avait dès ce temps des dispositions secrètes du cabinet de Saint-James ; et lorsque cette opinion est déjà confirmée en partie, il faut espérer que les mêmes hommes se rappelleront qu'alors ils croyaient déjà à la guerre, et n'en attribuaient pas le désir à l'ambition française, mais à l'infernale politique des anciens ministres.

Les nouvelles particulières de Londres font présumer que l'auteur de la *Diligence Impériale* avait deviné juste en tout, car il est plus que jamais question de renouveler le ministère, et d'y rappeler MM. Pitt et Dundas. Nous avons toujours assuré que M. Addington ne tiendrait pas jusqu'à la fin de la présente session parlementaire ; le moment inévitable d'une explication doit être celui de sa retraite. Les affaires sont venues au point que, même en admettant que les hostilités ne seront pas reprises, M. Addington ne doit pas moins se retirer pour laisser reparaître ceux qui le font agir : les souscripteurs pour la statue de M. Pitt veulent le voir représenter autrement qu'en bronze.

Digitized by Google

A travers tous les mouvemens hostiles de la Grande-Bretagne, on annonce assez positivement l'évacuation de l'Egypte; les troupes anglaises qui étaient dans ce pays auraient été conduites à Malte. On peut encore espérer la prolongation de la paix; car il est possible que l'Angleterre balance long-temps avant de jouer son existence. Les couriers partent et repartent de Londres à Paris, de Paris à Londres; le général Andréossi se montre à la cour comme dans les temps ordinaires; et quand, pour faire la guerre, les ministres auront obtenu de la *libéralité* du parlement le droit d'émettre pour quatre millions sterling de nouveaux billets de l'échiquier, peut-être commenceront-ils à faire entendre des paroles de paix. Il ne faut rien négliger, et le dernier parti à tirer du message du roi, c'est de l'argent; c'est-à-dire, la faculté d'ajouter du papier qui perdra, à du papier qui perd.

La nouvelle de la cession de la Lousiane à la France fait une vive impression dans les États-Unis d'Amérique. La partie Orientale qui était naguère bien disposée en faveur de la France, est aujourd'hui remplie de défiance et de mécontentement contre les Français et les Espagnols leurs alliés. Il circule dans les états de l'ouest une adresse que les habitans sont invités à signer, et dans laquelle on insiste sur le droit qu'ils ont de réclamer du gouvernement un redressement prompt et efficace de leurs griefs; à ces vives représentations on ajoute la menace, et les habitans vont jusqu'à dire que, si le gouvernement ne leur accorde pas la satisfaction qu'ils demandent, ils auront recours à des mesures capables d'assurer la liberté et les privilèges de leur commerce, quand bien même ces mesures devraient amener des résultats peu favorables au système d'harmonie et d'union qui lie les états entr'eux.

La gazette universelle, qui s'imprime à Stutgard, rapporte d'après diverses lettres de Paris que le premier consul a dit devant plusieurs personnes: « Nous avons fait » la guerre dix ans, nous la ferons encore dix ans. » Et dans une autre occasion il doit avoir dit à lord Withworth, après s'être informé, avec beaucoup d'affabilitié, de sa santé, et avoir parlé du temps et de la belle saison prochaine, « Pour que l'espoir de vous posséder encore au » milieu de nous à cette époque, se réalise, il sera cer» tainement nécessaire que votre gouvernement change » de conduite. Que peut signifier ce message? A-t-il pour

Digitized by Google

» but d'imprimer la terreur ? Deux grandes puissances » comme la France et l'Angleterre ne peuvent pas se » faire peur. Le peuple français peut être tué ; mais non » pas épouvanté. Nous voulons la paix ; mais nous vou- » lons l'accomplissement des traités solennels. » Le premier consul doit ensuite s'être adressé au ministre de S. M. l'empereur de Russie, et lui avoir dit, du ton le plus sérieux : « *Si la guerre recommence, qu'on voile tous les* » *traités, d'un crêpe ! Dieu et l'Europe nous jugeront.* »

Il est question à Vienne, de donner une constitution uniforme aux deux provinces de Gallicie, et de les réunir en un gouvernement, dont le chef sera, à l'avenir, un archiduc. L. M. l'empereur et l'impératrice doivent faire un voyage à Naples, en passant par Pise et Rome ; pendant la durée de cette absence, S. A. R. l'archiduc Charles tiendrait la place de S. M. dans toutes les affaires qui exigent une prompte décision.

Le landamman de la Suisse a annoncé son installation aux diverses puissances du continent, et les a invitées à entretenir à l'avenir des liaisons politiques avec cet état. Les ministres étrangers qui se trouvent à Berne, doivent se rendre incessamment à Fribourg, où réside le landamman. On travaille dans tous les cantons à la mise en activité des diverses constitutions, et les partis sont très-actifs pour diriger les élections dans le sens de chacun d'eux.

TRIBUNAT.

Séance du 5 germinal. — Le corps législatif transmet un projet de loi relatif aux pensions. Le tribunat le renvoie à la section des finances, et fixe le rapport au 9.

Bertrand de Greuille fait un rapport sur le titre XI du code civil, relatif *à la majorité, à l'interdiction et au conseil judiciaire*, et au nom de la section de législation, il en propose l'adoption. Aucun orateur ne se présentant pour combattre ce projet, le tribunat l'adopte à l'unanimité.

Séance du 8. — Le rapport sur le projet de loi relatif aux noms et prénoms, était ajourné à la séance d'aujour-

Digitized by Google

d'hui. Chalan fait ce rapport au nom de la section de l'intérieur, et propose l'adoption de ce projet; le tribunat délibère de suite, et il l'adopte à la majorité de 64 voix contre 3.

Séance du 9. — Portiez (de l'Oise) fait, au nom de la section des finances, un rapport sur le projet de loi relatif aux pensions, et en propose l'adoption. — Impression.

Au nom de la même section, Say fait un rapport sur le projet relatif à la refonte des monnaies; il fait sentir la nécessité et l'avantage de cette opération, et propose l'adoption du projet. — Impression du rapport. Le sénat s'ajourne au 12.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 4 *germinal.* — Cent quarante-huit projets de loi sont proposés par le conseiller d'état Regnault (de Saint-Jean-d'Agely). Les uns tendent à autoriser des communes à faire des échanges de terrains, d'autres à faire des emprunts, d'autres à s'imposer elles-mêmes pour leur utilité. Le corps législatif en ordonne le renvoi au tribunat.

Le conseiller d'état Defermont présente ensuite un projet de loi sur les pensions civiles. Ce projet porte que pendant cinq ans, il ne sera créé chaque année de pensions que pour une somme égale à la moitié des extinctions survenues pendant l'année. Aucune pension ne pourra excéder six mille francs. Le fonds des pensions fera chaque année un article particulier de la loi sur les dépenses publiques: les soldes de retraites, les anciennes pensions restant à liquider, les pensions à payer sur les fonds formés par des retenues faites dans diverses administrations, sur les traitemens des employés, ne sont pas comprises dans l'état des pensions sus-énoncées.

La discussion de ce projet s'ouvrira le 15 de ce mois.

On passe à la discussion du projet de loi relatif aux finances. Arnould, organe du tribunat, en propose l'adoption; il applaudit à l'esprit d'ordre, de sagesse et d'économie qui l'a conçu et dirigé. Aucun orateur du gouver-

Digitized by Google

nement ne prenant la parole, le corps législatif ferme la discussion, et approuve le projet à la majorité de 208 voix contre 7. Il sanctionne ensuite dix projets de loi qui sont relatifs à diverses communes.

Séance du 5. — L'ordre du jour appelle la discussion du onzième projet de loi, titre X du code civil, relatif *à la minorité, à la tutelle* et *à l'émancipation*. Le C. Leroi (de l'Orne), un des orateurs du tribunat, s'attache à faire sentir les avantages qui doivent résulter d'une loi dont toutes les parties se composent de l'heureux concours des dispositions diverses de l'ancienne législation de la France, appropriées à nos mœurs, à l'état actuel de nos idées, et à notre situation politique. Enfin, législateurs, ajoute-t-il, les élémens du bien sont dans cette loi. Le tribunat a pensé qu'elle n'est pas moins digne de votre sanction que les autres titres du code civil que vous avez donné à l'attente comme à la reconnaissance du peuple français. Le projet est approuvé à la majorité de 212 voix contre 5.

Le C. Ornano (du Liamone), législateur, écrit qu'il est appelé par le premier consul à d'autres fonctions qui le séparent de ses collègues; il exprime en même temps le regret de ne pouvoir partager avec eux les travaux et la gloire de la présente session. (Mention au procès-verbal.)

Le scrutin donne la majorité des suffrages au C. Renaud-Lascours pour remplacer le membre de la commission administrative sorti par le sort.

Séance du 7. — Les conseillers d'état Jollivet et Français sont introduits. Le premier présente un projet de loi tendant à accorder un sursis aux poursuites dirigées contre diverses communes des départemens réunis, pour raison des dettes par elles contractées antérieurement au premier vendémiaire an 8, ainsi que contre les co-obligés simples et solidaires et les cautions desdites dettes. Ce sursis aura lieu jusqu'au premier vendémiaire an 15. La discussion est fixée au 17.

On passe à la discussion du projet relatif à la *fabrication* et à la vérification des monnaies. Dubosc, un des orateurs du tribunat, fait sentir que ce projet est lié à la prospérité nationale; il en démontre tous les avantages,

Digitized by Google

et émet le vœu d'adoption du tribunat, et ce projet est adopté à la majorité de 202 voix contre 12.

On discute ensuite douze projets de loi relatifs à diverses communes, et les projets sont sanctionnés à l'unanimité.

Séance du 8. — Le douzième projet de loi, titre XI du code civil, intitulé : *De la majorité, de l'interdiction et du conseil judiciaire*, est soumis à la discussion. Le citoyen Tarrible, orateur du tribunat, en propose l'adoption au nom de cette autorité, et le corps législatif le sanctionne à l'unanimité.

PARIS.

M. le comte de Marcoff ayant accédé, au nom de son gouvernement, à la convention conclue à Paris, entre la République française et sa majesté l'empereur d'Allemagne, le 5 nivose dernier; et sa majesté l'empereur de Russie ayant pleinement ratifié l'accession stipulée par son ministre plénipotentiaire, l'échange des ratifications respectives entre la France et la Russie, a eu lieu à Pétersbourg, le 2 ventose; et dans les notes officielles qui ont accompagné cet échange, le grand-chancelier de Russie, comte Alexandre de Woronzoff, a annoncé « toute la satisfaction qu'avait éprouvée sa majesté l'empereur, de » la conclusion de cet arrangement, et exprimé que mettant d'autant plus de prix à cet heureux effet des soins » et de la sollicitude des puissances médiatrices, qu'elle » y voit avec plaisir l'applanissement des derniers obtacles » qui s'opposaient encore à la conclusion finale du plan » des indemnités, et au rétablissement de la paix et de la » tranquillité en Allemagne, sa majesté ne faisait aucun » doute que la sanction impériale ne mit incessament le » sceau à tous les autres arrangemens arrêtés jusqu'ici, et » qui doivent fixer désormais le sort et l'existence du corps » germanique. »

Toutes les lettres de Ratisbonne portent que le *conclusum* a dû être rendu le 1er. ou le 2 germinal.

Ainsi tout germe de dissention est étouffé sur le Continent; l'ordre politique a été reconstitué, tout s'est ter-

Digitized by Google

miné à la satisfaction des diverses puissances, et les bruits alarmans que l'on peut répandre sont entièrement destitués de fondement. Il convient, en ce moment, d'engager les gens sensés à se défier de toutes ces nouvelles répandues à dessein. (*Extrait du Journal officiel*).

Le dey d'Alger ayant reçu 80,000 piastres de l'Espagne, et des présens très-considérables du Danemarck, fit appeler le citoyen Thainville, commissaire-général de la République, et lui dit : Que tout le monde lui envoyait de l'argent, et que le PREMIER CONSUL seul ne lui avait rien envoyé; que cependant, de tout temps, la France avait été dans l'usage de lui faire des présens. Le cit. Thainville lui montra l'article de la lettre écrite au PREMIER CONSUL, et rapportée par l'adjudant-général Hullin, par laquelle le dey s'était désisté de toute prétention à des présens. Cette réponse mit dans une grande colère le dey, qui se répandit en menaces.

Ces nouvelles arrivées à Paris, le ministre de la marine expédia les frégates *la Cornélie* et *le Rhin*, pour Alger. Le cit. Gourdon, commaandant la division, fut chargé de ramener en France le comissaire-général et sa famillle, de faire connaître au dey qu'une fois la guerre déclarée, il ne serait pas toujours temps de faire la paix, et de lui dire qu'on sait toujours quand et comment la guerre commence, mais qu'on ne sait pas toujours quand et comment elle finit.

La division est arrivée dans le courant de ventose à Alger. Aussitôt les grands et le peuple de la régence accoururent en foule au palais du dey, pour lui représenter les malheurs qui menaçaient leur pays. Le dey fit appeler le commissaire-général, et lui demanda ce que venaient faire les frégates. Le citoyen Thainville annonça que le commandant avait ordre de le ramener en France.

« Tu veux donc, dit le dey, être en guerre avec moi? » Non! répondit le citoyen Thainville; mais le PREMIER » CONSUL est trop puissant pour être ton tributaire. » Après quelque altercation, le dey ajouta : « Qu'il ne paie » donc rien, je veux être en paix avec lui. Ecris-lui que je » me désiste de ma demande. »

Tout s'est ainsi terminé. Le commissaire-général a été reconduit avec acclamation par la foule qui s'était portée

Digitized by Google

au palais du dey, et manifestait le vif désir de rester en paix avec la France ; il est demeuré à son poste, et les frégates sont revenues à Toulon. (*Idem.*)

La cérémonie des Barettes a eu lieu dimanche, après la messe qui fut célébrée dans la chapelle du premier consul. MM. du Belloy, de Boisgelin, Fesch et Cambacérès, cardinaux-archevêques, de Paris, Tours, Lyon et Rouen, s'approchèrent successivement du premier consul, qui prit les Barrettes des mains de M. *l'Ablégat*, et les posa sur la tête de chaque cardinal, en lui disant : *Je souhaite que vous la portiez un grand nombre d'années.*

Le préfet d'Indre-et-Loire ayant soumis à la décision du conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes, plusieurs questions relatives au mode d'exécution de divers articles de la loi du 15 germinal an 10, il lui a été répondu que les curés et desservans peuvent, dans ce département, porter le viatique aux malades, revêtus d'habits sacerdotaux et avec les cérémonies usitées ; qu'ils peuvent, avec les mêmes habits, faire des processions ; que ce qui est décidé pour le port du viatique, s'applique aux obsèques ; que les curés et desservans peuvent bien dire la messe les dimanches, dans les chapelles particulières ; mais sans préjudice de celle qui doit être célébrée dans l'église paroissiale ou succursale.

Les colléges électoraux des départemens du Bas-Rhin, de Sambre-et-Meuse, et de Sarre, faisant partie de la quatrième série, ont été convoqués par arrêté du 2 de ce mois. Leurs sessions s'ouvriront le 25 germinal, et devront être terminées le 5 floréal. Le conseiller d'état Sainte-Suzanne présidera celui du Bas-Rhin ; le citoyen Decroix, propriétaire à Namur, celui de Sambre et Meuse ; et le citoyen Beissel, maire à Schmittheih, celui de Sarre.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets des départemens, des intructions relatives au mode d'admission à l'école spéciale militaire, des pensionnaires au prix de 1200 fr. par an. Avant leur admission, on doit leur faire subir un examen pour s'assurer s'ils ont fait leur troisième, s'ils ont quelques notions d'arithmétique et de

Digitized by Google

géométrie; s'ils savent écrire et parler correctement leur langue.

Les parens qui voudront faire admettre leurs enfans dans cette école, adresseront au ministre de la guerre une demande qui contiendra: 1°. Les noms des père et mère, leur profession, l'acte de naissance du candidat, qui devra avoir 16 ans au moins, et 18 au plus, et l'indication de sa taille; 2°. un certificat de médecin qui atteste qu'il jouit d'une bonne constitution, et n'est atteint d'aucune maladie chronique; 3°. un certificat du préfet du département où le père a son domicile, pour faire connaître depuis quel temps il est établi, et s'il y possède des biens. Si l'enfant n'a ni père ni mère, les parens qui feront la demande seront soumis aux mêmes formalités. Dans le cas où les parens seraient domiciliés aux colonies, ou y auraient leurs biens, ils devront présenter la caution d'un citoyen domicilié en France.

Le trousseau que chaque pensionnaire fournira, devra être composé d'un sac de peau, avec 6 chemises, 6 mouchoirs, 4 paires de bas, et les autres effets complettant le sac du soldat, ainsi que d'une tasse et un couvert d'argent. Il pourra se procurer à l'école même tous ces objets qui devront être conformes aux modèles arrêtés par le ministre de la guerre. Les parens lui fourniront, avant son départ, un habit uniforme de soldat d'infanterie de ligne, avec la veste, la culotte et le chapeau.

A la suite des présentations faites dimanche au premier consul, on doit ajouter celle de M. de Lalande qui présenta, au nom du bureau des longitudes, *la Connaissance des Temps de l'an XIII* (1805). Cet ouvrage important pour les navigateurs et pour les astronomes, contient aussi ce qui s'est fait de plus remarquable en astronomie depuis un an; des mémoires et des observations de MM. Mechain, Delambre, Messier, Lalande neveu, Burckhardt, Chabrol de Murol, Vidal, Flauguergues, etc.; un nouveau catalogue d'étoiles, qui porte à 13,000 le nombre de celles qui ont été réduites, extraites des 50,000 qui ont été observées.

Digitized by Google

(N°. XCIII.) 19 GERMINAL an XI.
(Samedi 9 Avril 1803.)

MERCURE DE FRANCE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

FRAGMENT D'UN POÈME.

CEPENDANT Marina, le trouble dans le sein,
Fuit à travers des bois, sans guide et sans dessein.
Malheureuse! elle fuit; et, de crainte éperdue,
N'ose ni s'arrêter, ni détourner la vue.
Elle a trompé les traits, les yeux; et, sur ses pas,
Crédule, entend toujours se presser les soldats.
Du cerf, au front superbe, ainsi la jeune amante,
Lorsqu'égarant au loin l'amour qui la tourmente,
Elle appelle en bramant le monarque des bois:
Soudain, au bruit des cors, au son lointain des voix,
S'arrête, l'œil ouvert, et l'oreille attentive;
Part, et précipitant sa course fugitive,
Franchit, d'un bond léger, vallons, torrens, forêts,
Et sous ses pieds à peine effleure les guérêts.
Telle, oubliant l'amour et ses premières peines,
Marina suit des monts les routes incertaines:

Digitized by Google

Le zéphir qui murmure à travers des rameaux,
Le feuillage inconstant qu'agite les oiseaux,
Tout lui semble le bruit et des voix et des armes.
A peine ses beaux yeux obscurcis par les larmes,
Démêlent sous ses pas les détours des vallons,
Elle ose de ses cris interroger les monts :
Mais l'écho morne et sourd, qui prolonge sa plainte,
Retentit dans son cœur, et redouble sa crainte.
Déjà l'astre des nuits blanchit l'azur des cieux,
Et le sommeil encor n'a pas fermé ses yeux :
L'ombre fuit à son tour, et la naissante aurore
Par des sentiers affreux la voit errer encore.
Mais, lorsque du soleil, pour la seconde fois,
Les rayons pâlissans s'allongent dans les bois,
Au détour d'un rocher couronné de nuages,
S'offre un vallon borné de montagnes sauvages,
Qui, parsemé de fleurs et d'arbres toujours verts,
Semble une île riante au milieu des déserts.
Une source y jaillit, dont l'eau fraîche et limpide
L'entoure des replis d'une ceinture humide :
Le souffle des zéphirs et le doux bruit des eaux,
Seul, de ce lieu champêtre interrompt le repos ;
La paix, l'aimable paix règne au loin dans la plaine.
La triste Marina s'avance hors d'haleine,
Et, sur le vert tapis où s'arrêtent ses pas,
Laisse aller mollement ses membres délicats.
Sa tête sur les fleurs languissamment repose ;
Et, lasse de s'ouvrir, sa paupière mi-close,
S'abaisse par degrés, tombe, et ferme ses yeux :
Elle dort. Du sommeil mille enfans gracieux
Voltigent sur sa tête, et d'une aile empressée,
Viennent, en se jouant, égarer sa pensée.
L'image du héros dont son cœur est épris,
D'espérance et d'amour agite ses esprits :

Digitized by Google

Elle croit lui parler ; et l'amante éperdue
Aux lèvres du parjure écoute suspendue.
Mais l'orient déjà brille de nouveaux feux,
Et les songes errans s'éloignent devant eux.
L'air s'émeut aux accords de la flutte champêtre :
A ces sons, à l'éclat du jour qui vient de naître,
L'amoureuse beauté se réveille, et son cœur
Regrette en soupirant une trop vaine erreur.
Elle se lève enfin doucement attendrie ;
Et les chants des pasteurs errans sur la prairie,
Vers le hameau prochain guident ses faibles pas.
Chargé de deux enfans qu'il soutient dans ses bras,
Un vieillard est assis sous un toit de feuillage ;
Et sa bouche sourit aux grâces de leur âge.
Mais à peine l'aigrette, et l'or pur, dont les feux
De la jeune amazone ornent les noirs cheveux,
Ont-ils des deux enfans de loin frappé la vue,
Que, d'un œil inquiet, et la main étendue,
Dans le sein paternel ils se jettent tous deux :
« Calmez-vous, leur dit-elle, et reprenez vos jeux,
» Enfans ! Mais toi, mon père, en sa bonté facile,
» Quel dieu, lorsque la guerre entoure ton asile,
» Prend soin d'en écarter les farouches soldats ? »
« Ma fille, répond-il, la fureur des combats
» N'a pas encore troublé notre simple retraite ;
» Et du monde ignorés, le son de la trompette
» Annonce loin de nous l'horreur et le danger :
» Soit que le ciel propice au modeste berger,
» Détourne de ces lieux le torrent de la guerre ;
» Soit que ce peuple, armé des flèches du tonnerre,
» N'écrase sous ses coups que la tête des rois :
» Ainsi que dans nos champs nous voyons quelquefois
» La foudre, du sapin briser la cime altière,
» Et se perdre en grondant loin de l'humble bruyère.

Digitized by Google

» L'heureux toit, dont l'abri nous dérobe au danger,
» N'attire pas les yeux de l'avide étranger.
» O de mon sort obscur déité tutélaire !
» O charme de mes jours ! pauvreté douce et chère !
» Le vulgaire sur toi jette un œil de dédain ;
» Le sage, plus heureux, se cache dans ton sein.
» Tranquille sous l'appui de ta main protectrice,
» L'ardente ambition et la pâle avarice,
» De mon cœur libre et pur n'altèrent point la paix.
» Les ruisseaux serpentant sous ces palmiers épais,
» Fournissent à ma soif une boisson facile ;
» Et l'éclatant duvet du cotonnier docile
» M'offre, pour me vêtir, le tissu le plus doux.
» De quels biens, de quel sort pourrais-je être jaloux!
» Ces fruits délicieux que mon verger voit naître,
» Suffisent aux apprêts de ma table champêtre :
» Mes désirs sont bornés, ainsi que mes besoins ;
» Et nos rustiques toits ne coûtent que des soins.
» Vois la nature ici prodiguer ces miracles !
» Ce sont là mes trésors, ce sont là mes spectacles.
» Pour moi la nuit ramène un paisible sommeil,
» Et ma voix matinale, au retour du soleil,
» Des oiseaux de nos bois partage l'allégresse ;
» Tout me plaît, tout me rit ; et ma froide vieillesse
» Renaît dans les enfans qui croissent sous mes yeux.
» Hélas ! il fut un temps, où jeune, ambitieux,
» Et dédaignant le toit habité par mes pères,
» D'un espoir mensonger j'embrassai les chimères :
» Ingrat ! je m'éloignai de ces lieux innocens,
» Où, libres de soucis, coulaient mes premiers ans,
» J'allai porter mes vœux à la cour de Mexique....
» Les dieux m'en ont puni ! Sous un joug magnifique,
» Je rampai, noble esclave, à la suite des rois ;
» J'encensai les grandeurs, et j'adorai leur voix.

Digitized by Google

» Mais, lorsque la riante et trompeuse jeunesse
» Sur son aîle, en fuyant, emporta leur promesse,
» Mon cœur en ses liens trop long-temps retenu,
» Revola vers le bien qu'il avait méconnu;
» Je regrettai la paix de cette vie obscure,
» Trésor que près de nous a placé la nature.
» Détrompé des grandeurs, du sort et de ses jeux,
» J'abandonnai les cours; et, plus simple en mes vœux,
» Je vins dans ces bosquets, amis de mon enfance,
» Ainsi que le bonheur, retrouver l'innocence. »
Tandis que le vieillard rappelait ses erreurs,
La belle Marina, l'œil humide de pleurs,
Recueille chaque mot qui coule de sa bouche.
Attentive au récit dont le charme la touche,
La vertu du vieillard, sa candeur, ses accens,
Appaisent par dégrés l'orage de ses sens:
Ses pleurs sont moins amers, et dans son âme émue
Une tendre langueur doucement s'insinue.
Sur le vallon paisible elle attache les yeux;
Le silence des bois, le calme de ces lieux,
Tout l'invite à cacher dans cette solitude
Ses destins, sa naissance, et son inquiétude.
« Bon vieillard, lui dit-elle, épanchant sa douleur,
» Heureux d'avoir connu la leçon du malheur,
» Si les dieux à ton sort ne portent point envie,
» Prends pitié des chagrins qui poursuivent ma vie!
» Dans cet asile obscur, mon père, accueille-moi!
» J'y guiderai tes pas, j'y vivrai près de toi:
» J'attendrai que le ciel, touché de ma souffrance,
» M'ouvre enfin le retour aux lieux de ma naissance.
» Hélas! ainsi que toi, j'ai d'un destin jaloux,
» Plus jeune, sur ma tête, épuisé le courroux. »
A ces mots, Marina se recueille, soupire,
Et sa voix en sanglots sur ses lèvres expire:

Digitized by Google

Le modeste embarras qui se peint dans ses traits
Décèle de son cœur les mouvemens secrets.
Le vieillard la rassure ; et, d'une voix plaintive,
Les larmes dans les yeux, la belle fugitive
Retrace de ses maux la première moitié.
Il gémit : eh ! quel cœur, fermé pour la pitié,
Même à l'âge où l'amour a perdu tous ses charmes,
Aux pleurs de la beauté ne mêle point ses larmes !
Le vieillard attendri s'étonne que les Dieux
Se plaisent à parer de tous les dons des cieux,
La victime au malheur en naissant condamnée :
Il ne sait rien de plus. L'amante infortunée
Permet à sa candeur un innocent détour ;
Se plaint de la fortune, et se taît sur l'amour.

PAR M. C. J. L. D.

Inscription pour le jardin des Plantes.

Ici des végétaux l'assemblage divers
A fait de ce jardin, celui de l'Univers.

DUBOS, aîné.

ENIGME.

Nous avons peu de ressemblance,
Quoique portant un nom pareil. . . .
Dans un trou l'une prend naissance,
L'autre sur un trône vermeil ;
Quoique jolie, on craint de l'une
La nuisible fécondité ;
L'autre est une bonne fortune,
Quand on l'obtient de la beauté.
L'une aux yeux fins n'est qu'une bête ;
L'autre annonce beaucoup d'esprit :
L'une peut troubler une fête ;
Et l'autre toujours l'embellit.

Digitized by Google

Quoique dévorant maint ouvrage,
L'une a, dit-on, peu de savoir;
L'autre, par le plus doux suffrage,
Aime à le laisser entrevoir.

L'une, souvent très-redoutable,
Quoique petite, fait frémir;
Dans un cercle toujours aimable,
L'autre est le signe du plaisir:
L'une timide, et que l'on guette,
Craint les piéges de l'ennemi;
Encourageant l'ardeur discrète,
L'autre est guetté d'un tendre ami.

Quel triomphe! quelle allégresse!
Quand on les a tous deux surpris!
L'une est la dupe de l'adresse;
L'autre, de l'amour est le prix.
A l'une qu'on donne la chasse....
Plus doux objet sait m'attirer:
J'aimerais mieux baiser la place
Où l'autre se fait admirer.

LOGOGRYPHE.

Je pique, rampe et nais dans les champs, dans les bois;
Sans chef, je suis un certain poids.

Par M. L. de V.

CHARADE.

Idylle morale.

Estelle, étourdie et légère,
(*Mon dernier* l'excusait) avait atteint quinze ans,
Et déjà ses yeux pétillans
Annonçaient le désir de plaire.

Digitized by Google

Un jour que se mirant dans une eau fraîche et claire,
Elle sourit à ses attraits naissans,
Colin, folâtre et vif, des plus entreprenans,
Survint doucement par derrière :

Il l'agaça d'abord et voulut l'embrasser ;
La pauvrette eut beau résister,
De *mon premier* il se rendit coupable,
Mais n'en eut pas moins un baiser ;
Même il osa recommencer,
Et comme il était très-aimable,
Il fallut bien lui pardonner.

Fort du pardon de l'innocente,
Le traître sut surprendre un cœur trop confiant ;
D'aimer jusqu'à la mort, *Colin* fit le serment :
Mais bientôt la jeune imprudente
Apprit, trop tard pour son malheur,
Où commence, où finit l'amour d'un séducteur.
Dès que pour obtenir un doux baiser d'Estelle,
Il n'avait plus besoin de faire *mon premier*,
L'ingrat, courant de belle en belle,
Fit voir qu'il était *mon entier*.

N. Corn.

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Énigme est *Tour*, pris dans les cinq sens suivans: *tour de fortification* (féminin), *tour d'échecs* (idem), *tour de couvent* (masculin), *tour de tourneur* (idem) *tour, machine pour tirer des fardeaux* (masculin).

Les cinq mots du Logogriphe sont *Nérac*, *Écran*, *Ancre*, *Nacre*, *Crâne*.

Le mot de la Charade est *Corbeau*.

Digitized by Google

Histoire de Gustave Wasa, roi de Suède, par M. d'Archenholtz, auteur du *Tableau de l'Angleterre et de l'Italie*, traduit de l'Allemand. Deux vol. *in*-8°. Prix 9 fr. et 12 fr. par la poste. A Paris, chez *Gérard*, libraire, rue Saint-André-des-Arcs, presque en face de celle des Grands-Augustins; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis le petit portail, n°. 42.

CET ouvrage est bien éloigné d'avoir le caractère que devrait offrir l'histoire d'un homme qui a décidé de la destinée de plusieurs états, et qui n'a pas peu contribué à répandre dans le Nord le germe d'une doctrine dont les trônes et les mœurs se ressentiront long-temps. Lorsqu'il s'agit de juger ces grands événemens qui renferment les semences des révolutions futures, et qui rendent les nations heureuses ou malheureuses pour plusieurs siècles, il serait à souhaiter que l'historien qui n'a pas reçu un génie assez prévoyant pour devancer les lumières de l'avenir, sût au moins se défier de la précipitation de ses idées et attendre ces *jugemens de la nature*, ou plutôt ces décisions de la Providence, que le temps révèle et confirme tout ensemble. *Opinionum commenta delet dies, naturæ judicia confirmat.* Car l'histoire est la science et le livre de la société; l'homme qui regarde un moment sur la terre, et qui passe, ne saurait en juger. La figure de ce monde, par sa mobilité perpétuelle, trompe aisément ce spectateur d'un jour, mais la société demeure; elle assiste à toutes les scènes de l'univers; elle suit l'erreur et la vérité dans leurs progrès; elle essaye tous les systèmes; elle éprouve toutes les doctrines;

Digitized by Google

elle recueille toutes les expériences ; et c'est à elle qu'il appartient de former son jugement dans la maturité des temps et des connoissances humaines ; car la vérité est fille du temps, comme le dit Saint-Augustin : *veritas filia temporis*. L'homme ne décrit qu'un petit cercle d'idées et de jours ; et tandis qu'il tourne sur lui-même, la société roule dans l'immense révolution des siècles et dans le tourbillon des opinions innombrables de l'esprit humain. C'est cette grande mesure d'expérience qui la conduit aux connoissances générales. L'homme vit sur les idées de son temps, il va rarement au-delà : et il est naturel que sa pénétration ne s'étende qu'aux objets que sa courte expérience peut embrasser. Mais la société s'élève peu à peu aux vérités générales de l'ordre ; et comme c'est pour son instruction que se donnent ces grandes leçons qui remuent l'univers, c'est aussi pour elle que naissent les systèmes vastes, les théories profondes qu'il faut considérer comme des recueils plus ou moins parfaits des idées générales, qui sont le résultat des épreuves de tous les âges.

Ces réflexions s'appliqueront naturellement à l'ouvrage de M. *d'Archenholtz*. On y verra les principes de la société, sacrifiés par-tout aux préventions de l'homme. Cet historien a entrepris de justifier Gustave Wasa d'avoir renversé la religion de son pays, et d'y avoir introduit le luthérianisme. La manière dont il juge cette innovation est remarquable : *La Suède*, dit-il, *ne se serait jamais relevée, si Gustave n'eût osé, pour la sauver, recourir à ce grand moyen*, (liv. 5). C'est en imposer bien hardiment à la société, dont l'expérience s'élève contre ce jugement ; car outre qu'on peut dire que la Suède luthérienne n'a point acquis la force politique que ses moyens naturels pouvoient lui donner, il est certain du moins

Digitized by Google

qu'elle n'a eu, de ce côté, aucun avantage sur les États catholiques. Si nous voulons avoir quelque connoissance d'un point si important dans l'histoire, écoutons le jugement qu'en a porté un observateur tout autrement profond et tout autrement éloquent que M. *d'Archenholtz* :

« Telle est l'influence irrésistible que la religion exerce sur l'état, que la Suède, depuis la réforme, commença á incliner sensiblement à l'aristocratie, à cet état de gouvernement toujours dans les extrêmes de la servitude ou de la licence ; et la noblesse suédoise écartée dans ses rapports avec ses rois de cette juste mesure que si peu de nations en Europe ont su garder, fut condamnée à tout endurer des rois forts, et à tout oser contre les rois foibles. On vit sous Eric, le fils insensé de Gustave Wasa, un noble suédois poignardé par ce prince, tirer à genoux le poignard de sa blessure, le baiser, le lui rendre, et mourir: et de nos jours on a vu de nobles suédois assassiner Gustave III. L'histoire de la Suède nous montre la noblesse, sous Gustave-Adolphe, et plus encore sous Charles XII, entraînée au fond de l'Allemagne et de la Russie, dans des guerres sans fin et sans objet ; et, à la diète de 1755, on voit cette même noblesse traiter avec indignité un roi modéré, lui disputer le droit d'apposer son sceau aux actes publics, et lui ôter jusqu'à l'éducation de son fils (1). »

Il faut peu s'étonner que l'historien allemand ait fermé les yeux à des vues si claires ; la plupart de ses jugemens respirent une passion violente contre la cour de Rome. On voit un homme qui croit toujours avoir assez bien raisonné lorsqu'il a déclamé contre un pape : on croiroit presque lire un

(1) Voyez les Disc. polit. sur l'état de l'Europe, par M. de Bonald.

Digitized by Google

de ces réformateurs du seizième siècle, qui voyaient clairement dans l'apocalypse que le pape était l'antechrist.

Je ne sais si c'est là de la philosophie; beaucoup de gens n'ont pas eu d'autre raison de se croire de grands philosophes que d'avoir écrit bien des injures contre la puissance pontificale, de laquelle pourtant ils n'avaient jamais rien eu à souffrir ni à craindre : mais de quel front cet écrivain allemand ose-t-il appeler cela une histoire? S'imagine-t-il que la postérité puisse recevoir à son tribunal les dépositions de la haine? cet esprit perce dans toutes ses paroles, et l'on verra qu'il n'a pas été favorable à l'ordre de ses idées : il est difficile de prendre confiance dans le sens d'un homme qui ne sait pas s'accorder avec lui-même.

En effet, lorsqu'il peint la Suède encore inculte et presque sauvage, il avoue que le voisinage de la mer avait rendu la piraterie extrêmement commune parmi les habitans, et que la licence et les mœurs de cette profession avaient jeté de si profondes racines que tous les efforts de la politique étaient insuffisans pour civiliser la nation : ensorte que la force même des choses le conduit à dire que ce fut *le christianisme qui eut la gloire de mettre un terme à ces désordres* (pag. 57); et cependant, quelques pages plus loin, vous lisez que, *lorsque les Suédois se firent chrétiens, toutes leurs vertus sociales s'anéantirent* (pag. 71). La suite de ce passage est curieuse. « Le bonheur des familles, » continue l'écrivain, l'avantage de la patrie, la » gloire de la nation disparurent devant ce qu'on » appelait le bien de l'église. La méchanceté, la » trahison, la cruauté même devinrent vertus, » lorsqu'elles purent être utiles à la puissance de » Rome ou à la considération de ses ministres. »

Comment donc cette même religion, qui tout-à-

Digitized by Google

l'heure avait le don de civiliser la Suède, peut-elle actuellement souffrir le reproche de l'avoir dépravée? Voilà un contraste bien étrange. Etait-ce pour rendre les Suédois pires qu'ils n'étaient, que le christianisme réformait en eux ce brigandage maritime dont on avoue que leurs anciennes lois n'avaient pu rompre la coutume? C'est pourtant avec cette suite dans les idées, et cette force de raisonnement que M. d'Archenholtz établit la nécessité de la réforme luthérienne. On ne peut que déplorer le sort des peuples, lorsqu'on voit un si fatal déchirement dans le christianisme être l'ouvrage du sophisme pitoyable d'un moine allemand qui représenta les désordres du clergé comme attachés à la religion romaine, et qui fit conclure de-là qu'au lieu de réformer simplement ces désordres, il fallait corriger la religion elle-même. C'est ce sophisme honteux que tant d'écrivains et M. d'Archenholtz à leur suite n'ont pas craint de reproduire; il n'y a qu'à écouter ce déclamateur, pour comprendre que les évêques suédois étaient ambitieux et avides de richesses, non pas parce qu'ils étaient hommes, mais parce qu'ils étaient catholiques. Certainement la religion sera la cause de tous les maux, toutes les fois qu'elle sera interprétée par un esprit aussi faux que celui-là. Mais ce jugement est d'autant plus inconcevable, que la suite même des faits oblige encore l'historien de convenir, que malheureusement les ministres luthériens devinrent tout aussi ambitieux et tout aussi intrigans que leurs prédécesseurs, lorsqu'ils eurent saisi le pouvoir (pag. 155, 2e. vol.). C'est une de ces vives leçons que l'histoire offre à chaque pas. Gustave, qui n'avait appelé les protestans que pour se débarraser des catholiques, recueillit bientôt le fruit de son changement. Il eut à souffrir une persécution telle qu'aucun prince n'en

Digitized by Google

avait jamais éprouvée. Les deux émissaires de Luther qu'il avait élevés aux premières dignités, devinrent ses plus cruels ennemis. Ils attaquèrent publiquement son administration et jusqu'à sa conduite domestique. Le fond de leur animosité et le sujet de leurs plaintes était la modicité de leurs revenus. Le roi leur écrivit pour leur faire sentir combien il était étrange qu'ils montrassent tant d'avidité, eux qui avaient si fortement déclamé contre les richesses du culte catholique. Cette lettre existe encore. Enfin, les choses furent poussées si loin, que l'un des confidens de Luther s'engagea dans un plan de haute trahison. Le roi fut obligé de l'abandonner à la justice, et il fut conduit à Stokholm pour y être exécuté.

Voilà quel fut le succès de ce *grand moyen* sans lequel M. d'Archenholtz s'imagine que la Suède ne se serait jamais sauvée. Mais ce qu'il importe sur-tout de remarquer, comme une expérience qui intéresse hautement la société, c'est le fruit que la politique des cours et les passions des peuples, ont retiré de ces innovations dans les idées religieuses. Gustave crut avoir tout gagné en prenant les biens des églises, et les cloches des villages. Mais le peuple, qui se vit appelé par cette nouvelle doctrine à examiner et à changer la croyance qui l'avait lié jusque-là, en tira des conséquences tout autrement importantes pour son autorité politique. La souveraineté de l'homme s'introduisit dès-lors dans la société, et il fut aisé de voir que la porte s'ouvrait à tous les genres de licence. Car du moment que vous érigez l'homme en juge dans la religion, par quelle idée empêcheriez-vous le peuple de s'ériger en maître dans l'état? Faut-il plus de lumières dans le premier cas que dans le second? Cette conséquence s'échappe si naturellement et si puissamment de son

Digitized by Google

principe, qu'il est impossible de poser l'un et d'arrêter l'autre. Mais il fallait que la folie du principe parût à découvert dans ses effroyables conséquences. C'est ce que la Providence seule pouvait faire. Elle l'a fait, et d'une manière qui ne souffre point de réplique. Les philosophes ont posé le principe, et la révolution leur a répondu par des flots de sang. C'est ce que j'appelle l'expérience de la société..... Quelles lumières plus vives et plus sensibles peut-elle recevoir que celles d'une leçon si foudroyante ? Ramenés par la puissante main du malheur aux voies naturelles du bon sens, les esprits les plus emportés finiront par comprendre que si la religion véritable doit être la règle et le lien de l'homme, elle ne doit donc rien laisser en lui qui ne soit réglé; et sans doute celle-là ne règle pas l'homme qui laisse à son esprit le droit de juger la loi même qui le doit soumettre, et à ses passions le pouvoir de s'affranchir du nœud indissoluble qui les doit contenir. Peut-être une idée si juste et si simple, aidée des progrès de l'expérience, et de cette indifférence même où l'on est arrivé pour toutes les sectes, finira-t-elle par réunir les cœurs dans la communion de cette foi ancienne qui, par sa sévérité même, est le frein le mieux approprié à notre indocile nature, et, s'il faut le dire, le premier besoin d'un esprit si superbe et d'un cœur si inconstant. C'est pour arriver à cette grande vérité, que la société fait effort, et que toutes les nations qui se sont écartées du centre de leur repos, se lasseront perpétuellement dans les voies de l'erreur, soit en souffrant que les esprits s'agitent dans le vague de l'arbitraire, soit en laissant les mœurs se déborder dans la licence. Les hommes et les gouvernemens pourront s'obstiner à se corrompre par leurs lois particulières. Mais les lois générales, dont la droiture est inflexible,

Digitized by Google

ne permettront jamais à la société de se reposer dans le désordre. Elle y sera malheureuse, jusqu'à ce que, fatiguée de trouver la servitude dans son indépendance, elle cherche la vraie liberté de l'homme sous le joug de l'ordre et de la vérité.

Gustave-Wasa, malgré les erreurs de sa politique, n'est pas indigne de l'admiration qui s'est attachée à son nom. La première partie se son histoire offre un spectacle du plus grand intérêt. Il est peu d'événemens où la main de la Providence soit marquée d'une manière plus éclatante. Lorsqu'après le massacre des chefs de la nation, on voit les troupes de Christiern se répandre dans toute la Suède, pour perdre le seul homme qui reste, ce même Gustave, dont la tête est mise à prix, et qui se trouve placé entre ses ennemis qui le poursuivent et ses amis qui le repoussent de tous les asiles; lorsqu'on voit cet homme unique qu'aucun malheur n'abat, qu'aucune trahison ne désespère, traverser les armées danoises, enfermé dans un charriot de foin, et les soldats soupçonneux arrêter le charriot pour le sonder à coup de piques, et blesser ce grand homme si grièvement que son sang se répand et laisse sur la route des traces de sa fuite; c'est au milieu de toutes ces circonstances d'une perte qui paraît inévitable, qu'il faut se dire : voilà l'homme qui doit sortir des mines de la Dalécarlie, pour délivrer la Suède ; tant il est vrai que le salut des nations arrive souvent par des voies inespérées, pour que l'homme ne s'attribue rien de l'ouvrage du ciel.

On peut dire que M. d'Archenholtz a manqué complettement toutes les beautés et toutes les vues de ce tableau. Son histoire est écrite sans agrément comme sans profondeur. On n'y trouve ni cet esprit qui sait animer la narration, ni ce jugement qui sait éclairer les faits par des réflexions pleines de

Digitized by Google

de sens ; mais l'histoire de Gustave ne nous manquait point, et nous n'avions pas besoin des dons de l'Allemagne. C'est dans les révolutions de Suède, de l'abbé de Vertot, qu'il faut chercher, sinon l'historien profond, au moins l'écrivain attachant et le grand peintre.

CH. D.

Fragment d'un ouvrage inédit, ayant pour titre : DES INSTITUTIONS MORALES.

(Ce Fragment est extrait d'un chapitre sur LE TRAVAIL.)

L'époque où le travail languit, est celle de la décadence des états. On peut y arriver : ou par une répartition de richesses tellement égale, que nul n'ait plus besoin de salaire pour vivre ; ou par une répartition tellement inégale, que le nombre des riches ne suffise pas au nombre des pauvres ; ou par une misère tellement universelle, que le travail n'ait point d'emploi à espérer.

Plusieurs parties de la Suisse offrent un exemple de la première espèce. Il n'en résulte que du bien pour ces petites républiques, attendu que leur organisation exige la médiocrité, et que la liberté y veut une médiocrité égale : d'ailleurs, elles sont essentiellement séparées du reste de l'Europe ; mais si l'on suppose à leur place une nation qui n'ait pas fait vœu de retraite et de pauvreté, elle aura des besoins qui seront alimentés par l'étranger, et dont le prix causera sa ruine.

L'Angleterre sert de preuve à la seconde supposition. Nul pays ne réunit à une plus grande richesse une misère plus extrême. L'immense mendicité qui y existe, atteste que le nombre des pauvres y est hors de proportion avec celui des riches ; mendicité d'autant plus invétérée,

Digitized by Google

qu'elle est avouée et soudoyée par l'état (1), et qu'au lieu d'avoir pour frein, comme chez les autres peuples, les maux de la misère, la honte et les peines du vagabondage, elle se propage sous la protection des lois, et subsiste d'une amende qu'elle perçoit sur ceux qui travaillent. Cependant l'Angleterre ne souffre pas de cette oisiveté, parce qu'elle est compensée par l'activité surabondante des autres parties. Mais de même que, dans le premier cas, une nation ne peut subsister que par son isolement, dans celui-ci, une nation obligée de se renfermer en elle-même, courait rapidement à sa perte.

Ces deux situations ont donc en elles un germe de destruction, qui, dans divers états, est modifié par différentes causes : mais l'une et l'autre, indépendamment des remèdes qui naissent des modifications étrangères, portent leur contre-poison en elles-mêmes, puisqu'elles contiennent les élémens de la richesse et de la pauvreté, et qu'on peut y rétablir les choses, en mettant ces deux colonnes inégales de l'état dans leur proportion la plus avantageuse.

L'état de l'Espagne sert de démonstration à la troisième proposition. Cet état est celui de tous qui présente le moins de ressources, car les moyens y manquent à la volonté ; et, quand l'égalité est au niveau le plus bas, on ne peut plus espérer d'inégalité. En effet, dans ce pays un petit nombre de particuliers opulens ne fait pas classe, mais exception ; et l'état ne s'enrichit pas en les appauvrissant, puisque la répartition de leurs richesses ne suffirait pas à rétablir une inégalité moins disproportionnée. Je ne connais dans une telle situation, que deux remèdes également difficiles, l'un par sa lenteur, qui le soumet

(1) On connaît les discussions, les recherches et les actes du parlement d'Angleterre sur la taxe des pauvres.

Digitized by Google

à l'inconstance humaine ; c'est la progression d'un long travail et d'une patiente économie : l'autre par sa rapidité, qui l'expose à dépasser son but ; c'est la secousse d'une forte révolution. De ces deux moyens, l'un se plie au caractère de la *nation*, l'autre le subjugue : le premier est à-peu-près nul chez un *peuple* méridional qui fait consister la noblesse dans l'oisiveté, et la dégradation dans le travail ; qui au lieu de se regarder comme tributaire des autres *pays*, les regarde comme ses marchands, et ne sait pas encore que s'il est des hommes qui peuvent subsister sans travail, il en est autrement des nations qui étant égales, sont obligées de travailler pour vivre. Le second moyen serait donc le plus sûr, s'il n'était en même temps le plus funeste.

Ces considérations nous ramènent à la France, qui s'est ressuscitée par ces mesures violentes. Bien différente de l'Espagne et même de tout autre pays, elle possédait d'immenses ressources, qu'une administration égoïste et bornée ne savait ou ne voulait pas développer. Ces ressources même étaient telles que l'équilibre de l'Europe exigeait peut-être qu'elles fussent négligées ; et, comme tout cherche son niveau, la France s'était mise naturellement de pair avec les autres nations, en descendant au-dessous d'elle-même.

L'existence de beaucoup d'abus, l'absence de beaucoup de biens, minaient alors la richesse de l'état. J'en citerai seulement quelques exemples.

Les bois étaient dilapidés sans être rétablis. On tirait de la Hollande et du Nord, des bois de charpente qu'on avait, et des bois de marine qu'on eût pu avoir.

Des plantations auraient pu bonifier des superficies stériles, et enrichir des superficies productives ; elles étaient négligées.

Digitized by Google

L'introduction des prairies artificielles pouvait quintupler la masse des bestiaux, et doubler par leurs engrais le produit des terres.

Par ces engrais, le système des jachères pouvait être modifié ou supprimé; la culture du froment pouvait succéder à celle du seigle; celle des pommes de terre et du maïs pouvait remplacer, l'une dans toute la France, l'autre dans quelques provinces, des récoltes plus médiocres.

De longues époques fixées pour les baux, auraient pu donner aux fermiers les moyens et le zèle des propriétaires (1): toutes ces choses pouvaient se faire, et ne se faisaient pas.

Enfin, des manufactures employaient, au lieu de métaniques, une multitude de bras, qui d'une part étaient ravis à une autre industrie nationale, et de l'autre, en doublant la main-d'œuvre, nous rendaient victimes de l'industrie étrangère (2). Je dirais à l'administration scrupuleuse, qui craindrait, en réduisant à moitié les bras

(1) Je sais que des lois de ce genre sont délicates, parce qu'elles troublent la liberté de la propriété, qui doit être respectée avant tout; mais, si elles la gênent dans le propriétaire, elles la protègent dans le fermier, dont le bail est un genre de propriété: d'ailleurs, l'appui donné à l'agriculture profite à la propriété; et quand même ce bénéfice serait moins certain ou moins immédiat, il est dans les diverses lois d'un état, des influences qui doivent céder l'une à l'autre, suivant l'importance des choses qu'elles protègent. Il eût donc été bon de sacrifier quelques droits de la propriété à l'avantage de l'agriculture, dans un temps où celle-ci avait besoin d'appui: ce sacrifice serait inutile aujourd'hui que tout la favorise.

(2) M. de Montesquieu a dit que l'invention des machines était pernicieuse, comme livrant au repos un nombre de bras, qui, sans elles, seraient occupés. Cette assertion ne paraît pas digne d'un aussi grand publiciste.

Digitized by Google

d'une manufacture, de les livrer à l'oisiveté : « N'ayez » pas moitié moins d'ouvriers, mais faites deux fois plus » d'ouvrage. » Dans un état où la population n'est pas supérieure au plus grand développement possible de ses moyens, tout ce qui naît vit, à moins que les lois ne le tuent. On ne doit donc pas s'y embarrasser des moyens de faire vivre le peuple. Créez des hommes, et ils vivront ; or, c'est créer des hommes que enrichir l'état ; c'est enrichir l'état que de créer des hommes : rien n'échappe à ce cercle de prospérité.

Quelles étaient donc les ressources d'un pays qui, dans un tel dépérissement, pouvait, par les seuls produits de son sol, maintenir encore la balance de son commerce ! Quelles seront donc ses ressources, après qu'une crise aiguë a rejetté le poison qui la consumait, et que les premiers pas de sa convalescence font présager l'essor de son rétablissement !

Une grande activité s'est communiquée au peuple et au souverain (1) : activité inestimable, en ce qu'elle s'exerce dans un champ pacifique ; car, en même temps que cette nation aime le mouvement, elle craint le trouble ; et si sa force et son penchant l'agitent dans la paix, sa force et son penchant la rassurent contre la guerre. Toute activité possible et réglée agit au centre, comme le sang reflue au cœur, et est comme lui la source de la vie. Nous ressemblons aujourd'hui à une ruche dont on a entamé les gâteaux, tout s'agite, tout travaille jusqu'à ce que l'édifice soit reconstruit. Ce sentiment, qui répare tant qu'il trouve à refaire, a cela de grand et d'utile,

(1) L'auteur a fait son dictionnaire au commencement de son ouvrage, en prévenant qu'il entendait par *peuple*, le peuple considéré comme gouverné, et par *souverain*, le peuple considéré comme [illegible] par lui-même, soit par *ses* ou *son* représentant.

Digitized by Google

qu'il crée, quand il ne trouve plus à réparer. D'ailleurs, le retour de l'erreur est le chemin des lumières : et quoiqu'encore à l'entrée de cette carrière, nous l'emportons sans doute sur la France du dernier siècle en connaissances utiles et positives ; tous les esprits se sentent animés de cette facilité pour concevoir, et de cette vigueur pour entreprendre, qui sont les fruits de la confiance, comme autrefois la torpeur du gouvernement communiquait aux gouvernés son engourdissement et sa haine pour la nouveauté.

Tels sont les mobiles qui acheminent la France au degré de splendeur qu'elle peut atteindre. Ils sont combattus par des forces d'inertie, dont les unes ont résisté à la révolution, les autres ont été enfantées par elle.

On doit ranger entre les causes qui tendent à faire languir le travail :

1°. Les lois qui ont pour but la division des propriétés ; telles que celles qui font entrer dans le fisc une grande partie des capitaux ; celles qui subdivisent les successions ; celles qui transportent le patrimoine d'une famille dans une autre, et celles qui distribuent les grands biens au grand nombre. Toutes ces lois sont plus ou moins agraires : elles le sont d'autant plus qu'il résulte des entraves que les citoyens sont intéressés à y mettre, une division de fortune plus grande encore que celle qu'elles ordonnent ; or toute loi agraire tend à la diminution du travail par l'augmentation de l'égalité ;

2°. La rentrée dans la société d'un grand nombre d'hommes et de femmes, autrefois actifs comme propriétaires et aujourd'hui oisifs comme pensionnés. Ceux qui ont acquis leurs propriétés, avaient auparavant l'activité de leur état : le nombre des actifs est donc resté le même, et celui des oisifs s'est accru ;

Digitized by Google

3°. La mendicité doublement augmentée, parce que beaucoup mendient, qui ne mendiaient pas, et beaucoup donnaient, qui ne donnent plus : elle est devenue un impôt, et cet impôt est légitime pour ceux qui le perçoivent : car l'état n'a droit de priver un homme de l'aumône, qu'en lui assurant le salaire ;

4°. L'oisiveté des troupes, qui diminue les travaux utiles et peut changer les soldats laborieux en miliciens désœuvrés ;

5.° La surabondance des commis et des administrations, qui accroît en pure perte la depense de temps et d'argent, et la mauvaise distribution de leur journée, qui les pousse naturellement à l'inoccupation. Jadis le *travail* des bureaux occupait les deux parties du jour, qui étaient alors plus égales, et tout en allait mieux. Le *travail* du soir est nécessaire pour chauffer, éclairer et occuper lucrativement des hommes qui perdraient leur temps aux dépens de leurs mœurs, de leur bourse et de leur santé. Si l'on m'objecte, ce dont je doute, que le *gouvernement* trouve plus d'avantages dans la réunion des deux parties du jour, je répondrai que l'*état* en trouve plus dans leur division ; que le souverain ne peut, comme un particulier, isoler son intérêt de l'intérêt public, et qu'un grand bénéfice moral, vaut mieux qu'une petite économie pécuniaire ;

6°. Le retard introduit dans l'ouverture des boutiques et des ateliers, d'où il résulte pour le marchand, outre le mal moral de l'oisiveté, le mal physique de la perte. On voit aujourd'hui, dans les quartiers populeux de Paris, la plupart des boutiques ne pas s'ouvrir avant huit heures : or, les nations très-riches ont seules un commerce assez actif pour faire, en une partie du jour, autant de mouvement et de gain qu'il s'en fait ailleurs

Digitized by Google

dans la journée entière ; et nous sommes loin de ce degré d'opulence qui fait que, chez les Anglais, les heures se retardent sans nuire à leurs richesses.

7°. Le désœuvrement quotidien du peuple des villes, qui ne se fait pas de scrupule de travailler les jours de repos, uniquement parce qu'il ne s'en fait pas de chommer les jours de *travail*. La violation du dimanche n'est donc pas chez lui zèle pour le *travail*, mais inclination au désordre : or, l'ordre qui peut être indifférent dans l'inaction, est indispensable dans l'activité. Il faut donc, pour que le système mercantile prospère, s'assujettir, avec une rigidité presbytérienne, à l'observation des jours de *travail* et de repos. Je sens que sur ce point les mœurs peuvent plus que les lois, et la religion que la police ; mais, dans tout état bien réglé, les lois et la police sont les mœurs et la religion. En Angleterre, le peuple ne va pas au spectacle les jours de la semaine, parce que ce sont des jours ouvriers ; il n'y va pas les dimanches, parce que ce sont des jours saints. Que fait-il donc ? Il se repose. Le plaisir n'est pas nécessaire au repos ; et s'il lui en faut, ce n'est pas ce plaisir bruyant qui dégoûte du travail, mais le plaisir intérieur qui y ramène. Il en est bien autrement chez le peuple en France : il a dans les petites villes des billards et des guinguettes ; dans les grandes, des cafés, des spectacles, des bals, des fêtes de tous les genres. Les amusemens sont une nouvelle fatigue. Lassé du dimanche, il se repose le lundi ; et le repos, qui doit être la semence du travail, est pour lui le germe de l'oisiveté. Les assignats ont achevé de développer chez ce peuple cette funeste disposition au plaisir ; ils l'ont fait riche, et par conséquent désœuvré, et beaucoup plus que les anciens riches, parce que ceux-ci accoutumés à l'opulence, en

Digitized by Google

avaient les soucis sans en avoir les plaisirs, au lieu que le peuple en eut l'ivresse sans en avoir les embarras. Ils l'ont laissé pauvre, et l'oisiveté seule est restée. Le remède est difficile, car il est plus aisé de mourir de faim que de travailler pour vivre.

Tout oisif est nuisible, d'abord comme oisif, ensuite comme ayant une activité nuisible; car il n'y a point d'oisiveté absolue.

VARIÉTÉS.

Les Ages Français, poëme en quatorze chants, par LOUIS LEMERCIER.

On pourrait examiner la question de savoir si les premiers événemens de l'histoire de France sont susceptibles d'être mis en vers; on trouvait très-plaisant de mettre l'histoire romaine en madrigaux, il n'est peut-être pas moins plaisant de voir l'histoire de France en strophes pindariques. Nous n'examinerons pas cependant cette question avec trop de sévérité; nous respectons les intentions qui ont dirigé la plume du C. Lemercier, et notre critique n'est pas assez implacable pour attaquer les gens jusques sur l'autel de la patrie.

Nous ne parlerons donc pas davantage du sujet qu'a choisi la muse du C. Lemercier; nous nous bornerons à parler de la manière dont il l'a traité. Le poëme est divisé en quatorze chants; il remonte au premier âge de la monarchie, et il va jusqu'au règne de Louis XIV. Ce poëme, qui n'a point l'unité de temps, puisqu'il embrasse quatorze siècles, n'a point non plus l'unité d'action, car il embrasse tous les événemens de notre histoire; le poète ne s'est asservi à aucune règle, et il s'est contenté de faire des strophes sur chacun des âges de la monarchie; son ouvrage est moins un poëme qu'une suite de chants pin-

Digitized by Google

dariques sur les événemens qui ont amené et développé la splendeur de l'empire français.

Les vers du C. Lemercier sont quelquefois sonores et brillans ; mais leur éclat ressemble à ces étincelles qu'on voit sortir d'un nuage de fumée. Ses images sont, le plus souvent, obscures et inintelligibles ; sa versification est tellement négligée, que ses rimes ont plutôt l'air d'être le fruit d'une gageure, que le fruit du travail et de la méditation ; on ne peut lire deux ou trois strophes de suite, sans y trouver une incorrection grossière, et une de ces fautes que les Latins appelaient *non sensus*. Nous allons citer quelques strophes. Le poète parle des premiers temps de la monarchie.

Douce image, haute origine
De ces indestructibles loix,
Dont se répare la ruine
Sur la base antique des droits !
L'ardent courage, en tout son lustre,
Relève une couronne illustre
Au front doré de Clodion,
Qui, sous une épaisse crinière,
Poussé d'une force guerrière,
Règne en invincible lion.

Ces vers ne pèchent pas seulement par défaut d'harmonie, mais par défaut de sens : ils sont plus barbares cent fois que les siècles que l'auteur a voulu peindre.

Le C. Lemercier, passant à une autre dynastie, ne change pas de style ; et le règne de Pepin et de Charlemagne ne l'inspire pas mieux que celui de Clodion.

L'auteur de la nature entière,
Qui rit des droits des souverains,
Veut que la force et la lumière
Seules conduisent les humains ;
De Clovis la race éclipsée,
Loin du trône au cloître chassée,
Lègue à des tuteurs ses états ;
Ainsi, privé d'air et de pluie,
L'ormeau faible qu'un chêne appuie,
Périt à l'ombre de ses bras.

Digitized by Google

Il serait difficile de pénétrer le sens d'un pareil galimatias, et de dire si cette strophe appartient au genre pindarique ou au style burlesque.

O Charlemagne ! ton génie
N'eût pas de tant de monumens
Dans la France et la Germanie
Jeté les stables fondemens,
Si le respect de ta mémoire
N'avait associé ta gloire
Au respect des droits des cités,
Et cherché son prix honorable
Dans un bonheur inséparable
Des publiques félicités.

Il s'en faut de beaucoup que cette strophe soit bonne, mais au moins elle est intelligible, et c'est un mérite assez rare dans les poëmes du C. Lemercier. Mais passons ces âges barbares, et arrivons au siècle du génie, au règne de Louis XIV. Ce siècle n'est pas mieux traité que les autres. Voici comment le poète parle de Vauban :

C'était peu que, sur les murailles,
De volcans scelés de murailles,
Vauban plantât nos étendards.

L'auteur ne parle point de Boileau, et il parle de Racine assez froidement. Nous citerons ce qu'il dit de Massillon et de Bossuet.

J'aurais cru dans l'Olympe immense
Être soumis à Jupiter,
Si l'apostolique éloquence
Aux langues *d'argent et de fer*,
N'eût réveillé la foi rigide,
Lorsque d'une *chaire Lucide*
Versant *des rayons doux et clairs*,
Massillon pénétra mon âme,
Et que de sa *tête de flamme*
Bossuet lança *mille éclairs*.

Nous ne nous permettrons pas de caractériser cette strophe; le poète parle de Lafontaine, et il l'appelle *l'Homère du peuple bêlant*. Nous demandons pardon au

Digitized by Google

public et au C. Lemercier lui-même, d'avoir cité un si grand nombre de ses vers. On nous assure que cet écrivain trouve toujours dans son amour propre des consolations contre la critique, mais l'amour propre ne saurait conserver ici ses illusions chéries, et nous ne pouvons nous empêcher de croire que le C. Lemercier ne se condamne lui-même en cette occasion. Dans la préface d'Orovèse, il cherche à justifier ses innovations bizarres, ses images aussi contraires aux règles du goût qu'à l'esprit de notre langue; il dit que si Racine n'avait rien osé, la sphère du génie ne se serait point agrandie; on pourrait répondre que Chapelain a plus osé que Racine, et la langue et la littérature française n'y ont cependant rien gagné. Les essais de Chapelain n'ont pas réussi au siècle de Louis XIV, et nous ne croyons pas qu'il soit temps encore de les mettre à la mode. A la suite *des Ages Français*, le C. Lemercier a fait imprimer un fragment d'un poëme inédit, intitulé : *La vie et la mort du Juste*. Ce fragment, dans lequel on trouve aussi beaucoup d'incorrections, renferme quelques vers heureux. Le poète parle de Jésus-Christ :

. . . . . .
Son armée est par-tout; légions innombrables,
Levez-vous : son royaume est pour les misérables;
L'aumône est son trésor; sa loi, la charité;
Son pain mystérieux nourrit la pauvreté;
Il veut que la vertu ne soit récompensée
Que des regards du dieu qui lit dans la pensée.
Il se nomme le fils du père des humains;
Prêtres, puissans du monde, arbitres souverains,
Punissez, étouffez ces leçons dangereuses,
Couronnez ce rival d'épines douloureuses,
Ses pieds, de vos grandeurs foulent la vanité;
Il a contre l'orgueil armé l'humilité.
. . . . . .

Quoique ces vers ne soient pas sans défauts, ils sont cependant beaucoup au-dessus de ceux que nous avons cités précédemment; les images sont simples et naturelles;

Digitized by Google

nous invitons le C. Lemercier à suivre ce modèle qu'il s'est donné lui-même, et il sera encore digne d'obtenir les suffrages du public

Le chemin du Ciel, ou l'Hôpital des Fous, satire chrétienne.

L'auteur accuse les prêtres de s'enrichir et de passer leur vie au sein de la mollesse. Cette accusation est si absurde, qu'elle ne mérite pas une réponse. Les écrivains qui ne vivent que de lieux communs, et qui n'écrivent que sur les idées des autres, sont malheureux après une révolution : plusieurs choses ont changé de face ; et comme ils ne font que répéter ce qu'on a écrit avant eux, il arrive que leurs portraits n'ont plus d'application. Boileau a pu dire, en parlant d'un chanoine :

C'est-là que le prélat, muni d'un déjeûné,
Dormait d'un léger somme, attendant le dîné;
La jeunesse en sa fleur brille sur son visage.

Il est ridicule de répéter la même chose aujourd'hui ; les prêtres ont vécu pendant dix ans dans la misère la plus profonde; loin de reposer mollement sur le duvet, ils n'ont pas trouvé une pierre pour reposer leur tête; ceux qui répètent des lieux communs sur la vie voluptueuse des prêtres, ne respectent donc ni le malheur ni la vérité.

Il faut cependant citer quelque chose de cette satire :

Mais je vous entends tous me baptiser fort mal,
Me traiter d'impudent, m'appeler Juvénal ;
En quoi l'ai-je imité? Je n'ai point, dans mes rimes,
Découvert, comme lui, la nudité des crimes;
Et si ses moindres mots pinçaient pour éveiller,
Les plus hardis des miens n'ont fait que chatouiller :
Oh! s'il venait ici vous prêcher, vous instruire,
Mortels, qui du nom d'homme êtes si fort indignes;

Digitized by Google

Oui, si vous pouviez voir ce censeur courageux
Sur vos égaremens jeter un peu les yeux,
Vous le verriez outré, bien plus que moi sévère,
Vous livrer aux enfers, avec toute la terre,
N'éclairer jamais rien sans y mettre le feu,
Et faire toujours trop ce que je fais trop peu.

On voit que l'auteur craint sur-tout de passer pour un Juvénal; mais ses lecteurs, s'il en a, seront bien persuadés qu'il a grand tort.

ANNONCES.

Traité de la Peinture, de *Léonard de Vinci*, précédé de la Vie de l'Auteur et du catalogue de ses Ouvrages, avec des Notes et Observations; par M. *Gault de Saint-Germain*, ci-devant pensionnaire du roi de Pologne, ex-Professeur du collége de Clermont. Nouvelle édition, ornée de quarante-quatre planches en taille-douce, d'après les originaux du Poussin et d'autres grands maîtres, et du portrait de *Léonard de Vinci*. Un vol. in-8°. de plus de 500 pages. Prix, 9 fr. et 11 fr. par la poste.

On a imprimé séparément la Vie de *Léonard de Vinci*, et le Catalogue de ses Ouvrages. Prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 80 c. par la poste.

A Paris, chez *Perlet*, libraire, rue de Tournon.

Et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Cet Ouvrage a déjà été imprimé bien des fois, puisqu'il est le premier fait sur la peinture par un homme qui, au génie de son art, a réuni le plus de connaissances diverses. Peintre, architecte, sculpteur, poète, mathématicien, physicien bien extraordinaire pour son siècle, on peut aussi le mettre à la tête de ceux qui ont créé, parmi les modernes, la véritable manière d'étudier. Nous nous appelons savans aujourd'hui, parce que nous raisonnons sur ce que nos prédécesseurs ont découvert: *Léonard de Vinci* était un bien grand génie, puisqu'il ne doit qu'à ses méditations, ce que maintenant chacun peut apprendre dans les livres. Né dans le milieu du quinzième siècle, avec l'imagination la plus ardente, dans tout ce qui peut être soumis aux calculs et aux expériences, il sut

Digitized by Google

se défier des systèmes. Jusqu'à présent, il n'avait pas paru une seule édition de cet ouvrage aussi complette, aussi exacte, et dont les planches offrissent autant de correction. C'est un malheur attaché à presque tous les livres élémentaires, que chaque éditeur nouveau croit les embellir en y ajoutant, et il arrive souvent qu'un graveur s'applaudit de perfectionner, alors qu'il cache par des ombres le trait qui décélait la main habile de l'artiste: c'est ce qui est arrivé à une des éditions du Traité de Peinture de *Léonard de Vinci*. M. Gault de Saint-Germain a rendu les dessins à leur pureté originale, et la première récompense de ses travaux, de toutes les recherches qu'il a dû faire pour consulter les originaux, a été l'approbation de nos peintres les plus distingués. Le sénateur Lucien Bonaparte, dont la collection de tableaux fixe l'admiration des étrangers, a permis que son nom fût placé à la tête de cet ouvrage; et ce n'est pas à l'homme en place qu'il est dédié, mais au premier amateur des beaux-arts. Cette observation nous dispense de tout autre éloge sur le mérite de cette édition.

L'année du Négociant ou du Manufacturier, ou Recueil par ordre de matières, des traités, lois, arrêtés et réglemens concernant le commerce, les manufactures, les colonies et la marine, depuis le 18 brumaire an 8.

Chaque partie est précédée des tables analytiques des lois, arrêtés et messages publiés depuis 1789.

Cet ouvrage contient en outre la législation sur les finances, la nomination des agens de change et courtiers de toutes nos places de commerce, les brevets d'invention, et l'historique des événemens qui, dans le cours de la même période, ont intéressé le commerce et l'industrie.

Deux volumes in-8°. de 500 pages chacun; prix, 10 fr. et 13 fr. par la poste. A Paris, chez *Antoine Bailleul*, imprimeur-libraire, rue Neuve Grange-Batelière, n°. 3.

Et chez *l'Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Le second volume de ce Recueil vient de paraître; il fait le complément des années VIII, IX et X. On y trouvera, au chapitre des Douanes, les arrêtés du gouvernement, jusqu'au 1er. pluviose an 11. Cette seconde partie contient en outre ce qui concerne les pêches, les colonies, la législation commerciale, le conseil des prises, les traités de commerce, les impositions, les matières d'or et d'argent, et l'organisation du trésor public.

Digitized by Google

POLITIQUE.

Le cabinet de Saint-James, tout en continuant ses préparatifs hostiles, ne paraît pas cependant encore disposé à braver les conséquences d'une guerre nouvelle, et l'on donne comme certain que la Russie se portera médiatrice entre l'Angleterre et la France; le temps écoulé depuis le message du roi, rend cette nouvelle probable; et la conduite du Gouvernement français est si conforme aux traités, qu'il ne pourrait voir qu'avec plaisir une grande puissance intervenir dans les différends élevés depuis la paix. Après avoir si long-temps accusé la France d'ambition, après l'avoir provoquée par l'incroyable capitulation faite au Cap de Bonne-Espérance, les Anglais doivent être étonnés de tant de modération; mais la puissance qui a résisté à l'Europe entière armée contre elle, peut, sans craindre d'être accusée de faiblesse, appeler l'Europe pacifiée par ses soins, à juger de la bonté de sa cause. Rendre à la diplomatie française la réputation de loyauté qu'elle avait méritée pendant tant de siècles par tant de sacrifices, est la première victoire que, dans les circonstances actuelles, la France doive remporter sur l'Angleterre. Les nations bien gouvernées ne triomphent pas que les armes à la main.

On parle toujours beaucoup à Londres d'un changement dans le ministère, et il n'est question de rien moins que d'y faire entrer M. Pitt ou M. Fox; comme de l'un à l'autre il y a toute la différence possible dans la manière d'envisager la situation de l'Europe, on pourrait être étonné de voir l'Angleterre marcher au-devant des événemens, sans savoir quels ministres et quels principes les dirigeront; mais on doit s'accoutumer aujourd'hui à regarder sans surprise ce qui se passe dans un pays qui flotte entre des regrets, et un système politique qu'il ne peut se résoudre à adopter, quoique chaque jour le rende plus nécessaire. Il faut attendre et observer. Si la guerre se déclare, pour telle cause que ce soit, elle ne se terminera pas sans que la liberté de commerce pour toute l'Europe, ou l'asservissement commercial de l'Europe entière, ne soit un fait à jamais décidé.

Dans

Digitized by Google

Dans notre dernier numéro, nous avons dit que les journaux anglais assuraient que les ministres étaient revenus d'eux-mêmes sur la singulière volonté de garder le Cap, malgré le traité d'Amiens. Nous ne pouvons mieux faire apprécier aujourd'hui la valeur de cette nouvelle, qu'en copiant un article de *La Haye*. Les Hollandais sont intéressés à ne point se méprendre : on peut se fier à leur jugement.

« Notre ministre près la cour de Londres, n'a reçu au » sujet du Cap de Bonne-Espérance qu'une demi-satis- » faction. Aux plaintes qu'il a fait entendre d'une ma- » nière cathégorique et officielle, on se borne à répondre » par l'assurance verbale que l'ordre de remettre le Cap » à nos troupes, a été expédié : cette assurance ne peut » entièrement nous tranquilliser. On connaît trop bien la » politique du ministère Anglais, pour ne pas sentir » qu'en cas de besoin, les ordres vrais ou prétendus, » relatifs à l'évacuation du Cap, se retrouveraient ensuite » dans le porte-feuille de l'amirauté, ou bien auraient été » portés par une frégate qui aurait reçu, entr'autres ins- » tructions, celle de se laisser devancer par tel bâtiment » qui pourrait mettre à la voile, un mois après elle, avec » un contre-ordre; car on ne sait par quelle fatalité il » arrive toujours que les bâtimens anglais marchent » beaucoup moins vîte, en portant l'ordre de rendre, » qu'en portant celui de prendre. Quoi qu'il en soit, on » présume que notre ministre ne s'en tiendra pas à une » simple déclaration verbale au sujet du cap de Bonne- » Espérance; et que le gouvernement anglais ayant eu » l'impudence de laisser publier, peut-être même de faire » publier la capitulation qui a eu lieu lors de l'arrivée de » nos troupes, entre le gouverneur anglais et le com- » mandant batave, n'aura pas celle de refuser à M. » Schimmelpenninck, la communication officielle des » ordres qu'on dit avoir été expédiés pour l'évacuation » du Cap. Notre cause se trouvant liée avec celle de la » France, et le traité d'Amiens nous étant commun avec » cette puissance, il faut espérer que la cour de Londres » ne regardera en pitié, les représentations de notre am- » bassadeur, qu'autant qu'elle prendra le parti de dédai- » gner aussi celles de la France; ce qu'elle craindrait, » sans doute, de ne pas faire avec impunité. »

La dernière fois que la famille royale a été au spectacle,

Digitized by Google

on a remarqué que les gardes à cheval qui accompagnaient les voitures, ont été rappelés quelques minutes après leur départ. Le bruit s'est aussi-tôt répandu qu'on avait découvert un nouveau complot contre la personne du roi. La vieillesse de ce prince devient réellement malheureuse, et les attentats contre sa vie se sont multipliés au point qu'il a paru nécessaire, depuis quelques années, de doubler en fer les voitures dans lesquelles il se montre à Londres les jours de cérémonie. Que doivent penser les étrangers d'un peuple qui force son souverain à de pareilles précautions? Tel est cependant aujourd'hui le sort d'un roi qu'Helvétius a pris pour exemple, lorsqu'il a voulu prouver que le régicide était une maladie des pays catholiques, inconnue dans les pays protestans. Il feignait d'oublier que les régicides ne se commettent pas seulement un poignard à la main; les attentats sans cesse renouvelés contre le roi d'Angleterre donnent un terrible démenti à l'auteur de *l'Esprit*. Ne mettons aucun crime sur le compte d'aucune religion, car ce serait armer les hommes qui ne réfléchissent pas contre la seule institution qui réponde de la sûreté des Etats; n'imitons pas les philosophes qui, dans leur enthousiasme pour l'humanité, ont attiré plus de malheur sur le monde que tous les tyrans, les hypocrites et les fanatiques réunis. Les crimes étant le fruit des passions, les seules maximes dangereuses sont celles qui laissent aux passions un libre cours, et ces maximes forment le fond de la philosophie moderne.

L'intendant-général des provinces espagnoles, dans l'Amérique, a publié le 16 décembre une proclamation par laquelle il est expressément défendu à tous les sujets espagnols, riverains du Mississipi, de communiquer, pour quelque motif que ce puisse être, avec les sujets des Etats-Unis, navigant sur ce fleuve. Il est formellement déclara dans ladite proclamation, que les sujets des Etats-Unis n'ont aucun droit à la navigation du Mississipi, si ce n'est pour l'exportation de leurs produits, et l'importation des articles indispensablement nécessaires à leur subsistance. Dès que le congrès a eu connoissance de cette mesure, il en a fait l'objet de ses délibérations, et tout porte à croire qu'il aura pris la résolution d'entrer de suite en guerre avec l'Espagne. C'est le 12 février que le congrès s'est occupé de cette affaire.

Dans la séance de la diète de Ratisbonne, du 24 mars,

Digitized by Google

(5 germinal), la diète a adopté comme *conclusum* des trois colléges, le *conclusum* du collége électoral, rédigé par M. le baron d'Albini; en voici les dispositions :

1°. D'approuver, au nom de tout l'Empire, le *conclusum* général de la députation, du 25 février, entièrement complet aujourd'hui, comme le seul moyen de consolider l'état de tranquillité si nécessaire au bien-être de la patrie et du corps germanique, et de rétablir un bon ordre de choses dans l'Empire;

2°. De confirmir les loix fondamentales de l'Empire subsistantes, spécialement la paix de Westphalie, et tous les traités de paix qui y ont rapport, en tant qu'il n'y a pas été expressément dérogé par le traité de Lunéville, et le présent *conclusum* général de la députation, qui doit être adopté maintenant. En conséquence,

3°. De maintenir pour l'avenir la constitution de l'Empire germanique dans tous les autres points auxquels il n'a point été porté formellement atteinte, tels qu'ils ont jusqu'ici subsisté pour les électeurs, princes et états de l'Empire, parmi lesquels il faut aussi compter l'ordre Teutonique, et comprendre l'ordre équestre de l'Empire.

4° Qu'il est en conséquence dû à S. M. impériale les plus hubles remerciemens des soins qu'elle s'est donnés comme chef suprême de l'Empire, pour conserver autant que possible la constitution de l'Empire germanique, et de sa sage direction et coopération à l'heureuse conclusion de l'affaire difficultueuse des indemnités, et qu'on lui en présente ici l'expression, en la priant respectueusement de vouloir bien faire connoître aux hautes puissances médiatrices les sentimens de reconnaissance qu'ont inspiré à la diète de l'Empire leurs sages conseils et leur intervention signalée, pour l'arrangement définitif de cette importante affaire nationale;

5°. Et que tout cela soit humblement porté par un préavis de l'Empire à la ratification de son chef suprême.

Ce *conclusum* a été remis le lendemain en grande cérémonie, avec le préavis de la diète, par le ministre directorial au prince de la Tour et Taxis, qui l'a aussitôt expédié à S. M. I. On se flatte que cet acte important sera revêtu sans délai de la ratification impériale, et qu'en conséquence, dans une quinzaine de jours environ, la députation pourra déclarer sa mission consommée, et prononcer sa dissolution. Le Journal officiel fait sur le *conclusum* que nous venons de rapporter, les réflexions

Digitized by Google

suivantes : « Aucun *conclusum* d'un aussi grand intérêt » n'avait été arrêté depuis le traité de Westphalie. Les » arrangemens de cette paix mirent fin à une guerre de » trente ans. Le *conclusum* du 3 germinal en termine » une de dix ans, qui, par l'importance des événemens » qu'elle a produits, et par le nombre des armées qui » l'ont soutenue, sera la plus mémorable des guerres » modernes. »

L'électeur de Baviere vient de publier une ordonnance par laquelle, se fondant sur les paragraphes 35 et 42 du recès général de la députation de l'Empire, il prononce la suppression de tous les couvens et corporations ecclésiastiques médiats, appartenans aux états de Bavière.

M. Aloys Reding qui a joué un rôle si important dans les derniers événemens arrivés en Suisse, a été nommé landamman du canton Schwitz; il refusa d'abord d'accepter, mais il finit par céder aux instances qui lui furent faites, et parut dans l'assemblée générale où il fut accueilli avec le plus grand enthousiasme. Il y a eu quelques troubles à Berne, à l'occasion du retard que les troupes Suisses éprouvaient dans le payement de leurs solde; les troupes Françaises ont secondé les autorités de la ville, et après quelques coups de fusil tirés tout est rentré dans l'ordre. Un conseil de guerre a condamné plusieurs des mutins, les uns à la peine de mort, les autres à la peine des fers. Les troupes qui s'étaient insurgées sont parties pour Murat. Le landamman d'Affry a notifié, par écrit, aux différens gouvernemens de l'Europe, l'acte de médiation qui établit la nouvelle constitution de la Suisse. Les lettres ont été remises par les ambassadeurs Français, auprès de ces gouvernemens. Il n'en a point été adressé à la cour de Londres.

TRIBUNAT.

Séance du 12 germinal. — Cernon annonce que la section de l'intérieur, à laquelle le tribunat a renvoyé l'examen d'un projet de loi relatif à un grand nombre d'échanges, a remarqué dans ce projet trois dispositions qu'elle ne peut approuver. Comme, d'après sa rédaction, le projet est indivisible, Cernon propose de demander au corps

Digitized by Google

législatif un nouveau délai pour la discussion. Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à la refonte des monnaies. Costaz parle en faveur, et s'attache principalement à prouver la nécessité de l'article qui porte la peine de mort contre les fabricateurs de fausses monnaies. Ce projet est adopté à une majorité de 54 voix contre 5.

Le tribunat vote, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi relatif aux pensions : il se forme ensuite en séance secrète ; les étrangers se retirent.

Séance du 14. — Sur le rapport de Dacier, le tribunat adopte, à la majorité de cinquante-six voix contre deux, le projet relatif au sursis des poursuites contre les communes des départemens du Mont-Tonnerre, de Rhin-et-Moselle, de la Roër et de la Sarre, et contre les coobligés des dettes desdites communes.

Séance du 15. — Les tribuns ayant été extraordinairement convoqués, la séance est ouverte à deux heures un quart.

Le corps législatif communique au tribunat le projet de loi sur les *Banques*.

L'ordre du jour appelle un rapport sur un projet de loi relatif à des acquisitions, concessions, échanges, emprunts, impositions extraordinaires et ventes demandées par des communes et des particuliers. Cernon obtient la parole, au nom de la section de l'intérieur.

Je n'aurais, citoyens tribuns, dit-il, qu'à vous présenter, au nom de la section de l'intérieur, le vœu d'adoption de cette loi, si le titre III n'avait fourni matière à une discussion dont je dois vous rendre compte.

La ville de Montluçon, département de l'Allier, demande à être autorisée à acheter du citoyen Moreau un terrain ci-devant national, dont il est propriétaire. Cette commune désire ce terrain pour régulariser la place publique, et lui donner plus d'étendue. Elle observe que cette place est le lieu du marché et vente considérable des chanvres et toiles, dont le commerce se fait dans cette ville ; qu'à défaut de ce terrain, le marché ne peut se tenir que dans des rues étroites et où il gêne la circulation et cause des embarras et des avaries aux marchands ; elle observe encore que Moreau n'a pas besoin de ce local. Moreau se refuse à cette vente, à laquelle il avait cependant paru donner une espèce de consentement, puisqu'il a nommé un expert pour

Digitized by Google

l'évaluation contradictoire, qui a porté ce terrain à 600 f., prix offert aujourd'hui par la commune; mais il suffit que le propriétaire ne donne pas un libre consentement à l'aliénation, pour que votre section, invariable sur l'application des principes sur la propriété, n'ait pas cru pouvoir vous proposer d'approuver ce titre de la loi. Et comme elle n'a pas pensé que l'avantage que retirerait la ville de Montluçon, de l'acquisition du terrain qu'elle désire, fût assez important pour donner lieu de porter atteinte au respect dû à la propriété, elle m'a chargé de vous proposer le rejet de cette disposition; mais comme un projet de loi ne peut être rejeté partiellement, et qu'une seule disposition non agréée suffit pour entraîner votre vœu sur la loi entière, votre section s'est vue forcée de vous proposer le rejet de cette même loi, contenant 58 titres, dont 57 méritent votre approbation. Le gouvernement sans doute reconnaîtra dans cet exposé combien il eût été avantageux qu'une communication officieuse eût permis de s'entendre sur ces dispositions.

Le tribunat ordonne l'impression du rapport, et délibère de suite sur le projet, qui est rejeté à la majorité de 35 voix contre 21.

Au nom de la section des finances, Daru fait un rapport et propose l'adoption du projet de loi relatif à la révision des jugemens qui ont réintégré les communes dans la propriété de bois ou de droits d'usage. Ajournement.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 10 germinal. — Les conseillers d'état Français et Defermont sont introduits. Celui-ci présente un projet de loi relatif à la révision des jugemens qui ont réintégré des communes dans la propriété de bois ou de droits d'usage. Ce projet porte, en substance, que les communes qui ont obtenu dans les tribunaux civils des jugemens qui leur ont adjugé des droits de propriété ou d'usage dans les forêts, et à l'exécution desquels il a été sursis par la loi du 29 floréal an 3, produiront, pardevant les préfets de leurs départemens, lesdits jugemens et les pièces justificatives, dans le délai de six mois, passé lequel et faute de ce faire, lesdits jugemens seront regardés comme non avenus. Le

Digitized by Google

préfet statuera sur ces réclamations dans le délai d'un an.

Le conseiller d'état Fourcroy est introduit, accompagné de ses collègues Bérenger et Réal; il présente un projet de loi sur l'exercice de la pharmacie. Ce projet est le complément et la suite de celui sur la médecine.

Le titre premier règle l'organisation des écoles de pharmacie. Il sera établi une école de pharmacie à Paris, à Montpellier, à Strasbourg, et dans les villes où seront placées les trois autres écoles de médecine.

Les écoles de pharmacie auront le droit d'examiner et de recevoir, pour toute la république, les élèves qui se destineront à la pratique de cet art, et seront de plus chargées d'en enseigner les principes et la théorie dans des cours publics; d'en surveiller l'exercice, d'en dénoncer les abus, et d'en étendre les progrès.

Le titre 2 traite des élèves en pharmacie et de leur discipline. Aucun élève ne pourra prétendre à se faire recevoir pharmacien, sans avoir exercé, pendant huit années au moins, son art dans des pharmacies légalement établies. Les élèves qui auront suivi pendant trois ans les cours donnés dans une des écoles de pharmacie, ne seront tenus, pour être reçus, que d'avoir résidé trois autres années dans ces pharmacies

Ceux des élèves qui auront exercé pendant trois ans, comme pharmaciens de 2°. classe, dans les hôpitaux militaires, et dans les hospices civiles, seront admis à faire compter ce temps dans les huit années exigées.

Les élèves paieront une rétribution annuelle, pour chaque cours en pharmacie qu'ils voudront suivre. Cette rétribution, dont le *maximum* sera de 36 fr., pour chacun des cours, sera fixée par le gouvernement pour chaque école.

Le titre 3 établit le mode et les frais de réception des pharmaciens.

Il y aura trois examens: deux de théorie, dont l'un sur les principes de l'art, et l'autre sur la botanique et l'histoire naturelle des drogues simples; le troisième, de pratique, durera quatre jours, et consistera dans au moins neuf opérations chimiques et pharmaceutiques. L'aspirant fera lui-même ces opérations; il en décrira les matériaux, les procédés et les résultats.

L'aspirant, âgé au moins de 25 ans accomplis, devra réunir les deux tiers des suffrages des examinateurs.

Les frais d'examen sont fixés à 900 fr. dans les écoles de

Digitized by Google

pharmacie, à 200 fr. pour les jurys. Les aspirans feront en outre les frais des opérations qui devront avoir lieu dans leur dernier examen.

Tout mode ancien de réception est interdit.

Le titre 4 détermine la police de la pharmacie.

Tout pharmacien ayant officine ouverte, devra, dans le délai de trois mois, à dater de la loi rendue, adresser copie légalisée de son titre, à Paris, au préfet de police; dans les autres villes, au préfet de département.

Les pharmaciens, reçus dans une des six écoles, pourront exercer leur profession dans toutes les parties du territoire français.

Les pharmaciens reçus par les jurys ne pourront s'établir que dans l'étendue du département où ils auront été reçus.

Nul ne pourra ouvrir une officine de pharmacie, préparer, vendre et débiter des médicamens, s'il n'a été reçu suivant les formes voulues jusqu'à ce jour.

Des visites seront faites chez les pharmaciens, et les drogues mal préparées seront saisies, et la punition sera poursuivie suivant les règlemens actuellement existans.

Les pharmaciens ne pourront délivrer de drogues composées quelconques, que d'après des prescriptions de médecins et officiers de santé, sous leurs signatures. — Les épiciers ne pourront faire le débit des mêmes drogues, sous l'amende de 500 fr.

Les substances vénéneuses seront tenues, dans les officines de pharmaciens et dans les boutiques d'épiciers, dans des lieux séparés, dont les pharmaciens et les épiciers seuls auront la clef.

Les conseillers d'état Regnault, Thibeaudeau et ..... proposent un projet de loi sur les manufactures, arts et métiers. « Le gouvernement, dit l'orateur, a préparé ce travail immédiatement à l'époque de la paix; il vous le présente dans ce moment où il en jouit encore, mais où il éprouve la crainte qu'elle ne soit troublée. »

Voici un extrait du projet : Le titre Ier. contient des dispositions générales. Le titre II établit la police des manufactures, fabriques et ateliers.

Toute coalition de la part des ouvriers pour interdire le travail dans certains ateliers, pour enchérir les travaux, sera punie, s'il y a commencement d'exécution, d'un emprisonnement de trois mois.

Si ces actes sont accompagnés de violence et voies de

Digitized by Google

faits, les auteurs et complices seront punis selon les peines portées au code pénal.

Le titre 3 établit les obligations entre les ouvriers et ceux qui les emploient. Les contrats d'apprentissage ne pourront être résolus, sauf l'indemnité en faveur de l'une ou de l'autre des parties, que dans les cas suivans : 1°. d'inexécution des engagemens de part ou d'autre ; 2°. de mauvais traitemens de la part des maîtres ; 3°. d'inconduite de la part de l'apprenti.

Nul individu ne pourra employer un apprenti, sans congé d'acquit, sous peine de dommages-intérêts envers son maître.

Nul ne pourra, sous les mêmes peines, recevoir un ouvrier, s'il n'est porteur d'un livret contenant le certificat d'acquit de ses engagemens, délivré par celui de chez qui il sort.

Le titre 4 traite des marques particulières. La contrefaçon des marques particulières que tout manufacturier ou artisan a le droit d'appliquer sur les objets de sa fabrication, donne lieu, 1°. à des dommages-intérêts envers celui dont la marque aura été contrefaite ; 2°. à l'application de peines prononcées contre les faux en écritures.

Le titre 5 consacre la juridiction. Toutes les affaires de simple police, entre les ouvriers et apprentis, les manufacturiers, fabricans et artisans, seront portées à Paris, devant le préfet de police ; devant les commissaires généraux, dans les villes où il y en a d'établis ; et dans les autres lieux, devant les maires et adjoints. Ils prononceront sans appel. Si l'affaire est du ressort des tribunaux de police correctionnelle ou criminelle, ils pourront ordonner l'arrestation provisoire des prévenus, et les faire traduire devant le magistrat de sûreté.

La discussion est fixée au 22.

Séance du 11. — Chalan, un des orateurs du tribunat, développe les motifs qui ont engagé cette autorité à voter l'adoption du projet relatif aux prénoms et changemens de noms. Le corps législatif approuve ce projet, à la majorité de 206 contre 7. Il s'ajourne au 14.

Séance du 14. — Labrouste, organne du tribunat, émet dans le sein du corps législatif le vœu d'adoption du projet de loi sur la *refonte des Monnaies ;* et ce projet est adopté à la presqu'unanimité.

Digitized by Google

Cent quarante-huit projets de loi, intéressant diverses communes, devaient être mis en discussion ; l'orateur du tribunat a demandé un délai de quelques jours pour obtenir des éclaircissemens désirés. Sur la proposition de l'orateur du gouvernement, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), ce délai est accordé jusqu'au mercredi prochain.

On introduit les conseillers d'état Cretet, Defermont et Bérenger ; le premier prend la parole, et propose un projet de loi sur les *Banques*. Nous le donnons en entier à la fin des séances du corps législatif.

Séance du 15. — Les conseillers d'état Jollivet et Miot présentent un projet de loi, tendant à rétablir une omission dans la loi répressive des *contraventions* à celle du *Timbre* ; en voici le texte.

L'article XXXII de la loi du 13 brumaire an 7, sur le *Timbre*, qui fixe à trois jours le délai pour signifier les procès-verbaux de contravention à cette loi, ne sera applicable qu'à ceux des contrevenans domiciliés dans l'arrondissement des bureaux où les procès-verbaux auront été rapportés ; lorsque les contrevenans auront leur domicile hors de cet arrondissement, le délai sera de huit jours, jusqu'à cinq myriamètres (dix lieux) de distance, et d'un jour de plus pour chaque cinq myriamètres au-delà de cette distance.

Après avoir entendu Guinard, orateur du tribunat, le corps législatif convertit en loi le projet relatif aux *Pensions*.

Séance du 16. — On procède au renouvellement du bureau : Félix Faulcon est nommé président. Les nouveaux secrétaires sont Trumeau, Hémard, Grappe et Ligniville.

L'ordre du jour appelait la discussion sur le projet de loi qui contient cent quarante-huit stipulations d'un intérêt local ; mais le gouvernement annonce par un message dont le président donne lecture, qu'il a arrêté de retirer ce projet de loi.

Digitized by Google

Projet de loi sur les Banques.

Art. Ier. L'association formée à Paris sous le nom de *banque de France*, aura le privilége exclusif d'émettre des billets de banque, aux conditions énoncées dans la présente loi.

II. Le capital de la banque de France sera de quarante-cinq mille actions au moins, de mille francs chacune en fonds primitifs, et plus du fonds de réserve.

III. Les actions de la banque seront représentées par une inscription nominale sur les registres, elles ne pourront être mises au porteur.

IV. La moindre coupure des billets de la banque de France sera de 500 fr.

V. La banque escomptera les lettres de change et autres effets de commerce. La banque ne pourra faire aucun commerce autre que celui des matières d'or et d'argent. Elle refusera d'escompter les effets dérivans d'opérations qui paraîtront contraires à la sûreté de la république; les effets qui résulteraient d'un commerce prohibé; les effets dits de circulation, créés collusoirement entre les signataires sans cause ni valeur réelle.

VI. L'escompte sera perçu à raison du nombre de jours à courir, et même d'un seul jour, s'il y a lieu.

VII. La qualité d'actionnaire ne donnera aucun droit particulier pour être admis aux escomptes de la banque.

VIII. Le dividende annuel ne pourra excéder six pour cent pour chaque action de mille francs; il sera payé tous les six mois. Le bénéfice excédent le dividende annuel sera converti en fonds de réserve. Le fonds de réserve sera converti en cinq pour cent consolidés, ce qui donnera lieu à un second dividende. Le fonds de réserve actuel sera aussi converti en cinq pour cent consolidés.

IX. Les cinq pour cent consolidés acquis par la banque, seront inscrits en son nom, et ne pourront être revendus sans autorisation pendant la durée de son privilége.

X. L'universalité des actionnaires de la banque sera représentée par deux cents d'entr'eux, qui, réunis, formeront l'assemblée générale de la banque.

XI. Les deux cents actionnaires qui composeront l'assemblée générale seront ceux qui, d'après la revue de la banque, seront constatés être, depuis six mois révolus, les plus forts propriétaires de ses actions; en cas de parité dans le nombre des actions, l'actionnaire le plus anciennement inscrit sera préféré.

XII. L'assemblée générale de la banque se terminera dans le courant de vendémiaire de chaque année, elle sera assemblée extraordinairement dans les cas prévus par les statuts.

XIII. Les membres de l'assemblée générale devront assister et voter en personne, sans pouvoir se faire représenter. Chacun d'eux n'aura qu'une voix, quelque nombre d'actions qu'il possède.

XIV. Nul ne pourra être membre de l'assemblée générale de la banque, s'il ne jouit des droits de citoyens français.

XV. La banque sera administrée par quinze régens, et surveillée par trois censeurs choisis entre tous les actionnaires par l'assemblée générale.

Digitized by Google

Les régens et censeurs réunis formeront le conseil général de la banque.

XVI. Les régens seront renouvelés chaque année par cinquième, et les censeurs par tiers.

XVII. Sept régens sur les quinze, et les trois censeurs, seront pris parmi les manufacturiers, fabricans ou commerçans, actionnaires de la banque; ils seront complétés par les élections des années 11, 12 et 13.

XVIII. Il sera formé un conseil d'escompte composé de douze membres, pris parmi les actionnaires exerçant le commerce à Paris. Les douze membres seront nommés par les trois censeurs; ils seront renouvelés par quart chaque année. Les membres de ce conseil seront appelés aux opérations d'escompte, et ils auront voix délibérative.

XIX. Les régens, les censeurs et les membres du conseil d'escompte sortans, pourront être réélus.

XX. Les fonctions des régens, des censeurs, seront gratuites, sauf des droits de présence.

XXI. Le conseil général nommera un comité central, composé de trois régens; l'un d'eux sera nommé président, et dans cette qualité, il présidera l'assemblée générale, le conseil général, et tous les comités auxquels il jugera à propos d'assister.

XXII. Les fonctions de président dureront deux ans; les deux autres membres du comité seront renouvelés par moitié et tous les ans. Les membres sortans pourront être réélus.

XXIII. Le comité de la banque est spécialement et primativement chargé de la direction de l'ensemble des opérations de la banque.

XXIV. Il est en outre chargé de rédiger, d'après ses connaissances et sa discrétion, un état général, divisé par classes, de tous ceux qui seront dans le cas d'être admis à l'escompte, et de faire successivement, dans cet état, les changemens qu'il jugera nécessaires. Cet état servira de base aux opérations d'escompte.

XXV. Ceux qui se croiront fondés à réclamer contre les opérations du comité central, relativement à l'escompte, adresseront leurs réclamations à ce comité, et en même temps aux censeurs.

XXVI. Les censeurs rendront compte à chaque assemblée générale, de la surveillance qu'ils auront exercée sur les affaires de la banque, et déclareront si les règles établies pour l'escompte ont été fidèlement observées.

XXVII. Le conseil général actuel de la banque de France est tenu de faire, dans un mois, les statuts nécessaires à son administration intérieure.

XXVIII. Le privilège de la banque lui est accordé pour 15 années, à dater du 1er. vendémiaire an 12.

XXIX. Les régens et censeurs actuels de la banque de France conserveront leurs titres, et exerceront leurs fonctions pendant le temps fixé par les statuts et réglemens.

XXX. La caisse d'escompte du commerce, le comptoir commercial, la factorerie et autres associations qui ont émis des billets à Paris, ne pourront, à dater de la publication de la présente, en créer de nouveaux, et seront tenus de retirer ceux qu'ils ont en circulation d'ici au 1er. vendémiaire prochain.

XXXI. Aucune banque ne pourra se former dans les départemens que sous l'autorisation du gouvernement, qui pourra leur en accorder le privilège; et les émissions de ses billets ne pourront excéder la

Digitized by Google

somme qu'il aura déterminée. Il ne pourra en être fabriqué ailleurs qu'à Paris.

XXXII. La moindre coupure des billets émis dans les villes auxquelles le privilège en sera accordé, sera de 250 fr.

XXXIII. Aucune opposition ne sera admise sur les sommes et comptes courans dans les banques autorisées.

XXXIV. Les actions judiciaires relatives aux banques seront exercées au nom des régens, poursuite et diligence de leur directeur général.

XXXV. Il pourra être fait un abonnement annuel avec les banques privilégiées pour le timbre de leurs billets.

XXXVI. Les fabricateurs de faux billets, soit de la banque de France, soit des banques de départemens, et les falsifications de billets émis par elles, seront assimilés aux faux-monnoyeurs, poursuivis, jugés et condamnés comme tels.

PARIS.

Les nouvelles officielles arrivées de Saint-Domingue au ministre de la marine et des colonies, en date du 18 pluviose, annoncent que le 16 de ce mois, les vaisseaux l'*Indomptable*, capitaine Touffet, et le *Mont-Blanc*, capitaine Cosmao, ont debarqué, d'après les ordres du général en chef, un corps de troupes à Miragoane. Les rebelles ont été forcés à abandonner ce poste, ainsi que celui de l'Anse-à-Veaux, et de se replier dans l'intérieur avec une perte très-considérable.

Le général noir la Plume, distingué par sa fidélité, s'est acquis de nouveaux droits à l'estime de l'armée, par les services qu'il a rendus avec les troupes noires sous ses ordres.

Le général en chef fait aussi l'éloge des chefs de brigade Nerette, Dieudonné; des chefs de bataillon Segrettex, Delpêche et du capitaine Daux, restés constamment fidèles au gouvernement.

Les dispositions prises par le général en chef, annoncent que les brigands vont être repoussés loin du cordon du Sud, partie dans laquelle la tranquillité se consolide tous les jours, de manière que toutes les troupes arrivant d'Europe, n'auront à agir que dans la partie de l'Ouest.

(*Journal officiel.*)

En vertu d'un accord fait entre les grandes puissances intéressées à l'Ordre de Malte, et consenti par S. M. britannique le 8 juin 1802, la nomination du grand-maître

Digitized by Google

de Malte fut déférée pour cette fois au saint-siége, sur la présentation des prieurés de l'Ordre. Le saint-père et les prieurés accédèrent à cet arrangement. En conséquence, sa sainteté a nommé, le 9 février 1803, grand-maître de l'Ordre de Saint Jean-de-Jérusalem, M. le bailly de Thomasy, qui a accepté sa nomination. Le nouveau grand-maître a cru nécessaire d'envoyer à Malte M. le commandeur Busy, qu'il a nommé à cet effet son fondé de pouvoirs et son lieutenant. Ce chevalier est arrivé dans l'île le 9 ventose.

Le journal officiel publie la lettre qu'il a écrite à M. Ball, ministre d'Angleterre dans cette île, et la réponse de ce ministre. M. le commandeur de Busy lui expose que, conformément au traité d'Amiens, les forces de S. M. B. devaient évacuer l'île et ses dépendances, dans les trois mois qui suivraient l'échange des ratifications, ou plus tôt, s'il était possible, et que ce délai est expiré depuis long-temps. Dans sa réponse, le ministre d'Angleterre observe que, d'après le traité d'Amiens, plusieurs des puissances qui sont invitées à garantir l'indépendance de Malte, n'ont pas encore accédé à cette mesure, et qu'il ne peut remettre l'île sans des ordres de sa cour. Après avoir donné en entier ces deux lettres, le journal officiel reprend ainsi : S. M. l'empereur d'Allemagne et S. M. l'empereur de Russie ont depuis long-temps garanti l'indépendance de l'île et de l'ordre de Malte. La Prusse était la seule puissance qui, jusqu'à cette heure, n'avait pas répondu d'une manière péremptoire à la demande qui lui avait été faite ; mais dans les circonstances actuelles, S. M. le roi de Prusse a pensé devoir s'empresser de garantir l'indépendance de l'île et de l'Ordre de Malte.

Un arrêté du gouvernement, en date du 10 de ce mois, porte que les deux bulles dont la désignation suit, savoir : la première, donnée à Rome, le 13 des calendes de janvier 1802, laquelle, d'après la nomination du premier consul, porte l'institution canonique à l'évêché de Troyes, de M. Louis-Appolinaire Latour-du-Pin-Montauban, ci-devant archevêque d'Auch, avec autorisation de conserver pendant sa vie son ancien titre d'archevêque ; la seconde, donnée à Rome, aux ides de décembre 1802, portant exemption en faveur dudit Louis-Appolinaire Latour-du-Pin-Montauban, de la jurisdiction métropolitaine de l'église archiépiscopale de Paris, pendant la vie

Digitized by Google

dudit évêque : seront publiées, sans approbation des clauses, formules et expressions qu'elles renferment, et qui sont ou pourroient être contraires aux loix de la république, aux franchises, libertés et maximes de l'église gallicane. Lesdites bulles seront transcrites en latin et en français sur les registres du conseil-d'état, et mention en sera faite sur l'original, par le secrétaire du conseil.

Le commmandant et administrateur général du Sénégal et dépendances, a adressé au ministre de la marine et des colonies la lettre suivante, datée du Sénégal, le 15 nivose an 11.

« Citoyen ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe ma correspondance avec M. le colonel Frazer, gouverneur de Gorée, depuis mon arrivée au Sénégal, pour vous faire connaître de quelle manière ce gouverneur, pour S. M. britanique, paraît éluder la restitution de l'île de Gorée, même après m'avoir annoncé qu'il alloit incessamment m'indiquer le jour où elle pourroit avoir lieu.

» Ne connaissant point les véritables motifs d'une évasion aussi extraordinaire, j'ai pensé qu'il étoit de mon devoir de vous instruire dès qu'elle m'a paru suspecte, et j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai expédié à cet effet, pour Rochefort, la goëlette *la Légère*, comme le moyen le plus sûr et le plus prompt. »

Salut et respect. *Signé* BLANCHOT.

A la suite de cette lettre on lit, dans le journal officiel, la correspondance qui a eu lieu entre le général Blanchot et le colonel anglais Frazer, gouverneur pour S. M. Britannique, de l'île de Gorée. Cette correspondance renferme onze lettres écrites du 8 brumaire au 5 pluviose. Le général français y insiste toujours conformément au traité, sur la remise de l'île, dont le colonel anglais diffère toujours la restitution, dans l'attente de l'arrivée, toujours annoncée comme prochaine, et qui ne s'effectue point de vaisseaux de transport pour embarquer la garnison.

Le maire de Saint-Hilaire d'Ardenay, département de la Sarthe, est autorisé, par arrêté du gouvernement, à accepter, au nom de cette commune; 1°. l'église; 2°. le presbytère et jardins en dépendans, que le citoyen Jean-Baptiste-Michel Leprince, d'une part, et le cit. Dagoreau, d'une autre part, ont abandonnés gratuitement à ladite commune.

Digitized by Google

Le gouvernement a décidé que l'envoi d'espèces et monnaies françaises et étrangères dans nos îles orientales et occidentales, n'est point prohibé ; on se bornera à assurer la destination par des acquits à caution qui en spécifieront la nature et la somme ; ils porteront soumission aux peines de la confiscation et de l'amende, à défaut de certificat régulier de décharge délivré par les douanes, et visé par les autorités constituées.

La parade de dimanche a été moins une parade qu'une revue. Il y avoit de cinq à six mille hommes de différentes armes. Point de chevaux. La cavalerie étoit à pied. Tous les soldats avoient le sac au dos. Une troupe nombreuse de conscrits en vestes blanches. Le premier consul, à pied, a passé dans tous les rangs ; il a passé à un grand nombre de soldats ; il a particulièrement adressé des questions aux conscrits. *Comment est votre soupe*, a-t-il demandé à l'un d'eux ? *Meilleure que chez nous* ; a répondu le jeune homme. Respect et gravité dans les rangs quand le premier consul y entroit ; joie, gaîté, enthousiasme dès qu'il étoit passé. La revue a duré cinq heures. Dans les parades ordinaires, le premier consul ne jouit que de la beauté des troupes ; dans cette revue, il a pu jouir du sentiment de leur force.

Le sénateur Laville-Leroux, sortant dimanche de l'audience donnée par le premier consul aux ambassadeurs, est mort d'apoplexie en descendant l'escalier. Il n'avait ressenti aucune indisposition dans les appartemens, et avait causé fort gaiment avec ses collègues en attendant l'audience.

La ville d'Anvers doit offrir à madame Bonaparte, une aigrette de diamans d'une grande beauté. Il sera donné sur l'Escaut, au premier consul, une fête qui surpassera en magnificence toutes celles qui ont jamais été données dans la Belgique. A Malines, on travaille, en ce moment, à une robe de dentelle en point de Malines, destinée pour madame Bonaparte. Les préparatifs qui se font à Gand sont dans une grande activité ; la garde d'honneur qui s'y est formée pour le premier consul, a à sa tête plusieurs anciens officiers de cavalerie au service de l'empereur, qui ont quitté l'armée autrichienne pour se fixer dans leur patrie ; enfin, il y a un redoublement d'activité dans les dispositions et les préparatifs dont on s'occupe, sans relâche, à Bruxelles. Les particuliers, se conformant à l'invitation du maire, font peindre et restaurer les façades extérieures de leurs maisons.

Digitized by Google

(N°. XCIV.) 26 GERMINAL an 11.
(Samedi 16 Avril 1803.)

MERCURE DE FRANCE



LITTÉRATURE.

POÉSIE.

IMITATION DE L'ÉPITRE D'HÉLOÏSE A ABAILARD, DE POPE.

Suite (a).

HEUREUX! ah! trop heureux le sort de deux amans,
Qui, dans la douce erreur où s'égarent leurs sens,
Coulent loin des humains leur paisible existence,
Et goûtent le plaisir au sein de l'innocence!
Les sermens de l'hymen n'enchaînent point leur foi:
La nature et l'amour sont leur unique loi;
Oubliant l'univers, ils vivent l'un pour l'autre:
Est-il un sort plus doux? Ce bonheur fut le nôtre!

(a) Le commencement de cette Imitation a été inséré dans le N°. 62 du 17 fructidor an X. Nous invitons nos lecteurs à la comparer avec celle qui a fait tant d'honneur à *Colardeau*, en leur rappelant que l'auteur de ces vers est un jeune Russe de dix-neuf ans, sorti de l'excellente maison d'éducation élevée à Saint-Pétersbourg, par M. l'abbé Nicolle, ancien préfet des Études de Sainte-Barbe.

Digitized by Google

Quel changement ! La nuit, entouré de flambeaux,
Abailard nu, sanglant, traîné par des bourreaux....
Ah ! j'étais loin de toi ! Rien ne m'eût arrêtée ;
Au-devant de leurs coups je me serais jetée :
Mes pleurs, mon désespoir, auraient touché leur cœur,
Et mon sang eût peut-être assouvi leur fureur.
Barbares ! arrêtez !... prenez-moi pour victime :
J'ai droit au châtiment, je partageais le crime.
Rappelle-toi ce jour horrible et solennel,
Ce jour où, prosternée au pied de cet autel,
Pour témoin de mes vœux prenant l'être suprême,
Je jurais d'oublier et le monde et toi-même :
Je prononçais déjà ces éternels adieux....
Un nuage confus vint obscurcir mes yeux ;
Du tabernacle saint les voûtes tressaillirent,
L'autel même s'émut, et les flambeaux pâlirent :
Le ciel semblait douter de mes funestes vœux ;
Les anges étonnés les portèrent aux cieux.
Dans ce fatal moment, égarée, éperdue,
Sur toi seul, Abailard, j'avais fixé ma vue.
A Dieu, sur cet autel, ma bouche offrait ma foi ;
Mais mon cœur révolté faisait vœu d'être à toi.
Reviens, reviens vers moi, cher époux que j'adore ;
Dans mes bras amoureux que je te presse encore !
Laisse-moi doucement m'appuyer sur ton sein :
J'oublirai près de toi la rigueur du destin.
Offre à mes yeux charmés cet aimable sourire,
Ce front noble et serein où la bonté respire ;
Laisse-moi de l'amour savourer la douceur,
M'enivrer de ta vue et rêver le bonheur !
Mais non ; fais-moi goûter une volupté pure ;
Elève-moi vers Dieu, dompte enfin la nature ;
Que le ciel désormais soit mon unique appui !
Je ne puis être à toi : viens me donner à lui.

Digitized by Google

Reviens vers ces enfans qui regrettent leur père :
Jadis ils t'ont suivi dans ce lieu solitaire ;
Ils ont droit à tes soins : nos champs et nos jardins,
Pour être cultivés, redemandent tes mains.
Tes jours coulaient ici loin d'un monde perfide ;
Ce désert étonné vit, dans son sein aride,
S'élever cet asile au Seigneur consacré.
Tout est simple en ces lieux ; l'orphelin éploré
N'y voit point de son père étaler les richesses ;
L'avare, au lit de mort, de tardives largesses,
Pour acheter les cieux, n'orna point cet autel :
On nous y voit sans faste adorer l'éternel.
Ah ! si tu revenais dans ces demeures sombres,
Qui semblent de la nuit éterniser les ombres,
De ce cloître désert le séjour odieux
Brillerait embelli de l'éclat de tes yeux !
Ta gloire y verserait une douce lumière.
Au pied de ces autels où veille la prière,
Les vierges du Seigneur, dociles à ta voix,
Attendent qu'Abailard leur impose des loix....
Sous quel voile trompeur mon amour se déguise !
Non, ne viens que pour moi ; n'écoute qu'Héloïse.
Je retrouve en toi seul les titres les plus doux :
O mon unique ami, mon frère, mon époux,
Abailard ! tu peux seul rappeler à la vie
Une amante, une sœur, une épouse chérie :
Les noms les plus sacrés nous unissent tous deux ;
Mon père ! de ta fille exauce enfin les vœux !
Ces pins majestueux qui, sur un roc sauvage,
A la fureur des vents livrent leur noir feuillage,
Ce torrent débordé qui, le long des côteaux,
Sur un lit rocailleux précipite ses eaux ;
Et de ce lac d'azur les ondes argentées,
Par de légers zéphirs doucement agitées,

Digitized by Google

Rien ne peut loin de toi suspendre ma douleur ;
Et la mélancolie habite dans mon cœur :
Elle siége au milieu de ces tombeaux antiques,
Et se traîne avec moi sous ces vastes portiques,
Où règne un long silence, image du trépas.
Dans ces champs, dans ces bois si j'égare mes pas,
Elle me suit : sa vue attriste la nature,
Ternit l'émail des prés, et sèche la verdure ;
Les cieux n'ont plus d'eclat, tout change, et les ruisseaux
D'un bruit triste et plaintif font gémir les échos.
Quoi ! dans ce lieu d'exil à vivre condamnée,
Moi-même pour jamais je me suis enchaînée !
Ah ! du moins, sous ce marbre arrosé de mes pleurs,
Quand la mort mettra fin à mes longues douleurs,
La mort, l'unique bien où j'ose encore prétendre,
Sans crime dans la tombe on joindra notre cendre.

DE WOLF.

VERS

Sur le Poëme de la PITIÉ.

QUAND Delille retrace en ses accords touchans,
Le massacre d'un roi, le règne des tyrans,
Sa muse à tous les yeux sait arracher des larmes :
Ainsi que le plaisir, la douleur a ses charmes.
Les bienfaits d'un héros qu'admire l'univers,
Le repos d'un État, la liberté des mers,
Une ligue puissante à ses pieds terrassée,
Mille titres d'amour présens à la pensée,
Et la gloire qui suit un chef toujours heureux,
N'effacent point encor, dans un cœur généreux,
Le triste souvenir d'un prince débonnaire,
Que la pitié rappelle aux regrets de la terre.

Par le C. A. A.

Digitized by Google

ENIGME.

Tout paroît renversé chez moi;
Le laquais précède le maître ;
Le manant passe avant le roi ;
Le simple clerc avant le prêtre ;
Le printemps vient après l'été ;
Noël avant la Trinité :
C'en est assez pour me connoître.

Par un abonné.

LOGOGRYPHE.

Je marche sur huit pieds, et jamais je n'arrive.
Je suis, et l'on en conviendra,
Une mer sans fond et sans rive,
Qui jamais ne débordera.
Je suis un matin sans aurore,
Un jour sans soir, que rien n'altérera.
J'ai tout vu, je vois tout; je verrai tout encore.
Jamais on ne me comprendra :
Pourtant on me devinera,
Parce qu'enfin tout se devine.
Voyons : en moi l'on trouve un vase de cuisine;
Un lien autrefois en usage au palais;
Un sel qui contribue à composer la foudre,
Et que récèle aussi la poudre
Que n'a jamais craint le Français.
Je puis, de plus, et je m'en pique,
Tout comme un autre, offrir ma note de musique.
Sept de mes pieds forment un nom,
Propre au porte-faix misérable,
Qui, sous le fardeau qui l'accable,

Digitized by Google

Chancèle, fléchit, et se rompt
Cruellement le bas du râble.
J'ai vu bien plus d'une saison;
Mais ce n'est pas une raison
Pour que j'en renferme plus d'une.
Je donne aussi la loi commune,
Qui, dans un ordre respecté,
Règle chaque solennité.
Le père incestueux des cinquante nageuses
Qui peuplent de Thétis les ondes orageuses,
Chez moi se trouve encor; mais j'en ai dit assez,
Lecteur, et vous me connoissez.

PAR M. TR.....

CHARADE.

Le géographe qui chemine
Trouve par fois mon premier mal *borné*;
Mon second semble trop *borné*;
Dès que nos plaisirs il termine,
Si mon entier paroît *borné*,
Ne vous fiez pas à sa mine.

Par un abonné.

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Énigme est *Souris.*

Celui du Logogriphe est *Ronce*, où se trouve *onze.*

Le mot de la Charade est *Volage.*

Digitized by Google

Observations sur un passage d'Homère.

On a eu occasion, dans l'avant-dernier numéro du *Mercure*, de parler fort légèrement d'un passage du vingtième livre de l'*Odyssée*, où l'on a paru croire, à l'imitation de quelques détracteurs d'Homère, que ce poète compare *Ulysse à un morceau de boudin qu'on tourne sur le gril.* Quoique cette expression, dans la circonstance dont il s'agit, n'ait été employée que par forme de plaisanterie, pour rendre plus sensibles les naïvetés de ce grand poète, aussi bien que celles d'un de ses traducteurs, qui néanmoins, s'il faut en parler ici plus sérieusement, est sans doute trop habile homme pour s'être jamais imaginé qu'il fût question de boudin dans les poëmes d'Homère ; quoiqu'il soit, dis-je, aisé d'apercevoir que, dans une expression de cette nature, on n'a pas recherché l'exactitude d'un auteur grave, mais qu'on s'est livré à la légèreté d'un homme du monde, qui ne se croit pas obligé de prendre tout au sérieux, cependant des personnes d'un goût sévère et délicat ont trouvé que c'étoit parler d'Homère avec irrévérence, et que l'honneur du *Mercure* était intéressé à réparer un tel scandale. M. Gin, dans la lettre dont il nous a honorés, nous a fait sentir, avec toute la politesse imaginable, qu'une pareille bévue *frisait bien le Perraut.* Il est très-vrai que M. Perraut, qui ne savait pas le grec, est un de ceux qui ont imputé à Homère la comparaison du boudin.

Digitized by Google

Mais il l'a fait avec un sérieux qui n'est pas pardonnable. Boileau, qui n'entendait pas raillerie, lorsqu'on touchait aux anciens, n'a réfuté qu'avec trop de force une sottise dont il fallait rire. Il a montré doctement que le boudin et les ragoûts n'étant pas connus du temps d'Homère, il était impossible qu'il en eût parlé dans son poëme. Ce raisonnement était concluant, et il ne servait de rien, après cela, de traiter du haut en bas le malheureux qui était tombé dans cette méprise. La poésie d'Homère est bien belle : la charité l'est encore plus. Souvenons-nous toujours du beau caractère que doivent avoir les lettres. (*Humaniores litteræ.*) Elles rendent les hommes doux et humains. Elles consolent, elles répandent quelques fleurs sur la vie, et l'on remarque en effet, dans le monde, que les personnes qui cultivent les lettres pour elles-mêmes, ont un commerce moins épineux, sont moins hérissées de prétentions, moins empressées de faire paraître leur esprit que les autres. Mais revenons à l'*Odyssée*.

Il est donc certain qu'Homère ne parle pas de boudin dans le passage en question, mais de quelqu'autre mets alors en usage, et qui était plein, à ce qu'il dit, *de graisse et de sang*, car ce sont ses propres termes. Voilà ce qui a conduit Perraut à l'idée de son boudin ; et comme le mot grec γαστὴρ est rendu par *ventriculum*, je parie qu'il aura pris ce *ventricule* pour un boyau de porc. Mais il est évident qu'Homère a voulu parler du *ventre* de je ne sais quel animal, qui apparemment était un morceau

Digitized by Google

choisi. Ordinairement pourtant c'était le dos qu'on servait de préférence. Tout le monde sait que le jour qu'Ajax vainquit Hector dans un combat singulier, Agamemnon lui servit pendant tout le repas du dos de la victime, qui était plus succulent, à ce que dit Homère. Il semble, au premier coup-d'œil, que ces détails figureraient mieux dans le *Cuisinier bourgeois* que dans un poëme épique. Mais il faut songer que ce sont les peintures naïves des premiers temps de la société. Les héros d'Homère sont tous grands mangeurs. Vous les trouvez perpétuellement à table. Vous voyez le divin Achille qui coupe et qui embroche lui-même les viandes, tandis que le fils de Menætius, semblable à un immortel, fait aller la marmite. Je ne conçois pas que les admirateurs d'Homère veuillent toujours trouver de la noblesse dans des descriptions purement familières. S'imaginent-ils que ce poète, qui avait un naturel charmant, eût voulu couvrir d'un style magnifique des choses simples et communes? Point du tout : c'était un homme de bon sens qui appelait les choses par leur nom; et lorsqu'au neuvième livre de l'*Iliade* vous le voyez qui s'occupe à remarquer que le porc qu'Achille sert à souper aux députés d'Agamemnon avait le dos couvert de lard, vous sentez bien qu'un génie si familier se joue, comme à plaisir, dans les moindres détails de la vie domestique. Et qu'y a-t-il à cela d'étonnant, puisqu'il n'a fait que représenter les mœurs d'un siècle plein de simplicité? Dans un temps où les princesses faisaient la lessive,

Digitized by Google

les héros pouvaient bien faire la cuisine. Il ne faut donc pas se révolter, lorsqu'on entend dire qu'Homère a tiré quelqu'image d'un objet qui paraît trivial; et pour peu qu'on entre dans ses idées et dans ses mœurs, on verra qu'en bonne littérature il n'y a pas l'ombre de scandale à lui attribuer quelque naïveté du genre de celle qu'on nous reproche, parce que ces sortes de traits abondent dans ses ouvrages.

Au surplus, pour juger de la comparaison de l'*Odyssée*, il est bon de connaître la situation. Ulysse est dans son lit, où il médite la perte des amans de Pénélope, et il s'avertit lui-même de contenir son ressentiment, qui est tout prêt à éclater. Le poète peint le cœur de ce héros plein de fermeté et de patience; mais il ajoute que son corps s'agitait et se tournait çà et là sans pouvoir trouver le sommeil : sur quoi arrive la comparaison d'un homme qui fait cuire à un grand feu le ventre d'un animal plein de graisse et de sang, et qui le tourne de tous côtés, soit à la broche, soit sur le gril, car c'est un point que les commentateurs ont oublié d'éclaircir; il me semble que si l'on cherche dans cet image ce qui peut se rapporter à l'état d'Ulysse, on pourra éprouver la tentation de croire que ce morceau qu'on tourne et qu'on retourne sur le feu, est mis là pour figurer l'agitation du héros qui se tourne et se retourne dans son lit; cette idée a un air assez naturel. Boileau le nie fortement. Il soutient au contraire le sentiment d'*Eustathias*, savant commentateur du dou-

Digitized by Google

zième siècle, lequel prétend que ce sont les amans de Pénélope qui sont comparés à ce ventre rôti ou grillé, et qu'Ulysse est comparé à l'homme qui fait cuire ce ventre pour le manger. Cela pourrait bien être, et j'y donne les mains de tout mon cœur. Mais toujours est-il vrai qu'il y a quelqu'un dans la comparaison, qui se trouve figuré par le ventre de l'animal. Qu'on dise après cela que c'était un mets délicieux chez les anciens, et que notamment le ventre de la truie, qu'on appelait *sumen*, était défendu par une loi particulière comme un morceau trop friand; tout cela n'empêche pas qu'une telle comparaison ne justifie l'idée qu'on en a donnée. Ceux qui se récrient si fort contre le boudin ont une singulière délicatesse, s'ils trouvent que ce ventre plein de sang et de graisse offre une image beaucoup plus relevée.

Ainsi, il faut toujours qu'on en revienne à dire qu'Homère ne fait pas scrupule d'entrer dans des détails de la dernière simplicité, au lieu d'imaginer cinquante raisons forcées pour prouver qu'il n'emploie jamais que des images et des termes extrêmement nobles. Homère disoit noblement ce qui étoit noble, et populairement ce qui étoit populaire. Il peignoit d'après nature. C'est ce qu'il faut dire, dans la comparaison d'Ajax avec un âne, plutôt que d'aller soutenir que cet animal n'avait rien que de noble chez les Grecs. J'avoue que j'en doute très-fort. M. de Buffon l'a, il est vrai, presqu'ennobli par ses éloges. Mais cependant, le mépris qu'on y attache a un fondement;

Digitized by Google

c'est son caractère entêté et stupide. Les anciens en avaient certainement la même idée, puisqu'ils le sacrifiaient à Apollon, comme étant le symbole de l'ignorance. Cela se voit dans Pindare, lorsqu'il dit, en parlant de Persée, que ce héros assista aux fêtes où l'âne est offert en hécatombe au dieu des arts qui s'en réjouit.

Il faut donc dire simplement que les anciens avaient le bon esprit de ne pas proscrire les noms. C'est une grande leçon pour nous; mais pour bien entendre l'usage de ces termes familiers, il faut faire attention qu'Homère prend la plupart de ses images dans les scènes de la vie champêtre, où l'âne joue un fort grand rôle. Voilà ce qui l'a fait entrer dans ses tableaux; et, en effet, dans cette comparaison d'Ajax, vous voyez le poète, au milieu de la description d'une bataille, se complaire, et comme se délasser à peindre un paysage tout-à-fait naturel. C'est un âne qui est entré dans un champ de blés mûrs, où il se trouve fort bien, et que des enfans ont beaucoup de peine à chasser à coups de bâtons. Cela ressemble très-peu à l'armée des Grecs et des Troyens. Mais cela est délicieux. Ce sont des couleurs qui font contraste, et qui reposent la vue fatiguée du spectacle des combats. C'est là ce qui a fait d'Homère le plus grand de tous les peintres, homme vraiment unique dans l'art de donner de la vie et de la variété à ses peintures.

C'est par ce moyen qu'on peut justifier et même faire admirer une foule de passages

Digitized by Google

semblables, qu'on tourne si aisément en ridicule, en les rapprochant de nos mœurs. Ainsi, lorsqu'Agamemnon raconte à Ulysse, dans les enfers, qu'à son retour de Troye, Egysthe le fit assassiner dans son palais, comme on égorge un taureau dans une étable, Perrault, qui étoit malin, fait dire à ce roi des Grecs, *Egysthe l'a assommé comme un boeuf.* C'est traduire Homère comme Voltaire traduisait l'Ecriture sainte. Mais en ne s'arrêtant qu'au fond de l'image, on voit assez que le génie du poète grec ne dédaignait aucun des objets de la nature rustique et grossière; et, lorsqu'on songe à quel sublime cela est mêlé, il faut avoir bien peu de goût pour ne pas sentir qu'une telle simplicité n'a rien qui dégrade la majesté antique de ce prince de l'Epopée. Z.

Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France; par C. F. Beaulieu (1).

On dit que ce n'est point aux écrivains qui appartiennent à la génération présente qu'il convient de publier l'histoire de la révolution de France, et qu'il faut laisser cette tâche à nos descendans. Plus calmes et moins intéressés que nous à dénaturer les causes des événemens, les intentions et les actions des hommes qui se sont montrés sur la scène, on veut qu'eux seuls puissent retracer avec une sévère impartialité les diverses catastrophes de cette révo-

---

(1) Six vol. in-8°. Prix : 30 fr. et 36 fr. francs de port. A Paris, chez *Maradan*, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs; et chez *le Normant*, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Digitized by Google

lution, unique, sous plus d'un rapport, quoiqu'on en dise, dans les annales du monde.

En effet, tous les Français qui ont vécu pendant cette tourmente terrible, ont été d'une manière quelconque ou oppresseurs ou opprimés; tous ont adopté, propagé ou repoussé avec plus ou moins de vivacité et de passion les principes séducteurs qui sont devenus le premier élément des tempêtes révolutionnaires. Si les hommes qu'on appelle philosophes ont les premiers imprimé le mouvement au char enflammé, leurs impétueux élèves l'ont fait rouler dans la carrière avec une incroyable vélocité, culbutant tout dans leur délire, dispersant au hasard et les hommes et les choses, écrasant dans sa route jusques aux guides imprévoyans qui avaient entrepris de le diriger. Parmi ceux qui ont pu se relever vainqueurs après un tel bouleversement, peu sont jaloux de publier ou qu'on publie les circonstances auxquelles ils doivent, les uns leur salut, les autres leur fortune rapide; et il est difficile de croire que ceux qui n'ont conservé que la vie, soient dépouillés de tout sentiment de haine envers ceux à qui ils doivent leur infortune. Dans ces deux classes de Français qui les comprennent presque tous, peut-on espérer de trouver une plume réellement impartiale? L'ami, je ne dis pas de la révolution en général, mais seulement de quelques-uns des principes qui l'ont fait naître, cachera toutes les fautes du parti auquel il aura appartenu, ou parviendra à leur trouver une excuse légitime. L'historien du parti contraire en supposera qui n'auront pas été commises, ou donnera à celles qui l'auront été, des couleurs fausses, des prétextes qui n'auront jamais existé. L'un déguisera, l'autre exagérera tout: tous deux ne seront que des artisans de ténèbres.

Telles sont les réflexions qui se présentent, lorsqu'on ouvre un livre qui traite de la révolution de France. On se persuade aussitôt que c'est un ouvrage de parti. La première question qu'on fait au libraire en le marchandant,

Digitized by Google

est de savoir sous quel drapeau a marché l'auteur, pendant nos combats politiques ; l'on cherche moins l'instruction et la vérité dans son récit, qu'un aliment aux passions dont on aime à se nourrir encore ; on ne lit pas, on feuillette avec avidité, pour retrouver des armes contre les hommes qu'on a combattus.

Cependant, si un livre sur cette matière était composé dans des principes sages, s'il était écrit avec décence, si les hommes qu'il faut mettre en scène étaient souvent plaints et jamais accusés mal-à-propos ; si l'auteur, traitant toujours ces hommes avec la politesse et le ménagement que prescrit le caractère français, réservait toute son énergie contre le crime en général ; si, ne hasardant jamais ses assertions et ses jugemens sur des imputations douteuses, il avait soin, pour prononcer avec connaissance de cause, de rapprocher ces hommes et leur conduite aux différentes époques de leur carrière politique ; s'il s'attachait à les faire connaître, non par ce qu'on peut avoir publié sur leur compte, mais par les discours qu'ils ont tenu et par les actes et les actions dont ils se sont fait gloire ; si, rattachant toujours les effets aux causes, il prouvait par une exposition simple de faits successifs et méthodiquement enchaînés les uns aux autres, que telle faute, tel désastre sont résultés de telle délibération, de telle démarche qui, au premier coup-d'œil leur paraît étrangère ; un pareil livre ne serait pas à dédaigner ; il pourrait même devenir un jour d'une très-grande utilité, sur-tout à ceux qui, appelés à gouverner les états, doivent apprendre quels ressorts on fait jouer pour les détruire.

Ce qu'on dit de l'infidélité présumée des écrivains qui ont vécu sous les tempêtes politiques, ne devrait point faire rejeter ce livre ; car enfin si les contemporains ne rendent pas compte de la révolution de France, où le Tacite futur, à qui il est réservé de la publier, ira-t-il chercher ses matériaux ? Consultera-t-il exclusivement

Digitized by Google

les archives des autorités publiques ? mais dans les temps paisibles même, les gouvernemens ne publient guères de vérités que celles qu'il leur importe de faire connaître ; toutes celles qui peuvent leur nuire ou seulement leur déplaire, sont soustraites avec soin et anéanties pour jamais ; il n'y a que le hasard qui puisse les reproduire.

Dans les temps de révolution, il n'y a pour les autorités dominantes ni vérité ni mensonge, mais un effroyable chaos. Le parti qui triomphe momentanément est ou scélérat ou vertueux, ou impudent ou véridique, suivant qu'il est agité lui-même par la vague furieuse qui le poursuit. Il parle, il crie, il écrit, il agit, il réagit au gré des passions enflammées qu'on attise sans cesse autour de lui : quand il fait le bien, c'est par hasard ; quand il publie la vérité, c'est par accident. Je pense que la révolution de France a assez bien démontré tout cela.

Il sera donc impossible aux écrivains futurs de déterrer la vérité dans les archives de nos autorités révolutionnaires, sans le secours des écrivains contemporains. Peut-on espérer de trouver plus de ressources dans les recueils de journaux qui, paraissant chaque jour, sont présumés avoir publié tous les événemens que chaque jour a vu naître ? Cela devait être, et cependant rien ne sera plus équivoque que la lumière que fourniront ces recueils. Parmi les auteurs de journaux, les uns ont dénaturé les faits, déifié ou noirci les hommes, pour servir le parti qu'ils avaient embrassé. Les autres ont tout exagéré, tout nié ; tout supposé, ou avancé les faits les plus absurdes, soit qu'ils fussent aveuglés par leurs passions, soit que la hache des bourreaux suspendue sur leurs têtes, ou la perspective des déserts de la Guiane en fissent les artisans du mensonge. L'écrivain à venir verra à chaque page la liberté de la presse légalisée dans ces journaux, et ce sera précisément à l'époque où cette liberté sera proclamée avec plus de solennité, qu'elle sera enchaînée avec plus de fureur : on forcera toutes les plumes à distiller le mensonge

Digitized by Google

songe et la calomnie, lorsqu'elles paraîtront toutes appelées à répandre, à célébrer librement toutes les vérités et toutes les vertus.

Les philosophes, qui veulent tout voir en beau, nous ont dit que la découverte de l'imprimerie avait pour jamais naturalisé la vérité sur la terre; qu'ils daignassent un instant jeter un coup-d'œil avec moi dans l'abîme de la révolution, et ils verront, sans même faire note de leurs préceptes, quel énorme amas de mensonges a été amoncelé par la presse; combien, pour quelques leçons utiles qu'elle a pu répandre dans ces temps orageux, de sentimens pervers elle n'a pas enraciné dans le cœur des hommes, combien d'innocens elle n'a pas perdus, combien de brigands elle n'a pas élevés sur les ailes de la fortune.

Le bel art de l'imprimerie a subi et devait subir le sort de toutes les inventions des hommes, et le mal et le bien s'y introduisent, au gré de leurs passions ou vertueuses ou perverses. Depuis le commencement de la révolution jusqu'à la crise du 10 août, la presse a été occupée à décomposer, à bouleverser toutes les parties de l'ancien gouvernement; depuis le 10 août, elle a servi, de plus, à détruire les hommes et les choses : on l'a employée contre le Ciel (1).

Les journaux, qui sont le principal résultat de la presse, pendant la révolution, ne peuvent donc qu'induire en erreur les écrivains qui voudront en publier l'histoire; ces écrivains ne pourront donc l'entreprendre sans le secours des auteurs contemporains qui vivront encore postérieurement aux temps des désordres, et sous un gouvernement qui, étranger à ces temps malheureux, ait intérêt de bien connaître, d'éloigner les causes, et de paralyser les principes de toute espèce d'anarchie.

---

(1) Voyez, dans l'ouvrage que j'annonce, les détails relatifs aux fêtes de la Raison. Sous l'influence et avec l'assentiment de la Convention, on y proscrit jusqu'à Dieu même.

Digitized by Google

M. Beaulieu a cru et a eu raison de croire que ce gouvernement existait, et il a publié son ouvrage : on y remarque les caractères que j'ai indiqués plus haut, sans que le système de composition qu'il a adopté exclue cependant sur les hommes et sur les choses un certain ton de hardiesse et d'indépendance que l'auteur a constamment manifesté pendant le cours de la révolution. Il en a retracé le mouvement en homme qui l'a étudié avec soin.

Présent à toutes les crises, observateur attentif de toutes les machinations qui les ont produites, il en indique presque tous les ressorts et jusqu'aux plus imperceptibles accidents ; il fait voir comment des actes en apparence les plus indifférens sont cependant résultées les catastrophes les plus terribles. Cet ouvrage est enfin, si on peut le dire, l'anatomie de la révolution, exposée pièce à pièce à la curiosité des lecteurs.

L'ouvrage commence par une introduction contenant environ quatre feuilles d'impression. C'est un exposé rapide de l'ancienne constitution monarchique, des principes qui la dirigeaient et de ceux qui auraient dû la diriger; l'auteur ne craint pas d'attribuer à la conduite des hommes qui y avaient le plus d'influence, les premiers désordres révolutionnaires et successivement le bouleversement général dont il esquisse le tableau.

Ce morceau, à quelques légères taches près, qu'il est aisé de faire disparaître, est bien écrit, et sur-tout raisonné avec force. Après avoir prouvé que ceux qui gouvernaient la France, immédiatement avant la révolution, ne méritaient pas la qualification de despotes, mais une épithète toute différente, il s'exprime ainsi :

« Mais en ouvrant toutes les sources d'où devrait découler le bonheur, avaient-ils, d'une main de fer, contenu » la perversité qui constamment marche à sa suite ? » Avaient-ils prévu que, dans la disposition des choses » humaines, les grands maux sont l'inévitable conséquence des grands biens, et que c'est ainsi que la nature

Digitized by Google

» se compose? S'étaient-ils garantis eux-mêmes du funeste » poison qui, en circulant dans les veines de l'état, devait » en dissoudre successivement toutes les parties ?

» Pour qu'un gouvernement puisse se soutenir, il faut » qu'il soit conforme à son principe; que toutes les par- » ties soient complettes et vigoureuses, que chacune » d'elles soit en harmonie avec son institution. Comme » société civile, le gouvernement français devoit avoir la » morale religieuse *pour base fondamentale*. C'est le » comble de l'aveuglement d'imaginer quelque chose » pour la remplacer. Comme monarchique, l'honneur le » plus intact devait le diriger; comme régulier la justice » civile, *conforme à la justice religieuse*, devait y faire » régner la paix, assurer à chacun l'exercice de ses facultés, » et conserver à tous le fruit de cet exercice.

» Il n'y a point, il ne peut y avoir de religion sans culte; » de culte sans prêtres, d'honneur sans noblesse, de jus- » tice active sans magistrats judiciaires. Nous avons bien » vu des hommes qui avaient imaginé des constitutions, » où l'on devait se passer de tout cela; mais nous ne con- » naissons point de peuples, sans excepter ceux qu'ils » ont prétendu gouverner, qui soient parvenus à exécuter » leurs systèmes. »

Parlant ensuite de la conduite tenue par la noblesse et le clergé de France avant la révolution, il fait les reflexions suivantes :

« On n'en n'a que trop dit sur tous ces désordres, qu'il » eût peut-être mieux valu dérober sous un voile officieux, » que de les livrer à la critique des nations par une scan- » daleuse publicité. On a détruit, par cette imprudence, » la possibilité de la réforme, et ouvert la carrière à des » bouleversemens inouis : car, du moment où le peuple » cesse de respecter le ministre de son culte, il commence » à être prévenu contre le dogme qu'il enseigne; bientôt » il l'examine, il le décompose, il soumet aux raisonne- » mens des questions qui ne peuvent être de son domaine;

Digitized by Google

» le raisonnement le conduit au doute sur un point, ensuite sur un autre, et successivement sur tout : les principes du vice et de la vertu sont mis en problêmes, et ne se retrouvent plus au fond des cœurs; l'égoïsme, l'isolement, la férocité de la brute, s'y établissent et les états sont dissous. Envain les auteurs de tant de maux effrayés des désordres que leur imprudence a fait naître, essayent-ils de leur opposer pour digue, un inutile verbiage, qu'ils appellent *morale philosophique*. Leur prétendue philosophie n'est qu'un être hermaphrodite, qui détruit sans cesse sans avoir la vertu de produire : c'est un balon éphémère qui flotte au gré des vents, sans avoir de point d'appui.

» La religion ne peut pas plus être suppléée que l'Être suprême dont elle dérive; et c'est pour l'avoir tenté, que dans tous les siècles, les états ont été renversés. Voilà un des grands maux que le gouvernement de nos derniers rois n'a pas assez prévu, qu'il a peut-être appelé par sa négligence et quelquefois favorisé par son penchant. »

L'auteur revient souvent sur ces idées; il faut voir les principes qu'il pose, les raisonnemens qu'il fait, en comparant, dans la même introduction, la révolution d'Angleterre avec celle de France; les différences qu'il fait remarquer, relativement à la religion, dans les systèmes qu'on a fait suivre aux deux peuples. Il prouve que les chefs des états et les politiques de tous les temps que les philosophes honorent spécialement, comme étant le plus favorables à leur doctrine, n'ont jamais imaginé rien de semblable à ce qu'on a vu de nos jours.

» On a dit, écrit M. Beaulieu, que les révolutionnaires français n'ont été que les serviles imitateurs des séditieux qui ont désolé Rome, la Grèce et les empires modernes; et c'est sur-tout aux novateurs anglais qu'on les a plus particulièrement assimilés : les uns et les autres ont mis en mouvement une populace qu'ils avaient

Digitized by Google

» rendu furieuse. . . . . .
» . . . . . .
» Et si l'on excepte quelques variantes dans l'exécution, » on dirait que ce sont les mêmes agens qui font mouvoir » les mêmes ressorts. Qu'on ne s'y trompe pas cepen- » dant, il existe dans leurs principes une différence es- » sentielle qui, quoique frappante, n'a pas été assez re- » marquée.

» En dirigeant ses premiers coups contre la religion » catholique, un parti de révolutionnaires anglais avait » bien essayé de substituer la simplicité des dogmes na- » turels à la doctrine d'une religion sociale ou révélée, » c'est-à-dire, de remonter à l'état de nature, au lieu de » continuer l'état de société ; mais ces idées étaient trop » hardies pour un peuple qui n'avait pas encore parcouru » toutes les phases de l'*humaine perfectibilité*. Il se con- » tenta de déplacer les bases de sa morale, et n'entreprit » pas de les détruire : il substitua un dogme révélé à » un dogme révélé ; il réforma sa religion (1), mais il » n'en détruisit pas le principe ; il changea la direction » de l'arbre, mais il ne le déracina pas. Le dieu qu'on » adora fut toujours le même, et ses commandemens, » toujours en harmonie avec les loix humaines, conti- » nuèrent d'assurer l'exécution de ces loix, par la crainte » des mêmes supplices et l'espoir des mêmes récompenses. » Le gouvernement, qui s'éleva enfin au-dessus des trou- » bles publics, protégea la nouvelle doctrine ; il voulut » qu'elle fût la règle de sa conduite, le fondement de la » morale du peuple et le premier appui de ses loix.

» En se comportant ainsi, les révolutionnaires anglais » ne firent que modifier leurs habitudes et leurs usages, » et la machine politique reprit facilement son mou- » vement accoutumé.

(1) M. Beaulieu n'entend pas dire ici qu'il la rendit meilleure mais seulement qu'il y fit des changemens.

Digitized by Google

» En France, les partisans de la religion naturelle, ou » plutôt les adversaires de toute sociabilité, ont été plus » heureux que les puritains d'Angleterre. C'est leur sys- » tème qui est devenu le principe de la révolution. Ce » sont leurs maximes qu'on a développées pendant tout » son cours, et qu'on a posées pour base des institutions » qu'on a essayé de former : sous ce point de vue, la » France a présenté un spectacle encore inconnu dans » l'univers. On y avait bien aperçu, de distance en dis- » tance, quelques rois ou chefs de républiques professant » pour leur compte ce qu'on appelle, si mal-à-propos, » les vérités philosophiques; mais on en citerait difficile- » ment qui eussent entrepris d'en faire la base de la lé- » gislation des peuples, en les proclamant comme règles » de moralité.

» L'empereur Julien, si célébré par les philosophes, » pour avoir toujours professé leur doctrine, essaya » comme eux, il est vrai, de détruire la religion chré- » tienne, dans laquelle il avait été élevé. Il fut un grand » philosophe, sans doute, dans le sens qu'on donne au- » jourd'hui à ce mot; mais il ne poussa pas le délire jus- » qu'à vouloir faire des nations philosophes. Or, s'il dé- » truisit le temple du vrai dieu, il releva les autels de » ceux que beaucoup de nations croyaient encore véri- » tables; et cela pouvait être raisonnable dans la politi- » que d'un prince que les vérités évangéliques n'avaient » pu toucher; car il suivait la maxime posée depuis par » Montesquieu : *Rappeler les hommes aux maximes an-* » *ciennes, c'est ordinairement les rappeler à la vertu.*

» Ceux qui ont eu le plus de part à la révolution de » France, ne voulaient point détruire la véritable religion » pour en établir une fausse, ils feignaient de vouloir » laisser aux hommes la liberté de conscience; mais leur » projet reconnu par leurs actions, fut d'anéantir tous » les cultes, et parconséquent toutes les religions qui ne » peuvent se soutenir sans culte. Quel pouvait être le

Digitized by Google

» résultat d'une pareille entreprise ? Il était impossible » de le prévoir, car elle n'est appuyée d'aucun exemple. »

On voit, dans ces citations, quels sont les principes de M. Beaulieu; elles peuvent aussi donner une idée de sa manière d'écrire. Quant à ce qui concerne la narration, sa méthode est simple et aisée ; il ne court jamais après le luxe des expressions, et, sous ce rapport, son livre est ce qu'il doit être, à la portée de tous les lecteurs, qu'il intéresse tous pour le fond de ses récits.

MARG.....

Lettres Athéniennes, ou Correspondance d'un agent du roi de Perse à Athènes, pendant la guerre de Péloponèse (1).

Encore un ouvrage sur la Grèce ! Cette mine, toute féconde qu'elle est, commence à s'épuiser un peu : tant de mains y ont déjà fouillé, et ses richesses nous sont devenues si familières, qu'on ne peut plus guères se flatter de l'exploiter avec succès, à moins qu'on ne prétienne à y découvrir quelques veines nouvelles, ou, ce qui est peut-être plus difficile encore, à nous présenter sous un aspect nouveau des objets si connus.

Ces réflexions, au reste, ne sont faites pour diminuer ni la gloire des auteurs de *la Correspondance Athénienne*, puisque leur ouvrage date de 1741, quoiqu'on ne l'ait publié qu'en 1798, ni même leurs succès parmi nous,

(1) Traduites de l'anglais par *Alexand-e-Louis Villeterque*, correspondant de l'Institut : trois volumes in-8°., avec 12 portraits, et une belle carte de la Grèce : prix, 18 fr., papier ordinaire, et 36 fr., papier vélin. A Paris, chez *Dentu*, libraire, palais du Tribunat, galeries de bois, n°. 240 ; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42.

Digitized by Google

puisqu'ils se trouvent, par un hasard heureux, avoir suivi une route différente de toutes celles qu'ont parcourues leurs nombreux concurrents. Barthélemi, qui n'a pu (comme on le voit par ces dates) ni servir de modèle aux auteurs anglais, ni profiter lui-même de leurs recherches; Barthélemi, pour qui chaque nouvelle comparaison est un triomphe de plus (2), semble avoir donné, en nous traçant un tableau complet de l'ancienne Grèce, une attention plus particulière encore aux sciences, à la littérature et aux arts: les auteurs des *Lettres Athéniennes* ont, au contraire, pour but principal l'histoire, dans son rapport avec la politique. On reconnaît là et le caractère et le genre d'esprit de la nation; aussi faut-il convenir que cette partie de l'ouvrage est celle qui m'a paru, en général, traitée avec le plus de talent, et offrir par conséquent le plus d'intérêt.

Un grec de l'Asie mineure (Cléander) est envoyé à Athènes, pendant la guerre du Péloponèse, par le roi de Perse, pour y observer la conduite, examiner les forces et les ressources, pénétrer les secrets et la politique des peuples qui dominaient la Grèce à cette époque. Il écrit aux ministres de ce prince, à ses satrapes, à ses officiers:

---

(2) Malgré toute mon estime pour quelques-uns des ouvrages publiés sur la Grèce, je veux dire pour ceux où l'on a respecté la vérité historique, sans laquelle un livre de ce genre n'est plus qu'un dangereux roman, je ne crains pas d'affirmer qu'il existe un bien grand intervalle entr'eux et le beau voyage de Barthélemi: je pense donc qu'il est des places fort honorables après Anacharsis; et que cet ouvrage très-estimé parmi nous, ne l'est pas encore peut-être, sous certains rapports, autant qu'il le mérite: combien d'hommes, par exemple, se croiraient illustrés comme écrivains, s'ils avaient composé seulement les élégies de Messénicus, qui tiennent pourtant si peu de place dans cette riche composition!

Digitized by Google

des détails sur les philosophes, les écrivains, les artistes d'Athènes; peuvent bien trouver place dans cette correspondance; mais on sent que la politique doit en être le fond; les événemens même de la guerre occupent moins l'envoyé, que les causes et les résultats probables de ces événemens; et comme ces causes, comme ces résultats, tiennent au caractère des Athéniens ou des Spartiates, et des chefs qui les dirigent, le tableau de ces deux républiques et les portraits de leurs rois ou de leurs démagogues, trouvent naturellement place dans ces lettres, et en font même, selon moi, un des principaux charmes. Les ministres ou autres sujets d'Artaxerxès, donnent de même, dans leurs réponses à Cléander, des détails sur l'histoire, le gouvernement, le luxe, les mœurs ou la religion des Perses; et ces détails, puisés en général dans Hérodote ou Xénophon, se lient au sujet d'une manière si simple et si naturelle, qu'ils intéressent sans distraire du point de vue principal. Je n'en dirai pas autant d'une correspondance qu'entretient avec Cléander un jeune homme qui voyage, à la même époque, en Egypte. Ce n'est pas que la peinture de cette contrée fameuse ne pût être aussi attachante au moins que celle de la Perse; mais l'une tient essentiellement au sujet, l'autre lui est étrangère; et l'on ne blesse jamais impunément, même dans des lettres, cette règle d'unité qui est obligatoire, avec certaines modifications, pour toutes les productions de l'esprit indifféremment. Le voyage d'Egypte n'étant qu'un épisode, devait, à ce qu'il me semble, être traité comme tel : on aurait donc pu nous donner tous les mêmes détails, en les donnant de suite et en deux ou trois lettres un peu longues, pour n'y plus revenir; mais ça été, je pense, une idée fausse de la part des auteurs anglais, que de faire durer cette correspondance épisodique presque

Digitized by Google

aussi long-temps que l'action même, et de venir interrompre à chaque minute la correspondance principale par ces récits accessoires, qui risquent de fatiguer à la longue, non par eux-mêmes, mais par la place où ils se trouvent. Ce reproche, au reste, ne sert qu'à prouver l'intérêt qu'inspire la lecture de l'ouvrage. Je dois ajouter que tandis que Cléander écrit d'Athènes, un autre envoyé du roi de Perse lui écrit à lui-même de Sparte, où il remplit également une mission secrète.

Ces lettres ne sont point le résultat des recherches d'un seul homme, mais le fruit du travail de plusieurs anglais éclairés, quoique d'un mérite très-différent. Cette manière d'écrire, qui aurait dans tout autre genre des inconvéniens incalculables, en a beaucoup moins dans un ouvrage en lettres, et aurait pu même avoir une sorte d'avantage si chaque auteur se fut exclusivement chargé de la correspondance d'un seul personnage, ce qui eût donné à chacun d'entr'eux une physionomie plus décidée, et à tout l'ouvrage un plus grand caractère de vérité. Les onze rédacteurs au contraire ont cru pouvoir indifféremment faire parler tour-à-tour tous les acteurs, ce qui met entre les lettres d'un même personnage des différences que le talent du traducteur a fait disparaître quant au style, mais qu'il lui était impossible de dissimuler entièrement quant au fond des idées. Parmi ces auteurs on distingue sur-tout un comte de Hardwick, dont la manière de voir m'a paru forte et profonde, la manière de présenter les faits ou les réflexions, nerveuse et serrée; aussi toutes ses lettres sont-elles pleines de choses, et sans être plus longues que les autres, disent-elles en général beaucoup plus.

Je crois pouvoir ajouter, en me résumant, que les *Lettres Athéniennes* sont dignes d'occuper une des premières places après Anacharsis, et que si elles n'obtien-

Digitized by Google

nent pas d'abord (parce qu'elles ne ressemblent point aux conversations frivoles et décousues d'un boudoir ou d'un salon) un succès aussi rapide que tel autre ouvrage que je pourrais nommer, ce sera tant pis pour nous, car elles en méritent et en auront bien certainement un plus durable.

Les auteurs de ces lettres doivent la plus grande reconnaissance à leur élégant traducteur : son imitation est non-seulement bien écrite, mais il a su donner encore à chaque personnage un ton différent et tel qu'il devait l'avoir; mérite d'autant plus grand que la manière dont fut composé l'ouvrage original lui opposait plus de difficultés. Je ne me permettrai qu'un seul reproche, encore ne le ferais je pas à mille autres; mais le courage avec lequel M. de Villeterque a souvent défendu la cause du bon goût autorise une pareille sévérité. On peut chez lui relever de petites fautes, tandis que chez d'autres on ne reprend rien pour avoir trop à reprendre. J'ai donc cru remarquer dans sa traduction quelques néologismes, moins de ceux qui consistent à introduire des mots nouveaux, que de ceux qui naissent du rapprochement inusité ou recherché des mots étrangers l'un à l'autre. Comme le néologisme (si l'on veut bien me pardonner cette expression populaire) est le radotage des langues et l'avant-coureur de leur caducité, les esprits sages doivent donc lui résister de toutes leur sforces, afin d'éloigner, autant que possible, cette époque desastreuse; et il est essentiel sur-tout q u'un défenseur de la bonne cause ne laisse pas pénétrer, à son insçu, ce dangereux ennemi sur ses propres terres.

Dans sa préface, pleine de réflexions judicieuses, M. de Villeterque dit sur l'art et la difficulté de bien traduire, des choses trop méconnues, et il les dit de manière à ramener tous ceux qui cherchent de bonne foi la vérité.

Digitized by Google

quant aux autres, ce n'est point à eux sans doute qu'il s'adresse; il n'a pas, j'en suis sûr, la prétention de pouvoir, l'impossible. Jugeons sévèrement les mauvais ouvrages, quels qu'ils soient, c'est une justice, c'est même un devoir dans l'état où se trouve notre littérature; mais ne cherchons à avilir aucun genre.

Une réflexion dont on ne peut se défendre en lisant cet ouvrage, c'est le rapport qui existe entre le despotisme cruel et avilissant qu'Athènes exerçait jadis sur ses alliés, et le despotisme arrogant ou perfide qu'un état moderne, qui certes n'est pas Athènes, voudrait exercer aujourd'hui sur toutes les puissances maritimes : ce fut ce despotisme qui causa la chute d'Athènes à la fin de la guerre du Péloponèse.

HENRI COIFFIER.

VARIÉTÉS.

LA PITIÉ, poëme en IV chants, par J. DELILLE.

Un poëme où l'on parle de la révolution, devait être jugé avec passion, et c'est ce qui est arrivé au poëme de *la Pitié*, par M. Delille. Nous n'entreprendrons point de *juger* tous les jugemens contradictoires, et encore moins de faire une analyse raisonnée d'un ouvrage que tout le monde a lu, et qui, malgré quelques légers défauts, relevés avec amertume, a réuni les suffrages du public.

M. Delille a peint tous les malheurs de l'humanité, et chacun de ces malheurs est représenté avec les couleurs qui lui sont propres. Ses tableaux sont plus doux, quand il représente la pitié dans les champs et dans le sein des foyers domestiques. Il emploie des couleurs plus sombres pour peindre les maux qu'on éprouve dans les grandes villes. Enfin, son ame se déploie toute entière dans la pein-

Digitized by Google

ture de la guerre civile, de la guerre étrangère, et des catastrophes de la révolution.

Nous nous bornerons à citer quelques traits de ces différents tableaux. Rien n'est plus touchant que l'épisode de *Fidelia*. Le poète parle de la piété filiale, et son héroïne en offre le modèle.

Un amant l'adorait, tel que le dieu d'amour
L'eût choisi pour charmer les nymphes de sa cour;
Elle-même admirait sa grace enchanteresse,
Mais l'amour filial étouffait sa tendresse,
Et d'un père chéri, les douleurs, les besoins,
Sans remplir tout son cœur, occupaient tous ses soins;
Son ame dévouée à ses doux exercices,
A son vieux domestique enviait ses services,
Les plus humbles emplois flattaient son tendre orgueil;
Elle-même, avec art, dessina le fauteuil,
Qui, par un double appui, soutenant sa faiblesse,
Sur un triple coussin reposait sa vieillesse.
Elle-même, à son père, offrait ses vêtemens,
Lui préparait ses bains, soignait ses vêtemens.
. . . . . .
Souvent quand la beauté, méditant des conquêtes,
Se paraît pour le bal, les festins ou les fêtes,
Elle, auprès du vieillard, au coin de leurs foyers,
Écoutait le récit de ses exploits guerriers,
Dansait, pinçait du luth, tantôt avec adresse
Lui chantait les vieux airs qui charmaient sa jeunesse.
. . . . . .

Ces vers et ceux qui suivent, sont d'un charme inexprimable; à ce tableau touchant et pathétique, nous opposerons la peinture de la guerre civile.

Plus terribles cent fois et cent fois plus cruelles,
Ces guerres où le sang teint les mains fraternelles,
Où s'arment en fureur, pour le choix des tyrans,
Sujets contre sujets, parens contre parens:
Là, sous des traits hideux, s'offre la race humaine;
Plus forts sont les liens et plus forte est la haine;
. . . . . .

Digitized by Google

Et dans ce choc affreux,
Toujours les plus vengés sont les plus malheureux;
. . . . . .
Prêtres saints, cachez-vous; fermez le tabernacle,
Epargnez à mes yeux l'effroyable spectacle
De vos corps déchirés sous vos parvis sanglants;
De la vierge, à genoux, leur rage ouvre les flancs,
S'irrite sans obstacle, égorge sans colère,
Et s'il n'est teint de sang l'or ne saurait leur plaire;
Tout ce qui du passé gardait le souvenir,
Tout ce qui promettait un bonheur à venir,
Tout ce qui du présent accroît la jouissance,
Les monumens des arts, ceux de la bienfaisance,
Tout subit leur fureur : s'il offre un trait humain,
L'airain trouve un bourreau, le marbre un assassin.
. . . . . .

Ce tableau de la guerre civile est suivi d'un épisode heureusement amené, et dans lequel le poète retrace deux camps de la Vendée, volant l'un vers l'autre dans un moment de trève. Toutes les animosités sont oubliées, toutes les fureurs suspendues, la nature et le sang reprennent leurs droits, et tout-à-coup cette allégresse universelle, cette expression des plus doux sentimens, est interrompue par le signal qui rappelle les deux partis à leurs drapeaux parricides.

Cet épisode est plein d'énergie; le poète semble avoir épuisé ses couleurs, en retraçant les horreurs de la guerre civile : mais son génie prend de nouvelles forces, il s'accroît avec les difficultés, et les tableaux qui suivent sont tracées d'une main plus vigoureuse. Qui n'a pas frémi à cette peinture de la terreur ?

La hache est sans repos, la crainte sans espoir,
Le matin dit les noms des victimes du soir;
L'effroi veille au milieu des familles tremblantes;
Les jours sont inquiets et les nuits menaçantes;
Imprudent, jadis fier de ton nom, de ton or,
Hâte-toi d'enfouir tes titres, ton trésor;
Tout ce qui fut heureux demeure sans excuse,
L'opulence dénonce et la naissance accuse;

Digitized by Google

Pour racheter tes jours, en vain ton or est prêt,
Le fisc inexorable a dicté ton arrêt;
L'avidité peut vendre une paix passagère,
Mais elle veut sa proie et la veut toute entière;
. . . . . .
Tout prend un cœur d'airain : la farouche beauté
Préfère à notre scène un cirque ensanglanté;
Le jeune enfant sourit aux tourmens des victimes;
Les arts aident le meurtre et célèbrent les crimes.
. . . . . .
La mort infatigable a volé sur les ondes;
Ministres saints ! du fer ne craignez plus les coups,
Le baptême de sang est achevé pour vous;
Par un art tout nouveau, des nacelles perfides
Dérobent sous vos pas leurs planchers homicides;
Et le jour et la nuit, l'onde porte aux échos,
Le bruit fréquent des corps qui tombent dans les flots.
Ailleurs, la cruauté fière d'un double outrage,
Joint l'insulte à la mort, l'ironie à la rage,
Et submerge, en riant de leurs civiques nœuds,
Les deux sexes unis par un hymen affreux.

Le troisième chant d'où ces vers sont tirés, est presque tout entier écrit avec le même talent et la même force. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer encore quelques vers sur la journée du 6 octobre 1789.

. . . . . .
La reine à ce signal, inquiète et troublée
Son enfant dans les bras s'enfuit échevelée;
Tandis que de sa porte ensanglantant le seuil
Sa garde généreuse expire avec orgueil,
Et que la pique en main la cohorte infernale
Plonge le fer trompé dans la couche royale.

Tous ces vers sont très-beaux, et le dernier est du plus grand effet.

Ce troisième chant n'est pas seulement remarquable par la richesse des tableaux, mais par la sagesse de la composition; l'intérêt va toujours croissant; les transitions y sont toujours heureuses; chaque individu de la famille de Louis XVI est représenté avec les couleurs qui lui sont

Digitized by Google

propres ; et après avoir retracé les horreurs de la révolution, le poète prend un ton plus doux ; il célèbre les vertus qui ont brillé dans ces temps malheureux ; il célèbre sur-tout le courage des femmes, et l'esprit du lecteur, fatigué par tant de calamités, se repose agréablement dans l'heureux et charmant épisode des jeunes filles de Verdun.

Peut-être pourrait-on reprocher à M. Delille d'avoir fait un quatrième chant moins intéressant que le troisième ; mais ce quatrième chant est encore rempli de vers agréables et brillans. La fuite, la dispersion et les malheurs des émigrés, y sont souvent retracés d'une manière touchante ; l'épisode de deux français réfugiés sur les bords de l'Amazone, à quelques taches près, offre un très-grand intérêt, par la vérité et l'originalité de la situation. Tout le monde a lu avec plaisir les vers sur le rétablissement du culte et des fêtes champêtres que la religion a consacrées. On a beaucoup critiqué le poëme de *la Pitié* dans les journaux ; les uns ont répété des lieux communs ; d'autres ont mis beaucoup d'importance à relever quelques hémistiches ; la plupart des journalistes ont fait des critiques plus politiques que littéraires, tous ont mis dans leurs censures plus ou moins de passion et de partialité ; mais aucun ouvrage n'a jamais été plus répandu, et personne ne l'a jugé d'après les journaux.

Le faux Dauphin actuellement en France (1).

On sait que six Démetrius ont été successivement reconnus en Russie, que des rois même ont réussi à en

(1) Ou *Histoire d'un Imposteur se disant le dernier fils de Louis XVI*, rédigée sur pièces authentiques, par Alphonse B. Deux volumes in-12. Prix : 3 fr. et 4 fr. francs de port. A Paris, chez Lerouge, imprimeur-libraire, passage du Commerce, cour de Rohan, et chez le Normant, imprimeur du *Journal des Débats*, rue des Prêtres Saint.-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

placer

Digitized by Google

placer deux sur le trône ; il est vrai qu'ils n'y restèrent pas long-temps et que des catastrophes sanglantes les en firent descendre. On a vu de faux messies, de faux Néron, de fausses Jeanne-d'Arc. Dans tous les temps il y a eu des imposteurs ; mais ces aventures qui tiennent du fabuleux, dit Voltaire, n'arrivent point chez les peuples policés qui ont une forme de gouvernement régulière. A l'époque où Hervagault, fils d'un tailleur de Saint-Lô, conçut le projet de se faire passer pour le *dauphin*, nous sortions à peine de nos désordres ; mais quoique nous fussions presque des barbares, nous n'étions pas, du côté de la crédulité, des Français ou des Russes du seizième siècle.

Né avec une imagination bouillante et déréglée, et doué d'une figure intéressante, Hervagault étonnait sa propre famille par des dispositions et des goûts au-dessus de sa naissance. Il passait dans son pays pour le fils du duc de Valentinois. Ce fut au mois de septembre 1796 qu'il quitta, pour la première fois la maison paternelle. Il n'était alors âgé que de seize ans. Il parcourt d'abord le département de la Manche, et se fait arrêter à Cherbourg ; il passe ensuite de la Manche dans le Calvados : il se dit tantôt le fils de madame de Lavaucelle, tantôt le fils du prince de Monaco : d'autres fois, le fils du duc d'Ursel ; il se fait arrêter de nouveau et traduire à Bayeux. Rendu à ses parens, il s'échappe encore de la maison paternelle, pour errer dans la ci-devant Bretagne et dans l'Orne. Il va d'Alençon à Laval, et passe quelque temps chez mademoiselle Talon-Lacombe, où il joue le rôle d'un grand seigneur émigré rentré. Il se rend à Meaux, chez madame la Ravine, qui lui donne quelque argent : il va de-là à Châlons-sur-Marne. Il erre dans la commune de Méry, où il est arrêté, après s'être donné pour le fils de M. de Longueville ; il est transféré dans la prison de Châlons, et c'est dans cette prison qu'il se fait passer mystérieusement

Digitized by Google

pour le dauphin dernier, fils de Louis XVI, enlevé secrètement du Temple.

Pressé dans son interrogatoire, il finit par déclarer son véritable nom.

Le tribunal rendit un jugement interlocutoire qui renvoya Hervagault devant l'administration centrale du département de la Manche pour décider s'il était émigré ou s'il était réellement le fils du tailleur Hervagault. Le prétendu dauphin subit l'épreuve, et fut, à sa honte, proclamé administrativement le fils d'Hervagault, tailleur à Saint-Lô. Reconduit à Châlons, le tribunal correctionnel, malgré les efforts de ses nombreux partisans, le condamna, le 13 floréal an 7, à un mois d'emprisonnement, comme ayant abusé de la crédulité publique à l'aide de faux noms et d'un crédit imaginaire. Ce jugement, peu rigoureux, fut regardé par les initiés comme un coup de parti; mais ils sentirent que la police allait surveiller leur idole: il fut fait une collecte, et *l'illustre prisonnier*, muni d'argent et couvert de bijoux, se dirigea vers le Calvados, et s'arrêta aux environs de Vire. Il chercha à y faire des dupes: mais ayant été dénoncé par la femme d'un cultivateur, il fut condamné par le tribunal correctionnel de Vire, à deux années d'emprisonnement. Ses bons amis ne l'abandonnèrent pas, et il dut à leurs soins des adoucissemens au sort qui l'attendait pendant cette détention. Le premier usage qu'il fit de sa liberté, fut de se rendre à Châlons. Mais comme son arrivée fit quelque bruit, et qu'il était déjà connu dans cette ville, on jugea prudent de le faire conduire à Vitry. Cette ville fut le théâtre de son plus grand triomphe: il y trouva de bonnes âmes disposées à croire le roman qu'il avait composé pendant les deux années que dura sa détention à Vire. Nous ne le suivrons point dans le fil des événemens qu'il raconte comme lui étant arrivés: il suffira de dire qu'il annonce

Digitized by Google

être sorti du Temple, caché dans une voiture de linge sale; pour qu'on ne s'aperçut pas de sa disparution, on substitua à sa place le fils d'Hervagault qui avait de la ressemblance avec lui; mais ce jeune homme, à qui on avait fait prendre un narcotique si violent qu'il dormit tout le long de la route de Saint-Lô à Paris, mourut des suites de ce somnifère peu après qu'il fut entré au Temple. Le prétendu dauphin, à sa sortie de prison, fut, à ce qu'il dit, conduit à l'armée de Charrette; de-là il passa en Angleterre; il reçut le meilleur accueil du roi et des princesses ses filles; il raconte qu'un jour il donna un soufflet au roi, ce qui, ajoute-t-il, me parut très-juste de la part d'un roi de France envers un roi d'Angleterre; il m'en punit, continue-t-il, en m'embrassant, ce qui me parut aussi très-convenable de la part d'un roi d'Angleterre envers un roi de France. Il quitta Londres et se rendit à Lisbonne, où il devint amoureux d'une princesse de Portugal; il passa ensuite à Rome, et revint en France, où ses nombreux partisans devaient le placer sur le trône de ses pères; mais le 18 fructidor renversa ce trône; personne assurément ne s'en était douté jusqu'à présent. Il rattache à cette époque les diverses poursuites dirigées contre lui et dont nous avons parlé.

C'est à l'aide de ce conte ridicule qu'un jeune homme de vingt ans est venu à bout de séduire plusieurs des principaux habitans de Vitry, d'un âge mûr, et remplissant des fonctions qui supposent du jugement et de la raison. Il fut arrêté dans cette ville, condamné à Châlons, à quatre années d'emprisonnement : cette sentence a été confirmée par appel au tribunal criminel de la Marne, le 13 germinal an X. On croit lire les aventures des *Mille et une Nuits*, lorsqu'on parcourt cette histoire. Nous avons grand tort de rire aux dépens de nos bons ayeux, quand nous sommes témoins de pareilles folies.

Digitized by Google

ANNONCES.

Bibliothèque médicale, ou Recueil périodique d'extraits des meilleurs ouvrages de médecine et de chirurgie; par une société de Médecins.

Cet ouvrage, quoique annoncé sous une forme périodique, ne doit pas être considéré comme un nouveau journal de médecine; le but des rédacteurs n'est pas de recueillir des faits extraordinaires ou des découvertes équivoques, mais de rassembler dans une sorte de dépôt public toutes les connaissances positives dont la science médicale s'est enrichie dans ces derniers temps; de présenter un tableau fidèle de son état actuel, et d'en suivre pas à pas les progrès. Pour atteindre ce but, ils donneront des extraits étendus et détaillés des ouvrages les plus estimés et les plus récens, et continueront le même travail pour ceux qui paraissent chaque jour et qui paraîtront dans la suite. Ces extraits ne seront pas bornés à faire connaître le plan de l'auteur, et quelques-unes de ses idées principales; ce seront des analyses raisonnées qui, dans un cadre étroit, renfermeront toute la substance de l'ouvrage, et en conserveront tous les résultats utiles. On y joindra même quelquefois des extraits des auteurs anciens, afin de faciliter au lecteur la comparaison de leur doctrine avec celle des modernes, et de les mettre à même de s'éclairer par ces rapprochemens. En un mot, le praticien et l'élève, celui qui sait déjà et celui qui ne sait pas encore, pourront puiser dans cet ouvrage une instruction toujours abondante et solide, et suivre avec facilité la marche de la science.

Les rédacteurs recevront avec plaisir les mémoires et ouvrages inédits, et les insèreront soit en entier, soit par extrait, suivant leur étendue et le dégré de leur importance.

La *Bibliothèque médicale* commencera à paraître dans le courant de prairial prochain; on en donnera régulièrement un cahier du 25 au 30 de chaque mois; chacun de ces cahiers aura huit feuilles d'impression, in-8°. Trois cahiers formeront un volume. Le prix de l'abonnement pour Paris est de 11 fr. pour six mois, 20 fr. pour l'année; pour les départemens, de 13 fr. 50 cent. pour six mois, 25 fr. pour l'année. On s'abonne chez MM. *Gabon*, place de l'Ecole de Médecine, à Paris; et chez les principaux libraires de la France et de l'étranger.

Digitized by Google

POLITIQUE.

Les nouvelles anglaises de cette semaine n'ont amené aucun changement, aucun éclaircissement; le roi est revenu de Windsor à Londres, on a tenu des conseils, on a reçu et fait partir des couriers, on a vingt fois décomposé et recomposé le ministère, tout cela n'est pas nouveau. Le parlement s'est ajourné la veille de Pâques jusqu'au 19 avril, et l'on a remarqué que le parti Grenville n'a demandé aucune explication aux ministres, ce qui fait croire, non que lord Grenville rentrera au ministère, mais qu'il en a le désir, et qu'il regarde comme inutile d'attaquer M. Addington, tant qu'il conserve l'espoir d'un arrangement avec lui. Un seul membre s'est levé pour demander ce que voulait dire tout ce qui se passe en Angleterre depuis un mois; mais comme cela aurait exigé trop d'explications, on a trouvé plus simple de ne pas lui répondre.

Les cérémonies de la présentation du général Brune, ambassadeur près la sublime porte, ont eu lieu à Constantinople, avec toute la pompe et la magnificence orientales. Dans son discours l'ambassadeur qualifia ainsi sa hautesse: Très-haut, très-excellent, très-puissant et très-magnanime et invincible empereur des musulmans, sultan Sélim, en qui resplendissent l'honneur et la vertu. Après les cérémonies, il y eut chez l'ambassadeur un dîner où furent invités les drogmans, les négocians français, et les commissaires des relations commerciales. Tout le corps diplomatique vint le même jour complimenter l'ambassadeur. La journée fut terminée par un grand bal.

L'archiduc grand duc a cessé de porter les ordres de Toscane; l'empereur, son frère, lui a envoyé pour les remplacer la grande croix de l'ordre de Saint-Étienne.

Des lettres de Lemberg annoncent que les ordres ont été donnés de former à Czuniow un magasin de fourrage assez considérable pour nourrir seize mille chevaux, faisant partie d'un corps d'armée qui doit s'assembler dans les environs de cette ville. Les mêmes lettres ajoutent qu'il se prépare dans les deux Gallicies de grands changemens, qu'on ne tardera pas à connaître.

On mande de Pirmont que l'épouse du comte de Lille est rétablie de la maladie dangereuse qu'elle a éprouvée.

Digitized by Google

TRIBUNAT.

Le tribunat, dans sa séance du 17 germinal, a entendu un rapport de Carret sur le projet de loi concernant l'organisation des écoles de pharmacie. Il a adopté le projet de loi relatif à la révision des jugemens qui ont réintégré des communes dans la propriété de bois ou droits d'usage, et s'est ajourné au 19.

Séance du 19. — Le tribunat, sur le rapport de Guinard, adopte à l'unanimité le projet de loi portant fixation de délai pour la signification des procès-verbaux de contravention à la loi du timbre; et sur le rapport de Perrin, le tribunat adopte également à l'unanimité le projet de loi relatif aux manufactures, arts et métiers. Il adopte aussi à l'unanimité le projet relatif à l'organisation des écoles de pharmacie, et s'ajourne au 22.

Séance du 22. — Les commissaires et les administrateurs de la caisse du commerce réclament contre le projet de loi relatif aux Banques. Costaz, au nom de la section des finances, propose l'adoption de ce projet. Ajournement.

A la suite d'un rapport de Boutteville, le tribunat adopte à l'unanimité moins une voix, le projet de loi concernant les adoptions postérieures au 18 janvier 1792, et antérieures à la promulgation du code civil.

Mallarmé, au nom de la section des finances, propose l'adoption du projet de loi relatif au mode de perception de la contribution foncière assise sur les biens communaux. Ajournement.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 17 *germinal.* — Les conseillers-d'état Berlier et Miot présentent un projet de loi sur les adoptions postérieures au 18 janvier 1792, et antérieures à la publication du code civil; le corps législatif passe ensuite à la discussion du projet de loi relatif au sursis des poursuites contre les communes du Mont-Tonnerre, de Rhin-et-Moselle, de la Roër et de la Sarre, et après avoir entendu

Digitized by Google

en faveur de ce projet, Trouvé, orateur du tribunat, il le sanctionne, à la presqu'unanimité.

Les conseillers-d'état Regnault (de Saint-Jean-d'Angely) et Ségur présentent 1°. un projet relatif aux fermiers de biens communaux, portant : Ces fermiers seront tenus de payer, à la décharge des communes, et en déduction du prix du bail, le montant des impositions assises sur ces propriétés; 2°. un autre projet de loi relatif au remplacement des contributions mobiliaire et somptuaire de Paris.

Séance du 18. — On introduit les conseillers-d'état Réal et Thibaudeau; ce dernier propose un projet de loi concernant les délais des assignations données aux parties domiciliées dans les colonies. Le même orateur présente un autre projet de loi sur l'augmentation des juges du tribunal criminel du département de la Seine. Le gouvernement se propose, dit l'orateur, d'attribuer au tribunal criminel de la Seine la connaissance des crimes commis contre la sûreté de la république dans les colonies. Les juges de la Seine seront absolument étrangers aux crimes sur lesquels ils devront prononcer : ils seront donc indépendans. Leur impassibilité sera en outre garantie par l'intervalle immense des loix, qui interdira toute communication officieuse. Cette loi n'aura d'effet que pour cinq ans.

Le conseiller-d'état Thibaudeau est remplacé à la tribune par son collègue Réal, qui présente un projet de loi sur les effets du divorce, avant la publication du code civil. Ce projet ne contient qu'un article : il est ainsi conçu :

Tous divorces prononcés par des officiers de l'état civil, ou autorisés par jugement, avant la publication du titre du code civil relatif au divorce, auront leurs effets, conformément aux loix qui existaient avant cette publication. A l'égard des demandes formées antérieurement à la même époque, elles continueront d'être instruites : les divorces seront prononcés et auront leurs effets, conformément aux loix qui existaient lors de la demande.

Séance du 19. — Le conseiller-d'état Treilhard expose les motifs d'un projet de loi sur les successions. Cette loi ouvrira le troisième livre du code civil.

Le corps législatif sanctionne, à la majorité de 199

Digitized by Google

boules blanches contre 5 noires, le projet de loi concernant la révision des jugemens qui ont réintégré des communes dans la possession de bois et droits d'usage.

Le président lit un message par lequel le gouvernement annonce qu'il a arrêté de retirer le *projet de loi sur les Banques*, et invite le corps législatif à lui en faire le renvoi.

Immédiatement après cette lecture, on introduit le conseiller-d'état Cretet, chargé de présenter un projet de loi sur les Banques. Citoyens législateurs, dit-il, les régens et censeurs ont transmis au gouvernement des observations sur deux articles du projet de loi. Ces observations bien examinées, n'effectent en rien le système de la banque. Ces observations ont paru être en même-temps le vœu de la banque, et comme il peut se concilier très-bien à l'intérêt public et à celui des actionnaires de la banque, le gouvernement est disposé à accéder à ce vœu. L'article 2 du projet de loi présenté le 14, fixait le capital de la banque à 45 millions au moins.

Cette disposition a fait craindre aux actionnaires de voir s'accroître le capital de la banque dans une proportion indéfinie, pendant la durée du privilége, et de voir ainsi se créer de nouvelles actions qui s'associeroient au partage des bénéfices. En conséquence, le gouvernement s'est déterminé à la suppression de la condition au moins. En sorte que le capital de la banque sera irrévocablement fixé à 45 millions pendant la durée du privilége.

L'article 8 du projet fixait à 6 pour cent le dividende, à partir du 1er. vendémiaire an 12. Les régens et censeurs ont fait remarquer que les actionnaires, accoutumés à un fort dividende, éprouveroient un décroissement trop rapide dans leur jouissance, par l'effet d'un passage aussi brusque. Le gouvernement n'a vu, dans les représentations faites par les régens et censeurs de la banque de France, qu'une démarche de justice et de prudence, qu'une preuve de zèle, vraiment louable, pour les intérêts des actionnaires, et il n'a point fait difficulté de se rendre à leur désir, en ajournant jusqu'au 1er. vendémiaire an 13, la réduction du dividende à 6 pour cent, d'abord fixé au 1er. vendémiaire an 12.

L'orateur lit le projet de loi. C'est le même que celui proposé le 14 germinal (dont nous avons donné le texte) sauf les modifications apportées aux articles II et VIII, dont voici la rédaction définitive.

Digitized by Google

Art. II. Le capital de la banque de France sera de 45 mille actions de 1000 fr. chacune en fonds primitifs, et plus du fonds de réserve.

Tout appel de fonds sur ces actions est prohibé.

VIII. Le dividende annuel, à compter du 1er. vendémiaire an 13, ne pourra excéder 6 pour 100 pour chaque action de 1000 francs.

Il sera payé tous les six mois.

Le bénéfice excédant le dividende annuel sera converti en fonds de réserve.

Le fonds de réserve sera converti en 5 pour 100 consolidés, ce qui donnera lieu à un second dividende.

Le fonds de réserve actuel sera aussi converti en 5 pour 100 consolidés.

Le dividende des six derniers mois de l'an 11 sera réglé suivant les anciens usages de la banque.

Le dividende de l'an 12 ne pourra excéder 8 pour 100, y compris le dividende à provenir des fonds produits du fonds de réserve.

La discussion du projet s'ouvrira le 24.

La séance est levée et indiquée à lundi.

PARIS.

Une décision du ministre de l'intérieur vient de fixer le mode d'exécution de l'article 47 de la loi du 18 germinal, ainsi conçu : — *Il y aura dans les cathédrales et paroisses une place distinguée pour les individus catholiques qui remplissent les autorités civiles et militaires.*

D'après les explications données par le ministre, l'expression individus, dont la loi fait usage, prouve que tout fonctionnaire qui exerce une autorité civile ou militaire, ou qui est membre d'un corps formant une autorité, a droit à une place distinguée dans l'église de sa paroisse.

Le gouvernement de la république a pris, le 19 germinal, l'arrêté suivant :

I. Il y aura auprès des ministres et des sections du conseil-d'état, seize auditeurs destinés, après un certain nombre d'années de service, à remplir des places dans la carrière administrative et dans la carrière judiciaire. Il seront distribués ainsi qu'il suit : Quatre auprès du grand-

Digitized by Google

juge ministre de la justice, et de la section de législation; deux auprès du ministre et de la section des finances; deux auprès du trésor public et de la section des finances; quatre auprès du ministre et de la section de l'intérieur; deux auprès du ministre, du directeur-ministre et de la section de la guerre; deux auprès du ministre et de la section de la marine.

II. Ces auditeurs seront chargés de développer, près les sections du conseil-d'état, les motifs, soit des propositions de loix ou de réglemens, faites par les ministres, soit des avis ou des décisions qu'ils auront rendus sur les diverses matières qui font l'objet des rapports soumis par eux au gouvernement, et dont le renvoi est fait au conseil-d'état.

III. En conséquence, pour tous les cas prévus par les articles VIII et XI du réglement du 5 nivose an 8, les ministres indiqueront à la marge de leur rapport le nom de l'auditeur attaché près d'eux et près de la section du conseil-d'état correspondante à leur ministère, dont ils auront fait choix pour remplir les fonctions détaillées en l'article II. Ne sont pas compris dans cette disposition les objets qui sont de la compétence des conseillers-d'état chargés spécialement de quelque partie de l'administration.

IV. Lorsque les rapports des ministres auront été renvoyés par le gouvernement au conseil-d'état, les auditeurs chargés d'en développer les motifs, se rendront aux sections du conseil qui doivent en faire l'examen, le jour que le président leur aura fait indiquer, pour être appelés aux séances dans lesquelles la discussion aura lieu.

V. Si la section a besoin de renseignemens ultérieurs, elle les fera recueillir dans le département du ministère par l'auditeur; et, à cet effet, le ministre ordonnera aux chefs de ses bureaux de donner les communications qui seront demandées.

VI. Les auditeurs seront présens au conseil d'état; ils y auront séance, sans voix délibérative, et se placeront derrière les conseillers-d'état de la section à laquelle ils seront attachés. Ils n'auront la parole que pour donner les explications qui leur seront demandées.

VII. Les auditeurs du département de la justice sont spécialement chargés auprès du grand-juge, du rapport des demandes de lettres de grâce et de commutation de peine. Celui d'entr'eux qui aura fait le rapport, accom-

Digitized by Google

pagnera le grand-juge ministre de la justice au conseil-privé ; il y aura la même séance qu'au conseil-d'état.

VIII. Le traitement des auditeurs sera de 2,000 fr.

IX. Les auditeurs porteront l'habit de velours ou de soie noire, à la française, complet, avec broderie de soie noire au colet, aux paremens et aux poches, dessin du gouvernement, chapeau français et une épée.

Des dépêches officielles adressées au ministre de la marine, par le général en chef de l'armée de Saint-Domingue, sous la date des 12 et 13 ventose, annoncent l'arrivée au Cap de quatre mille hommes. Les brigands ont été attaqués et battus sur divers points. L'armée occupe une grande partie de la circonférence de la Colonie ; l'autre partie, peu importante, est surveillée par les bâtimens de la station en croisière. Les chefs des noirs sont divisés entr'eux ; déjà quelques-uns se sont mutuellement fusillés.

Le tribun Adet est nommé préfet du département de la Nièvre, en remplacement du citoyen Sabattier, appelé à d'autre fonctions.

Nouvelle Banque de France.

La nouvelle Banque peut être considérée comme *Banque d'Escompte*, comme *Caisse d'Amortissement*, et comme *Caisse d'Épargnes*.

Banque d'Escompte. Elle contribuera à la prospérité de toutes les branches de commerce, par l'admission générale à l'escompte, et par l'accroissement de son capital.

Elle offre un placement avantageux, puisqu'il résulte du tableau annuel et progressif des dividendes, que les actions produiront 6 p. % d'intérêt la première année, et progressivement jusqu'à 11 $\frac{1}{3}$ p. % la quinzième année ; ce qui fait, année commune, 9 p. %, intérêt supérieur à celui que produit l'achat de rentes consolidées. *Voyez* le tableau n°. 1.

Caisse d'Amortissement. Elle porte les caractères qui en garantissent les heureux effets : amortissemens réguliers, et publicité. Le tableau n°. 2 présente le résultat de ces amortissemens pendant quinze années, durée du privilège de la Banque, calculés d'après les dividendes, soit bénéfices de la Banque actuelle.

Digitized by Google

Pendant ces quinze années il sera employé en achat de rentes consolidées, fr. 30,150,000, qui, au prix moyen de fr. 60, produiraient fr. 2,512,000 de rentes, lesquelles réparties entre 45,000 actions, donneraient fr. 55 - 83 $\frac{1}{3}$ de rente par chaque action.

Ces rentes auront acquis alors une plus forte valeur; cependant en les calculant au plus bas, c'est-à-dire au prix moyen adopté pour l'achat, à fr. 60, cela produit fr. 670: de sorte que chaque action aura augmenté en valeur réelle, pendant ces quinze années, de fr. 670 pour cet objet.

Caisse d'Épargnes. Etablissement paternel, qui se trouvera administré sagement, publiquement, et sans frais, et dont les résultats présentent au bout des quinze années, deux espèces de fonds de réserve, l'une en rentes consolidées suivant le tableau n°. 2, l'autre en fonds disponibles provenant du placement annuel de l'excédent des dividendes, tableau n°. 3.

Un placement de 50,000 fr. en actions de Banque, fait par un père qui se contenterait de prélever annuellement 6 p. % et placerait en réserve l'excédent du dividende, aurait, la quinzième année, pour produit des réserves accumulées, 30,745 fr. 95 c., soit fr. 614 par action.

Les résultats seraient plus avantageux si l'on plaçait chaque année la réserve en achat d'actions de Banque ou de rentes consolidées.

Résumé de son placement.

Capital placé en 50 actions de banque, à fr. 1000, non compris la réserve de l'ancienne Banque, portée au tableau des réserves en rentes, n°. 2.	fr.	50,000
Réserve en rentes, suivant le tableau n°. 2, fr. 55 - 83 $\frac{1}{3}$ de rentes, formant, à fr. 60, le capital de 670 fr. par action, et sur 50 actions.		33,500
Réserve disponible, tableau n°. 3, . .		30,745
	fr.	114,245
Capital retiré par le père, ...		50,000
Réserve préparée pour ses enfans, . .	fr.	64,245

Digitized by Google

(N°. I.)

Tableau des dividendes annuels et progressifs des actions de la nouvelle Banque.

1er. sémestre à 3 p. %	fr. 30		
Accroissement	2	91 2/3	provenant de 131,250 fr. de rentes consolidées, produites par un semestre de la réserve actuelle, tableau n°. 2.
Le 1er. semestre sera de	fr. 32	91 2/3	
Accroissement		83 1/3	provenant de 900,000 fr. de réserve de chaque semestre, tableau n°. 2.
Le 2e. semestre sera de	fr. 33	75	par action.
Accroissement		83 1/3	
Le 3e. semestre sera de	fr. 34	58 1/3	
Accroissement		83 1/3	
Le 4e. semestre sera de	fr. 35	41 2/3	

1re. année : les deux semestres produiront ensemble.	fr. 66,66 2/3
2e. année.	70
3e. année.	73,33 1/3

La progression annuelle sera donc de fr. 3 — 33 1/3 par chaque action, comme suit :

Tableau annuel et progressif des dividendes.

1re. année	fr.	66,66 2/3	soit	6 2/3 p. %
2e.		70		7
3e.		73,33 1/3		7 1/3
4e.		76,66 2/3		7 2/3
5e.		80		8
6e.		83,33 1/3		8 1/3
7e.		86,66 2/3		8 2/3
8e.		90		9
9e.		93,33 1/3		9 1/3
10e.		96,66 2/3		9 2/3
11e.		100		10
12e.		103,33 1/3		10 1/3
13e.		106,66 2/3		10 2/3
14e.		110		11
15e.		113,33 1/3		11 1/3
		1350		135
		Commune 9 p. %		Commune 9 p.

Digitized by Google

(No. II.)

TABLEAU des résultats de la nouvelle Banque, considérée comme Caisse d'Amortissement de la dette publique.

30,000	actions de la banque actuelle, à fr. 1070, y compris la réserve	fr. 32,100,000
15,000	actions à créer, à fr. 1070	16,050,000
45,000	actions formant un capital de	48,150,000
	Le fond de la banque doit être de	45,000,000
	Montant de la réserve	3,150,000

Ces 3,150,000 fr. devant être employés en acquisition de rentes consolidées, et en supposant que l'on achètera au prix moyen de 60 fr., cela produira . . . . . fr. 262,500 de rente.
Soit par semestre . . 131,250

Les profits de la banque ont produit 5 p. % par semestre; l'on peut, sans exagération, les prendre pour base des calculs des réserves futures.

Donc, fr. 45,000,000 produiront par semestre . . . fr. 2,250,000

L'on répartira 3 p. % par semestre, soit	fr. 1,350,000	
Réserve à employer chaque semestre, en 5 p. % consolidés	900,000	
	2,250,000	

RÉSULTAT.

Montant de la réserve de la banque actuelle	fr. 3,150,000
Réserve des 30 semestres pendant les quinze années du privilége, sur le pied de fr. 900,000 par semestre	27,000,000
Total	fr. 30,150,000

Formant le capital employé en achat de rentes, pendant quinze années.

En supposant les achats faits à ft. 60, prix moyen, cela produira fr. 2,512,000 de rentes, qui, répartis entre 45,000 actions, donneront fr. 55 - 83 $\frac{1}{3}$ en rentes, par chaque action, lesquelles, calculées à fr. 60, prix moyen d'achat, forment un capital de 670 fr. par action.

N. B. La quinzième année, les rentes devront avoir acquis une valeur supérieure.

Digitized by Google

(N°. III.)

Tableau des résultats de la nouvelle Banque, considérée comme Caisse d'Epargnes.

En plaçant à la Banque 50,000 fr. en 50 actions à fr. 1000, non compris la réserve, et en prélevant 6 p. $\frac{0}{0}$ par année, et portant à un fonds de réserve l'excédant du dividende, l'on s'assurera pour la quinzième année du privilége, deux fonds d'épargnes, l'un en rentes consolidées, l'autre en fonds disponibles provenant des excédants de dividendes accumulés comme suit sur 50,000 fr.

1re. année, le dividende sera, conformément au tableau n°. 1, de 6 $\frac{2}{3}$ p. $\frac{0}{0}$; en prélevant 6 p. $\frac{0}{0}$ l'on portera en réserve $\frac{2}{3}$ p. $\frac{0}{0}$, soit,			fr. 333	33
2e. année, intérêt de 333 fr. 33 c. de la première réserve 6 p. $\frac{0}{0}$ . . . fr.	20		520	
Réserve à 1 p. $\frac{0}{0}$, ...	500			
3e. année, int. de 853 fr. 33 . . 6 $\frac{0}{0}$	51	20	718	
Réserve, 1 $\frac{1}{3}$ p. $\frac{0}{0}$	666	80		
4e. année, int. de 1571 fr. . . . 6 $\frac{0}{0}$	94	25	927	58
Réserve, 1 $\frac{2}{3}$ p. $\frac{0}{0}$, ...	833	33		
5e. année, int. de 2499 fr. . . . 6 $\frac{0}{0}$	149	90	1149	90
Réserve, 2 p. $\frac{0}{0}$	1000			
6e. année, int. de 3649 fr. . . . . 6 $\frac{0}{0}$	218	90	1385	23
Réserve, 2 $\frac{1}{3}$ p. $\frac{0}{0}$	1166	33		
7e. année, int. de 5034 fr. . . . . 6 $\frac{0}{0}$	302		1635	
Réserve, 2 $\frac{2}{3}$ p. $\frac{0}{0}$	1333			
8e. année, int. de 6669 fr. . . . . 6 $\frac{0}{0}$	400	10	1900	10
Réserve, 3 p $\frac{0}{0}$	1500			
9e. année, int. de 8569 fr. . . . . 6 $\frac{0}{0}$	514	10	2180	76
Réserve, 3 $\frac{1}{3}$ p. $\frac{0}{0}$	1666	66		
10e. année, int. de 10750 fr. . . . 6 $\frac{0}{0}$	645		2478	33
Réserve, 3 $\frac{2}{3}$ p. $\frac{0}{0}$	1833	33		
11e. année, int. de 13228 fr. . . . 6 $\frac{0}{0}$	793	76	2793	70
Réserve, 4 p. $\frac{0}{0}$	2000			
12e. année, int. de 16022 fr. . . . 6 $\frac{0}{0}$	961	30	3127	96
Réserve, 4 $\frac{1}{3}$ p. $\frac{0}{0}$	2166	66		
13e. année, int. de 19150 fr. . . . 6 $\frac{0}{0}$	1149		3482	
Réserve, 4 $\frac{2}{3}$ p. $\frac{0}{0}$	2333			
14e. année, int. de 22632 fr. . . . 6 $\frac{0}{0}$	1358		3858	
Réserve, 5 p. $\frac{0}{0}$	2500			
15e. année, int. de 26490 fr. . . . 6 $\frac{0}{0}$	1589	40	4256	6
Réserve, 5 $\frac{1}{3}$ p. $\frac{0}{0}$	2666	66		
Fond disponible.			fr. 30745	95

Nota. L'on a négligé les fractions dans cet aperçu. Ce fonds disponible se seroit accru par le calcul véritable qui devroit être par semestre:

Le fonds de réserve disponible, provenant de 50 actions, étant

de fr. 30745 95, cela fait 614 fr. par action. Le résultat seroit encore plus avantageux si l'on plaçoit les réserves en achat d'actions de Banque, ou de tiers-consolidé.

Résumé.

Capital placé en actions de Banque, ... fr.	50000
Résultat de la réserve suivant le présent tableau, n°. 3.	30745
Résultat de la réserve en rentes, suivant le tableau n°. 2.	33500
fr.	114245

Capital primitif, ... fr.	50000
Réserves, ...	64245
fr.	114245

Nota. La faculté de vendre les actions, donne la facilité de réaliser à volonté; les actions de Banque s'élèveront en proportion des réserves, et l'on doit s'attendre à une hausse sur le prix des rentes, et sur celui des actions de Banque d'ici à la quinzième année, ce qui tiendra ces calculs fort au-dessous de la réalité.

Bibliothèque géographique et instructive des Jeunes-Gens, ou Recueil de voyages intéressans pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, traduit de l'allemand, de Campe; cinquième livraison, contenant, tome premier : Naufrage sur la côte d'Aracan; Voyage à Alger; Naufrage de la jeune Burke, enfant de neuf ans. Tome second : Voyage au lac Onéida; Voyage du capit. Bligh. 2 vol. in-18, ornés de deux figures. Prix : 3 f. et 3 f. 75 c. par la poste. — Cette collection de voyages paraît régulièrement tous les deux mois, depuis le 12 messidor an X (1 juillet 1802), par livraison de deux volumes, dont chacun de plus de deux cents pages, est orné d'une carte géographique, ou d'une estampe très-soignée. — Le prix des douze volumes qui composent une année, est de 18 f., le privilége qui laissait la faculté de souscrire jusqu'au 1er. ventose étant expiré. Les suffrages des souscripteurs et les matériaux intéressans que nous avons entre les mains, nous encourageant à publier une seconde année, les personnes qui souscriront pour cette seconde année, pourront encore se procurer la première, au prix de 15 f. — Pour recevoir les 12 vol. francs de port, il faut ajouter 4 fr. 50 c. — On souscrit, à Paris, chez G. Dufour, libraire, rue de Tournon, n°. 1126.

Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Les lettres et l'argent doivent être affranchis.

Digitized by Google

(No. XCV.) 3 FLORÉAL an 11.
(Samedi 23 Avril 1803.)



MERCURE DE FRANCE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

M. DE LA HARPE est connu comme critique, comme orateur, comme poète dramatique. On a de lui des poésies fugitives fort agréables, et des romances qui sont dans la bouche de tout le monde. Quand on aura publié ce qu'il a laissé de son poëme sur la révolution, on verra qu'il pouvait s'élever jusqu'au génie de l'Epopée. Les fragmens de son *Apologie du Christianisme*, que l'on a donnés dans ce journal, viennent de le montrer sous un nouveau jour, en le faisant connaître comme auteur ascétique. On va l'entendre à présent toucher la lyre, et nous ne craignons point d'avancer que, dans la paraphrase de l'*In exitu*, il a suivi de près les traces de Rousseau et de Racine. On ne fait pas assez d'attention à cette extrême flexibilité de talent qui distinguait cet homme si regrettable : il traite tous les genres et tous les sujets, et toujours dans le ton et dans la mesure qui conviennent à ces genres et à ces sujets. S'il n'est pas le premier par-tout, du moins il est toujours de bon goût, et il n'est pas rare qu'il atteigne

Digitized by Google

aux beautés des grands maîtres. Celui qui pose le mieux les principes, exécute souvent assez mal; et celui qui exécute le mieux développe souvent assez mal les principes : il était réservé à M. de la Harpe de donner à-la-fois le précepte et l'exemple, et de se montrer supérieur dans la pratique et dans la théorie.

(*Note des rédacteurs.*)

Paraphrase du Pseaume In exitu.

LE PSALMISTE CORYPHÉE.

Lorsqu'enfin séparé de la race étrangère,
Jacob se dérobant aux tyrans de Memphis,
Rejeta loin de lui son joug héréditaire,
Et marcha vers les bords attendus par ses fils.
Dieu fidèle à ses oracles,
Entoura de ses miracles
Le peuple chéri du ciel;
Et, de la nue enflammée,
Sa main guidant leur armée,
Fut l'étendard d'Israël.

La mer le vit, la mer s'enfuit épouvantée;
Le Jourdain vers sa source, à grand bruit agitée,
Vit rebrousser ses eaux;
Et des monts de Cadés les cimes ébranlées,
Tressaillirent soudain, comme dans les vallées
Bondissent les troupeaux.

Mer, d'où vient que tu fuis? Toi, Jourdain, dans ta course,
D'où vient que, tout-à-coup remontant vers ta source,
Tu revois ton berceau?
Montagnes, quel pouvoir sut vous rendre mobiles,
Comme les faons agiles,
Et le léger chevreau?

Digitized by Google

Les montagnes, la mer, les fleuves me répondent:
» Eh! n'avez-vous pas vu le seigneur en courroux?
» N'a-t-il pas menacé? Nous avons tremblé tous.
» Les élémens troublés devant lui se confondent.
» Nous l'avons vu: le roc à l'instant s'est ouvert,
» Et l'onde, en jaillissant, rafraîchit le désert.

Non, ce n'est pas à nous; non, ce n'est pas à l'homme,
Ce n'est qu'à vous, seigneur, que la gloire appartient.
En vous est le salut, et l'humble foi l'obtient;
La bonté le promit, la bonté le consomme.
Israël offre au dieu qui s'est fait son vengeur,
L'hommage de la joie et les chants du bonheur.

CHŒUR D'ISRAÉLITES.

Dieu d'Abraham, dieu de nos pères,
Dieu qui daignez sur nos misères
Baisser un œil compatissant;
Objet d'éternelles louanges,
Que votre peuple avec vos anges,
Chante le nom du Tout-Puissant.

Votre parole inviolable
Est le garant de vos bienfaits.
Votre clémence inépuisable
Est la source de nos succès.
Les merveilles sont votre ouvrage.
L'homme entrerait-il en partage
De tant de grandeur et d'éclat?
C'est dans vos mains qu'est la puissance,
Dans nos cœurs, la reconnaissance,
Et c'est à l'orgueil d'être ingrat.

Digitized by Google

LE PSALMISTE CORYPHÉE.

Israël, si jamais le dieu qui te protége,
Pour châtier son peuple à ses yeux criminel,
Retirait son bras paternel,
Si l'ennemi disait d'une voix sacrilége :
« Où donc est le dieu d'Israël ?
» Qu'il écarte de vous la mort qui vous assiége,
» Et qu'il rende la force à son peuple abattu ;
Israël, que répondrais-tu ?

CHŒUR D'ISRAÉLITES.

Le Seigneur, à-la-fois bienfaisant et sévère,
Est grand dans ses bontés, est grand dans sa colère ;
Et toujours équitable et toujours absolu,
Il a fait ce qu'il a voulu.

LE PSALMISTE CORYPHÉE.

Aveugles nations, ce dieu n'est pas le vôtre.
Nations, que vos dieux sont différens du nôtre !
Ou taillés dans le marbre ou fondus en airain ;
Dieux faits par le ciseau, dieux nés de votre main !
Insensés ! s'il se peut, animez vos idoles,
Leurs pieds sans mouvement, leurs bouches sans paroles,
Leurs bras qu'on arme en vain de tonnerres muets,
Et ces yeux où le jour ne pénétra jamais,
Cette oreille, fermée à vos cris inutiles.
Vos dieux, sur leur autel, images immobiles,
Ne respirent pas même en leurs temples honteux
La vapeur de l'encens que vous perdez pour eux.

Digitized by Google

CHŒUR D'ISRAÉLITES.

Que ceux qui font ces dieux à leurs dieux soient semblables.
Israël appartient au dieu maître des cieux,
Qui plaça parmi nos aïeux
Ses tabernacles redoutables.
Enfans d'Aaron brûlez l'encens religieux
Devant ses autels vénérables.

LE PSALMISTE CORYPHÉE.

Trop heureux les mortels qui n'espèrent qu'en lui!
Trop heureux le cœur pur qui le craint et qui l'aime!
Du haut de son trône suprême,
Sa puissance descend pour être leur appui.

CHŒUR D'ISRAÉLITES.

Trop heureux les mortels qui n'espèrent qu'en lui!
Trop heureux le cœur pur qui le craint et qui l'aime!

DEUX JEUNES FILLES D'ISRAEL.

Il se souvient de nous, de son peuple fidèle:
Le seigneur bénit ses enfans.
Sur les petits et sur les grands
Il étend sa main paternelle,
Et du plus haut des cieux sa bonté se répand.
Sur la faiblesse qui supplie,
Sur la grandeur qui s'humilie,
Et le pécheur qui se repent.

Digitized by Google

CHŒUR DES LÉVITES.

Toi qui fus délivré par sa main salutaire,
Judas, chante ce dieu, qui seul donne à la terre
Des fécondes saisons le bienfait éternel,
Et les mers pour ceinture, et pour voûtes le ciel.
Que ses merveilles bienfaisantes,
Que ses largesses renaissantes,
Toujours répondent à nos vœux.
Que sur nous toujours signalées,
Sur nos enfans renouvelées,
Elles passent à nos neveux.

LE PSALMISTE CORYPHÉE.

C'est dans les cieux des cieux qu'il choisit sa demeure,
Qu'avec ses seuls élus il daigne partager.
La terre est le domaine étroit et passager
Où l'homme habite en étranger,
D'où la mort l'appelle à toute heure
Au tribunal suprême où dieu va le juger.

De la tombe et de son silence,
La louange vers toi ne peut plus parvenir,
Seigneur; il est trop tard d'implorer ta clémence,
Hors des bornes du temps marqué pour l'obtenir.

Bénissons du Très-Haut la gloire et la puissance,
Durant nos jours mortels,
Et nous partagerons le bonheur qu'il dispense
Dans les jours éternels.

LA HARPE.

Digitized by Google

ENIGME.

Je dois, ami lecteur, te sembler bien à plaindre :
On déchire mon sein, on me perce en tous sens,
Et cependant, s'il ne faut te rien feindre,
Loin de souffrir de ces affreux tourmens,
Je n'en deviens que plus belle et meilleure.
Devant un énorme foyer
L'on me fait tourner à toute heure.
On croirait que je dois griller,
Point du tout, la cuisine où je me vois placée,
Est si vaste dans son contour,
Que d'un côté je suis froide et glacée,
Et que l'autre brûlant, devient froid à son tour.
Pour m'apprêter, il faut peu de dépense :
De l'eau dont en tournant on m'arrose à propos
Je rends une partie, et donne en récompense
De la graisse, du sang, de la chair et des os.
On a recours à moi pour faire bonne chère ;
De truffes, en hiver, mon ventre se remplit :
Mais malheur à qui me nourrit,
Je possède un tel appetit,
Que rien ne peut le satisfaire.
Je l'avouerai, lecteur, en rougissant,
Toute chair me convient, même la chair humaine.
Je dois te dire cependant
Que parfois j'accepte sans peine
De simples végétaux, mais je les rends bientôt :
La chair, sans doute, est mieux ce qu'il me faut,
Je ne la rends jamais. Jusqu'ici tu m'as vue
Venir à ton secours, fournir à tes repas ;
Mais, ô ! transition terrible, inattendue !
Prends garde, ami lecteur, où portes-tu tes pas ?

Digitized by Google

Ne vois-tu pas mes narines brûlantes
Lancer des flammes dévorantes?
Eloigne-toi dans ces affreux momens;
Vois-moi plutôt, dans ma coquetterie,
Me parer des fleurs du printemps,
Quoique vieille, toujours jolie.

Par un abonné.

LOGOGRYPHE.

Je suis, dans mes neuf pieds, un objet adoré,
Dans trois, j'embellis la nature;
Dans six, craint ou chéri, je dois être honoré;
Dans un nombre pareil, je plais dans la coëffure.
Pour me trouver, ami lecteur,
Nomme l'objet le plus cher à ton cœur.

CHARADE.

Mon premier, aux amans inspire la gaîté,
Et mon second a d'avantage
D'ajouter une grâce aux traits de la beauté.
Qu'on est heureux, dans le bel age,
Quand on peut à mon tout, sûr d'en être accepté,
De mon premier offrir l'hommage!

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Énigme est *Dictionnaire*.

Celui du Logogriphe est *Eternité*, où se trouve *térine*, *tinet*, *nitre*, *ré*, *éreinté*, *été*, *rite*, *Nérée*.

Le mot de la Charade est *Paysan*.

Digitized by Google

Manière d'apprendre et d'enseigner : Ouvrage traduit du latin du P. Jouvancy, jésuite ; par J. F. Lefortier, professeur de belles-lettres à l'école centrale de Fontainebleau. Un vol. *in*-12, 2 fr. et 2 fr. 75 cent. par la poste. A Paris, chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis le petit portail, n°. 42.

On pourrait croire que rien ne devait manquer à la gloire du P. Jouvancy, après les éloges que son livre a reçus de tant de personnes habiles ; et ce qu'on peut remarquer comme un trait curieux dans l'histoire du cœur humain, c'est que ce jésuite n'a jamais été loué avec autant d'affection et d'épanchement que par un janséniste et un rival ; mais ce rival était M. Rollin. Ce grand homme qui, en littérature comme en religion, était tout plein de la doctrine et des sentimens de Port-Royal, exalte cependant le P. Jouvancy, et il le fait avec une effusion et une générosité de cœur bien supérieures à la justice qu'il lui devait.

Admirable candeur ! il loue un rival comme nous avons coutume de louer nos amis. « L'ou-» vrage du P. Jouvancy, dit-il dans son *Traité des* » *études*, aurait pu me détourner de faire le » mien dans la même langue, ne pouvant me » flatter d'atteindre à la beauté du style qui y » règne. . . . . » Ce livre est écrit avec une pureté, une élé-» gance, une solidité de jugement et de réflexions, » avec un goût de piété qui ne laissent rien à » désirer, sinon que l'ouvrage fût plus long, etc. » Voilà des louanges auxquelles rien ne manque ; elles font bien de l'honneur à celui qui les reçoit ; mais

Digitized by Google

il faut l'avouer, elles en font encore plus à celui qui les donne.

M. de Voltaire, élevé chez les Jésuites, ne pouvait avoir que des sentimens favorables aux personnes de cette société. On est étonné de voir qu'en parlant du P. Jouvancy, dans son *Siècle de Louis XIV*, il en preud occasion de s'étendre malignement sur l'histoire scandaleuse du P. Guignard, qu'il étoit bien inutile de rappeler. Mais on l'est encore plus de trouver, dans un article de littérature, l'étrange idée d'attribuer à toute une société le crime de Jean Châtel, et d'y entendre soutenir qu'*une partie de l'Europe regardait l'assassinat de Henri IV comme un acte de religion*. Il ne faut qu'avoir l'esprit juste pour sentir combien cette imputation si horrible, c'est-à-dire cette plaisanterie philosophique, est absurde et déplacée. On ne saurait inspirer aux jeunes gens trop de mépris pour cette manière d'écrire. Cependant cet auteur parle assez obligeamment du P. Jouvancy : « C'est encore un homme, dit-il, qui » a eu le mérite obscur d'écrire en latin aussi » bien qu'on le puisse de nos jours ; son livre *De* » *ratione discendi et docendi*, est un des meil- » leurs qu'on ait en ce genre, et des moins » connus depuis Quintilien. » Mais, malgré tous ces éloges, un livre si recommandable ne serait peut-être jamais sorti de l'obscurité, si M. Lefortier n'avait pris soin de le traduire dans un style qui ne lui fait rien perdre de cette pureté et de cette élégance qu'on remarque dans l'original.

Un travail si estimable ne pouvait se produire ni porter son fruit dans un temps plus favorable aux vues utiles : las de faire des projets, et dégoûté de toutes ces théories savantes, qui ne sont magnifiques qu'en paroles, on va s'occuper sans doute

Digitized by Google

de donner une meilleure forme à l'enseignement; et si l'on a le désir sincère de faire refleurir les bonnes études, qu'y a-t-il de plus sensé que de prendre conseil de ces anciens maîtres, si consommés dans l'art d'instruire et de former la jeunesse? Peut-être serons-nous assez philosophes pour ne pas craindre de revenir aux leçons qui nous ont formés nous-mêmes. On n'ignore pas les objections qui se sont élevées contre l'ancienne méthode des colléges : bien des gens ont trouvé que c'était soulager agréablement leur amour-propre, que d'accuser une méthode dont ils avaient mal profité. Les hommes les plus médiocres ont toujours assez d'esprit pour décrier une institution, parce qu'on est d'autant plus propre à en remarquer les abus, qu'on est moins disposé à en goûter les avantages; c'est ce qui est arrivé dans cette illustre école de l'Université de Paris. On s'est fait un jeu de l'abattre, mais on pleurera longtemps sur ses ruines. Après avoir trouvé des esprits si prompts et si fertiles en ressources lorsqu'il s'agissait de détruire, on voudroit trouver un peu plus d'invention et de génie, aujourd'hui qu'il est question de réédifier.

Bien des personnes se persuadent encore que nous avons besoin d'un nouveau plan d'instruction qui soit accommodé à nos grandes lumières; il semble pourtant que quand bien même, en suivant la vieille méthode, nous serions réduits à n'avoir que des magistrats comme Lamoignon et d'Aguesseau; quand il ne devrait sortir de nos Prytanées et de nos Lycées que des philosophes comme Descartes et Pascal, et des élèves dans l'art militaire, comme Turenne et Vauban; en un mot, quand, de la hauteur de nos perfections philosophiques, nous nous réduirions à n'être ni plus savans, ni meilleurs que nos ancêtres, cela composerait encore

Digitized by Google

un ordre de choses assez supportable. Il est bien vrai que nos jeunes gens sauraient peut-être au sortir du collége, un peu moins de chimie, de mathématiques, de géologie, et d'autres sciences pareilles ; mais si en revanche ils savaient un peu mieux écrire et parler leur langue, s'ils étaient surtout moins présomptueux, moins tranchans, s'ils ne s'imaginaient pas pouvoir affirmer tout, comme une proposition géométrique, ce ne serait peut-être pas un si grand malheur. Un des principaux griefs contre l'ancienne éducation, étoit la longueur des études, qui faisait perdre, disait-on, le plus beau temps de la vie. Il y a peut-être bien de l'étourderie dans cette accusation ; car, n'était-ce pas un grand secret pour les mœurs, d'empêcher un jeune homme d'entrer de si bonne heure dans la société ? Avant de l'exposer au spectacle des plaisirs du monde, et au danger de sa propre liberté, n'était-il pas prudent d'attendre que les forces du corps fussent plus développées, et en même temps le jugement plus mûr et plus formé ? Mais on finira peut-être par s'apercevoir que l'esprit ne souffre pas moins que les mœurs de ces études si précoces. On sentira le ridicule et l'abus qu'il y a d'exposer des enfans à se croire trop tôt des personnages, à décider de tout dans les cercles avec la suffisance qu'on apporte du collége, et à s'imaginer tout savoir, parce qu'ils auront une teinture de tout. On ne peut se figurer combien de talens naissans avortent, par la présomption et la fausse confiance ; et c'est sur-tout dans le premier âge qu'il est vrai de dire que savoir trop de choses est une raison pour ne jamais rien savoir comme il faut.

Avouons-le : c'est bien moins le défaut des anciennes institutions que l'amour des idées nouvelles qui nous a portés à tout refondre. Nous ressem-

Digitized by Google

blions à ce fou, qui, las de faire toujours la même chose, voulait trouver un moyen d'entrer chez lui et d'en sortir autrement que par la porte. Nous nous sommes bien fatigués l'esprit à chercher au loin ce que nous avions sous la main. On peut dire qu'au milieu de tant de connaissances et de lumières, il ne nous a manqué que le sens commun; et nous finirons par reconnaître que, pour bien faire, nous n'avons presque qu'à revenir à ce que avons quitté. Il est impossible de proposer cette vérité avec plus de ménagement que ne l'a fait M. Lefortier; et on ne peut la soutenir avec un zèle plus heureux.

Le Traité qu'il a fait revivre du P. Jouvancy, a l'avantage de nous remettre sous les yeux le plan d'instruction des Jésuites, et même, à quelques différences près, celui de l'université de Paris, comme il le remarque très-bien. La méthode des Jésuites accordoit peut-être trop à l'ostentation et à la vanité du bel esprit, à la légèreté et au brillant de l'imagination, à cette universalité de connaissances qui, en répandant l'esprit sur tous les genres, l'empêche d'être vraiment supérieur dans aucun. De cette école est sorti Voltaire, en qui l'on peut remarquer les qualités comme les défauts, qui semblent appartenir à cette manière. L'école de Port-Royal, dont l'université fut héritière, a formé Racine. C'est dire assez de quel côté était la supériorité du goût. Mais dans l'une comme dans l'autre, l'étude des langues et des belles lettres formait la principale partie de l'enseignement, parce qu'étant la clef des sciences, cette étude semblait convenir à un âge, où il s'agit moins de former des savans que d'apprendre les moyens de le devenir. Ajoutez que cet âge n'est pas celui de la méditation et des découvertes, mais plutôt celui de l'imitation et de la mémoire; et

Digitized by Google

l'on verra que ceux qui avaient ainsi déterminé les objets des premières études, connaissaient bien les forces de la nature humaine. On ne peut dissimuler que cette raison, jointe aux argumens sensibles de l'expérience, recommandera toujours l'ancien système dans l'esprit des personnes de bon sens. On trouvera sans doute aujourd'hui que le P. Jouvancy, comme tous les instituteurs de son temps, s'attache trop à la langue grecque, et on pourra bien ne pas déférer aux motifs sur lesquels il en établit l'importance. Mais si réellement nous n'avons pas d'autre prétexte pour négliger cette étude que l'ignorance presque générale qui nous empêche d'en sentir l'utilité, il faut avouer que cette raison ne fait pas trop d'honneur à notre philosophie. Depuis long-temps on a coutume de mépriser, à ce sujet, les remontrances des professeurs. On les traite de raisonnemens scolastiques. Cependant les plus grands philosophes n'en ont jamais parlé autrement. Léibnitz, entr'autres, ne se lasse point, dans tous ses écrits, de recommander ces trois choses : les langues anciennes, les monumens et la critique; et la raison qu'il en donne est digne d'un esprit si supérieur; car, selon lui, ces connaissances sont tellement fondamentales, qu'il est impossible, sans leur secours, de rien entendre dans la discussion de nos livres sacrés. On peut juger par-là avec quelle autorité et quel discernement nos petits raisonneurs qui avaient une érudition si mince, ont prétendu faire les maîtres dans une science dont ils n'avaient pas même la clef.

Mais il faut entendre ce profond mathématicien déplorer la malheureuse inclination qu'on montrait déjà de son temps à sacrifier les humanités aux mathématiques, et à la recherche de la nature. « Depuis cette époque, dit ce grand

Digitized by Google

» homme, l'étude de l'antiquité et l'érudition so-
» lide sont tombées dans une espèce de mépris,
» jusques-là que quelques auteurs affectent de
» n'employer aucune citation dans leurs ouvrages,
» soit qu'ils veuillent paraître avoir écrit de génie,
» soit qu'ils ne cherchent qu'un prétexte à leur
» paresse. . . . . » Mais il est bon,
» ajoute-t-il, d'avertir les hommes qu'il est de
» l'intérêt de la religion que le goût de la bonne
» érudition se conserve, etc. » On remarquera que le P. Jouvancy est entré dans ces raisons philosophiques de Leibnitz, sur l'étude des langues savantes. Ceux qui seront capables d'y faire attention, verront que la piété conduit souvent aux mêmes vues que la pénétration de l'esprit, et ils sentiront pourquoi. En général, l'ouvrage du P. Jouvancy offre un caractère de simplicité et de bonhommie qu'on ne connaît plus. « Il pourra paraî-
» tre puéril, dit excellemment M. Lefortier, à
» ceux qui ne savent pas qu'il faut se faire petit
» avec les enfans, et qui, voyant toujours en
» grand, méprisent trop les détails élémentaires,
» qui sont pourtant la partie la plus importante
» et la plus difficile dans les fonctions de l'insti-
» tuteur. » C'est découvrir avec beaucoup de sens le vice des conceptions modernes, qui sont enflées et stériles. J'ose inviter les lecteurs instruits à donner quelqu'attention à la préface du traducteur; ils y trouveront beaucoup d'idées excellentes, et des vues sages qui sont très-propres à concilier tous les systèmes. Dans un sujet si agité, et qui est devenu le champ d'une controverse inépuisable, il n'était pas possible de porter un plus grand esprit d'examen et de modération. Ce caractère ne peut trop s'estimer dans un homme qui s'est consacré à des fonctions où les qualités du cœur ne sont pas moins nécessaires que les talens de l'esprit.

CH. D.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Nous avons sous les yeux un manuscrit qui doit être imprimé, et qui nous paraît propre à exciter un grand intérêt. C'est une correspondance entre J.-J. Rousseau, madame de Franqueville et M. Dupeyrou. De quelque manière qu'on envisage l'auteur d'*Émile*, et quelle que soit l'opinion qu'on peut avoir conçue de son talent et de ses principes, il nous semble que son caractère, sa vie, l'influence qu'il a eue sur son siècle, mérite toute l'attention des observateurs, et que cet homme extraordinaire doit encore exciter la curiosité, lors même qu'il n'obtient ni l'admiration, ni l'estime. M. de la Harpe, quelques jours avant de mourir, publia dans ce journal le portrait de Rousseau et le portrait de Voltaire; tout le monde fut frappé de la force et de la vérité des couleurs. Mais le portrait de Voltaire était beaucoup moins brillant et moins remarquable que celui de Rousseau, et l'on ne saurait en donner d'autre raison, si ce n'est que la physionomie de Rousseau est beaucoup plus prononcée que celle de Voltaire; l'auteur de la *Henriade* cherchait à surpasser ses contemporains et ceux qui l'avaient devancé; il ne s'écartait point des routes connues; l'auteur d'*Émile* n'a lutté ni avec les anciens ni avec les modernes; il paraît avoir mis toute son ambition à être regardé comme un homme à part; et il y est parvenu, non-seulement par son éloquence, mais plus encore par ses paradoxes et la bizarrerie de sa conduite.

La correspondance inédite que nous avons sous les yeux est très-propre à faire connaître cet homme singulier. Voici l'histoire de cette correspondance, qui est aussi

Digitized by Google

aussi remarquable par son origine qu'elle est intéressante en elle-même.

La nouvelle Héloïse venait de paraître, et ce roman avait excité le plus vif enthousiasme, sur-tout parmi les femmes. Deux femmes de beaucoup d'esprit, imaginèrent d'entamer une correspondance avec Rousseau, l'une sous le nom de *Julie*, et l'autre, sous le nom de *Claire*; un style piquant, assaisonné d'une forte dose d'éloges, réveilla l'amour propre et la curiosité de Jean-Jacques, qui répondit de Montmorency où il était retiré. Alors, nouvelle lettre de Julie et de Claire; mais bientôt les défiances de Rousseau commencent; il croit voir dans *Julie* et *Claire*, deux hommes qui veulent s'amuser à ses dépens. « Il » faut vous l'avouer, messieurs ou mesdames, écrit-il à » ses nouveaux correspondans, me voilà tout aussi fou » que vous l'avez voulu... Si Julie est femme, elle est » plus qu'un ange, il lui faut des adorations; si elle est » homme, cet homme a beaucoup d'esprit, mais l'esprit » est comme la puissance, on en abuse, quand on en a » trop. »

La correspondance continue, et elle roule toujours sur l'intérêt que *Julie* et *Claire* portent à la santé de Rousseau. Mais bientôt le philosophe devient boudeur : ses lettres sont moins affectueuses. *Rien* ne ressemble moins à Julie, dit-il dans sa sixième lettre, *que madame de...,..... Vous avez beaucoup d'esprit*, madame, *vous êtes bien aise de le montrer, et tout ce que vous voulez de moi, ce sont des lettres; vous êtes plus de votre quartier que je ne pensais.* Ce ton d'aigreur que prenait Rousseau dans cette lettre, engagea madame de Solar, qui écrivait sous le nom de *Claire*, à renoncer à la correspondance. « So- » crate, écrivait-elle à *Julie* (madame Delatour-Franque- » ville), Socrate disait qu'il se mirait, quand il voulait «

Digitized by Google

» voir un fou ; donnons cette recette à notre animal, pour » lui épargner la peine de quitter son antre, quand il » aura une pareille curiosité. En vérité, si Diogène vi- » vait, il brûlerait encore plus d'une chandelle. » Julie eut plus de courage que Claire, et elle resta seule exposée à l'humeur chagrine de Rousseau, qui la grondait souvent et qui finit par la soupçonner d'être un instrument que ses ennemis faisaient agir contre lui. Cette correspondance, qui a duré plusieurs années, consiste en cent-cinquante-huit lettres; neuf sont de madame de Solar, quatre-vingt-quatorze de madame Delatour-Franqueville, cinquante-six de J. J. Rousseau. « De vos cinquante-six lettres, lui écrivait madame de Franqueville, il y en a trente-quatre où vous êtes à mes pieds, six où vous me mettez sous les vôtres, neuf où vous me traitez en simple connaissance, et six où vous vous livrez aux épanchemens de l'amitié. » Il est impossible de montrer plus de sentiment, plus d'esprit, plus de grâce que madame de Franqueville n'en montre dans sa correspondance; toutes ces lettres roulent presque uniquement sur la santé et sur le silence de Rousseau, et chacune de ces lettres a une tournure qui lui est particulière. « Vous écrire plus souvent, lui disait » un jour Rousseau, serait sans doute une occupation bien » douce pour moi, mais j'y perdrais le plaisir de voir avec » quelle prodigieuse variété de tours élégans vous savez » me reprocher la rareté de mes lettres, sans que jamais » les vôtres se ressemblent. »

Pour faire connaître l'esprit de madame de Franqueville, il suffira peut-être de citer au hasard une des lettres que nous avons sous les yeux.

Du 31 mars 1764.

« Que cette lettre ne vous courrouce point, mon ami, » ce n'est pas un acte d'autorité, c'en est un d'indépen-

Digitized by Google

» dance. Puisque vous ne m'écrivez que quand vous
» voulez, pourquoi ne vous écrirais-je pas quand je le
» veux. Voyons, par la comparaison de nos avantages, si
» ce serait commettre un attentat que de prétendre établir
» dans notre commerce une parfaite égalité; ceux que la
» société défère à mon sexe, serviront, tant bien que
» mal de compensation à ceux que la nature donne au
» vôtre, et il n'en sera plus parlé. Vous avez le plus beau
» génie du siècle; moi j'ai le meilleur cœur du monde:
» votre façon de voir est sûre; ma façon de sentir ne me
» trompe point: votre bienfaisance, inépuisable en res-
» sources, peut tout le bien qu'elle veut; la mienne, iné-
» puisable en désirs, veut tout le bien qu'elle peut; vous
» jouissez de la célébrité la mieux méritée; mon mérite
» à moi, c'est de n'avoir point de célébrité, et je n'en ai
» aucune: vous êtes digne qu'on vous élève des statues;
» moi je suis digne de vous en élever: vous devriez gou-
» verner l'univers en fixant ses opinions depuis si long-
» temps incertaines; moi, je devrais avoir le bonheur de
» faire la félicité d'un honnête homme: l'étendue de
» votre savoir embrasse tous les objets qu'il est impor-
» tant de connaître; moi, je sais vous apprécier: le
» bandeau de la fortune semble s'être épaissi, quand elle a
» fait votre part des biens et des maux qu'elle dispense;
» moi j'ai possédé quelques-unes de ses faveurs sans aveu-
» glement, et je les ai perdus sans regret: vous êtes le
» plus sensible des hommes; moi, sans être peut-être la
» plus sensible des femmes, je suis plus sensible que vous:
» vous avez reçu mes hommages sans dédain; je vous les
» ai offerts sans orgueil: c'est vous que vous aimez en
» moi; moi je n'aime en vous que vous-même, et nous
» avons raison tous deux. A la vérité, vous êtes mon aîné:
» mais les femmes ne vivant que dans leurs attraits, un

Digitized by Google

» homme de cinquante ans et une femme de trente » doivent être réputés du même âge. Il me semble, mon » illustre ami, qu'en nous plaçant dans les différens points » de vue qui nous conviennent, nous avons un droit égal » à l'estime des honnêtes gens, et comme je ne compte » que celui-là, je prétends obtenir de vous des priviléges » équivalens à ceux que je vous accorde. Ainsi, je vous » écris quand il me plaît, sans déterminer l'instant où » vous devez me répondre, etc. »

Nous n'examinerons point ici ce qu'il peut y avoir d'exagéré dans l'opinion de madame de Franqueville sur Rousseau ; sa correspondance décèle par-tout une ame franche, délicate, mais facile à s'exalter. Ses lettres ont quelquefois de légères négligences de style, mais elles auront peut-être un nouveau prix pour les lecteurs qui veulent connaître le cœur encore plus que l'esprit d'une femme. Madame de Franqueville, qui tenait à une très-bonne famille, est morte en 1788 ; tous ceux qui l'ont connue la regrettent, et s'accordent à dire qu'elle fut une des femmes qui honorèrent le plus leur sexe par leurs talens et leurs vertus.

La seconde partie de cette correspondance ne renferme que des lettres de J. J. Rousseau à M. Dupeyrou ; c'est à M. Dupeyrou qu'il ouvrait son cœur sur toutes les chimères que lui forgeaient sans cesse son amour-propre et son caractère ombrageux ; et, sous ce rapport, cette seconde partie n'est pas moins curieuse que la première (*a*).

(*a*) Cette correspondance, en 5 vol. in-18, et 3 vol. in-8°., sera publiée le mois prochain, et se trouvera chez *Giguet* et *compagnie*, rue des Bons-Enfans, et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle fera suite à la collection des œuvres de Rousseau.

Digitized by Google

Voici une lettre extraite de cette correspondance, et dans laquelle Rousseau se plaint amèrement de M. de Voltaire, auquel il attribuait le pamphlet intitulé : *les Sentimens des citoyens*; Rousseau s'adresse à M. Dupeyrou.

Motiers, le 31 janvier 1765.

« Voici enfin la lettre de M. de Buffon, de laquelle je suis extrêmement touché. Je veux lui écrire; mais la crise horrible où je suis, ne me le permettra pas sitôt. Je vous avoue cependant que je n'entends pas bien le conseil qu'il me donne de ne me pas mettre à dos M. de Voltaire; c'est comme si l'on conseillait à un passant attaqué dans un grand chemin, de ne pas se mettre à dos le brigand qui l'assassine. Qu'ai-je fait pour m'attirer les persécutions de M. de Voltaire, et qu'ai-je à craindre de pis de sa part? M. de Buffon veut-il que je fléchisse ce tigre altéré de mon sang? Il sait bien que rien n'appaise, ni ne fléchit jamais la fureur des tigres. Si je rampais devant Voltaire, il en triompherait sans doute, mais il ne m'en égorgerait pas moins; des bassesses me déshonoreraient et ne me sauveraient pas. Monsieur, je sais souffrir, j'espère apprendre à mourir; et qui sait cela, n'a jamais besoin d'être lâche.

« Il a fait jouer les pantins de Berne, à l'aide de son ame damnée, le jésuite Bertrand; il joue à présent le même jeu en Hollande. Toutes les puissances plient sous l'ami des ministres tant politiques que presbytériens. A cela que puis-je faire? Je ne doute presque pas du sort qui m'attend sur le canton de Berne, si j'y mets les pieds; cependant j'en aurai le cœur net, et je veux voir jusqu'où, dans ce siècle aussi doux qu'éclairé, la philosophie et l'humanité seront poussées. Quand l'in

Digitized by Google

quisiteur Voltaire m'aura fait brûler, cela ne sera pas plaisant pour moi, je l'avoue; mais avouez aussi que pour la chose, cela ne saurait l'être plus. »

Rousseau, dans son voyage en Angleterre, écrivit plusieurs lettres à M. Dupeyrou, sur sa querelle avec M. Hume. On voit par cette correspondance, qu'il prenait plaisir à nourrir ses soupçons et ses défiances. Il traitait même assez durement M. Dupeyrou, qui cherchait à détruire ses chimères, et à ramener la paix dans son esprit. Rousseau paraissait s'être arrangé pour avoir dès ennemis; on le plaint d'y avoir réussi; mais si on en juge d'après sa correspondance, il nous semble qu'il aurait été plus à plaindre, s'il n'avait eu que des amis. On relira sans doute avec plaisir les vers que M. Delille a faits sur le caractère sauvage et défiant de Rousseau.

Vains discours; rien ne peut adoucir sa blessure,
Contre lui, ses soupçons ont armé la nature;
. . . . . L'étranger qui ne le vit jamais,
Qui chérit ses écrits, sans connaître ses traits,
Le vieillard qui s'éteint, l'enfant simple et timide
Qui ne sait pas encor ce que c'est qu'un perfide;
Son hôte, son parent, son ami, lui font peur:
Tout son cœur s'épouvante au nom de bienfaiteur.
Est-il quelque mortel, à son heure suprême,
Qui n'expire appuyé sur le mortel qui l'aime;
Qui ne trouve des pleurs dans les yeux attendris
D'un frère ou d'une sœur, d'une épouse ou d'un fils?
L'infortuné qu'il est, à son heure dernière,
Souffre à peine une main qui ferme sa paupière;
Pas un ancien ami qu'il cherche encor des yeux;
Et le soleil lui seul a reçu ses adieux!

Digitized by Google

Galerie des Antiques, ou Esquisses des statues, bustes et bas-reliefs, fruits des conquêtes de l'armée d'Italie ; par Aug. Legrand (1).

Quel est celui qui, en parcourant les salles du Muséum des antiques, ne se sent pas frappé d'admiration à la vue de ces restes de l'antiquité, parvenus jusqu'à nous à travers tant de siècles ? Les monumens qui portent l'empreinte d'un temps reculé, ne manquent jamais d'inspirer le respect et d'attirer l'attention de ceux mêmes qui sont le moins en état de les apprécier. Si le commun des hommes en est frappé, quelle impression ne doivent-ils pas produire sur ceux qu'une érudition, même légère, a mis en état de connaître une partie de leurs mérites ? Et l'homme lettré, et l'artiste, et l'antiquaire, quelles doivent être leurs jouissances, lorsqu'ils considèrent ces monumens, et les interrogent, pour ainsi dire, sur les époques qui les ont vu naître ?

Cette dernière réflexion nous reporte naturellement vers les temps anciens, où ces mêmes monumens avaient un degré d'intérêt si différent et si au-dessus de celui qui leur reste. Ce qui n'est pour nous qu'une production des arts, qu'un simple souvenir historique, était alors l'objet du culte et de la vénération des peuples. Ces statues, ces bustes, offraient l'image des dieux et des héros que leurs exploits avaient rendus dignes de participer aux honneurs

(1) Un volume in-8°. cartonné, 11 fr. ; idem papier vélin, cartonné, 14 fr. A Paris, chez A. N. *Benouard*, libraire, rue S. André-des-Arts ; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42, en face du petit portail.

Digitized by Google

divins. On adorait Apollon, l'encens fumait devant les Muses, les héros avaient leur culte ; tout était divinisé. Ces monumens, nous le répétons, ne sont plus pour nous que des objets d'arts, que des témoignages historiques ; mais sous ces deux rapports, ils portent encore un bien grand intérêt.

La plus grande partie des objets qui composent le Museum des antiques, a été apportée d'Italie et choisie dans les collections de Rome. La France n'en possédait auparavant que quelques-uns, parmi lesquels on doit citer *la Diane de Versailles* et la statue dite *le Germanicus*.

L'ouvrage que nous annonçons offre une réunion de planches gravées d'après les statues, bustes, etc. de ce Muséum. Le but de l'auteur a été de n'en donner que de simples esquisses. Ce recueil sera sans doute accueilli de ceux qui aiment les arts ; il devra l'être particulièrement des étrangers, qui y trouveront un souvenir des monumens qu'ils auront vus dans ce Museum. Les planches sont d'une trop petite proportion pour qu'on puisse y exiger un grand fini. Mais il ne faut pas dissimuler qu'elles auraient pu être gravées avec plus de soin. On les annonce comme des esquisses ; nous nous permettrons d'observer à l'auteur qu'une planche, au trait seulement, doit offrir assez de pureté dans le dessin pour fixer parfaitement les idées sur le style et le degré de perfection de la figure qu'elle représente. Son ouvrage ne pouvant manquer d'avoir du débit, nous l'engageons à corriger quelques fautes qui se sont glissées dans les noms, au bas des planches.

Quant au texte, il est entièrement rédigé sur la notice de M. Visconti. Il serait difficile dans un ouvrage de simple explication d'ajouter à cette excellente notice ; M. L. ne pouvoit donc mieux faire que de se borner à en donner l'analyse. Il nous paraît avoir fait un bon choix

Digitized by Google

dans chaque article. Il n'a pas été tout-à-fait aussi heureux, quand il a voulu marcher sans guide, principalement dans une courte introduction qui précède l'ouvrage. Nous avons remarqué quelques incorrections de style (bien pardonnables au reste à un artiste), et sur lesquelles nous ne devons pas insister en rendant compte d'un ouvrage dont les planches sont le principal, et le texte un simple accessoire.

L'Éducation, poëme en IV chants.

L'auteur s'écarte d'abord de son sujet, et commence par une digression sur l'amour. Cette digression finit par une invocation au beau sexe.

Oubliant mes erreurs, je chante tes vertus;
C'est à toi que l'on doit le bonheur d'être père;
C'est à toi que l'on doit une amie, une mère.

On ne peut s'empêcher de convenir que cet éloge ne renferme des vérités incontestables. C'est aux femmes que l'auteur confie le soin de l'homme enfant.

Nous aurons cultivé son esprit et son cœur,
C'est à nous qu'il devra ses vertus, son bonheur;
Nous aurons éclairé sa timide jeunesse:
Un jour il soutiendra notre faible vieillesse;
Et s'empressant alors de flatter nos désirs,
Sur nos derniers momens semera des plaisirs.
Tel je vois dans nos champs le jardinier habile,
Veiller sur un arbuste et le rendre fertile,
Préserver des frimats, abriter des chaleurs
Sa tige, jeune encore, et ses naissantes fleurs.

Ces vers sont corrects et faciles; il s'en faut de beaucoup cependant que la correction soit le mérite de ce poëme, où les règles de la grammaire sont souvent blessées, et

Digitized by Google

dans lequel l'auteur laisse trop apercevoir, en traitant de l'éducation, qu'il n'a point encore achevé la sienne.

Nous ne répéterons point ici les lieux communs de la critique, sur le plan d'un poëme; nous croyons que le plan est nécessaire dans un poëme où l'on a mis une action; mais si le poëme didactique peut se passer de plan, nous convenons aussi qu'il ne peut pas se passer de l'ordre dans la classification des matières, et, sous ce rapport, le poëme de *l'Education* n'est pas irréprochable. Tout y est tellement confondu, qu'on peut à peine en suivre la lecture. L'auteur revient souvent sur les mêmes choses, et il est plus prodigue de lieux communs que de préceptes; il moralise beaucoup, et il n'enseigne presque rien. Voici cependant un de ses préceptes; si les vers ne sont pas dictés par le goût, les leçons sont du moins inspirées par la sagesse.

Eloignez à jamais ce fatras insipide
De romans plats et froids, dont le vulgaire *avide*
Embrouille un esprit faux, *incapable de tout*,
Fait pour ne point penser et n'avoir point de goût;
L'histoire peint les mœurs; je choisirai l'histoire,
J'en ferai des extraits: j'ornerai sa mémoire,
Et d'Emile attentif à *ces événemens*,
J'éveillerai le goût et tous les sentimens.
L'histoire, la physique et la cosmographie,
Formeront son esprit à la philosophie.
Non, cette liberté qui dressa des autels
Sur les corps écrasés des plus doux des mortels, etc.

Le plus grand avantage du genre didactique, c'est de revêtir d'images riantes des préceptes souvent arides, et d'associer, pour ainsi dire, les leçons d'une austère sagesse aux graces de l'harmonie; les préceptes se retiennent plus aisément, lorsqu'ils sont mis en beaux vers; mais dans ce poëme, les vers ajoutent encore à l'ennui des préceptes.

Digitized by Google

Ce poëme de *l'Education* ne pèche pas seulement contre le goût, mais il pèche souvent par défaut de convenances. Par exemple, l'auteur, dans le commencement de son quatrième chant, parle du sacré vallon, et en rappelant les hommes fameux qui habitent le temple de la renommée, il s'exprime ainsi :

> Sur le devant du trône on lit les noms fameux
> Des esprits immortels inspirés par les dieux ;
> *L'auteur de la Pucelle* et le chantre d'Emile,
> Sont réunis tous deux dans ce champêtre asile.

Je veux bien consentir à ce que le chantre d'Emile soit placé dans le sacré vallon, quoiqu'il n'ait rien fait que de médiocre en poésie. D'ailleurs, il s'agit moins ici de la poésie que de la morale ; mais comment ose-t-on, dans un poëme sur *l'Education*, envisager Voltaire comme auteur de *la Pucelle*, et le présenter ainsi à l'admiration de la jeunesse ?

EUSTASIA, *Histoire Italienne* (1).

C'est une nouvelle production de M. d'Arnaud, aujourd'hui le doyen de la littérature. J.-J. Rousseau disait que la plupart des gens de lettres écrivaient, les uns avec leur tête, les autres avec leurs mains, mais que d'Arnaud écrivait avec son cœur. On verra, dans cet ouvrage, si M. d'Arnaud continue à mériter cet éloge ; ce qui est certain, c'est qu'*Eustasia* est peu inférieur aux autres romans du même auteur. Voici l'analyse de celui-ci : *Eustasia* est d'une naissance distinguée, et cet avantage est relevé encore par sa

(1) Deux volumes in-12. Prix, 3 fr. et 4 fr. par la poste. A Paris, chez *André*, libraire, rue de la Harpe ; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42, en face du petit portail.

Digitized by Google

beauté et ses vertus. A peine a-t-elle atteint l'âge de l'adolescence, que son cœur s'ouvre à la passion, la plus funeste, à l'amour. Un Français qui occupe chez le marquis son père, la place de gentilhomme, devient éperdument épris de cette jeune demoiselle; sa femme-de-chambre, espèce d'intrigante, parvient à lui inspirer un penchant pour ce Français. De-là résultent nombre d'épreuves cruelles pour les deux amans. *Eustasia*, qui ne sauroit dissimuler sa faute, est forcée de fuir de la maison paternelle avec son séducteur. Elle se trouve livrée à toutes les suites d'un égarement si condamnable, et obligée d'aller se réfugier dans un hôpital pour y donner la vie au fruit de sa coupable erreur. Elle essuye une longue maladie; à peine a-t-elle revu la lumière, qu'elle cherche des yeux son amant; il avait quitté le lieu où ils étaient venus se dérober aux recherches d'une famille justement irritée. Qu'on se pénètre de l'état affreux où se trouve *Eustasia*! Dans son infortune, elle a le bonheur de rencontrer une dame qui habite la campagne, et qui lui donne asile dans sa retraite. *Laure* (c'est le nom de la dame) raconte à *Eustasia* ses malheurs. C'est aussi l'amour qui lui a fait éprouver une quantité d'événemens qui intéressent. *Laure* a ôté la vie à l'assassin de son père et de son amant; elle a un fils qu'on nomme *Octave*, qui devient amoureux de *Julie*, fille d'*Eustasia*.

Nous renvoyons à l'ouvrage même, pour voir la suite de ce nouvel incident. M. d'Arnaud paroît avoir voulu faire le procès à l'amour; mais ce dieu se jouera toujours et de ceux qui l'attaquent et de ceux qui s'abandonnent à lui.

M. d'Arnaud est auteur de soixante volumes; nous avons dit, il y a quelque temps, que l'art d'écrire était dégénéré en métier, mais que ce métier n'étoit pas lucratif. M. d'Arnaud, qui est bien supérieur à la foule d'écrivains dont nous parlions, n'a pu parvenir non plus à se faire un sort aisé avec ses ouvrages. Voltaire lui écrivait

Digitized by Google

en 1748 : « Je vous exhorterai toujours à faire usage de » votre esprit pour établir votre fortune. » Et à la même époque il écrivait au roi de Prusse. « Je ne sais pas si » d'Arnaud sera immortel, mais je le tiens fort heureux » dans cette courte vie. » M. d'Arnaud n'a pas suivi le conseil de Voltaire ; et si Voltaire vivait aujourd'hui, il verrait que cette *courte vie* a été beaucoup plus longue que le bonheur de M. d'Arnaud.

LÉONTINE, *ou la Grotte allemande* (1).

Nous avons remarqué il y a quelque temps, comme une chose extraordinaire, qu'il s'était écoulé huit jours sans qu'il parût aucun roman nouveau ; les romanciers se sont bien corrigés depuis, et cet oubli d'un moment a été promptement réparé. Puisqu'il paraît convenu, dans cette partie, que la quantité tient lieu de la qualité, les auteurs ont grand tort d'être en retard ; il leur en coûte si peu d'ailleurs pour contenter les amateurs de ces sortes de nouveautés !

L'auteur de celle-ci est une femme, dont les amis regrettent en ce moment la perte ; c'est du moins ce que nous apprend l'éditeur, dans la préface : il en crayonne un portrait sentimental, qui fait regretter qu'il ne nous ait pas appris son nom.

Léontine, séparée d'une femme qui l'avait élevée, et qu'elle croyait sa tante, trouve dans une grotte, au milieu

(1) Faits historiques qui se sont passés en Allemagne ; par madame de F..... auteur de plusieurs ouvrages nouveaux : deux vol. in-12. Prix, 3 fr. 60 cent. et 4 fr. 50 cent. A Paris, rue de la Perle, n°. 469 ; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42, en face du petit portail.

Digitized by Google

de la Forêt-Noire, un hermite qui la reconnaît bientôt pour sa fille, et lui apprend que celle qu'elle croyait sa tante est sa mère; mais ce père est irrité contre son épouse, par laquelle il se croit trompé. *Léontine*, convaincue de l'innocence de sa mère, quitte la grotte pour la chercher et la réunir à son époux. Elle rencontre des personnages qui ont connu sa famille, et qui lui content l'histoire de ses parens. Elle apprend comment son père, prévenu par de fausses apparences et par les discours d'amis perfides, s'était séparé de sa femme. Après quelques aventures, *Léontine* se trouve chez des parens qui l'accueillent avec amitié. Il ne manque plus à sa félicité que la découverte de sa mère, lorsqu'une femme, qui a causé le malheur de cette famille, vient la poursuivre dans cet asile, et la pauvre *Léontine* est forcée de fuir : mais au moment où elle se croit plus que jamais malheureuse, sa mère reparaît; les deux époux se réconcilient, et *Léontine* épouse un petit-cousin qui se trouve là tout exprès.

Voilà donc un roman sans amour; car, celui du papa et de la maman n'est qu'accessoire, et celui du cousin ne paraît qu'au moment du mariage.

La simplicité des événemens est maintenant si rare dans les romans, qu'il en faut faire un mérite à celui-ci. La lecture n'en est pas désagréable, quoiqu'il soit faiblement écrit. L'auteur veut quelquefois prendre un langage relevé, et nous avons remarqué cette phrase, tout-à-fait digne du roman de Delphine. *Là tout semblait vous dire : si la mort suit la vie, la vie aussi suit la mort.*

Ce roman offre un vrai modèle de piété filiale, sentiment dont il ne peut être qu'utile de renouveler souvent le tableau.

Digitized by Google

Essai de métaphysique, de politique et de morale.

Rarement nos écrivains sont laconiques sur la métaphysique, la politique ou la morale ; sous ce rapport, l'auteur du livre que nous annonçons mérite une place à part. Son ouvrage contient à peine trente-deux pages, et il a traité, dans ce court espace, de tout ce qu'il importe à l'homme de connaître, soit en le considérant comme animal, comme être moral, ou comme être social. C'est un tour de force qui tient du prodige, et qui n'a rien de comparable pour le talent, que le génie de cet ouvrier qui avait fait entrer toute l'Iliade dans une coquille de noix. Nous avons lu cette petite brochure avec attention, et notre étonnement a redoublé, lorsque nous avons vu l'auteur, après avoir traité les objets les plus importans, trouver place encore pour faire entrer dans son livre des lieux communs et des apostrophes à l'Eternel.

Dans le premier chapitre, l'auteur parle de la matière, et il la divise en quatre espèces : *la matière ardente, la matière compacte, la matière fluide et la matière subtile.* Nous ne suivrons point notre métaphysicien dans l'arrangement qu'il donne à toutes ces matières. Il croit à la spiritualité et à l'immortalité de l'âme, et il ne la place point dans la glande pinéale, comme Descartes, ni dans le cervelet, comme certains philosophes modernes, mais dans le cœur qui est le siége du sentiment et de la pensée. Il serait difficile de savoir quelle est la religion de l'auteur ; il ne donne pas à Dieu le nom d'*Etre suprême*, comme Robespierre ; il se contente de l'appeler l'*Eternel*, comme les théophilantropes. Les peines réservées au crime dans un autre monde, ne sont, d'après son opinion, que des *peines négatives* ; si cette doctrine n'est pas vraie, elle peut du moins paraître fort commode.

L'auteur pose quelques principes sur la justice, qui est

Digitized by Google

une des idées innées de l'homme, et c'est de là qu'il paraît tirer toutes ses conclusions pour l'organisation sociale. Du reste, *l'Eternel* ne paraît pas exercer une influence bien directe sur les sociétés humaines, et beaucoup de gens pourraient croire qu'à la rigueur on peut s'en passer.

Dans tout le cours de son ouvrage, l'auteur parle de la pensée et des perceptions, et la pensée est encore le sujet de son dernier chapitre. Voltaire comparait les métaphysiciens aux danseurs de menuets, qui, après avoir parcouru un certain espace et développé toutes les graces de leur corps, finissaient par revenir au point d'où ils étaient partis. Voici comment notre écrivain se résume sur la pensée.

» *Par la pensée*, l'homme se fait des perceptions, exa-
» mine, compare, juge. *Par la pensée*, l'homme se pré-
» serve des vices, exprime les passions, les dompte ou
» leur donne une direction louable. L'homme, *par la*
» *pensée*, conçoit une telle horreur pour le crime, qu'il
» se voit irrévocablement à l'abri de le commettre. *Par*
» *la pensée*, l'homme s'élève jusqu'au *grand Etre* dont il
» est sur la terre la vivante image. *Par la pensée*, l'homme
» découvre les bornes *de la pensée*, et se fait encore des
» idées de ce qui ne lui est pas donné de concevoir.....
» *Par la pensée*, le bien et le mal se présentent à
» l'homme; et si, *par la pensée* il se dégrade, *par la*
» *pensée*, il s'ennoblit. »

Le mot de *pensée* est encore répété plus de trente fois, et il revient toujours de la même manière, ce qui donne à ce dernier chapitre l'air d'une chanson à refrain.

ATHÉNÉE

Digitized by Google

ATHÉNÉE DE PARIS,

Ci-devant Lycée,

Rue du Lycée, n°. 1095, *Place du Palais du Tribunat.*

Après dix-huit années de travaux non interrompus, et de succès dans tous les genres, l'Athénée de Paris tient sans doute aujourd'hui une place assez distinguée dans l'opinion publique pour fixer l'attention des étrangers qui se trouvent en si grand nombre dans la capitale.

Les fondateurs de l'Athénée, d'après les demandes réitérées qui leur ont été adressées, regardant comme un de leurs devoirs d'accueillir et même d'appeler dans leur société tous les amis des sciences et des lettres, de quelque pays qu'ils soient, ont arrêté, en faveur des étrangers ou autres personnes que l'hiver réunit dans la capitale, de faire imprimer et distribuer l'extrait suivant du programme de l'an 11 (1).

Les travaux de l'Athénée forment, pendant cette année, treize divisions : *La Physique expérimentale*, professée par les CC. Lefèvre-Gineau et Biot; *la Chimie*, par les CC. Fourcroy et Thénard; *l'Histoire naturelle*, par les CC. Cuvier et Duméril; *l'Anatomie*, par le C. Sue; *la Botanique*, par le C. Mirbel; *la Technologie*, ou *l'Application des Sciences aux Arts et Métiers*, par le C. Hassenfratz; *l'Histoire*, par le C. de l'Isle de Sales; *la Philosophie morale*, par le C. Degerando; *la Grammaire générale*, par le C. Sicard; *l'Architecture et les Arts du Dessin*, par le C. Legrand; *la Perspective*, par

(1) Le programme de l'an 11, contenant des détails particuliers sur l'objet de chaque cours, se distribue au secrétariat de l'Athénée.

Digitized by Google

le C. Lavit; *la Langue anglaise*, par le C. Roberts; et *la Langue italienne*, par le C. Boldoni.

A ces leçons, qui se donnent régulièrement dans le cours de la semaine, sont jointes des séances entièrement consacrées à la lecture de productions littéraires en vers ou en prose, et de mémoires relatifs à des découvertes récentes dans les sciences et les arts. Chaque mois, une de ces séances est complettée par l'exécution de divers morceaux de musique. Les littérateurs et les savans qui veulent bien embellir par leurs talens les séances de l'an 11, sont les CC. *Boufflers*, *Fontanes*, *Ségur* aîné et *Ségur* jeune, *Andrieux*, *Desmarets*, *Ramond*, *Lalande*, *Légouvé*, *Daru*, *Luce Lancival*, *Lantier*, *Lachabeaussière*, *J. Lavallée*, *Villeterque*, etc. — Le C. *Vigée*, également célèbre comme littérateur et comme lecteur, a bien voulu promettre qu'il consacrerait quelques séances particulières à la lecture de morceaux détachés de son cours de littérature. Enfin, notre poète *Delille*, que l'Athénée a déjà entendu plusieurs fois avec tant de plaisir, a fait espérer de continuer ses magiques lectures, dont l'effet peut aussi difficilement se peindre que s'oublier.

Les salles de l'Athénée sont ouvertes tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze heures du soir. Un bulletin hebdomadaire, adressé aux souscripteurs, leur indique d'avance l'heure et la destination de toutes les séances.

Le prix de la souscription, pour l'année qui a commencé le 1er. frimaire an 11, et finira le 30 brumaire an 12, est de 96 francs pour les hommes, et de 48 francs pour les femmes. On ne reçoit pas de souscription partielle : cependant, par une disposition particulière, les fondateurs ont arrêté, *que les étrangers, dames et messieurs non domiciliés à Paris, seraient admis à souscrire, mois par mois, moyennant 24 francs par souscription.*

Digitized by Google

Les nouveaux abonnés doivent être présentés par un fondateur ou par un ancien abonné ; les étrangers voudront bien se faire connaître à l'un des commissaires du salon, qui les présentera.

Le bureau pour les souscriptions, est ouvert tous les jours, au secrétariat de l'Athénée, *rue du Lycée*, n°. 1095, *place du Tribunat*.

SPECTACLES.

THÉATRE DE LOUVOIS.

Nos auteurs dramatiques ne peuvent plus rien tirer de leur fonds; et, pour remplir la lacune qu'ils ont laissée cette année au théâtre, ils se mettent aujourd'hui à ressusciter des pièces oubliées. La *Suite du Menteur*, de Corneille, n'eut aucun succès, lorsqu'elle fut jouée pour la première fois, et elle n'était pas restée au théâtre. Voltaire, dans ses commentaires, fait entendre qu'on pouvait tirer un très-grand parti de cette comédie, et qu'à l'aide de quelques changemens elle pourrait reparaître sur la scène. Un homme de lettres, M. Andrieux, a cru devoir profiter de l'avis de Voltaire, et il a fait, à la *Suite du Menteur*, les changemens qui paraissaient avoir été indiqués par l'auteur des commentaires. Quoique ces changemens aient été faits par un homme de goût, la pièce n'a pas réuni tous les suffrages. Elle est, dit-on, plus adaptée à nos goûts et à nos mœurs; mais il faut croire que nos goûts et nos mœurs n'ont rien de comique et de plaisant, car la comédie de Corneille a beaucoup perdu de sa gaîté.

ANNONCES.

Second Voyage à la Louisiane, faisant suite au premier de l'Auteur, de 1794 à 1798, par *Baudry des Lozières*. Le premier volume contient la vie militaire du général *Grondel*, doyen des armées de France, qui

Digitized by Google

commanda long-temps à la Louisiane, et honoré de *cent dix ans* de service: un *détail* sur les productions les plus avantageuses, les plus extraordinaires de cette belle colonie, et sur ses quartiers les plus fertiles et les plus lucratifs: de nouvelles *réflexions* sur les colonies en général, et le *Régime* nécessaire aux personnes des Colonies pendant la première année de leur arrivée.

Le second volume, un Mémoire sur la découverte du *Coton Animal*: un *Manuel botanique* à l'usage des jeunes Colons; un *Dictionnaire* ou *Vocabulaire congo*, précédé d'une *Statistique* des Comptoirs de la côte d'Angola, le tout utile aux Américains cultivateurs qui n'entendent point les langues de l'Afrique; différents *Projets* d'armemens, et *Tableaux de Cargaisons* pour l'avantage des jeunes Colons, Négocians, Armateurs, Capitaines de vaisseaux marchands ou de l'état, et même des Administrateurs des Ports; le *Coffre de Chirurgie* qui enseigne la nature des drogues et médicamens destinés aux voyages de longs cours, leur prix et leur usage; *Observations* sur la *Botanique médicinale*, d'une grande utilité pour la santé et l'instruction des Planteurs américains; réflexions sur les *Chambres d'Agriculture* qui viennent d'être créées de nouveau pour les Colonies, etc. etc. etc.

Prix 10 fr., et 12 fr. pour les départemens, francs de port.

A Gothenbourg, chez *J. J. Delagrange*; à Saint Pétersbourg, chez *Alici*; et à Paris, chez *Charles*, imprimeur, rue Guénégaud, n°. 18, vis-à-vis la Monnaie; *Treuttelt* et *Wurtz*, libraires, quai Voltaire, n°. 2; *Pougens*, libraire, quai Voltaire, n°. 10; *Fuchs*, libraire, rue des Mathurins; *Renard*, libraire, rue de Caumartin, n°. 750, et de l'Université, n°. 922; *Cerioux*, libraire, quai Voltaire, n°. 9; *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42, en face le petit portail.

Journal de correspondances et voyages d'Italie et d'Espagne, en 1758, 1768 et 1770, pour assurer la paix de l'église, par une exposition de la doctrine du Saint-Siége; par M. *Clément*, alors trésorier de l'église d'Auxerre, et depuis évêque de Versailles: trois volumes in-8°. avec estampe. Prix, 9 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Jacques, n°. 132, près l'église; *Longuet*, imprimeur, rue des Fossés-Saint-Jacques, n°. 2; et *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42, en face du petit portail.

Digitized by Google

Voyage dans l'Inde, au travers du grand désert, par *Alep*, *Antioche* et *Bassora*, exécuté par le major *Taylor*, ouvrage où l'on trouve des observations curieuses sur l'histoire, les mœurs et le commerce des Mainotes, des Turcs et des Arabes du désert; la description d'Alep, d'Antioche, de Bassora, et des détails intéressans sur la presqu'île de l'Inde, sur les états et sur la guerre de Tipon-Sultan.

Suivi d'instructions détaillées sur le commerce de l'Inde, sur les distances, les prix de routes, le change des monnaies d'Europe en Asie, et sur ce qui peut contribuer à conserver la santé des voyageurs.

Edition ornée d'une belle carte, traduite et enrichie de notes explicatives et critiques, par *L. de Granpré*, ancien officier de marine, auteur de plusieurs voyages dans l'Inde et en Afrique, et du Dictionnaire de Géographie maritime; 2 vol. in-8°. de 900 pages. Prix broché : 10 fr. et 13 fr. par la poste.

A Paris, chez *Genets*, aîné, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n°. 8; *Genets*, jeune, libraire, rue de Thionville, n°. 1846; *Charles Pougens*, libraire, quai Voltaire, n°. 10; et *le Normant*, libraire, imprimeur du Journal des Débats, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Essai sur l'Education, ou Manuel des Instituteurs et des Pères de famille. Par *J. M. D. M.....*, homme de lettres.

On façonne les plantes par la culture,
et les hommes par l'éducation.
J.-J. R. *Emile*, tom. 1.

Prix, 75 c., et 1 franc par la poste.

A Paris, chez *le Normant*, libraire, imprimeur du *Journal des Débats*, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42, vis-à-vis l'église.

Eliezer et Nephtali, poëme traduit de l'Hébreu, suivi d'un dialogue entre deux Chiens, nouvelle imitée de *Cervantes*, ouvrages posthumes de M. *de Florian*; un vol. in-18, papier d'Angoulême, orné de 6 jolies gravures dessinées par *Vignaud* et gravées par *Delaunay*. 3 fr.
— Papier ordinaire avec une seule gravure, 1
— Papier vélin, premières épreuves, 6
— Grand raisin vélin, premières épreuves, 8

A la Librairie Economique, rue de la Harpe, n°. 117, au ci-devant collége d'Harcourt.

Digitized by Google

POLITIQUE.

Il a été fait, le 25 février, dans le sénat des Etats-Unis d'Amérique, une proposition tendante à la levée de quatre-vingts mille hommes dans les états les plus voisins du Mississipi, ce qui fait croire que la guerre entre cette république et l'Espagne est inévitable.

La cour de Vienne, en cas que les hostilités recommencent entre la France et l'Angleterre, est décidée à garder la plus exacte neutralité; tout autre système ne pourroit qu'être funeste à cette puissance. S. M. l'empereur est allé elle-même dans les bureaux de la chancellerie pour accélérer le travail relatif à la ratification du *conclusum* de la diète de Ratisbonne, du 24 mars (3 germinal).

Le duc de Wirtemberg a fait de nouvelles représentations au conseil aulique de l'Empire concernant, le *conclusum* qui approuve la demande faite par les états de ce pays de la convocation d'une diète générale.

L'Allemagne vient de perdre deux souverains. Le prince évêque de Ratisbonne, et la princesse Hohenlohe-Waldenbourg Schillingfurst, née princesse d'Isembourg.

Les élections sont terminées dans une grande partie de la Suisse. Les petits cantons ont fait leur choix parmi les hommes attachés d'opinion à l'ancienne forme de gouvernement. La ville de Zurich et le canton de Soleure ont également choisi des hommes attachés à l'ancien ordre de choses. Berne a fait choix d'hommes connus par des opinions modérées. Le pays de Vaud, et la campagne de Zurich ont choisi des amis de la révolution opérée en Suisse. Le canton de Lucerne a choisi parmi les hommes de la campagne, ceux dont l'esprit est le plus exaspéré en faveur de la révolution. Toutes ces nominations annoncent que la liberté la plus entière a présidé aux élections.

TRIBUNAT.

Séance du 23. Emile Gaudin parle le premier en faveur du projet de loi concernant les Banques; il développe les motifs qui prouvent son utilité, et rassure les personnes qui craignent que les petits négocians ne retirent pas de la nouvelle Banque les avantages qu'ils trouvaient dans le Comptoir commercial et dans les autres Banques éta-

Digitized by Google

blis. Portiez (de l'Oise) et Guinard, parlent également en faveur du projet, et s'attachent à réfuter les objections faites par les administrateurs des Banques supprimées. Le projet, mis en délibération, est adopté à la majorité de 42 voix contre 21.

Séance du 24. Organe de la section de Législation, Savoie-Rollin fait un rapport sur le projet de loi relatif aux effets des divorces prononcés avant la promulgation du code civil. Le tribunat adopte ce projet à l'unanimité.

Le tribunat délibère successivement sur deux autres projets de loi. Le premier, relatif au mode de remplacement des contributions mobiliaires et somptuaires de la ville de Paris, est adopté à l'unanimité. Le second, concernant la contribution foncière des biens communaux, est adopté à la majorité de 53 voix contre 6.

Séance du 26. Chabaud (de l'Allier) fait un rapport sur le premier titre du livre III, du projet de code civil, relatif aux successions. La discussion est ajournée au 28.

Le tribunat vote ensuite l'adoption de deux projets de loi. Le premier a pour objet l'augmentation du nombre des juges du tribunal criminel du département de la Seine; le second, fixe le délai à accorder aux habitans des colonies pour comparaître devant les tribunaux de France.

Séance du 28. Sahuc rend compte du projet de loi portant concession de propriétés à titre de supplément de récompense nationale, en faveur des vétérans qui seront réunis dans les 26e. et 27e. divisions militaires. Le tribunat ordonne l'impression du discours, et ajourne la discussion. On passe à celle du titre 1er. du liv. 3 du code civil, concernant la propriété; et ce projet est adopté.

Séance du 29. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant concession de terreins aux vétérans qui seront retirés dans les 26e. et 27e. divisions militaires. Carrion-Nisas appuie le projet et répond aux craintes que quelques personnes ont paru concevoir sur le retour des fiefs militaires. Le projet est adopté à la majorité de 57 voix contre 3.

Seance du 30 *germinal*. — Le tribunat a voté aujourd'hui l'adoption du projet qui attribue au tribunal criminel de la Seine la connoissance exclusive des faux commis en effets nationaux, ou sur des pièces qui intéressent le trésor

Digitized by Google

public. — Carion-Nisas a réclamé avec force, dans le même séance, contre une erreur du *Publiciste*, qui attribue à cet orateur ce principe : *Que les terres des vaincus appartiennent aux vainqueurs*, tandis que tout son discours d'hier tendoit à dire le contraire.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 21 germinal. — Organe du tribunat, Carret propose au corps législatif de sanctionner le projet de loi relatif à l'exercice de la pharmacie. Le corps législatif l'approuve, à la majorité de 202 boules blanches contre 4 noires.

Le conseiller-d'état Dumas propose un projet de loi portant concession de propriétés, à titre de récompense nationale, en faveur des vétérans qui seront réunis dans les 26e et 27e. divisions militaires. L'établissement des camps de vétérans, dit l'orateur, est une imitation de ces colonies militaires dont les Romains tirèrent un parti si avantageux, que Cicéron appelait *Propugnacula reipublicæ*, les boulevards de la république. Par cette loi, les militaires grièvement mutilés dans la guerre de la liberté, et âgés de moins de quarante ans, qui voudront s'établir dans les 26e. et 27e. divisions militaires, recevront, à titre de supplément de récompense nationale une portion de terre d'un produit net égal à la solde dont ils jouissent. Ils seront tenus de résider sur ces terres et de concourir, quand ils seront appelés, à la défense des places frontières des 26e. et 27e. divisions militaires. Il sera formé dans lesdites divisions des camps de vétérans, conformément aux dispositions qui seront faites à cet égard par le gouvernement. Nous ne donnerons pas une plus longue analyse de ce projet que les autres journaux ont déjà fait connoître.

Séance du 22. — Les conseillers d'état Bigot de Préameneu et Regnault (de S.-Jean-d'Angély), sont introduits; ils présentent un projet de loi tendant à attribuer au tribunal criminel de la Seine la connoissance de tous les crimes de faux. Le citoyen Bigot donne lecture du projet qui est ainsi conçu :

Art. Ier. Le tribunal criminel du département de la Seine connaîtra, pendant 5 ans, exclusivement à tous les tribunaux contre toute personne, de tous les crimes de

Digitized by Google

faux, soit en effet nationaux, soit sur les pièces de comptabilité qui intéressent le trésor public, en quelque lieu que le faux ait été commis, ou que l'on ait fait usage des pièces fausses.

II. Le tribunal criminel du département de la Seine se formera en tribunal spécial pour le jugement de ces affaires, et procédera conformément aux loix des 18 pluviose an 9 et 27 floréal an 10.

III. A compter de la publication de la présente loi, les détenus pour crime de la nature de ceux désignés à l'art. Ier., seront renvoyés devant le tribunal criminel du département de la Seine, avec les pièces et procédures déjà commencées.

Le corps législatif après avoir entendu Parin, orateur du tribunat, sur le projet de loi relatif aux manufactures, arts et métiers, sanctionne ce projet à la majorité de cent quatre-vingt-dix-neuf voix contre neuf. Le corps législatif s'ajourne au 24.

Séance du 24. L'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur les Banques. Gillet-la-Jacqueminière, un des orateurs du tribunat, prononce un discours en faveur de ce projet; il en passe en revue tous les articles, et démontre, dans une récapitulation succinte, que les Banques bien combinées sont un des plus puissans moyens de richesses et de prospérité nationale; que de tous les systèmes de Banques, celui qui est en discussion mérite la préférence; que la Banque proposée doit être essentiellement exclusive pour que rien n'entrave son jeu, sa marche et ses effets; que cette exclusion est dans le droit national et pour l'utilité de tous. Le conseiller d'état Bérenger ajoute quelques développemens à ceux donnés par l'orateur du tribunat. Le conseiller d'état Cretet, prend aussi la parole. Il représente le projet comme un bienfait pour ceux mêmes dont il semble contrarier le plus les intérêts. Les plaintes que ce projet a pu faire naître, dit-il, ont été exprimées au nom du commerce; mais qu'est-ce que le commerce de la France? sans doute il ne se compose pas d'environ 1500 négocians existans dans Paris? ce n'est qu'une très-foible minorité du commerce français; et cette minorité ne peut le représenter, car elle n'a aucune délégation pour cela, et le droit qu'elle semble s'arroger de réclamer, ne peut être regardé que comme une usurpa-

Digitized by Google

tion. On ferme la discussion, et le projet est adopté à la majorité de 159 contre 63.

Séance du 25. Le corps législatif a adopté, dans cette séance, le projet de loi portant fixation de délai pour la signification des procès-verbaux de contravention à la loi du timbre, et le projet de loi relatif aux adoptions postérieures au 18 janvier 1792, et antérieures au code civil. Il a entendu ensuite le conseiller d'état Regnault, qui, au nom du gouvernement, a annoncé que le gouvernement avoit distrait du projet de loi présentant 148 demandes relatives à des intérêts communaux et particuliers, celle relative à Montluçon, sur laquelle il a été fait des objections; il présente ensuite, 1°. un projet de loi contenant les 147 autres affaires; 2°. celle relative à Montluçon. L'orateur donne de grands développemens au principe établi dans la législation, que l'on peut forcer un particulier à vendre sa propriété, en cas d'utilité publique, moyennant une juste et préalable indemnité. Il s'agit ici, dit l'orateur, d'un terrein qui fut, de tous les temps, l'emplacement d'une foire fréquentée par tous les commerçans de la république, même par ceux de l'étranger, et dont le propriétaire avait lui-même offert l'abandon, en priant le conseil municipal de solliciter *avec instance* (ce sont ses termes) une loi à ce sujet. (Voyez article *tribunat*, la séance du 15 de ce mois).

Séance du 26. — Les conseillers d'état Defermont, Crétel et Berenger, présentent un projet de loi portant que les canaux de navigation ne seront taxés à la contribution foncière qu'en raison du terrein qu'ils occupent, comme terre de première qualité.

Trois autres conseillers d'état, Lacuée, Jourdan et Ségur, viennent proposer un projet de loi sur la levée des conscrits de l'an 12. Lacuée en développe les motifs. La conscription naturalisée en France, dit-il, ne cessera jamais d'être la force du peuple français, l'espérance de ses alliés et la terreur de ses ennemis. (Voyez le projet à la fin des séances du corps législatif.)

L'ordre du jour appelle la discussion de trois projets de loi; le premier, concernant la contribution foncière des biens communaux; le second, relatif au remplacement de la contribution mobiliaire et somptuaire de la ville de Paris; et le troisième, tendant à régler les effets des divor-

Digitized by Google

ces prononcés avant la promulgation du titre du code civil sur le divorce. Le corps législatif les sanctionne.

Séance du 28. — Les conseillers d'état Dessolle, Petiet et Segur, présentent un projet de loi sur les soldes de retraite, les invalides, les traitemens de réforme et les secours à accorder aux veuves et orphelins de militaire. Le général Dessolle explique les motifs du projet, d'après lequel la solde de retraite pour ancienneté de service, c'est-à-dire après 50 années révolues, est fixée comme il suit.

Général de division, 6,000 fr. Général de brigade, 4,000. Adjudant-commandant ou chef de brigade, 2400 fr. Chef de bataillon ou d'escadron, 1,800 fr. Capitaine, 1200 fr. Lieutenant, 900 fr. Sous-lieutenant, 700 fr. Adjudant-sous-officier, 600 fr. Sergent-major, ou maréchal-des-logis chef, 365 fr. Sergent ou maréchal-des-logis, 273 fr. 75 c. Caporal, ou brigadier, 219 fr. Soldat de toute arme et du train d'artillerie, 182 fr. 50 c.

Inspecteur en chef aux revues, 6,000 fr. Inspecteur aux revues, 4,000. Sous-inspecteur, 2,400 fr.

Commissaire-ordonnateur, 3,600. Commissaire des guerres, 1,800 fr. Adjoint aux commissaires, 900.

Officiers de santé en chef, 3,600 fr. De 1ère classe, 1,800 fr. De 2e. classe, 900 fr. De 3e. classe, 600.

Au-dessus de trente années de service, les officiers de chacun de ces grades auront la moitié du maximum.

La solde de retraite, pour les blessures graves, telles que la perte de deux membres, sera du maximum fixé pour 50 années, et en outre de la moitié de ce maximum. Ce qui fera 9,000 pour le général de division, et de 273 fr. 75 c. pour le soldat de toute arme.

Le traitement de réforme est accordé pour les infirmités résultant de blessures moins graves ou provenant de fatigues et événemens de la guerre, et mettant dans l'impossibilité de continuer le service. Il sera de la moitié du maximum fixé pour les 50 années de service, c'est-à-dire de 3,000 fr. pour le général de division, et ainsi proportionnellement à chaque grade indiqué ci-dessus, jusqu'au soldat de toute arme.

Ce traitement peut se cumuler avec tout autre traitement que la solde d'activité.

Le corps législatif entend ensuite la lecture d'un projet de loi sur les douanes présenté, par les conseillers d'état, Colin, Jollivet et Regnault : il sanctionne à la presqu'una-

Digitized by Google

nimité deux projets de loi ; le premier concernant la fixation du délai dans lequel les habitans des colonies pourront comparaître devant les tribunaux de France ; le second relatif à l'augmentation du nombre des juges du tribunal criminel du département de la Seine.

Séance du 29. — On introduit les conseillers d'état Duchâtel, Dauchy et Pelet (de la Lozère) ; le premier présente un *projet de loi relatif aux bois des particuliers des communes et des établissemens publics.* Le corps législatif sanctionne ensuite à l'unanimité le titre V du 3e. livre du code civil, concernant les *différentes manières dont on acquiert la propriété*, et s'ajourne au 1er. floréal.

Projet de loi sur la levée des conscrits des années 11 et 12.

Art. I. Il sera levé trente mille hommes sur la conscription de l'an onze, et trente mille sur la conscription de l'an douze. Ils seront destinés à maintenir l'armée sur le pied de paix.

II. Il sera également levé trente mille conscrits de l'an onze et trente mille de l'an 12, pour rester en réserve, et être uniquement destinés à porter l'armée au pied de guerre, si cela devenoit nécessaire.

III. Les conscrits de l'an douze ne pourront, sous aucun prétexte, être appelés avant l'époque du 1er vendémiaire an 12.

IV. Les départemens fourniront leur contingent, conformément au tableau annexé à la présente.

V. La répartition entre les arrondissemens et les municipalités sera, ainsi que les désignations, exécutée conformément aux dispositions de la loi du 28 floréal an 10.

VI. Les conscrits ne pourront être ni appelés ni désignés pour faire partie du contingent que dans la municipalité de leur domicile.

VII. Tout conscrit absent, au moment de la désignation, ou qui ne pourra se rendre à l'assemblée prescrite par ladite désignation, devra y être représenté par son père ou un de ses plus proches parens, ou, à leur défaut, par un citoyen nommé d'office par le maire.

VIII. Tout conscrit absent qui aura été désigné pour faire partie du contingent, aura un mois pour se présenter devant le capitaine du recrutement.

Celui qui, à l'expiration du délai d'un mois, ne se sera point présenté, ou n'aura point fait admettre un suppléant, sera, sur la plainte du capitaine du recrutement, déclaré, par le préfet ou sous-préfet, conscrit réfractaire.

IX. Le préfet ou sous-préfet, enverra, dans les trois jours, son arrêté au commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de l'arrondissement.

Le commissaire requerra, dans le même délai, contre le conscrit réfractaire et contre ses père et mère civilement responsables, la condamnation à l'amende, portée par la loi du 17 ventôse an 8, avec l'impression et l'affiche du jugement, aux frais du condamné.

Le tribunal prononcera sans désemparer.

Le commissaire du gouvernement adressera, dans les trois jours, le

Digitized by Google

jugement au directeur de l'enregistrement et du domaine, chargé de poursuivre le paiement de l'amende, ainsi qu'il est prescrit par les articles 10 et 11 de la susdite loi.

Le commissaire du gouvernement adressera aussi des copies du jugement au capitaine du recrutement, et au commendant de la gendarmerie du département, chargé de faire rechercher ledit conscrit, et de le faire conduire au dépôt qui sera désigné par le gouvernement.

X. Tout conscrit condamné comme réfractaire, sera conduit, de brigade en brigade, dans un dépôt militaire, pour y être à la disposition du gouvernement, pendant cinq ans, et employé dans les corps militaires que le gouvernement déterminera, et qui seront soumis à une discipline particulière.

XI. La même procédure sera observée et les mêmes peines prononcées contre tout conscrit désigné, qui ne rejoindra pas à l'époque qui lui aura été prescrite, le corps dans lequel il devra être incorporé.

XII. Tout conscrit condamné comme réfractaire, qui n'aura pas été arrêté et conduit au dépôt, dans les mois qui suivra le jugement rendu contre lui, sera, sur la demande du capitaine de recrutement, et d'après les ordres du préfet, remplacé par sa municipalité; en conséquence il sera fait une nouvelle désignation.

XIII. Pourront être admis comme suppléans, les conscrits de l'année et des années antérieures, non désignés, ou désignés seulement pour la réserve, pourvu qu'ils aient la taille et les autres qualités requises, et qu'ils soient nés et domiciliés dans l'étendue de l'arrondissement.

Les individus qui se seront fait remplacer par un membre de la reserve, seront inscrits dans ladite reserve, au lieu et place de leur suppléant.

XIV. Le conscrit qui aura un frère faisant, comme conscrit, partie de l'armée active, celui qui sera fils unique d'une veuve, et l'aîné de frères orphelins pourront, s'ils le demandent, être désignés pour former la réserve.

La discussion de ce projet est fixée au 6 floréal.

Le tableau de répartition de 30,000 conscrits, annexé au projet de loi présenté au corps législatif, règle ainsi qu'il suit, le contingent à fournir par chacun des 108 départemens :

Ain, 266. Aisne, 378. Allier, 226. Alpes, (Basses) 125. Alpes, (Hautes) 100. Alpes-Maritimes, 125. Ardèche, 241. Ardennes, 228. Arriége, 175. Aube, 237. Aude, 200. Aveyron, 293. Bouches-du-Rhône, 251. Calvados, 406. Cantal, 197. Charente, 268. Charente-Inférieure, 357. Cher, 196. Corrèze, 209. Côte-d'Or, 193. Côtes-du-Nord, 290. Creuze, 193. Doire, (la) 230. Dordogne, 269. Doubs, 198. Drôme, 209. Dyle, 332. Isle-d'Elbe, 20. Escaut, 542. Eure, 361. Eure-et-Loir, 231. Finistère, 253. Forêts, 184. Gard, 269. Garonne, (Haute) 371. Gers, 241. Gironde, 449. Golo, 280. Hérault, 247. Ille-et-Vilaine, 300. Indre, 182. Indre-et-

Digitized by Google

Loire, 242. Isère, 388. Jemmappes, 377. Jura, 254. Landes, 201. Leman, 182. Liamone, 150. Loir-et-Cher, 189. Loire, 262. Loire, (Haute) 207. Loire-Inférieure, 300. Loiret, 258. Lot, 339. Lot-et-Garonne, 290. Lozère, 114. Lys, 419. Maine-et-Loire, 300. Manche, 472. Marengo, 320. Marne, 269. Marne, (Haute) 199. Mayenne, 240. Meurthe, 295. Meuse, 236. Meuse-Inférieure, 212. Mont-Blanc, 229. Mont-Tonnerre, 351. Morbihan, 280. Moselle, 306. Nèthes, (Deux) 223. Nièvre, 208. Nord, 685. Oise, 311. Orne, 358. Ourthe, 299. Pas-de-Calais, 449. Pô, 381. Puy-de-Dôme, 449. Pyrénées, (Basses) 521. Pyrénées, (Hautes) 157. Pyrénées-Orientales, 100. Rhin, (Bas) 399. Rhin, (Haut) 347. Rhin-et-Moselle, 211. Rhône, 275. Roër, 300. Sambre-et-Meuse, 141. Saône, (Haute) 250. Saône-et-Loire, 407. Sarre, 178. Sarthe, 353. Seine, 450. Seine-et-Marne. 265. Seine-Inférieure, 540. Seine-et-Oise, 375. Sésia, 191. Sèvres, (Deux) 194. Somme, 411. Stura, 380. Tanaro, 285. Tarn, 241. Var, 234. Vaucluse, 170. Vendée, 200. Vienne, 216. Vienne, (Haute) 217. Vosges, 272. Yonne, 284.

PARIS.

Par un arrêté du gouvernement, en date du 18 de ce mois, les conseils-généraux de départemens, conformément à la loi du 18 germinal an 10, sont autorisés à voter une augmentation de traitement aux archevêques et évêques de leurs diocèses, si les circonstances l'exigent. Ils détermineront, pour les vicaires-généraux et chanoines, un traitement qui ne pourra être moindre que celui qu'a fixé l'arrêté du 14 nivose an 11. Ils proposeront, en outre, les sommes qu'ils croiront convenable d'appliquer, 1°. aux acquisitions, locations, réparations et ameublemens des maisons épiscopales; 2°. à l'entretien et réparation des églises cathédrales; 3°. à l'achat et entretien de tous les objets nécessaires au service du culte, dans ces églises. Ces sommes seront imputées sur les centimes additionnels affectés, chaque année, aux dépenses variables de leurs départemens.

Les conseils municipaux, en exécution de l'article LXVII de la loi du 18 germinal an 10, délibéreront, 1°. sur les augmentations de traitemens à accorder sur les revenus de la commune, aux curés, vicaires et desservans,

Digitized by Google

2°. sur les frais d'ameublement des maisons curiales, 3°. sur les frais d'achat et d'entretien de tous les objets nécessaires au service du culte dans les églises paroissiales et succursales.

Les conseils municipaux indiqueront le mode qu'ils jugeront le plus convenable pour lever les sommes à fournir par la commune, pour subvenir aux dépenses désignées en l'article précédent.

Les délibérations des conseils-généraux de départemens et celles des conseils municipaux, ne pourront être mises à exécution qu'après l'approbation du gouvernement. Elles seront transmises séparément par les préfets au ministre de l'intérieur.

Un arrêté du gouvernement, en date du 23 germinal, prescrit aux payeurs extérieurs du trésor public, d'adresser au ministre de ce département, dans les cinq premiers jours qui suivront l'expiration de chaque trimestre, toutes les ordonances qui auraient six mois de date au moins, et qui, étant payables par eux à des parties prenantes y dénommées, n'auraient pas encore été acquittées.

Les arrérages de la dette publique et des pensions payables dans les départemens, et qui n'auraient pas été réclamés par les rentiers et pensionnaires, dans les six mois qui suivront le terme fixé pour consommer le paiement d'un semestre échu, ne pourront plus être acquittés qu'à Paris; en conséquence, les fonds affectés au paiement de ces arrérages non réclamés, seront pareillement reversés à la caisse centrale du trésor public, par les préposés du payeur-général de la dette publique.

D'après un autre arrêté du gouvernement, ne sont pas compris au nombre des actes conservatoires autorisés par l'article 6 de l'arrêté du 19 fructidor an 10, concernant les créanciers des colons de Saint-Domingue, les actes qui empêcheraient l'effet de la surséance, tels que saisies mobiliaires ou réelles, oppositions à la délivrance des revenus, fruits, denrées, et autres objets mobiliers. Les oppositions mises à la délivrance des capitaux, dûs par lesdits colons pour les causes énoncées en l'article 1er. dudit arrêté, n'empêcheront pas la délivrance desdits capitaux, mais assujettiront les colons, auxquels ces remboursemens auront été faits, à justifier, dans le délai de six mois, à compter du jour desdites appositions, que l'emploi des sommes en provenant a été fait à l'exploita-

Digitized by Google

tion ou amélioration d'une habitation de ladite colonie ; sinon ils pourront être déclarés déchus du bénéfice de la surséance accordée par l'article 1er. dudit arrêté du 19 fructidor an 10.

Le premier consul a accordé des lettres de grâces à deux individus condamnés à mort. Le premier, nommé Jean-Pierre Gratien, est un militaire couvert de blessures honorables. Il paraît que ce militaire avait tué une femme. Le second, nommé Charles Pain, condamné, comme complice de meurtre, sur la déposition d'une femme qui en était l'auteur, et qui a rendu justice à l'innocence de ce malheureux, lorsque, condamnée elle-même à la peine de mort, elle allait subir sa sentence. Le commissaire du gouvernement prit sur sa responsabilité de suspendre l'exécution du jugement de Charles Pain.

L'académie française, dans sa séance du 30 germinal, a élu M. de Parny à la place vacante par la mort de M. Devaisne. La nomination a été faite au premier tour de scrutin, malgré le mérite de plusieurs concurrens distingués : celui qui a réuni le plus de voix, après M. de Parny, a été M. Dureau Delamalle, à qui ses ouvrages, ses connaissances en littérature, son excellente critique, ouvrent également l'académie française et la classe de littérature ancienne.

Joseph Bonaparte vient d'être nommé membre de la troisième classe de l'Institut, à la place vacante par la mort de D. Poirier.

Les nouvelles de Saint-Domingue deviennent de jour en jour plus rassurantes. On apprend, sous la date du 15 ventose, que le général Rochambeau transfère son quartier-général au Port-au-Prince ; que beaucoup de nègres rentrent sur les habitations de la plaine ; que l'épidémie a entièrement cessé, et qu'on entrait dans la saison la plus favorable de l'année pour l'acclimatation des Européens. Au départ de ces nouvelles, plusieurs mille hommes de troupes arrivant de l'Europe venaient de débarquer au Cap.

La nouvelle monnaie portant l'effigie du premier consul, commence à paroître dans la circulation ; les derniers paiemens de la trésorerie ont été faits en nouvelles pièces de 5 fr.

La cour d'Espagne, plusieurs princes d'Allemagne, et un grand nombre d'étrangers de distinction, ont souscrit pour la belle édition in-4°. du poëme de *la Pitié*.

Digitized by Google

(N°. XCVI.) 10 FLORÉAL an 11.
(Samedi 30 Avril 1803.)

MERCURE DE FRANCE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

MORT DE NISUS ET D'EURYALE.

(*Traduit de Virgile.*)

DES Rutules vaincus la dépouille pesante
D'Euryale qui fuit rend la course plus lente ;
De ces sombres forêts la ténébreuse horreur
Arrête encor ses pas égarés par la peur.
Nisus l'a devancé ; plus léger dans sa fuite,
Il a des ennemis éludé la poursuite.
Déjà loin du péril il ralentit ses pas ;
Mais il cherche Euryale, et ne le trouve pas :
Quel malheur vous retient, ô mon cher Euryale !
Où vous suivre ? où courir ? Sort cruel ! nuit fatale !
Il dit ; et sur ses pas retournant dans les bois,
Il suit tous leurs détours une seconde fois.
Il sent à chaque pas redoubler ses alarmes ;

Digitized by Google

Mais il entend le bruit des chevaux et des armes :
Soudain un cri perçant retentit jusqu'aux cieux !
Il voit. . . . Dieu ! quel spectacle est offert à ses yeux ;
Entouré d'ennemis qu'a favorisés l'ombre,
Euryale surpris, accablé par le nombre,
Sent plier son courage, et se défend en vain.
Qui pourra le soustraire au Rutule inhumain ?
Hélas ! comment sauver cette tête chérie ?
Nisus veut attaquer cette troupe ennemie,
Et par un beau trépas signaler sa valeur.
Prêt à lancer un dard d'un bras plein de vigueur ;
Il regarde le ciel, et fait cette prière :
« O toi ! qui dans les cieux fais briller ta lumière,
« Déesse de la nuit et des sombres forêts,
» Diane ! si toujours j'éprouvai tes bienfaits,
» Dans les bois si jadis, sûr de percer la proie,
» Je t'ai souvent porté mon offrande avec joie,
» En ce moment encor guide ce trait vengeur ;
» Répands ici par moi le trouble et la terreur. »
Il dit, et de son bras, que la colère anime,
Le javelot s'enfuit, et frappe une victime :
Sulmon reçoit le trait derrière lui lancé ;
Par le fer de Nisus son corps est traversé :
Le sang coule à longs flots, il se roule, il s'agite ;
Dans les bras de la mort on le voit qui palpite.
La troupe s'en émeut ; et Nisus toujours prêt,
Fait sur elle à l'instant voler un autre trait.
D'un bras toujours certain redoublant le carnage,
Il échappe aux regards sous un épais feuillage :
L'air frémit, le trait vole, et le fer meurtrier
Sous le front de Tagus pénètre tout entier.
Volscens en frémissant veut punir le coupable :
Il tire du fourreau son glaive redoutable ;
Mais du trépas des siens il cherche en vain l'auteur.

Digitized by Google

Alors vers Euryale il court avec fureur :
« Perfide ! dans ton sang que ma main va répandre
» Je punirai le bras qui vient de nous surprendre ;
» Un seul coup, dit ce chef, me vengera des deux. »
Nisus à cet aspect pousse un cri douloureux :
Tremblant pour Euryale, il sort de sa retraite ;
Au fer des ennemis il présente sa tête :
» Arrêtez ; c'est à moi de verser tout mon sang ;
» Punissez le coupable, épargnez l'innocent ;
» Moi seul je l'ai conduit dans cette nuit funeste ;
» J'en atteste l'éclat de ce flambeau céleste.
» Guerriers, de sa jeunesse ayez quelque pitié !
» Ah ! s'il est criminel, son crime est l'amitié ! »
Ainsi parlait Nisus ; mais la fatale épée
Dans le sang d'Euryale était déjà trempée :
Le Rutule en son sein la plonge avec effort.
Euryale est couvert des ombres de la mort :
Son corps ne soutient plus sa tête défaillante ;
Mais il conserve encor une beauté touchante.
Ainsi l'on voit tomber et mourir dans un champ,
Une fleur que le soc atteint de son tranchant ;
Tels cédant à l'effort de l'eau qui les entraîne,
Les pavots languissans se penchent vers la plaine.

Nisus se précipite au milieu des soldats.
Volscens est l'ennemi qu'il dévoue au trépas ;
C'est Volscens, c'est lui seul que son glaive menace.
La troupe vainement s'oppose à son audace :
Nisus combat, il presse, il se fraye un chemin ;
Le fer, comme la foudre, étincelle en sa main.
Il joint, il frappe enfin son ennemi farouche :
Volscens reçoit la mort et le fer dans sa bouche.

Nisus percé de coups, meurt content de son sort,
Sur le corps d'un ami dont il venge la mort.

Digitized by Google

ODE

A LA PUDEUR.

O toi, dont la douce présence,
Chaste et modeste déité,
Fait le charme de l'innocence,
Et le lustre de la beauté !
Fille du ciel, pudeur sacrée,
Qui partageas avec Astrée,
Les vœux et l'encens des mortels,
Daigne sourire à mon hommage;
C'est un cœur plein de ton image,
Qui vient embrasser tes autels.

Époque à jamais fortunée,
Où du brillant séjour des cieux,
Tu descendis environnée
De ton voile mystérieux !
L'homme, à ton sourire céleste,
De ta grâce simple et modeste
Tout-à-coup se sentit épris;
La nymphe rougit à ta vue;
Et surprise enfin d'être nue,
De sa rougeur connut le prix.

Dans les forêts, à l'aventure,
Errant et sans guide et sans soins,
Jadis le roi de la nature,
N'en connaissait que les besoins;
Roi dégradé, qui, sous sa hute,
Languissait auprès de la brute....
Mais son cœur s'éveille à ta voix.
O Pudeur! quel est ton prestige!

L'amour fut ton premier prodige,
Et la plus douce de tes loix.

Mais quel est ce monstre en délire,
Que suit tout un peuple effronté?
Sa bouche infâme ne respire
Que l'outrage et l'obscénité;
Hideux enfant de l'athéisme,
Je reconnais l'affreux Cynisme,
La honte et l'effroi des mortels.
Tandis que sa marche t'insulte,
La beauté, fidelle à ton culte,
Se réfugie à tes autels.

O Pudeur féconde en merveilles,
Dis-nous quels magiques ressorts,
Des cœurs sacrés sur qui tu veilles,
Ont produit les nobles efforts;
De Lucrèce et de Virginie
Le sang réveilla l'énergie
D'un peuple indigné de ses fers;
Et ta voix, dans la Grèce antique,
De tout un sexe frénétique (*a*)
Arrêta les desseins pervers.

E. M.

(*a*) Les femmes Milésiennes. (Voyez *Plutarque.*)

ENIGME.

J'habite dans le feu; je fuis la terre et l'onde;
Je me plais dans la nuit, le trouble et les douleurs:
On me voit dans les cieux, mais jamais dans le monde.
Ma famille est en joie, et moi je suis en pleurs.

Digitized by Google

Je me mets en fureur dans un séjour nocturne ;
Et sans quitter jamais le deuil, ni le tombeau,
Je parais dans Mercure, au milieu de Saturne,
Et vais dans le mois d'août couvert d'un grand chapeau.

LOGOGRYPHE.

Je marche sur cinq pieds : on peut trouver en moi,
Le fer cher à Cérès, et qui fend les campagnes ;
Cet instrument bruyant qui fait frémir d'effroi
Et le cerf des forêts, et le daim des montagnes ;
Le vorace animal qui se nourrit de glands ;
Ce que, dans les enfers, le triste fils d'Éole
En vain et sans repos roule pour ses tourments ;
Et ce métal enfin qui du monde est l'idole.

Par un Abonné.

CHARADE.

Mon premier mange mon dernier,
Et mon entier.

Par un Abonné.

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Enigme est *la Terre*.

Celui du Logogryphe est *Maîtresse*, où l'on trouve *mai*, *maître* et *tresse*.

Le mot de la Charade est *Maîtresse*.

Digitized by Google

PRÉCIS HISTORIQUE *de la Révolution française ; Convention nationale ;* par *Lacretelle* jeune ; deux vol. in-18, avec quatre gravures. Prix : 10 fr. et 12 fr. 50 c. par la poste. A Paris, chez *Treuttel* et *Wurtz*, libraires ; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

IL y a très-peu de temps que nous avons annoncé dans ce journal une *Histoire de la Révolution française :* aujourd'hui, nous en annonçons une nouvelle, et celle-ci ne mérite pas moins l'attention du public que la première. Si un seul homme, dit un de nos écrivains, élevait la voix pour raconter tant d'événemens extraordinaires, on pourrait bien ne pas ajouter foi à ses récits ; notre révolution, dans ses principes et dans ses resultats, présente tant de phénomènes monstrueux, que ses témoins devraient être aussi nombreux que ses prodiges ; et que ceux qui en retraceront les horreurs, devraient, s'il se peut, égaler le nombre des crimes qu'elle a produits. Parmi les hommes, dont le témoignage doit être compté pour quelque chose, on distinguera sans doute M. Lacretelle le jeune, qui, par la sagesse de sa conduite et la franchise de ses opinions, s'est acquis des droits à l'estime de ses lecteurs. Le premier volume de son *Précis historique* a déjà obtenu les suffrages du public ; et les deux volumes que nous annonçons aujourd'hui, seront sans doute accueillis avec le même empressement : ces deux volumes renferment les événemens les plus terribles de la révolution ; il fallait autant de courage que de talent pour décrire cette époque désastreuse, et M. Lacretelle

Digitized by Google

a prouvé qu'il avait toutes les qualités nécessaires pour remplir une tâche aussi pénible. Nous ne suivrons point l'historien dans ses développemens : il est inutile de rappeler des événemens connus ; ce *Précis historique* ne renferme point de particularités neuves, point de faits nouveaux ; nous l'examinerons d'abord sous le rapport de la méthode et de la clarté qui y règnent, et qui en font peut-être le mérite le plus distingué, si on en juge par la difficulté qu'on doit trouver à mettre de l'ordre dans le récit d'événemens qui n'ont point de suite, dont on ne peut assigner la véritable cause, et qui semblent dérobés à la nuit du chaos. L'histoire de la Convention est divisée en cinq livres ; le premier commence à l'ouverture de la Convention, et finit à la mort de Louis XVI. Dans le second livre, l'auteur retrace les orages qui ont agité la Convention et la nouvelle République, depuis la mort du roi jusqu'au mois de septembre 1793, époque marquée par le triomphe de Robespierre sur ses adversaires, et par l'exercice de cette tyrannie aussi aveugle qu'absolue, qui prépara bientôt la chûte du comité de salut public. Le siége à jamais mémorable de Lyon, celui de Toulon, les massacres qui souillèrent les vainqueurs, les aventures tragiques et la mort des députés qui tenaient au parti du fédéralisme, remplissent le troisième livre. Le quatrième commence à la chûte de Danton et finit à celle de Robespierre ; et le cinquième va jusqu'au 13 vendémiaire, époque où la Convention se sépara, mais conserva cependant dans les Conseils et dans le Directoire une influence sinistre sur les destinées de la France. Telle est la division du *Précis historique* de M. Lacretelle : il est fâcheux que les époques soient toujours marquées par le crime, mais la vertu

Digitized by Google

restait cachée dans l'ombre ; la morale était sans cesse outragée, et ce temps malheureux sera une lacune éternelle dans leurs annales.

Nous examinerons maintenant l'ouvrage de M. Lacretelle sous le rapport du style et des couleurs dont il a revêtu son sujet. Le style est pur, correct, et quelquefois élégant : l'historien moderne n'a pas la profondeur de Tacite, mais il a quelquefois l'heureuse précision de Salluste. Nous pensons que les couleurs qu'il a employées pour peindre le crime triomphant, ne sont pas assez animées de cette haine vigoureuse, de cette énergie profonde que M. Lacretelle a souvent montrée dans sa conduite, et qu'il aurait dû conserver dans ses écrits. Je sais que le caractère de l'historien est de rester impartial, mais l'impartialité ne va pas jusqu'à conserver une espèce de neutralité entre un parti criminel et l'innocence persécutée. Sans doute qu'il faut se défendre des séductions de la haine ; la haine peut nous égarer : mais quand on parle des hommes qui ont causé les malheurs de tout un peuple, il est permis à l'historien de s'armer d'une sainte colère ; quand il s'agit de montrer le crime tel qu'il est, blâmer violemment, c'est être juste ; haïr, c'est être vrai.

Au reste, nous n'adressons pas ce reproche dans toute sa rigueur à M. Lacretelle ; il montre peut-être trop d'indulgence pour un parti malheureux (1), qui a été la cause première de tous nos désastres, et qui, si j'ose parler ainsi, a fini par se noyer dans le sang qu'il avoit lui-même versé : mais il peint le plus souvent le crime et la vertu avec les couleurs qui leur sont propres. Nous allons faire des citations. L'historien fait ainsi le tableau de la Convention nationale :

(1) Les Girondins et les Brissottins.

Digitized by Google

« On la voit, dit-il dans son premier livre, » jusqu'à la journée du 31 mai, tenir, d'une main » incertaine, la balance entre ceux qui peuvent ho- » norer la république par des vertus et des talens, et » ceux qui n'ont eu pour l'élever, qui n'auront pour » la maintenir que des crimes. Elle montre pour les » premiers quelque estime, peu d'affection, nulle » condescendance; elle hait les derniers, mais elle » les craint encore davantage. Ils lui demandent de » verser le sang d'un roi captif, de punir, comme » un tyran, le plus faible, le plus clément des » princes; elle s'arrête, elle délibère, elle vou- » drait le sauver; elle affecte de le couvrir d'i- » gnominie pour le garantir de la mort. Il lui est » arraché avec peine; elle décrète son supplice, » et bientôt elle n'aura plus à décréter que des » supplices. Chaque pas la conduit à l'anarchie; » ses menaces et ses fureurs ont formé une seconde » coalition plus terrible que la première. Les » armées ont eu des triomphes; elles éprouvent » des défaites plus rapides; la défection d'un » général accroît le désordre; une guerre civile » et religieuse se déclare; les factieux profitent de » tous ces fléaux; la Convention voit leurs efforts, » elle connaît leur but; elle sait qu'ils vont lui » ravir tous ses membres les plus distingués; elle » se prépare à assister à ce combat, comme s'il » lui était étranger; il n'y a pas même de combat; » ils périssent, eux qui ont vaincu Louis, encore » plus abandonnés que ne le fut ce malheureux » roi, aux derniers jours de son règne. Voilà quelle » fut la jeunesse de la Convention.

» Faible ennemie des factieux, elle en devient » la misérable esclave; elle désavoue quiconque » ose réclamer; elle punit quiconque ose venger » les membres qu'elle a sacrifiés. Les villes les plus » importantes s'arment pour lui rendre la liberté;

Digitized by Google

» elle n'use de ce qui lui reste de puissance, que » pour resserrer ses chaînes; tous les jours elle » vient livrer à ses tyrans, ses décrets, son nom, » ses assignats et ses armées. Deux guerres civiles, » et entièrement opposées dans leur but, surpas- » sent les horreurs d'une guerre étrangère, qui ne » s'annonce plus que par des désastres. Les roya- » listes combattent avec furie; les républicains, qui » furent nommés fédéralistes, ne mettent ni en- » semble ni vigueur dans leurs mouvemens; les » jacobins triomphent plus facilement que s'ils n'a- » vaient eu qu'une seule espèce d'ennemis. Nantes » repousse les plus valeureux efforts des royalistes » vendéens; en même temps, elle montre l'in- » tention de résister aux jacobins qui l'oppriment. » Jamais on n'entendit parler d'une telle vengeance; » Marseille, Bordeaux, éprouvent une prompte » défaite et de longs châtimens; Lyon résiste avec » gloire, est punie avec les derniers excès de la bar- » barie; Toulon a recours à une ressource criminelle, » même dans le désespoir; Toulon succombe; tout » est vaincu. La Convention met à l'ordre du jour » la terreur, qui, depuis long-temps, dicte toutes » ses lois; la terreur grossit le nombre des assassins; » elle forme des armées de délateurs; on semble » n'avoir plus de courage que quelques minutes » avant de monter à l'échafaud. La France est un » pays conquis par une horde de barbares.

» Les jacobins n'ont plus à craindre que leurs » discordes. Déjà les remords en ont détaché » quelques-uns. Vain espoir; chaque effort qui se » fait pour arrêter la tyrannie en redouble la vio- » lence. Ses coups tombent, sans résistance, sur » des têtes courbées; et cependant l'héroïsme et » la victoire sont revenus aux armées françaises, » qui forment le plus étonnant contraste avec le » peuple français. Bientôt on n'aura plus de patrie,

Digitized by Google

» et l'on combat comme pour la patrie la plus » chère et la plus tendre. Tout rempli des pensées » de la mort, on semble jouir d'en trouver une » glorieuse. La coalition est vaincue une seconde » fois ; on a fait d'immenses conquêtes ; de nou- » veaux malheureux vont partager les horreurs de » notre sort ; l'Europe entière peut le craindre. » Voilà la seconde période de la Convention.

» Avec qu'elle impatience ne voudrais-je pas » presser ma marche vers la troisième ! Quoique » le 9 thermidor ne tire aucun éclat de ceux qui » y concourent ; quoique ses bienfaits ayent encore » de l'embarras à se développer ; quoique son in- » fluence, au moment où elle est déjà sentie, soit » altérée par de nouveaux chocs de factions, par » les horreurs d'une famine, par des vengeances » effrénées, plutôt que par de justes châtimens, » on aime à considérer dans tous ses détails cet » événement donné par le ciel, et conduit par » des hommes. D'abord, la Convention y paraît » un instrument aussi passif du bien, qu'elle le fut » de tant de crimes. Elle est délivrée de ses tyrans » les plus formidables, mais elle a perdu la plupart » de ceux qui semblaient destinés à l'honorer ; » elle est entraînée par l'indignation, long-temps » captive, de quelques hommes de bien, et plus » fortement encore par ceux qui ont reçu l'élan » d'un beau repentir ; elle leur résiste aussi fai- » blement dans leur retour, qu'elle avait d'abord » résisté à ses tyrans.

» Cependant elle marche vers son indépendance, » ou plutôt vers une longue domination ; elle a » pris une politique tortueuse, défiante, opiniâ- » tre ; tous les partis croient pouvoir insulter à sa » vieillesse méprisée ; mais sa vieillesse est armée » de précautions et d'artifices. Long-temps jouet » de la révolution, c'est elle aujourd'hui qui lui

Digitized by Google

» commande ; tout lui convient pour une victoire, » mais elle sait en user avec ménagement ; elle ne » calme point les factions, mais elle les contient, » quand il lui plaît de les contenir ; elle triomphe » au dedans, au dehors ; et, ce qui la flatte » encore plus, elle va commencer un autre » règne, sous un nouveau nom, sous de nouvelles » formes. »

On peut juger par ce portrait très-bien tracé de l'esprit qui a dirigé la plume de M. Lacretelle ; on ne sera pas fâché de voir à côté de ce tableau de la convention, celui d'une société qui n'a pas laissé des souvenirs moins affreux : je veux parler de la société des Jacobins.

« Près du lieu des séances de l'assemblée » nationale, dit M. Lacretelle, une autre con- » vention existait dans l'ancien couvent des » Jacobins. Voici quel était alors le régime de » cette société, dont nous avons eu souvent à » parler dans les époques qui précèdent celle- » ci : elle s'assemblait le soir, et continuait » fort avant dans la nuit ses délibérations. Quel- » ques lampes éclairaient faiblement les voûtes » de cette enceinte *monacale*. On était presque » contraint de s'y présenter avec de sordides vê- » temens. En y entrant, les hommes les plus gros- » siers ajoutaient encore à la rudesse de leur ton ; » les plus féroces, à leur air farouche. Cette so- » ciété comptait dans Paris seul, près de 1,500 » membres. Une multitude de complices obscurs » remplissait ses tribunes. La séance s'ouvrait par » des chants révolutionnaires, les uns lugubres, » comme les avertissemens de la mort ; les autres, » d'une gaieté encore plus barbare. On lisait un ex- » trait de la correspondance des sociétés du même » genre, qui s'étaient établies dans toutes les villes, » et bientôt dans presque tous les villages de

Digitized by Google

» France. Elles félicitaient la société-mère ; elles » exaltaient son courage ; quelquefois elles lui re- » prochaient sa faiblesse, sa lenteur. Là, se trou- » vait la liste et l'éloge des massacres commis sur » tous les points de la république. Peu de ces » adresses se terminaient sans une dénonciation ; » des milliers de proscrits y trouvaient l'arrêt de » leur mort, ou l'avis de leur fuite. . . . Après » cette lecture, commençaient des débats, tout à » la fois burlesques et terribles. Les députés à » la convention venait la dénoncer, s'ils y avaient » éprouvé quelques échecs ; ils se consolaient de » quelques jours où leur vengeance était suspendue, » par la perspective de l'exercer plus longue et » plus complète. Il régnait une telle confusion » dans ces débats, on croyait y voir une telle » démence, qu'on s'attendait à les trouver sans » résultats, et pourtant jamais une conception du » crime n'y fut perdue ; à peine était-elle propoée, » c'était à qui l'applaudirait, la développerait, » l'exécuterait. La force de cette faction consis- » tait sur-tout à savoir employer des hommes, » qui, par leur formes stupides et grossières, et » par leur avilissement, auraient été dédaignés de » tout autre parti. Ils avaient réussi à mettre à » leur disposition les vices de chaque individu en » France. Il y avait parmi eux des fanatiques ; » mais la plupart des chefs n'étaient que des hy- » pocrites de fanatisme. Les uns étaient plus avides » de sang, les autres plus avides d'or. Pour ceux- » ci, la cruauté était un besoin ; pour ceux-là, » elle était un calcul. Tous insultaient publique- » ment à la pitié, comme à la dernière bassesse » du cœur ; quelques-uns pourtant l'éprouvaient » en secret, l'exerçaient quelquefois furtivement. » Déjà, plusieurs d'eux envoyaient, dans leur » pensée, leurs complices à l'échafaud ; mais les

Digitized by Google

» haines restaient aussi profondes, aussi cachées » qu'à la cour d'un tyran. »

On pourrait multiplier les citations, mais celles-ci suffiront sans doute pour donner une idée juste du Précis historique de M. Lacretelle. Il a peint ce qu'il a vu lui-même, et lorsqu'il parle de ce qu'il n'a pas vu, il paroît avoir puisé dans les meilleures sources. Il n'est qu'un seul fait sur lequel l'auteur semble avoir été induit en erreur; il parle d'un envoyé du roi de Sardaigne, qui vint traiter avec les Lyonnais, en 93: ce fait est absolument controuvé; les Lyonnais avaient pu placer leur espoir dans les peuples voisins; mais ils n'ont jamais traité ni entrepris de traiter avec aucun gouvernement étranger; M. Lacretelle, il est vrai, ne donne point ce fait comme authentique, mais il était inutile d'en parler; dans un précis aussi laconique que celui que nous annonçons, il ne faut point donner de place aux conjectures, il faut sur-tout supprimer les détails, qui n'expliquent rien, et sous ce dernier rapport, on pourrait peut-être reprocher à l'historien de s'être trop appesanti sur les petites nuances des factions qui ont succombé; ces nuances échapperont à la postérité, et il ne restera dans le souvenir des hommes que de grands crimes et de grands malheurs. Au reste, ces défauts sont légers, et ils sont rachetés dans le Précis de M. Lacretelle, par tout ce qui peut intéresser et instruire les lecteurs les plus éclairés.

Avant de terminer cet extrait, il ne sera pas inutile peut-être de revenir sur une question qu'on a souvent agitée, c'est celle de savoir si le temps est venu d'écrire l'histoire de la révolution. Beaucoup de gens très-éclairés sont pour la négative; dans cette révolution, disent-ils, où chaque Français a été victime ou bourreau, où trouver un

Digitized by Google

homme qui puisse se dégager de tous ses intérêts, de tous ses souvenirs, de toutes les passions qui l'ont animé, pour élever une voix impartiale et digne d'être entendue de la postérité. Quelle vérité sortira de ce tourbillon d'intrigues et de factions opposées! Les récits de nos troubles politiques seront-ils écrits sous la dictée du bourreau qui seul était dans le secret de tous les crimes? ou bien notre histoire se composera-t-elle des gémissemens des victimes, qui seules ont connu tous les malheurs de la révolution? Ces raisonnemens sont spécieux, mais ils ne sont pas sans réplique. Il me semble qu'en condamnant les contemporains à ne pas écrire notre histoire, c'est condamner la postérité à ne pas la connaître, et à perdre ainsi le fruit de notre fatale expérience. « L'histoire, dit l'éditeur de M. Bertrand de Molleville (1), ne sauroit trop invoquer le témoignage des âges contemporains; quel temps, d'ailleurs, fut plus favorable pour raconter un événement, que celui où les assertions du mensonge peuvent être publiquement débattues et démenties par les témoins oculaires, où les récits fidèles peuvent recevoir la sanction instantanée du public, qui a été présent aux événemens dont on lui met le tableau sous les yeux. Je sais qu'on peut étudier l'histoire des sociétés dans les monumens qu'elles ont laissés; mais dans une révolution qui a tout détruit et qui n'a rien laissé de durable, quels sont les monumens qui resteront à consulter? Les flammes qu'elle a par-tout allumées, sont heureusement

(1) L'*Histoire de la révolution*, par M. Bertrand de Molleville, est assez avantageusement connue du public, pour que nous soyons dispensés d'en parler ici.

éteintes;

Digitized by Google

» éteintes; les larmes de l'humanité, tristes témoins
» mens des troubles, sont taries; la terre découvre
» aux regards les dépouilles de la vertu et de l'in-
» nocence immolée au génie des factions? Où
» nous restera-t-il donc pour faire connoître ces
» terribles époques, si ce n'est le témoignage des
» écrivains indépendans et vertueux, qui ont
» échappé à la faux de la terreur révolutionnaire. »
Si d'ailleurs on doit adopter l'idée que les philosophes se sont faite du temps, qu'ils ont défini *la durée des choses*, il faut convenir que sa marche a dû être beaucoup plus rapide dans les dernières années, et que si le temps a été longtemps en possession de tout dévorer, la révolution l'a dévoré lui-même à son tour. Le mouvement révolutionnaire nous entraînoit si rapidement d'une idée à une autre, il renversoit si subitement nos projets, nos espérances, il a si souvent changé l'objet de nos craintes et de nos calculs, qu'il a donné aux années la rapidité des jours; et l'on peut dire, qu'au milieu de tant de secousses toujours renaissantes, de tant d'abymes ouverts et refermés sous nos pas, de tant de factions, presqu'en même temps triomphantes et abandonnées, de tant de révolutions, en un mot, dans le sein même de notre révolution, nous sommes devenus notre propre postérité, et nous pouvons aujourd'hui parler de nous-mêmes, comme en parleront les âges futurs. Ces raisonnemens paraissent sans réplique, et s'il étoit nécessaire d'ajouter une nouvelle preuve, pour faire voir qu'on peut enfin dire la vérité sur la révolution, il nous semble qu'on pourrait citer avec avantage l'exemple de M. Lacretelle.

K.

Digitized by Google

*Hippolyte, tragédie en trois actes, imitée d'*Euripide, *par le citoyen* Palmézeaux; *représentée, pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Marais, le 9 ventose an* 11. *A Paris, chez madame* Masson, *libraire, rue de l'Echelle,* n°. 558, *et chez* le Normant, *imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois,* n°. 42, *en face du petit portail.*

On ne se plaindra plus de la disette des talens; on n'entendra plus louer tous les jours, à nos dépens, cet éternel siècle de Louis XIV : le citoyen Palmézeaux (Dorat-Cubières) vient enfin de prouver que nous avons encore des génies capables de lutter avec les génies de cet âge trop vanté, et d'atteindre à leurs chefs-d'œuvres.

Jusqu'à présent on avoit eu la simplicité de croire que la Phèdre de Racine était une assez belle tragédie; mais le citoyen Palmézeaux a fort bien démontré que Racine n'y entendait rien, et qu'on pouvait faire beaucoup mieux que lui. Pour mettre cette vérité hors de doute, le citoyen Palmézeaux a refait la Phèdre, et n'a pas craint de combattre corps-à-corps, comme Pradon, de glorieuse mémoire, avec l'auteur d'Andromaque et d'Athalie.

Le citoyen Palmézeaux a été encouragé dans cette grande entreprise par un certain professeur de ses amis. C'est ce qui lui a fourni le sujet d'un dialogue ingénieux, que l'on trouve à la tête de son Hippolyte. Nous en rapporterons quelques passages, car on ne peut mieux faire connaître M. Dorat-Cubières qu'en le citant.

Les lecteurs bénévoles de l'Almanach des Muses, et les jeunes provinciaux, qui ont encore toute leur candeur primitive en littérature, seront charmés de retrouver ici le talent de l'auteur du *Dialogue des deux Fauteuils académiques*, si admiré par M. de Rivarol; des *Point ne faut*, chant marotique; de *Marat*, poëme; des *Etats-*

Digitized by Google

généraux de Cythère, et de tant d'autres ouvrages pleins de sel et d'innocence.

LE PROFESSEUR.

. . . . . .

» Eh bien, puisque M. Guérin a fait son Hippolyte, » pourquoi ne feriez-vous pas le vôtre? Il est peintre, et » vous êtes poète.

L'AUTEUR.

» Pourquoi ne ferais-je pas mon Hippolyte? Je ne » comprends pas bien ce que vous voulez dire.

LE PROFESSEUR.

» Eh! oui; pourquoi ne feriez-vous pas votre Hippolyte?

» . . . . . .

» Supprimez les chœurs de l'Hippolyte d'Euripide; trai» tez le sujet en trois actes, et vous nous donnerez, à » votre tour, une tragédie très-estimable.

L'AUTEUR.

» Traiter un sujet après le grand Racine! y pensez» vous, M. le professeur?.....

LE PROFESSEUR.

» Eh! qu'importe que Racine ait déjà traité un sujet? » est-ce une raison pour qu'un autre poète ne le traite » pas? *Le Gouvé* a refait la Thébaïde, et a mieux fait » que Racine.

L'AUTEUR.

» Mais la Thébaïde fut le premier ouvrage de Racine, » et par conséquent très-faible; au lieu que Phèdre.....

LE PROFESSEUR.

« ..... Racine a pu faire des fautes; que dis-je? il en » a fait; la tragédie de Phèdre en fourmille. . . . .

» . . . . . .

» Quelques-uns ont prétendu, et prétendent encore, » que le plan de la Phèdre de Pradon vaut beaucoup » mieux que le plan de la Phèdre de Racine; et je ne vous » cache pas qu'un de mes collègues, professeur, ainsi que

Digitized by Google

» moi, dans une école centrale de département, ne man-
» que jamais, quand il donne des leçons sur la tragédie,
» de lire à ses élèves la Phèdre de Pradon et celle de Racine,
» de les analyser, de les comparer ensemble, de faire
» voir en quoi celle de Pradon l'emporte sur celle de
» Racine, etc. »

Ici le citoyen Palmézeaux veut bien nous apprendre que le grand professeur, qui explique la Phèdre de Pradon à ses écoliers, est l'illustre M. Briquet, professeur de littérature à Niort; que madame Fortunée Briquet, son épouse, s'occupe aussi des lettres avec succès, et que le portrait de cette dame se trouve gravé à la tête du nouvel Almanach des Muses, qui s'imprime chez Barba. Que nous éprouvons de satisfaction d'apprendre que M. Briquet demeure à Niort en Poitou ! M. de Rivarol ne nous avait laissé que des renseignemens fort douteux sur cet auteur célèbre. A l'article *Briquet* du *petit Almanach des grands Hommes*, on lisait : *Briquet, voyez Braquet* : et à *Braquet*, on trouvait : *Braquet, voyez Briquet* : de sorte qu'on ne savait où le prendre. Nous remercions le citoyen Palmézeaux d'avoir tiré les savans de cette cruelle incertitude. On nous pardonnera cette petite digression en faveur d'une chose si importante; nous revenons à notre sujet.

Après avoir critiqué le plan de la Phèdre de Racine, le professeur passe à l'examen du style. Un combat plein de modestie et de politesse, s'engage alors entre l'auteur et M. le professeur : » J'ai critiqué, dit celui-ci, le plan
» de la Phèdre de Racine, parce qu'il mérite d'être cri-
» tiqué : je vous étonnerais bien davantage, si.....

L'AUTEUR.

» Voilà un *si* qui me déplaît beaucoup. Que voulez-vous
» dire avec votre *si*, et le sens suspendu qu'il annonce ?

LE PROFESSEUR.

» Je veux dire que je vous étonnerais bien davantage,
» si je m'avisais de critiquer le style de cette pièce.

Digitized by Google

L'AUTEUR.

» Parlez, monsieur, parlez; ne vous gênez pas. Vous » professez les langues anciennes à l'école centrale du » Panthéon, vous savez le grec et le latin mieux que moi; » mais la langue française, telle qu'on l'écrivait du temps » de Louis XIV, ne vous est pas étrangère; parlez, » éclairez-moi, et je me ferai honneur de profiter de vos » lumières.

LE PROFESSEUR.

» Je ne vous dirai rien sur la Phèdre de Racine, que » vous ne sachiez; et à quoi vous servirait mon bavar- » dage? est-ce à l'écolier qu'il convient d'instruire son » maître?

L'AUTEUR.

» Ah! monsieur le professeur, quelle modestie! Je suis » plus vieux que vous, à la vérité; mais on perd souvent » la mémoire en avançant en âge, et je ne serai pas fâché » d'apprendre de nouveau, ce que j'ai su dans ma » jeunesse. »

Nos lecteurs ont-ils jamais rien vu de plus fin et de plus galant que ce morceau? Ce *si suspendus* qui, dans un autre genre, égale le charmant *quoi qu'on die*! ce *monsieur le professeur*, ce *vieil auteur* qui a perdu la mémoire, quel ton parfait! quelle aménité! quel savoir vivre!

Le citoyen Palmézeaux, vaincu par les raisons du professeur, s'engage à recommencer la Phèdre de Racine, ou à refaire l'Hippolyte d'Euripide. Il observe, avec beaucoup d'érudition, que Robert Garnier, Gilbert, la Pinelière, Segrais, avaient traité le sujet de Phèdre avant Racine. Comme les beaux esprits se rencontrent! c'est précisément ce que dit aussi M. Pradon dans la préface de sa Phèdre Et M. Pradon avoue franchement que *ce n'est point un effet du hasard qui l'a fait se rencontrer avec Racine, mais un pur effet de son choix.* Le citoyen Palmézeaux fait

Digitized by Google

éclater aujourd'hui le même courage. On dira de lui ainsi que de Pradon :

« Dorat (Cubières) comme un soleil en nos ans a paru ! »

Voilà donc la pièce faite. Mais où la jouera-t-on ? Au Théâtre Français ? M. le professeur s'écrie, plein d'une juste colère : » N'y a-t-il, en France, que le Théâtre » Français, pour faire représenter des tragédies ? et n'y » a-t-il que les habitans de Paris qui soient dignes de les » juger ? Les habitans de Bordeaux, de Lyon, de Mar- » seille, de Nantes, etc. n'ont-ils aucune connaissance de » l'art dramatique ?..... J'ai vu d'excellentes pièces, » représentées pour la première fois sur les théâtres de la » Cité, du Marais, de Molière, de la porte Saint-Martin, » de l'Ambigu-Comique, des Jeunes-Elèves, etc. »

Pourquoi, en effet, ne serait-on pas bons juges de la langue de Racine, à la porte Saint-Martin, à l'Ambigu-Comique, à *Rosporden* en Bretagne, ou à *Pétignac* en Gascogne ? Vive la province et le boulevard pour le bon goût ! Boileau lui-même est obligé d'en convenir, témoin ce mot qui lui est échappé : *la Pharsale aux provinces si chère !* Aveu d'autant plus précieux pour le cit. Palmézeaux, qu'il sort de la bouche d'un ennemi (1). L'auteur se soumet à l'opinion du Professeur, il consent à donner son Hippolyte au *Marais*, et il promet à M. le Professeur de lui envoyer sa pièce, aussitôt qu'elle sera imprimée. Le Professeur répond obligeamment : « Je la recevrai avec » plaisir ; en attendant, je vais faire ma classe. »

Tandis que M. le Professeur va régenter les jeunes élèves de l'école centrale du Panthéon, le citoyen Palmézeaux se charge donc de morigéner Racine. A cet effet, il a rétabli le rôle de Diane, déesse qui apparaît armée d'une flèche, pour maintenir au *Marais* la sévérité des mœurs et du goût antique. C'est mademoiselle

(1) M. de Palmézeaux a écrit un livre contre Boileau.

Digitized by Google

Gotis qui joue ce rôle important. Voilà pourtant ce qu'aurait ignoré la postérité, si l'auteur n'avait eu l'attention délicate de faire imprimer les noms des acteurs du *Marais*, vis-à-vis ceux des personnages de sa tragédie.

Ce n'est ni Vénus, comme dans Euripide, ni Hippolyte, comme dans Sénèque, Racine, et même dans Pradon, qui ouvre la pièce du citoyen Palmézeaux; c'est Phèdre et sa *gouvernante* Egine. Egine, comme Œnone, se plaint de l'obstination avec laquelle l'épouse de Thésée cache un chagrin qui la tue. Phèdre, sans écouter sa gouvernante, s'écrie :

Ah, qu'on m'élève un peu! Tourment insupportable!
Je me meurs, chère Egine. Ote-moi ce bandeau,
Ce pesant diadème, inutile fardeau :
Laisse errer mes cheveux en tresses vagabondes. ....

Eh bien, Racine est-il vaincu?

Que ces vains ornemens, que ces voiles me pèsent!
Quelle importune main en formant tous ces nœuds
A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux?
Tout m'afflige et me nuit, et conspire à me nuire.

Ce langage recherché vaut-il ce vers, si simple, qu'on croit l'avoir lu dans tous les almanachs des Grâces ou des Muses?

« Laisse errer mes cheveux en tresses vagabondes. »

Nous ne parlerons point de cet admirable hémistiche :

« Ah, qu'on m'élève un peu! »

Euripide avait dit : soulevez mon corps. Mais avec quel art le savant citoyen Palmézeaux versifie la faute élégante du bon père Brumoi : *Qu'on m'élève un peu! Aye!* Tout cela rend bien ridicule ce vers.

Et mes genoux tremblans se dérobent sous moi.

C'est ainsi que Racine a gâté par-tout la belle antiquité, que le citoyen Palmézeaux reproduit.

Phèdre dans son délire voudrait suivre les chasseurs

dans les bois ; Egine lui dit brusquement : *que parlez-vous de chasse* ? Phédre interdite par cette question rentre en elle-même, et dit :

« Ah ! de ma volonté je cherche en vain l'usage.
» Rends-moi mon voile, Egine, et couvre mon visage ;
» Je pleure malgré moi, etc. »

On voit avec quel bonheur le citoyen Palmézeaux rappelle toujours, ou par ses rimes, ou par ses expressions, les vers de Racine.

Où laissé-je égarer mes vœux et mon esprit ?
Je l'ai perdu ! les dieux m'en ont ravi l'usage !
Œnone, la rougeur me couvre le visage !
Je te laisse trop voir mes honteuses douleurs
Et mes yeux malgré moi se remplissent de pleurs.

Comme notre intention est de suivre le citoyen Palmézeaux, et non pas celui qu'on *appelle le grand Racine, on ne sait pas trop pourquoi*, comme le dit très-bien M. le Professeur (1), nous invitons les lecteurs qui ne se rappelleraient pas assez la Phèdre de Racine, à recourir à l'ouvrage ; le citoyen Palmezeaux brave toutes les comparaisons.

Théodas, le Théramène de la pièce, arrive sur la scène pour annoncer qu'il a entendu des cris, et il s'en retourne en disant qu'il va à la chasse. Phèdre se trouve une seconde fois seule avec sa gouvernante. Celle-ci essaie de nouveau de découvrir le chagrin de sa maîtresse ; elle s'écrie :

Quoi, vous ne dites mot ; vous gardez le silence !

Elle rappelle ensuite

Ce terrible Hippolyte,
Indomptable chasseur, que notre sexe irrite.

(1) Voyez la préface ou le dialogue, page 13.

Digitized by Google

PHEDRE.

Ah! qu'entends-je?

EGINE.

Ce nom, à Diane si doux,
Allume en votre cœur le plus juste courroux;
Je le vois.

PHEDRE.

Que dis-tu, quel nom sort de ta bouche?

Egine croit toujours que Phèdre est agitée par la crainte de voir ses enfans obéir au fils de l'étrangère.

Mais la reine lui dit:

Qu'un souci plus cruel m'agite et me dévore!

La gouvernante lui répond:

Vous n'avez point versé le sang de l'innocence.

PHEDRE.

Le sang, graces au ciel! n'a point rougi mes mains.

On voit que tout cela est encore dans Racine, et combien toutefois le citoyen Palmézeaux l'a rendu différent. Egine se jette aux genoux de Phèdre; Phèdre se rend à sa prière; elle va tout avouer, elle s'écrie:

O ma mère! en tous lieux digne d'être honorée,
De quel affreux amour fûtes-vous dévorée!

EGINE.

Pourquoi le rappeler cet amour monstrueux?

PHEDRE.

O ma sœur! quel délire aveugle, impétueux,
Sur les pas d'un amant, dans une île déserte,
Vous fit ainsi que moi courir à votre perte, etc.

EGINE, *gravement.*

Allez-vous accuser toute votre famille,
Madame? Ignorez-vous de qui vous êtes fille!

Phèdre est bien embarrassée de cette question, d'autant plus que le poète a soin d'avertir que la gouvernante parle *gravement*, et dit tout cela sans rire. Le dialogue continue:

Digitized by Google

PHEDRE.

Connais-tu la puissance
De ce dieu si funeste à la chaste innocence?

EGINE.

De l'amour?

PHEDRE.

De l'amour. Coupable ou malheureux,
Mon cœur, mon faible cœur brûle de tous ses feux.

EGINE.

Il brûle, juste ciel! qu'un tel aveu m'étonne!

PHEDRE.

Tu le connais aussi le fils de l'Amazone!

EGINE, *très-étonnée.*

Hippolyte?.... C'est lui que vous pourriez aimer!....

PHEDRE.

C'est une autre que moi qui vient de le nommer!

Comme cela rajeunit, le *c'est toi qui l'as nommé!* Le beau vague: *c'est une autre que moi!* — Et quel est cette *autre*? On n'en sait rien; c'est Egine, c'est qui l'on voudra. Ce que c'est que d'avoir du génie! Mais nous ne pouvons nous empêcher d'affliger ici la modestie du citoyen Palmézeaux, en faisant admirer à nos lecteurs cette même modestie; car on voit par le dialogue qui sert de préface au chef-d'œuvre que nous annonçons, que l'auteur ne s'attribue pas ce beau vers, *c'est une autre que moi*, etc. Il avoue qu'il lui a été fourni par M. le Professeur qui est allé faire sa classe.

Phèdre raconte son amour à Egine, et le citoyen Palmézeaux refait, toujours avec le même succès, ce morceau si connu:

Mon mal vient de plus loin, etc.

Il corrige sur-tout bien heureusement ces vers:

Je sais mes perfidies,
Enone, et ne suis point de ces femmes hardies,

Digitized by Google

Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.

Le citoyen Palmézeaux met :

Oh! que j'ai de mépris pour ces femmes hardies,
Qui sous de faux dehors cachent leurs perfidies;
Qui, fières de tromper leurs crédules époux,
De la chaste Minerve affrontent le courroux,
Et qui foulent aux pieds les vertus domestiques.

Egine, touchée du sort de la reine, lui dit :

Madame, à vous parler sans vain déguisement,
Je viens de vous entendre avec frémissement
Avouer un amour qui n'est point ordinaire.
. . . . . .
Vous offrez tout l'éclat de la jeune saison;
Votre âge est tout de feu. . . . . .
. . . . . .
Eh! qui peut résister à Vénus, à ses flammes?
Ouvrez les yeux, par eux elle entre dans les ames;
Le désir au printemps agite les roseaux;
Tout aime dans les airs, tout aime sous les eaux.

On reconnait ici l'agréable auteur de tant de poésies fugitives insérées par-tout.

« Les vents baisent les nuages,
» Les zéphirs baisent les fleurs, etc.

Euripide avait dit que la puissance de Vénus s'étend dans les airs et sous les eaux; qu'elle est la source des êtres; qu'elle donne naissance à l'Amour, principe immortel des générations, etc. Mais cet amour qui *n'est pas ordinaire*; cette Vénus qui *entre par les yeux, quand on les ouvre;* ce printemps, ces roseaux agités de désir sont d'une couleur tout autrement tragique.

M. de Rivarol, charmé du talent érotique du citoyen Palmézeaux, avait fait pour lui ce beau vers :

« Je fais *la fugitive* et je signe toujours. »

Aussi le citoyen Palmézeaux, plein d'une juste reçon-

Digitized by Google

naissance, nous apprend-il dans un de ces nouveaux ouvrages, qu'il s'est fixé à ce nom de *Palmézeaux*, parce qu'il était agréable à M. de Rivarol.

Le théâtre, qui représentait des forêts, au premier acte, représente l'intérieur du palais de Thésée au second. Phèdre paraît avec Ismène, autre confidente, dont le rôle est confié aux talens de mademoiselle *Aglaé*. On entend au-dehors les cris d'Hippolyte à qui Egine vient de révéler l'amour de Phèdre. Hippolyte arrive, et dans sa fureur il se déclare contre l'hymenée.

Quels maux ne naissent point du joug de l'hymenée,
La flamme d'un époux croit être fortunée ;
Il s'épuise en trésors, en soins officieux
Pour rendre son épouse un chef-d'œuvre des cieux ;
Et l'épouse bientôt, infidelle et parjure,
Fait au nœud conjugal une mortelle injure.
Ah ! ce n'est pas ainsi que vivoient autrefois
Les femmes que l'hymen soumettoit à ses loix :
Tout est bien différent ; aujourd'hui les épouses,
De vivre chastement, se montrent peu jalouses, etc.

Le citoyen Palmézeaux transportait tout-à-l'heure, avec beaucoup de succès, Anacréon dans la tragédie ; maintenant il s'y montre le rival de Molière. Quelle flexibilité de talent ! Ne croit-on pas entendre *Arnolphe, dans l'Ecole des Femmes :*

Est-il une autre ville aussi,
Où l'on ait des maris si patiens qu'ici ;
Est-ce qu'on n'en voit pas de toutes les espèces,
Qui sont accommodés chez eux de toutes pièces ? etc.

Hippolyte, après avoir déclaré qu'il méprise *l'art de séduire une belle*, sort, comme le dit l'auteur, *en jetant sur Egine des regards foudroyans*. La pauvre Phèdre, qui a été, dans un coin, présente à toute cette scène, s'irrite à son tour des mépris du superbe chasseur. Dans sa fureur, elle jure de se venger. A l'instant même, Thésée se pré-

Digitized by Google

sente à son épouse : il va tout naturellement pour embrasser sa femme ; mais Phèdre recule en disant :

Vous voyez mes pleurs,
Il est, en votre absence, arrivé des malheurs !

Thésée ne comprend pas bien d'abord quelle espèce de malheur le menace. Il croit que son grand-père Pitthée est mort. La philosophie lui dit, pour le consoler, que le bon-homme était bien vieux, et qu'il est tout naturel qu'il soit mort ; mais la piété filiale revint à son tour, et elle a aussi ses droits sur Thésée.

La vieillesse, les maux qui suivent un long âge. . . .
N'importe, je l'aimois ; Pitthée étoit si sage !

Phèdre répond que Pitthée n'est point mort. Elle se retire en disant qu'elle va envoyer une lettre à Thésée. Le roi, demeuré seul, s'écrie :

Qu'est-ce qu'elle veut dire ;
Elle ne parle point, et veut pourtant écrire !

Ismène arrive avec une lettre ; Thésée hésite à l'ouvrir ; Il observe

Qu'on apprend quelquefois ce qu'on veut ignorer.

Réflexion bien prudente dans la position où se trouve cet époux malheureux ; cependant la curiosité l'emporte. Thésée lit tout bas, puis il s'écrie tout haut : « Faites » venir mon fils ! » On amène Hippolyte. Thésée a recours d'abord à l'ironie, puis il se jette dans la fureur ; il prétend que la rougeur de son fils décèle son crime. Hippolyte répond sans se déconcerter :

Je rougis pour vous seul . . . . . .
. . . . . tout autre qu'un père,
Ne m'auroit pas deux fois accusé d'adultère.

Voici Corneille après Anacréon et Molière. C'est ainsi que l'auteur est tour-à-tour et tout-à-la-fois, le chevalier de Cubières, M. Dorat-Cubières, et le cit. Palmézeaux ! Cependant Hippolyte songeant, fort à propos, que

Digitized by Google

Thésée peut croire que lui, Hippolyte, avoit recherché Phèdre par ambition, ajoute :

Ah ! seigneur, la couronne est loin de ma pensée ;
Sur votre auguste front elle est si bien placée !
Est-ce un fils tel que moi, me suis-je dit souvent,
Qui pourroit succéder à son père vivant ?

Pour conclure, Hippolyte chassé par Thésée, court à sa perte. Ismène vient dire au roi que la reine s'est empoisonnée. Théodas, qu'on n'avoit pas revu depuis qu'il étoit allé à la chasse, ouvre tristement le troisième et dernier acte, par le récit de la mort d'Hippolyte :

Il est moitié dragon, il est moitié taureau.
(C'est du monstre dont on parle.)
Je n'ai point de couleur, je n'ai point de pinceau
Qui puissent exprimer ce mélange effroyable ;
En lui tout est visible, et tout est incroyable.

Un critique a observé avec beaucoup de justesse, que le dernier vers pouvoit s'appliquer au cit. Palmézeaux lui-même. Un monstre qui est à-la-fois *visible* et *incroyable* ! la belle alliance de mots ! cela est d'accord, d'ailleurs, avec la sagesse des nations ; car le proverbe dit : *Il ne faut pas croire tout ce qu'on voit.* Les chevaux d'Hippolyte sont effrayés :

En avant s'il les pousse, ils courent en arrière.

Ces chevaux-là ressemblent à bien des gens. Au reste, on voit que le citoyen Palmézeaux conduit les coursiers d'Hippolyte tout aussi bien que Pégaze.

« L'essieu se brise enfin, et de la double roue,
» Le circulaire appui contre le roc échoue. »

Poésie imitative.

Comme Théodas achève son récit, Diane, sous les traits de Mlle. *Gotis*, *une flèche à la main*, *descend dans un nuage*. Elle révèle à Thésée la calomnie de Phèdre. Thésée demande la mort : Mlle. Gotis branlant sa flèche, dit :

Digitized by Google

Tu mériterois bien ! . . . On apporte alors le corps d'Hippolyte, *posé* (comme le dit l'auteur) *d'une manière pittoresque sur les débris de son char.* Diane s'emporte contre Vénus :

Tremble, Vénus, tu crois tes forfaits impunis,
Mais je cours m'en venger sur ton bel Adonis !

Elle disparoît avec son nuage. Thésée se jette sur Hippolyte mourant, qui refuse d'abord de lui pardonner ; il s'adoucit enfin, lorsqu'il entend son père lui dire :

Je t'exilai tantôt, sans aucun fondement,
Veux-tu me condamner au même châtiment.

Hippolyte attendri, répond :

Mon père, embrassez-moi, je ne sais point haïr ;
Je vous lègue mon ame, à mon dernier soupir.
Puissiez-vous désormais, vous dont l'ame est si tendre,
Ne point juger vos fils avant de les entendre.

Cette belle moralité termine cette belle pièce.

Il est temps de quitter l'ironie. Si nous avions annoncé la pièce de M. de Palmézeaux comme une parodie de Phèdre, se jouant sur les boulevards, il n'y a personne qui n'y eût été trompé. On peut abandonner au silence et à la pitié un ouvrage échappé par hasard à la médiocrité en délire : mais quand cet ouvrage est né de l'union monstreuse de la bêtise et du jacobinisme littéraire ; lorsque l'auteur, attaquant les plus grandes réputations et les plus grands hommes, avoue le dessein de *révolutionner* le Parnasse, alors il n'est plus possible de se retrancher dans le seul mépris. Il est certain que ce *sans-culotisme* littéraire est un système adopté par quelques écrivains du jour : les uns veulent nous ramener à la barbarie de Ronsard ; les autres s'empressent de ressusciter Pradon ; ceux-ci reproduisent, dans des romans, le style et les ordures de Rabelais, et n'oublient que son génie ; ceux-là, prétendant vous peindre la société, vous rapportent, dans le langage

Digitized by Google

des halles, ce qu'ils ont observé sur les bornes des rues.

Que veut ce M. de Palmézeaux ? suivre les anciens de plus près que Racine. Pitoyable prétention ! M. de Palmézeaux sait-il ce que c'est que les anciens ; lui qui versifie jusqu'aux fautes de la prose du père Brumoy, dans l'impuissance où il semble être de lire, nous ne dirons pas le grec, mais même le latin du scholiaste? Que M. Palmézeaux sache donc que Racine a imité des anciens presque tout ce qu'il en fallait imiter. S'il n'a pas transporté la tragédie grecque toute entière sur le Théâtre Français, c'est qu'il a su qu'il y a des beautés de temps et de lieux, qui ne peuvent convenir à d'autres lieux et à d'autres temps ; il a su que l'on trouve chez les anciens des sentimens très-naturels et très-beaux en eux-mêmes, dont l'expression littérale serait toutefois sans effet pour nous ; parce que le cœur a eu ses développemens de passions, comme l'esprit a eu ses progrès de lumières. Tel sentiment qui était héroïque chez les Grecs, n'est plus chez les nations modernes qu'un sentiment vulgaire passé en usage, et devenu comme familier à tous : nous n'en voulons qu'un seul exemple, la valeur. D'autre part, on se figure que nous avons affaibli certains mouvemens de l'âme, parce qu'il y a certaines barbaries de nature, que nous ne pouvons plus supporter. Il est douteux, par exemple, que l'on pût montrer avec succès, sur notre théâtre, Electre encourageant son frère Oreste à tuer sa mère ; mais le dégoût que nous éprouvons pour de telles horreurs, n'est pas chez nous preuve de faiblesse, c'est signe de force. Cela tient évidemment aux progrès que la morale a fait chez les hommes. La nature humaine est changée ; l'ame est sortie de l'enfance où la retenait le paganisme ; elle a été émancipée par la religion chrétienne ; elle ne peut plus se tromper au point de prendre pour devoir ce qui est crime, le parricide pour une vertu. Elle n'est point sortie de la nature, comme on le prétend, elle est rentrée, au contraire, dans la véritable nature.

L

Digitized by Google

Le peu de traits qui restait à glaner après Racine, dans Euripide et dans Sénèque, n'ont pas même été aperçus par M. de Palmézeaux, qui ne pouvait rien apercevoir. Il est certain que Racine a l'élégance, la grace, le bon goût des anciens; mais il en a rarement la naïveté, et sur-tout celle des Grecs (1). Cela vient en partie du siècle où il a vécu, et peut-être aussi de la perfection de sa poésie. Racine est Euripide, mais Euripide faisant le vers de Virgile. Ces μην, ces γαρ, μηνγαρ, ces δε, ces ων, etc. qui remplissent le vers grec, lui donnent une démarche simple et naturelle, et en rendent la composition facile; les divers dialectes servaient encore à diminuer les difficultés de la versification. Virgile et Racine n'avaient pas, dans leurs idiômes, les mêmes ressources; ils ont été obligés de travailler davantage; mais s'ils ont perdu quelque chose en simplicité, leur poésie se rapproche aussi beaucoup moins de la prose que la poésie grecque. Ce sont eux qui ont posé les véritables limites entre la langue vulgaire et la langue des muses: l'art des vers, proprement dit, n'était point connu avant eux.

Mais de ce qu'il serait à souhaiter que Racine eût quelquefois plus de naïveté, il ne faut pas en enconclure, comme M. de Palmézeaux, qu'on doit transporter le ton bourgeois dans la tragédie. M. Palmézeaux semble croire que la Phèdre de Pradon est mieux composée que la Phèdre de Racine: comment n'a-t-il pas vu que Phèdre, dans la pièce de Pradon, n'étant pas encore l'épouse de Thésée,

Les derniers nœuds des loix de l'hymenée,
Avec Thésée encore ne m'ont point enchaînée,

son amour devient un amour ordinaire? Aussi Phèdre le

(1) Dans *Esther* et dans *Athalie*, il a la majestueuse naïveté de l'écriture.

Digitized by Google

raconte-t-elle tout simplement à Aricie. Elle remarque fort bien *l'innocence* de ses feux; elle dit que

« Les Dieux n'allument point de feux illégitimes. »

Par cette *merveilleuse composition*, tout se réduit à une petite jalousie de comédie entre Aricie et Phèdre, et on ne sait pourquoi Pradon parle d'inceste, si ce n'est parce qu'il a trouvé ce mot dans Euripide. Ainsi, dans son plan, toutes les grandes conceptions tragiques, toutes les terreurs et tous les remords de l'inceste, tout le formidable intérêt de la fatalité ont disparu. Et voilà la pièce pour laquelle M. Palmézeaux garde son admiration! Il a osé s'appuyer de l'autorité de Voltaire contre Racine. Voltaire s'est épuisé en admiration pour Racine pendant soixante ans; il a écrit et répété mille fois qu'il n'y avait que *Jean* qui sût faire des vers et des tragédies. C'est lui qui, en dernier résultat, a confirmé le jugement de Boileau, et placé Racine au rang qu'il occupe aujourd'hui. Sans l'auteur de Mérope, on ignorerait peut-être encore tout ce que vaut l'auteur de Phèdre et d'Athalie. Il est vrai qu'au milieu de tant d'éloges, la haine de Voltaire pour la religion lui a arraché quelques blasphêmes contre le chef-d'œuvre de Racine; il n'a pu s'empêcher aussi de reconnaître quelques défauts particuliers à ce grand homme, mais il était bien loin de soupçonner qu'on abuserait un jour si étrangement de quelques-unes de ses expressions; il ne s'attendait guères à devenir le chef de la nouvelle famille des Cassaigne et des Pradon : ce doit être là le plus grand supplice de son ombre. Quel tourment pour lui, s'il s'intéresse encore aux choses d'ici-bas, de se voir cité contre Racine, par un M. de Palmézeaux, conjointement avec un professeur Briquet, dans la préface d'un *Hippolyte!*

H. S.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Nous avons donné, dans le dernier numéro de ce journal, un extrait de la correspondance inédite de Rousseau et de madame de Franqueville. Nous avons cité quelques lettres, qui ont paru en faire désirer d'autres. Voici une nouvelle lettre de madame de Franqueville; elle est datée du 25 février 1765, époque où Rousseau s'était attiré un très-grand nombre d'ennemis, par son caractère défiant et soupçonneux.

(*De Marianne.*)

Le 25 février 1765.

« Je suis bien touchée, cher Jean-Jacques, de ce que, » malgré toutes vos peines, vous ayiez songé à me rassurer » sur vos sentimens pour moi, avant d'avoir reçu ma se- » conde lettre. Cependant, ce qui traverse si opiniâtre- » ment votre bonheur, ne saurait augmenter le mien; et » j'aimerais bien mieux que cette marque de bonté, qui » a assez de prix par elle-même, n'en tirât pas un si grand » de la circonstance où vous vous trouvez.

« Il y a long-temps que ma réserve me pèse, et que je » souffre de la vôtre: ainsi, puisqu'enfin vous me traitez » en amie, je vais vous parler à cœur ouvert.

» Je respecte votre faiblesse, cher Jean-Jacques, mais » je ne la conçois pas. En consacrant votre plume à la » vérité, n'avez-vous pas dû préparer votre ame à la » constance? Vous, qui paraissez si bien connaître les » hommes, comment avez-vous pu penser qu'ils accueil- » leraient celui qui condamne leurs mœurs par ses exem- » ples, et foudroie leurs préjugés par ses écrits? La route » que vous avez prise, ne devait pas vous conduire au

Digitized by Google

» repos, mais à la célébrité; vous n'avez pu l'ignorer
» après avoir eu l'audace qu'il fallait pour atteindre a son
» plus haut dégré, manqueriez-vous de la fermeté néces-
» saire pour supporter les adversités dont elle est accom-
» pagnée; et ne seriez-vous pas aussi fort d'avoir publié
» *Emile*, devant vos ennemis, et devant vous-même,
» que devant Dieu? C'est à ceux qui s'intéressent à vous,
» c'est à moi, et non pas à vous, à succomber sous les
» coups qu'on vous porte; parce que ma sensibilité est à
» découvert, et que la vôtre doit être défendue par les
» vues supérieures qui ont enflammé votre génie. Aussi,
» je vous l'avoue, votre sort m'irrite contre votre zèle: je
» voudrais que vous fussiez plus tranquille et moins
» illustre. Vous le savez, je chéris votre personne, et
» j'idolâtre vos talens. Avec tout cela, vous n'êtes point
» irréprochable à mes yeux; je vous trouve un tort essen-
» tiel, dont vos adversaires n'ont garde de vous charger,
» c'est celui d'être la cause des atrocités qu'on exerce
» envers vous. Il faudrait que vos derniers ouvrages pro-
» duisissent plus de bien que vous ne pouvez en attendre,
» pour que les choses se retrouvassent dans l'équilibre où
» elles étaient avant qu'ils parussent. Ce qui vous concerne
» excepté, tout va à-peu-près comme tout allait avant
» la publication d'*Émile*: la clarté que vous y jetez sur
» des matières qu'on n'est pas accoutumé à bien voir,
» éblouit plus de gens qu'elle n'en éclaire; et presque
» tous ceux qu'elle attire, cessent d'apercevoir, non-seu-
» lement l'objet éclairé, mais la lumière elle-même. A la
» vérité, quelques cœurs bien disposés recueillent les
» semences de vertu que vous répandez à pleines mains
» dans cet inestimable écrit: il n'est donc utile qu'à ceux
» qui auraient pu s'en passer; et qu'est-ce que le bien qu'il
» leur fait, en comparaison de l'oppression d'un homme
» juste, et de la protection qu'elle assure à quiconque re-

Digitized by Google

» cherchera ses fautes, empoisonnera ses intentions, et
» flétrira son caractère ?

» Mon ami ! il existe plus d'un V..... ; tous ne sont pas
» aussi mal-adroitement méchans que l'auteur du libelle ;
» et la vertu, presque toujours dénuée de secours étran-
» gers, se doit le ménagement de ne pas lutter contre le
» vice. Voilà ma façon de penser sur tout ce qui se passe
» à votre égard depuis que je vous connais. A Dieu ne
» plaise, qu'en vous la découvrant, je veuille porter at-
» teinte à la satisfaction intérieure qui doit vous consoler
» de tout ; que je croye avoir ce pernicieux crédit sur
» vous, ou que je l'ambitionne ! Vous seriez trop malheu-
» reux, s'il vous venoit des doutes sur la bonté des raisons
» qui vous ont déterminé à combattre tant d'opinions
» reçues ; car, à moins de faire l'entier sacrifice de votre
» amour-propre, vous vous êtes ôté tout moyen de reve-
» nir sur vos pas. Croyez cependant, cher Jean-Jacques,
» que je suis toute prête à m'accuser d'injustice, quand
» l'opposition que la nature a pour la douleur, me force
» à blâmer votre conduite ; et que les suites funestes qu'elle
» a eues, et qui en ont elles-mêmes de non moins cruelles,
» m'attachent toujours plus à vous. Je vous plains d'avoir
» éprouvé l'ingratitude de votre patrie ; et davantage en-
» core, d'avoir été obligé d'exposer aux regards de toute
» l'Europe, la tyrannie de ses magistrats, et la mauvaise
» foi de ses ministres, après avoir été l'apologiste des uns,
» et le panégiriste des autres ; mais sur-tout après avoir
» dit : *il faut se taire, et ne pas imiter le crime de Cham.*
» Adieu, très-cher Jean-Jacques ; je ne vous crois pas ca-
» pable de me savoir mauvais gré de ma franchise : si vous
» l'étiez, il serait bon de le savoir.

On voit, dans cette lettre de madame de Franqueville, l'expression de l'amitié la plus tendre et la plus vraie ; l'esprit ombrageux de Rousseau pouvait seul s'y mé-

Digitized by Google

prendre ; jamais madame de Franqueville ne put le faire revenir des préventions que cette lettre lui avait données : il répondit pour se plaindre, et il cessa d'écrire. Nous croyons devoir transcrire ici sa réponse.

Motiers, le 10 mars 1765.

« J'ai lu votre lettre avec la plus grande attention ; » j'ai rapproché tous les rapports qui pouvaient m'en faire » juger sainement : c'était pour mon cœur une affaire » importante.

» Vous étiez flattense durant ma prospérité ; vous de- » venez franche dans mes misères : à quelque chose mal- » heur est bon.

» J'aime la vérité, sans doute ; mais si jamais j'ai le » malheur d'avoir un ami dans l'état où je suis, et que » je ne trouve aucune vérité consolante à lui dire, je » mentirai.

» On peut donner en tout temps à son ami le blâme » qu'on croit qu'il mérite ; mais quand on choisit le mo- » ment de ses malheurs, il faut s'assurer qu'on a raison.

» Lorsque je disois, il faut se taire, et ne pas imiter » le crime de Cham, j'étois citoyen de Genève ; je ne dois » que la vérité à ceux par qui je ne le suis plus.

» Lorsque je disois, il faut se taire, je n'avais que ma » cause à défendre, et je me taisais ; mais, quand c'est » un devoir de parler, il ne faut pas se taire : voyez » l'avertissement. Adieu, Marianne.

J. J. Rousseau.

Digitized by Google

Fontenelle, Colardeau et Dorat, ou *Eloges de ces trois écrivains célèbres*, suivis d'une *Vie d'Antoine de Rivarol* (a).

Les trois premiers discours que contient ce recueil, étaient déjà connus ; le quatrième, qui est une notice en forme d'éloge de M. de Rivarol, paraît pour la première fois. Nous nous attacherons particulièrement à ce dernier morceau, qui offre de l'intérêt et plusieurs anecdotes peu connues. Rivarol a joui d'une célébrité qui donne du prix aux choses qui ont rapport à lui. La finesse et la causticité de son esprit lui ont attiré beaucoup d'admirateurs et plus encore d'ennemis. M. de Palmezeaux ne dissimule ni ses qualités, ni ses défauts ; et quoique M. de Palmezeaux soit un des écrivains les plus maltraités dans le *Petit Almanach de nos grands hommes*, il loue Rivarol beaucoup plus qu'il ne le blâme : il n'est pas le seul sans doute qui ait oublié les traits malins de Rivarol ; mais il est le seul peut-être qui lui ait donné le titre d'ami, et qui ait été jusqu'à répandre des larmes à sa mort.

M. de Rivarol à qui on a long-temps reproché sa naissance, descendait du marquis de Rivarol, lieutenant-général dans les armées de Louis XIV ; une longue suite de malheurs éprouvés par cette famille, avait réduit le père de Rivarol, qui habitait la petite ville de Bagnols, à tenir auberge pour gagner sa vie. Ces revers de la fortune n'ont été que trop communs ; beaucoup

(a) Par M. de Cubières - Palmezeaux. Un vol. in-8°. : prix 4 fr. pour Paris, et 5. fr. par la poste. A Paris, chez Cérioux, Fuchs, Mongie, Levrault ; et chez le Normant, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42.

Digitized by Google

de maisons, jadis illustrées, sont ainsi retombées dans la classe obscure de la société. Il y avait à Paris, il y a peu d'années, un descendant direct du grand Corneille, proche parent de MM. de la Tour-du-Pin, qui était réduit à être facteur de la poste aux lettres; sur cet article,

Les exemples fameux ne nous manqueraient pas.

Mais la révolution a bien changé les idées à cet égard; et Rivarol ne rougirait plus aujourd'hui de l'état qui a fait vivre ses parens. Ils firent de grands sacrifices pour son éducation; son père le destinait à l'état ecclésiastique. Arrivé à Paris, il dut se suffire à lui-même. Son esprit, sa figure très-intéressante et sa jeunesse lui procurèrent des ressources. Il réussit beaucoup auprès des femmes; et l'on sait qu'alors on ne parvenait à rien sans elles. Il ne fut pas toujours heureux: sa première conquête, qui pourtant n'était plus ni jeune ni belle, lui fut enlevée par un garçon apothicaire. . . . Il s'occupa de littérature, et publia plusieurs brochures pleines d'esprit et de gaîté, qui le firent connaître. Panckoucke, qui savait encourager le mérite, l'engagea à faire des extraits pour le Mercure; et, dans l'origine, ce fut pour le Mercure qu'il composa le discours où il indique *les causes de l'universalité de la langue française*, qui est devenu un de ses principaux ouvrages. Des démêlés avec M. Garat, qui travaillait aussi au Mercure sous le nom de dom Cossef d'Ustaris, forcèrent Rivarol à y renoncer. Il était connu par des ouvrages en prose; son *Epître au roi de Prusse* prouva qu'il pouvait réussir en poésie; on n'a point encore oublié ces deux vers:

En vain de sa bassesse un Pradon s'environne;
Boileau dans son courroux ne méprisait personne.

Ce fut à-peu-près à cette époque qu'il fit, avec son ami Champcenetz, le *Petit Almanach de nos grands*

Digitized by Google

hommes : sa réputation ne se serait pas soutenue, s'il n'avait fait que cet ouvrage.

La plupart des écrivains qu'il persiffle avec tant d'esprit, sont aujourd'hui tout-à-fait inconnus. Qui est-ce qui se souvient de MM. Briquet, Braquet, Catala-Couture, Thomas Mineau de la Mistringue, et autres *Providences des recueils indigens*. Il y a sans doute dans cette brochure, des noms plus estimés dans la littérature; mais les plaisanteries de Rivarol ne leur ont fait aucun tort. Les lettres qu'il publia sous le nom de l'abbé *Sabathier* de *Castres*, et ensuite sous le nom de *Salomon* de *Cambrai*, le firent connaître plus avantageusement; ces lettres prouvent qu'il avait des vues très-saines en politique. Il compare l'égalité absolue à la pierre philosophale; il voudrait qu'aux mots *égalité naturelle*, on substituât *égalité civile*, à laquelle même il paraît croire fort peu. Le peuple, selon lui, est un souverain qui ne demande qu'à manger, et sa majesté, dit-il, est tranquille, quand elle digère. Il consacra plusieurs pages de son livre à réfuter le système de J.-J. Rousseau sur la démocratie. Lorsqu'il s'efforça de réfuter le système de J.-J. Rousseau, dit M. de P., on ne saurait s'empêcher d'admirer le prophétique instinct qui, en 1789, lui a dicté les vérités suivantes : « Les philosophes » verront bientôt avec douleur qu'il faudrait qu'il exis» tât un monde de philosophes pour briser ainsi toute es» pèce de joug; ils verront qu'en déliant les hommes, on » les enchaîne; qu'on ne peut leur donner une arme » défensive, qu'elle ne devienne bientôt offensive; et » ils pleureront sur le malheur de l'espèce humaine, » qui ne permet pas à ceux qui la gouvernent, de » songer à la perfection : alors, de philosophes qu'ils » étaient, ils deviendront politiques; ils verront qu'en » législation comme en morale, le bien est toujours le

Digitized by Google

» mieux ; que les hommes s'attroupent, parce qu'ils » ont des besoins, et qu'ils se déchirent, parce qu'ils » ont des passions ; qu'il ne faut les traiter ni comme » des moutons, ni comme des lions, mais comme s'ils » étaient l'un et l'autre ; qu'il faut que leur faiblesse » les rassemble, et que leur force les partage. Le des- » pote qui ne voit que de vils moutons, et le philosophe » qui ne voit que de fiers lions, sont également insensés » et coupables.

On sait la part qu'il eut à la rédaction des *Actes des Apôtres*. On le crut salarié par la cour. Mirabeau disoit : *je suis payé, mais non vendu.* Rivarol retournoit ce mot et répétoit : *je suis vendu, mais non payé.* Ils ont pris le parti coupable, disoit-il en parlant des démagogues, et nous le parti honnête ; ils sont pour les heureux, et nous pour les malheureux. Rivarol quitta la France en 1792 ; il s'occupa, dans son émigration, d'un dictionnaire de la langue française ; il en publia en 1797 la préface sous le titre : *De la Philosophie moderne ;* mais le directoire ne permit pas en France le débit de cet ouvrage, dans lequel Rivarol prétend que « les an- » ciens philosophes ne cherchaient que le souverain bien, » et que les nouveaux n'ont cherché que le souverain » pouvoir. »

Rivarol était, dans les pays étrangers, réduit dans un état voisin de l'indigence, mais il eut le bonheur de faire à Berlin la connaissance de la princesse russe d'Olgourousky, femme sensible et aimable qui devint sa protectrice ; il coulait auprès d'elle des jours heureux, mais il ne perdait point le désir de rentrer en France ; toutes les difficultés qui pouvaient s'opposer à son retour, paraissaient levées, lorsqu'il fut attaqué, le 5 avril 1801, d'une fluxion de poitrine qui l'enleva aux lettres et à ses amis, le 11 du même mois, après six jours de maladie.

Digitized by Google

Il fut généralement regretté. « La princesse d'Olgourouski » a poussé la générosité, dit M. de Palmezeaux, jusqu'à » prendre soin de sa mémoire ; elle a payé toutes les » dettes qu'il pouvait avoir, et a fait dire par-tout que » c'était avec l'argent que lui avoit envoyé la famille » de Rivarol. »

Ce volume renferme encore les éloges de Fontenelle, Colardeau et Dorat ; ces pièces ont été déjà publiées ; on y trouve aussi une lettre écrite à l'auteur par M. Bailly, l'historien de l'astronomie, dans laquelle on remarque l'opinion de ce savant sur Fontenelle : « il entendoit, » dit-il, la géométrie des autres ; mais il n'étoit point » géomètre, c'est-à-dire qu'il n'a rien fait pour la » science. »

M. de Palmezeaux avait avancé que les vers d'*Astarbé* et de *Caliste*, (tragédies de Colardeau,) égalaient ceux de Racine ; M. de la Harpe combattit, dans le temps, cette assertion ; M. de Palmezeaux soutient de nouveau son opinion, et ajoute que « si Racine avait » pu faire présent à Colardeau de sa pièce d'Iphigénie, » Colardeau aurait écrit cette pièce aussi bien que Racine » l'a écrite, et peut-être même *avec un sentiment plus* » *exquis de l'harmonie.* »

ANNONCES.

Petite Bibliothèque des Enfans; par *J.-H. Campe*, traduite de l'allemand, par l'abbé *Y.-D. Grandmollet.* La Haye, 1802. Deux vol. in-12, figures. Prix, 6 fr. et 8 fr. par la poste. A Paris, chez *J.-J. Fuchs*, rue des Mathurins Saint Jacques, n°. 334.

De la Construction des Edifices publics, sans l'emploi du fer, et quel on doit être l'usage dans les bâtimens particuliers. Par C. F. *Viel*, architecte de l'Hôpital général, de la société libre des sciences et arts de Paris. Broch. in-4°.; prix, 2 fr. 50 c. A Paris, chez le même.

Et chez le Normant, rue des Prêtres-S.-Germ.-l'Auxer.

Digitized by Google

POLITIQUE.

Les journaux de Londres, de la semaine dernière, n'offrent que contradictions. Sur une parole de M. Addington, on a cru à la paix, et les fonds publics ont remonté ; le lendemain, il a donné l'explication de cette parole, et les fonds ont baissé. Ce qu'il y a de certain, c'est que la question de la paix ou de la guerre reste toujours dans la même incertitude, avec cette différence cependant que plus une pareille incertitude se prolonge, et plus il est probable que les hostilités ne seront pas reprises. Mais c'est bien moins des affaires générales, que de M. Pitt, que les journaux anglais se sont occupés. Essayons de débrouiller tout ce qu'on a dit à son égard.

Il est public, en Angleterre, que toute la force de M. Addington dans le parlement, a toujours tenu à l'amitié qui règne entre lui et M. Pitt ; aussi M. Pitt, et tous les siens, ont-ils constamment refusé de se joindre aux trois oppositions très-distinctes qui divisent aujourd'hui le parlement, et qui se sont trouvées trop faibles contre M. Addington, soutenu par les nombreux partisans de M. Pitt.

Il est également public, en Angleterre, que M. Pitt n'a quitté le ministère que pour se débarrasser du parti Windham, et laisser faire la paix par des hommes neufs. On en a conclu, 1°. que M. Pitt reparaîtrait à la tête des affaires après la paix, et cette conclusion était juste ; 2°. que sa rentrée au ministère serait le signal d'une guerre nouvelle, et cette conclusion était au moins hasardée. Nous la laisserons de côté, pour ne nous occuper que de la première.

Les journaux s'accordent à dire que M. Pitt a traité de sa rentrée au ministère avec M. Addington ; qu'ils se sont brouillés, et que les prétentions de M. Pitt sont entièrement renversées. Cela peut être vrai ; mais les conséquences qu'on en tire sont fausses.

D'abord, quelques journaux ont prétendu que M. Addington, en se prêtant à rappeler M. Pitt, voulait conserver la première place ; ce qui est contre le caractère de M. Addington et contre la force des choses. D'autres journaux assurent que M. Addington voulait bien se fortifier par la rentrée au ministère de M. Pitt et de lord Melville,

Digitized by Google

(M. Dundas) mais qu'il refusait absolument d'y adjoindre les Grenville; que M. Pitt affirmait qu'on ne pouvait se passer d'eux, et que M. Addington, prévoyant qu'il serait écarté par ces derniers, avait rompu toute négociation. Cela est possible et même probable, mais ceux qui en concluent que M. Addington restera en place, se trompent complettement : toute la force parlementaire de ce ministre est entre les mains de M. Pitt qui a jusqu'à présent refusé de se lier à aucune opposition, mais qui fera incontestablement triompher celle à laquelle il s'unira.

M. Pitt est le seul qui, en sortant du ministère, loin de s'élever contre son successeur, l'a soutenu de ses conseils et de ses nombreux partisans, ce qui a fait généralement penser qu'il n'avait fait que prêter sa place et qu'il ne voulait pas l'affaiblir : les journaux, les carricatures du temps et la souscription pour la statue à élever au fils du lord Chatam, n'ont laissé aucun doute à cet égard. Si M. Pitt eût fait opposition en sortant du ministère, il aurait beaucoup perdu de son crédit, puisqu'il est certain (et nous l'avons plusieurs fois fait observer) que les derniers ministres ne pouvaient jamais blâmer les ministres actuels sur la conclusion de la paix, sans faire la satire de leur propre administration pendant la guerre; c'est ce qui a rendu si faible et si indécente l'opposition du parti Grenville, et si bizarre celle du parti Windham.

Mais aujourd'hui les circonstances sont bien changées. Depuis la conclusion de la paix, il y a eu, en Angleterre, provocation à une guerre nouvelle, armement considérable, violation de plusieurs articles du traité d'Amiens; ainsi M. Pitt peut s'unir à l'opposition Grenville, attaquer, tourmenter, poursuivre, renverser le ministère actuel, sans craindre de s'exposer à blâmer lui-même son ancienne administration. En se renfermant dans ce qui s'est passé depuis trois mois, il aura pour lui toute la force de la raison, car ce qui s'est passé depuis cette époque ne peut raisonnablement s'expliquer. Voilà réellement la position de MM. Pitt et Addington, et nous persistons à croire que la fin de la présente session parlementaire n'arrivera point, sans que M. Addington ne soit forcé à des explications qui le renverseront, à moins qu'il ne consente à tout ce que voudra M. Pitt.

On objecte que le roi n'aime pas M. Pitt; cela est vrai; mais on sait bien qu'un roi d'Angleterre n'est pas maître du choix de ses ministres, et les ministres le savent

Digitized by Google

bien aussi. Le roi actuel en a soutenu un long-temps contre le parlement; et lorsqu'il a été obligé de s'en séparer, le vieux ministre n'a remercié son souverain qu'en se faisant chef d'une opposition qui déplaisait fort à la cour. Tel est l'usage du pays, et un pareil usage est bien fait pour dégoûter ceux qui gouvernent, de prendre un grand intérêt aux changemens qui ont lieu dans le ministère.

Les différends survenus entre les États-Unis de l'Amérique et la cour d'Espagne, sont entièrement terminés; c'est à la médiation du premier consul de France, que cette partie du monde devra de n'avoir point été troublée par la guerre.

Des lettres assurent qu'il y a une révolution en Chine, dont les caractères ne sont nullement tranquillisans; ce bel Empire est à la veille de voir détruire les sages institutions auxquelles il doit sa splendeur depuis tant de siècles.

Les lycées continuent de s'organiser dans les départemens avec la plus grande activité. Le zèle et les lumières des préfets et des autorités locales, l'ardeur patriotique des habitans, l'empressement des directeurs d'écoles secondaires, répondent par-tout aux vœux du gouvernement, et aux soins des inspecteurs-généraux chargés de l'organisation.

TRIBUNAT.

Séance du 1er. *floréal.* On procède au renouvellement du bureau. Costas est élu président; les nouveaux secrétaires sont Labrousse, Van-Hulten, Daugier et Malherbe. Sedillez est nommé membre de la commission administrative.

Malès, au nom de la section des finances, fait un rapport sur un projet de loi relatif à la contribution foncière des canaux de navigation; il vote pour l'adoption de ce projet. On ajourne la discussion à demain.

Séance du 2. Daru fait un rapport sur le projet de loi relatif à la levée des conscrits des années 11 et 12. (Nous avons donné ce projet dans notre dernier numéro, page 236.) Le tribunat adopte ce projet ainsi que celui relatif aux contributions des canaux de navigation. La séance est ajournée au 6.

Digitized by Google

Séance du 6. On fait lecture de la correspondance. Une commune du département de la Meurthe, qui, n'ayant aucune habitation propre à loger le curé de la paroisse, demande d'être autorisée à rentrer dans la jouissance de l'ancien presbytère qui a été aliéné; elle s'engage à payer l'indemnité nécessaire. On passe à l'ordre du jour.

Au nom de la section des finances, Van-Hulten fait un rapport sur le projet de loi relatif aux douanes. Pictet fait quelques observations sur ce projet; les frais de perception lui paraissent trop onéreux; il trouve trop graves les peines portées contre les prévenus; il craint qu'il ne mette nos troupes dans un état de guerre permanent; qu'il n'occasionne le renchérissement des denrées et ne nuise à l'industrie. Arnoult répond à Pictet. On ajourne la discussion à demain.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 1er *floréal.* Le corps législatif a adopté dans cette séance, à la majorité de 210 boules blanches, contre 12 boules noires, le projet de loi portant concession de terrain, aux vétérans qui seront appelés dans les vingt-sixième et vingt-septième divisions militaires. On procède ensuite au renouvellement du bureau. Viennot-Vaublanc réunit la majorité des suffrages pour la présidence; les nouveaux secrétaires sont Terrasson, Borie, Mâlin et Blareau.

Séance du 2. On introduit les conseillers-d'état Miot et Forfait: ce dernier présente un projet de loi tendant à établir un droit de bassin dans les ports du Hâvre, d'Ostende et de Bruges.

Le troisième livre du projet de loi du code civil est proposé au corps législatif, par les conseillers d'état Thibaudeau et Duchatel. Thibaudean est à la tribune, il lit les motifs du projet qu'il déclare avoir été rédigés par le citoyen Bigot, qu'une indisposition empêche de se rendre au corps législatif. L'orateur après avoir examiné la loi proposée dans son ensemble et dans ses immenses détails, la représente comme devant fixer les dernières limites de la propriété, régénérer les mœurs, assurer dans l'état le bonheur des familles, et dans chaque famille le bonheur des individus qui la composent.

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à attribuer au tribunal criminel de la Seine, la connaissance exclusive de tous les crimes de faux, commis soit en effets nationaux, soit sur les pièces de comptabilité qui intéressent le trésor public. Après avoir entendu Greuille, orateur du tribunat, le corps législatif sanctionne ce projet à la majorité de 189 voix, contre 13.

Séance du 3. Les conseillers-d'état Miot et Forfait présentent un projet de loi pour la perception d'un droit sur diverses denrées dans le port de Cette. On passe ensuite à la discussion de deux projets de loi.

Le premier concerne la commune de Mont-Luçon. (Voyez la séance du tribunat du 5 germinal, et celle du corps législatif du 25 du même mois.) Pinteville, orateur du tribunat, est entendu; il expose que le tribunat ayant appris qu'une négociation est ouverte entre la commune de Mont-Luçon et le citoyen Moreau, propriétaire du terrain qu'elle veut acquérir; il s'est déterminé à demander l'ajournement du projet qui les concerne. L'orateur du gouvernement consent à l'ajournement qui est indéfiniment prononcé.

Le second concerne cent quarante-sept autres affaires, et le corps législatif le sanctionne à la majorité de 200 voix contre 4.

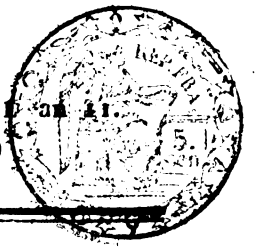
Séance du 5. Les conseillers-d'état Treilhard, Dauchy et Lhomond, présentent un projet de loi relatif à la contrebande avec attroupement et port d'armes, et aux préposés qui favorisent la contrebande en général. Par cette loi, la peine de mort est prononcée contre les contrebandiers avec attroupement et port d'armes, et la peine des fers contre les contrebandiers sans attroupement et sans armes. Les poursuites, instructions et jugemens auront lieu conformément aux dispositions du titre 3 de la loi du 18 pluviose an 9, relative à l'établissement des tribunaux spéciaux.

La discussion s'ouvre sur le projet de loi relatif à la à la contribution foncière des canaux de navigation, et ce projet est sanctionné à la majorité de 207 voix contre 5.

Séance du 6. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à une levée de conscrits des années 11 et 12; Daru, organe du tribunat, a développé les motifs de cette loi; le corps législatif l'a sanctionné à une majorité de 191 voix contre 15, et s'est ajourné au 8.

Digitized by Google

(N°. XCVII.) 17 FLORÉAL an 11.
(Samedi 7 Mai 1803.)



MERCURE DE FRANCE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LES DEUX RATS,

Fable imitée d'Horace.

On dit qu'un jour, dans son modeste asile,
Le rat des champs reçut le rat de ville.
Vieux compagnons, vieux hôtes, vieux amis,
L'âge et l'état les avaient assortis.
Du campagnard l'humeur était austère :
Dur à lui-même, il faisait maigre-chère ;
Mais il savait, dans les occasions,
Se faire honneur de ses provisions.
Ce jour-là donc il se mit en dépense :
Quelques morceaux de son lard vieux et rance,
Avoine, pois, figue sèche et raisin,
Tout fut tiré du poudreux magasin.
En vain pourtant il s'agite et s'empresse
Pour irriter l'orgueilleuse paresse

Digitized by Google

D'un goût blâsé par de fréquens excès:
Tandis qu'à l'autre offrant les meilleurs mets,
L'Amphytrion, sur un tas de javelles,
Ronge un peu d'orge ou des pailles nouvelles;
Du bout des dents son hôte effleurant tout,
Pour tout affecte un superbe dégoût.
Le rat de ville enfin rompt le silence:
« Mon cher, dit-il, c'est une extravagance
» De t'enterrer dans le fond des déserts.
» Loin des humains, loin de tout l'Univers,
» Que veux-tu faire en cette solitude?
» De vivre heureux, crois-moi, fais ton étude:
» Puisque tout doit un tribut à la mort,
» Tâchons du moins d'embellir notre sort. »
Le rat des champs goûte cette morale;
Il saute en place, et de suite détale.
Le couple en ville, au milieu de la nuit,
Furtivement se glisse, et s'introduit
Dans un hôtel, dont la magnificence
D'un financier annonçait l'opulence:
L'or et l'azur brillaient sur les lambris;
Des lits de poupre et des meubles de prix
Par-tout s'offraient au campagnard surpris:
Ses yeux erraient de merveille en merveille.
Mais les reliefs d'un souper de la veille
Plûrent sur-tout à nos friands amis.
Le citadin qui voit le couvert mis,
Fait, à son tour, les honneurs de la salle;
Sert l'étranger, sur la pourpre l'instale,
Et lui choisit, goûtant de tous les plats,
Les plus vantés et les plus délicats.
Le rustre heureux s'abandonne à la joie,
Et son esprit en bons mots se déploie;
Quand, tout-à-coup, avec un grand fracas,

Digitized by Google

La porte s'ouvre : un escadron de chats
Vient préluder à ces affreux sabats,
En miaulant d'une voix effroyable.
Nos compagnons sont bientôt hors de table :
« Adieu, mon cher, dit l'habitant des bois;
» N'espère pas m'y prendre une autre fois !
» Tes grands festins, que le trouble accompagne,
» Ne valent pas la paix de ma campagne. »

KÉRIVALANT.

L'AVARE DE BUCHANAN,

Traduction de sa 62e. Epigramme du liv. 2.

En perruque à crins secs, en pourpoint tout à jour,
Le regard inquiet, la face hâve et blême,
Et la main contractée en serre de vautour,
Vous croiriez que d'Orgon la misère est extrême.
Nul mortel, en effet, n'est plus pauvre d'esprit;
Mais des dons de Plutus, nul n'a plus forte dose.
Il entasse plus d'or dans son sale réduit,
Que n'en roule le Tage, et n'en rend le Potose.
Dans un caveau voisin du manoir de Pluton,
Il va vingt fois le jour tourmenter ses espèces;
Fait et refait ses tas, en ménageant le son
Qu'il consulte pourtant pour les douteuses pièces.
Quoiqu'il connaisse seul l'accès du souterrain,
La prudence d'Orgon n'en est pas rassurée :
Sous un triple verrou, quatre portes d'airain,
A tous les malveillans en défendent l'entrée.
Ce n'est pas tout encor, trois dogues dans sa cour,
Un soldat bien armé, sévères sentinelles,
Constamment aux aguets et la nuit et le jour,

Digitized by Google

Protègent sa maison mieux que forts et tourelles.
Il n'ose se fier à la garde des dieux ;
Jamais sur leurs autels il n'a porté d'offrande:
Sa femme, ses enfans, ... peut-il compter sur eux?
Soupçonneux, défiant, sans cesse il les gourmande,
Le premier de ses soins est d'éviter leurs yeux.
Si l'hirondelle attache un nid à sa fenêtre,
L'hirondelle est Progné qui guette tous ses pas:
Le tissu d'Arachné, c'est un filet peut-être
Qui menace son or; il redoute ses lacs.
Le trou d'un rat, d'un ver éventent une mine
Qui va faire sauter l'homme et le coffre-fort :
Il les sonde en tremblant, sa lampe l'illumine ;
S'il la laisse échapper, je tiens Orgon pour mort.
Si le flambeau du jour traverse une ouverture,
Craignant que le rayon n'atteigne son trésor,
D'une étoupe mêlée à quelque molle ordure ;
Il sait, en la fermant, arrêter son essor.
Prenant pour un voleur la trace de son ombre ;
On l'a vu la poursuivre un bâton à la main :
Il s'inquiète aussi d'une obscurité sombre,
Son voile trop souvent protège le larcin.
Ainsi la nuit, le jour, ténèbres ou lumière,
Chaque instant de sa vie ajoute à son tourment,
Pour que l'on puisse dire, à son heure dernière,
Le prévoyant Orgon a vécu pauvrement,
Pour entrer riche au monument ;
Encore si la mort au son de l'or sensible,
Vouloit à beaux deniers vendre quelque répit !
Payez, priez, criez, on la trouve inflexible :
Mais pour les malheureux, bénigne ou moins terrible,
On la voit doucement les tirer de leur lit:
Elle happe un Orgon, le secoue et s'en rit.

B...., de Reims.

Digitized by Google

ENIGME.

Mon père est l'air et ma forme est sphérique,
Je suis légère, éclatante, élastique;
J'offre aux regards les plus vives couleurs :
En me brisant, je m'exhale en vapeurs.
Deux élémens composent mon essence ;
D'un autre agent je tiens ma consistance.
Et mon volume est plus ou moins petit.
Le moindre choc m'anéantit;
Et très-souvent je cesse d'être
Au moment où je viens de naître.
Un souffle léger me produit,
Un souffle trop prompt me détruit.
Aux amusemens de l'enfance
Je dois ma trop courte existence.
A tous ces traits, on voit combien
Il est aisé de me comprendre.
J'ajoute : si l'on veut me prendre,
Je disparais, on ne tient rien.

Par madame P..... de V.....

LOGOGRYPHE.

De la divinité je suis souvent l'emblême.
Je marche sur huit pieds;
Otez les trois premiers,
Je ne suis plus que le tiers de moi-même.
Je contiens, car je suis d'une richesse extrême,
La mesure des jours; un stupide animal;
La plus parfaite créature;
Un homme d'énorme stature;
Un despote cruel; un grand fleuve; un métal;
Une liqueur de blancheur éclatante;

Digitized by Google

Un membre mou, caché, lequel s'épanouit
Quand un objet nous réjouit;
Ce qui couvre une table, et cette faible plante
Qui le fournit; le tribut qu'au printems
Nous donnent les moutons; le nombre de nos ans;
L'envoyé d'un pontife; un excès de colère;
Un amas d'eau; ce qui revêt nos mains;
L'animal alongé qui dévore nos grains;
L'écorce nouvelle d'un chêne
Que pour les cuirs l'art a su façonner;
Un mot qu'au dernier vers je viens de crayonner;
Ce que la vanité ne cède qu'avec peine;
Ce cri qui t'avertit de détourner tes pas:
Quel lecteur, à ces traits, ne me devine pas?

CHARADE.

Que j'aime à voir, armé de mon premier,
Le joli doigt de ma Glycère,
Eloigner la main téméraire
Qui veut un peu trop approcher
De cette gentille ouvrière!
Glycère est faite à mon dernier;
Avec tant de beauté que n'est-elle moins fière!
Mon cœur pourrait près d'elle s'expliquer,
Sans se servir de mon entier.

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Enigme est la lettre *U*.

Celui du Logogryphe est *Corps*, où l'on trouve *soc*, *eor*, *porc*, *roc*, *or*.

Le mot de la Charade est *Chèvre-Feuille*.

Digitized by Google

Pensées de Léibnitz sur la Religion et la Morale ; deuxième édition de l'ouvrage intitulé : *Esprit de Léibnitz,* considérablement augmenté. Deux vol. *in*-8°. Prix 9 fr. et 12 fr. franc de port. A Paris, chez la veuve *Nyon*, libraire, rue du Jardinet ; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis le petit portail, n°. 42.

CETTE conjuration qui s'était formée contre le Christianisme dans le siècle dernier, et qui, tôt ou tard, devait s'éteindre dans le mépris, était, si l'on peut le dire, une entreprise encore plus extravagante et plus ridicule qu'elle n'était impie : elle ne méritait pas qu'on prît la peine d'écrire tant d'ouvrages sérieux et savans, qui n'ont fait que fournir matière à d'insolentes moqueries ; et c'est un malheur que, dès l'origine, il ne se soit pas rencontré un homme tel que l'auteur *des Provinciales*, pour en faire justice d'une manière proportionnée à la nature du mal. C'était, à mon avis, compromettre la dignité d'une telle cause, que d'entrer en dispute avec des fous furieux, ou de mauvais plaisans, sans doctrine et sans foi. Il fallait imiter la hauteur de Pascal. Ce grand homme les accable de son mépris dans quelques traits de ses pensées ; et il suffisait de développer, après lui, cette juste idée, qu'*il est glorieux à la religion d'avoir pour ennemis des hommes de ce caractère.* On méprise beaucoup la philosophie superficielle de ces hommes qui ne sont incrédules qu'à force de crédulité, lorsqu'on est entré une fois dans cette autre philosophie profonde que l'incomparable Léibnitz a si bien mise en honneur, et de laquelle le chancelier

Digitized by Google

Bacon dit excellemment qu'elle nous ramène à Dieu, autant que l'autre nous en éloigne. Lorsqu'on a lu ce qu'un Bossuet, un Léibnitz, un Descartes, et tant d'autres esprits supérieurs, ont écrit de solide et de grand sur le Christianisme; lorsqu'on s'est nourri de leurs méditations, on ne peut que regarder de fort haut ces sophistes et ces railleurs misérables, qui n'ont su qu'outrager et couvrir de boue des vérités d'une haute majesté, à peu près comme un Monarque est insulté dans un jour de révolte par la plus vile canaille de ses états. On ne craint point de passer pour injuste en parlant de la sorte; et si ce mépris enveloppe quelques personnes qui ont de la célébrité, on s'en inquiète peu: l'abus de l'esprit cesse d'être de l'esprit. Cela n'a point embarrassé Léibnitz, qui n'en témoigne pas avec moins de force son sentiment contre cette espèce de philosophes. « J'avoue, » dit-il, que j'ai toujours vu avec indignation » qu'on abuse des lumières de l'esprit humain » pour l'aveugler lui-même, et je me suis appliqué » à la recherche des principes véritables, avec » d'autant plus d'ardeur, que je souffrais plus impatiemment que des novateurs entreprissent par » leur subtilité de me priver du plus grand bien » de cette vie, c'est-à-dire, de la certitude que » mon âme survivra éternellement à mon corps, » et de l'espérance qu'un Dieu, infiniment bon, » couronnera enfin la vertu et l'innocence. » (*Confes. fid. cont. Atheist.*)

Celui qui aura le bon sens de concevoir ce que c'est que de prétendre élever sur les ruines d'une religion antique et vénérable une philosophie sans principes et sans mœurs, sentira qu'il n'est guères possible de mépriser une telle idée autant qu'elle mérite de l'être. Ce qui y met le comble du ridicule, c'est qu'elle venait après un siècle plein de

Digitized by Google

génie, de lumières et de vertus. Puisque le monde est si peu disposé à entrer dans les raisons des choses, qu'on en juge donc par ce qui est de pure forme ; l'autorité ne nous manquera pas ; car, sensément, que pouvaient opposer à tant de grands hommes, si remplis de droiture, ces petits brouillons nés dans la fange des mœurs de la régence, et qui avoient bien plus de vices, de travers et de mauvaise foi qu'ils n'avaient d'esprit ? C'est une chose étrange à remarquer que pas un d'eux n'a écrit en honnête homme sur la religion de son père et de sa mère ; pas un n'a porté dans cette controverse les qualités qui lui pouvaient donner quelque poids, le jugement, le savoir et la candeur. Il fallait que l'effronterie et le scandale eussent été poussés bien loin, pour arracher à M. d'Alembert cet aveu singulier : « On ne sau-
» roit dissimuler que les principes du Christia-
» nisme sont aujourd'hui indécemment attaqués
» dans un grand nombre d'écrits ; il est vrai que
» la manière dont ils le sont pour l'ordinaire,
» est très-capable de rassurer ceux que ces atta-
» ques pourraient alarmer : le désir de n'avoir
» plus de frein dans les passions, la vanité de ne
» pas penser comme la multitude, ont bien plus
» fait d'incrédules que l'illusion des sophismes,
» si l'on doit appeler *incrédules* ce grand nombre
» d'impies qui ne veulent que le paraître, et qui,
» selon l'expression de Montaigne, *tâchent d'être*
» *pires qu'ils ne peuvent.* » (*De l'abus de la crit. en mat. de relig.*)

Quelqu'ait été le motif de cet aveu, on peut, en sûreté de conscience, ne pas faire grand cas d'une philosophie, dont ses propres docteurs parlent avec ce mépris. Il est vrai que la philosophie à son tour n'a guères eu plus de respect pour ses docteurs. C'est un caractère qu'il faut

Digitized by Google

considérer en elle : s'ils se jugent réciproquement méprisables, dans leur propre cause il faut bien les en croire. Or il est sûr que ce parti a toujours eu si peu de confiance dans l'autorité de ses chefs, et une si invincible conviction de leur peu de génie, qu'il a sans cesse travaillé à se faire des appuis parmi les défenseurs même du Christianisme, soit en corrompant leurs écrits, soit en calomniant leur conscience. Nous avons déjà fait voir avec quel art et quel courage deux ou trois insignes philosophes sont venus à bout de falsifier des ouvrages qui les embarrassaient, tels que ceux de Pascal et d'Euler. Ne pouvant répondre à un argument ; ils le supprimaient. Cela n'est-il pas ingénieux ? Notre Léibnitz aurait bien mérité cet honneur ; mais ayant écrit dans une langue, et sur des matières qui le rendent peu accessible au grand nombre, on s'est contenté de calomnier ses opinions, et de le travestir en incrédule. Je ne juge jamais à ces petits procédés philosophiques, que je ne croye entendre un Basile nous dire, comme à Bartholo : *La calomnie ! docteur, la calomnie ! Vous ne savez guères ce que vous méprisez.*

En effet, c'étoit une conquête bien importante pour les philosophes que le nom de Léibnitz. Outre qu'il avait été leur maître dans les inventions de la haute géométrie, où il y a tant d'étudians et si peu d'inventeurs, son génie vaste s'étendoit à tout. Il étoit aussi universel dans ses connaissances, que d'autres l'ont été dans leurs prétentions. Il n'effleurait pas, il creusoit toutes les matières. Il possédait le savoir des faits qui constitue l'érudit, et le savoir des raisons qui fait le vrai philosophe. Il avait extraordinairement d'esprit, mais de celui qui va au fond des choses. Il n'estimait pas ce genre d'esprit qui se joue à la surface d'une idée. Il parle souvent avec mépris de ces gens qui rail-

Digitized by Google

lent et badinent sur tout, pour déguiser leur ignorance, et qui ne sont légers que parce qu'ils manquent de fonds. Voilà certainement un homme très-peu accommodant pour nos petits philosophes : cependant ils l'ont loué d'une manière qui aurait pu le faire prendre pour un écrivain méprisable, par les honnêtes gens qui ne l'ont point lu. Heureusement le remède est ici plus puissant que le mal. On ne pouvait, sans doute, rien faire de mieux pour la gloire de Léibnitz que cette inestimable collection de ses *pensées*, où l'homme de génie et le chrétien paraissent avec tant d'éclat. Mais il importe de préparer les esprits à les lire avec plus de fruit ; et comme j'estime qu'on n'a pas dissipé assez fortement d'anciennes préventions répandues et accréditées avec beaucoup de malice, il est bon de commencer par mettre ce point hors d'attaque ; et je me flatte que cette courte dissertation montrera dans leur véritable jour, et l'esprit de la philosophie, et la religion de Léibnitz.

On remonte à la source de ces préventions, dans un recueil de pièces sur les mathématiques et la philosophie, qui sont des écrits polémiques entre Newton, Léibnitz et Clarke, publiés par un protestant français. On trouve dans la troisième édition de cet ouvrage, qui parut en 1759, un avertissement plein de malignité, où, tout en louant la candeur de Léibnitz, on paraît prendre à tâche de le déshonorer. On s'y efforce de prouver qu'un homme qui a écrit et médité toute sa vie sur la religion, n'y croyait point, et s'en moquait. Je crois qu'il n'est pas mal d'examiner un peu le fondement sur lequel on a prétendu faire recevoir une opinion si étrange. Un M. Pfaff, professeur d'Allemagne, débita, depuis la mort de Léibnitz, qu'il lui avait écrit un jour, *que c'était pour se divertir qu'il avait imaginé sa*

Digitized by Google

Théodicée, . . . et qu'il avait pris cette manière de philosopher, qui ne fait que jeter de la poudre aux yeux de ceux qui n'approfondissent rien, mais qui est néanmoins d'autant plus ingénieuse, que, si on la comprend bien, on verra qu'elle confirme subtilement l'opinion grossière de M. Bayle, sous l'apparence d'une réfutation. . . . . , « *Quelle* » *réponse*, ajoute ce professeur, *croyez-vous* » *que me fit M. Léibnitz? la voici :* Ce que vous » m'écrivez touchant ma Théodicée, est très-vrai. » Vous avez frappé au but; et je suis surpris que » personne jusqu'à présent, ne se soit aperçu que » j'ai voulu me divertir. . . . . » De-là, M. Pfaff s'empresse de conclure, avec un air de triomphe, *qu'il est très-certain que M. Léibnitz a défendu plusieurs dogmes de la religion, dont il ne faisait que se moquer.* En sorte que ce professeur est ici, tout-à-la-fois, accusateur, témoin et juge. Car, qui est-ce qui taxe d'incrédulité Léibnitz? C'est M. Pfaff. Qui est-ce qui rend témoignage contre lui? C'est encore M. Pfaff. Enfin, c'est M. Pfaff qui prononce sur l'accusation que lui-même a intentée, et sur les preuves qu'il a fournies.

Quelques savans ont répondu dans le temps, que la lettre de Léibnitz était assurément ironique, et qu'il s'était joué du professeur. La réplique était plaisante contre un homme qui accusait Léibnitz de s'être moqué de tout; mais c'était esquiver la difficulté par une gambade. On n'a pas assez fait attention que la lettre de M. Pfaff renferme une absurdité palpable dans le raisonnement, qui en détruit toute la foi : car quel bon sens y a-t-il à dire que la méthode philosophique de Léibnitz *est d'autant plus ingénieuse, qu'au lieu de réfuter l'opinion grossière de Bayle, elle ne fait que la confirmer subtilement?* Voilà

Digitized by Google

une plaisante subtilité, de fortifier une erreur qu'on attaque ! Si l'on suppose que Léibnitz n'a pas eu l'intention de réfuter cette erreur, il n'a donc rien fait d'ingénieux, en adoptant une méthode qui ne la réfute point ; si, au contraire, on veut qu'il ait eu le dessein de la réfuter, comment peut-on dire que sa méthode soit ingénieuse, précisément parce qu'elle confirme une erreur qu'il voulait détruire ? C'est une contradiction manifeste. Il est évident que ce professeur ne s'est pas entendu lui-même. Veut-il dire que Léibnitz soit ingénieux et subtil, en ce qu'il paraît réfuter une erreur qu'il ne réfute point ? Cela est, en effet, bien subtil ; mais il s'y contredit encore : car, si Léibnitz ne réfute pas réellement cette erreur, que le professeur appelle *grossière*, à qui peut-il paraître l'avoir réfutée ? c'est sans doute à des ignorans ; et M. Pfaff dit, en propres termes, que *cette manière de philosopher ne fait que jeter de la poudre aux yeux de ceux qui n'approfondissent rien.* Elle n'est donc, selon lui-même, ni subtile, ni ingénieuse : ainsi c'est contradiction sur contradiction ; et de quelque côté qu'on la prenne, cette opinion est absolument insoutenable.

Mais alors à quoi revient ce que dit Léibnitz, qui répond à cet homme *qu'il a dit vrai, qu'il a frappé au but* ? etc. L'absurdité de la lettre étant telle que je l'ai montrée, il est certain que la réponse n'y revient en aucune manière ; et c'est précisément l'impossibilité qu'il y a de les accorder, qui démontre, non pas absolument que la lettre de Léibnitz ait été fabriquée à plaisir, ou que M. Pfaff ait ajusté la sienne après coup, comme quelques personnes ne répugnent point à le croire, mais simplement qu'on a tiré de l'une et de l'autre des inductions fausses et calomnieuses. En effet, la lettre de Léibnitz est susceptible d'un

Digitized by Google

bon sens : car il y a deux choses dans la *Théodicée* ; il y a d'abord l'hypothèse de *l'harmonie préétablie*, et du choix que fait Dieu entre tous les mondes prétendans à l'existence, hypothèse purement philosophique, imaginée pour répondre aux difficultés que Bayle avait élevées sur les attributs divins, et sur l'origine du mal. Il y a en suite les dogmes de la religion, qui entrent dans ce système, comme un corps de vérités fondamental, sur lequel Léibnitz bâtit toutes ses inventions. Or, il se pourrait que ce grand métaphysicien eût parlé de son hypothèse, comme d'un tour de force et d'un jeu de son esprit, qu'il ne fallait pas prendre en toute rigueur, sans que cela intéressât en rien le fonds de la religion, qui n'a rien de commun avec cette hypothèse. Ainsi, quand Léibnitz dit qu'il n'a voulu *que se divertir*, cela peut très-bien signifier que cette imagination prodigieusement fertile et hardie, s'était comme jouée en créant un système, qu'on ne devait regarder que comme un essai et une tentative d'explication sur les hauts mystères ; mais il n'a jamais pu vouloir dire qu'en travaillant à défendre la religion, il ait eu, de gaîté de cœur, le dessein de s'en moquer. Il faut n'avoir pas la moindre notion de philosophie, ni le moindre principe de logique, pour confondre ces deux choses.

Et, après tout, qu'est-ce qu'une subtilité de cette espèce, pour faire douter de la foi d'un homme qui non-seulement a eu toute sa vie des pensées grandes et solides sur le Christianisme, comme on en trouve à chaque page de ses écrits, mais qui même avait mis sa gloire à le défendre, avec un tel sentiment d'honneur et de délicatesse, qu'il voulait, comme je le ferai voir, que ses inventions dans les hautes sciences servissent à donner plus

Digitized by Google

de poids et d'autorité à ses méditations religieuses? En effet, dans une lettre qu'il écrit au savant M. Burnel on trouve cette idée : « Si les belles » productions de M. Pascal, dans les sciences les » plus profondes, devaient donner du poids aux » pensées qu'il promettait sur les vérités du Chris- » tianisme, j'oserais dire que ce que j'ai eu le » bonheur de découvrir dans les mêmes sciences » ne ferait point de tort à des méditations que » j'ai encore sur la religion, d'autant que nos » méditations sont le fruit d'une application bien » plus grande et bien plus longue que celle que » M. Pascal avait donnée à ces matières relevées » de la théologie..... Il est vrai que son génie » extraordinaire suppléait à tout..... Enfin, » ajoute t-il, si Dieu me donne encore de la » santé et de la vie, j'espère qu'il me donnera » aussi assez de loisir et de liberté d'esprit pour » acquitter des vœux, faits il y a plus de trente » ans, de contribuer à la piété et à l'instruction, » sur la matière la plus importante de toutes. » *Pens.* 1 vol.

Est-ce là le ton d'un homme qui se moque, et qui ne défend la religion que pour s'en divertir? Qui obligeait Léibnitz à parler ici de ses vœux, en faveur de la piété? Voilà bien la candeur d'un grand homme. Les philosophes qui la calomnient, en haîne de la religion, font leur métier. Ils ne sont pas obligés de se connaître en droiture et en grandeur d'âme. Mais malheureusement ils ne se connaissent pas davantage en jugement et en force d'esprit; car, si Léibnitz était aussi mal intentionné qu'ils le prétendent, dans quelle vue aurait-il poussé si loin ses travaux pour soutenir la vérité? Pourquoi tant de recherches, tant de dissertations savantes, tant de raisonnemens et d'efforts de la plus profonde métaphysique? Travaille-t-on avec

Digitized by Google

cette ardeur à établir une croyance que l'on méprise ? Et serait-ce d'un fonds de moquerie et de dérision qu'auraient pu sortir des idées d'une noblesse et d'une élévation si parfaites ? Car, c'est dans la religion que se déploie tout le génie de Leibnitz. Ses vues sont immenses, et il y a comme une sorte de magnificence dans ses conceptions. Il fallait un homme bien sûr de sa force, et bien appuyé sur la vérité, pour dire comme lui à toute l'Europe savante : *Je n'accorde à personne au monde que la raison puisse opposer à la foi des argumens insolubles.* Et il dit ailleurs, avec un ton admirable de grandeur et de confiance qui sied si bien à ce puissant génie : « La nature même » des choses veut que cet ordre de la cité divine, » que nous ne voyons pas encore ici bas, soit un » objet de notre foi, de notre espérance, de notre » confiance en Dieu. S'il y en a qui en jugent au- » trement, tant pis pour eux. *Ce sont des mécon-* » *tens dans l'état du plus grand et du meilleur de* » *tous les monarques ;* et ils ont tort de ne point » profiter des échantillons qu'il leur a donnés de » sa sagesse et de sa bonté infinies, pour se faire » connaître non-seulement admirable, mais encore » aimable au-delà de toutes choses. »

On peut juger, sur de pareils traits, combien la publication de ces *Pensées* est de nature à servir la gloire de Leibnitz, et même celle de la religion, selon les vœux qu'avait faits ce grand homme. Le savant éditeur de cet ouvrage, depuis long-temps en possession de l'estime publique, lui a donné, dans cette nouvelle édition, une forme plus parfaite ; il l'a, en outre, augmentée de plusieurs pièces qui ne sont pas les moins intéressantes de la collection ; notamment de la célèbre controverse entre Bossuet et Leibnitz, c'est-à-dire, entre les deux plus grands génies de la France et de l'Allemagne.

Digitized by Google

magne. On peut regretter que l'auteur ait été forcé, en quelques endroits, d'abréger une discussion d'un si haut intérêt. J'oserai dire que ceux qui ne la connaissent point, ne savent pas encore quel homme c'était que Bossuet, ni quel est, c'est que le Christianisme. On remarquera aussi que Léibnitz avait, pour la foi catholique, et en particulier pour le Saint-Siége, des sentimens qui l'ont rendu peu agréable aux protestans. L'idée que cet homme extraordinaire avait que, pour le repos et l'ordre des sociétés en Europe, il eût été à souhaiter que le pape eût une suprématie universelle, étonnerait aujourd'hui bien des esprits. Mais ils ne savent point que ce même homme, qui voyait de si haut et de si loin, annonçait dès-lors à l'Europe *la révolution générale dont elle était menacée dans ses moeurs.* (Nouv. Ess. sur l'Entend. hum.) Il parle, dans ce passage, *des disciples* des philosophes, « qui, se croyant dé-» chargés de l'importune crainte d'une *providence* » surveillante et d'un avenir menaçant, lâchent la » bride à leurs passions brutales..... Et il ajoute : « S'ils sont ambitieux et d'un caractère » *un peu dur*, (certes l'expression est modérée) » ils seront capables, pour leur plaisir ou leur » avancement, de mettre le feu aux quatre coins » de la terre. » Mais le reste de la prédiction leur plaira encore moins : car il finit par annoncer que *la providence* (on voit que Léibnitz n'avait pas peur de la providence,) *corrigera les hommes, par la révolution même qui doit naître.* Léibnitz prévoyait donc la nécessité d'une digue, bien avant le débordement, et les philosophes ne la sentent point, même lorsque le torrent qu'ils ont déchaîné passe sur leur tête. Léibnitz, comme tous les esprits justes, voulait que l'homme sujet à des passions, trouvât une loi réprimante hors de lui et

Digitized by Google

au-dessus de lui : et les philosophes veulent que l'homme, emporté par ses désordres, trouve en lui-même son frein et sa loi. On s'étonne toujours que tant d'ignorance et de mauvais esprit puisse se soutenir contre tant de savoir, de raison et de génie; mais lorsqu'on voit quelles passions règnent dans le monde, cela s'explique.

CH. D.

SUR LES FINANCES, LE COMMERCE, LA MARINE ET LES COLONIES, par M. Micoud, *administrateur du Mont-de-Piété et membre du Corps électoral de Paris. A Paris, chez* Agasse, *imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n°. 18. An X.* (1802); *et chez* le Normant, *imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42, vis-à-vis le petit portail.*

Beaucoup de publicistes ont écrit sur les matières politiques, à-peu-près comme ces voyageurs qui ont donné des relations des pays sauvages, sans sortir de leurs cabinets. Il y a un certain mérite d'invention à parler de ce qu'on ne sait pas, qui est singulièrement recherché aujourd'hui, et je m'assure qu'en dernière analyse, il fait le principal mérite de la plupart de nos littérateurs et de nos journalistes. Malheureusement les erreurs en économie politique, ont des suites plus graves que les exagérations des voyageurs et l'ignorance des critiques; car il arrive, dans la société, des temps de faiblesse où l'on trouve naturellement l'occasion de faire l'essai des systèmes; et nous avons appris combien de semblables expériences préparent et aident puissamment les révolutions.

Ce fut à la métaphysique du dix-huitième siècle, que l'économie politique dût cet esprit de subtilité et de système, qui en a fait une science ingénieuse et même assez divertissante pour que tout le monde ait eu la prétention de s'y faire initier et d'en donner les préceptes. Cette multitude

Digitized by Google

de gens habiles prouve bien moins en faveur de la science, qu'elle ne montre combien la métaphysique est un supplément facile à la science que l'on n'a pas. En parcourant tous les écrits qui se sont succédés depuis que l'économie publique est devenue ainsi le patrimoine de ceux qui analisent l'entendement humain, on est étonné de tout ce qu'on peut dire sur l'origine de la société, sur la propriété, sur l'impôt, la balance du commerce, etc.; on serait tenté d'accorder à tous ces auteurs beaucoup plus d'esprit qu'à Colbert et à Sully; sauf cependant l'esprit de la chose dont ils parlent, qui est le bon sens appuyé sur l'expérience, ou autrement le génie de l'homme d'état.

Ces reproches ne seront point adressés à l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons. C'est un ancien administrateur des colonies, et un homme exercé dans les différentes parties de l'économie publique, qui parle de finances, d'impôt, de commerce et de marine; et quand le nom de l'auteur ne garantirait pas toutes les connaissances qui peuvent donner du prix à son ouvrage, on reconnaîtrait aisément qu'il les possède, à son éloignement pour les affirmations, à sa précision dans l'exposé des faits, à la méthode et à la conscience qu'il porte dans les moindres détails.

Les divers sujets que traite M. Micoud, ont entr'eux des rapports naturels, qui ont déterminé le plan qu'il s'est tracé. La nécessité des finances une fois convenue pour l'existence du gouvernement, il faut s'occuper de l'impôt, qui est la source des finances. L'impôt ne pouvant être tout direct, c'est-à-dire, ne pouvant porter qu'en partie sur les produits bruts de l'agriculture, suppose le commerce qui fournit à l'impôt indirect. Mais le commerce doit être protégé sur les mers, et la marine marchande entraîne la nécessité d'une marine militaire. La puissance de celle-ci dépend essentiellement de la prospérité de l'autre; et « jusqu'à ce que, sur quarante mille » vaisseaux environ qui sont employés au commerce de

Digitized by Google

» l'univers, la France ait acquis le nombre naturel qu'elle » doit avoir, elle ne peut pas compter sur une marine » puissante. Vainement s'épuiserait-elle pour mettre des » escadres en mer, le premier revers la replongerait » bientôt dans un état de faiblesse et d'abattement. »

En parcourant ce vaste ensemble de l'administration publique dans ses différentes parties, l'auteur ne s'est pas toujours attaché aux théories modernes, et l'on sera d'autant moins disposé à l'en blâmer, que, pour être utile et même pour être neuf, il faut consentir quelquefois à dire beaucoup de choses anciennes. Cependant il ne fait pas difficulté d'adopter plusieurs idées de ses contemporains, lorsqu'elles sont appuyées par l'expérience ; on en trouvera même plusieurs qui appartiennent à ce Smith tant vanté, et que tout le monde veut avoir lu, ne fût-ce que pour le combattre. Mais il le quitte aussi tôt qu'il s'égare dans son système : et lors, par exemple, que l'économiste anglais, pour établir la *balance du commerce*, vient proposer au gouvernement de l'abandonner à elle-même, il montre cette liberté indéfinie du commerce aussi funeste si toutefois elle n'était pas aussi impossible que l'exécution de la loi agraire, ou l'exercice de la souveraineté du peuple.

Dans la troisième partie, l'auteur jette un coup-d'œil rapide sur l'Angleterre et sur les principales puissances de l'Europe, que leur situation locale a rendues susceptibles d'un grand commerce et d'un crédit public. Cette partie offre un mérite assez rare, et que l'on ne retrouve pas dans beaucoup d'écrits politiques : car il nous semble qu'après l'avoir lu, on comprend l'Angleterre, et que l'auteur explique d'une manière assez sensible l'existence un peu subtile de cette puissance, qui s'est imposée l'obligation rigoureuse de n'éprouver aucun revers ; qui a fondé sa grandeur sur la hardiesse de ses espérances, et dont la prospérité serait plus dangereusement attaquée dans la fortune particulière de ses concitoyens, que dans ses flottes,

Digitized by Google

son territoire et sa banque. Comme tous les politiques, M. Micoud prédit les suites nécessaires du crédit exagéré de l'Angleterre. Mais les prédictions perdroient trop de leur intérêt, en les séparant des raisonnemens qui les appuient. D'ailleurs, nous aimerions mieux fixer l'attention du lecteur sur des considérations plus positives, sur plusieurs réformes et plusieurs améliorations possibles dans l'administration de la marine, des colonies, du ministère public, en un mot sur une infinité de vues intéressantes et utiles que présente cet ouvrage. On peut le regarder, en quelque sorte, comme un extrait ou un résumé de la science des hommes d'état. Il nous suffira de l'avoir proposé à leur estime et à leur méditation.

Les résultats de l'expérience, les vues utiles et d'un intérêt présent que renferme toute la partie que monsieur Micoud consacre au commerce et à la marine, ne la rendent pas la moins intéressante de cet ouvrage. Après avoir tracé l'histoire du commerce dans la généralité de ses effets, « embrassant l'univers, timide et entreprenant, » bienfaisant ou cruel selon les espaces qu'il parcourt et » la nécessité qui le détermine, prenant sa source en Amé» rique, se multipliant en Europe, se montrant dans » l'Inde, parcourant l'Afrique, reparaissant en Amérique, » et revenant en Europe terminer ses voyages et ses tra» vaux, etc.; » il fait voir non-seulement les rapports qui lient la puissance du gouvernement avec la prospérité du commerce, mais encore la nécessité et l'intérêt qui unissent les différentes branches de commerce entr'elles, et l'erreur d'un gouvernement qui négligerait une de ces branches, ou favoriserait l'une aux dépens de l'autre. Cette démonstration, appuyée sur des faits et des calculs sensibles, est peut-être un des tableaux les plus complets et les plus instructifs qui aient été présentés sur cette matière. Mais de quelle manière le gouvernement exercera-t-il la protection qu'il doit au commerce? M. Micoud est donc conduit à discuter les avantages des *priviléges exclu-*

Digitized by Google

sifs et *des compagnies*, ou plutôt il résume les nombreuses raisons qui ont été apportées de part et d'autre, et il conclut contre l'institution des *compagnies*, avec cette force de raisonnement qui convainct toujours le lecteur sans persuader jamais les gouvernemens. On sent aussi que l'auteur examinera la question de la traite des nègres. Tout est dit sur cette question funeste; et au point où nous en sommes, il ne s'agit plus que des remèdes. Parmi ceux que propose M. Micoud, on reconnaîtra les vues d'une administration supérieure. C'est à la religion qu'il confie le soin de réparer les erreurs de la philantropie; c'est la religion seule qui peut établir cette véritable égalité que la philosophie ne comprendra jamais. Il voudrait donc que les missions succédassent aux expéditions militaires dans nos colonies, afin d'en consoler et d'en civiliser à la fois les malheureux cultivateurs, par les pratiques d'un culte uniforme. Il n'est pas permis encore de prévoir à quelle époque ces moyens pacifiques seront praticables; toujours est-il probable qu'ils seront d'un effet plus sûr et plus heureux par la suite, et dans tous les cas ils auront cet avantage inappréciable, de ne faire que quelques martyrs, au lieu que les expéditions militaires font beaucoup de victimes.

VARIÉTÉS.

Les Sciences doivent-elles l'emporter sur les Belles Lettres?

Les sciences et les lettres ont droit également à la reconnaissance des hommes; elles se doivent un mutuel appui; elles doivent marcher ensemble vers un but commun, qui est l'amélioration de l'espèce humaine. Les savans et les hommes de lettres sont frères, et je ne puis m'empêcher de gémir sur l'esprit de rivalité qui tend aujourd'hui à les désunir. Si l'égalité doit régner quelque part sur la terre, c'est sur-tout dans l'empire des sciences

Digitized by Google

et des lettres, auquel on a donné, avec quelque raison, le nom de *république*. Les anciens rendaient un culte égal aux neuf muses; jamais aucune d'elles ne fut préférée aux autres, ni dans les temples, ni dans les lycées, et nous aurions dû imiter la sagesse des anciens. Mais puisque certains savans modernes affectent de parler sans cesse de la prééminence des sciences sur les lettres, on peut enfin examiner l'état de la question, et mettre le public à portée de juger les uns et les autres. Je mettrai dans ce que j'ai à dire toute l'impartialité d'un homme qui honore également les sciences et la littérature. Je n'ai point l'honneur d'être au nombre des savans; mais je leur dois, avec mon siècle, de la reconnaissance pour les lumières qu'ils ont répandues. Mon goût m'a quelquefois entraîné vers l'étude de la littérature; mais mon nom n'est pas assez distingué dans les lettres, pour que je puisse être soupçonné de parler dans ma propre cause.

Examinons d'abord les lettres et les sciences en général. Les sciences ont, sans doute, agrandi la sphère de l'esprit humain; elles travaillent à dévoiler à l'homme les secrets de son être; elles mettent au grand jour les mystères cachés de la nature; elles ont souvent secondé l'industrie des arts mécaniques, par des inventions utiles: mais comme elles portent principalement sur des découvertes, il en résulte qu'elles ont, à l'exception des mathématiques, quelque chose de moins positif que les belles-lettres, qui ont toujours eu des principes fixes et invariables. Le génie d'un savant consiste à reculer les bornes de la science, et ces bornes peuvent être sans cesse changées ou reculées. Il n'en est pas de même dans les lettres, où le génie ne donne rien aux conjectures, où tout est asservi à des règles éternelles; où le goût trouve des données toujours certaines, pour distinguer ce qui est bon de ce qui est mauvais. On a souvent essayé de faire l'histoire des sciences, et l'on

Digitized by Google

n'a jamais fait que des lieux communs, par la raison que les sciences (je parle principalement des sciences spéculatives) n'ont pas toujours quelque chose d'absolu dans leurs progrès et dans leurs résultats; elles diffèrent, selon les temps et les lieux; les lumières, accréditées chez une nation, ne sont pas toujours les lumières d'une autre nation; le plus savant des européens passerait pour un ignorant auprès de l'homme le plus savant d'une autre partie du monde. La science d'un siècle n'est pas toujours la science d'un autre siècle. Le mot de savant a changé plusieurs fois d'acception. On donnait autrefois le titre de *savans* aux hommes les plus versés dans la connaissance de l'histoire et des langues; on leur donne aujourd'hui le titre d'*érudits*, et l'on réserve presqu'exclusivement le titre de *savans* à ceux qui s'appliquent à l'étude des sciences naturelles. Je suis loin de contester l'utilité de ces sortes de sciences: mais tous leurs progrès, comme je l'ai déjà dit, sont dûs à des découvertes; elles doivent ainsi se trouver dans un état de révolution continuel. Quelques années ont suffi pour changer tous les principes de la physique, et d'autres découvertes changeront encore quelques-unes des maximes qui paraissent aujourd'hui établies. Les noms d'un grand nombre de savans qui ont brillé dans les siècles passés, ne sont plus attachés qu'à des erreurs grossières. Si ces savans reparaissaient parmi nous, ils seraient le jouet de nos écoles. Le même sort est réservé peut-être à nos plus illustres contemporains. Plus les bornes de la science qu'ils cultivent seront reculées, moins ils auront de titres à la gloire, et ils seront à leur tour la risée des écoliers d'un siècle à venir.

Les principes et l'objet des lettres ne diffèrent point comme ceux des sciences, selon les lieux et les temps. Un homme de lettres ne s'entendra peut être pas sur tous les points avec ceux qui cultivent les lettres dans un pays

Digitized by Google

éloigné du sien ; mais il s'établira entr'eux des rapports généraux, à l'aide desquels ils sauront bientôt s'apprécier les uns et les autres. Les sciences n'ont pas le même avantage ; elles ne peuvent point établir de rapports particuliers où généraux entre les contrées les plus éloignées. Elles tendent beaucoup moins que les lettres à réunir les hommes. On ne traduit guères, dans nos langues européennes, les livres des savans d'une autre hémisphère, de même que ceux-ci ne traduisent pas dans leurs langues les livres des savans européens. Mais les nations les plus éloignées connaissent quelques-uns de nos chefs-d'œuvres de littérature, et nous avons traduit dans notre langue un grand nombre de leurs moralistes et de leurs poètes.

On voit ainsi ce que les lettres peuvent acquérir ou conserver, et tout ce que les sciences peuvent perdre par la différence des lieux ; mais ces avantages et ces désavantages sont bien plus grands encore par la différence des temps. Homère, le plus ancien des poètes, vivra éternellement dans la mémoire des hommes ; si la nature lui eût donné pour les sciences le même génie que pour la poésie, et qu'il n'eût été qu'un savant illustre, il est probable que son nom ne serait pas venu jusqu'à nous. Les nations mêmes qui se sont le plus distinguées par les sciences, et qui ont négligé les lettres, n'ont presque point laissé de monumens dont le génie humain puisse s'honorer. L'Égypte qui a été le berceau des sciences, et qui a eu l'honneur d'éclairer la Grèce, avait peu cultivé les lettres ; aussi n'a-t-elle laissé que des pyramides informes ; et si le voyageur s'étonne à l'aspect des ruines de Thèbes, il doit s'étonner bien plus encore de ne trouver aucun livre égyptien, qui lui parle de ces âges de splendeur qui lui semblent fabuleux.

Les sciences ont fleuri chez les Grecs et les Latins,

Digitized by Google

comme elles avaient fleuri en Égypte ; mais elles n'ont presque laissé aucun monument. Varron, que Cicéron appelait le plus savant des Romains, ne nous a transmis que son nom, recueilli par quelques écrivains de son temps. De tous les ouvrages publiés par les savans de l'antiquité, il ne ne nous en est parvenu que trois ; l'Histoire naturelle d'Aristote, celle de Pline, et les Élémens d'Euclide ; le dernier de ces ouvrages, est beaucoup moins la qu'il n'est admiré ; il ne peut point être un ouvrage classique : les deux autres sont remplis d'erreurs grossières, et ils appartiennent d'ailleurs bien moins aujourd'hui à la science, qu'ils n'appartiennent à l'art d'écrire ; car l'un est encore un modèle de style, et l'autre un modèle d'ordre et de précision dans les idées.

Si les livres qui étaient le dépôt de la science des anciens, ne nous sont point parvenus, nous sommes riches encore des trésors littéraires que l'antiquité nous a laissés. Les chefs-d'œuvres des historiens, des poètes, des orateurs grecs et latins, seront à jamais des modèles cités dans nos écoles ; la lecture de ces chefs-d'œuvres a tiré l'Europe de la barbarie où elle était plongée ; elle a fixé invariablement les principes du goût, parmi les nations modernes ; et si nous regardons encore Athènes et Rome comme la terre classique du génie ; si l'Italie et la Grèce nous rappellent tant de beaux souvenirs, ce n'est point par rapport à leurs savans, dont nous connaissons à peine les noms, mais par rapport aux arts et aux lettres auxquels les Latins et les Grecs ont dressé d'immortels monumens. En visitant les ruines de Rome et d'Athènes, on ne cherche point les lieux où les savans ont médité ; mais on veut voir la tribune où parlait Démosthènes, le cirque où Sophocle et Euripide faisaient couler des larmes ; on aime à visiter le tombeau de Virgile, les lieux où soupirait Tibulle, et ces

Digitized by Google

beaux rivages de Tivoli, si célèbres par les vers d'Horace. On voit par-là que les lettres ont, comme je l'ai dit, quelque chose de plus fixe et de plus déterminé dans leurs principes et dans leurs résultats, que les sciences. Nous devons jouir avec reconnaissance des lumières que les savans ont répandues parmi nous; mais il n'ont fait qu'un pas dans la connaissance de l'infini, et, à l'exception de quelques grandes découvertes, comme celles de Galilée, de Newton, de Franklin, de Lavoisier, et de quelques autres modernes, qui ont posé quelques principes invariables, je ne vois presque rien dans nos sciences qui ne puisse être contesté ou tout au moins oublié par les âges futurs, et qui soit un titre de gloire immortelle pour notre siècle et pour notre nation.

D'après ces considérations, on a lieu de s'étonner de voir quelques savans afficher une sorte de mépris pour les lettres, et vanter sans cesse la prééminence des sciences sur les arts. L'étonnement redoublera, si nous examinons les lettres et les sciences par rapport au pays que nous habitons. Les sciences ne sont point particulières à la France: nos savans ont des rivaux en Allemagne, en Italie, et en Angleterre (1); peut-être même avons-nous reçu plus de lumières des étrangers que nous ne leur en avons donné. On ne peut pas dire la même chose pour les lettres: la France est regardée même chez les nations rivales, comme la terre classique du goût; les chefs-d'œuvres de notre littérature sont dans la mémoire de tous ceux qui savent lire depuis la Seine jusqu'au Volga; toute l'Europe a été forcée de parler notre langue; nous avons acquis ainsi une supériorité marquée, une espèce de suprématie sur les autres peuples européens, et c'est un avantage que la France ne doit point aux sciences, mais aux belles-lettres. On parle sans cesse du règne de Louis XIV; la France et l'Europe sont encore remplies

Digitized by Google

de la gloire de ce beau siècle ; les lettres y ont été portées au plus haut degré de perfection : mais supposons un moment que la nation eût alors préféré les sciences à la littérature et aux beaux-arts, croit-on que ce siècle eût été aussi digne de l'admiration de la postérité ? Les chimistes, les mathématiciens, les naturalistes eussent fait sans doute de fort belles découvertes ; mais la langue française, loin de devenir la langue de l'Europe, eût été à peine parlée par les Français ; elle serait peut-être encore parmi nous un idiome barbare ; aucune des grandes choses qui ont illustré le siècle de Louis XIV ne seraient arrivées jusqu'à nous, par la raison que l'histoire ne peut être écrite ni par les mathématiciens, ni par les chimistes : nous saurions à peine les noms des Turenne, des Condé, des Catinat, des Colbert, et de tous les grands hommes qui ont honoré leur patrie, parce que toutes les lignes droites, toutes les lignes courbes, toutes les figures géométriques réunies n'ont pas la vertu de faire passer une action d'éclat à la postérité, et que toutes les expériences du monde ne sauraient transmettre les exploits d'un héros et les talens d'un homme d'état d'une génération à l'autre. Pour comble de malheur, les découvertes mêmes des savans se seraient perdues ; car la langue n'ayant pu être fixée, elle auroit changé à chaque génération, et les dépôts des sciences auraient échappé à l'intelligence des âges futurs. Les productions du génie ne se conservent chez une nation, que lorsqu'elles sont confiées à une langue épurée, et irrévocablement fixée par des chefs-d'œuvres littéraires.

Il est donc incontestable que la France doit plus aux lettres qu'elle ne doit aux sciences ; mais les lettres ont encore un autre avantage sur leurs rivales : elles ont beaucoup plus d'analogie avec les goûts, les mœurs et le caractère de la nation française. Il n'est point de

Digitized by Google

Français, ayant fait ses études, qui n'ait conservé quelque penchant pour les lettres, et qui ne se soit lui-même exercé dans quelque genre de littérature. Une découverte dans les sciences fera sans doute beaucoup de sensation dans le public ; mais l'apparition d'un bon ouvrage de littérature en fera toujours davantage. Qu'on se rappelle l'effet que produisait autrefois une séance de l'académie française, comparé à celui d'une séance publique de l'académie des sciences. Voltaire disait que, de son temps, le public d'un savant en France n'était guère composé que de cinquante personnes ; tout le reste était obligé d'admirer sur parole. Ce calcul est trop rigoureux ; et nous devons croire que l'auditoire des savans s'est agrandi depuis Voltaire ; il est bien loin cependant d'égaler encore celui des gens de lettres, la réputation d'un poète ou d'un orateur distingué sera toujours beaucoup plus répandue que celle d'un savant, et Delille a plus attiré d'auditeurs aux séances de l'Athénée, que n'aurait pu faire l'homme le plus habile dans les sciences modernes. Mais que dis-je ? le plus habile des savans réussirait peut-être moins dans une assemblée, qu'un savant médiocre ; il est une sorte d'avantage attaché à la médiocrité dans les sciences : la médiocrité est plus accessible au public. Que de savans médiocres ont obtenu et obtiennent encore des autels dans le temple du génie, tandis que les hommes les plus profonds, les génies vraiment créateurs demeurent relégués dans le fond du sanctuaire. Peu d'hommes sont capables de lire leurs ouvrages, d'apprécier leur mérite ; on connaît plus le nom de Lagrange, qu'on ne connait les progrès qu'il a fait faire aux mathématiques ; illustre *Laplace*, savant *Hauï*, vos noms doivent être à jamais célèbres dans les sciences ; mais combien avez-vous de lecteurs capables de juger le *Traité des Mines*, et la *Système du Monde* ? Vos ouvra-

Digitized by Google

ges sont admirés et lus d'un petit nombre d'hommes éclairés, tandis que tout le monde relit sans cesse ces informes compilations, ces dictionnaires rédigés par les manœuvres de la science; vous êtes à peine cités, tandis qu'un vulgaire imbécille place au premier rang ces pédans subalternes, qui, comme dit Montaigne, *vont pillotant la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs lèvres; pour la dégorger seulement et la mettre au vent.*

On me trouvera sans doute sévère, je n'ai voulu qu'être juste; tout mon désir est que les lettres aillent de pair avec les sciences; les véritables savans, tels que ceux que je viens de nommer, seront de mon avis, et je me soucie fort peu d'être de l'avis des autres. Ceux-ci ne manqueront pas de me dire, que les lettres sont cultivées ajourd'hui avec moins de succès que les sciences; cela peut être vrai, mais ce n'est pas une raison pour que les lettres soient dépréciées. Tandis que les sciences ne vivent que sur le présent, les belles-lettres ont cela d'avantageux, qu'elles vivent sans cesse sur le passé; les trésors de l'antiquité ne sont jamais perdus pour elles, et tous les siècles illustrés par les arts vivent encore dans l'âge présent. Les véritables savans qui reconnoissent les services que les lettres ont rendus à la science, savent les honorer et même les cultiver avec succès; mais les demi-savans, toujours plus empressés de disputer la supériorité que de la mériter, trouvent plus commode de décrier la littérature, que d'emprunter d'elle les moyens de se faire lire; ils ignorent ou feignent d'ignorer que les lettres ont préparé les progrès des sciences, et que l'art d'écrire a beaucoup contribué à répandre le savoir. Dans le siècle dernier, Fontenelle, Dalembert, Bailly et Buffon, ont propagé en Europe le goût des sciences, et ils furent redevables de leurs succès au talent qu'ils ont

Digitized by Google

montré pour les lettres. Aujourd'hui, les demi-savans, les manœuvres de la science poussent l'ingratitude jusqu'à désavouer Buffon; ils s'agitent insolemment dans le vuide que ce grand homme a laissé, et ils croient, par leur nombre, remplir l'espace qu'occupoit son génie; ils sentent du moins si peu son mérite, qu'ils ont regardé comme une chose toute simple de le continuer, et de se mettre au gage d'un libraire, pour achever un chef-d'œuvre; on pourrait les comparer à ces marchands qui élèvent de petites boutiques autour des temples.

Nous reviendrons sur ce sujet.

MICHAUD.

La seconde édition du *Génie du Christianisme* vient de paraître (1). La première a été fort accueillie par le public; la seconde ne doit pas obtenir un succès moins rapide et moins général. Le premier consul a bien voulu prendre cette nouvelle édition sous sa protection, et M. de Châteaubriand l'en a remercié, dans le langage d'un chrétien pénétré de reconnaissance pour ceux qui ont relevé les autels. « C'est un nouveau témoignage, dit-il dans son » épître dédicatoire, de la faveur que vous accordez à » l'auguste cause qui triomphe à l'abri de votre puissance. » On ne peut s'empêcher de reconnaître, dans vos desti- » nées, la main de cette providence qui vous avait mar- » qué de loin pour l'accomplissement de ses desseins » prodigieux. Les peuples vous regardent; la France, » agrandie par vos victoires, a placé en vous son espé-

---

(1) *Le Génie du Christianisme*, seconde édition. Deux volumes in-8°. avec la défense. Prix : 11 fr., et 13 fr. 80 cent. par la poste.

A Paris, chez Migneret, rue du Sépulcre, n. 28, fauxbourg Saint-Germain.

Et chez le Normant, libraire, imprimeur du Journal des Débats, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42.

Digitized by Google

» rance, depuis que vous appuyez sur la religion les ba-
» ses de l'état et de vos prospérités ; continuez à tendre
» une main secourable à trente millions de chrétiens, qui
» prient pour vous aux pieds des autels que vous leur
» avez rendus. »

Dans un autre numéro, nous entrerons dans quelques détails sur cette nouvelle édition.

L'auteur a fait quelques additions remarquables dans les notes : deux de ces nouvelles notes sont du plus grand intérêt ; l'une est un recueil de lettres écrites par un français de l'armée de Condé, qui s'était retiré en Espagne, dans un couvent de trapistes, où il est mort ; l'autre est une espèce de procès-verbal des exhumations de Saint-Denis, fait par un religieux de cette abbaye, témoin oculaire de ces exhumations. La première de ces notes offre, dans la correspondance d'un militaire devenu trapiste, tout ce que les sentimens religieux ont de plus touchant, de plus consolant et de plus sublime. M. de.... écrivoit à ses frères et à ses sœurs, en France, qu'il s'était réfugié à la Trappe, et il s'exprimait ainsi sur les causes qui l'y avaient déterminé :

« Voilà déjà une forte disgression. J'ai écrit le détail
» de mes voyages à..... et à..... Je ne sais si ces
» derniers ont reçu mes lettres ; je leur avais marqué
» de vous les faire passer, si c'était possible ; cela vous
» aurait peut-être amusé. J'arrivai un jour dans une
» campagne déserte, à une porte superbe, seul reste
» d'une grande ville, et qui ne peut être qu'un ouvrage
» des Romains : le grand chemin moderne passe dessous.
» Je m'arrêtai à considérer cette porte, qui est sûrement
» là depuis deux mille ans. Il me vint dans la pensée
» que cette ville avait été habitée par des gens qui, à
» la fleur de leur âge, voyaient la mort comme une
» chose très-éloignée, ou n'y pensaient pas du tout ;
» qu'il y avait sûrement eu, dans cette ville, des partis,
» et des hommes acharnés les uns contre les autres ; et
» voilà que, depuis des siècles, leurs cendres s'élèvent
» confondues

Digitized by Google

» confondues dans un même tourbillon. J'ai v
» Morviéda, où était bâtie Sagonte ; et réfléchi
» la vanité du temps, je n'ai plus songé qu'à l'
» Qu'est-ce que cela me fera dans vingt ou tren
» qu'on m'ait condamné à l'exil, à l'occasion d'une
» sécution contre les chrétiens ? Saint Paul, hermite,
» ayant été dénoncé par son beau-frère, se retira dans
» un désert, abandonnant à son dénonciateur de très-
» grandes richesses ; mais, comme dit Saint Jérôme,
» qui n'aimerait mieux aujourd'hui avoir porté la pauvre
» tunique de Paul, avec ses mérites, que la pourpre des
» rois, avec leurs peines et leurs tourmens ? Toutes ces
» réflexions réunies me déterminèrent à venir sans délai
» me réfugier ici, renonçant à tout projet de course
» ultérieure. . . . . »

Toutes les lettres de ce pieux militaire sont écrites dans ce style touchant et pathétique ; cette éloquence, comme l'observe M. de Châteaubriand, est due principalement à l'esprit religieux. Nous invitons le lecteur à voir ces lettres dans l'ouvrage.

L'auteur a ajouté à cette nouvelle édition une défense de son ouvrage. Cette défense est divisée en trois parties : dans la première, M. de Châteaubriand parle du fond du sujet ; c'est en défendant son sujet, qu'il déploie toutes les forces d'une logique rapide et serrée, et qu'il prouve, par des exemples et par des raisonnemens sans réplique, que la manière dont il a envisagé la religion est conforme à l'esprit de notre siècle, sans être contraire à l'esprit de l'église et de l'évangile. Dans la seconde et la troisième parties de sa défense, il traite du plan et des détails de l'ouvrage. Ici l'auteur avait à parler de lui-même ; il s'est contenté de citer les suffrages dont l'autorité peut le défendre honorablement, tel que celui de la Harpe, celui des hommes les plus éclairés du clergé, et enfin l'approbation flatteuse du successeur de Léon X et de Pie VI. M. de Châteaubriand, d'ailleurs, a très-bien défendu le plan et les détails de son livre, par d'heureuses corrections. Il a

Digitized by Google

fortifié plusieurs morceaux de raisonnement, adouci les couleurs de quelques morceaux de description; il a retouché le style avec l'attention la plus scrupuleuse. On ne pouvait accuser l'auteur que d'être trop riche, et plusieurs de ses corrections consistent en d'heureux changemens. Il a sagement négligé les censures de la malveillance et de la haine, et il a profité habilement de la critique des hommes éclairés.

LE PRINTEMPS D'UN PROSCRIT,

Troisième édition, revue et corrigée: 1 *vol. avec fig.* (1)
par M. Michaud.

L'auteur a fait à son ouvrage plusieurs changemens et additions. Nous citerons ici les vers sur l'amitié, qui ont presque tous été ajoutés:

. . . . . .

Chaque jour l'amitié vient essuyer mes larmes;
L'amitié! que ce nom dans l'exil a de charmes!
Il est si doux d'aimer; mais on aime bien mieux,
Alors qu'on est proscrit et qu'on est malheureux;
L'amitié fuit la pompe et la magnificence,
C'est à l'adversité qu'elle dut sa naissance,
Et son charme divin fut toujours ignoré
De ces mortels heureux qui n'ont jamais pleuré.

. . . . . .

Nous mettons en commun nos loisirs, nos études,
Nos plaisirs, nos chagrins et nos inquiétudes,
O mes tendres amis! grace à nos doux liens,
Je souffre tous vos maux, vous souffrez tous les miens;
Amitié, doux appui de l'homme en sa misère,
La coupe des douleurs est par toi moins amère;
Les maux les plus cruels par tes soins soulagés,
Se changent en plaisirs, lorsqu'ils sont partagés;
Par toi, mon sort cruel peut encor faire envie,

(1) Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. franc de port. A Paris, chez *Giguet et Compagnie*; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, N°. 42.

Digitized by Google

Tu verses dans mon cœur une nouvelle vie;
Plus je suis malheureux, plus j'aime tendrement,
Et chacun de mes maux me donne un sentiment.

. . . . . .

Ces vers sont tirés du 2.e chant. Le poète, dans le même chant, prévoit la chûte du pouvoir tyrannique de la Convention, et il s'exprime ainsi :

. . . . . .

Il tombera, semblable à la vile poussière,
A la feuille flétrie, à la fange grossière,
Qui, lorsque la tempête ébranle l'univers,
En tourbillons poudreux monte au trône des airs;
Cet assemblage impur plane au-dessus des nues,
Parcourt les régions que l'aigle a parcourues,
Et sur l'aile des vents porté jusques aux cieux,
Gronde avec la tempête et tonne avec les dieux.
Mais quand les vents calmés rendent la paix au monde,
La poussière retombe avec la fange immonde :
Ainsi disparaîtra la splendeur des méchans;
Et moi, loin des cités, dans le repos des champs,
Le front voilé, des Dieux j'attendrai la justice,
Comme une jeune fleur dont l'humide calice,
Du soleil qui s'éloigne espérant le retour,
Se referme et languit dans l'attente du jour. . . .

Le 3.e chant se termine par les consolations que l'auteur adresse aux victimes du régime de la terreur.

Amis de la vertu, vous qui souffrez pour elle,
Sur la terre il n'est point de douleur éternelle;
Consolez-vous, souffrez encor quelques instans,
Hélas! tout doit périr, tout succombe, et le temps
Emporte des humains les grandeurs mensongères,
Les sceptres des tyrans et leurs loix passagères;
Un jour nous pleurerons jusqu'aux bienfaits des dieux;
Déjà le doux printemps ne charme plus nos yeux.
Dieux! prenez nos plaisirs, mais laissez-nous nos larmes;
Laissez aux malheureux ces regrets pleins de charmes,
Ces souvenirs des cœurs profondément émus,
Qui nous rendent présens les biens qui ne sont plus.
Plaisirs de la vertu, félicité du sage,
Non, nous ne perdrons point jusques à votre image;

Digitized by Google

Il est, il est un bien qui ne doit point périr;
Les beaux jours renaîtront pour ne jamais finir.
Hommes justes, du sein de la nuit éternelle,
Levez-vous et suivez la voix qui vous appelle;
Allez jouir des biens qu'un Dieu vous a promis,
L'espoir de ses bienfaits ne vous a point trahis;
Des tyrans et du sort vous fûtes les victimes,
Le trépas fut le prix de vos vertus sublimes;
Un Dieu doit réparer les injures du sort,
Et l'immortalité doit absoudre la mort.

ÉPHÉMÉRIDES. (1)

Les Ephémérides dont nous avons parlé dans nos précédens numéros, se continuent avec le plus grand succès; les auteurs ne négligent rien pour justifier l'accueil que le public a fait à cet ouvrage.

L'an 1717, *le 7 mai*, le czar *Pierre-le-Grand* arrive à Paris.

Il s'en faut beaucoup que les voyages des empereurs *Charles IV*, *Sigismond* et *Charles V*, en France, aient eu une célébrité comparable à celle du séjour qu'y fit *Pierre-le-Grand*. Ces empereurs n'y vinrent que par des intérêts de politique, et n'y parurent pas dans un temps où les arts perfectionnés pussent faire de leur voyage une époque mémorable; mais quand *Pierre-le-Grand* alla dîner chez le duc *d'Antin*, dans le palais de Petitbourg, à trois lieues de Paris, et qu'à la fin du repas, il vit son portrait qu'on venait de peindre, placé tout d'un coup

(1) Douze volumes in-8°. — Il paraît un volume par mois. On peut se procurer chaque volume à mesure qu'il paraît, en payant d'avance 36 fr. pour les douze volumes. Il faut ajouter à ce prix, 50 c. par volume, pour le recevoir franc de port. A Paris, chez *le Normant*, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42; et chez *Henri Nicole*, rue des Jeûneurs, n. 26.

Digitized by Google

dans la salle, il sentit que les Français savaient mieux qu'aucun peuple du monde recevoir un hôte si digne.

Il fut encore plus surpris, lorsqu'allant voir frapper des médailles dans cette longue galerie du Louvre, où tous les artistes du roi étaient honorablement logés, une médaille qu'on frappait étant tombée, et le czar s'empressant de la ramasser, il se vit gravé sur cette médaille, avec une renommée sur le revers, posant un pied sur le globe, et ces mots de *Virgile*, si convenables à *Pierre-le-Grand*: *Virtus acquiritur eundo*; allusion également fine et noble, et également convenable à ses voyages et à sa gloire.

On présenta de ces médailles d'or à lui et à tous ceux qui l'accompagnaient. Allait-il chez les artistes, on mettait à ses pieds tous les chefs-d'œuvres, et on le suppliait de daigner les recevoir. Allait-il voir les hautes-lices des Gobelins, les tapis de la Savonnerie, les atteliers des sculpteurs, des peintres, des orfèvres du roi, des fabricateurs d'instrumens de mathématiques, tout ce qui semblait mériter son approbation lui était offert de la part du roi.

Pierre était à-la-fois mécanicien et géomètre. Il alla à l'académie des sciences, qui se para pour lui de tout ce qu'elle avait de plus rare; mais il n'y eut rien d'aussi rare que lui-même; il corrigea de sa main plusieurs fautes de géographie dans les cartes qu'on avait de ses états, et surtout dans celle de la mer Caspienne. Enfin il daigna être un des membre de cette académie, et entretint depuis une correspondance suivie d'expériences et de découvertes avec ceux dont il voulait bien être le simple confrère. Il faut remonter aux *Pythagore* et aux *Anacharsis*, pour trouver de tels voyageurs, et ils n'avaient pas quitté un empire pour s'instruire.

On ne peut s'empêcher de remettre ici sous les yeux du lecteur, ce transport dont il fut saisi en voyant le tom-

Digitized by Google

beau du cardinal *de Richelieu*. Peu frappé de la beauté de ce chef-d'œuvre de sculpture, il ne le fut que de l'image d'un ministre qui s'étoit rendu célèbre dans l'Europe, en l'agitant, et qui avait rendu à la France sa gloire perdue après la mort de *Henri IV*. On sait qu'il embrassa cette statue, et qu'il s'écria : « Grand homme, je t'aurais donné » la moitié de mes états, pour apprendre de toi à gou» verner l'autre ! » Enfin, avant de partir, il voulut voir cette fameuse madame *de Maintenon*, qu'il savoit être veuve de *Louis XIV*, et qui touchait à sa fin. Cette espèce de conformité entre le mariage de *Louis XIV* et le sien, excitait sa curiosité; mais il y avait, entre le roi de France et lui, cette différence qu'il avait épousé publiquement une héroïne, et que *Louis XIV* n'avoit eu en secret qu'une femme aimable.

La czarine n'était pas de ce voyage : *Pierre* avait trop craint les embarras du cérémonial et la curiosité d'une cour peu faite pour sentir le mérite d'une femme, qui des bords du Pruth à ceux de Finlande, avait affronté la mort, à côté de son époux, sur mer et sur terre.

ANNONCES.

Etude analytique de l'Eloquence, par Louis Lefebvre. 1 vol. in-12. Prix, broché, 2 fr. 50 c. et 3 fr. par la poste.

A Paris, chez *H. Agasse*, libraire, rue des Poitevins, N°. 18; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, N°. 42.

Rapports et Comptes rendus du Comité central d'Administration des soupes économiques de Paris, pendant l'an 10. In-8°. Prix : 1 fr. 50 c., et 2 fr. par la poste.

A Paris, chez A. J. *Marchant*, imprimeur, et libraire pour l'Agriculture, rue des Grands-Augustins, n°. 12.

Et chez *le Normant*, rue des Prêtres S. Germ.-l'Auxer.

Digitized by Google

POLITIQUE.

La chambre des communes est dans une telle ignorance sur l'état des négociations entre l'Angleterre et la France, qu'un membre qui voulait parler sur ce sujet, est convenu franchement qu'il se voyait réduit à prendre ses renseignemens dans les journaux français. Un pareil aveu est sans exemple. Mais aujourd'hui qu'il n'y a pas de véritable opposition, parce qu'il y a trop de partis, le parlement se laisse conduire avec une docilité si extraordinaire, qu'il serait impossible de décider qui a montré le plus de faiblesse du ministère ou de la représentation nationale. De chaque côté, on s'est accordé long-temps pour ajourner toute explication : les ministres voulaient éviter d'entrer dans des détails, jusqu'au moment où ils sauraient définitivement à qui resterait le ministère ; les membres marquans des diverses oppositions ne voulaient pas trop presser les ministres, parce qu'ils avaient l'espoir d'arriver au ministère par des arrangemens particuliers ; enfin, soit que les arrangemens soient pris de part et d'autre, soit que l'état des négociations ne permette plus de garder le silence, mardi, 3 mai, a été le jour définitivement arrêté pour commencer les explications.

Les dernières nouvelles reçues de Suède font espérer que les différends qui avaient un moment troublé l'harmonie qui existoit entre les deux cours de Pétersbourg et de Stokholm, ne tarderont pas à être conciliés. Les troupes russes, prêtes à marcher en Finlande, formoient une armée de 80,000 hommes; nombre assurément plus que suffisant pour faire la guerre dans ce pays.

Aboul wacher s'étoit insurgé contre la Porte, et menaçoit l'Arabie d'une effrayante révolution ; ce rebelle a été combattu et vaincu ; la Porte a ôté par-là aux beys d'Egypte un allié qui auroit pu par la suite leur être d'un grand secours ; cette puissance recouvre chaque jour une partie du pouvoir que sa foiblesse lui avoit fait perdre.

La lettre suivante a été adressée par le ministre des relations extérieures, au cit. Hirsinger, résident de France à Francfort, qui l'a publiée le 29 germinal.

« J'ai mis, dans le temps, sous les yeux du premier

Digitized by Google

consul, la question importante dont vous m'entretenez dans votre lettre du 17 de ce mois. Voici les intentions qu'il m'a manifestées : il n'entend point que le délai fixé par le sénatus-consulte du 6 floréal an 10, soit fatal pour les français qui n'ont quitté leur patrie à diverses époques, que pour se livrer en pays étrangers, ou à des spéculations commerciales, ou à l'exercice des arts libéraux et mécaniques, ou à l'instruction publique et privée. Son intention est que les déclarations de tous ces français puissent être reçues par nos ambassadeurs et agens diplomatiques, malgré l'écoulement du délai qui a expiré au 1er. vendémiaire, et qu'ils soient amnistiés par moi, aussitôt que ces déclarations me seront parvenues.

» Le premier consul veut plus encore : il veut que tous ces français puissent continuer leur résidence en terre étrangère, pendant tout le temps qui leur sera nécessaire pour terminer les objets de commerce, d'arts ou d'instruction qui ont motivé leur départ de France, ainsi que leur séjour dans ces pays. Lorsqu'ils voudront continuer leur résidence, ils se présenteront à notre envoyé diplomatique, pour lui en faire la déclaration, sur laquelle il leur délivrera la permission nécessaire. Expédition en forme de cette permission sera envoyée au préfet du département, où celui qui l'aura obtenue avait son dernier domicile, afin de connaître par-là où l'individu existe, et qu'il puisse jouir en France de tous les droits qui appartiennent aux Français, et dans lesquels il aura été réintégré par son amnistie, et par la permission de continuer sa résidence en pays étranger.

» Le premier consul n'entend affranchir de la déchéance encourue par l'expiration du délai, que les individus des classes ci-dessus désignées; cet acte de clémence et de générosité ne devant point être appliqué à ceux qui ont abandonné leur patrie, ou pour porter les armes contre elle, ou, ce qui est encore plus condamnable, pour exciter, à force de démarches et d'intrigues, les diverses puissances à armer contre nous. L'indifférence que ces individus ont affecté de témoigner d'abord pour une grâce insigne qu'ils auraient dû recevoir avec le sentiment de la plus vive reconnaissance, ou même l'hésitation qu'ils ont mise à en profiter, les en rend tout-à-fait indignes. »

Digitized by Google

TRIBUNAT.

Séance du 7 floréal. — Le tribunat, dans la séance de ce jour, a adopté deux projets de loi. Le premier concernant l'établissement d'un commissaire-général de police dans les villes de Brest et de Toulon; le second relatif à la police des bois des communes et des particuliers.

Séance du 9. — On discute le projet de loi, liv. 3, tit. 2 du code civil relatif aux donations et testamens : Jobert au nom de la section de législation en propose l'adoption. Son discours sera imprimé à six exemplaires.

Séance du 10. — Carion Nisas fait un rapport sur le projet de loi relatif à l'établissement d'un droit d'entretien pour le port de Cette; il en propose l'adoption. Costé, au nom de la section de l'intérieur, fait un rapport sur un projet de loi relatif à l'établissement d'un droit de bassin dans les ports du Havre, d'Ostende et de Bruges. On passe à la discussion du projet de loi relatif à la contrebande. Grenier présente un rapport et vote pour l'adoption de ce projet.

Le tribunat adopte ensuite : 1°. le projet de loi relatif au liv. 3, tit. 2 du code civil, relatif aux *donations entre-vifs* et aux *testamens*; 2°. le projet de loi relatif à l'établissement d'un droit d'entretien pour le port de Cette; 3°. celui portant établissement d'un droit de bassin dans les ports du Havre, d'Ostende et de Bruges.

Séance du 12 floréal. — Le tribunat s'est occupé, dans cette séance, d'un projet de loi relatif à des acquisitions, concessions, échanges, impositions extraordinaires et ventes demandées par des communes et des hospices. Sedillez expose les motifs du gouvernement, dans la présentation de ces projets, et vote pour leur adoption. Le tribunat les adopte.

Perrin, au nom de la section de l'intérieur, fait un rapport sur un projet de loi relatif au curage et entretien des canaux et rivières non navigables, digues, etc. Il en propose l'adoption; on ajourne la discussion à demain.

Au nom de la section de législation, Huguet fait un rapport sur un projet de loi relatif aux droits des enfans nés hors mariage, dont les pères sont morts depuis la loi du 12 brumaire an 2; il en propose l'adoption.

Séance du 13. — Vanhuttem fait un rapport sur le projet concernant un canal de navigation entre les villes

Digitized by Google

de Charleroy et de Bruxelles, et ce projet est adopté. Deux autres projets de loi sont également discutés et adoptés. Le premier est relatif à l'état des enfans nés hors mariage, dont les père et mère sont morts depuis la promulgation de la loi du 22 brumaire an 2; le second est relatif au curage et à l'entretien des canaux, rivières non navigables, digues, etc. Le tribunat s'ajourne au 16.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 8 floréal. — Les conseillers d'état Regnault (de Saint-Jean-d'Angely) et Ségur présentent deux projets de loi : le premier concerne le curage et l'entretien des canaux et rivières non navigables ; le second est relatif à l'ouverture d'un canal de navigation entre les villes de Charleroy et de Bruxelles.

Le C. Regnault présente ensuite vingt-trois projets de loi d'un intérêt local.

On discute le projet de loi concernant les *douanes ;* il est approuvé à une majorité de 198 voix contre 17.

Le corps législatif a aussi adopté dans cette séance, à une majorité de 204 voix contre 6, le projet de loi relatif à la solde de retraite, au traitement de réforme.

Séance du 9. — Champion du Jura obtient la parole au commencement de cette séance, et fait une motion d'ordre tendante à ce que le corps législatif procède au scrutin pour la nomination d'un grand officier de la légion d'honneur. Après quelques débats, le corps législatif décide que cet objet sera discuté en comité secret à la fin de cette séance.

Les conseillers d'état Treilhard, Berlier et Galli, présentent un projet de loi relatif à l'état et aux droits des enfans nés hors le mariage, dont les père et mère sont morts depuis la promulgation de la loi du 12 brumaire an 2.

Le corps législatif procède au scrutin, et adopte deux projets de loi, l'un relatif à la police des bois des communes, à ceux d'établissemens publics et à ceux de particuliers ; l'autre tendant à établir, dans chacune des villes de Brest et de Toulon un commissaire général de police.

Séance du 12. — Les conseillers d'état Regnault (de Saint-Jean-d'Angely) et Pelet présentent un projet de loi

Digitized by Google

pour autoriser le gouvernement à traiter des travaux à faire pour rendre la rivière du Tarn navigable depuis le Saut du Sabot jusqu'à Gayac : ces travaux devront être terminés dans trois ans.

Les conseillers d'état Regnault et Ségur proposent un autre projet contenant deux cents articles ; ils ont pour objet des embellissemens de commune, des améliorations pour l'agriculture, des réparations et constructions sollicitées par la piété civile et religieuse. Telle est la nature de l'article CLXIII qui confirme l'acquisition faite par le préfet de la Sarthe, d'une maison pour le logement de l'évêque des départemens de la Sarthe et de la Mayenne, ce qui règle la répartition du prix de cette acquisition ; ainsi que du montant des réparations à faire à la cathédrale, le tout formant la somme de 118,686 fr.

La discussion s'ouvre sur le projet de loi relatif à l'établissement d'un droit de bassin dans les ports du Havre, d'Ostende et de Bruges ; il est converti en loi par deux cent une voix contre deux.

Séance du 13 *floréal.* — Le corps législatif a sanctionné dans cette séance quatre projets de loi. Le premier intéresse diverses communes ; le second est relatif à la répression de la contrebande ; le troisième, à l'établissement d'un droit pour l'entretien du port de Cette ; et le quatrième concerne les donations entre-vifs et les testamens.

Séance du 14. — Dans cette séance, le corps législatif a sanctionné deux projets de loi ; le premier, relatif à l'ouverture d'un canal entre Charleroy et Bruxelles, à la majorité de 204 voix contre 6 ; le second, relatif à *l'état et aux droits des enfans nés hors mariage, dont les père et mère sont morts depuis la promulgation de la loi du* 12 *brumaire an* 2.

Le président lève la séance, en annonçant que la nomination du nouveau membre de la commission administrative est remise à la fin de la session, et que le corps législatif, bien qu'il n'ait à délibérer sur aucun projet de loi, doit se réunir demain à midi.

Séance du 15. Le corps législatif ne s'étoit assemblé aujourd'hui que dans l'attente d'un message du gouvernement ; ce message n'a pas eu lieu, et l'on en tire un augure favorable pour le maintien de la paix. (Voyez notre article *Paris.*) Le corps législatif s'est ajourné au 17 pour renouveller son bureau.

Digitized by Google

PARIS.

Un arrêté du 7 floréal, porte qu'il sera payé une prime de cinquante centimes par cinq myriagrames de tourbe carbonisée entrant dans Paris; cette prime sera payée sur les fonds de secours et arts.

Le ministre des finances publie l'avis suivant :

« Le gouvernement désire que les nouvelles monnaies offrent une preuve du dégré de perfection où les arts sont parvenus en France, et que les procédés du monnayage soient rendus plus simples, plus faciles, plus expéditifs, sans danger pour les ouvriers employés à ce travail. Pour remplir ses vues, le ministre des finances croit devoir ouvrir deux concours : l'un aura pour objet *la gravure des monnaies*; l'autre, *la construction des balanciers*.

Premier programme. — Le type des pièces de monnaie est réglé par l'art. 16 de la loi du 7 germinal. C'est ce type qu'il s'agit d'exécuter le plus parfaitement qu'il sera possible, en conservant les dimensions déterminées, tant pour la pièce d'argent de la valeur de 5 francs que pour la pièce d'or de 40 fr., avec la tranche gravée en creux. Les artistes qui voudront concourir, se feront connaître dans les dix jours qui suivront la publication du programme, par l'inscription de leurs noms et domicile, au secrétariat de l'administration des monnaies. Ils remettront, avant le 1er. thermidor, à l'administration des monnaies, les matrices, poinçons et coins, tant de la pièce d'argent que de la pièce d'or qu'ils croiront pouvoir proposer. Les pièces qui devront servir au jugement, seront frappées en présence d'un jury, auquel elles seront remises par les administrateurs des monnaies.

Le jury sera composé de neuf membres, parmi lesquels il se trouvera au moins deux artistes mécaniciens; trois seront nommés par le ministre des finances; trois par la classe des beaux-arts de l'Institut national, et trois par les concurrens eux-mêmes. L'artiste dont l'ouvrage sera jugé le plus parfait, recevra pour prix de son travail la somme de 10,000 fr.; et dans le cas où le prix devrait être partagé en deux artistes pour l'or et pour l'argent, il sera de 8000 fr. pour chacun, et son nom ou son différent sera conservé sur les matrices de sa composition. Dans tous les cas, les artistes qui auront travaillé pour le concours, ne pourront garder ni retenir, même après le jugement, au-

Digitized by Google

cune des pièces qu'ils auraient présentées, ou seulement préparées et commencées. Toute personne qui, sans avoir fait connoître l'intention de concourir, seroit trouvée possédant des pièces ou instrumens propres à la fabrication des monnaies, sera poursuivie suivant la rigueur des loix.

Deuxième programme. — Les mécaniciens qui se proposent de concourir pour la construction des balanciers se feront connoître, dans les dix jours qui suivront la publication du programme, par l'inscription de leurs noms et domicile au secrétariat de l'administration des monnaies. Le concours sera fermé le 15 messidor. Ce terme arrivé, ceux qui auront terminé les travaux qu'ils croiront pouvoir présenter au concours, en donneront leur déclaration par écrit au même secrétariat. Une commission de neuf membres, dont trois nommés par le ministre, trois par la première classe de l'institut, et trois par les concurrens qui auront donné la déclaration dont il vient d'être parlé, se transportera dans les ateliers de chacun des concurrens, pour procéder à un premier examen des balanciers proposés aux concours.

Ceux de ces balanciers qui seront jugés en état d'être soumis à l'épreuve du monnayage, seront immédiatement transportés et établis à l'hôtel des monnaies, sous la conduite et direction de ceux qui les auront présentés; et au frais du gouvernement, pour ce qui concernera seulement lesdits transports et établissemens.

Les concurrens pourront frapper, soit en virole pleine, soit en virole brisée, les lettres de la tranche, néanmoins 10 jours gravées en creux. L'épreuve des balanciers sera faite, en présence de la commission et des fonctionnaires ordinaires du monnayage, sur la pièce d'or de 40 fr. et sur la pièce d'argent de 5 fr. Il sera frappé par chaque balancier deux mille pièces d'or et vingt mille pièces d'argent. La commission tiendra note du temps dans lequel ces pièces auront été frappées, des accidens et autres causes d'interruption de travail, qui devront servir de base à son jugement. L'administration des monnaies fera délivrer les coins et les flaons nécessaires à ces épreuves, en observant les formes ordinaires de délivrance et de comptabilité. Le mécanicien dont le balancier aura paru réunir plus d'avantages recevra pour le prix la somme de dix mille francs, indépendamment de la valeur du balancier et de ses dépendances, qui resteront à l'administration des monnaies, et dont elle paiera le prix d'après l'estimation qui en sera faite par des experts.

Digitized by Google

Le gouvernement de la république a pris, touchant les dépenses fixes et variables des communes, un arrêté dont nous rapporterons les principales dispositions :

« Dans toutes les villes qui ont 20,000 fr. de revenus et au-dessus, et dont la population est au-dessous de cent mille ames, les frais d'administration qui consistent en abonnemens de journaux, registres de l'état civil, entretien de la maison commune (non compris le loyer); le bois, lumière, encre, papier, ports de lettres, impressions et affiches; les greffiers, secrétaires, commis, agens, huissiers, sergens, appariteurs, sonneurs, gardes-champêtres et employés quelconques; les fêtes nationales et dépenses imprévues, sont fixés à 50 centimes par habitant sur les états de population arrêtés au conseil d'état.

» Dans les tableaux de dépenses que lesdites villes adresseront tous les ans au gouvernement, conformément à l'arrêté du 4 thermidor an 10, tous les articles de dépenses énoncées ci-dessus formeront un chapitre à part, sous le titre de *dépenses fixes*, et ne pourront, sous aucun prétexte que ce soit, dépasser la somme réglée sur la base donnée par l'article 1er. du présent arrêté.

» Les dépenses variables, qui formeront le deuxième chapitre des tableaux adressés par les villes, seront divisées en titres de dépenses distinctes et strictement conformes aux modèles imprimés, qui leur seront adressés par le conseiller-d'état chargé de la comptabilité des communes.

» Les commissaires de police des villes, dont la population est au-dessous de dix mille habitans, recevront un traitement qui ne pourra être au-dessus de 800 francs.

» Il ne pourra être alloué aux receveurs des revenus communaux plus de cinq pour cent lorsque les revenus ne passent pas cent mille francs, et plus d'un demi pour cent sur l'excédent de cent mille francs.

» La réduction des dépenses, d'après les bases précitées, n'aura lieu que pour les trois derniers mois de l'an 11....

» Les maires ne pourront excéder dans leurs mandats les sommes réglées pour chaque nature de dépense, ni le receveur municipal payer au-delà desdites sommes, sous peine de responsabilité personnelle pour les uns et les autres, conformément à l'article 34 de l'arrêté du 4 thermidor.

Digitized by Google

D'après une circulaire adressée par le ministre de la guerre aux préfets, le gouvernement désire que tous les départemens jouissent de l'avantage de concourir à compléter les corps qui composent sa garde. Il vient, en conséquence, d'arrêter que dans chaque arrondissement communal il pourroit être pris deux hommes pour les grenadiers à pied, et deux pour les chasseurs à pied. Ils ne pourront être choisis que parmi les militaires légalement congédiés ayant fait la guerre, âgés de moins de trente ans, et jouissant d'une bonne réputation. La taille requise est d'un mètre huit décimètres (5 pieds 6 pouces), pour les grenadiers; et d'un mètre sept décimètres (5 pieds 4 pouces), pour les chasseurs.

Les sous-préfets feront dresser la liste des individus qui se présenteront et réuniront les qualités nécessaires. Cette liste contiendra: 1°. les noms et prénoms de chacun; 2°. le lieu de sa naissance et son domicile, en désignant l'arrondissement; 3°. la date de sa naissance; 4°. sa taille; 5°. les corps dans lesquels il a servi, et les motifs pour lesquels il en est sorti; 6°. la note des certificats dont il est porteur, et des observations sur sa moralité et sa conduite. Sur ces listes, il sera ensuite formé par chaque préfet, un état général qui sera ensuite adressé au ministre.

Les diamètres des nouvelles pièces d'or, d'argent et de cuivre, sont fixés ainsi qu'il suit, par un arrêté du gouvernement:

Les pièces d'or de 40 fr. à 26 millimètres; celles de 20 fr. à 21 millimètres.

Les pièces d'argent de 5 fr. à 37 millim; celles de 2 fr. à 27; celles de 1, à 23; celles 3/4, à 21; celles de 1/2, à 18, et celles de 1/4, à 15.

Les pièces de cuivre de 5 cent., à 27 millim.; celles de 3, à 25, et celles de 2, à 22.

Dans la séance que le tribunal de cassation a tenue le 13, en robes rouges, sous la présidence du grand-juge, ministre de la justice, est émanée une décision en vertu de laquelle les membres du tribunal spécial de la Loire, séant à Montbrisson, ont été cités à comparaître, le 15 prairial prochain, devant le tribunal de cassation, au sujet d'un jugement par eux rendu dans une affaire où l'accusé a été acquitté, nonobstant la preuve acquise à son égard d'un crime de faux matériel.

Digitized by Google

Le ministre de l'intérieur donne avis que le 1er. prairial et jours suivans, il sera vendu, à l'établissement rural de Perpignan, 1°. trois cents brebis et béliers de race pure d'Espagne, 2°. environ 150 miriagrammes ou 3000 livres de laine superfine.

On a mis à exécution, le 11 floréal, à Abbeville une sentence, portant bannissement de la ville d'une femme de mauvaise vie. Cette exécution avait attiré beaucoup de monde, et il est arrivé un accident dont voici les principales circonstances : Le concierge, chargé de la fermeture des portes, ayant poussé avec violence celle par où cette femme venait d'être chassée, comme cela se pratique, dit-on, dans ces sortes de cas, les ferrures, extrêmement vieilles, qui soutenaient cette porte, se détachèrent à l'instant, et les deux battans n'ayant plus de soutien, tombèrent sur la foule. Six personnes ont été tuées et quatre blessées. M. Beauvarlet, commissaire de police, qui venait de faire lecture de la sentence, fut du nombre, et eut la cuisse cassée. Il a été fait aussi-tôt dans la ville une collecte qui, jusqu'ici, a produit 10,000 fr. pour être distribués entre les parens de ceux qui ont péri et ceux qui ont été blessés. Quant à M. Beauvarlet, dont le zèle pour l'intérêt public est infiniment précieux aux habitans de la ville, et la personne extrêmement chère et recommandable, il lui a été fait une rente à vie de 1200 fr.

L'horison politique s'est beaucoup éclairci depuis hier : il n'est pas vrai que l'ambassadeur d'Angleterre soit parti comme on en avoit répandu le bruit ; il est même certain à présent qu'il ne partira pas avant l'arrivée d'un courier que S. Ex. attend de sa cour. Mais une nouvelle bien importante, c'est l'arrivée d'un courier de Vienne qui a apporté hier la ratification de S. M. I. et R. au *conclusum* général de la diète de l'empire.

Faute essentielle à corriger.

N°. XCXIV, page 163, ligne 17, au lieu de ces mots : d'honneur sans noblesse, *lisez :* d'honneur politique sans noblesse.

Digitized by Google

(N°. XCVIII.) 24 FLORÉAL an 11.
(Samedi 14 Mai 1803.)

MERCURE DE FRANCE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

DE TOUT UN PEU, sujet donné à un thé.

Air : *de la Pipe de tabac*,
ou *J'ai vu partout dans mes Voyages.*

QU'UN autre ait la triste folie
De lutter contre ses désirs ;
Pour moi, si je tiens à la vie,
C'est par la chaîne des plaisirs.
Jouir de tout avec mesure,
Mes bons amis, tel est mon vœu ;
Et, vrai disciple d'Épicure,
Ma maxime est : *De tout un peu.*

Ami sincère et femme aimable
Me font passer de doux instans ;
J'aime le lit, le jeu, la table,
Je fais cas de tous les talens.
Je me plais avec la nature,
L'art me séduit j'en fais l'aveu ;

Digitized by Google

Fidèle aux leçons d'Epicure,
Je veux goûter *de tout un peu.*

Qu'on me verse un vin qui réveille
Des vieux temps la franche gaîté,
Et je livre au Dieu de la treille
Ma raison, mais non ma santé.
Pour tenir long-temps la gageure
Il faut conserver son enjeu,
Et bien songer que d'Epicure
La maxime est : *De tout un peu.*

L'étude au sage offre un salaire
Que n'ont jamais connu les sots,
Et le travail a de quoi plaire,
Il fait mieux goûter le repos.
Mais je n'irai pas, je vous jure,
Sécher sur le grec, sur l'hébreu ;
Je sais trop bien que d'Epicure
La maxime est : *De tout un peu.*

O vous, dont la jeune maîtresse
Anime et partage l'ardeur,
Ménagez bien sa douce ivresse,
Et prolongez votre bonheur.
Voulez-vous faire feu qui dure ?
Croyez-moi, dans ce joli jeu,
N'oubliez pas que d'Epicure
La maxime est : *De tout un peu.*

Mes amis, pour Flore et Pomone
On va bientôt fuir les cités ;
Mais les derniers jours de l'automne
Ramèneront enfin nos thés.
Moi, je regrette la froidure
Qui nous rassemble au coin du feu ;
J'oublie alors que d'Epicure
La maxime est : *De tout un peu.*

DE WAILLY.

Digitized by Google

MONOLOGUE GASCON.

Un soufflet! sur ma joue! en pleine compagnie!
Sandis! un tel affront né sé pardonné pas;
Et si jamais j'aimai l'honnûr plus qué la vie,
Dé lé prouver, jé crois, c'est bien ici lé cas.
Allons vité trouver mon homme,
Il faudra qu'il sé batte ou bien qué jé l'assomme.
Mais, pour exécuter un si noble projet,
Voyons un peu l'armé qué jé dois prendre.
Choisirai-jé l'épée ou bien lé pistolet?
L'épée... hem! en mes mains saurait mal mé défendre;
Jé suis pour cé jû trop distrait,
Sans doute qu'à mes yeux la pointe échappérait....
Il séra plus prudent, jé pense,
Dé m'en ténir au pistolet.
C'est dommagé pourtant qu'à peiné l'on commence
Tout dé suite on sauté lé pas.
Jé voudrais un combat qui mé mit dans lé cas
Dé fairé plus long-temps admirer ma vaillance.
Capédébious! quel embarras!
Maudit soit lé pays dé France!
On n'y trouvé seulement pas
D'armé pour venger une offense.

H. VERNET.

ENIGME.

Je suis un mot à double sens;
Jeune beauté, n'en prenez point d'ombrage:
J'offre des plaisirs innocens,
Vous me goûtez, sans cesser d'être sage.
L'œil est flatté de ma vive couleur;
J'ose disputer de fraîcheur
Avec la plus belle personne.
Fléau de mille êtres vivans,
Plus j'en détruis, plus je suis bonne.
Un vaste empire est peuplé d'habitans
Qui diffèrent d'habit, de taille et de visage;

Digitized by Google

C'est là que j'aime à porter le ravage ;
J'y suis funeste aux petits comme aux grands,
Aux opprimés comme aux tyrans.
Les plus doux des humains s'amusent de mes crimes ;
Ils aiment à compter mes nombreuses victimes.

LOGOGRYPHE.

Je suis ville fameuse en conservant ma tête ;
Je deviens animal en me coupant la tête.

CHARADE.

Ménagez mon dernier ;
S'il n'est pas mon premier,
Le couper c'est folie.
C'est avec mon dernier
Que l'on fait mon entier.
Aimez-vous l'harmonie ?
Vous irez écouter,
Celui qui de l'entier
Sait faire une partie.

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Enigme est *Bulle de savon*.

Celui du Logogryphe est *Triangle*, où l'on trouve *angle, an, âne, ange, géant, tiran, tage, étain, lait, rate, linge, lin, laine, âge, légat, rage, étang, gant, rat, tan, art, rang, gare.*

Le mot de la Charade est *Dé-tour*.

Digitized by Google

Génie du Christianisme, ou *Beautés de la Religion chrétienne*, par *François-Auguste Châteaubriand*; seconde édition, deux vol. *in*-8°., avec *la Défense*, petit vol. même format. Prix, 11 fr., et par la poste 15 fr. 80 cent. A Paris, chez *Migneret*, imprimeur-libraire, rue du Sépulcre, n°. 28; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

LORSQU'UN écrivain se montre dans la littérature, et que, par un talent original, il se place tout-à-coup aux premiers rangs, il doit s'attendre à essuyer beaucoup de critiques; quelques-uns même de ceux qui lui ont applaudi d'abord, repoussés bientôt par ses succès, se retirent peu à peu, comme s'ils se reprochaient d'avoir servi à sa renommée : il est vrai que les critiques de la malveillance retombent bientôt dans l'oubli, quand elles ne sont pas appuyées sur un fonds de vérité; toutefois il en est quelques-unes d'une nature telle qu'un auteur ne doit pas négliger d'y répondre : c'est cette raison qui a engagé M. de Châteaubriand à joindre à cette seconde édition du *Génie du Christianisme*, une *Défense* qui nous paraît un chef-d'œuvre. Elle est d'autant plus remarquable que l'auteur semble s'être dépouillé exprès de tout l'éclat de son imagination, pour se réduire aux formes du raisonnement le plus sévère. Cette *Défense* est divisée en trois parties : le *sujet*, le *plan* et les *détails* de l'ouvrage; l'auteur y suit pas à pas la critique, et répond victorieusement à toutes les objections. Il suffira d'en citer un passage, pour prouver avec quelle force de logique l'auteur combat ses adversaires.

Digitized by Google

OBJECTION.

Il ne faut pas envisager la religion sous le rapport de ses simples beautés humaines, morales, poétiques, c'est en ravaler la dignité, etc. etc.

L'auteur va tâcher d'éclaircir ce point principal de la question dans les paragraphes suivans :

I. D'abord, l'auteur *n'attaque* pas, il *défend*; il n'a pas *cherché* le but, le but lui *a été offert* : ceci change d'un seul coup l'état de la question, et fait tomber la critique. L'auteur ne vient pas vanter de propos délibéré une religion chérie, admirée et respectée de tous; mais une religion haïe, méprisée et couverte de ridicules par les sophistes. Il n'y a pas de doute que le *Génie du Christianisme* eût été un ouvrage fort déplacé au siècle de Louis XIV, et le critique qui observe que Massillon n'eût pas publié une pareille apologie, a dit une grande vérité. Certes, l'auteur n'auroit jamais songé à écrire son livre, s'il n'eût existé des poëmes, des romans, des livres de toutes les sortes, où le christianisme est exposé à la dérision des lecteurs : mais puisque ces poëmes, ces romans, ces livres existent, il est nécessaire d'arracher la religion aux sarcasmes de l'impiété; mais puisqu'on a dit et écrit de toutes parts, que le christianisme est *barbare, ridicule, ennemi des arts et du génie*, il est essentiel de prouver qu'il n'est ni barbare, ni ridicule, ni ennemi des arts et du génie; et que ce qui semble petit, ignoble, de mauvais goût, sans charme et sans tendresse sous la plume du scandale, peut être grand, noble, simple, dramatique et divin sous la plume de l'homme religieux.

II. S'il n'est pas permis de défendre la religion, sous le rapport de sa beauté pour ainsi dire humaine; si l'on ne doit pas faire ses efforts pour empêcher le ridicule de s'attacher à ses institutions sublimes, il y aura donc toujours un côté de cette religion qui restera à découvert? Là tous les coups seront portés; là vous serez surpris sans défense : vous périrez par-là. N'est-ce pas ce qui a déjà pensé vous arriver? N'est-ce pas, avec des grotesques et des plaisanteries, que M. de Voltaire est parvenu à ébranler les bases même de la foi? Répondrez-vous, par de la théologie et des syllogismes, à des contes licencieux et à des folies? Des argumentations en forme, empêcheront-elles un monde frivole d'être séduit par des vers piquans, ou écarté des autels par la crainte du ridicule? Ignorez-

Digitized by Google

vous que chez la nation française, un bon mot, une impiété d'un tour agréable, *felix culpa*, ont plus de pouvoir que des volumes de raisonnement et de métaphysique? Persuadez à la jeunesse qu'un honnête homme peut être chrétien sans être un sot; ôtez-lui de l'esprit qu'il n'y a que des capucins et des imbécilles qui puissent croire à la religion; et votre cause sera bientôt gagnée. Il sera temps alors, pour achever la victoire, de vous présenter avec des raisons théologiques et des considérations plus sérieuses; mais commencez par vous faire lire. Ce dont vous avez besoin d'abord, c'est d'un ouvrage religieux, qui soit pour ainsi dire populaire. Vous voudriez conduire votre malade d'un seul trait au haut d'une montagne escarpée, et il peut à peine marcher! Montrez-lui donc à chaque pas des objets variés et agréables; permettez-lui de s'arrêter pour cueillir çà et là les fleurs qui s'offriront sur sa route; et de repos en repos, il arrivera jusqu'au sommet.

III. L'auteur n'a pas écrit seulement son apologie pour les *écoliers*, pour les *chrétiens persuadés*, pour les *simples prêtres*, pour les *Docteurs de Sorbonne* (1), mais il l'a écrite encore pour les *gens de lettres*, et pour *le monde*. C'est ce qui a été dit plus haut formellement; c'est ce qui est impliqué dans les deux derniers paragraphes. Si l'on ne part point de cette base, et que l'on feigne toujours de méconnoître l'espèce de lecteurs à qui particulièrement le *Génie du Christianisme* est adressé, il est assez clair qu'on ne doit rien comprendre à l'ouvrage. Cet ouvrage a été fait exprès pour être lu de l'homme de lettres le plus incrédule et du jeune homme le plus léger, avec la même facilité que le premier feuillette un livre impie, et le second un roman dangereux. Vous voulez donc, s'écrient ces rigoristes, si bien intentionnés pour la religion chrétienne; vous voulez donc faire de la religion une chose de mode? Eh! plût à Dieu qu'elle fût à la mode cette divine religion, dans ce sens que la mode est l'opinion du monde! Cela pourrait favoriser, il est vrai, quelques hypocrisies particulières; mais

(1) Et pourtant ce ne sont ni les vrais chrétiens, ni les docteurs de Sorbonne, mais les *philosophes* (comme nous l'avons déjà dit) qui se montrent si *scrupuleux* sur l'ouvrage: c'est ce qu'il ne faut pas oublier.

Digitized by Google

il est certain d'un autre part que la morale publique y gagnerait. Le riche ne mettrait plus son funeste amour-propre à corrompre le pauvre, le maître à pervertir le domestique, le père à donner des leçons d'athéisme à ses enfans; la pratique du culte menerait tôt ou tard à la croyance du dogme, et l'on pourrait espérer de voir renaître avec la piété, le siècle des mœurs et des vertus.

IV. M. de Voltaire, en attaquant le christianisme, connoissait trop bien les hommes, pour ne pas chercher à s'emparer de cette opinion qu'on appelle l'*opinion du monde;* aussi employa-t-il tous ses talens à faire une espèce de *bon ton* de l'impiété: il y réussit en rendant la religion ridicule aux yeux des gens frivoles. C'est ce ridicule que l'auteur du *Génie du Christianisme* a cherché à effacer; c'est-là le but de tout son travail, le but qu'il ne faut jamais perdre de vue, si l'on veut juger son ouvrage avec impartialité. Mais l'auteur l'a-t-il effacé, ce ridicule? Ce n'est pas là la question. Il faut demander: a-t-il fait tous ses efforts pour l'effacer? Sachez-lui gré de ce qu'il a entrepris, et non de ce qu'il a exécuté. *Permitte divis cœtera.* Il ne défend rien de son livre, hors l'idée qui en fait la base: considérer le christianisme dans ses rapports avec les sociétés humaines, montrer quel changement il a apporté dans la raison et les passions de l'homme, comment il a civilisé les peuples gothiques, comment il a modifié le génie des arts et des lettres, comment il a dirigé l'esprit et les mœurs des nations modernes, en un mot, découvrir tout ce que cette religion a de merveilleux dans ses relations poétiques, morales, politiques, historiques, etc.; cela semblera toujours à l'auteur un des plus beaux sujets d'ouvrage que l'on puisse imaginer. Quant à la manière dont il a exécuté cet ouvrage, il l'abandonne à la critique.

On remarque dans tout le cours de cette *défense* une manière savante de s'appuyer sur les autorités; les recherches y sont profondes et le ton plein de dignité; cependant on découvre que l'arme de la plaisanterie ne serait pas étrangère à l'auteur, s'il voulait aussi en faire usage; et ce ne serait pas la première fois que la sensibilité de l'imagination se fût alliée au talent de l'ironie. L'auteur semble avoir senti quels pourraient être ses moyens

Digitized by Google

dans ce genre, si l'on en juge par ce passage qui termine sa défense.

« Il n'y a ni science, ni littérature qui puisse » résister à ce pédantisme; c'est bien pis encore » quand on y joint les dénonciations et les calom- » nies : mais l'auteur les pardonne aux critiques ; » il conçoit que cela peut faire partie de leur plan, » et ils ont le droit de réclamer pour leur ouvrage » l'indulgence que l'auteur demande pour le sien. » Cependant, que revient-il de tant de censures » multipliées, où l'on n'aperçoit que l'envie de » nuire à l'ouvrage et à l'auteur, et jamais un goût » impartial de critique ? Que l'on provoque des » hommes que leurs principes retenaient dans le » silence, et qui, forcés de descendre dans l'a- » rêne, peuvent y paraître quelquefois avec des » armes qu'on ne leur soupçonnait pas. »

Cette *défense*, en développant le sujet et le plan *du Génie du Christianisme*, ajoute un nouveau poids à l'ouvrage, et achèvera sans doute son succès. Cette seconde édition paraît sous les auspices du premier Consul. Dans une épître dédicatoire, M. de Châteaubriand a parlé au héros qui a relevé nos autels, avec la noble simplicité d'un chrétien reconnaissant.

Dans le nouvel avertissement qui est en tête de l'ouvrage, l'auteur fait l'aveu de quelques erreurs qui lui sont échappées, et dont il a été averti par de savans ecclésiastiques. Quelques critiques s'étoient plû à répandre, avec une intention au moins suspecte, que *le Génie du Christianisme* pourrait bien n'être pas agréable aux ministres de la religion; et cependant on sait que l'auteur a été comblé de marques de bienveillance par tous les membres du Clergé. Quelle folie en effet de prétendre faire croire que l'Eglise ne sentirait pas tout le prix du seul livre religieux qui ait réussi depuis

Digitized by Google

long-temps, et qui a présenté sous un jour si touchant les vertus et le dévoûment des prêtres!

M. de Chateaubriand a prouvé par cette seconde édition, très-supérieure à la première, qu'il savait profiter de la censure et se corriger en homme de goût : on ne trouverait pas maintenant dans *Atala*, une seule des phrases qu'on a tant critiquées, et le reste de l'ouvrage nous a semblé revu avec le même soin.

Il est inutile aujourd'hui de revenir sur le plan du *Génie du Christianisme*. Tout le monde le connait; et quant aux beautés de détail, elles sont si multipliées, qu'on est embarrassé du choix des citations. Dans la partie critique, il faudrait citer tout le livre des *caractères* et des *passions*, et en particulier le chapitre sublime sur la *religion considérée elle-même comme passion*; il faudrait citer encore celui où l'auteur considère *l'incrédulité* comme la cause de la décadence du goût, ce qu'il dit du siècle de Louis XIV, et les magnifiques portraits de *Bossuet* et de *Pascal*. Dans la partie dramatique, qui ne connait *Atala* et *René*? Dans la partie historique, comment choisir parmi tous ces tableaux admirables du clergé séculier et régulier ? Dans la partie descriptive, il faudroit faire connaître toute *l'histoire naturelle*; la description des tombeaux de l'ancienne Ecosse, d'Otaïti, de l'Egypte, de la Grèce, comparés à nos cimetières de campagne, aux caveaux de nos vieilles abbayes, et à la sépulture des rois à Saint-Denys. Ce dernier tableau est un modèle de la plus haute éloquence; il a été cité par-tout.

Nous choisirons ici seulement un morceau tiré du livre *des Ruines*; livre qui a peut-être été un des moins remarqués parmi tant de richesses, et qui pourtant est un des plus brillans de l'ouvrage.

Digitized by Google

C'est là sur-tout que l'auteur nous semble avoir poussé au dernier dégré le talent descriptif.

La vallée de Tempée, les bois de l'Olympe, les côtes de l'Attique et du Péloponèse, étalent de toutes parts les ruines de la Grèce. Là, commencent à paraître les mousses, les plantes grimpantes, et les fleurs saxatiles. Une guirlande vagabonde de jasmin embrasse une Vénus antique, comme pour lui rendre sa ceinture; une barbe de mousse blanche descend du menton d'une Hébé; le pavot croît sur les feuillets du livre de Mnémosine: aimable symbole de la renommée passée, et de l'oubli présent de ces lieux. Les flots de l'Egée, qui viennent expirer sous de croulans portiques; Philomèle qui se plaint, Alcyon qui gémit, Cadmus qui roule ses anneaux autour d'un autel, le cygne qui fait son nid dans le sein d'une Léda; tous ces accidens, reproduits comme par les Grâces, enchantent ces poétiques débris: on dirait qu'un souffle divin anime encore la poussière des temples d'Apollon et des Muses; et le paysage entier, baigné par la mer, ressemble au beau tableau d'Apelle, consacré à Neptune, et suspendu à ses rivages.

Les ruines des monumens chrétiens n'ont pas la même élégance; mais, sous d'autres rapports, elles peuvent supporter le parallèle avec les ruines de Rome et de la Grèce. Les plus belles que l'on connaisse dans ce genre, se trouvent en Angleterre, principalement vers le nord, au bord du lac de Cumberland, sur les montagnes d'Écosse, et jusque dans les Orcades. Les bas-côtés du chœur, les arches pointues des fenêtres, les ouvrages ciselés des voussures, les pilastres des cloîtres, et quelques pans de la tour des cloches, sont les parties qui ont le plus résisté aux efforts du temps.

Dans les ordres grecs, les voûtes et les ceintres suivent parallèlement les arcs du ciel, de sorte que sur la tenture grise des nuages, ou sur un paysage obscur, ils se perdent dans les fonds. Dans l'ordre gothique, les pointes contrastent par-tout avec les arrondissemens des cieux et les courbures de l'horizon. De plus, le gothique étant tout composé de *vides*, se décore plus aisément d'herbes et de fleurs, que les *pleins* des ordres grecs. Les filets redoublés des pilastres, les dômes découpés en feuillage, ou creusés en forme de cueilloir, deviennent autant de corbeilles où les vents portent, avec la poussière, les semences des végétaux. La joubarbe se cramponne dans

Digitized by Google

ciment ; les mousses emballent d'inégales décombres dans leur bourre élastique ; la ronce fait sortir ses cercles bruns de l'embrâsure d'une fenêtre, et le lierre, se traînant le long des cloîtres septentrionaux, retombe en feston dans les arcades.

Il n'est aucune ruine d'un effet plus pittoresque que ces débris. Sous un ciel nébuleux, au milieu des vents et des tempêtes, aux bords de cette mer dont Ossian a chanté les orages, leur architecture gothique a quelque chose de grand et de sombre, comme le Dieu de Sinaï, dont elle rappelle le souvenir. Assis sur un autel brisé, dans les Orcades, le voyageur s'étonne de la tristesse de ces lieux. Des mornes embrumés, des vallées où s'élève la pierre d'un tombeau, des torrens qui coulent à travers des bruyères, quelques pins rougeâtres, jetés sur la nudité d'un désert flanqué de couches de neige ; c'est tout ce qui s'offre aux regards. Le vent circule dans les ruines, et leurs innombrables jours deviennent autant de tuyaux d'où s'échappent mille plaintes : l'orgue avait jadis moins de soupirs sous ces voutes religieuses. De longues herbes tremblent aux ouvertures des dômes. Derrière ces ouvertures, on voit fuir la nue et planer l'aigle marin. Quelquefois égaré dans sa route, un vaisseau caché sous ses toiles arrondies, comme un Esprit des eaux voilé de ses ailes, sillonne le noir Océan ; sous le souffle de l'aquilon, il semble se prosterner à chaque pas, et saluer les mers qui baignent les débris du temple de Dieu.

Le premier de ces tableaux nous semble digne du *Corrège*, et le second a quelque chose du double génie *du Poussin* et de *Michel-Ange ;* dans le premier l'auteur a reproduit toute la grace et le mouvement des images mythologiques, et il leur a opposé dans le second toute la majesté et le repos des idées chrétiennes.

On a reproché, selon nous, bien injustement à l'auteur d'avoir quelquefois de la recherche dans son style. Il nous semble qu'on pourrait plutôt démontrer qu'aucun auteur de notre âge n'a fait revivre autant de ces expressions simples et de ces tours naïfs, si communs dans les grands écrivains du siècle de Louis XIV.

Digitized by Google

On ne saurait savoir trop de gré à l'auteur d'avoir retrouvé la simplicité du langage, et d'avoir su nommer les plus petites choses avec une grâce qui lui est toute particulière. Il semble qu'il soit venu exprès pour effacer certains ridicules, d'autant plus difficiles à détruire, qu'ils semblaient inhérens au nom même des choses. Aurait-on cru, par exemple, qu'il était possible de parler au siècle des *Litanies*, des *Notre-Dames*, des *Moines?* etc. Et pourtant l'auteur a su éloigner toute idée de moquerie, car à l'instant même où le lecteur du monde se sentirait prêt à sourire, un trait touchant vient lui mettre des larmes dans les yeux.

On n'observe pas d'ailleurs qu'il n'est point en littérature, de simplicité absolue, et que la simplicité consiste sur-tout à savoir traiter chaque genre dans le style qui lui est propre.

Soyez vif et pressé dans vos narrations;
Soyez riche et pompeux dans vos descriptions.

Or, il nous semble que M. de Chateaubriand est éminemment simple dans la narration; témoin presque tout le 4e. vol., et en particulier le beau livre des *Missions*.

Quoi de plus clair et de plus précis, même au jugement de ses ennemis, que la partie critique et littéraire de son livre? nous n'en voulons pour exemple que le parallèle déjà si connu de la *Bible* et d'*Homère*.

Ses preuves métaphysiques de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme sont remarquables par la concision et la méthode. Qu'on en juge:

Première proposition. — Quelque chose a existé de toute éternité.

Preuves. — Par la raison que quelque chose existe; Dieu ou matière, peu importe à présent.

Digitized by Google

Deuxième proposition. — Quelque chose a existé de toute éternité, et cet être existant est indépendant et immuable.

Preuves. — Il faudrait autrement qu'il y eût une succession infinie de causes et d'effets, etc.

Cette logique est sévère, et ce n'est pas là la marche d'un homme qui s'égare.

Les chapitres de *législation* et de *politique* offrent la même force de raisonnement et la même sobriété d'imagination.

Puisqu'on avoit cru jusqu'à nos jours, dit l'auteur, que la religion est la base de la société civile, ne faisons pas un crime à nos pères d'avoir pensé comme Platon, Aristote, Cicéron, Plutarque, et d'avoir mis l'autel et ses ministres au degré le plus éminent de l'ordre social.

Mais si personne ne nous conteste sur ce point l'influence de l'église dans le corps politique, on soutiendra, peut-être, que cette influence a été funeste au bonheur public et à la liberté. Nous ne ferons qu'une réflexion sur ce vaste et profond sujet: remontons un instant aux principes généraux, d'où il faut toujours partir, quand on veut atteindre à quelque vérité.

La nature, au moral et au physique, semble n'employer qu'un seul moyen de création; c'est de mêler, pour produire, la force à la douceur. Son énergie paroît résider dans la loi générale des contrastes. Si elle joint la violence à la violence, ou la foiblesse à la foiblesse, loin de former quelque chose, elle détruit par excès ou par défaut. Toutes les législations de l'antiquité offrent ce système d'opposition, qui enfante le corps politique.

Cette vérité une fois reconnue, il faut ensuite chercher les points d'opposition; il nous semble que les deux principaux résident, l'un dans les mœurs du peuple, l'autre dans les institutions à donner à ce peuple. S'il est d'un caractère timide et foible, que sa constitution soit hardie et robuste; s'il est fier, impétueux, inconstant, que son gouvernement soit doux, modéré, invariable. Ainsi la théocratie ne fut pas bonne aux égyptiens; elle les asservit sans leur donner les vertus qui leur manquoient: c'étoit une nation pacifique; il lui fallait des institutions militaires.

L'influence sacerdotale, au contraire, produisit à Rome

Digitized by Google

des effets admirables : cette reine du monde dut sa grandeur à Numa, qui sut placer la religion au premier rang chez un peuple de guerriers : qui ne craint pas les hommes, doit craindre les dieux.

Ce que nous venons de dire du romain s'applique au français. Il n'a pas besoin d'être excité, mais d'être retenu. On parle du danger de la théocratie ; mais chez quelle nation belliqueuse un prêtre a-t-il conduit l'homme à la servitude ?

C'est donc de ce grand principe général qu'il faut partir pour considérer l'influence du clergé dans notre ancienne constitution, et non pas de quelques détails particuliers, locaux et accidentels. Tous ces cris contre la richesse de l'Église, contre son ambition, sont de petites vues d'un sujet immense ; c'est considérer à peine la surface des objets, et ne pas jeter un coup-d'œil ferme dans leurs profondeurs. Le christianisme étoit dans notre corps politique, comme ces instrumens religieux dont les Spartiates se servoient dans les batailles, moins pour animer le soldat, que pour modérer son ardeur.

Il est extrêmement curieux d'envisager le *Génie du Christianisme* sous ce rapport grave qu'on n'a pas assez fait connaître. Car, indépendamment du charme du style et de cette imagination qui a enchanté le monde, c'est encore un des livres qui renferme le plus de germes d'idées neuves sur tous les sujets.

Qu'on relise le livre sur la *philosophie*, les chapitres sur le *christianisme*, dans la *Manière d'écrire l'Histoire* ; celui sur les *sciences exactes* que l'auteur a beaucoup retouché, et qui est devenu un des meilleurs de l'ouvrage ; que l'on parcourre les articles sur l'influence du christianisme dans nos loix civiles et criminelles, et on verra la preuve de ce que nous avançons ici. Le dernier chapitre, intitulé : *Quel seroit aujourd'hui l'état de la société, si le christianisme n'eût pas paru sur la terre ?* est un morceau d'histoire digne de l'ouvrage de Montesquieu sur les Romains. Nous le citerons ici presque tout entier.

Digitized by Google

Auguste parvint à l'empire par des crimes, et régna sous la forme des vertus. Il paraissait après un conquérant; et pour se distinguer, il fut tranquille. Ne pouvant être un grand homme, il voulut être un prince heureux. Il donna beaucoup de repos à ses sujets; un immense foyer de corruption s'assoupit; ce calme fut appelé prospérité. Auguste eut le génie des circonstances; c'est celui qui recueille les fruits que le véritable génie a préparé : il le suit, et ne l'accompagne pas toujours.

Tibère méprisa trop les hommes, et sur-tout leur fit trop voir ce mépris. Le seul sentiment où il mit de la franchise, était le seul où il eût dû dissimuler; mais c'était un cri de joie qu'il ne se pouvait empêcher de pousser, en trouvant le peuple et le sénat romains, au-dessous même de la bassesse de son propre cœur.

Lorsqu'on vit ce peuple-roi se prosterner devant Claude, et adorer le fils d'Énobarbus, on put juger qu'on l'avait honoré, en gardant avec lui quelque mesure. Rome aima Néron : long-temps après la mort de ce tyran, ses fantômes faisaient tressaillir l'empire de joie et d'espérance. C'est ici qu'il faut s'arrêter pour contempler les mœurs romaines; car ni Titus, ni les Antonin, ni Marc-Aurèle ne purent en changer le fond : un Dieu seul le pouvoit.

Le peuple romain fut toujours un peuple horrible : on ne tombe point dans les vices qu'il fit éclater sous ses maîtres, sans une certaine perversité naturelle et quelque défaut de naissance dans le cœur. Athènes corrompue ne fut jamais exécrable; dans les fers elle ne songea qu'à jouir : elle trouva que ses vainqueurs ne lui avoient rien ôté, puisqu'ils lui avoient laissé le temple des muses.

Quand Rome eut des vertus, ce furent des vertus contre nature : le premier Brutus égorge ses fils, et le second assassine son père. De plus, il y a des vertus de position, qu'on prend trop facilement pour des vertus générales, et qui ne sont que des résultats locaux. Rome libre fut d'abord frugale, parce qu'elle était pauvre; courageuse, parce que ses institutions lui mettaient le fer à la main, et qu'elle sortait d'une caverne de brigands. Elle était d'ailleurs féroce, injuste, avare, luxurieuse; elle n'eut de beau que son génie; son caractère fut odieux.

Les décemvirs la foulent aux pieds; Marius verse à volonté le sang des nobles, et Sylla, celui du peuple; pour dernière insulte, il abjure publiquement la dictature. Les conjurés de Catilina s'engagent à massacrer leurs propres pères,

Digitized by Google

pères, et se font un jeu de renverser cette majesté romaine que Jugurtha se propose d'acheter. Viennent les triumvirs et leurs proscriptions : Auguste ordonne au père et au fils de s'entre-tuer, et le père et le fils s'entre-tuent. Tibère se montre trop vil, même pour Tibère. Le dieu-Néron a des temples. Sans parler de ces délateurs sortis des premières familles patriciennes, sans montrer les chefs d'une même conjuration, se dénonçant et s'égorgeant l'un l'autre ; sans représenter des philosophes discourant de vertus, au milieu des débauches de Néron, Sénèque excusant un parricide, Burrhus le louant et le pleurant à-la-fois ; sans rechercher sous Galba, Vitellius, Domitien, Commode, ces actes de lâcheté qu'on a lus cent fois, et qui étonnent toujours, un seul trait nous peindra l'infamie romaine : Plautien, ministre de Sévère, en mariant sa fille au fils aîné de l'empereur, fit mutiler cent Romains libres, dont quelques-uns étaient mariés et pères de familles : « afin, » dit l'historien, que sa fille eût à sa suite des eunuques » dignes d'une reine d'Orient (1). »

A cette lâcheté de caractère, joignez une épouvantable corruption de mœurs. Le grave Caton vient pour assister aux prostitutions des jeux de Flore. Sa femme Marcia étant enceinte, il la cède à Hortensius ; quelque temps après Hortensius meurt, et ayant laissé Marcia héritière de tous ses biens, Caton la reprend au préjudice du fils d'Hortensius. Cicéron se sépare de Terentia, pour épouser *Publia*, sa pupille. Sénèque nous apprend qu'il y avait des femmes qui ne comptaient plus leurs années par consuls, mais par le nombre de leurs maris (2) ; Tibère invente les *scellarii* et les *spintriæ* ; Néron épouse publiquement l'affranchi Pythagore (3), et Héliogabale célèbre ses noces avec Hiéroclès (4).

Ce fut ce même Néron, déjà tant de fois cité, qui institua les fêtes juvénales. Les chevaliers, les sénateurs et les femmes du premier rang étaient obligés de monter sur le théâtre, à l'exemple de l'empereur, et de chanter des chansons dissolues, en copiant les gestes des histrions (5). Pour

(1) Dion. lib. LXXVI, p. 1271.
(2) *De Benefic.* III, 16.
(3) Tac. *An.* 15.
(4) Dion. lib. LXXIX, p. 1363. *Hist. Aug.* p. 103.
(5) Tacit. *An.* 14.

Digitized by Google

le repas de Tilleginus, sur l'étang d'Agrippa, on avait bâti des maisons au bord du lac, où les plus illustres romaines étaient placées vis-à-vis des courtisannes toutes nues. A l'entrée de la nuit tout fut illuminé (1), afin que les débauches eussent un sens de plus et un voile de moins.

La mort faisait une partie essentielle de ces divertissemens antiques. Elle était là pour contraste, et pour rehaussement des plaisirs de la vie. Afin d'égayer les repas, on faisait venir des gladiateurs, avec des courtisannes et des joueurs de flûte. En sortant des bras d'un infâme, on allait voir une bête féroce boire du sang humain; de la vue d'une prostitution, on passoit au spectacle des convulsions d'un homme expirant. Quel peuple que celui-là, qui avoit placé l'opprobre à la naissance et à la mort, et élevé sur un théâtre les deux grands mystères de la nature, pour déshonorer, d'un seul coup, tout l'ouvrage de Dieu!

. . . . . .

Si donc les Romains tombèrent dans la servitude, il ne durent s'en prendre qu'à leurs mœurs. C'est la bassesse qui produit d'abord la tyrannie, et, par une juste réaction, la tyrannie prolonge ensuite la bassesse. Ne nous plaignons plus de l'état actuel de la société; le peuple moderne le plus corrompu est un peuple de sages, auprès des nations païennes.

Quand on supposerait même un instant, que l'ordre politique des anciens fût plus beau que le nôtre; leur ordre moral n'approcha jamais de celui que le christianisme a fait naître parmi nous. Et comme, enfin, la morale est en dernier lieu la base de toute institution sociale, jamais nous n'arriverons à la dépravation de l'antiquité, tandis que nous serons chrétiens.

Quand les liens politiques furent brisés à Rome et dans la Grèce, quel frein resta-t-il aux hommes? Le culte de tant de divinités infâmes pouvait il maintenir des mœurs que les loix ne soutenaient plus? Loin de remédier à la corruption, il en devint un des agens le plus puissant. Par un excès de misère, qui fait frémir, l'idée de l'existence des dieux, qui nourrit la vertu chez les hommes, entretenait les vices parmi les païens, et semblait éterniser le crime, en lui donnant un principe d'éternelle durée.

. . . . . .

Que fût devenu le monde, si la grande arche du chris-

(1) Id. *loc. cit.*

Digitized by Google

tianisme n'eût point sauvé les restes du genre humain de ce nouveau déluge? Quelle chance restait-il à la postérité? Où les lumières se fussent-elles conservées?

Les prêtres du polythéisme ne formaient point un corps d'hommes lettrés, hors en Perse et en Égypte; mais les mages et les prêtres Egyptiens, qui d'ailleurs ne communiquaient point leurs sciences au vulgaire, n'existaient déjà plus en corps, lors de l'invasion des Huns et des Goths. Quant aux sectes philosophiques d'Athènes et d'Alexandrie, elles se renfermaient presqu'entièrement dans ces deux villes, et consistaient tout au plus en quelques centaines de rhéteurs, qui eussent été égorgés avec le reste des citoyens.

Point d'esprit de prosélytisme chez les anciens; aucune ardeur pour enseigner; point de retraite au désert pour y vivre avec Dieu, et pour y sauver les sciences. Quel pontife de Jupiter eût marché au-devant d'Attila pour l'arrêter? Quel lévite eût persuadé à un Alaric de retirer ses troupes de Rome? Les Barbares qui entraient dans l'empire, étaient déjà à demi chrétiens; mais voyons-les marcher sous la bannière sanglante du dieu de la Scandinavie, ou des Tartares; ne rencontrant sur leur route, ni une force d'opinion religieuse qui les obligeât à respecter quelque chose, ni un fonds de mœurs qui commençât à se renouveler chez les Romains par le christianisme; n'en doutons point, ils eussent tout détruit. Ce fut même le projet d'Alaric: « Je sens en moi, disait ce roi barbare, » quelque chose qui me porte à brûler Rome. » C'est un homme monté sur des ruines, et qui paraît gigantesque.

Des différens peuples qui envahirent l'empire, les Goths semblent avoir eu le génie le moins dévastateur. Théodoric, vainqueur d'Odoacre, fut un grand prince: mais il était chrétien; mais Boëce, son premier ministre, était un homme de lettres, chrétien; cela trompe toutes les conjectures. Qu'eussent fait les Goths idolâtres? Ils auraient, sans doute, tout renversé comme les autres Barbares. D'ailleurs, ils se corrompirent très-vite; et s'ils s'étaient mis à adorer Flore, Vénus et Bacchus, quelle effroyable mélange ne fût-il point résulté de la religion sanglante d'Odin, et des fables dissolues de la Grèce?

Le polythéisme était si peu propre à conserver quelque chose, qu'il tombait lui-même en ruines de toutes parts, et que Maximin voulut lui faire prendre les formes chrétiennes pour le soutenir. Il établit, dans chaque province,

Digitized by Google

un lévite qui correspondait à l'évêque, un grand prêtre qui représentait le métropolitain (1). Julien voulut fonder des couvens de païens, et faire prêcher les ministres de Baal dans leurs temples. Cet échafaudage, imité du christianisme, se brisa bientôt, parce qu'il n'était pas soutenu par le même esprit, et ne s'appuyait pas sur les mœurs.

La seule classe des vaincus, respectée par les Barbares, fut celle des prêtres et des religieux. Les monastères devinrent autant de foyers où le feu sacré des arts se conserva avec la langue grecque et latine. Les premiers citoyens de Rome et d'Athènes, s'étant réfugiés dans le sacerdoce chrétien, évitèrent ainsi la mort ou l'esclavage, auquel ils eussent été condamnés comme le reste du peuple.

On peut juger de l'abyme où nous serions plongés aujourd'hui, si les Barbares avaient surpris le monde sous le polythéisme, par l'état des nations où le christianisme s'est éteint. Nous serions tous des esclaves Turcs, ou quelque chose de pis encore; car le mahométisme a un fonds de morale qu'il tient de la religion chrétienne, dont il n'est, après tout, qu'une secte très-éloignée. Il est remarquable que le premier Ismaël fut ennemi de l'antique Jacob, comme le second l'est de la nouvelle.

Il est donc très-probable que, sans le christianisme, le naufrage de la société et des lumières eût été total. Il est impossible de calculer combien de siècles le genre humain eût été à sortir de l'ignorance et de la barbarie corrompue, dans laquelle il se seroit trouvé enseveli. Il ne falloit rien moins qu'un corps immense de solitaires répandus dans les trois parties du globe, et travaillant de concert à la même fin, pour conserver ces étincelles qui ont rallumé, chez les modernes, le flambeau des sciences. Encore une fois, aucun ordre politique, philosophique ou religieux du paganisme, n'eût pu rendre ce service inappréciable au défaut de la religion chrétienne. Les écrits des anciens, en se trouvant dispersés dans les monastères, échappèrent par cela même aux ravages des Goths. Enfin, le polythéisme n'étoit point porté à écrire comme le christianisme, parce qu'il ne joignoit point, comme celui-ci, la métaphysique et la morale à la religion. Ce penchant des prêtres chrétiens à publier des livres, a puissamment servi à la conservation et à la renaissance des lumières.

(1) Eus. lib. VIII, cap. 14; lib. IX, cap. 2-8.

Digitized by Google

Dans tous les cas possibles, on trouve toujours que l'évangile a prévenu la destruction de la société ; car, en supposant qu'il n'eût point paru sur la terre, et que, d'un autre côté, les Barbares fussent demeurés dans leurs fôrets, le monde romain, pourrissant dans ses mœurs, était menacé d'une dissolution épouvantable.

Les esclaves se fussent-ils soulevés ? Mais ils étaient aussi pervers que leurs maîtres ; ils partageaient les mêmes plaisirs et la même honte ; ils avaient la même religion ; et cette religion passionnée détruisait toute espérance de changement dans les principes moraux. Les lumières n'avançaient plus, elles reculaient ; les arts tombaient en décadence. La philosophie ne servait qu'à répandre une sorte d'impiété, qui, sans conduire à la destruction des idoles, produisait les crimes et les malheurs de l'athéisme dans les grands, en laissant aux petits ceux de la superstition. Le genre humain avait-il fait des progrès, parce que Néron ne croyait plus aux dieux du Capitole, et qu'il souillait par mépris toutes les choses sacrées ?

Tacite prétend qu'il y avait encore des mœurs au fond des provinces ; mais ces provinces commençaient déjà à devenir chrétiennes, et nous supposons que le christianisme n'eût pas été connu, et que les Barbares n'eussent point sorti de leurs déserts. Quant aux armées romaines, qui vraisemblablement auraient démembré l'empire, les soldats en étaient aussi corrompus que le reste des citoyens, et l'eussent été bien davantage, s'ils ne s'étaient recrutés parmi les Goths et les Germains. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est qu'après des longues guerres civiles, et un soulèvement général qui eût duré plusieurs siècles, la race humaine se fût trouvée réduite à quelques hommes errans sur des ruines. Mais que d'années n'eût-il point fallu à ce nouvel arbre des peuples, pour étendre ses rameaux sur tant de débris ! Combien de temps les sciences oubliées ou perdues n'eussent-elles point mis à renaître, et dans quel état d'enfance la société ne serait-elle point encore aujourd'hui ?

De même que le christianisme a sauvé la société d'une destruction totale, en convertissant les Barbares, et recueillant les débris de la civilisation et des arts ; de même il eût sauvé le monde romain de sa propre corruption, si ce monde n'eût point succombé sous des armes étrangères. Une religion seule peut renouveler un peuple dans ses sources ; déjà celle du Christ rétablissait toutes les

Digitized by Google

bases morales. Les anciens admettaient l'infanticide et la dissolution du lien du mariage, qui n'est, en effet, que le premier lien social; leur probité et leur justice étaient relatives à la patrie, elles ne passaient pas les limites de leurs pays; les peuples en corps avaient d'autres principes que le citoyen en particulier; la pudeur et l'humanité n'étaient pas mises au rang des vertus; la classe la plus nombreuse des hommes était esclave; les sociétés flottaient éternellement entre l'anarchie populaire et le despotisme : voilà les maux auxquels le christianisme apportait un remède certain, comme il l'a bien prouvé en délivrant les sociétés modernes. L'excès même de ses premières austérités était nécessaire : il fallait qu'il y eût des martyrs de la chasteté, quand il y avait des prostitutions publiques; des pénitens couverts de cendre et de cilice, quand la loi autorisait les plus grands crimes contre les mœurs; des héros de la charité, quand il y avait des monstres de Barbarie; enfin, pour arracher tout un peuple corrompu aux vils combats du cirque et de l'arène, il fallait que la religion eût, pour ainsi dire, ses athlètes et ses spectacles dans les déserts de la Thébaïde.

Jésus-Christ peut donc, en toute vérité, être appelé, dans le sens matériel, le *Sauveur du monde*, comme il l'est dans le sens spirituel. Son apparition sur la terre est, humainement parlant, le plus grand événement qui soit jamais arrivé chez les hommes; puisque c'est à partir de l'évangile, que le monde entier a changé de face. Le moment de la venue du Fils de l'homme est bien remarquable. Un peu plus tôt, sa morale n'était pas absolument nécessaire, les peuples se soutenaient encore par leurs anciennes loix; un peu plus tard, la société faisait naufrage. Nous nous piquons de philosophie dans ce siècle; mais certes, la légèreté avec laquelle nous traitons les institutions chrétiennes, n'est rien moins que philosophique. L'évangile, sous tous les rapports, a changé les hommes; il leur a fait faire un pas immense vers la perfection. Il faut le considérer comme une grande pensée religieuse, qui a renouvelé la race humaine; alors, toutes les petites objections, toutes les chicanes de l'impiété disparaissent. Il est certain que le vieil univers était dans un état d'enfance morale, par rapport à ce que nous sommes. De beaux traits de justice, échappés à quelques peuples anciens, ne changent pas l'économie des choses. Un

Digitized by Google

homme, une nation même, peut avoir un élan de vertu; mais cet élan ne se répétera point, ne sera point souvent renouvelé, si le plan moral, sur lequel reposent toutes les vertus, a quelque vide. Pour juger du génie d'un peuple, le vrai philosophe ne s'attache pas à découvrir çà et là quelques grands hommes; il regarde si le cours des idées générales est changé, et si la nature humaine est parvenue en masse à des notions plus saines de justice et d'humanité.

Or, le christianisme nous a indubitablement apporté ces nouvelles lumières : il est, sous tous les rapports, la religion qui convient à un peuple mûri par le temps; il est, si nous osons parler ainsi, la religion naturelle à l'âge présent du monde, comme le règne des figures convenait au berceau d'Israël. Au ciel, il n'a placé qu'un Dieu; sur la terre, il a aboli l'esclavage. Que l'on considère ses mystères (ainsi que nous l'avons fait), comme l'archétype des loix de la nature, il n'y a en cela rien d'affligeant pour un grand esprit. Les vérités du christianisme, loin de demander la soumission de la raison, en réclament, au contraire, l'exercice le plus sublime.

Quant à la morale évangélique, tout le monde convient de sa beauté; plus elle sera connue et pratiquée, plus les hommes seront éclairés sur leur bonheur et leurs véritables intérêts. La science politique est extrêmement bornée : le dernier degré de perfection où elle puisse atteindre, est le système représentatif, né, comme nous l'avons montré, du christianisme. Mais une religion qui est à-la-fois un *codé moral*, est une institution qui présente sans cesse de nouvelles ressources, qui peut suppléer à tout, et qui, entre les mains des saints et des sages, est un instrument universel de félicité. Il viendra peut-être un temps où toutes les formes de gouvernement, hors le despotisme, paraîtront indifférentes, et l'on s'en tiendra aux simples loix morales et religieuses, qui sont le fond permanent et le véritable gouvernement des hommes.

Ceux qui raisonnent sur l'antiquité, et qui voudroient nous ramener à ses institutions, oublient toujours que l'ordre social n'est plus, ni ne peut être le même. Au défaut d'une grande puissance morale, une grande force coërcitive est du moins nécessaire parmi les hommes. Or, cette force qui devient nulle contre la foule, ne peut jamais être déployée que pour un certain nombre d'individus. Dans les républiques ou dans les empires de l'anti-

Digitized by Google

quité, l'état, proprement dit, était circonscrit à ce petit nombre de citoyens ou de sujets, que la loi peut atteindre immédiatement. Le reste du genre humain était esclave ; l'homme qui laboure la terre appartenait à un autre homme ; il y avait des *peuples*, il n'y avait point de *nations*.

Le polythéisme (religion imparfaite de toutes les manières) pouvoit donc convenir à cet état imparfait de la société, parce que chaque maître était une espèce de magistrat absolu, dont le despotisme terrible contenait l'esclave dans le devoir, et suppléait, par des fers, à ce qui manquait à la force morale religieuse : le paganisme n'ayant pas assez d'excellence pour rendre le pauvre vertueux, était obligé de le laisser traiter comme un malfaiteur.

Mais dans l'ordre présent des choses, qui réprimera une masse énorme de paysans libres et éloignés de l'œil du magistrat? qui pourra dans les faubourgs obscurs d'une grande capitale, prévenir les crimes d'une populace indigente et sans maître, si ce n'est une religion qui prêche la morale et la paix, et qui parle de devoirs et de vertus à toutes les conditions de la vie? Détruisez le culte évangélique, et il vous faudra dans chaque village une police, des prisons et des bourreaux. Si jamais, par un retour inouï, les autels des dieux passionnés du paganisme se relevaient chez les peuples modernes ; si dans un ordre de société où la servitude est abolie, on allait adorer *Mercure le voleur* et *Vénus la prostituée*, c'en serait fait du genre humain.

Si ce n'est pas là de la *pensée*, si ce ne sont pas là des vues neuves et philosophiques, nous avouons que nous ne savons plus ce qu'on entend par ces expressions.

Au reste, on sent une singulière impression à la lecture de cet ouvrage : les beautés y sont tellement pressées, il y a un tel éclat, et quelque chose de si original et de si inattendu dans le style, qu'on éprouve d'abord une sorte d'éblouissement. Mais quand une fois on s'est un peu accoutumé à la manière de l'auteur, il est difficile de le quitter ; de-là le succès prolongé et toujours croissant de

Digitized by Google

ce livre. Nous avons vû plusieurs personnes qui commençant la lecture de l'ouvrage avec humeur, ont fini par en devenir enthousiastes. On ne peut nier que le *Génie du Christianisme* n'ait fait une sorte de révolution dans les lettres. Le champ des arts était presqu'épuisé. M. de Chateaubriand l'a renouvelé. L'aspect d'une grande catastrophe politique lui a donné des idées positives sur les choses, tandis que le malheur et le désert ont fourni à son style de nouveaux sentimens et de nouvelles images. Quand le *Génie du Christianisme* parut, M. de Fontanes, qui l'annonça comme devant faire honneur au dix-neuvième siècle, prédit, ainsi que M. de la Harpe, que ce serait une mine où tout le monde viendrait puiser. Cela n'a pas manqué d'arriver. Les prosateurs, les poètes, se sont emparé des idées et des couleurs que M. de Chateaubriand répand avec tant d'abondance. Beaucoup de livres nouveaux sont parés des lambeaux du *Génie du Christianisme;* on copie jusqu'aux formes de son style; on ne publie pas un ouvrage d'imagination, qui n'offre des scènes de prêtres, d'église, etc. et tous ces ressorts religieux autrefois si scrupuleusement bannis. Cet effet ne s'est pas borné à la France. Il y a dans le *Génie du Christianisme* un tel principe de mouvement et de chaleur, qu'il a excité par-tout la même sensation, et fait naître les mêmes controverses dans toutes les littératures de l'Europe.

On assure que M. de Chateaubriand s'est déterminé à ne plus rien publier de long-temps. Nous l'encouragerions presque dans cette résolution. Nous sommes persuadés que ce n'est point en multipliant les volumes qu'on augmente sa renommée. Montesquieu ne s'est montré que trois fois au public, et à de longs intervalles. Les beautés littéraires qu'on prodigue, cessent d'être des beautés pour la foule des

Digitized by Google

ecteurs. On s'habitue bientôt au style et à la manière d'un écrivain, et l'originalité même finit par devenir vulgaire. M. de Chateaubriand a pu l'éprouver lui-même. Nous nous rappelons qu'il a donné dans deux articles, sur le voyageur *Mackensie*, des descriptions de l'Amérique, peut-être supérieures à celles qu'on a tant louées dans *Atala*, et pourtant qu'est-ce qui les a remarquées? au reste quand on a, comme M. de Chateaubriand, élevé à trente-quatre ans un monument tel que le *Génie du Christianisme*, on a le droit de se reposer.

I.

Fables, par *J. J. F. M. Boisard*, faisant suite aux deux volumes publiés en 1773 et 1777; un vol. *in*-12. A Caen, de l'imprimerie de P. *Chalopin*, fils; et se trouve à Paris, chez *Petit*, libraire, galerie vitrée au Palais du Tribunat.

Toutes les fois qu'on parle d'un nouveau recueil de Fables, le lecteur songe d'abord à Lafontaine, et j'avoue que cette idée n'est pas encourageante pour les nouveaux venus. Mais ne pourrait-on pas arranger tout cela, en se figurant que les fables du bon-homme ont été produites par la même main qui a jeté les fleurs dans les champs? On sait qu'on avait appelé Lafontaine, le *Fablier*; on voulait dire par-là qu'il portait des fables, comme un rosier porte des roses; cette idée qui n'a rien qui puisse être injurieux à la nature, sauverait peut-être à nos écrivains modernes l'humiliation d'un parallèle qu'ils n'ont point la prétention de soutenir.

Tâchez donc, mon cher lecteur, de vous figurer que les fables de Lafontaine nous sont arrivées comme les fleurs du printemps ou les fruits de l'automne; tâchez de vous

Digitized by Google

persuader qu'elles sont comme ces prodiges par lesquels la nature se plaît quelquefois à imiter les arts, et nous oserons vous parler de quelques hommes qui sont venus après lui. Parmi ces hommes, on peut compter MM. de la Mothe, Florian, notre aimable professeur M. Aubert, et M. Boisard.

Tout le monde connaît les fables des trois premiers; nous allons faire connaître celles de M. Boisard. Il avait déjà publié deux volumes de Fables; plusieurs lui avaient mérité la réputation d'homme de goût, et le nouveau recueil que nous annonçons est fait, sous beaucoup de rapports, pour accréditer l'opinion que M. Boisard nous avait donnée de son talent. Nous allons citer.

LE CHÊNE ET LES COINS.

UN CHÊNE constamment respecté du tonnerre,
Au fer de la coignée une nuit succomba:
De toute sa hauteur le grand Chêne tomba;
De son sublime front il vint frapper la terre!
Et de sa propre tige on vit sortir, hélas!
Les Coins qu'on employa pour le fendre en éclats:
En subissant, dit-il, ma triste destinée,
J'aurais pu pardonner au fer de la coignée,
Qui, m'étant étranger, me frappait sans pitié,
Et, sans me rien devoir, me coupait par le pié:
J'aurais pu de mes jours faire le sacrifice!
Mais quand on reconnaît que de son assassin
Soi-même on s'est rendu complice;
Quand on a formé dans son sein
Les instrumens de son supplice;
Quand on se sent briser le cœur
Par ceux qu'on a nourris..... O justice! ô pudeur!
C'est alors, c'est alors qu'il faut bien qu'on gémisse,
Et que de son destin l'on sent toute l'horreur!

L'idée de cette fable est naturelle et ingénieuse. La marche en est rapide, l'action simple, l'intérêt bien ménagé, et le style facile et correct. Passons à une autre citation.

Digitized by Google

LA POULE ET LES ŒUFS DE CROCODILE.

L'INSTINCT, on a beau dire, est par fois imbécile.
Une Poule couvait des Œufs de Crocodile,
Qu'un méchant dans son nid vint fourrer tout exprès.
Il arriva que l'œil du maître,
Faisant sa ronde un soir, comme cela doit être,
Sur d'assez bons avis y regarda de près,
Et qu'à l'œuvre l'ayant trouvée :
Voyez donc la belle couvée,
Que nous promet, dit-il, cette couveuse-ci !
Bêtes et gens n'auraient qu'à déloger d'ici,
Si je ne venais y mettre ordre :
Les Poulets renfermés dans les Œufs que voici,
Dès qu'ils seraient éclos, commenceraient par mordre.
Avant peu, je n'en doute point,
Nous aurions vu de belles choses !
Pour découvrir le pot aux roses,
Par bonheur que j'arrive à point,
Et que tels qu'ils sont je m'en moque. . . .
A ces mots il vous prend tous les Œufs sans pitié,
Et vous écrase sous le pié
Les Crocodiles dans leur coque,
De ces futurs petits Poussins
S'applaudissant de faire avorter les desseins.
Mais depuis ce temps-là j'enrage
Qu'on n'ait pas toujours eu par-tout le même soin.
Car c'est faute d'un soin si sage,
Que malheureusement, dans plus d'un vilain coin,
On a vu de nos jours éclore
Des Poussins plus fâcheux encore
Et plus méchans que tout cela :
O pourquoi n'a-t-on pas cassé tous ces Œufs-là !

Cette fable n'est pas seulement remarquable par le mérite de l'invention, mais encore par le gracieux des détails. Le discours du maître semble fait d'après l'inimitable modèle; le dernier trait a quelque chose à-la-fois de malin et de naïf.

Nous allons citer encore une autre fable dans le même genre, et qui achèvera de faire connaître le talent, la manière et l'esprit de l'auteur.

Digitized by Google

LE LINX ET LA TAUPE.

LE LINX dit à la Taupe : Ah, pauvre solitaire !
Comment peux-tu vivre sans voir ?
Végéter du matin au soir,
Voilà donc ce que tu peux faire ! . . .
Encor si tu savais ce que je sais, ma chère,
En t'occupant l'esprit dans ton petit manoir,
De tes cruels ennuis tu pourrais te distraire ;
Mais, quand on n'a rien vu, l'on ne peut rien savoir,
Moi, qui vois clairement d'une lieue à la ronde,
Ce qui se passe dans le monde,
A l'instant même autour de toi,
Je puis t'instruire, écoute-moi ;
Sur un rapport des plus fidèles,
Je vais, ma chère enfant, te conter des nouvelles :
L'Hirondelle s'amuse à nourrir ses petits
Avec les moucherons que l'araignée a pris ;
L'épervier dans la nue enlève l'allouette ;
Le chat sous la javelle attrappe la souris ;
L'épagneul, ou le chien qu'on fouette,
Sous le plomb meurtrier du chasseur qui la guette,
Avec tous ses perdreaux fait passer la perdrix ;
Ici, c'est le lapin que suce la belette ;
Là, c'est la vache à lait que la couleuvre tette ;
L'ours atteint sur le roc la chèvre et *ses cabris* ;
Le renard est en train de croquer la poulette ;
Le loup à belles dents déchire la brebis. . . .
J'en sais trop, dit la Taupe. . . . Ah ! Dieux, je vous rends grâce ;
Si c'est là ce qu'on fait dans le monde, en ce cas,
C'est bien assez d'entendre, hélas !
Sans voir encor ce qui s'y passe !

Parmi les fables de M. Boisard, il en est plusieurs dans lesquelles il a imité le laconisme et la noble simplicité d'Esope. En voici un exemple :

LE SINGE, L'ANE ET LA TAUPE.

De leurs plaintes sans fin, de leur souhaits sans bornes,
Le Singe et l'Ane un jour importunaient les Dieux ;
Ah ! je n'ai point de queue ! . . . Ah ! je n'ai point de cornes !
Ingrat, reprit la taupe, et vous avez des yeux !

On pourrait en citer plusieurs autres, mais la plupart de ces fables, par leur laconisme, perdent l'intérêt de

Digitized by Google

l'apologue, et dégénèrent en épigrammes, comme celles-ci.

Mais ne trouvez-vous pas que la voix m'est venue,
Dit la grenouille ! c'est plaisant ;
Je gazouillais jadis et je chante à présent !
Comme je danse ! dit en riant la tortue.

Une fusée en l'air s'élança, toute fière
De se perdre en faisant de l'éclat et du bruit.
Le voyageur maudit cette vaine lumière,
Qui n'a fait qu'épaissir les ombres de la nuit.

Nous avons fait voir jusqu'à présent les beautés que renferme le nouveau recueil de M. Boisard ; nous sommes loin cependant de dire que ses fables soient sans défaut ; il veut souvent être naïf, mais il n'y réussit pas toujours. Le naïf est le genre le plus difficile à saisir ; on le confond trop avec le familier, et ce n'est pas la même chose ; la familiarité du style n'est pas toujours de la naïveté, et le naïf se trouve quelquefois réuni aux sentimens héroïques. Racine donne un exemple du naïf dans *Athalie*, où Joas fait à Athalie les reproches les plus amers dans les expressions les plus simples. Rien n'est plus naïf que ce passage d'Homère, où le jeune Astyanax, effrayé de l'aigrette qui flotte sur le casque de son père, se précipite épouvanté dans les bras de sa nourrice, tandis qu'Hector fait à Andromaque l'adieu le plus tendre. La simplicité dans ces exemples n'est pas naïve par elle-même, mais elle est naïve, parce qu'elle renferme une vérité frappante, une belle pensée, un sentiment noble, où une passion exprimée sans affectation et sans art. Quand un objet qui a de la grandeur, de la beauté, ou qui est présenté sous un aspect intéressant, est exprimé par un signe simple, cette expression est naïve. Le naïf, dans la fable, consiste souvent à s'identifier avec ses personnages, et à leur

Digitized by Google

faire exprimer quelque chose de grand dans le langage le plus simple. Une des qualités les plus admirables de Lafontaine, c'est qu'il paraît toujours persuadé de la vérité de tout ce qu'il raconte et de tout qu'il fait dire aux personnages de ses apologues. Cette qualité essentielle n'est autre chose que de la bonhomie ; et l'idée de la bonhomie peut nous donner une idée juste de la naïveté.

Lenoble a traité tous les sujets de Lafontaine ; il est familier et souvent trivial ; mais il n'est jamais naïf. Nous ne ferons pas à M. Boisard l'injure de le comparer à Lenoble, mais il n'est pas toujours exempt de ses défauts. Il emploie souvent des expressions qui sont communes, et qui n'ont rien de naïf ni de pittoresque, tels que *s'empiffrer*, *farfouiller*. L'une de ses fables qui a pour titre : *l'Eusse-tu cru !* finit par ce vers :

Et S. . . , B. . . . pourtant, enfants, nous y voilà ?

Nous allons paraître un peu sévères ; mais on peut l'être avec ceux de qui on doit beaucoup attendre. M. Boisard n'a pas craint de traiter quelques-uns des sujets de Lafontaine, tels que le *Chêne et le Roseau*, *l'Ane chargé de reliques*, *le Loup et l'Agneau* ; et cela seul pourrait autoriser une critique plus sévère encore que la notre. Il sera curieux sans doute pour le lecteur, de voir comment le fabuliste moderne a traité le sujet du *Loup et de l'Agneau*.

LE LOUP ET L'AGNEAU.

Un loup, à quelques pas au-dessus d'un agneau,
Vint au même moment boire au même ruisseau.
Le loup était à jeun : dans cette conjoncture
Il sentit tout à coup qu'un déjeûné d'eau pure
Ne lui convenait nullement.
Heureusement la faim, qui n'est pas scrupuleuse,
Lui suggéra subitement
De faire à son voisin, à propos d'eau bourbeuse,
Une querelle d'Allemand :
D'où te vient, dit-il, cette audace

De troubler mon eau, quand je bois?
Seigneur, répond l'Agneau, considérez de grâce
Que l'eau coule de vous à moi..... —
Et de là tu conclus, selon toute apparence,
Que je ments à ma conscience,
Comme un brigand fieffé, que je suis, selon toi.....
Je ne sais comment tu t'arranges;
Mais je sais que tu tiens des propos fort étranges
Sur mon compte, et cela depuis plus de six mois. —
Vous ne savez donc pas qu'à peine j'en ai trois. —
En ce cas, c'est ton père, ou je confonds l'époque;
Mais le père ou le fils, au surplus, je m'en moque:
Il suffit que je sais fort bien ce que je sais....
Et par le loup, jugé et partie,
L'agneau pris à la gorge, et serré de fort près,
Se défendit fort mal, et paya de sa vie,
Comme battu, l'amende, avec les intérêts,
Dommages et dépends, comme on dit, du procès.

Cette fable de M. Boisard n'est pas sans grâce dans les détails; une critique sévère pourrait bien ne pas trouver fort bon, *un déjeûné d'eau pure*; il y a dans cette expression un sorte de puérilité, qui est loin d'être naïve; *de faire à son voisin, à propos d'eau bourbeuse*, est encore plus mauvais. La colère du loup est beaucoup mieux; ces vers sont agréables:

Je ne sais comment tu t'arranges,
Mais je sais que tu tiens des propos fort étranges, etc.

Le dénouement manque de vivacité; l'intérêt se trouve perdu dans une foule de mots inutiles.

Nous allons mettre à côté de cette fable celle de Lafontaine, et l'on verra ici plus que jamais qu'il faut toujours inimitable.

LE LOUP ET L'AGNEAU.

La raison du plus fort est toujours la meilleure;
Nous l'allons montrer tout-à-l'heure:
Un agneau se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure.

Un

Digitized by Google



Un loup survint à jeun, qui cherchait aventure,
Et que la faim en ces lieux attirait.
Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?
Dit cet animal plein de rage :
Tu seras châtié de ta témérité. —
Sire, répond l'agneau, que votre majesté
Ne se mette pas en colère ;
Mais plutôt qu'elle considère
Que je me vas désaltérant
Dans le courant,
Plus de vingt pas au-dessous d'elle ;
Et que, par conséquent, en aucune façon,
Je ne puis troubler sa boisson. —
Tu la troubles ! reprit cette bête cruelle ;
Et je sais que de moi tu médis l'an passé. —
Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ?
Reprit l'agneau ; je tette encor ma mère. —
Si ce n'est toi, c'est donc ton frère. —
Je n'en ai point. — C'est donc quelqu'un des tiens ;
Car vous ne m'épargnez guère,
Vous, vos bergers et vos chiens.
On me l'a dit : il faut que je me venge.
Là-dessus, au fond des forêts
Le loup l'emporte, et puis le mange,
Sans autre forme de procès.

Je demande pardon au lecteur de lui citer des vers qu'il doit savoir par cœur ; mais on sait que Lafontaine est toujours nouveau. Quelle vérité dans ce vers !

Un loup survint à jeun, qui cherchait aventure.

Le vers suivant sert admirablement à caractériser l'action. Le loup ne vient point auprès du ruisseau pour boire de *l'eau pure* ou de *l'eau bourbeuse*, mais il vient pour chercher une proie. La réponse de l'agneau est admirable ; il exprime d'abord son respect pour le loup, et il parle ensuite avec tout l'embarras de la crainte ; ce vers, *dans le courant*, jeté au milieu du discours, caractérise parfaitement la situation critique où se trouve l'agneau, qui ne se justifie qu'en tremblant et par des mots entre

Digitized by Google

coupés. Qu'on compare les deux fables, et l'on verra la différence qu'il y a entre un bon-homme comme Lafontaine, et un homme de beaucoup d'esprit, comme M. Boisard.

Au reste, nous ne nous permettrons pas de plus longs détails sur Lafontaine; c'est un très-grand mérite que de sentir tout celui de ce divin fabuliste, et ce mérite est plus rare qu'on ne pense. Tout le monde parle du bonhomme, mais je ne crains pas de dire que s'il écrivait aujourd'hui, la plupart de ceux qui le louent le plus, seraient les premiers à réprimer, par leur critique, l'essor de son génie. On trouve fort mauvais que Boileau n'en ait pas parlé; mais qu'en auraient dit la plupart de nos pédagogues, de nos géomètres, de nos métaphysiciens?

On n'a qu'à lire ce que dit J.-J. Rousseau de la fable du Corbeau et du Renard: Dalembert, dans une séance de l'académie française, où l'on examinait les fables de Lafontaine, ne concevait rien à ces deux vers:

> La fourmi n'est pas prêteuse,
> C'est là son moindre défaut.

Fontenelle, qui définissait le naïf une *nuance du bas*, ne savait point apprécier Lafontaine, et l'école de Fontenelle est encore fort nombreuse.

Nous n'avons d'ailleurs plus rien de naïf ni dans nos mœurs ni dans notre langage, et je doute que parmi nous un écrivain consentit à être *une bête*, comme Lafontaine, afin de n'être qu'un homme de génie.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

Théorie de l'Imagination, par le fils de l'auteur de la *Théorie des sentimens agréables* : 1 vol. in-12. Prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez *Bernard*, libraire, quai des Augustins, n°. 31 ; et *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n°. 42, vis-à-vis le petit portail.

Voilà un fils auquel on ne reprochera pas de dégénérer. Non content de suivre son père dans la carrière, et de se lancer, comme lui, dans *les théories*, il a pris un bien plus grand essor. M. de Pouilly avait donné la théorie des sentimens agréables, dans un ouvrage véritablement digne du titre qu'il porte. Son fils a choisi un sujet plus relevé. Il s'est proposé de nous éclaircir les mystères des opérations de notre imagination.

Montesquieu a dit, quelque part, que toute la métaphysique tiendrait dans quatre pages. M. de P. a été, sans doute, pénétré de cette vérité, qui ne devait d'ailleurs être prise tout au plus qu'au figuré, lorsqu'il n'en a employé que 258 à traiter un sujet tel que celui qu'il avait choisi. En effet, tout ce qui a rapport à nos idées innées ou acquises, à nos sensations, qui n'en sont que le sujet; en un mot, à ce qui n'est pas en nous matière, entre dans le domaine de l'imagination. Ce sujet vaste peut se prêter à tous les développemens que celui qui s'en est emparé voudra lui donner.

Après avoir considéré l'imagination comme principe de la pensée, M. de P. l'envisage comme institutrice du langage ; puis il applique ces premières données à diverses opérations de notre entendement, et termine par les moyens qu'il croit propres à la régler. Ce livre offre une foule de pensées ingénieuses, qui, si elles ne sont pas absolument neuves, en ont l'apparence, par le point de vue sous lequel l'auteur les présente, point de vue qui

Digitized by Google

naît de l'essence de son sujet. Nous pourrions, si l'espace nous le permettait, citer beaucoup de passages agréables. Pour faire connaître la manière de l'auteur, nous nous bornerons à une citation qui est tirée du chapitre intitulé: *De l'imagination des Femmes.* Il les justifie du reproche de ne pouvoir compter qu'un très-petit nombre d'entr'elles qui aient acquis une grande célébrité dans les lettres ou dans les arts. Il fait sentir l'injustice de ce reproche, dont la nature de l'éducation qu'elles ont toujours reçues et les vertus que nous exigeons d'elles, avant tout, devraient les garantir.

« S'il existait, ajoute-t-il, une fille qui, dès sa plus tendre jeunesse, eût assez cultivé ces dons heureux qu'elle a reçus de la nature, pour se rendre capable de produire quelque chef-d'œuvre digne d'être opposé à ceux des plus grands maîtres, et qui prétendît en même-temps au genre de gloire dont nous voulons que son sexe se tienne le plus honoré, croira-t-on qu'elle pût l'obtenir, si elle nous présentait avec vérité la marche et le développement de son esprit, en faisant comparaître devant nous tous les objets qui auraient attiré ses regards, en nous exposant toutes les pensées dont elle se serait entretenue, pour atteindre au sublime talent qu'elle aurait acquis? Nous avons voulu appuyer leur sagesse sur une ignorance qui entrave leur génie; puis on leur fait l'injure de dire qu'elles ne peuvent en avoir. Les muses sont bien réputées vierges intactes, mais on n'a jamais dit qu'elles ignorassent rien. Je doute que les méditations, non-seulement d'aucun poète, d'aucun artiste, mais même d'aucun philosophe, aient toujours été assez pures pour ne pas ternir l'imagination de celles qui aspiraient aux vertus qui leur sont singulièrement proposées. »

Dans un chapitre sur le travail de l'imagination dans les beaux-arts, M. de P. a bien énoncé quelques idées que nous pourrions relever et même combattre. Il paraît croire que les sciences et les arts exigent moins d'imagi-

Digitized by Google

nation que les sciences exactes. Il veut qu'on cherche principalement dans la tête d'un géomètre ou d'un métaphysicien, *le fil des traits imperceptibles qu'elle y trace, et dont l'ensemble se réunit pour former ensuite un tableau, dont le secret de la composition nous échappe.*

Nous aimons à croire que M. de P. s'est oublié, quand il s'est exprimé ainsi sur les sciences et sur les arts; il est possible que, peu familier avec ceux-ci, et quelques passages de son livre nous le feraient croire, il eût énoncé cette opinion à leur égard; mais pour les belles-lettres, cette façon de voir nous étonne, et nous pensons que M. de P. leur a particulièrement trop d'obligations pour les traiter ainsi.

Dernière volonté et testament du major-général CLAUDE MARTIN. (1)

Claude Martin, né à Lyon au mois de janvier 1735, sur la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, après avoir fait ses premières armes en France, passa au service de la compagnie des Indes d'Angleterre, en qualité de simple soldat.

Peu de temps après son arrivée dans le Bengale, il fut promu au grade de major-général des troupes qui servaient dans l'Indostan.

Plein de courage et de valeur, actif et laborieux, il rendit des services importans aux princes indiens et à cette compagnie fameuse par l'étendue de ses spéculations com-

(1) Un vol. in-4°. grand raisin, de vingt-une feuilles, dont onze de tableaux, imprimé en rouge et noir, texte anglais et traduction française en regard. Prix, 18 fr. A Lyon, chez *Ballanche*, père et fils, imprimeurs-libraires; et à Paris, chez *Rondonneau*, *Desenne*, *Callixte Volland*, *Capelle*, *Martinet*, *Mongie*, libraires;

Et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Digitized by Google

merciales, dans lesquelles sans doute il fut intéressé, puisqu'il a laissé une fortune de plus de douze millions, argent de France.

Il est décédé sans postérité, à Lucnow, dans l'Inde, au commencement du mois de septembre 1800.

Ses dernières dispositions annoncent qu'il était pénétré de vénération pour la foi de ses pères, qu'il avait conservé un profond attachement à sa famille, et un tendre souvenir pour la ville qui l'avait vu naître.

Il a légué à ses parens près d'un million de biens.

Il donné à la ville de Lyon 750,000 liv., pour être employés à des établissemens d'utilité publique et de bienfaisance, qu'il a placés sous la protection spéciale et la surveillance des magistrats.

Son testament, qui vient d'être imprimé par MM. Balanche, père et fils, de Lyon, n'est pas indigne d'attention. C'est un monument curieux du contraste de l'éducation européenne et des mœurs asiatiques.

Il y a quelque chose de magnanime et de religieux dans le dernier acte de cet homme, qui repasse dans sa conscience le bien qu'il doit faire avant de mourir, et qui travaille à laisser de lui une mémoire chère aux siens, et à effacer, par des bienfaits, quelques torts d'une vie agitée.

On ne saurait donner trop de publicité à la manière dont le major-général Claude Martin a disposé de sa fortune, parce qu'il est temps de rétablir dans toutes les ames l'empire de l'émulation, de la bienfaisance et du zèle pour le bien de ses concitoyens.

L'impression de ce testament a été exécutée avec beaucoup de soins; on l'a figuré telle que se trouve l'expédition anglaise. Les mots écrits en rouge, et qui, dans ladite expédition, sont annoncés se trouver en crayon dans l'original, ont été imprimés en rouge. Il en a été de même pour les chiffres et autres signes. On a eu la précaution de barrer les chiffres en noir ou en rouge, suivant que

Digitized by Google

ces chiffres l'ont été de l'une ou de l'autre couleur dans la susdite expédition.

Les obstacles de tout genre qu'on a été obligé de surmonter dans l'exécution typographique, pour la rendre le plus semblable que possible à l'original, et la manière dont ces obstacles ont été surmontés, recommandent aussi cet ouvrage aux bibliographes; il doit trouver place dans toutes les bibliothèques publiques.

ANNONCES.

Traité sur les bêtes à laine d'Espagne, leur éducation, leurs voyages, le lavage et le commerce des laines, les causes qui donnent la finesse aux laines; auquel on a ajouté l'historique des voyages que font les moutons des Bouches-du-Rhône et ceux du royaume de Naples; l'origine, les succès, l'état actuel du troupeau de Rambouillet, et les moyens de propager et de conserver la race espagnole dans toute sa pureté.

Lanigeros agitare greges. . . . . .
Hic labor: hinc laudem, forles, sperate colono.
VIRGIL. Georg. liv. 3, v. 287.

Par *C.-P. Lasteyrie*, de la société d'Agriculture de Paris, etc.

A Paris, chez *A.-J. Marchant*, imprimeur et libraire pour l'agriculture, rue des Grands-Augustins, n°. 12. Un vol. in-8°. de près de 400 pages, avec une planche. Prix, 4 fr., et 5 fr. par la poste.

On trouve à la même adresse trois autres ouvrages sur les bêtes à laine fine.

Le Château de Saint-Donats, ou *Histoire du fils d'un émigré échappé aux massacres en France*; traduit de l'Anglais, de *Charles Lucas*, auteur de l'*Infernal don-Quichotte*. Trois vol. in-12, fig. Prix : 5 fr. et 6 fr. 60 cent. franc de port. A Paris, chez *J.-J. Fuchs*, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n°. 534; *Onfroy*, libraire, rue Saint-Victor, n°. 3; *Debray*, libraire, place du Muséum; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Digitized by Google

POLITIQUE.

Le 5 mai, la ville de Londres a joui d'un bonheur qui n'a duré qu'un instant, mais qui a suffi pour enrichir quelques agioteurs et en ruiner quelques autres. Le lord-maire a reçu du ministre de la guerre une note, qui le prévenait que les négociations entre la France et l'Angleterre étaient heureusement terminées. Ce magistrat s'est empressé de communiquer une si bonne nouvelle à la bourse, et de la faire afficher dans les grands cafés politiques. Deux heures après, on a su que la nouvelle était fausse, l'écriture contrefaite; et le lord-maire a bien vîte envoyé dans la Cité démentir le bruit qu'il avait tant aidé lui-même à répandre. Autrefois on aurait appelé un pareil tour, une insigne friponnerie; aujourd'hui ce n'est qu'une spéculation de commerce, qui n'a rien de beaucoup plus extraordinaire que toutes celles dont se compose l'agiotage. Il est vrai qu'elle est assez hardie, pour avoir scandalisé le ministère, et fait crier ceux qui en ont été dupes; aussi a-t-on créé un comité pour faire toutes les recherches possibles sur les auteurs de cette invention: il est probable qu'on ne les découvrira pas, malgré les 5,000 livres sterlings promises à ceux qui les dénonceront. Quelques personnes prétendent, en France, que l'esprit du commerce anglais est en ce moment tourné à la guerre; nous ne ferons qu'une observation à cet égard: sur la nouvelle de la paix, les fonds ont été à 70; quand la nouvelle a été reconnue fausse, les fonds sont retombés à 62.

L'explication qui devait avoir lieu dans le parlement, le 3 mai, a encore été ajournée sur la demande des ministres, qui ne veulent entrer dans des détails, qu'au moment où ils auront la certitude de la paix ou de la guerre. Le parlement se fatigue d'un pareil silence; mais, après l'avoir approuvé si long-temps, il sent lui-même qu'il ne peut exiger que les ministres le rompent avant la fin des négociations.

Le 7 mai, les débats ont été assez vifs; on a sur-tout remarqué dans la chambre des communes un de ces mouvemens d'impatience, qui annoncent combien les diverses oppositions désirent se soulager de la contrainte qu'elles s'imposent depuis long-temps. Voici le fait.

Digitized by Google

Il est certain que les négociations ont été comme rompues ; et Paris a cru vingt-quatre heures que la guerre allait être déclarée. Le même jour, 7 mai, Londres était dans la même attente. Les ministres ont annoncé au parlement que l'ambassadeur français avait, le matin, fait demander ses passe-ports pour retourner en France, et que l'ambassadeur anglais devait avoir quitté Paris. En conséquence, les ministres ont promis de mettre, lundi 9, sous les yeux du parlement, toutes les pièces relatives aux négociations, et ils ont engagé les deux chambres à s'ajourner à lundi.

Dans l'une et l'autre chambre, il s'est ouvert de longs débats sur cet ajournement : il n'était question que de la situation alarmante, sinistre, du pays, et de la nécessité où chaque membre se trouvait de rester *à son poste dans les dangers de la patrie ;* grands mots, que les assemblées délibérantes aiment à répéter pour se donner de l'importance et de la vigueur. Les ministres ont objecté que la patrie ne périrait pas, quand le parlement ne s'assemblerait point le samedi, et qu'il se reposerait le dimanche : ils ont ajouté que lord Whitworth n'était pas encore de retour ; que probablement il ne descendrait pas de voiture à la porte du parlement, et qu'il fallait au moins accorder au ministère le temps d'examiner les derniers papiers que cet ambassadeur apporterait. Ces raisons étaient sans réplique : ce qui n'a pas empêché beaucoup d'altercations, de tumulte, de cris *à l'ordre*, de mots hasardés presqu'aussi-tôt retractés ; on a fait retirer les étrangers, et la discussion a continué jusqu'à huit heures du soir : enfin, l'ajournement à lundi a passé à une grande majorité dans les deux chambres.

On ne savait pas alors à Londres, que le départ du lord Whitworth avait été retardé ; que les négociations étaient reprises ; et peu s'en est fallu que des débats prématurés ne vinssent ajouter de nouvelles difficultés à toutes celles que les deux gouvernemens essayent de surmonter pour éviter une rupture.

Une lettre de Pétersbourg, du 17 avril (25 germinal), contient ce qui suit : Toutes les espérances de paix sont entièrement évanouies ; nos troupes se mettent en marche dans trois jours ; l'empereur fait des avances d'argent aux officiers qui en manquent, pour leur donner la facilité de faire leurs équipages. Le général Michelson commande

Digitized by Google

l'armée, et le général van Suchtelen reste auprès de S. M. I. qui, selon le bruit général, est décidée à faire la campagne. La flotte est commandée par l'amiral Tschitschagow le cadet. Le colonel Colbert est au moment de retourner en courrier à Paris. Le lieutenant-général comte de Buxhoden vient de rentrer au service, en qualité de général d'infanterie.

L'entrevue de l'empereur d'Allemagne et de l'empereur de Russie, que les journaux ont annoncée depuis quelque temps, ne tardera pas à avoir lieu. On présume que le voyage que l'archiduc Palatin d'Hongrie a fait à Pétersbourg, a pour but de régler tout ce qui a rapport à cette conférence importante. Les deux empereurs doivent se réunir à Kaminieck-Podolski, sur le Dniester. Cette ville est capitale de la Podolie. Le roi de Prusse doit aussi se mettre en route, vers la fin du mois de mai, pour se rendre à Wurzbourg, où S. M. doit avoir une entrevue avec l'électeur de Bavière.

Les forces anglaises s'augmentent de jour en jour sur les côtes de la Hollande : des troupes françaises se rendent aussi sur le territoire de cette république. On assure que les Anglais cherchent à s'emparer de l'île de Sicile, afin de prévenir les Français, si la guerre venoit à éclater.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que S. M. I. et R. avait ratifié le *conclusum* général de la diète de Ratisbonne, du 5 mars (4 germinal), qui termine toutes les affaires relatives aux indemnités. L'importance de cette pièce nous détermine à la donner ici en entier.

François II, empereur des Romains, etc., etc., aux électeurs, princes et états de l'Empire, réunis à la diète générale :

« La députation extraordinaire de l'Empire, nommée pour l'exécution des articles 5 et 7 du traité de paix de Lunéville, ayant terminé l'œuvre qui lui avait été confié, et les électeurs, princes et états de l'Empire germanique en ayant demandé la confirmation par leur *conclusum* commune du 24 mars; S. M. l'empereur, dans sa sollicitude paternelle pour le maintien de la paix et de la tranquillité de l'Allemagne, ne veut pas tarder à donner, d'après la mesure de ses devoirs, la sanction légale à cet œuvre si important par sa nature et par ses suites.

» Le but vers lequel son attention se dirige dans ce moment décisif, consiste à concilier, autant que possible, l'accomplissement des obligations que l'Empereur et l'Empire se sont imposées, d'une part, avec le maintien de la constitution germanique, et de l'autre, avec les égards que S. M. a eus pour les propositions des deux hautes puissances médiatrices, ainsi que pour les vœux et le contentement des états de l'Empire.

» C'est ce même but qui a dirigé les démarches et les efforts de S. M. l'empereur, lors de la convocation de la députation de l'Empire, et dans tous les actes et négociations de celle-ci. Conformément à ce

Digitized by Google

Lut, elle a, durant le cours de ces négociations, appuyé le plan d'indemnité proposé par les puissances médiatrices et adopté à la majorité des voix par la députation, autant que le permettait la teneur précise des articles du traité de paix, et les bornes des pleins-pouvoirs de la députation qui avaient pour objet l'exécution de ces articles et le maintien de la constitution dans tous les points qui s'accordent avec eux.

» La convention conclue à Paris, le 26 décembre de l'année dernière, prouve avec quelle modération et quels égards pour les puissances médiatrices et les états de l'empire interressés, S. M. impériale s'est efforcée de faciliter l'applanissement des difficultés qui s'étaient élevées, lorsque ces difficultés venaient des intérêts légitimes de sa maison. Dans cette convention, elle a étendu volontairement les obligations du traité de Lunéville, et elle a restreint, autant qu'il était possible, l'indemnité complette qui appartenait à un des princes de sa maison. S. M. impériale a montré les mêmes dispositions et facilités relativement aux autres propositions qui ont été ajoutées ultérieurement au plan d'indemnités, qui n'émanaient pas de la base d'indemnisation adoptée, ou qui ne s'accordaient pas avec la constitution intérieure du corps germanique.

» Par les mêmes considérations et égards, S. M. I. s'est aussi déterminée à donner son adhésion, dans la convention susmentionnée, au *conclusum* de la députation du 23 novembre de l'année dernière, en se réservant toutefois formellement tous les droits conciliables avec le plan d'indemnités qui lui appartiennent tant comme chef suprême de l'Empire, que comme souverain de ses états héréditaires. N'ayant eu, dans cette dernière qualité, aucune part aux indemnités pour les pertes qu'elle a essuyées par la guerre, elle ne peut être assujettie aux restrictions liées à ce plan, qu'autant que le nécessite l'exécution de la base générale d'indemnité.

» Comme enfin, après la conclusion de la convention du 26 décembre, il a encore été fait diverses additions et changemens au *conclusum* principal du 23 novembre, et qu'ensuite la députation a pris un nouveau *conclusum*, sous la date du 25 février, dont la diète, par sa décision, demande l'approbation sous certaines réserves formellement exprimées; S. M. I., après avoir pesé mûrement toutes les circonstances énoncées, et guidée par le sentiment de ses devoirs les plus chers, a résolu de donner sa sanction, comme chef suprême, au *conclusum* de l'Empire mentionné plus haut, aux conditions suivantes:

» La convention conclue à Paris le 26 décembre de l'année dernière, et portée à la connaissance de la députation, sera maintenue dans toute sa validité et force obligatoire, d'après la teneur littérale de ses articles, et particulièrement en ce qui regarde les réserves contenues dans l'article 4.

» Les droits de S. M. comme empereur et chef suprême de l'Empire, auxquels ces réserves se rapportent, seront maintenus intacts, tant lors de l'exécution de la présente décision de l'Empire, que dans tous les cas futurs.

» La confirmation des lois fondamentales de l'Empire, mentionnée dans le *conclusum* de la diète du 24 mars, et particulièrement du traité de paix de Westphalie et des traités subséquens, en tant qu'il n'ont point été formellement changés par le traité de Lunéville et la présente décision de la diète, ainsi que la réserve proposée dans cette décision pour le maintien de la constitution germanique, dans tous les

Digitized by Google

points où il n'a point été apporté un changement formel, et telle que cette constitution existe jusqu'à présent pour les électeurs, princes et états de l'Empire, y compris aussi l'ordre Teutonique et l'ordre Equestre : toutes ces confirmations et réserves seront maintenues et mises à exécution.

» La difficulté que S. M. I. a montrée à l'occasion de la demande de votes virils dans le collége des princes, faite par les premières propositions de la députation, n'ayant été levée en aucune manière par les propositions ultérieures, S. M. se voit obligée, par les devoirs qu'elle a juré de remplir pour le maintien de la constitution germanique et la protection de la religion catholique, de suspendre instantanément sa ratification sur cet objet, et de se réserver de demander, par un décret de commission qui sera rendu sans délai, qu'il soit pris un *conclusum* ultérieur de l'Empire à ce sujet, afin que, par des propositions convenables, il soit pourvu à ce que (la partie protestante ayant déjà obtenu une majorité si décisive dans le collége des électeurs et dans celui des villes) les anciens rapports entre les deux religions ne soient pas aussi changés dans le collége des princes, au point qu'il en résulte une disproportion qui dérange entièrement la parité des votes.

» Relativement enfin aux points du dernier *conclusum* de la députation, qui doivent être soumis à un examen et des délibérations ultérieures, tels que ceux dont il est fait mention à la fin des paragraphes 2 et 39, S. M. et l'empire se réservent d'intervenir ainsi qu'il conviendra à ce sujet.

» S. M. impériale en donnant, sous ces réserves et conditions, sa sanction formelle, comme chef suprême de l'Empire, au *conclusum* de la diète du 22 mars, saisit cette occasion pour adresser ses remercîmens et ceux de l'Empire aux hautes puissances médiatrices, pour leur sollicitude et les soins qu'elles ont montrés dans cette affaire importante ; elle a aussi l'espérance certaine que ces puissances reconnaîtront les preuves que l'empereur et l'Empire ont données de leurs égards pour leurs vœux et leurs propositions amicales, et que l'œuvre de la paix, ainsi terminé, sera assuré et affermi de la manière la plus durable. »

Cette ratification impériale a été remise au ministre directorial, qui l'a transmise aussi-tôt à la diète.

TRIBUNAT.

Séance du 16 *floréal.* A l'ouverture de la séance Boissy-d'Anglas est monté à la tribune. Les discussions des projets de loi, dit-il, ayant changé de forme dans le lieu du tribunat, il serait convenable de consigner en entier dans le procès-verbal les rapports et discours prononcés à la tribune, au lieu d'une analyse toujours plus ou moins mal faite et nécessairement insignifiante. Le tribunat a passé à l'ordre du jour sur cette proposition.

Duvidal et Jubé font chacun un rapport ; le premier, sur un projet de loi relatif à des ventes, acquisitions, concessions, impositions extraordinaires ; le second, sur

Digitized by Google

un projet de loi concernant un droit de péage pour l'amélioration de la navigation du Tarn. Le tribunat ordonne l'impression des rapports et adopte au scrutin ces deux projets de loi : il s'ajourne au 19.

Séance du 19. A deux heures la séance est ouverte ; on fait lecture du procès-verbal de la dernière séance, de la correspondance, et de quelques messages du corps législatif, et le tribunat s'ajourne au 26.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 17 *floréal.* Le cit. Lagrange est élu président ; les nouveaux secrétaires sont Despallières, Saligny, Juhem et Bollioud.

On discute un projet de loi en deux cents articles d'un intérêt local : Duvidal au nom du tribunat, exprime le vœu d'adoption de cette autorité et en développe les motifs. Ce projet, dit-il, a paru au tribunat, dirigé par la bienfaisance, la protection au commerce, et l'avantage public et local. Le corps législatif le sanctionne à la majorité de 211 voix contre 6.

Séance du 19. Cette séance n'avait pour objet que la discussion du projet de loi relatif à la concession d'un droit de péage pour la navigation du Tarn. Le corps législatif, après avoir entendu Auguste Jubé, orateur du tribunat, sanctionne ce projet à l'unanimité de 205 suffrages. Le corps législatif s'ajourne au 26.

PARIS.

Le gouvernement de la république a pris, le 3 floréal, l'arrêté suivant :

Art. Ier. Les successions directes auxquelles la république étoit appelée par représentation d'émigrés, qui s'ouvriront à compter du 1er messidor prochain, seront recueillies par les parens républicoles.

II. Les successions collatérales auxquelles elle étoit appelée par représentation d'émigrés, échues postérieurement à la loi du 8 messidor an 7, seront également recueillies par les parens républicoles.

III. Toutes créances de la république contre un rayé, éliminé ou amnistié, antérieures à son amnistie, de-

Digitized by Google

meurent éteintes, s'il est justifié que le trésor public ait reçu, soit par le versement du prix de ses biens vendus, soit par la valeur des bois ou autres propriétés affectées à un service public, soit par l'effet de la confusion des créances et droits qui lui appartenoient, une somme égale au montant desdites créances. Il y aura lieu seulement à compensation jusqu'à concurrence de ce dont aura profité la république, si ces créances s'élèvent à une somme plus forte.

IV. Les biens échus à la république, sont par l'effet de la représentation dans les successions directes et collatérales, pendent la mort civile des émigrés, soit par l'effet de partages de présuccession, et non vendus, réservés ou affectés à un service public, sont spécialement affectés aux créanciers de l'émigré, après le paiement des créanciers de la succession.

V. Le directeur-général de l'administration des domaines fera dresser, en conséquence, un état, lequel contiendra tout ce qui reste pour chaque émigré en immeubles, en mobilier ou en contrats, droits et actions, et leur évaluation d'après le prix des baux et autres renseignemens, et il en enverra expédition au directeur-général de la liquidation.

VI. Le directeur-général de la liquidation fera dresser un état contenant le nom de l'émigré, les noms des créanciers, la date du dépôt de leurs titres et le montant des sommes réclamées, à quelque titre que ce soit, par chacun d'eux.

VII. Le conseil de la liquidation générale prononcera, conformément aux loix, sur les demandes en liquidation, et formera le tableau de toutes les créances existantes au moment de la main-mise nationale sur les biens, et reconnues et admises en liquidation.

VIII. Les ventes seront faites comme celles des autres domaines nationaux, et il sera tenu un compte particulier du prix des ventes des biens compris dans l'art. IV, lequel sera distribué au centime le franc entre les créanciers.

IX. Les créanciers pourront, après la vente des biens qui leur sont affectés, demander des certificats de collocation admissibles en paiement desdits biens, et employer ces certificats à leur acquit, s'ils sont acquéreurs, ou les céder et transporter aux acquéreurs.

X. Les créanciers seront liquidés et payés, conformément aux loix, pour la partie de leurs créances qui n'auroit pu être acquittée du produit des ventes.

XI. Tout créancier d'émigré rayé, éliminé ou amnistié

Digitized by Google

qui voudra exercer ses droits contre son débiteur, pourra réclamer ses titres, s'il les avoit déposés : ils lui seront rendus, à moins qu'il n'ait donné quittance et reçu son titre de liquidation définitive.

XII. Les créanciers des émigrés rayés, éliminés ou amnistiés, qui prétendront que leurs débiteurs n'ont reçu aucune restitution de biens, ou n'en possèdent pas de suffisans pour les payer, pourront demander que leur liquidation soit faite conformément aux loix sur la dette publique.

XIII. Il sera procédé à la liquidation jusqu'à concurrence de la valeur des sommes dont il sera justifié que la république aura profité, par la vente ou autre disposition des biens de leurs débiteurs.

XIV. Dans le cas où le trésor public se trouveroit avoir liquidé des dettes d'un rayé, éliminé ou amnistié, pour une somme supérieure, tant celle versée aux caisses publiques, pour le prix de la vente de ses biens, qu'à la valeur, soit de bois réunis aux forêts nationales, soit d'autres propriétés affectées au service public, soit des créances et droits éteints par confusion, le trésor public aura recours, pour l'excédant, sur les biens de toute nature dont l'émigré sera entré en possession par suite de sa radiation, élimination, ou amnistie; à l'effet de quoi il sera pris un arrêté par le conseil général de liquidation qui établira son débet.

Le préfet de Maine-et-Loire a reçu du ministre de l'intérieur une lettre ainsi conçue :

« L'article XLV, titre III de la loi du 18 germinal an 10, a réglé, citoyen préfet, qu'aucune cérémonie religieuse n'auroit lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différens cultes. Cette disposition ne s'applique qu'aux communes où il y a une église protestante consistoriale, reconnue par le conseiller d'état chargé des affaires concernant les cultes.

» L'intention du gouvernement est, en conséquence, que les cérémonies religieuses puissent se faire publiquement dans toutes les autres. Veuillez bien prendre les mesures pour que l'on s'y conforme. J'observe, à cette occasion, que les préfets ne doivent point refuser l'encens qui leur seroit offert dans les églises, ni les autres honneurs qu'on y rendroit aux fonctions qu'ils exercent. »

Signé, CHAPTAL.

Digitized by Google

En vertu d'un autre arrêté du gouvernement, il sera désormais libre au public d'affranchir ou de ne point affranchir jusqu'à destination les lettres et paquets pour les villes et lieux de la République italienne. L'affranchissement continuera néanmoins d'être obligatoire jusqu'à destination, pour les journaux, les prospectus, et en général pour toute espèce d'imprimés adressés dans la République italienne. L'affranchissement des lettres et paquets, celui des journaux et des imprimés destinés pour le Tyrol, la Carniole et les pays ex-vénitiens, restera pareillement obligatoire jusqu'à l'extrême frontière de la République italienne. L'affranchissement obligatoire des journaux jusqu'à destination dans la République italienne et jusqu'à Véronne pour le Tyrol, la Carniole et les pays ex-vénitiens, sera perçu d'avance à raison de huit centimes; celui des livres brochés, catalogues, prospectus et autres imprimés, à raison de dix centimes, le tout par feuille d'impression, et proportionnellement pour chaque demi-feuille et quart de feuille.

C'est mardi, à deux heures après-midi, que l'ambassadeur d'Angleterre a communiqué au ministre des relations extérieures, la réponse aux dernières propositions de notre gouvernement, qui lui avait été apportée, la veille, par un courrier de sa cour. L'ambassadeur avait ordre, assure-t-on, de partir trente-six heures après la remise officielle de cette pièce, au cas que les articles qu'elle contient ne fussent pas accordés. On dit que le PREMIER CONSUL, en la recevant des mains du ministre des relations extérieures, a témoigné qu'il y trouvait des demandes contradictoires, ajoutant qu'il *n'improvisait* pas une réponse à une pièce de ce genre, et qu'il prendrait le temps qu'il lui faudrait pour la donner. Jeudi, à dix heures un quart du soir, l'ambassadeur a quitté Paris.

D'après les papiers anglais que nous venons de recevoir, l'*ultimatum* qu'a présenté lord Withworth au gouvernement français, aurait pour principaux points les conditions suivantes : 1°. Les troupes françaises évacueront la Hollande ; 2°. la Suisse redeviendra un gouvernement libre ; 3°. Malte restera, pendant un certain nombre d'années, sous la domination britannique, jusqu'à ce qu'on soit convenu de quelque nouvel arrangement qui assure son entière indépendance.

Digitized by Google

(N°. XCIX.) 1er. PRAIRIAL, an 11,
(Samedi 21 Mai 1803.

MERCURE DE FRANCE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

L'ÉGYPTÉÏDE, poëme.

Fragment du chant premier.

Je chante ce guerrier qui, vainqueur d'Italie,
A subjugué les champs d'Egypte et de Syrie,
Qui, grand dans les combats, sage dans le repos,
Mêle au laurier des arts le laurier des héros.
Achille est immortel dans les pages d'Homère,
Le plus grand des Henris est plus grand dans Voltaire;
Ce Grec, qui vit le Gange obéir à ses lois,
Qui vainquit l'Orient, qui régna sur des rois,
Craignait que l'avenir ignorât tant de gloire
Que ne célébraient point les filles de mémoire.
Bonaparte vainqueur est le dieu de mes chants;
Les cordes de ma lyre enchaîneront le temps.
Toi qui le dirigeais dans sa noble carrière,
Viens, Amour de la gloire, ouvre-moi la barrière;

Digitized by Google.

Et vous qui l'admirez, compagnes d'Apollon,
Qui chantez ses exploits dans le sacré vallon,
Répétez-moi ces vers ; que ces cordes fidelles
Disent, aux temps futurs, vos chansons immortelles.
Le drapeau tricolor flottait sur les remparts
Où naguères planaient les aigles des Césars;
L'Empire était vaincu, l'Eridan était libre,
La France menaçait la Tamise et le Tibre,
Son bras, toujours armé, s'agitait dans les airs,
Pareil à l'aigle altier du Dieu de l'univers,
Qui, promenant la foudre après des jours d'orages,
Fait retentir encor les échos des rivages.
Enfin, la douce Paix, digne fille des cieux,
Sur ce triste univers daigna jeter les yeux:
Et de même qu'on voit, habitans des ténèbres,
Les tigres s'enfoncer dans leurs roches funèbres,
Lorsque le dieu du jour sur un char éclatant
Fend les plaines de l'air; soudain, au même instant,
La Mort fut désarmée, et la Haine cruelle
Fuit aux premiers regards de l'auguste immortelle.
Guerriers, brisez le fer, et quittez en ce jour
Les bannières de Mars pour les drapeaux d'amour.
Le myrthe vous promet une douce victoire,
Les époux de Vénus sont les fils de la gloire.
Mais non, pour les soldats il n'est point de repos,
Le tumulte des camps plaît au cœur des héros.
Auprès de Mincius, un bosquet solitaire
Ombrage un frais gazon de son ombre légère ;
Le fleuve, en serpentant, y baigne mille fleurs,
Les airs sont embaumés de leurs douces odeurs.
Là croît le lys d'albâtre et la rose si belle!
Le laurier, des frimats, y défend l'immortelle.
Là, Virgile rêvait au vainqueur des Latins,
Qui, battu par les vents, et joué des destins,

Digitized by Google

Pour les champs de Turnus abandonna Carthage ;
Et conduit par son luth surgit à cette plage.
Dans cet aimable lieu, le plus grand des guerriers,
Bonaparte rêvait à l'ombre des lauriers,
Quand le dieu qui, la nuit, semble enchaîner la vie,
Entoura de pavots sa tête appésantie,
Et des songes heureux le brillant appareil
De ses douces erreurs enivra son sommeil.
Le poète, endormi sur un lit de verdure,
Entend d'un clair ruisseau l'agréable murmure,
Le chant du rossignol, le souffle des zéphirs,
Ou la voix des bergers qui chantent leurs plaisirs.
L'amant rêve l'amour, et l'artiste la gloire,
Le héros des Français doit rêver la victoire.
Il crut voir un guerrier dans les plaines de l'air,
Précédé par la foudre, annoncé par l'éclair.
Ainsi, quand des Hébreux la troupe fugitive
Du Nil persécuteur abandonna la rive,
Sur le mont Sinaï tout-à-coup l'Eternel
Parut aux yeux tremblans des enfans d'Israël.
« Français, dit le guerrier ; vainqueur de l'Italie,
» Le destin te promet une éternelle vie ;
» Mille autres ont moins fait et sont surnommés grands ;
» Mais tu touches à peine à l'été de tes ans,
» Que pour toi l'avenir aux jours passés réponde,
» Tu te dois au bonheur, à la gloire du monde.
» L'Europe humiliée a demandé la paix ;
» Mais dans d'autres climats, à de nouveaux succès
» Le ciel veut te conduire, et l'amitié t'appelle :
» Oui, mon cœur t'a choisi pour venger ma querelle.
» Je vécus comme toi, comme toi je vainquis,
» Et je fus comme toi l'honneur de mon pays.
» Roi, pacificateur, ennemi magnanime,
» Je conquis des vaincus et l'amour et l'estime ;

Digitized by Google

» Je protégeai les arts, j'en hâtai les progrès,
» Et fis, par mes vertus, pardonner mes succès.
» Mais je n'étais qu'un homme! et la parque inflexible
» Tient les fils de vos jours dans sa main insensible,
» Et j'eus quelque regret de quitter sans retour
» Cette terre où le ciel m'avait donné le jour.
» Je regrettai sur-tout cette cité chérie
» Que sur les bords du Nil ma main avait bâtie;
» Elle porte mon nom, mais un peuple sans arts
» A laissé par le temps détruire ses remparts.
» D'un plus beau jour, pour eux, je vois briller l'aurore,
» Je veux qu'on les relève, et que le Nil encore,
» Vaincu par un héros, lui doive sa splendeur.
» Les destins ont parlé, tu seras ce vainqueur.
» Pars; toi seul, jusqu'ici, fus digne d'entreprendre
» De rétablir des murs que bâtit Alexandre. »
Ainsi, dit le guerrier. . . . . etc.

RICARD-SAINT-HILLAIRE, *fils*.

ROMANCE.

AIR : *Te bien aimer, ô ma tendre Zélie* ! etc.

TOI qui fesais le charme de ma vie,
Dont la présence électrisait mon cœur !
Ah ! loin de toi, douce et tendre Amélie !
Mes jours seront comptés par ma douleur.

Quand le soleil ouvrira sa carrière,
Je n'oserai descendre dans mon cœur;
Le soir, hélas ! sa mourante lumière
Me trouvera plongé dans ma douleur !

Si dans la nuit tu m'apparais en songe,
Le doux plaisir agitera mon cœur;

Digitized by Google

Quand le réveil finira ce mensonge,
Je sentirai redoubler ma douleur !

Daignez, ô dieux ! protéger Amélie !
Vous le devez aux vertus de son cœur :
Accordez-lui les jours dignes d'envie,
Et je pourrai supporter ma douleur.

PAR J. A. NICOD.

VERS

Lus au Premier Consul, le jour de sa visite au Prytanée de Paris.

Au milieu des forêts, tu vois ce faible lierre :
Sa tête en se courbant rase humblement la terre ;
Il dessèche, il languit : sans force et sans soutien,
Il voudrait s'élever ; mais, hélas ! c'est en vain :
Sans honneur, au milieu d'une foule inconnue,
Sur un sol trop ingrat sa tige est retenue.
Cependant, ô bonheur ! s'il s'offre dans ces lieux,
Quelque chêne touffu, dont les bras vigoureux
Protègent la forêt d'une ombre impénétrable ;
Si, ne dédaignant pas son voisin misérable,
Ce souverain des bois compatit à ces maux,
Et pour le secourir penche un de ses rameaux,
Alors il ose enfin s'élever de la terre ;
Il ose s'appuyer sur l'arbre tutélaire,
Qui, daignant accueillir ce jeune audacieux,
Soutient son faible poids sur ses bras généreux ;
Et, quoique de son front il surpasse la nue,
Sur ce débile objet il répose sa vue ;

Digitized by Google

Il aime à voir briller ses branchages nouveaux,
A se dire : « C'est moi qui soutiens ses rameaux ! »

Reconnais, ô Consul, dans ce fragile lierre,
Un enfant orphelin, et qui retrouve un père.
Pour toi, qui le soutiens par de si grands bienfaits,
Ton emblême est ce chêne, ornement des forêts.

DARAS.

IMPROMPTU.

Sur la visite impromptu *du Premier Consul au Prytanée de Paris, le 24 floréal, an XI.*

Vos, ô vos, memori alma fovet quos Patria curâ,
Spem nunc, moxque decus, præsidiumve suum,
Aspectate virum, quo nos præsente beamur !
Hic patriæ vindex, lumen et una salus,
Indicat ad quantos assurgere possit honores
Qui virtute, armis, ingenioque valet.

L. D. L.

Traduction littérale.

O vous, que la Patrie élève en ce séjour,
Pour l'aimer, la défendre, ou l'honorer un jour,
Contemplez ce héros! Par sa seule présence,
Le vengeur, le soutien, et l'espoir de la France,
Vous dit à quels honneurs, par de nobles élans,
S'élèvent la vertu, la valeur, les talens.

Par le même.

Digitized by Google

ENIGME.

Sur de lugubres murs, dans l'horreur des ténèbres,
Je roule tristement mes cris lents et funèbres.
Au sénat d'Albion on me voit tous les jours ;
Je vis dans le grand monde, et brille dans les cours.
Je suis toujours sur terre ; en planant dans les nues,
Je poursuis vivement les habitans des airs.
Sur un rapide char je fais trembler les rues,
Et je ne vais jamais que dans les lieux déserts.
Quoique laid et méchant, je plais assez aux belles :
Je porte plume et poil ; j'ai des bras et des ailes ;
J'habite des palais et dans de vieilles tours ;
Assassin et brigand, ne vivant que de crimes,
Sans les faire rôtir, je mange mes victimes ;
Et, pour tout dire enfin, dînant bien tous les jours,
J'ai de bons cuisiniers, dont l'utile secours
Par-tout me fait chérir de cent amis intimes.

G. de P.

LOGOGRYPHE.

Méprisée à la ville et chérie au village,
Je n'inspire que le plaisir.
De l'amant discret ou volage,
Je favorise le désir ;
Grâce à moi la jeune bergère,
Sous les yeux même de sa mère,
Ose voir son amant et lui donner la main,
Et c'est moi qui la guide au temple de l'hymen.
Si tu ne m'as point devinée,
Cherche dans mes neuf pieds, lecteur, tu trouveras
L'épouse du pieux Enée ;
Ce qui cause tant d'embarras

Digitized by Google

Aux rimeurs, aux gens sans oreille ;
Un sel avec art préparé,
Mais avec raison préféré
Au fruit du labeur de l'abeille ;
Un titre en tout lieu vénéré ;
Un instrument qui n'est bon qu'à la chasse,
Si l'art n'en adoucit les sons ;
La déïté qui préside aux moissons ;
Une habitante du Parnasse.
En moi que ne trouve-t-on pas ?
On y voit cette fleur chérie,
Si belle, mais sitôt flétrie,
Dont Iris orne ses appas ;
Une cité jadis souveraine du monde ;
Un arbre utile, un habitant de l'onde ;
Une ville de France, un fleuve poissonneux,
L'île où naquit l'homme fameux
Que l'univers admire et que la France adore ;
On y trouve..... eh ! bon dieu ! l'on est las d'y trouver ;
Finissons : aussi bien, si l'on veut y rêver,
On y pourra trouver encore.

CHARADE.

L'un de l'autre est le frère,
Et le tout est le père.

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Enigme est *Péche.*

Celui du Logogryphe est *Ilion*, où l'on trouve *lion.*

Le mot de la Charade est *Haut-Bois.*

Digitized by Google

Les Femmes, leur Condition et leur Influence dans l'ordre social chez différens peuples anciens et modernes. Par J. Al. de Ségur. *Trois vol. in-12. fig. Prix,* 12 *fr. et* 15 *fr. francs de port. A Paris, chez* Treuttell *et* Wurtz, *libraires, quai de Voltaire, et chez* le Normant, *imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°.* 42, *vis-à-vis le petit portail.*

Il est des sujets qui ne sauraient jamais être épuisés; il y a long-temps qu'on écrit sur les femmes, et il reste toujours quelque chose à dire. La variété de leur destinée, chez les différens peuples, le contraste de leurs vertus avec les nôtres, la prodigieuse mobilité de leurs formes morales, offrent sans cesse quelque chose de curieux à l'observateur; ce sexe aimable ne saurait être comparé qu'à la nature dont il est le plus bel ouvrage, à la nature toujours la même, et toujours variée, qui change sans cesse ses formes, en les conservant toujours.

J'ai peut-être déjà donné une idée, non pas de l'esprit de M. de Ségur, mais de l'esprit de son ouvrage. Son *Histoire des Femmes* n'est au fond que leur panégyrique; il serait difficile d'espérer autre chose. Une Histoire doit être écrite avec impartialité; mais qui peut parler des femmes avec la froideur de l'historien? Pour écrire l'*Histoire des Femmes*, il faudrait être sans intérêt dans leur cause, et M. de Ségur n'a point le malheur d'être désintéressé.

M. de Ségur traite d'abord de la condition et du caractère des femmes chez les peuples anciens, tels que les Hébreux, les Egyptiens, les Grecs, les Romains et même chez les Sauvages. Passant

Digitized by Google

ensuite au sort et à la vie des femmes chez les Chrétiens et chez les Mahométans, il en vient naturellement au siècle de la chevalerie, où les femmes ont exercé un ascendant qu'elles ont bientôt perdu, parce que la nature leur a donné tout ce qu'il faut pour acquérir l'empire, et que par une juste compensation, elle leur a refusé beaucoup de qualités qui sont propres à le conserver. L'auteur resserrant ensuite ses observations dans un cadre plus étroit, parle en particulier des femmes dans les différens âges de la monarchie française, et il s'attache à caractériser celles qui ont eu le plus d'influence sur les destinées de la nation depuis le règne de François premier jusqu'au règne de Louis XVI. Il termine son ouvrage par un coup-d'œil général sur la condition des femmes chez les peuples de l'Europe moderne. Ce précis, comme les tableaux qui le précèdent, est semé de beaucoup d'observations neuves, et l'auteur a presque toujours l'art de rajeunir celles qui ne le sont pas : il parait avoir bien saisi le caractère et l'esprit des femmes, et celles-ci pourraient lui reprocher de nous avoir révélé leurs secrets, si ces secrets n'étaient pas le sujet de ses éloges.

A la lecture des premiers chapitres, le lecteur est frappé d'une idée qui est presque affligeante; c'est que le sort des femmes était beaucoup moins heureux chez les peuples anciens qu'il ne l'est chez les peuples modernes. Chez les peuples pasteurs dont on célèbre les vertus simples et modestes, les femmes étaient presque réduites à la condition d'esclaves; elles n'étaient pas beaucoup plus heureuses chez les Egyptiens, la plus sage des nations, et chez les Grecs, le plus poli des peuples de l'antiquité : chez les anciens, et sur-tout chez les peuples pasteurs, le commerce des deux sexes n'était point environné de ces heureuses illusions qui lui prêtent

Digitized by Google

un nouveau charme, et qui balancent les avantages et les désavantages de l'un et de l'autre. On voit par l'ouvrage de M. de Ségur, que les femmes les plus malheureuses sont celles des Sauvages; on en trouvera facilement la cause; parmi les Sauvages, la force seule doit assigner les rangs, et la faiblesse est un tort qu'il faut expier par une condition humiliante. D'utiles préjugés ne viennent point au secours des femmes; aucune illusion ne créée pour elles cet empire moral, qui, chez les peuples policés, met souvent le plus foible à l'abri des tentatives du plus fort; elles sont comme ces captifs éternellement destinés à servir les vainqueurs. Les femmes ne gagnent donc rien à être trop près de la nature, mais elle ne gagnent pas davantage à s'en trop éloigner, car c'est ici que les deux extrêmes se touchent; la civilisation est un cercle qu'il ne faut pas parcourir tout entier, si on ne veut pas courir le risque de revenir au point du départ. L'empire des femmes est établi sur des préjugés, les Sauvages n'en ont point encore; les peuples corrompus par l'excès de la civilisation, n'en ont déjà plus, ce qui revient au même : que les femmes y prennent garde, qu'elles veillent au dépôt sacré des mœurs; les mœurs seules leur offrent une barrière contre les invasions de la force, qui finit toujours par être la seule chose réelle, quand toutes les illusions se sont évanouies; je ne sais si je ne me trompe, et je désire beaucoup n'exprimer ici qu'une erreur, mais il me semble, que, sous beaucoup de rapports, nous sommes plus près des Sauvages qu'on ne pense.

M. de Ségur conseille sur-tout aux femmes de rester fidelles aux vertus de leur sexe. « La main, » dit cet écrivain, qui a ordonné ce vaste uni» vers, assigna à chacun un but qu'il doit rem» plir; s'il s'en écarte, il nuit à l'ordre général;

Digitized by Google

» il en est puni, par cela même qu'il manque » aux loix éternelles, d'où naissent l'ensemble » et l'harmonie que la nature ne laisse point » violer impunément. » M. de Ségur observe que le vœu de la nature, en créant les femmes, a été de les consacrer principalement à l'emploi de mères. Toutes leurs qualités semblent annoncer cette sainte destination, et peu de leurs imperfections empêchent qu'elle ne s'accomplisse. Après l'amour maternel, la passion qui est la plus rapprochée de la manière de sentir chez les femmes, c'est l'amour. Ce sentiment va fort bien avec l'irréflexion qui caractérise un sexe qui se détermine plus par le cœur que par la raison, et avec ce généreux abandon de soi-même, dont les femmes seules paraissent être capables. M. de Ségur refuse cependant aux femmes la prééminence en amitié; il ne fait de ce sentiment, plus durable que l'amour, que le second intérêt de leur vie; l'auteur pressent lui-même ici le malheur qu'il aura de déplaire à un sexe qu'il révère; il demande grâce; la vérité est son excuse : mais a-t-on jamais pardonné quelque chose en faveur de la vérité ?

Au reste, il accorde aux femmes tous les talens et toutes les qualités qui ne tiennent point à la réflexion dont elles paraissent manquer essentiellement; il ne leur refuse point le talent d'écrire, ni même la gloire d'avoir surpassé notre sexe dans plusieurs genres de littérature; il les croit beaucoup plus capables que nous du sentiment de la bienfaisance, de celui de la pitié, etc. Il semble que leur mission sur la terre, soit d'appaiser, de secourir, de consoler : entraînées vers les malheureux, dit leur panégyriste, quand nous ne sommes qu'émus par leurs cris, elles les ont déjà soulagés, que nous hésitons encore à voler à leur secours.

Nous ne suivrons point M. de Ségur dans ce

Digitized by Google

qu'il dit des mœurs des femmes dans les différens âges de la monarchie, depuis François I jusqu'à Louis XVI; les lecteurs y verront que les femmes ont quelquefois abusé de leur ascendant, qu'elles ont quelquefois troublé l'état par leurs intrigues; mais que les règnes où elles ont eu le plus d'empire, sont souvent ceux qui ont jeté le plus d'éclat. Elles furent déifiées par la chevalerie, sous François I; elles furent adorées sous Henri IV, honorées sous Louis XIV. Mais bientôt les mœurs se corrompirent. « Les nouveaux philosophes, dit M. de Ségur, » et les libertins, les courtisans et les novateurs, » marchèrent au même but, conjurèrent ensem- » ble sans s'en douter. On déprécia la puissance » et l'on détrôna l'amour. » La politesse, qui supplée quelquefois à la décence et au défaut de mœurs, qui peut tenir lieu jusqu'à un certain point des sentimens qu'elle exprime, défendit encore l'empire des femmes sous le règne de Louis XV; mais tout acheva de dégénérer sous Louis XVI. Les sensations prirent la place des sentimens; les passions les plus douces furent soumises aux calculs; la galanterie perdit ses formes brillantes; l'amour ne fut plus qu'un grossier libertinage. Si on conservait encore quelque respect pour un sexe aimable, ce n'était plus qu'un respect de tradition, où le cœur n'était pour rien. L'empire des femmes tomba, pour ainsi dire, avec celui des monarques; elles ne furent dès-lors pour les Français que comme ces dieux de la fable, dont le nom ne rappelle plus que des souvenirs, et que les poètes célèbrent encore dans leurs vers, lorsque personne ne croit plus à leur divinité.

Mais si les femmes avaient perdu leur empire au sein de la corruption qu'avait fait naître une longue prospérité, elles ont montré qu'elles en étaient encore dignes, par leur courage au milieu des

Digitized by Google

crimes et des calamités de la révolution. Le courage de la résignation semble être une qualité que la nature a donnée particulièrement aux êtres faibles, et les femmes, dans les derniers temps, ont souvent porté la résignation jusqu'à l'héroïsme. La pitié est plus active dans leur cœur; elles ont seules osé verser des larmes, dans ces jours malheureux où il était défendu de pleurer; elles ont consolé ceux qui avaient perdu jusqu'à l'espérance, qui seule nous console dans les grands revers. Elles ont fait plus, elles se sont servi de ce qui leur restait d'empire pour nous défendre, et la faiblesse en larmes a souvent fléchi la puissance irritée. M. de Ségur cite un grand nombre de traits généreux, qui semblent plus appartenir à des héros qu'à des femmes; plusieurs sont déjà connus; tous sont propres à inspirer le plus grand intérêt, et rappellent ces vers du chantre de *la Pitié*.

Et vous, charme d'un peuple élégant et volage,
Qui, dès vos premiers ans entendîtes toujours
Le son de la louange et le luth des amours,
Sous le faste imposant de l'âpreté stoïque,
Où donc aviez-vous pris cette force héroïque ?

Dans la foule des traits héroïques cités par M. de Ségur, nous nous contenterons de rappeler ici le discours que Charlotte Corday adressa à son défenseur, Chauveau-Lagarde, après avoir entendu son arrêt de mort. « Monsieur, lui dit-elle, je » vous remercie du courage avec lequel vous m'avez » défendue, d'une manière digne de vous et de moi. » Ces messieurs, (en parlant des juges vers lesquels » alors elle se retourna) ces messieurs me con- » fisquent mon bien.... mais je veux vous donner » un plus grand témoignage de ma reconnais- » sance; *je vous prie de payer pour moi ce que je* » *dois à la prison.* » Ce discours est de la plus noble éloquence, et il ne manque peut-être à la

Digitized by Google

dernière phrase qu'une antiquité de quatre ou cinq cents ans, pour être regardée comme une des choses les plus sublimes qui soient jamais sorties de la bouche des hommes. Les femmes ont souvent plaidé notre cause devant les tribunaux révolutionnaires; et c'est par ces traits héroïques, qu'elles la plaideront encore devant la postérité.

Dans son dernier chapitre, le panégyriste des femmes les suit dans les diverses contrées de l'Europe civilisée; il voit des nuances différentes dans leur sort, dans leur condition, mais il reconnaît partout leur caractère principal. Nous passerons rapidement sur les détails, et nous arriverons à la conclusion de l'ouvrage, dans laquelle l'auteur en résumant ses opinions, regrette les avantages que les femmes ont perdu par la corruption des mœurs, et les engage à chercher dans l'éducation les véritables moyens de rétablir l'égalité des sexes. Nous ferons sans doute plaisir à nos lecteurs de citer quelques passages de cette conclusion.

« Chez nos bons ayeux, dit M. de Ségur, un » homme à trente ans était plus soumis au vieux » chef de la famille, qu'un enfant de dix-huit » ans ne l'est actuellement à son père. Aussi, ces » principes sacrés, conservateurs de la morale, » sont appelés *préjugés*; les idées religieuses n'ont » pu s'altérer, sans les dénaturer et leur ôter toute » leur force. Dans cette anarchie sociale, une » jeune personne a besoin, plus que jamais, d'a- » voir sa mère pour guide et pour amie. D'après » cette périlleuse *liberté de penser*, trop établie » depuis quelque temps pour s'en préserver, une » tête vive trouve presque d'avance une excuse » pour sa faute, même une espèce de principe nou- » veau pour l'autoriser à la commettre, et trop de » gens pour la défendre. Quand tout est con- » fondu, l'opinion perd son influence. Long-temps,

Digitized by Google

» elle fut la sauve-garde de la réputation. Avant » même que d'être jugé par elle, long-temps le » tribunal de famille, exerça dans l'intérieur un » pouvoir auguste que l'on redoutait. Toutes les » familles vivaient réunies, au lieu d'être disper- » sées, comme elles le sont à présent, par les mal- » heurs, les opinions et les fortunes. On tremblait » de rentrer sous le toit paternel, de reparaître » devant les siens, quand on avait des torts graves » à se reprocher; on devait compte, à tous, du » nom que l'on portait et que l'on entachait par » une bassesse; tous étaient intéressés à vous ra- » mener à des principes d'honneur. Osait-on fran- » chir cette barrière; on retrouvait cette opinion » générale qui jugeait en dernier ressort, et vous » punissait d'avoir méconnu vos devoirs. Un » Homme se cachant dans l'obscurité d'une vie » honteuse, pouvait quelquefois échapper à l'op- » probre; mais une Femme, par les préjugés » reçus, par diverses formes auxquelles elle était » soumise, ne pouvait éviter sa punition; elle » était perdue. Dans ce siècle, tant de gens ont » dit : *Qu'est-ce que cela fait? Tout est à peu* » *près égal. Il faut faire ce qui convient.* Les ju- » gemens justes et sévères, sont réduits à un si » petit nombre, qu'il importe peu de les braver. » Je ne dis pas que les femmes, dans d'autres » temps, fussent plus attachées à l'honneur; mais » en principes, en actions, il existait des bornes » que publiquement on ne franchissait pas, et le » scandale est le premier destructeur de la morale.

» Il résulte donc de cet état de choses, que la » condition des femmes, en ce moment, se réduit » à trois points, dépendans les uns des autres : » beaucoup plus de liberté, moins de considéra- » tion, moins d'influence.

» Comme l'usage est une espèce de mode qui s'établit

» s'établit dans les mœurs, avec autant de despotisme, que celle des habits et des parures, de long-temps nous ne verrons certains préjugés » essentiels, sur-tout pour les femmes, reprendre » leur empire. Il faut donc que l'éducation supplée » d'avance, par la force des principes, à la faiblesse des barrières que les passions ont à franchir pour se satisfaire. Soyons sincères ; il n'y a » véritablement plus aucuns freins, que ceux qu'on » se donne à soi-même.

» L'éducation d'une jeune personne pouvait » autrefois se borner à des principes qu'elle recevait de ses parens avec une religieuse soumission ; à présent, je le répète, elle les discute et » ne se laisse pas persuader par l'expérience. L'éducation doit donc changer de nature. Il faut » que la mère, plus dévouée que jamais à sa fille, » gagne sa confiance, rivalise avec les conseils de » ses jeunes compagnes, lutte sans cesse contre les » principes à la mode, contre les brillantes illusions de l'esprit, oublie qu'elle devrait commander, et sente qu'elle doit séduire. Il faut que, » forcée de mener son élève trop tôt dans le monde, » elle tire un avantage de cet inconvénient, joigne » l'exemple au précepte, et à l'aide d'une douce » patience, d'une suite difficile et rare, démontre » ce que jadis elle avait le droit d'ordonner, »

J'ai donné, je crois, une idée suffisante de l'ouvrage de M. de Ségur, et je pourrais me dispenser d'en faire l'éloge ; le nouveau panégyriste des femmes, n'a point *trempé sa plume dans l'iris*, selon l'expression un peu burlesque de Diderot. Il n'a point cherché, comme Thomas, à se faire admirer par des sentences ingénieuses ; mais se conformant à la nature de son sujet, il a cherché à plaire, et tout nous fait croire qu'il a réussi. Un censeur sévère lui reprochera peut-être des négligences dans le

Digitized by Google

style, des répétitions fréquentes, un défaut d'ordre dans le plan, mais il serait injuste d'employer les formes pédantesques de la critique, pour analyser l'éloge d'un sexe aimable; et pour bien juger un pareil ouvrage, je crois qu'il faut consulter son cœur autant que son esprit, le sentiment autant que la raison, et s'asseoir, si j'ose parler ainsi, au tribunal des femmes. L'ouvrage de M. Ségur est sur-tout remarquable par la variété qu'on y trouve; les récits historiques, les observations morales, y sont souvent interrompus par des nouvelles où les mœurs des femmes sont représentées sous la forme la plus attachante. Les *noces de Jacob*, dans le premier volume, la *conversation de Fouquet et de Lauzun* au château de Pigneroles, dans le second volume, et *Zunilda*, dans le troisième, se font lire avec un grand intérêt.

MICHAUD.

Voyage de M. Candide, fils, au pays d'Eldorado, vers la fin du dix-huitième siècle, pour servir de suite aux Aventures de monsieur son père. Deux vol. *in*-8°. Prix, 6 fr. et 8 fr., par la poste. A Paris, chez *Barba*, libraire, palais du Tribunat; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

On a dit depuis long-temps que la première qualité d'un journaliste était l'impartialité, et sans elle en effet le talent même ne sert qu'à induire plus sûrement en erreur; mis il en est de cette vérité comme de tant d'autres, que tout le monde reconnaît, que chacun prescrit à son voisin et que personne ne pratique. Cependant il me paraît facile de prouver, même aux plus incrédules, qu'il serait,

Digitized by Google

je ne dirai pas de la justice, mais de l'intérêt de tous, (car c'est toujours cette corde qu'il faut toucher quand on cherche à convaincre,) de se montrer impartiaux même en jugeant leurs ennemis. Parmi nous au contraire on loue, en général, ou l'on critique un ouvrage, non d'après son mérite réel, mais suivant qu'il est, ou n'est pas dans les principes de l'homme qui écrit; en sorte que chacun est sûr d'avance, quand il voit l'éloge d'un livre dans *tel* journal, qu'il sera nécessairement déchiré dans *tel* autre : cette règle est même si certaine, que l'on pourrait, d'après elle, parier mille fois, sans craindre de se tromper une seule. Qu'il en fût ainsi aux temps de nos discussions politiques, c'était un malheur sans doute, mais un malheur inévitable; l'homme, malgré le système de la *perfectibilité*, n'étant pas encore assez parfait pour que l'on puisse exiger de lui de se montrer juge intègre dans sa propre cause. Mais quand il s'agit d'un beau vers, d'un bon ouvrage, ne saurait-on juger la chose en elle-même, et rendre hommage au talent, tout en blâmant, si on le veut, l'emploi qu'on en a fait? Agir autrement, n'est-ce donc pas vouloir s'exposer au reproche, toujours si sensible pour l'oreille d'un homme de lettres, de manquer de goût et de discernement? Mais je dis plus : je crois que l'intérêt même de la cause que l'on prétend défendre exige cette bonne foi, cette impartialité. En attaquant sans cesse, à tort et à travers, soit la religion, soit la philosophie, on est sûr de plaire aux siens, je l'avoue, mais de déplaire à tous les gens neutres ou modérés, et de ne faire par conséquent ni un seul prosélyte, ni une seule conversion. Si l'on consentait à examiner avec calme, à trouver bon ce qui l'est effectivement, à louer, à admirer même ce qui mérite de l'être, on aurait alors et le droit de blâmer ensuite, et celui de persuader : mais l'exagération refroidit, la mauvaise foi reconnue détruit la confiance,

Digitized by Google

et l'on finit par ne persuader plus, même quand on dit la vérité. Les uns s'imaginent porter un coup terrible à la religion, en cherchant à tout propos, et souvent sans l'ombre même de vraisemblance, à lui prêter des torts ou des crimes : les autres se figurent de même détruire l'influence des écrivains philosophes, en leur refusant du génie, du goût ou des talens. Mais tous se trompent : cette conduite ne fait, de part et d'autre, que gâter leur cause ; et loin de gagner par-là les esprits, ils les repoussent, parce qu'il est de fait que l'injustice révolte tout le monde, excepté celui qui la commet. Pour moi, je voudrais, à ce qu'il me semble, trouver bons et les vers de Chénier et ceux de la Harpe, quand ils le sont, quitte à combattre ensuite leurs principes s'ils n'étaient pas les miens, ou pour mieux dire, s'ils me paraissaient dangereux et contraires au repos de la société. Cette conduite, d'abord plus juste, serait à-la-fois et plus avantageuse pour le parti que l'on défend, et sur-tout (ce qui ne flatterait pas moins un grand nombre de nos critiques) plus dangereuse pour celui qu'on attaque.

Si je me permets ces réflexions, c'est qu'elles me semblent n'être rien moins qu'étrangères à l'ouvrage dont je vais rendre compte. Déjà je nommerais d'avance ceux d'entre nos journalistes qui ont résolu, sur le titre seul, d'en dire du bien, et qui en diront du mal après l'avoir lu ; ceux au contraire que le titre a révoltés, mais que la lecture du livre réconciliera avec l'auteur. La sagesse, la modération de ses idées, la douceur de sa critique, toujours gaie, souvent plaisante, mais jamais âcre ou passionnée, devraient lui faire trouver grâce aux yeux même de ceux qui pourront se reconnaître dans ses tableaux, si la justice n'était pas un peu passée de mode parmi nous. N'envisageant même le régime de la terreur que sous son point de vue ridicule ou absurde, il n'emploie, dans le

Digitized by Google

peu qu'il dit sur cette époque désastreuse, que les traits seuls de la plaisanterie; et l'on doit convenir en effet que la plupart de nos horreurs révolutionnaires seraient assez burlesquement plaisantes, si elles étaient moins atroces. Il faut lui savoir gré d'être resté fidèle au ton qu'il a d'abord adopté. Quant à moi pourtant, je n'eusse point, je le confesse, été fâché de le voir attaquer avec plus de vigueur, nos vices, nos mœurs bassement corrompues, et sur-tout jeter à pleines mains le ridicule sur ces tripots littéraires et ces tripots comiques, où tant d'hommes vont à-la-fois rapetisser leur âme et éteindre leur talent: car l'esprit ne produit rien de grand, quand l'âme est avilie.

Je vais dire un mot du plan de ce nouveau Candide; mais comme le mérite d'un ouvrage de ce genre tient moins au cadre qu'à l'exécution, je mettrai ensuite le lecteur à même, par quelques citations, de juger du style et de la manière de l'auteur.

Il nous mène d'abord retrouver Candide et ses amis près de Constantinople, dans la petite métairie, où chacun d'eux exerce ses talens pour faire aller le ménage, tandis que Pangloss et Martin passent le temps, comme autrefois, à argumenter et à prouver l'un que tout est mal, l'autre que tout est bien. Mais une fantaisie de la sultane favorite force tout-à-coup Candide à faire voyager son fils; et le jeune homme part pour le pays d'Eldorado, accompagné de Pangloss, de Martin, et conduit par le fidèle Cacambo. Dans ces deux premiers chapitres, l'intérieur de la métairie, la différence qui existe entre les philosophes des différens siècles, et la bisarre fantaisie de la sultane, sont présentés d'une manière plaisante et qui se rapproche très-heureusement de celle du modèle. Après quelques légers accidens, quelques rencontres, qui fournissent matière à de nouvelles querelles entre les philo-

Digitized by Google

sophes, et leur procurent des renseignemens sur *Rispa*, capitale d'Eldorado, nos voyageurs atteignent les frontières de cet heureux pays, où on les met en prison dès qu'ils paraissent. Relachés la nuit même, ils apprennent comment on ébauche une révolution, et vont se faire arrêter de nouveau à *Rispa*. Séparés alors, ils recouvrent leur liberté par divers moyens, éprouvent mille aventures, et font tour-à-tour mille métiers. Les uns, par exemple, devenus auteurs, s'instruisent de ce qui fait tomber ou réussir une pièce, un journal ou un roman: Candide, associé à un fournisseur, voit comment ces messieurs font fortune, comment on réussit près de leurs femmes, comment ils dînent, se battent, se marient ou se démarient et élèvent leurs enfans; Pangloss, après avoir fait des souliers, fait une éducation, voit *l'assemblée des sages*, l'entend *reconnaître l'existence de l'Etre-Suprême*, va à l'école d'une *déesse de la raison*, assiste à un cours public, à plusieurs discussions sur Dieu, sur l'immortalité de l'âme, et apprend, par sa propre expérience, comment le théâtre est *l'école des mœurs*: Cacambo agiote, lève une maison de prêt, fait un petit mariage à la mode, donne dans les entreprises, fait banqueroute, se ruine malgré cela, et devient alors tour-à-tour auteur et charlatan, afficheur et traducteur, etc. etc. Réunie enfin après tant d'aventures, la petite troupe se dispose à célébrer le mariage de Candide fils, avec une jeune et belle Eldoradienne, lorsqu'une lettre de Candide père, ouverte et interprétée par un comité révolutionnaire, est sur le point de les conduire à l'échafaud; mais un cordonnier, ami de Pangloss, les délivre; et ils retournent tous à la petite métairie, où Candide fils épouse sa maîtresse. Tout finit par une lettre qu'il reçoit au bout de quelques années, et dans laquelle on lui annonce qu'*Eldorado a bien changé de face depuis son dé-*

Digitized by Google

part; que *la multitude de gens qui faisaient, à eux tous, beaucoup de mal, a été remplacée par un homme qui fait, à lui seul, beaucoup de bien;* et la petite troupe, ou pour mieux dire l'auteur, termine en *bénissant celui qui s'occupe à arranger les choses de manière à ce que tout soit le mieux possible.*

On voit que le cadre est heureux : quelques citations feront connaître maintenant la manière de l'auteur, et le ton de sa critique.

Martin s'emporte contre les femmes, qui en sont venues au point de ne plus daigner même cacher leurs intrigues : Pangloss prend leur défense. « Jusqu'à présent, s'é-» crie-t-il, on avait sans cesse reproché aux femmes leur » dissimulation ; elles profitent de la leçon, et cherchent » à s'en corriger : rien de mieux assurément ; ceux qui » les accusaient auparavant, voudraient-ils mainte-» nant les blâmer d'avoir suivi leurs conseils ? Ils au-» raient grand tort, puisqu'en retranchant un défaut, » on fait un pas de plus vers la perfection, qui fut, qui » est ; et qui sera toujours le véritable but de la nature : » cela est donc fort bien, comme tout le reste ; et je ne » vois encore ici que de nouveaux progrès de l'esprit hu-» main, et de nouveaux bienfaits de la philosophie. C'est-» à-dire, reprit Martin, de nouveaux degrés de déprava-» tion, de nouveaux élans vers la dissolution totale de la » société ; puisque renverser les mœurs, qui en sont le » fondement et le lien, c'est la détruire elle-même. » Faux principes, conséquences plus fausses encore, ré-» plique Pangloss. Qui peut donner de la force et de la » consistance à la société, si ce n'est les rapprochemens » et les rapports plus fréquens et plus intimes entre ses » différens membres ? Où résidait la résistance qu'oppo-» sait ce faisceau de dards, présenté jadis par un père à » ses enfans ? n'était-ce pas dans les liens qui servaient à

Digitized by Google

» les réunir et à les resserrer ? Or, les femmes formant » une grande chaîne, qui lie plus ou moins tous les » hommes entr'eux, plus elles ajouteront de chaînes par- » ticulières à cette chaîne, plus le faisceau général de- » viendra compacte et difficile à délier. Donc, il est pour » le mieux que les femmes aient beaucoup d'amans, puis- » que multiplier les alliances, c'est établir de nouveaux » nœuds entre les hommes; c'est fonder véritablement » parmi eux cette *grande famille*, dont parlent tous les » philosophes et les philantropes. »

Plus loin Pangloss soutient que l'habitude récente qu'ont prise les femmes de faire assez souvent les avances, est juste. « Elles ont raison, interrompit Pangloss. La femme » a été créée pour partager les plaisirs et les peines de » l'homme; or, si c'est un plaisir d'avouer le premier » qu'on aime, il y aurait de l'injustice à vouloir l'en pri- » ver; si, d'un autre côté, c'est un embarras et une gêne, » comme on le croyait autrefois, il y aurait aussi de » l'injustice à prétendre que l'homme dût seul la sup- » porter. Il est donc au mieux que le moins timide ou le » plus pressé s'explique d'abord, quelque puisse être son » sexe. »

Pour donner un échantillon d'un genre plus sévère, je vais laisser parler l'aigre Martin, au moment où il vient de voir égorger un vieillard et incendier une maison. « Que le peuple pille pour s'enrichir, je le conçois, dit » Martin; mais que, comme nous venons de le voir, » il brûle et renverse, sans en tirer aucun profit, voilà » ce que je ne puis comprendre; voilà ce qui me prouve » que, quoique tout soit mal dans l'univers, l'homme » est encore ce qu'il y a de pire. Y eut-il jamais, par » exemple, de cruauté pareille à celle des hommes que » nous venons de voir? C'est précisément sur celui qui » les comblait de bienfaits continuels, que retombe leur

Digitized by Google

» barbarie ! Ils viennent de me convaincre pour jamais » d'une vérité dont j'étais déjà persuadé d'avance : c'est » que la bienfaisance, qu'on appelle la première des » vertus, n'est autre chose que la première des folies, » la première des erreurs. Dites, au contraire, s'écria » Pangloss, que l'ingratitude est la première des ressources » dont l'homme puisse user pour parvenir à tout. Ce » n'est qu'en oubliant ses bienfaiteurs, en écrasant même » ceux qui vous ont rendu service, qu'on réussit à s'éle- » ver. Tout être se reproduit de la dissolution d'un autre: » la chenille naît sur la feuille pour la dévorer ; donc, » l'ingratitude est dans la nature ; donc l'ingratitude est » un bien, puisqu'il ne peut y avoir rien de mieux que la » nature. »

Candide se trouvant sans ressources, un de ses amis lui cherche un métier : c'est Candide même qui raconte cet entretien. « Avez-vous quelque talent, me demanda » mon ami ? Non, lui répondis-je. D'après cela, re- » prit-il, je ne vous vois d'autre ressource que de vous » faire auteur; commencez un roman. Mais, repliquai-je, » je ne connais ni les mœurs, ni la société ; je suis trop » jeune pour avoir sondé le cœur humain, et fait des » observations sur ce qui se passe dans le monde. Que » pourrai-je écrire ? une histoire, où il n'y aura ni carac- » tères, ni vraisemblance, ni intérêt. Eh ! tant mieux, » dit-il ; c'est comme cela qu'on les aime. Trouvez-vous » cependant plus aisé de faire une comédie ? Mille fois » plus difficile, répondis-je : je n'ai d'abord aucune con- » naissance du théâtre. Cela n'empêche pas, répondit-il ; » vous me paraissez avoir de l'esprit ; lisez quelques » *ana*, causez ensemble quelques mauvaises anecdotes ; » formez un habit avec des morceaux de différentes cou- » leurs, pour défigurer quelques personnages du siècle » de Louis XIV; lardez cela de calembourgs, de pointes ;

Digitized by Google

» de proverbes ; mettez dans vos couplets la *nature*, les » *fleurs*, la *sensibilité*; entremêlez le tout de quelques » équivoques bien claires, et je connais plus d'un théâtre » où vous aurez du succès. Croyez-vous, dis-je à demi » ébranlé ? J'en suis sûr, me répondit-il : d'ailleurs, » essayez. Si les chutes tuaient, ou même étaient capables » d'estropier, vous verriez presque tous les jeunes gens » de *Rispa* porter des béquilles. »

Quelques personnes feront peut-être un crime à l'auteur d'avoir osé donner une suite au Candide de Voltaire : je ne partage pas, je l'avoue, cette opinion. Il serait parfaitement ridicule sans doute, pour ne rien dire de plus, de prétendre *refaire* le roman de Candide, bien que Candide ne soit pas la Phèdre de Racine; mais non-seulement il est permis de prendre un bon ouvrage pour modèle, et de chercher à suivre les traces d'un maître, ce choix annonce même du goût et un bon esprit.

L'ouvrage est en général trop bien écrit pour que l'on puisse mettre sur le compte de l'auteur deux ou trois fautes grossières, qui viennent évidemment de l'imprimeur. Il est tout simple que ces messieurs ne se piquent pas de connaître leur langue, depuis que la plupart des *auteurs* ne se piquent plus de la savoir.

H. COIFFIER.

VARIÉTÉS.

Le champ de la littérature devient tous les jours plus stérile. Ce n'est pas que les catalogues des nouveautés ne soient toujours fort bien remplis, mais il semble que leur nombre nuise à leur valeur; plus les gazettes sont chargées de titres nouveaux, moins nous avons de bons livres, et l'on peut dire que rien n'est si pauvre que cette

Digitized by Google

richesse étalée dans les affiches de Paris et des départemens.

Quelques journaux ont annoncé un nouvel ouvrage de M. Lantier, auteur du voyage d'Antenor. Il est en trois gros volumes, et il a pour titre: *Les Voyageurs en Suisse.* On a dit que les voyages étaient une affaire de mode, et que les derniers venus étoient toujours les mieux accueillis; M. Lantier a fait mentir le proverbe; et son voyage en Suisse ne fera point oublier son voyage en Grèce. Dans son voyage d'Antenor, M. Lantier avait profité de l'idée accréditée parmi le peuple, que les Athéniens ressembloient aux Parisiens, et il était parti de là, pour faire passer sous le nom d'Antenor, les anecdotes de Paris, le bulletin de nos modes, et jusqu'à l'histoire scandaleuse des coulisses de nos théâtres; ce roman avait parfaitement réussi, et toutes nos petites maîtresses s'applaudissaient de voir leurs intrigues et même leurs billets doux déterrés tout-à-coup dans *Herculanum.* Quoique la Suisse soit beaucoup plus près de nous, il était difficile d'en tirer le même parti dans un roman. Il n'était pas aisé de transporter les Suisses à l'opéra, de faire entrer les Alpes dans le cadre de la miniature, et de représenter le Saint-Gothard sur des éventails. Aussi l'auteur a-t-il complettement échoué; on n'a vu dans son ouvrage qu'un roman dans un voyage, et un voyage dans un roman; ce mélange bisarre du sérieux et du frivole, du vrai et du faux, n'intéresse ni ceux qui cherchent à s'éclairer, ni ceux qui n'ont d'autre but dans leurs lectures que de s'amuser. Le choix du sujet, l'intrigue du roman ont paru déplacés, et le style même en est beaucoup moins agréable que celui d'Antenor

Pendant que M. Lantier nous fait faire le voyage de Suisse, un autre voyageur beaucoup plus éclairé nous transporte dans l'Indostan; on voit que nous voulons parler ici des

Digitized by Google

Lettres philosophiques et historiques sur l'état de l'Inde, sur les mœurs des Indiens et des autres peuples de l'Asie (1). Ces lettres sont presque traduites littéralement de l'intéressant recueil publié par l'académie de Calcutta. L'auteur des lettres donne d'abord une idée de la théologie des Indous, en faisant connaître les *Veidas*, dont les savans Européens n'avaient eu jusqu'à ce jour que des notions inexactes. C'est d'après les Veidas que l'auteur compare la casmonogonie des Indous avec celle des Juifs sous la forme aisée à saisir d'une page divisée en colonnes, sur chacune desquelles le système de ces deux anciens peuples est présenté au lecteur.

Il résulte de ce tableau, que, selon Moïse, « Dieu, » après avoir créé les cieux et la terre, se reposa; tandis » que, selon *Menou*, fils de *Brahma*, celui dont les pou» voirs sont incompréhensibles, ayant créé l'univers, *fut* » *absorbé dans l'esprit.* »

Cette doctrine de l'absorption ou de l'ame universelle, selon Pythagore, est généralement reconnue par les Indous. Ils se la rendent sensible, en comparant son effet à celui d'une tortue retirant dans son écaille ses pattes et ses articulations qui les meuvent, et à l'araignée faisant rentrer dans son estomac ses pattes et ses fils; ainsi qu'au porc-épic qui retire ou lance à volonté ses dards, dont il est armé par la nature.

La lettre sixième contient l'extrait approfondi d'une savante dissertation de William Jones, sur la comparaison des dieux de la Grèce et de l'Italie, avec ceux de l'Inde.

La lettre septième nous montre la source et nous apprend la suite et l'influence des cérémonies et des devoir

(1) Un vol. *in*-8° avec cartes; prix 5 f. et 6 f. 50 c. par la poste. A Paris, chez C. Pougens, libraire, quai Voltaire, n. 10.

Digitized by Google

religieux, sur les mœurs et les coutumes des Indous, depuis plus de 3000 ans. Quelques-unes ont lieu chez des peuples à peine connus jusqu'à la publication de ces lettres. Dans le *Ghat* de *Chaudnie*, sur les rives du Gange, près *Hurdwar*, il se trouvait, à la solennité du mois d'avril 1796, plus de deux millions et demi de pélerins de tout âge et de tout sexe. La religion de Brama a maintenu jusqu'à ce jour la division politique des Indous en classes essentiellement inégales; cette division est révoltante pour l'inexpérience, mais elle n'est pas sans utilité, aux yeux de la sagesse et de la raison. On n'a qu'à lire ce que dit Bossuet de la division des castes égyptiennes, dans son *Histoire universelle*.

La lettre onzième est consacrée à la poésie et à la littérature orientale. Il aurait été facile à l'auteur de la rendre extrêmement longue, en traduisant tout ce qu'en ont écrit les plus éclairés des amateurs Anglais. Mais il a cru qu'il serait plus agréable pour ses lecteurs de connaître le caractère du génie poétique des Asiatiques, que de faire des remarques sur leurs ouvrages. En les lisant, on voit avec surprise qu'un poète Turc, imitateur des Ferdust, des Hazis et autres grands maîtres de l'école persanne, ait été jusqu'à tracer un portrait du printemps digne d'être comparé à celui que l'immortel auteur *des Jardins* et *des Géorgiques françaises*, nous fait de la nature.

Le disciple Turc des poètes persans, connu sous le nom de Mésihi, nous prouve combien son cœur était sensible aux charmes du plus beau moment de l'année, en nous disant:

« Lorsque l'agréable ramage des oiseaux, qui chantent » et célèbrent par-tout le doux retour du mois de Mai, » un vent frais répand sur les humains son souffle adouci, » et fait déployer le riche tapis vert de la nature, parsemé

Digitized by Google

» de ses fleurs d'argent. Cette saison riante de roses et des » plus belles productions de la nature, nous invite à jouir » des plaisirs. Soyons gais, et profitons de l'éclat et de » l'odeur des productions printannières, qui sans doute » ne se faneront que trop tôt. . . . .

» Des gouttes éparses de rosée se répandent sur les lys, » en forme de perles d'orient. Si l'amour et la jeunesse » engagent alors vos jeunes cœurs, écoutez, jeunes nym- » phes, ces paroles de votre poète ; pendant que vous » serez assises à l'ombre des légers feuillages, soyez » gaies, etc.

» Voyez-vous les anémones avec leurs feuilles dé- « ployées, leurs rubis flamboyans et leur azur doré ? Pen- » dant que la fraîcheur des fleurs descend des nuages » humides, jouis de la société de ton fidèle ami. Au » moment où le vin est apporté, relève-toi de ton » moëlleux sopha, sois gai, etc.

» Chaque matin dépose légèrement la plus limpide » rosée sur les feuilles de la rose, et le zéphir vient » aussi-tôt s'enivrer de cet agréable parfum. Par égard » pour vous-mêmes, charmantes filles, ne m'en deman- » dez pas davantage. Que l'homme sage désire, et que » l'insensé s'exhale en reproches et en plaintes aussi vai- » nes que lui ! soyons gais, etc.

» Puisse cette ébauche informe conserver d'âge en âge » les manières amoureuses de ce siècle ! Venez, char- » mantes filles, et entendez la voix de votre poète, vous » chantant : Vous êtes la rose et l'enfant du printemps. » Aimez celui qui fait entendre ces chants à votre louange, » comme vous aimez l'amant qui a su vous plaire ; » soyez gaies, etc.

A ce tableau peint si évidemment par le cœur, opposons celui dans lequel on trouvera sûrement bien plus

Digitized by Google

de méthode et bien plus d'esprit, mais non toujours une supériorité de génie poétique.

Tantôt dans nos vallons, jeune, fraîche et brillante,
Tu (la nature) marches, et des plis de ta robe flottante,
Secouant la rosée et versant les couleurs,
Tes mains sèment les fruits, les semences, les fleurs;
Les rayons d'un beau jour naissent de ton sourire;
De ton souffle léger s'exhale le zéphire;
Et le doux bruit des eaux, le doux concert des bois,
Sont les accens divers de ta brillante voix!

Les Lettres que nous annonçons, sont en général très-curieuses par les faits; on y désireroit seulement un peu plus de netteté dans le style, et plus de méthode dans la classification des matières.

Plusieurs ouvrages remarquables dans les sciences viennent de paraître. Parmi ces ouvrages, on distingue celui de M. Hassenfratz, sur *l'Astronomie*, et celui de M. Izarn, sur les *Pierres tombées du ciel.*

L'ouvrage astronomique de M. Hassenfratz, n'est qu'un abrégé du *Système du Monde* de M. de la Place, mis dans un ordre propre à l'enseignement de l'école polytechnique. Cela ne diminue en rien son mérite. Ce n'est pas une chose très-facile à un savant que de bien écrire pour la jeunesse; ce n'est pas un petit travail que cette traduction de sa propre science, qui ne laisse rien d'obscur, qui procède avec ordre, et qui consent à se mettre au niveau de l'ignorance, pour être mieux entendu d'elle. Prendre la peine de refaire, pour les autres, dans la science, le voyage qu'on a déjà fait soi-même, avec la précaution d'en mieux dessiner la route, et d'en ôter une partie des peines et des difficultés: cette méthode demande du temps, de la patience, et une sorte de bonté de cœur et d'esprit.

M. Hassenfratz a eu certainement la volonté de suivre cette méthode; il pousse souvent l'attention jusqu'à défi-

Digitized by Google

nir les choses les plus simples. Mais si, à la différence de beaucoup de savans, il veut bien consentir à être clair dans les choses claires, on desirerait qu'il eût voulu prendre la peine de l'être aussi dans les choses obscures. On desirerait aussi quelquefois que son style eût plus de précision. « Son explication (de l'aberration) a présenté de » grandes difficultés, et suppose deux choses; la suppo- » sition du mouvement de la terre autour du soleil fixe, » au milieu du système planétaire. » Nous entendons très-bien sa pensée; mais un malheureux élève perdra peut-être une journée à comprendre à quoi se rapporte l'épithète *fixe*.

D'un autre côté, pourquoi invoquer la démonstration géométrique, quand elle n'est pas nécessaire? Et pourquoi la hérisser de caractères grecs? Nous approuvons fort ses explications étymologiques; mais n'a-t-il pas poussé quelquefois ce soin jusqu'à la puérilité. Était-il nécessaire de nous apprendre dans des notes que *port* vient de *portus*; *marée* de *mare*, *perturbation* de *perturbare*?

— Qui aurait pu croire que nous aurions un jour une *Lithologie atmosphérique*: c'est le nom de l'ouvrage de M. Izarn. La première section offre le recueil des faits et des opinions publiées depuis l'an 1700, au sujet des pierres tombées du ciel. La seconde analyse les explications publiées, tant sur la réalité de ces faits, que sur leur cause et leur origine. La troisième section établit l'opinion particulière de l'auteur.

Divers savans, d'une grande célébrité, se sont occupés de la chute des pierres atmosphériques. Les uns ont contesté le fait, d'autres l'ont expliqué par des éruptions de montagnes ignivomes; d'autres les ont attribuées à des projections volcaniques de la lune.

M. Izarn nous a paru combattre avec beaucoup de jugement ces diverses opinions. Il prouve d'abord au point

de

Digitized by Google

de fait qu'il y a des pierres réellement tombées de l'atmosphère : il montre ensuite, en point de théorie, comment elles ont pu se former. Tous les corps de la nature peuvent être divisés, selon lui, en solides, liquides et gazeux. Après avoir décrit de quelle manière la nature fait passer les substances de l'un de ces états à l'autre, il présente l'atmosphère comme le grand alambic de la terre. Comment imaginer que cet océan, composé de tout ce qui peut être volatilisé de la surface du globe, se borne aux trois substances oxigène, azote et idrogène, que les savans lui ont reconnu ? Or, si par une cause quelconque les substances terrestres évaporées et sublimées en état de gaz, viennent à se réunir subitement, il est évident que groupées ainsi et amalgamées, elles acquerront une densité, au moyen de laquelle elles se précipiteront avec plus ou moins de violence sur la terre.

Quand cette explication a été présentée à M. Vauquelin, il a répondu qu'il aimait mieux croire que ces pierres venaient de la lune, que d'admettre dans l'atmosphère une assez grande quantité de matières denses, pour y produire de semblables concrétions. Cependant, M. Sage, et beaucoup d'autres savans, ont trouvé de l'or et du fer dans des plantes qui, en raison des précautions auxquelles elles avoient été assujetties, n'avoient pu recevoir ces métaux que de l'atmosphère. M. Izarn profite judicieusement de ces faits; mais quoique son instruction paraisse égaler sa sagacité, il s'en faut bien, selon nous, qu'il ait usé de tous ses avantages. Pour montrer à quel point les substances les plus pesantes de la nature étoient susceptibles d'évaporation et de volatilité, il pouvait citer le quartz; il pouvait citer, non-seulement ces nuées de sable du désert, transportées comme des vapeurs par le vent; il pouvait montrer que l'air en paraît en quelque sorte dissous et imprégné. D'après différentes expériences faites sur le siroco,

Digitized by Google

dans les pays méridionaux de l'Europe, il a été constaté que ce vent déposait une sorte de sédiment quartzeux.

M. de Monlosier, auteur de cet article, a la suite de longues observations faites, soit sur la roche de corne, soit sur les marbres, soit sur les grès, s'est convaincu que les filons se forment dans la nature d'une manière habituelle et continue, par la seule perspiration insensible des élémens subtils et gazeux; il s'est convaincu que l'effet de cette perspiration est de fendre peu à peu la pierre, d'en écarter les parois, et de s'y établir dans des dimensions proportionnées à la quantité des matières et à leur force. La théorie établie par M. Izarn, ne porte donc point sur un système particulier, ou une exception aux lois de la nature; elle repose sur un système constant et une loi générale.

Sermons de M. de Géry, ancien abbé de Sainte-Geneviève (1).

M. de Géry s'est rendu recommandable par les talens supérieurs qu'il a montrés dans la chaire évangélique. Plusieurs personnes qui l'ont entendu, ont osé le comparer à Bourdaloue, à Massillon. En effet, on retrouve dans ses sermons la sublime éloquence du premier, le pathétique et l'onction du second, et on ne cesse d'y admirer la manière noble et touchante avec laquelle il présente les

(1) Cette édition contient les sermons pour l'Avent, le Carême, l'octave du Saint-Sacrement et autres solennités, les panégyriques, oraisons funèbres, instructions diverses sur le Symbole des Apôtres, la première communion, le renouvellement des vœux de baptême, etc. Elle est ornée du portrait de l'auteur. Six vol. in-12. Prix, broc., 15 fr. A Paris, chez Méquignon l'aîné, libraire, rue de l'École de Médecine, n. 3, vis-à-vis la rue Hautefeuille.

Digitized by Google

saintes écritures, les explications lumineuses qu'il en donne, d'après les saints docteurs de l'Eglise, et les conséquences qu'il en tire pour la règle des mœurs.

Les ecclésiastiques eux-mêmes y trouveront des modèles bien propres à les intéresser.

M. E. Depierris nous écrit que c'est à tort qu'on a dit dans ce journal, que M. Briquet, professeur à Niort, préférait Pradon à Racine, et faisait remarquer à ses élèves la supériorité du premier sur l'auteur d'Athalie: M. Depierris aurait dû envoyer sa réclamation à M. de Cubieres-Palmézeaux, qui, dans le dialogue qui sert de préface à sa tragédie d'*Hippolyte*, a prêté cette opinion à M. Briquet. Nous n'avons vu nulle part, jusqu'à présent, que M. le professeur Briquet s'en soit trouvé offensé. Il semble nous cependant que c'était à lui à démentir le langage qu'on lui fait tenir.

SPECTACLES.

THÉATRE FRANÇAIS.

Nos lecteurs ne doivent point s'étonner que nous ne parlions point des spectacles, nos théâtres n'offrent cette année qu'une triste nomenclature de pièces sans intérêt, et qui sont tombées dans l'oubli en sortant du portefeuille de leurs auteurs. *Herman et Werner* ou *les Militaires*, comédie historique en trois actes, nous dédommagera un peu de la stérilité de nos répertoires.

Werner, soldat dans un régiment autrichien s'est engagé au capitaine Herman, qui lui a donné sa parole de le rendre au bout de trois ans à sa liberté et à sa famille; les trois ans sont écoulés; Werner arrive avec son régi-

Digitized by Google

ment dans le village où il a pris naissance; il y revoit ses parens, il y retrouve la jeune Lisbeth, qu'il doit épouser, et il se dispose à quitter le service, pour devenir époux. Il s'adresse au capitaine Herman; le capitaine promet de lui délivrer sa cartouche de congé; mais le colonel, rigoureux observateur de la discipline, ne veut point consentir au licenciement de Werner, sous prétexte que les ordres de l'empereur s'y opposent. Herman rappelle au colonel la parole qu'il a donnée; mais ce dernier est inflexible: alors le capitaine Herman donne sa démission, et se propose de remplacer Werner, comme simple soldat. Werner ne tarde pas à connaître la générosité de son capitaine, il refuse son congé; ce combat de générosité est interrompu par l'arrivée d'une lettre de l'empereur, qui élève le capitaine Herman au grade de major. Le colonel, touché alors de cette marque de justice de l'empereur, se laisse fléchir, et consent à licencier Werner.

Tel est le sujet de la pièce *des Militaires*, qui méritait les suffrages du public, et qui les a obtenus. On lui a reproché quelques longueurs, quelques incidens mal amenés; mais elle intéresse par le naturel et la vivacité du dialogue. Nous désirons que l'auteur fortifie l'intérêt de ses deux premiers actes, et qu'il fasse arriver le dénouement d'une manière un peu plus piquante. Cette pièce est de M. *Favières*, auteur de *Paul et Virginie*, et de quelques ouvrages très-estimables.

ANNONCES.

Des Esquinancies simples, malignes, contagieuses et épizootiques, reconnues et observées pour la première fois chez les chevaux, les bêtes à cornes et les porcs, avec quelques aperçus nouveaux sur les *Epizooties*; par *Pierre-Marie Crachet*, médecin de l'université de Montpellier, etc. 1 vol. in-8°. Prix: 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez *A. J. Marchant*, imprimeur-libraire pour l'agriculture, rue des Grands-Augustins, n°. 12; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Digitized by Google

POLITIQUE.

En attendant que les ministres consentent à s'expliquer, le parlement s'occupe tranquillement d'affaires d'administration ; pour savoir des nouvelles, il faut suivre la bourse de Londres. Les agioteurs envoient chez les ministres demander ce qu'ils doivent penser de tel ou tel bruit, et les ministres leur donnent des réponses beaucoup plus détaillées qu'aux membres du parlement. Par exemple, c'est aux agioteurs que, par l'organe du lord-maire, le Lord Hawkesbury a appris que l'ambassadeur Anglais avait quitté Paris ; aussitôt les fonds sont tombés plus bas qu'à aucune époque, depuis la paix ; la Bourse paraissait dans une confusion, dans un désordre qu'on ne se figurera jamais bien, si on ne connaît pas à fond l'esprit de ce peuple marchand.

Du reste, rien de positif. Les Anglais attendent les nouvelles de Paris comme nous attendons les nouvelles de Londres ; de l'un et de l'autre côté, on parle de l'intervention de la Russie. Si les Anglais, en recommençant les hostilités, n'avaient pas l'espoir d'agiter peu-à-peu le continent, à coup sûr ils frémiraient à l'idée de la gurre. Que les grandes Puissances Continentales se prononcent, et bientôt les démêlés entre la France et l'Angleterre s'arrangeront à l'amiable ; on prétend que la Russie s'est prononcée.

La république des Sept Isles jouit en ce moment d'une tranquillité parfaite. Depuis qu'elle avait cessé d'être sous la domination des Vénitiens, il avait existé dans ces îles des agitations plus ou moins considérables. Le nouveau gouvernement ayant obtenu plus de confiance et de considération, les troubles ont dû naturellement cesser.

On pourrait croire, d'après les préparatifs de guerre qui se font en Russie, que l'empereur d'Allemagne et l'empereur de Russie auraient renoncé à l'entrevue projetée entre ces deux souverains ; mais les nouvelles du Nord s'accordent à dire que cette entrevue aura lieu, et que l'empereur d'Allemagne n'exécutera point son voyage d'Italie, qui aurait pu la retarder. S. M. I. et R. passera en revue les troupes d'un camp qui se forme en Gallicie. L'empereur de Russie rassemble aussi une armée sur les

Digitized by Google

frontières de cette province. Ces rassemblemens paraissent avoir excité l'attention de la Prusse, et le cabinet de Berlin a fait demander à la cour de Vienne quel en était le but; il a été répondu qu'on n'avait d'autre objet que de former des camps de plaisance. Cette réponse est peu tranquillisante, dans un moment où tout fait craindre une rupture prochaine entre la France et l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, le cabinet de Vienne est résolu, dit-on, de garder une exacte neutralité. Cette résolution paraît déconcerter les conjectures que les politiques établissaient sur la réunion des armées et l'entrevue des deux premières puissances du Nord.

SÉNAT-CONSERVATEUR. — *Séance du 24 floréal.*

Les conseillers-d'état Bigot-Préameneu, Dessolles et Fleurieu, orateurs du gouvernement, ont donné communication au Sénat, de la note adressée, le 23 de ce mois, à l'ambassadeur de S. M. Britannique par le ministre des relations extérieures.

23 floréal an 11.

Dans les circonstances importantes et graves où se trouvent les deux nations, le soussigné ministre des relations extérieures de la république française, a reçu l'ordre de mettre sous les yeux du gouvernement britannique la note suivante :

Le 17 ventose, sa majesté britannique fit connaître à son parlement, par un message spécial, que des armemens formidables se préparaient dans les ports de France et de Hollande, et que des négociations importantes, dont l'issue était douteuse, divisaient les deux gouvernemens.

Cette déclaration extraordinaire et inattendue excita un étonnement général; mais la situation maritime de la France était patente. L'Angleterre, l'Europe savaient qu'il n'y avait d'armement formidable, ni dans les ports de France, ni dans les ports de Hollande.

Le soussigné ne rappellera pas à S. E. lord Whitworth tout ce qui fut dit alors. On se demanda de quelle source avaient pu sortir des informations aussi mal fondées. Le discernement personnel de lord Whitworth, la loyauté de son caractère, ne pouvaient être un seul instant soupçonnés.

L'assertion que la France faisait des armemens hostiles, était une supposition manifeste, et qui ne pouvait en imposer à personne. Son effet naturel devait être d'induire à penser qu'elle n'était qu'un moyen dont voulaient se servir des hommes signalés par leurs opinions perturbatrices, et qui cherchaient avidement des prétextes pour susciter des troubles, pour enflammer les passions du peuple britannique, pour exciter la défiance, la haine et les alarmes.

Quant au gouvernement anglais, on doit croire que, si, par de faux rapports, il avait pu être induit en erreur sur l'existence des armemens, il ne pouvait l'être sur l'existence des négociations.

L'ambassadeur de la république à Londres ne fut pas plutôt informé du message de S. M. britannique, qu'étonné de ce qu'il annonçait

Digitized by Google

l'existence d'une négociation dont il n'avait pas connaissance, il se rendit chez S. E. lord Hawkesbury; et devant dès-lors soupçonner qu'un appel aux armes, fondé sur deux fausses suppositions, pouvait couvrir le projet de violer le traité d'Amiens, dans les clauses qui n'étaient pas encore exécutées, il présenta au ministre de sa majesté britannique, le 19 ventose, une note pour lui demander des explications.

En même temps le soussigné eut l'ordre de pressentir S. E. lord Whitworth sur les motifs qui avaient pu déterminer le gouvernement anglais à s'autoriser, dans son message, de deux assertions, toutes deux également fausses, pour appeler sa nation aux armes, et rompre le lien de paix qui unissait les deux états.

S. E. lord Hawkesbury remit, le 24 ventose, au général Andréossi, une note vague, agressive, absolue. Cette note, loin de rien éclaircir, jetait de nouvelles obscurités sur le sujet de la discussion. Elle laissait à peine entrevoir la possibilité de l'ouvrir, et bien moins encore l'espoir de la voir arriver à une heureuse issue.

La réponse du gouvernement français, en date du 8 germinal, fut autant pacifique et modérée que la note du ministère britannique avait été hostile.

Le premier consul déclara qu'il ne relevait pas le défi de guerre de l'Angleterre; qu'il évitait de peser sur des expressions dont le sens pouvait porter un caractère d'agression; qu'il se refusait enfin à croire que S. M. britannique voulût violer la sainteté d'un traité sur lequel reposait la sûreté de toutes les nations.

Cette déclaration faite par ordre du premier consul, provoqua le 17 germinal une nouvelle note, dans laquelle le gouvernement français ne vit pas sans surprise qu'une demande indéterminée de *satisfactions* lui était adressée. Le vague de cette demande, exprimée sans motifs et sans objet, ne laissait apercevoir distinctement que l'inconvenance de son expression.

On manifestait dans cette note l'intention de violer le traité d'Amiens, en refusant d'évacuer Malte. On semblait se flatter que le peuple français consentirait à donner *satisfaction* sur deux faits supposés, sur l'allégation desquels il avait peut-être le droit d'en demander lui-même.

En remettant cet office, lord Whitworth demanda qu'un arrangement fût fait *immédiatement* sur les bases qui viennent d'être exposées; et il fit en même temps entendre que, dans le cas contraire, il craignait de se voir obligé, par les ordres de son gouvernement, de quitter incessamment sa résidence, et de mettre fin à sa mission.

Que pouvait répondre le gouvernement de la république à d'aussi brusques, à d'aussi étranges ouvertures? Il n'y avait qu'un grand amour de la paix qui pût l'emporter sur l'indignation.

Pour s'arrêter à une décision froide et calme, qui laissât à la raison et à la justice le temps de l'emporter sur les passions, il fallait se pénétrer profondément de l'idée que les nombreuses victimes des discordes des gouvernemens, n'ont aucune part aux insultes qui les aigrissent; que ces milliers de braves citoyens, qui, dans les vœux de leur héroïque dévouement, versent leur sang uniquement pour leur patrie, n'ont jamais le désir d'offenser un peuple voisin et puissant; qu'ils ne prennent aucun intérêt à des démarches d'orgueil et à de vaines prétentions de suprématie. Il ne fallait pas seulement se pénétrer de cette idée, il fallait s'en laisser maîtriser à tous les instans.

Son E. lord Whitworth convint d'écrire à sa cour que le premier

Digitized by Google

consul ne pouvait consentir à la violation d'un traité solennel ; mais qu'il voulait la paix ; que si le gouvernement d'Angleterre désirait qu'une convention fût faite pour des arrangemens étrangers au traité d'Amiens ; il ne s'y refuserait pas, et que les motifs de cette convention pourraient être tirés des griefs réciproques.

Ces vues étaient justes et modérées. Il était difficile de proposer une négociation sur des bases plus libérales. Il n'est pas hors de propos d'observer ici que c'était six semaines après le message où une négociation difficile, d'un intérêt grave, et d'une issue incertaine, mais prochaine, avait été signalée ; que les ministres des deux gouvernemens n'avaient pu encore arriver à ouvrir une véritable négociation.

Lord Whitworth reçut de nouveaux ordres ; il présenta successivement deux projets de convention.

Par le premier, il était proposé que Malte restât sous la souveraineté du roi d'Angleterre ; et cette clause adoptée, S. M. B. offrait de reconnaître tout ce qui avait été fait en Europe depuis le traité d'Amiens.

S. M. le roi d'Angleterre promettait encore de prendre des mesures pour que les hommes qui, sur les différens points de l'Angleterre, ourdissent des trames contre la France, fussent efficacement réprimés.

Le soussigné eut l'honneur d'observer à S. E. lord Whitworth que ce premier projet de convention était une violation palpable du traité d'Amiens, et renversait la base de négociation que S. E s'était chargée de présenter à sa cour; que quant à la reconnaissance offerte à S. M. B., il n'y avait réellement point d'objets auxquels elle pût s'appliquer ; qu'il n'y avait pas de changement en Europe depuis le traité d'Amiens, si ce n'est l'organisation de l'Empire, à laquelle le roi d'Angleterre avait concouru par son vœu, comme électeur d'Hanovre, et qui n'était elle-même qu'une suite nécessaire du traité de Lunéville, antérieur de beaucoup au traité d'Amiens.

Que les événemens relatifs à l'existence politique du Piémont, du royaume d'Etrurie et des républiques italienne et ligurienne, avaient leur date avant le traité d'Amiens ; que, dans la négociation de ce traité, la France avait désiré que l'Angleterre reconnût ces trois puissances ; mais que comme on n'avait pu s'accorder ni sur ce point, ni sur les affaires de l'Inde, en ce qui concernait la destruction de quelques états principaux, et les inappréciables acquisitions faites par l'Angleterre dans cette contrée, on en était resté à considérer la discussion de ces objets comme ne tenant pas à l'exécution des articles préliminaires, et à l'objet fondamental de la pacification des deux Etat . Le soussigné observa enfin que le gouvernement français ne demandait sur ce point aucune approbation, ni reconnaissance à S. M. B.

Le soussigné ajouta que, quant à la république batave, elle avait été reconnue par le roi d'Angleterre, puisqu'il avait traité avec elle; et que par les traités existens entre cette république et la France, l'arrière-garde des troupes françaises devait évacuer ce pays à la nouvelle de l'entière exécution du traité d'Amiens.

Quant aux criminels réfugiés à Londres et à Jersey, où ils se livraient à tous leurs penchans pervers, et où, loin d'être réprimés, ils étaient traités et pensionnés par l'Angleterre, le gouvernement français concevait que, dans la situation actuelle des négociations, il ne devait y attacher aucune importance.

S. E. lord Whitworth proposa un second projet. L'Angleterre demandait que le gouvernement civil de Malte étant laissé au grand-maître, les garnisons britanniques continuassent d'occuper les forti-

Digitized by Google

fications de l'île. Cette proposition étoit impraticable et inouie. Comme celle du premier projet, elle était contraire au traité d'Amiens, et conséquemment aux bases de négociation, offertes par le premier consul; elle avait de plus l'inconvénient irrémédiable de mettre un ordre de chevaliers, appartenant à toutes les puissances de l'Europe, sous l'autorité et la tutelle arbitraire d'une seule puissance; elle était enfin par elle-même une offense à l'honneur et à la religion d'un ordre lié par tous ses élémens à l'honneur et à la religion de l'Europe entière. Ainsi, dans tous les pas de cette négociation, le gouvernement de la république était obligé de voir que le gouvernement anglais n'avait qu'une seule volonté, qu'un seul objet en vue, celui de ne pas remplir les stipulations du traité d'Amiens, et de conserver Malte, par la seule raison que Malte était à sa convenance, et qu'elle appelait cette acquisition une *garantie suffisante.*

Mais quelle est la puissance de l'Europe, dût-elle se reconnaître inégale, qui pût souffrir de se soumettre aux volontés d'une autre sans discussion de ces droits, sans appel aux principes de la justice? Quelle est la puissance sur-tout qui, placée comme l'a été la France, dans le cours de cette discussion, eût pu souscrire à des conditions dictées dès le début d'une négociation, et plutôt annoncées au bruit des menaces de guerre, par des préparatifs et des armemens, que proposées comme un moyen d'accorder les droits et les intérêts des deux Etats?

Dans une circonstance, à quelques égards analogues, une nation faible, non par son courage, mais par l'étendue et la population de ses provinces, osa braver la puissance anglaise, dans sa capitale menacée, exposer la demeure de ses rois, compromettre ses magasins, sa seule richesse, résultat de cent ans de paix, et d'une industrieuse économie, plutôt que de souscrire à des conditions injustes proposées alors, comme aujourd'hui, sur le motif de la convenance de l'Angleterre, et appuyées par l'appareil d'un armement considérable. Des braves y périrent; les colonies danoises furent envahies; mais quelque inégale que fût la lutte, l'honneur ne laissait pas à cette généreuse nation le choix du parti qu'elle avait à prendre.

Dans la discussion présente, la politique parle le même langage que l'honneur; si le gouvernement britannique est le maître de se conformer ou de ne pas se conformer à ses engagemens; s'il peut, dans les traités qu'il a faits, distinguer l'esprit, de la lettre; si l'on admet ses restrictions mentales comme autant d'exceptions autorisées; si les convenances de l'Angleterre doivent enfin expliquer le sens des conventions politiques, quel sera le terme des concessions qu'on se flattera d'arracher successivement à la faiblesse de la France? quelle sera la mesure des sacrifices et des humiliations qu'on entreprendra de lui imposer? Aujourd'hui la convenance de l'Angleterre exige une garantie contre la France, et l'Angleterre garde Malte! Autrefois la convenance de l'Angleterre voulait une garantie contre la France, et l'on détruisit Dunkerque! et un commissaire anglais donna des lois dans un pays où flottaient les couleurs françaises! Demain la convenance de l'Angleterre demandera une garantie contre les progrès de l'industrie française, et on proposera un tarif de commerce pour arrêter les progrès de notre industrie.

Si nous réparons nos ports, si nous construisons un môle, si nous creusons un canal, si, par quelque encouragement, nous relevons nos manufactures, etc., on demandera que nos ports soient dégradés, que nos môles soient détruits, que nos canaux soient comblés, que nos

Digitized by Google

manufactures soient ruinées; on exigera que la France devienne pauvre, et soit désarmée pour se conformer aux convenances de l'Angleterre, et donner une *garantie suffisante* à son gouvernement.

Que l'on considère les principes, ou qu'on examine les conséquences, on est également frappé de l'injustice et du scandale de ces prétentions. On peut le demander, si elles étaient soumises à un jury anglais, hésiterait-il à les réprouver unanimément? Le gouvernement de la république a droit de s'étonner que le ministère britannique ait pu se croire autorisé à lui supposer ce degré d'avilissement. Comment a-t-il pu penser que le gouvernement actuel de la France perdrait, dans un lâche repos, et le souvenir de tout ce qu'il a fait, et le sentiment de tous ses devoirs? Nos provinces sont-elles moins étendues, moins peuplées? ne sommes-nous plus ces mêmes hommes qui ont tout sacrifié au maintien des plus justes intérêts? Et si, après nos succès, nous avons fait éclater une grande modération, à quelle autre cause cette modération peut-elle être imputée, si ce n'est à la justice de nos droits et au sentiment de nos forces?

Le soussigné, en exposant à S. E. lord Whitworth ces observations, croit avoir le droit de lui faire remarquer que la conduite modérée de toute l'administration française, pendant deux mois entiers d'une suite de provocations offensantes, et malgré la profonde impression qu'elle en ressentait, doit lui faire apprécier le véritable caractère du gouvernement français. Cependant, c'est lorsque, par son profond silence sur des insultes répétées, le gouvernement de la république eût dû s'attendre à voir qu'on chercherait à les réparer, ou au moins à y mettre un terme; lorsqu'évitant de préjuger la tournure finale que pourraient prendre les affaires, il n'a montré que de l'attention et de l'empressement à examiner les moyens qui pourraient être proposés pour concilier et satisfaire le gouvernement anglais; c'est alors que *verbalement* et sans vouloir consentir à donner aucune déclaration écrite, S. E. lord Whitworth a fait, au nom et par l'ordre de son gouvernement, le 6 floréal, au soussigné, les demandes suivantes: Que l'Angleterre garde Malte pendant dix ans; Que l'Angleterre prenne possession de l'isle de Lampedosa; Que la Hollande soit évacuée par les troupes françaises: S. E. lord Whitworth a de plus déclaré que ces propositions étaient l'*ultimatum* de sa cour, et que sur le refus de les accepter, il avait ordre de quitter Paris dans le délai de sept jours.

Le soussigné ose dire qu'il n'y a pas d'exemple d'une telle forme donnée à un *ultimatum* aussi impérieux. Eh quoi! la guerre ne doit-elle avoir d'inconvéniens que pour nous? le ministère anglais juge-t-il la nation française tellement faible, que, dans une circonstance où il s'agit pour elle de la plus importante des délibérations, il ne se croie pas tenu à se conformer, à son égard, aux usages qui sont observés par tous les gouvernemens des nations civilisées?

Ou bien n'est-ce pas plutôt que le sentiment de l'injustice, qui pèse sur la conscience de l'homme public, comme sur celle de l'homme privé, a empêché le gouvernement britannique de signer la demande qu'il avait faite; et que, par une marche moins décidée, il a cherché à se réserver, pour l'avenir, les moyens de faire perdre les traces de ses véritables prétentions, et de tromper un jour l'opinion sur l'origine de la rupture?

Ou enfin, les ministres de S. M. britannique connaissant mal le caractère du premier consul, ont-ils espéré, à force de provocations, de l'exaspérer ou de l'intimider, de le porter à oublier les intérêts de la

Digitized by Google

nation, ou de l'exciter à quelqu'acte d'éclat, qu'ils pourraient ensuite travestir aux yeux de l'Europe en initiative de guerre ? Le premier consul plus qu'aucun homme qui existe, connaît les maux de la guerre, parce que plus que personne il est accoutumé à ses calculs et à ses chances ; il croit que, dans des circonstances telles que celles où nous nous trouvons, la première pensée des gouvernemens doit se porter sur les catastrophes et les malheurs qui peuvent naître d'une nouvelle guerre ; il croit que leur premier devoir est non-seulement de ne pas céder à des motifs d'irritation, mais de chercher par tous les moyens à éclairer, à modérer les passions imprévoyantes des peuples. Le soussigné s'arrêtant donc d'abord à la forme de cette communication de S. E. lord Whitworth, le pria d'observer que des conversations verbales et fugitives sont insuffisantes pour la discussion d'aussi immenses intérêts, dont ordinairement tous les motifs sont traités dans les conseils des nations, après les plus mûres délibérations. Dans ces conseils, et dans de telles circonstances, rien n'est jugé indifférent : les formes, les expressions même y sont pesées, examinées, débattues, appréciées, et servent toujours à déterminer comme à justifier le parti que l'on doit prendre.

Si une aussi imprudente, aussi inconvenante violation de toutes les formes, avait été faite par la France, que n'aurait-on pas dit, que n'aurait-on pas écrit en Angleterre ? Il n'est pas un orateur dans les deux chambres du parlement qui n'eût déclaré que cet écart des règles générales établies entre les nations dans des circonstances importantes, était un outrage à la nation anglaise. Aux yeux de tous, une telle offense eût été regardée comme un motif suffisant de rompre toute négociation.

Quant au fonds de l'*ultimatum* proposé, le soussigné a l'honneur de rappeler à S. E. lord Whitworth, qu'il fut chargé de déclarer par une note qui lui fut remise, le 12 floréal, que le premier consul restait impassible aux menaces comme aux injures, et passait par dessus l'oubli des formes dont il n'est pas d'exemple qu'aucun gouvernement dans l'histoire se soit écarté dans une aussi importante circonstance ;

Que l'île de Lampedosa n'appartenait pas à la France; qu'elle était sous la souveraineté d'une puissance étrangère, et que sur le désir de S. M. B. d'en avoir la possession, le premier consul n'avait le droit d'énoncer ni consentement ni refus ;

Que l'indépendance de l'Ordre et de l'île de Malte était le résultat d'un article spécial du traité d'Amiens ; que le premier consul ne pouvait prendre, à cet égard, aucune nouvelle détermination, sans le concours des deux autres puissances contractantes à ce traité, S. M. le roi d'Espagne et la République batave ;

Que l'indépendance de l'île de Malte avait été garantie par S. M. l'empereur d'Allemagne, et que les ratifications de cette garantie étaient échangées; que leurs majestés l'empereur de Russie et le roi de Prusse avaient garanti l'indépendance de l'ordre et de l'île de Malte; que ces garanties avaient été demandées à ces puissances par l'Angleterre, comme par la France ; qu'il était du devoir du premier consul de les accepter, et qu'il les avait acceptées ; que le premier consul ne pouvait donc entendre à aucune proposition relative à l'indépendance de l'Ordre et de l'île de Malte, sans qu'au préalable il eût connu, relativement à cette indépendance, les intentions des gouvernemens qui l'avaient authentiquement garantie ;

Qu'un corps peu nombreux de troupes françaises était encore, au

Digitized by Google

moment du message, stationné en Hollande; en vertu d'une convention conclue entre cette république et la France; et que le premier consul n'avait point hésité à dire qu'il ferait évacuer la Hollande aussitôt que les stipulations du traité d'Amiens auraient eu leur entière exécution de la part de l'Angleterre.

A cette note qui, dans les expressions et dans l'exactitude sur-tout et la précision de ses motifs, ne respirait qu'équité, paix et modération, S. E. lord Whitworth répondit par une demande péremptoire de passeports, et en informant qu'il comptait en faire usage mercredi 4 mai, à cinq heures du matin.

Le gouvernement français sentit profondément le contraste d'une détermination aussi absolue, avec le caractère de bienséance, de justice et de conciliation que, dans toutes les circonstances, et principalement dans la dernière, il s'était attaché à donner à ses démarches. Néanmoins il crut devoir faire un sacrifice aux intérêts de l'humanité. Il ne voulut abandonner tout espoir de paix qu'au dernier moment, et le soussigné remit à S. E. lord Whitworth une nouvelle note, par laquelle la France offrait de consentir à ce que Malte fut remis à la garde d'une des trois puissances garantes, l'Autriche, la Russie ou la Prusse.

Cette proposition parut à lord Whitworth lui-même devoir satisfaire les prétentions de sa cour; il suspendit son départ, et prit la note *ad referendum*.

En même-temps l'ambassadeur de la république à Londres, prévenu de la demande que S. E. lord Whitworth avait faite à Paris de ses passeports pour retourner en Angleterre, eut ordre de se tenir prêt à partir. Il fit en conséquence la demande de ses passeports, qui lui furent accordés sur l'heure.

Le *mezzo termine*, proposé par le gouvernement français, s'éloignait de l'article du traité d'Amiens; mais il avait le double avantage de se rapprocher, le plus possible, de son esprit, c'est-à-dire de mettre Malte dans l'indépendance des deux nations, et d'offrir cette garantie tant réclamée, et que le ministère britannique prétendait être le seul objet de ses alarmes.

Le gouvernement britannique comprit la force de ces raisons; et la malheureuse fatalité qui l'entraîne à la guerre, ne lui offrit de réponse que dans une fausse allégation. Le 21 de ce mois, lord Whitworth remit une note dans laquelle il déclara que la Russie s'était *refusée* à ce qu'on demandait d'elle.

Les puissances garantes étant au nombre de trois, si la Russie s'y était refusée, il restait encore l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse; mais comment la Russie pouvait-elle avoir fait connaître son opinion sur une proposition nouvelle et faite depuis peu de jours? Il était à la connaissance de l'Angleterre que la Russie et la Prusse avaient proposé de garantir l'indépendance de Malte avec de légères modifications, et que le gouvernement français s'était empressé d'accepter ladite garantie: et par une suite de l'esprit de conséquence et de fidélité à ses engagemens, qui caractérise l'empereur *Alexandre*, il n'était nullement douteux qu'il n'acceptât la proposition qui lui était offerte; mais la Providence qui se plaît par fois à confondre la mauvaise foi, fit arriver à la même heure, au même instant où lord Whitworth remettait sa note, un courrier de Russie, adressé aux plénipotentiaires de cette puissance à Paris et à Londres, par lequel S. M. l'empereur de Russie manifestait avec une énergie toute particulière, la peine qu'il

Digitized by Google

avait éprouvée d'apprendre la résolution où était S. M. B. de garder Malte ; il renouvelait les assurances de sa garantie, et faisait connaître qu'il accepterait la demande de sa médiation qui avait été faite par le premier consul, si les deux puissances y avaient recours. Le soussigné s'empressa, le 22, de faire connaître à lord Whitworth, par une note, l'erreur dans laquelle était sa cour, ne doutant pas que, puisque c'était la seule objection qu'elle avait faite au projet qui avait été présenté, dès l'instant qu'elle connaîtrait la déclaration réitérée et positive de la Russie, elle ne s'empressât d'adhérer à la remise de Malte entre les mains d'une des trois puissances garantes. Quel dut donc être l'étonnement du soussigné, lorsque lord Whitworth n'entrant dans aucune explication, et ne cherchant ni à contredire ni à discuter les déclarations que lui avait faites le soussigné, a fait connaître, par une note du même jour, qu'aux termes de ses instructions, il avait l'ordre de partir trente-six heures après la remise de sa dernière note, et a réitéré la demande de ses passeports? Le soussigné dut les lui faire passer immédiatement.

L'ambassadeur d'Angleterre se serait-il comporté différemment, si le gouvernement français eût été assiégé dans une place battue en brèche, et qu'il eût été question, non des intérêts les plus importans que le cabinet britannique ait traités depuis plus de huit cents ans, mais d'une simple capitulation.

On a fait précéder l'ouverture des négociations par des armemens fastueusement annoncés ; tous les jours, à toute heure, on a signalé la reprise des hostilités.

Et quel est cet *ultimatum* qu'on présente au gouvernement français pour être signé dans le délai d'un jour !

Il faut qu'il consente à donner une île qui ne lui appartient pas ; qu'il viole lui même, à son détriment, un traité solennel, sous le prétexte que l'Angleterre a besoin contre lui d'une garantie nouvelle ; qu'il manque à tous les égards dus aux autres puissances contractantes, en détruisant, sans leur aveu, l'article qui, par considération pour elles, avait été le plus longuement discuté à l'époque des conférences ; qu'il manque également à ceux qui sont dus aux puissances garantes, en consentant qu'une île, dont elles ont voulu l'indépendance, reste pendant dix ans sous l'autorité de la couronne britannique ; qu'il ravisse à l'ordre de Malte la souveraineté de l'état qui lui a été rendu, et que cette souveraineté soit transmise aux habitans ; que par cette spoliation il offense toutes les puissances qui ont reconnu le rétablissement de cet ordre, qui l'ont garanti, et qui, dans les arrangemens de l'Allemagne, lui ont assuré des indemnités pour les pertes qu'il avoit éprouvées.

Tel est le fonds de cet *ultimatum*, qui présente une série de prétentions toujours croissantes, en proportion de la modération que le gouvernement de la république avait déployée. D'abord l'Angleterre consentait à la conservation de l'ordre de Malte, et voulait seulement assujettir cet ordre et ses états à l'autorité britannique.

Aujourd'hui, et pour la première fois, on demande l'abolition de cet ordre, et elle doit être consentie dans trente-six heures.

Mais les conditions définitivement proposées, fussent-elles aussi conformes au traité d'Amiens et aux intérêts de la France qu'elles leur sont contraires, la seule forme de ces demandes, le terme de trente-six heures prescrit à la réponse, ne peuvent laisser aucun doute sur la détermination du gouvernement Français. Non, jamais la France ne re-

Digitized by Google

connaît à dans aucun gouvernement le droit d'annuler, par un seul acte de sa volonté, les stipulations d'un engagement réciproque. Si elle a souffert que sous des formes qui annonçaient la menace, on lui présentât un *ultimatum verbal* de sept jours, un *ultimatum* de trente-six heures et des traités conclus avant d'être négociés, elle n'a pu avoir d'autre objet que de ramener le gouvernement britannique par l'exemple de sa modération; mais elle ne peut consentir à rien de ce qui compromet les intérêts de sa dignité et ceux de sa puissance.

Le soussigné est donc chargé de déclarer à S. E. lord Whitworth qu'aucune communication, dont le sens et les formes ne s'accorderaient pas avec les usages observés entre les grandes puissances, et avec le principe de la plus parfaite égalité entre l'un et l'autre état, ne sera plus admise en France.

Que rien ne pourra obliger le gouvernement français à disposer des pays qui ne lui appartiennent point, et qu'il ne reconnaîtra jamais à l'Angleterre le droit de violer, en quelque point que ce soit, les traités qu'elle aura faits avec lui.

Enfin le soussigné réitère la proposition de remettre Malte entre les mains de l'une des trois puissances garantes; et pour tous les autres objets étrangers au traité d'Amiens, il renouvelle la déclaration que le gouvernement français est prêt à ouvrir une négociation à leur égard.

Si le gouvernement anglais donne le signal de la guerre, il ne restera plus au gouvernement de la république qu'à se confier en la justice de sa cause et au Dieu des armées.

Le ministre des relations extérieures,
Signé Ch. M. TALLEYRAND.

Après avoir entendu ce Message, le sénat conservateur a nommé une députation pour porter au premier consul ses remercîmens pour cette communication. Dans sa délibération, le sénat dit: « qu'il est important de donner à la France le signal de la reconnaissance, si la paix répond aux vœux du premier consul; et du dévouement, si la dignité nationale lui demande la guerre. »

Pareille communication a été faite au corps législatif et au tribunat; ces deux autorités ont également envoyé une députation au premier consul. Le C. Fontanes a porté la parole au nom de la députation du corps législatif. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de donner le discours qu'il a prononcé devant le premier consul, et celui qu'il a prononcé dans le sein du corps législatif: on verrait que le C. Fontanes n'est pas seulement un homme de lettres très-distingué, mais qu'il est encore un orateur éloquent. Le C. Costas a porté la parole au nom de la députation du tribunat; il a rendu hommage à la sagesse, à la modération et à la fermeté du premier consul dans sa négociation avec le cabinet britannique.

TRIBUNAT.

Séance du 26 floréal. — Le tribunat ouvre sa séance à deux heures et demie. Le C. Garry occupe le fauteuil en l'absence du président. On renvoie au gouvernement une pétition tendante à faire interpréter l'article 3 de la loi du 24 frimaire an 6, pour la liquidation des dépôts

Digitized by Google

judiciaires volontaires. On passe à l'ordre du jour sur une pétition tendante à faire réviser des jugemens rendus par défaut. La séance est levée et ajournée à samedi, premier prairial.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 26 *floréal.* — Un secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance ; la rédaction en est adoptée. Le président annonce que l'ordre du jour appelle le renouvellement de la commission administrative.

Le C. Fontanes demande et obtient la parole pour faire une motion d'ordre. Le corps législatif se forme en comité secret pour l'entendre. A trois heures, le corps législatif lève sa séance, et s'ajourne à samedi, 1er. prairial. Rien n'a transpiré sur l'objet du comité secret.

Le 30 floréal, le tribunat et le corps législatif ont été convoqués extraordinairement ; des orateurs du gouvernement ont remis à ces deux autorités toutes les pièces relatives à la négociation avec l'Angleterre : « Les négociations sont interrompues, a dit l'orateur chargé de porter la parole au tribunat ; nous sommes prêts à combattre, si l'on nous attaque ; nous combattrons pour soutenir la foi des traités et l'honneur français. » Les présidens du corps législatif et du tribunat ont répondu aux orateurs. Le corps législatif s'est formé en comité secret pour nommer une commission chargée de rédiger un projet de message au gouvernement : il s'est ajourné au lendemain. Le tribunat a nommé une commission chargée de lui faire un rapport lundi prochain, sur les pièces de la négociation.

PARIS.

Les insurgés de Saint-Domingue ont fait une tentative pour prendre la ville du Cap, mais ils ont été vivement repoussés. Nous avons repris le fort Belair, dont ils s'étaient précédemment emparés.

Le C. Lauriston, aide-de-camp du premier Consul, est à Brest depuis le 21 floréal. Douze vaisseaux anglais étoient à la vue de ce port, il y a déjà plusieurs jours.

Digitized by Google

D'après un arrêté du gouvernement, les déclarations de succession ou de fortune, prescrites aux pensionnaires de la liste civile, aux ex-religieux et religieuses, et aux veuves des défenseurs de la patrie, par les lois des 17 nivose et 17 germinal an 2, 11 pluviose an 3, et 14 fructidor an 6, ne seront plus, à l'avenir, exigées lors du paiement des pensions.

Les pièces officielles de la négociation avec l'Angleterre forment un volume de 258 pages in-4°.; nous allons en extraire l'*ultimatum* du gouvernement britannique, tel qu'il a été présenté, le 20 floréal (10 mai,) par lord Whitworth. « 1°. Le gouvernement français s'engage à » ne mettre aucune opposition à la cession de l'île de » Lampedosa à S. M. B. par le roi des Deux-Siciles. » 2°. Vu l'état actuel de l'île de Lampedosa, S. M. B. res- » tera en possession de l'île de Malte, jusqu'à ce qu'il ait » été pris des arrangemens pour mettre S. M. à même » d'occuper l'île de Lampedosa comme poste militaire, » après quoi l'île de Malte sera remise aux habitans et » reconnue état indépendant. 3°. Le territoire batave sera » évacué, par les troupes françaises, dans l'espace d'un » mois après la conclusion d'une convention fondée sur » les principes de ce projet. 4°. Le roi d'Etrurie et » les républiques Italienne et Ligurienne seront recon- » nues par S. M. 5°. La Suisse sera évacuée par les trou- » pes françaises. 6°. Une provision territoriale convenable » sera assignée au roi de Sardaigne en Italie. - ARTICLE » SECRET. S. M. ne sera pas requise par le gouvernement » français d'évacuer Malte qu'après l'expiration du terme » de dix ans. »

Nous avons remarqué dans une des premières notes présentées après le traité d'Amiens, que le gouvernement français a demandé, d'après des considérations très-imposantes, l'éloignement des ci-devant évêques d'Arras et de St.-Pol de-Léon; que le nommé Georges et ses adhérens soient déportés au Canada; que les princes de la maison de Bourbon, actuellement dans la Grande-Bretagne, soient requis de se rendre à Varsovie, près du chef de leur famille; que ceux des émigrés qui se permettent encore de porter des ordres et des décorations appartenant à l'ancien gouvernement de France, soient tenus de quitter le territoire de l'empire britannique.

Digitized by Google

(N°. C.) 8 PRAIRIAL an 11
(Samedi 28 Mai 1803.)

MERCURE DE FRANCE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

CURE MERVEILLEUSE.

J'AVAIS gagné certaine maladie,
Qui se rapproche et tient de la folie :
J'étais privé de raison, de bon sens ;
Par fois pourtant j'en rattrapais l'usage.
Pour prévenir semblables accidens,
Je crus devoir recourir aux talens
D'un médecin, habile autant que sage.
— Racontez-moi, dans le plus grand détail,
Dit le docteur, le mal qui vous possède ;
Sur ce rapport je ferai mon travail,
Et tâcherai d'appliquer le remède.
— Voici le fait : j'éprouve, à chaque instant,
Certain besoin impérieux d'écrire,
De compiler, commenter et traduire ;
Je ne saurais dormir paisiblement ;
Souvent la nuit en sursaut je me lève.
Tout en rêvant, je couche par écrit,
Ce qui dans l'ombre a troublé mon esprit,

Digitized by Google

Et je compose un livre de mon rêve.
Je ne lis pas un seul mot des anciens,
Qu'à ce sujet je n'exerce ma plume.
Je prends bientôt leurs travaux pour les miens,
Et j'en compose un moderne volume,
Lequel revu, corrigé, mis au net,
Je vais porter à monsieur Crapelet. . . . (1)
Quand un Fréron s'acharne à me poursuivre,
Et sans respect s'amuse à me gloser,
Pour lui prouver la bonté de mon livre,
Je crie au meurtre, et vais lui proposer
De lui lancer une balle mâchée
Dans la cervelle, ou l'*artère trachée*. . . .
On me retient. . . . Je répands mes noirceurs
Sur le papier; je dirige ma rage
Contre mon siècle et contre les auteurs,
Dont les écrits me portent quelqu'ombrage:
Je les insulte et je les pousse à bout,
En les traitant, dans mes rimes peu chastes,
De *Polissons*, de *gueux*, de *Pédérastes*,
Puis je gémis sur la perte du goût;
Et m'enfermant pendant une semaine,
Sans m'approcher de créature humaine,
A mon ardeur je donne un libre cours. . . .
Je voudrais être au dernier de mes jours.
Tantôt je veux abandonner la ville,
Me retirer dans un bois de sapins,
Faire mon trou parmi ceux des lapins,
Brouter de l'herbe avec l'auteur d'Emile. . . .
Je dîne peu. — Soupez-vous? — Encor moins:
J'ai des raisons pour négliger ces soins. . . .

(1) Le nom de *Crapelet*, imprimeur, est ici uniquement pour la rime, et l'auteur n'a entendu faire allusion à personne dans le cours de cette plaisanterie.

Digitized by Google

— Je vous entends : sur votre nourriture
Vous éprouvez quelque difficulté....
On m'avoit dit que la littérature
A ses amis faisait la charité ;
Qu'on avait fait une quête publique,
Pour assister les pauvres gens d'esprit.
Que n'allez-vous partager le produit
D'une collecte aussi philantropique ?
Vous êtes fier ? — Un peu. — Vous avez tort.
Si vous aimiez la soupe économique,
Et faisiez cas des bouillons de Rumfort....
— Mourir de faim n'est pas ce qui me touche ;
Je ne tiens pas aux plaisirs de la bouche :
Pour me nourrir peu de chose suffit.
Dans mon état j'ai si peu d'appétit !
Sommes-nous faits pour manger et pour boire ?
J'ai faim et soif ; mais, hélas ! c'est de gloire :
On m'en refuse, et voilà mon malheur !
De-là, je crois, cette affreuse maigreur,
Ce teint plombé, cette mine allongée,...
Cet air sournois, ces accès de courroux...
— Vous m'effrayez ! Donnez-moi votre pouls ;
Voyons la langue.... Elle est un peu chargée....
En travaillant, quels livres lisez-vous ?
Quel est, mon cher, l'aliment ordinaire
De votre esprit ? — Helvétius, Voltaire,
Rousseau, Mably, Diderot, Condorcet,
Baile, Raynal, le baron de Copet....
Le plus souvent, pour aider mon génie,
Je vais puiser dans l'Encyclopédie,
Dont chaque livre, avec profusion,
Peut me fournir de l'érudition,
Des mots abstraits, de la métaphysique,
Et de l'esprit par ordre alphabétique....

Digitized by Google

— Que pensez-vous de la religion ? . . .
Je penche un peu pour un Être Suprême,
Premier moteur. . . . mais, quand j'y songe bien,
En vérité, je ne penche pour rien. . . .
— Sur l'homme enfin quel est votre système ?
— Je crois que l'homme est un simple animal,
Un composé de subtile matière,
Qui, mise en jeu par un souffle vital,
Retourne ensuite en petite poussière,
Dont se nourrit le règne végétal. . . .
Nous nous changeons peut-être en d'autres bêtes. . . .
Il se pourrait, tout docteur que vous êtes,
Que vous prissiez la forme d'un cheval. . . .
— Fort bien. Je vois, dans votre maladie,
Un caractère alarmant et fâcheux,
Lequel provient d'une philosophie
Qui fait chez vous des ravages affreux.
J'y réfléchis et et je ne trouve encore
Aucun remède au mal qui vous dévore,
Mais. . . . attendez. . . . J'en vois un tout nouveau
Dont je conçois un favorable augure;
Je le crois propre à guérir le cerveau
Le plus fêlé par la littérature,
Par l'athéïsme et l'incrédulité :
On le peut faire avec facilité ;
Car il s'agit d'une simple lecture,
Qui peut produire un merveilleux effet. . . .
Pendant un mois vous lirez, s'il vous plait,
Châteaubriant, sur le Christianisme.
— Vous me voulez remettre au catéchisme.
Ce livre-là, selon quelques savans,
Peut, tout au plus, séduire des enfans.
Vous me donnez un secours inutile :
Le titre seul m'a causé du dégoût,

Digitized by Google

Et le sujet a remué ma bile.
— L'avez-vous lu tout entier ? — Pas du tout.
— Il faut vous vaincre, et lire jusqu'au bout....
Je surmontai bientôt ma répugnance....
O de ce livre effet prodigieux !
En peu de temps il desilla mes yeux.
Dans mon esprit, une douce croyance
S'introduisit par un charme nouveau ;
Je fus rempli d'amour et d'espérance :
Je crus sortir de la nuit du tombeau.
Humilié de mes erreurs grossières,
J'en reconnus la cause avec effroi ;
Je m'étonnai du charme de la foi,
De la beauté du culte de nos pères.
Des jours sereins se levèrent pour moi ;
Sur l'avenir j'osai porter la vue :
La vérité dans mon cœur descendue,
Y ramena le calme, le bonheur....
Je fus guéri de ma mauvaise humeur,
De mon orgueil, de la sotte manie
De publier d'impertinens écrits ;
Plus éclairé, j'eus plus de modestie,
Et je laissai messieurs les beaux-esprits
Se rengorger dans leur philosophie....
Je rendis grâce au mortel inspiré,
Dont le génie et le touchant langage
Avaient produit ce bien inespéré.
Mon médecin eut aussi mon hommage...
A son remède, amis, ayez recours,
Si quelques maux troublent votre pensée,
Confiez-vous à ce seul panacée
Pour consoler et prolonger vos jours.

BERCHOUX.

Digitized by Google

ENIGME.

De l'énigme je suis le principe et la fin,
Mon être occupe le destin;
Je commence en été, je finis en automne,
Et suis toujours Flore et Pomone.

N. E. C., *Abonné.*

LOGOGRYPHE.

Sur cinq pieds, du guerrier paralysant le bras,
Au rôle de trompeur, sans tête, on me ravale;
Si je perds tête encor, femme n'eut tant d'appas,
Et ne pût moins que moi redouter de rivale.

Par un Abonné.

CHARADE.

Mon premier peut être un faux-pas,
Que mon dernier fuit, s'il est sage;
Mon tout, cher lecteur, ici-bas,
N'est, à dire vrai, qu'un passage.

A. B.

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Enigme est *Duc* (grand seigneur), *Duc* (sorte de hibou et oiseau de proie.)

Celui du Logogryphe est *Cornemuse*, où l'on trouve *Creuse, mesure, sucre, mère, cor, Cérès, Muse, rose, Rome, orme, morue, Rouen, Meuse, Corse, encore.*

Le mot de la Charade est *Pa-pa.*

Digitized by Google

Dialogues sur l'éloquence en général, et sur celle de la chaire en particulier, suivis des *Sermons choisis de* Fénélon. Un vol. *in*-12. Prix 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, à la librairie typographique, quai des Augustins, n°. 70; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

L'ÉDITEUR des *Sermons choisis* de Bossuet ne pouvait donner un meilleur pendant à cet ouvrage qu'en recueillant ce que Fénélon a écrit de plus soigné dans ce genre. Ces deux grands noms vont ensemble, et la postérité s'est plu à les réunir dans un même sentiment d'admiration. Mais chacun a son génie qui lui est propre, et il n'y a point de lecture plus variée que celle de leurs ouvrages, lors même qu'ils roulent sur un fonds d'idées semblables. Dans ces hauteurs admirables où Bossuet vous ravit, il semble que l'on converse avec une intelligence supérieure, qui *voit ce que nous croyons*. En écoutant Fénélon, on croit reposer sur le sein d'un ami, dont la voix endort nos douleurs. Mais je n'ai garde de vouloir chercher un sujet de comparaisons et d'antithèses dans ces deux grands hommes; l'imagination trouve à se jouer entre l'Aigle de Meaux et le Cygne de Cambrai. Mais la vérité est presque toujours sacrifiée à ces petites pointes d'esprit. Je suis loin de croire que Bossuet n'eût que de la force sans douceur et de l'élévation sans tendresse; il avait une âme aussi profondément sensible que celle de Fénélon; et je souffre de voir que ceux qui l'ont lu trop légèrement, en prennent une autre opinion. Si son cœur et ses entrailles parlent moins

Digitized by Google

souvent dans ses livres, c'est que la nature de ses méditations ne le permettoit pas ; il croyoit devoir au public des vérités plutôt que des sentimens : mais s'il s'attachait, avant tout, à porter la lumière dans le fond des esprits, avec quelle puissance ne remuait-il pas ses auditeurs quand il le voulait ? Dans mille endroits de ses *Oraisons Funèbres*, n'y a-t-il pas des accens qui vont chercher l'âme ? sur-tout dans cette dernière et éloquente effusion de son cœur, lorsqu'il vient pleurer, après tous les autres, sur le tombeau du prince de Condé, ce retour attendrissant qu'il fait sur lui-même, *ces cheveux blancs* par lesquels il se sent averti de son heure ; enfin ces derniers sons *d'une voix qui tombe*. . . . . N'y a-t-il pas là quelque chose de bien sentimental et de bien profond ? Que ce ne soit encore, si l'on veut, que des mouvemens oratoires, j'y consens ; entrons dans le sein de l'amitié et dans le cœur même de ce grand homme, lisez la lettre qu'il écrivait à milord Perth, pendant que ce seigneur souffrait pour la foi en Ecosse. Quel cœur ! quelle bonté ! quelle plénitude et quelle force de sentiment ! que c'est bien là qu'on trouve le génie et la vraie beauté du christianisme ! Jamais, depuis Saint Paul et Saint Augustin, on n'avait rien écrit de si tendre ; jamais la religion n'avait consolé le malheur avec une éloquence si touchante ; jamais on n'avait montré une si belle âme. Il est impossible de lire cette lettre sans être ému jusqu'aux larmes et sans avoir le cœur plein d'une tendre vénération pour le grand homme qui l'a écrite.

Voilà, voilà les maîtres dont notre patrie a besoin, si l'on veut que des sentimens d'honneur et de vertu éteignent cette ardeur d'ambition et de cupidité, cette soif du gain qui est devenue comme le seul esprit de notre nation. Leurs livres ne sont

Digitized by Google

pas seulement des trésors d'éloquence et de savoir, mais de générosité et de grandeur d'âme; et telle page de Bossuet ou de Fénélon fera plus de cœurs français, que la philosophie n'a fait d'égoïstes avec ses viles maximes. Lors même que le monde n'aurait plus d'autres ressorts que l'intérêt et l'amour propre, il faudrait encore qu'il retournât vers ces grands hommes, et qu'il en reçût les leçons, puisque leurs ennemis même leur accordent d'être les plus parfaits modèles dans l'art le plus brillant et le plus difficile (1). M. de Voltaire, qui avait ses momens de conscience et de justice, dit dans un endroit, en parlant de Bossuet, *l'homme le plus naturellement éloquent qui ait jamais paru.....* Et on pourrait dire de même de Fénélon, que c'est l'écrivain le plus naturellement spirituel qui ait existé : car tous deux ont ce rare mérite, que leur éloquence ne décèle jamais l'effort ni le travail; on n'y sent aucune gêne, aucun apprêt; tout y est le fruit d'un heureux naturel; tout y coule de source; on ne sait où ils prennent cette multitude de tours pleins d'aisance, d'une grâce achevée et d'une simplicité énergique.

Ce qui est sorti de la plume de Fénélon se distingue par ce genre d'esprit aisé, fertile, plein de naturel; mais ce qui l'a rendu immortel, c'est ce que son cœur a produit. Il avait un talent rare pour le dialogue, genre de composition qui demande beaucoup de finesse et de vivacité. Ses *Dialogues des Morts* sont peu travaillés; ce sont le plus souvent des thèmes composés à la hâte pour l'instruction du duc de Bourgogne; mais la main du maître s'y fait sentir en bien des endroits : parmi une foule de traits aussi fins et aussi enjoués que

(1) Fénélon et Bossuet seraient auteurs classiques, même chez des payens.

Digitized by Google

ceux de Lucien, il y en a de profonds, qui entrent bien avant dans le cœur humain. Il était plus jeune lorsqu'il fit ses dialogues sur l'éloquence et sur la chaire; il y paraît très-vif; le style en est séduisant, et ses idées sont quelquefois pressées avec beaucoup de force et de chaleur : cependant sa méthode pour la prédication souffre quelques difficultés.

Son idée est que les orateurs sacrés devraient s'accoutumer à parler d'inspiration et d'abondance de cœur, au lieu de réciter de mémoire un discours écrit. C'est de là qu'il fait dépendre les plus vives impressions de l'éloquence. Cette question touche à des points délicats. L'exemple des premiers apôtres, qui parlaient toujours sans préparation, *prout spiritus dabat eloqui*, comme dit l'écriture, semble être ici d'une grande autorité; mais outre que les voies extraordinaires ne doivent pas entrer dans une méthode générale, il faut considérer ce que le progrès des choses demande dans la société; et c'est à quoi l'on fait peu d'attention, lorsqu'on va prendre un exemple dans des temps éloignés. Les premiers hérauts du christianisme portaient la parole à des nations étrangères. On les écoutait, ou on les faisait mourir. Leur mission était aussi simple qu'héroïque. Ils n'avaient qu'à jeter la semence, et à la rendre féconde par leur sang. Cet ouvrage est achevé; aujourd'hui la parole est répandue, et elle a pris racine. Il reste à en tirer les conséquences pour toute la conduite de la vie, parce qu'elle renferme en soi les principes les plus étendus de la société, qui se développent avec l'âge et selon ses besoins. Chaque jour, il en faut faire l'application à des mœurs et à des usages connus, à des circonstances plus ou moins délicates, qui demandent du ménagement, parce qu'il n'est plus question de conquérir, mais

Digitized by Google

de gouverner. Enfin, les difficultés naissent et se compliquent. Il y a des erreurs à éclaircir, des objections à résoudre, des faits à présenter, une histoire entière à recueillir. Le secours de l'étude, de la méditation, de la mémoire, l'art du raisonnement, celui de l'éloquence, toutes les sciences humaines, en un mot, deviennent donc nécessaires, par degrés: on les cultive par un besoin invincible, qui prend sa source dans la nature même; et ce progrès fait assez comprendre comment telle méthode qui convenait à l'origine des choses ne peut plus suffire à un état plus avancé.

C'est pour avoir mal connu un point si important dans les choses humaines, que Rousseau a perpétuellement vu l'homme et la société sous un jour faux. Ses idées même les plus justes lui tendaient des piéges, en donnant une couleur de vérité à ses illusions. On le voit clairement, dans sa réplique au roi de Pologne, où l'on aperçoit un homme encore chancelant dans ses opinions, et qui cherche à s'affermir sur un terrain où il a d'abord mis le pied assez légèrement. Il cite les pères et les docteurs; et c'est, l'évangile à la main, qu'il s'imagine confondre les sciences, lorsqu'il s'écrie éloquemment: *Non, ce n'est point avec tant d'art et d'appareil que l'évangile s'est étendu par tout l'univers, et que sa beauté ravissante a pénétré les cœurs.* Mais sa beauté, Philosophe, n'a point empêché ses ennemis de l'attaquer. La défense est donc devenue nécessaire, conséquemment l'art et le savoir. *On a avili sa sublime simplicité par de misérables pointilleries.* Si sa simplicité n'avait rencontré que des cœurs droits, il n'eût fallu sans doute employer ni tant de raisonnemens, ni tant d'éloquence. Si les philosophes n'avaient pas eu des subtilités pour l'obscurcir, les théologiens n'auraient pas eu besoin d'argumens

Digitized by Google

pour le justifier. Ce qui revient à dire que s'il n'y avait pas d'erreur, on n'aurait pas besoin de démonstration; et que sans l'ignorance et la mauvaise foi, l'étude et la logique seraient inutiles. Mais qui verra le monde, tel qu'il est, livré au combat de la vérité et de l'erreur, et qui prendra la peine de considérer la proportion naturelle qui doit s'établir entre l'attaque et la défense, sera conduit par un enchaînement sensible à reconnaître que les plus hautes questions de la théologie sont devenues aussi nécessaires que les premiers principes de l'évangile, puisqu'elles n'en sont que le développement. Les jeunes gens qui sont accoutumés à traiter de minuties et de vaines disputes tout ce qui passe leur portée, ne soupçonnent pas combien il y a d'ignorance et de légèreté dans ce mépris. Les philosophes ont étrangement brouillé toutes les nations. Mais on ne désespère pas à la longue de faire recevoir des idées plus justes.

En appliquant ce qui vient d'être dit à la méthode de Fénélon, on peut juger que, dans l'état présent des choses, la prédication, tout en conservant les grands caractères de l'éloquence évangélique, la simplicité du sublime et la tendresse de l'onction, ne peut plus être ce qu'elle était dans les premiers temps. Elle ne doit pas se borner aux mouvemens d'un cœur sensible qui se répand sur un auditoire déjà convaincu. Il faut instruire, et le champ de l'instruction est devenu si vaste, il comprend tant de questions importantes, qu'il n'y a, ce semble, que des écrits raisonnés et profonds qui puissent répandre avec ordre toutes les idées de l'esprit. Fénélon entreprend d'accorder ces deux choses. Il veut que l'orateur sacré parle sans avoir rien écrit, ni rien appris par cœur; mais il veut aussi qu'il ne l'entreprenne qu'après

Digitized by Google

avoir longuement et mûrement médité. Il lui demande un savoir étendu, et une logique exercée. Il veut qu'il se soit rempli de son sujet, qu'il en ait d'avance rangé toutes les parties dans sa tête, qu'il ait distribué ses preuves, disposé ses raisonnemens, qu'il ait même mis en réserve certains tours et certains mouvemens propres à ranimer une attention languissante, de manière qu'il n'ait plus qu'à s'abandonner à son génie et à l'inspiration du moment qui lui fourniront ses expressions. Il fait sentir tout ce que l'éloquence extérieure gagnerait à cette méthode; combien l'action de l'orateur serait vive, sa déclaration pleine de grâce et d'esprit, sa voix variée par mille inflexions touchantes, ses yeux pleins d'éclairs ou de larmes, tout son corps animé par des mouvemens naturels; enfin, combien l'auditoire serait ému, puisque l'orateur le serait nécessairement lui-même. Il va jusqu'à croire que les idées et les raisonnemens y gagneraient, sinon pour la justesse et la précision, au moins pour le tour et l'énergie; et il est certain que l'âme, dans cet état d'agitation, a quelquefois des hardiesses de style qui l'étonnent elle-même. Tout cela est appuyé de l'exemple des anciens orateurs qu'on suppose avoir parlé de cette manière, apparemment parce qu'ils mettaient l'action au-dessus de tout, et que l'action n'accompagne guères un discours récité mot-à-mot.

Il y a là bien des choses vraies, et Fénélon a fait, presque sans y penser, un des meilleurs traités qu'il y ait sur l'éloquence. Mais cet ouvrage n'a pas paru de son vivant. Il a craint de le rendre public, parce qu'il s'éloigne un peu des manières de son temps. Singulière retenue dans un si grand homme, lorsqu'on la compare à l'audace burlesque de ces philosophes qui voulaient apprendre à leur siècle *à penser*, et qui se montaient sur

Digitized by Google

des échasses pour annoncer à tout l'univers qu'ils avaient des idées !

Fénélon avait pris en lui-même le modèle de son orateur ; et, à bien des égards, sa méthode ne peut convenir qu'à un homme que la surabondance de son génie et de son cœur rend éloquent, comme malgré lui. Il y a trop peu d'hommes qui soient capables d'une forte méditation, et qui, en même temps, soient doués d'une présence d'esprit assez ferme, pour pouvoir arranger et suivre dans leur tête tous les points d'une discussion approfondie. Indépendamment de mille causes imprévues qui peuvent jeter de la confusion dans les idées, et troubler l'attention de l'esprit, le seul danger d'une parole hasardée, qui peut échapper à un orateur qui improvise, rend cette méthode absolument impraticable pour la chaire, qui n'admet rien que de réfléchi et de mesuré. A ne considérer que l'art oratoire, la coutume de parler sans préparation, ou plutôt sans le secours de l'écriture, jette les hommes dans un autre défaut qui n'est pas moins nuisible à l'éloquence. C'est cette malheureuse facilité d'avocat, cette abondance fade et stérile, qui accoutume l'esprit à se contenter de raisons superficielles et d'expressions petites et vulgaires : défaut, du reste, qui se fait remarquer aussi bien dans ceux qui écrivent sans avoir réfléchi, que dans ceux qui parlent sans avoir écrit. De tels orateurs et de tels écrivains font l'étonnement de la multitude qui n'admire en eux qu'une seule chose, c'est qu'ils ne tarissent point. Mais leur fécondité inépuisable est le fléau de habiles gens. Si l'on réfléchit ensuite à ce qui a été dit du progrès de la science, on se convaincra que, dans bien des questions, il ne suffit pas à l'homme le plus éloquent de parler ou d'écrire de génie. Il faut s'appuyer des autorités, appeler l'histoire en

Digitized by Google

témoignage, discuter les monumens et les titres, s'engager dès-lors dans des recherches savantes, et multiplier les citations, ce qui nous ramène à la nécessité d'écrire avant de parler, car on sent bien qu'un discours improvisé ne peut guères avoir ni ce poids ni cette mesure. Mais s'il est permis de mêler ses idées à celles d'un aussi grand maître que Fénélon, il semble qu'on aura concilié les avantages qui sont propres à chaque méthode, si l'orateur traite d'abord ce qui appartient à l'instruction et à l'information, dans un sujet quelconque, avec toute la force de réflexion que comporte un discours écrit, et qu'ensuite, dans tout ce qui touche aux passions, il s'abandonne sans préparation et sans étude, aux mouvemens de son âme. On ne voit pas d'autre moyen de réunir les deux points de ce bel art, d'être solide pour convaincre, et touchant pour persuader.

Fénélon avait été missionnaire ; il s'était formé par état à l'éloquence apostolique ; il avait la science du cœur ; il faisait couler les larmes, parce qu'il savoit pleurer lui-même ; sa méthode était le fruit de son expérience, et on assure qu'il la pratiqua toute sa vie. C'est pour cela qu'il n'a laissé que quelques sermons écrits dans sa jeunesse ou dans des circonstances d'éclat. Mais on peut voir avec quel soin et quelle application il se pénétrait de son sujet, combien le travail de la réflexion suppléait en lui au travail de la plume. On trouvera à la fin des *Sermons choisis*, un plan d'un de ses discours, figuré d'après son manuscrit, où l'on peut étudier sa manière de composer, et suivre en quelque sorte les traces de la méditation. Il est heureux qu'il se soit fait un devoir d'écrire son discours à *l'électeur de Cologne*, qui passe pour un chef-d'œuvre, et qui est effectivement admirable, sur-tout par l'emploi de l'Écriture, d'où il

Digitized by Google

a tiré des richesses d'expression et des beautés de sentiment bien supérieures à tout ce qui est sorti du cœur et de l'imagination des poètes. « La » première partie de ce discours, dit M. l'abbé » Mauri, est écrite avec l'énergie et l'élévation de » Bossuet ; *la seconde suppose une sensibilité qui* » *n'appartient qu'à Fénélon.* » On a vu ce qu'il faut penser de ce dernier éloge ; le premier est plus juste et plus vrai. Il n'y a rien de si noble que tout ce que Fénélon établit pour montrer que les puissances et les sociétés ont besoin de christianisme pour s'affermir, mais que le christianisme n'a pas besoin d'elles, puisque jamais il n'a paru aussi ferme et aussi florissant que lorsqu'il s'est soutenu, non-seulement sans leur secours, mais même contre tous leurs efforts, pendant la durée de trois siècles. Voilà une force inattaquable, elle se fonde sur sa doctrine, et se prouve par l'histoire. Où sont ces hommes qui croyaient son dernier jour arrivé ? Hier ils faisaient un peu de bruit, aujourd'hui on ne les entend plus.

Dans la seconde partie, on a remarqué ce mouvement si digne d'un grand évêque : *O pasteurs ! loin de vous tous cœurs rétrécis ! élargissez, élargissez vos entrailles ; vous ne savez rien, si vous ne savez que commander, que reprendre, que corriger, que montrer la lettre de la loi ; soyez pères ; ce n'est pas assez, soyez mères, enfantez dans la douleur.* . . . . . etc. Non, ce n'est pas le cœur de l'homme qui peut donner la vie à une éloquence de ce caractère, il ne s'est pas enseigné à lui-même des sentimens si élevés au-dessus de sa nature, un dévouement si contraire à ses passions les plus vives et les plus enracinées ; tant de grandeur et tant de petitesse ne peuvent sortir du même fonds. Une si héroïque tendresse n'a pu être mêlée dans ses entrailles avec tant de cruauté ;

Digitized by Google



cruauté; il en faut chercher la source dans cet esprit surnaturel qui faisait dire à un orateur de la même loi : *Qui est-ce qui s'affaiblit, sans que je m'affaiblisse avec lui? Qui est-ce qui tombe sans que mon cœur brûle pour le relever!* Qui infirmatur, et non infirmor? etc. étonnante bonté, qui s'emploie à consoler l'homme des maux que l'homme lui fait souffrir! c'est elle qui inspire les Fénélon, les Paul, les Augustin, ces anges de la paix et de la douceur, qui, pendant que les hommes se déchirent impitoyablement, arrosent de leurs larmes les blessures qu'ils se font, et soutiennent sur le lit de mort ceux qui les ont calomniés pendant toute leur vie.

Ch. D.

ELIESER ET NEPHTALY, poëme traduit de l'Hébreu, suivi d'un DIALOGUE ENTRE DEUX CHIENS. Nouvelle imitée de Cervantes; *ouvrages posthumes de M.* de Florian : *un volume in-*18. *Prix, 1 fr. et 1 fr.* 25 *cent. franc de port. A Paris, chez* Guillaume, *libraire, rue de la Harpe, collége d'Harcourt; et* le Normant, *imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n.* 42.

La Renommée est une déesse plus capricieuse que la Fortune, et ses faveurs ne sont pas toujours faites pour justifier les mouvemens de notre amour propre. Je connais plus d'une tête vide qui se trouve chargée de myrtes et de lauriers, et plus d'un autel a été élevé à des gens qui n'étaient point des dieux. Rien n'est, d'ailleurs, plus arbitraire que les réputations. On connaît ce vers du *Méchant*:

L'aigle d'une maison n'est qu'un sot dans une autre.

Paris avait autrefois des grands hommes pour tous les

Digitized by Google

pays. Tel écrivain qui était à peine connu dans la capitale, était célèbre dans la province; un autre n'avait de célébrité qu'en Allemagne, et il était ignoré par-tout ailleurs; le nom d'un poète ou d'un romancier, qui n'était jamais cité sur les bords de la Seine, passait souvent les mers, et il recevait tout l'encens des Antilles. Ces réflexions ne seront peut-être pas déplacées dans un article où il est question de M. de Florian. On sait que cet écrivain avait joui d'abord d'une assez grande réputation dans la capitale; peu-à-peu sa gloire avait passé dans la province; et lorsqu'il est mort, elle commençait à prendre tout doucement le chemin des Colonies. L'œuvre posthume que nous annonçons, ne l'aurait assurément pas fait revenir de ces climats lointains; cette œuvre posthume consiste en un poëme en quatre chants, intitulé *Nephtaly et Elieser*, et un *Dialogue entre deux Chiens*, traduit de *Michel Cervantes*.

Nous allons donner une idée du poëme: « Sadoc n'avait plus d'épouse. Deux fils jumeaux lui étaient restés. Elieser et Nephtaly, à peine âgés de dix-neuf ans, étaient l'exemple et l'amour d'Israël. Beaux, sages comme Joseph, aimables comme Benjamin, lorsque, revêtus de leurs robes blanches, ils accompagnaient le grand-prêtre, et lui présentaient à l'autel les arymes ou l'encens, le peuple, en voyant le père et les fils, croyait voir Abraham au milieu des Anges. Lorsqu'après le coucher du soleil, se promenant autour de la ville, ils se plaisaient à lever les pesantes pierres qui couvraient les citernes, pour abreuver les troupeaux des jeunes filles revenant des champs, ces jeunes filles, en les saluant, ne pouvaient s'empêcher de rougir, et, toutes pensives auprès de leurs mères, se faisaient dire le soir comment Jacob choisit pour épouse celle dont il avait abreuvé le troupeau. »

Elieser et Nephtaly ne connaissaient point l'amour,

Digitized by Google

mais ils étaient unis par l'amitié la plus vive. Eliezer, non moins aimant, non moins tendre que Nephtaly, était né plus sérieux et plus grave; Nephtaly, plus impétueux, mais aussi pur que son frère, aimait comme lui la vertu. Un jour qu'ils parcouraient tous deux, suivis de leurs jeunes amis, les brûlans rochers de Remmon, Nephtaly, se laissant emporter à la suite d'une panthère, s'écarte, s'éloigne d'Eliezer, laisse loin de lui tous ses compagnons, et passe bientôt les limites des lieux qui lui étaient connus. Il s'égare dans le désert, et ressent bientôt les tourmens de cette soif si terrible, qui seule dans ces climats suffit pour donner une prompte mort.

Il saisit le vase de lait qu'il portait toujours dans son sein. Il va l'approcher de sa bouche, lorsqu'il entend derrière lui des cris inarticulés; il regarde, il voit une jeune Israélite qui tombe à genoux, en demandant de l'eau pour appaiser sa soif mortelle. Nephtaly court à cette infortunée, et lui verse le vase de lait, qui était son seul espoir contre le trépas; il se condamne à une mort presque certaine, pour sauver la vie de la jeune inconnue; victime de sa générosité, il tombe bientôt en défaillance; la jeune Israélite s'en aperçoit, et bravant les hordes des Moabites qui la poursuivaient, elle court à la maison d'Abdias son père, afin de trouver des secours pour son bienfaiteur expirant. Pendant que la fille d'Abdias retournait à la maison de son père, Eliéser et ses jeunes compagnons arrivent auprès de Nephtaly, et ils le reportent presque mourant à la maison de Sadoc. Bientôt Nephtaly est rappelé à la vie et à la santé; l'image de la jeune Israélite est la première idée qui vient le frapper à son réveil: il ne respire plus que pour cette belle inconnue dont il ignore le pays et le nom. Rachel, la fille d'Abdias, n'a pu oublier le jeune étranger qui lui a sauvé la vie; elle quitte la maison paternelle pour aller, à Silo, offrir dans le temple du Sei-

Digitized by Google

gneur, deux jeunes colombes et un agneau blanc; elle invoque le dieu d'Israël, elle le conjure en secret de sauver les jours du jeune inconnu à qui elle doit la vie; Elieser présidait alors aux sacrifices; la jeune Israélite s'adresse à lui : « Pardonnez, lévite du Seigneur, lui dit-elle, pardonnez à une inconnue de vous retenir un moment. Quoique étrangère dans Silo, je ne suis point une infidelle, je demeure en Benjamin, dans le hameau de Luza. Mon nom est Rachel. Mon père Abdias adore le dieu d'Isaac. Je viens offrir à l'éternel cet agneau, ces deux colombes, seule richesse dont puisse disposer la fille d'un simple pasteur. Daignerez-vous, enfant d'Aaron, les immoler pour moi sur l'autel, et solliciter du Très-Haut la grâce que je lui demande? » — « Fille d'Abdias, lui dit Eliezer, que demandez-vous au Seigneur? » Rachel lui répond qu'elle implore le Très-Haut pour le mortel *à qui elle doit la vie*, et l'innocente fille d'Abdias laisse croire ainsi au jeune lévite qu'elle vient offrir un sacrifice pour son père. Le nœud du poëme réside en partie dans ce jeu de mots.

Cependant Elieser n'a pas vu la belle Rachel sans admiration, et il en devient épris à son tour. Les deux frères sont rivaux sans le savoir, et bientôt leur amitié sera mise à l'épreuve par l'amour. Les deux frères ne tardent pas à se faire part du nouveau sentiment qu'ils éprouvent, l'un pour une beauté dont il ignore le nom et la famille, l'autre pour la jeune Rachel. « O mon frère! s'écrie Elieser, » si tu l'avais vue à genoux, tenant dans ses mains deux » colombes, élevant au ciel des yeux pleins de larmes! » *sa tristesse l'embellissait, sa douleur augmentait sa* » *grâce;* elle priait pour son père.... » On s'étonnera de voir ces jeunes Israélites, de la tribu de Lévi, parler un langage qu'on trouverait précieux aujourd'hui même dans nos salons; Nephtaly ne parle pas avec moins de prétention. « Le temps qui s'écoule sans elle, s'écrie-t-il,

Digitized by Google

» n'appartient pas à ma vie ; l'univers se réduit pour moi » à la place où je la rencontrai.—O mon frère pardonne à » ton tour, ou plutôt, mon frère, rassurons nous, nos » âmes sont toujours les mêmes ; le feu sacré de notre » amitié n'a point rallenti son ardeur ; il nous anime, il » nous soutient ; c'est lui, c'est lui qui nous fait vivre, » *mais une flamme différente nous consume et nous fait* » *mourir*.... Tous deux s'interrompent mutuellement ; » tous deux depuis leur confidence semblent avoir changé » d'amour. »

Nephtaly ne sait pas même le nom de celle qu'il adore : on ne peut ni le consoler, ni le rendre heureux. Elieser aime Rachel ; et Rachel n'est point inconnue : Nephtaly s'offre d'aller la demander lui-même en mariage pour son frère. Il part, après avoir obtenu le consentement de Sadoc ; il arrive chez Abdias. Mais quelle est sa surprise, lorsqu'il reconnaît la jeune Israélite, à laquelle il a sauvé la vie ! Quel est l'étonnement de Rachel, lorsqu'elle revoit l'étranger qu'elle a vu dans le désert ! « Mon père, » dit-elle d'une faible voix, vous m'avez donnée au fils » de Sadoc ; je dois obéir en silence. Mon cœur sera prêt » à suivre ma main, si le frère d'Elieser veut me con» firmer de sa bouche, que c'est pour m'appeler sa sœur, » qu'il est venu jusque dans ces lieux. » Rachel a recours aux petits moyens de la coquetterie ; elle cherche à provoquer un aveu de Nephtaly ; mais celui-ci reste fidèle à l'amitié. La fille d'Abdias, dit M. de Florian, en éprouvait un secret dépit, qu'elle prenait pour de la haine. Elle se promettait de haïr le jeune Hébreux, et elle le regardait sans cesse. Cependant Nephtaly, Abdias et Rachel se mettent en marche pour se rendre à Silo, où les attendaient l'heureux et tranquille Elieser. Le mariage est célébré avec une pompe solennelle. Rachel aime toujours Nephtaly, et elle ne peut résister à sa passion. « Ne

Digitized by Google

» nous cachons point nos combats, dit-elle à celui qu'elle » aime ; mais *assurons-nous plutôt la victoire ; je vous* » *aime, et vous m'adorez : je me hâte d'en faire l'aveu.* » Après cet aveu un peu singulier, l'épouse d'Elieser conjure Nephtaly de s'éloigner : elle lui déclare qu'elle ne peut plus être vertueuse auprès de lui. Nephtaly consent à tout pour l'amour de son frère. Mais Elieser a tout entendu ; il apprend que son mariage va causer le malheur de Nephtaly et de Rachel. Saisi du plus violent désespoir, il s'éloigne de la maison paternelle, et disparaît pour jamais. On le croit mort ; il est pleuré par Sadoc, par Nephtaly, par Rachel. Soixante-dix jours se sont écoulés ; et, suivant la coutume d'Israël, Nephtaly épouse la veuve de son frère, non cependant sans avoir hésité, et sans s'être reproché son bonheur. « Elieser n'est » plus, s'écrie-t-il, *comment oserais-je être heureux !* » Que ce jargon est loin de la nature ! qu'il est loin surtout du ton et des mœurs des Israélites !.

Après tous ces combats, Nephtaly finit cependant par *oser être heureux ;* et douze lunes s'étant renouvelées, Rachel lui donna un fils, qui fut nommé Elieser. Le jeune Elieser croissait en âge et en sagesse. Il n'avait pas atteint sa neuvième année, qu'il courait déjà dans le désert ; or, il a rencontré dans le désert un solitaire qui traînait sa vie de caverne en caverne. Cet inconnu se plaisait à attirer le fils de Rachel dans sa grotte sauvage. Le jeune Elieser s'échappait chaque jour de la maison paternelle pour le visiter. Un jour le solitaire était tombé gravement malade, et la mort paraissait déjà sur son visage. Le jeune Elieser vient chercher sa mère ; Rachel et Nephtaly se rendent à la grotte du solitaire ; mais quelle est leur surprise, leur douleur, lorsqu'ils reconnaissent Elieser, premier époux de Rachel ! Nephtaly n'osait pas *être heureux* sans Elieser ; dès qu'Elieser voit Nephtaly et

Digitized by Google

Rachel, *il n'ose plus être malheureux*; et après avoir raconté le secret de sa fuite, il expire au milieu de ce qu'il a de plus cher.

Tel est le sujet et la marche du poëme d'Elieser et de Nephtaly. On a long-temps agité la question de savoir si on pouvait faire un poëme en prose : cette discussion s'était élevée au sujet du Télémaque, et nous ne la renouvellerons pas au sujet d'*Elieser*, qui mériterait à peine le titre de roman. On n'a jamais poussé plus loin, dans aucun roman moderne, l'invraisemblance des incidens. La passion d'Elieser pour Rachel, qu'il a vue au temple, et celle de Nephtaly pour une inconnue, qu'il a vue dans le désert, ne sont là que pour attester la pauvreté d'invention dans l'esprit de l'auteur. Ce que nous avons cité, peut suffire pour donner une idée du style : non-seulement M. de Florian n'employe pas les couleurs de son sujet, mais il se trompe sur l'amitié, qu'il représente comme une passion, et sur l'amour, qu'il ne peint que comme un simple sentiment. Les Lévites agissent comme nos merveilleux; les filles israélites parlent comme nos coquettes, et les Hébreux ne sont au fonds que de légers Parisiens. Même dans les morceaux les plus agréables de son poëme, M. de Florian ne s'élève jamais au-dessus du ton fade et doucereux de l'idylle; et l'on pourrait répéter ici le mot d'une femme qui disait en parlant de l'auteur de Galatée : *Les bergeries de* M. *de Florian sont charmantes, il n'y manque qu'une chose*; C'EST UN LOUP.

La préface du poëme est beaucoup plus intéressante que le poëme lui-même; elle renferme quelques détails piquans sur les mœurs des juifs; nous en citerons ici quelque chose, pour dédommager le lecteur. C'est un dialogue entre M. de Florian et M. Jonathas : « A combien faites-» vous monter, dit l'auteur, le nombre des Hébreux » actuellement dispersés sur la terre? Ce calcul n'est pas

Digitized by Google

» facile, répond Jonathas ; on a de la peine à faire le » dénombrement exact des habitans d'un seul empire, » jugez de la difficulté de dénombrer un peuple répandu » dans les quatre parties du monde, et se cachant presque » par-tout. Mais si l'on veut ajouter à la très-grande quan- » tité de juifs établis en Europe le prodigieux nombre » de ceux qui vivent en Asie, depuis Constantinople jus- » qu'à Pékin, ceux que l'on trouve sur les côtes d'Afrique » et dans quelques contrées de l'Amérique, je crois à- » peu-près certain que ce calcul passerait cinq millions » d'individus. Vous en êtes étonné ; vous cesseriez de » l'être si vous connaissiez nos mœurs et nos lois.

» Ces lois nous prescrivent le mariage avant vingt ans : » tout Hébreux qui, à cet âge, ne prend point une femme, » est regardé comme vivant dans le crime. Nos frères » d'Orient ont plusieurs épouses, et par-tout le divorce » est permis. Voilà déjà de grandes raisons pour que » notre population soit immense. Ajoutez-y qu'en général » nous sommes sobres, laborieux, continens ; que, chez » aucun peuple, la foi conjugale n'est autant respectée ; » que nous ne portons point les armes ; et que nous seuls » peut-être, en Europe, sommes exempts des deux fléaux » qui détruisent le plus l'espèce humaine, la guerre et la » débauche.

» Sans cela, d'après les persécutions que nous avons » souffertes dans tous les pays, d'après l'innombrable » quantité de juifs immolés, la race en serait éteinte. » Mais ces persécutions nous ont plus unis, plus resserrés » entre nous. Des frères heureux peuvent se diviser : des » frères malheureux s'embrassent. Quand nous étions dans » notre Palestine, sous nos rois, sous nos grands-prêtres, » nous nous déchirions entre nous, nous n'observions pas » notre loi, nous élevions des temples aux idoles. Depuis » que nous n'avons plus ni patrie, ni prêtres, ni temples,

Digitized by Google

» depuis qu'il faut s'exposer à la mort pour obéir à notre » Dieu, nous lui sommes bien plus fidèles, nous nous » souvenons beaucoup mieux qu'il nous ordonne de nous » aimer. Hélas ! c'est notre seule jouissance. Etrangers » dans tous les états, inhabiles à tous les emplois, ne nous » mêlant point des affaires publiques, la seule ambition » qui nous soit permise, les seuls plaisirs qu'on nous ait » laissés, c'est d'être bon époux, bon père ; de réunir, » de concentrer dans notre bonheur domestique toutes les » sortes de bonheur ; de chercher, de trouver dans nos » familles, les douceurs, les consolations que le monde » entier nous refuse.

» Une de ces consolations, c'est de remplir avec un » grand zèle le beau précepte de l'aumône. Vos villes les » plus opulentes sont souvent pleines de vos pauvres ; » vous n'avez guère rencontré de juif qui vous ait de- » mandé du pain. Par-tout où nous sommes un peu » nombreux, nous avons une bourse commune pour se- » courir nos frères indigens. Cette bourse n'est jamais vide ; » et la manière dont elle se remplit est encore un secret, » même entre nous. Vos édits nous défendent de posséder » des biens-fonds ; nous sommes pourtant assez riches : » et l'origine de nos fortunes n'est pas l'usure, comme » on l'a trop répété ; mais l'activité, l'amour du travail, » la nécessité de vivre avec moins de moyens que les au- » tres, l'intelligence du commerce, qui semble être l'a- » panage des Hébreux, cette intelligence, qui, dans des » temps de barbarie, nous fit inventer les lettres de » change, nous rendit les facteurs de l'univers, où nous » étions dispersés, et contribua, plus qu'on ne pense, à » former les premiers liens qui depuis ont uni entr'elles » toutes les nations de l'Europe. Ainsi, nous devons en- » core nos richesses à l'oppression, comme nous lui de- » vons en partie notre population et notre bienfaisance.

Digitized by Google

» On nous laisse, cependant, assez paisibles en Pologne » et dans quelques cantons de l'Italie. En Angleterre, » sur-tout en Hollande, nous sommes plus que tolérés. » Nous y professons notre culte publiquement; nous y » avons des synagogues, où nos rabbins, qui ne sont au- » tre chose que les docteurs de notre loi, nous exhortent » à la vertu, à la pureté, reprennent ceux d'entre nous » qui n'observent pas le sabbat, font les mariages, pro- » noncent les divorces, en un mot, expliquent la loi. » Cette explication demande, non-seulement une pro- » fonde connaissance des livres de Moïse, mais encore du » *Thalmud*, ouvrage très-révéré parmi nous, parce qu'il » est le recueil de toutes les opinions et traditions qui » composent notre *loi orale*. Nous regardons comme » savans ceux qui font une étude particulière de ce Thal- » mud, devenu, pour ainsi dire, le code civil et cano- » nique des Hébreux. Ce n'est pas à moi d'apprécier de- » vant un chrétien le mérite de cette science. Malheu- » reusement nous n'en avons guère d'autre: excepté quel- » ques auteurs, qui se sont appliqués à l'astronomie, à la » grammaire, à la médecine, les autres n'ont écrit que » sur la controverse. Notre littérature est à-peu-près nulle; » et votre goût serait peu satisfait d'une bibliothèque » hébraïque.

» Cependant nous avons eu des académies celèbres, et » nous avons encore des écoles dans les villes où il nous est » permis de bâtir des synagogues. Dans celles où elles ne » sont pas tolérées, nous nous rassemblons dans une » chambre, louée à frais communs, qui n'a d'autres » meubles que des bancs, une table, et une armoire pla- » cée du côté de l'orient. Cette armoire, qui nous repré- » sente si pauvrement l'arche de bois de Cetim, couverte » de lames d'or, renferme les cinq livres de Moïse, écrits » à la main sur du parchemin, avec de l'encre faite ex-

Digitized by Google

» près. Ils ne sont point reliés comme les autres volumes; » ils sont copiés sur de longues peaux, cousues bout à » bout, non avec du fil, mais avec les nerfs d'un animal » pur. Ces peaux sont rouléessur deux bâtons, et le rouleau » est recouvert d'un riche voile, brodé par les plus habi- » les de nos ouvriers. Dans nos assemblées, nous mettons » à prix l'honneur de porter ce volume depuis l'armoire » où il est enfermé, jusqu'à la table où on l'appuie pour » en lire des fragmens. L'argent de cette enchère est à » nos pauvres. Les hommes, assis sur des bancs, les » femmes dans une galerie grillée, assistent à la lecture, » et chantent nos pseaumes hébreux. Voilà tout ce qui » nous reste du fameux temple de Salomon.

» Nos fêtes ne pourraient être célébrées qu'à Jérusa- » lem, mais nous en retraçons une faible image, suivant » notre calendrier particulier, que nous renouvelons avec » soin tous les ans. Indépendamment du Sabbat, nos » solennités sont nombreuses : elles ont toutes rapport à » de grandes époques de notre histoire, telles que *le* » *Purim*, pour la délivrance des Juifs, par Esther; » *l'Hanucca*, pour les victoires de nos Machabées, et » beaucoup d'autres, parmi lesquelles vous seriez sûre- » ment touché de celle que nous appelons le *Quipour* ou » l'expiation. C'est le jour même où Moïse, après avoir » obtenu le pardon de l'idolâtrie du veau d'or, redes- » cendit de la montagne avec les dernières tables de la » loi. Jadis c'était le seul jour de l'année où le grand » prêtre entrait dans le saint des saints, pour y porter les » regrets, le repentir, les larmes d'un peuple trop sou- » vent prévaricateur. Nous passons ce jour tout entier » dans le jeûne le plus austère; nous nous rendons à la » synagogue dès l'aurore, pour n'en sortir qu'à la nuit, » revêtus d'habits de deuil, les cheveux, la barbe, en dé- » sordre. Là, nous crions tous : O mon Dieu! miséricorde!

Digitized by Google

» nous avons péché, nous avons fait le mal, nous sommes » justement punis; miséricorde ! Dieu de bonté ! Chacun » déclare tout ce qu'il se reproche, chacun demande » grace au Seigneur et à ses frères. On oublie toutes les » discordes, on se pardonne les anciennes plaintes, les » vaines injures, dont on s'accuse soi-même avec un vif » repentir; on s'embrasse en versant des larmes. Ce spec- » tacle d'une foule d'hommes pleurant en commun leurs » fautes, et demandant à grands cris de revenir à la vertu, » n'existe peut-être dans aucune religion du monde, et » vous frapperait à-la-fois de surprise et de compassion. »

A la suite du poëme d'Elieser et de Nephtaly se trouve un dialogue entre deux chiens; c'est une nouvelle imitée de *Michel Cervantes*. Deux chiens se rencontrent dans une basse-cour, et ils se racontent ce qu'ils ont vu chez les différens maîtres qu'ils ont servi; on retrouve encore dans ce dialogue quelques traces du génie de *Cervantes*, mais la nouvelle ne valoit pas cependant la peine d'être traduite dans notre langue; nous ne saurions prendre aucun intérêt au récit de deux chiens qui racontent des aventures galantes, et des histoires de voleurs. L'apologue fait parler quelquefois les animaux, mais c'est pour amener une moralité; il n'y a point de moralité dans la nouvelle de *Michel Cervantes*; dans l'apologue, il est reçu de faire parler les animaux, mais ils ne parlent pas long-temps, et ils parlent d'après leur caractère particulier. Ici la conversation des chiens est trop longue, et tout ce qu'ils disent serait beaucoup mieux placé dans la bouche de l'auteur lui-même. Il est inutile de faire parler les chiens, lorsqu'on peut dire soi-même tout ce qu'ils disent; ce genre d'invention ne saurait réussir parmi nous, nous ne chercherons jamais notre histoire dans la conversation des animaux, bien que M. Dupont de Nemours ait fait annoncer dans les journaux, qu'il avait trouvé quinze mots du vocabulaire des

Digitized by Google

chiens, dix ou douze de celui des chevaux, et que M. Leroi nous ait prouvé que le génie des corneilles pouvait s'élever jusqu'aux calculs de la géométrie transcendante.

MICHAUD.

VARIÉTÉS.

De quelques maximes dangereuses avancées par certains continuateurs de Buffon et par un des rédacteurs d'un Dictionnaire d'Histoire naturelle.

Quand les cinq propositions de Jansénius furent condamnées par la cour de Rome, les jansénistes se contentèrent de dire que ces propositions ne se trouvaient point dans le livre de leur patron : la même chose est arivée pour certains livres de nos savans qui étaient accusés de matérialisme ; les adeptes se sont contentés de répondre qu'on n'avait pas bien saisi leur système ; et beaucoup de gens les ont crus sur parole. Un débutant dans la science naturelle, accusé d'avoir fait de l'homme un être purement matériel, a cru se justifier en disant, qu'il n'avait parlé que de l'homme physique. Cependant nous lisons dans un ouvrage de ce même écrivain, intitulé, *Histoire naturelle du genre humain*, les passages suivans, auxquels il serait difficile de donner une interprétation conforme aux idées reçues en morale : « *Ne pensons pas*, » dit-il, *que le moral soit autre chose que le physique inaperçu par les yeux du vulgaire.* » Là-dessus notre garçon philosophe cite l'Écriture, et s'écrie : *Erudimini qui judicatis terram.* Plus loin il apostrophe l'homme et lui dit du ton d'un inspiré : *O homme! animal fier et superbe, qui t'énorgueillis de ta puissance sur les êtres organiques, pourquoi portes-tu tes regards au-delà de ta propre sphère! n'es-tu donc pas soumis comme la fleur nouvelle à ces lois despotiques et immuables qui enchaînent l'univers? ON PEUT DONC AFFIRMER QUE L'HOMME APPARTIENT A LA FAMILLE NATURELLE DES SINGES.* Nous pour-

Digitized by Google

rions demander à ce philosophe superbe à quelle famille il appartient lui même? Au reste, l'auteur a quelque raison de parler ainsi : à le bien prendre, beaucoup d'hommes ne sont réellement que des singes, qui se plaisent à répéter de mauvaises caricatures, et notre philosophe n'est dans son histoire naturelle du genre humain, que le *singe* maladroit de Diderot, d'Helvétius, de Boulanger, qu'il imite, qu'il répète, et qu'on reconnaît partout. Peut-être, dit-il dans un Dictionnaire d'Histoire naturelle, *que des êtres plus parfaits que l'homme prendront sa place sur la terre.* Rétif de la Bretonne avait dit mot pour mot la même chose dans son roman de la *Vie de M. Nicolas.* Qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est que nos savans et nos romanciers se rencontrent, et qu'ils mettent tour-à-tour les romans en histoire naturelle, et l'histoire naturelle en romans? Nous allons citer quelque chose de beaucoup plus extraordinaire, et que les romanciers n'ont pas osé dire. La phrase est tirée du même dictionnaire d'histoire naturelle. « *L'homme commence dès le sein maternel par un état de végétation. Il devient anguille, zoophite, puis ver, mollusque, poisson, reptile, quadrupède, enfin homme.* » Ne voilà-t-il pas une fort belle généalogie? Ami lecteur, je gage que vous ne vous souvenez pas d'avoir été anguille, mollusque, quadrupède : il est cependant très-certain que vous avez été tout cela, et vous devez en croire nos philosophes, qui vous en donnent leur parole d'honneur. Vous aurez beau rire; il est démontré que le sein maternel est un véritable cabinet d'histoire naturelle, dans lequel on peut faire un cours complet.

L'auteur de ce nouveau système aurait pu pousser son énumération beaucoup plus loin : car, il est évident que l'homme subit de plus nombreuses métamorphoses dans le sein maternel; et avec le microscope, qui multiplie neuf millions de fois les objets, nous verrons bien d'autres choses. Nous trouverons alors mille raisons pour abaisser l'orgueil de l'homme, nous ferons voir aux plus grands

Digitized by Google

monarques qu'ils ont commencé par être un ciron ou une fourmi : nous rappellerons aux philosophes, aux sages de la terre, le temps où ils étaient *zoophites* et *quadrupèdes*. On pourra même expliquer le caractère de chaque individu, par l'espèce d'animal dont il aura pris la figure dans le sein maternel. Il est évident que nos petits maîtres ont d'abord été des papillons ; certains fournisseurs, des sangsues ; nos chanteurs, des rossignols ; plusieurs orateurs, des perroquets. Je ne sais point ce qu'a été l'auteur dont nous parlons, mais je jurerais qu'il n'était pas un aigle dans le sein de sa mère.

Ecoutons encore notre oracle. « Il n'y a d'essentiel dans » l'homme, dit-il, que ce qui a rapport à la nutrition et à la » génération. Tout le reste n'est qu'un habillement superficiel. » On voit par là que l'homme n'est sur la terre que pour digérer, et pour faire des enfans, qui sont d'abord des plantes, des anguilles, des quadrupèdes : tout le reste n'est qu'un habillement superficiel. N'allez pas croire que l'auteur dit ici un mensonge ; il ne s'exposerait point ainsi à perdre son crédit, car il nous dit dans un autre passage de son livre : *que le mensonge est une banqueroute frauduleuse, faite dans le commerce de la vie humaine.* Il ne faut pas trop raisonner sur cette définition, car notre philosophe nous menace *de nous apporter le cadavre de la pensée* et *de le disséquer à nos propres yeux.* Ces messieurs le feraient comme ils le disent ; on sait qu'ils sont capables de tout, et qu'ils ont grande envie de conduire l'*homme moral au cimetière.*

ANNONCE.

Lettres sur les Etudes, ou *Conseils à un jeune homme qui veut perfectionner son instruction.* Par Delpierre de Tremblay. Seconde édition, revue et augmentée. Un vol. in-12. Prix : 1 fr. 50 cent. et 2 fr. par la poste.

A Paris, chez *Debray*, libraire, place du Muséum ;

Et chez *le Normant*, imprim.-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Digitized by Google

POLITIQUE.

Dans notre numéro du 13 frimaire dernier, article *Politique*, nous imprimions :

« Si les Anglais oublient qu'après les avoir admirés, on » les juge, s'ils vont toujours sur le crédit que leur avait » donné les philosophes français, ils metront à décou- » vert une politique qui révoltera généralement, parce » qu'elle frappera et les plus incrédules, et les bonnes » gens qui n'ont pas l'esprit de la deviner. »

Ce que nous disions il y a six mois est complettement prouvé aujourd'hui ; la politique des Anglais est à découvert, et l'indignation est générale. Cette politique n'est rien moins que nouvelle, mais l'Europe, mais les Français sur-tout sont revenus de leur incroyable admiration ; on juge ce peuple, isolé par la nature et conséquemment égoïste, et l'on est étonné que tant de perfidie, tant de barbarie aient pu se conserver au milieu des progrès de la civilisation.

Puisque l'Angleterre voulait rompre le traité d'Amiens, elle se serait moins déshonorée en avouant hautement que ce traité lui était odieux, en le dichirant avec fierté, qu'en employant la ruse et la bassesse pour accuser le gouvernement français ; en effet, ces deux ressources honteuses n'ont servi qu'à avilir les ministres qui en ont fait usage.

Le cabinet de Saint-James prête au gouvernement français des *vues hostiles*, mais loin d'appuyer son accusation sur les pièces des négociations, il est réduit à en cacher une partie au public, et à tronquer celles qu'il communique. Toutes ses assertions sont fondées, ou sur des *notes verbales* (ce qui signifie sans doute des propos), ou sur des extraits de lettres dont on ne montre pas les originaux, et qu'on dit écrites par des agens qu'on n'ose avouer : voilà tout ce que produisent les ministres. Il est vrai qu'il leur était impossible d'accuser le gouvernement français d'avoir manqué à la foi des traités, d'avoir négligé, retardé, refusé d'en exécuter toutes les clauses. Cette accusation formelle, le gouvernement français la porte contre l'Angleterre ; il la porte appuyée de preuves sans réplique, car ces preuves sont toutes les pièces *officielles* des négociations entre les deux gouvernemens.

Par

Par le traité d'Amiens, les Anglais ont promis de céder l'île de Malte; sans cette condition, le traité n'aurait point été signé par la France; les Anglais aujourd'hui refusent d'exécuter cette clause, garantie par l'Autriche, la Russie, la Prusse, l'Espagne et les deux gouvernemens contractans; tel est le fond de la discussion que toutes les chicanes britaniques n'ont pu même embrouiller. Le mot *garantie*, bien défini par les grammairiens, ne l'est peut-être pas encore pour les politiques; mais la conduite des puissances garantes va révéler pour la postérité si, en 1803, l'Europe avait un droit public, ou si elle n'avait que l'habitude des expressions qui font croire qu'il en existe un.

Avant toute déclaration de guerre, nos vaisseaux étaient déjà saisis dans les ports de la Grande-Bretagne, et la course autorisée contre nos bâtimens marchands; nous avions des prisonniers de guerre en Angleterre, que l'ambassadeur anglais était encore à Calais. Telle est la conduite de cette nation *libérale*, proposée si longtemps pour exemple à la France, à la France dont l'histoire atteste l'antique loyauté même envers ses plus mortels ennemis.

Mais il y a plus : l'ambassadeur hollandais était encore à Londres, et l'ambassadeur anglais à la Haie, que l'Angleterre faisait saisir les vaisseaux hollandais, et courir sur les bâtimens marchands de cette puissance. Veut-on plus encore : la correspondance règne si bien entre ces deux nations comme en temps de paix, que c'est par les lettres de commerce que les négocians hollandais adressent à leurs correspondans de Londres, que le cabinet de Saint-James a appris le nombre des bâtimens que la Hollande attend de Batavia, leur chargement, l'époque de leur arrivée, et conséquemment où et quand les vaisseaux anglais pourront les atteindre. Si, sur la parole d'un chef de brigands on était entré dans sa caverne, on aurait la certitude d'en sortir; et, au dix-neuvième siècle, lorsque sur la foi des traités des nations policées se livrent à un peuple que quelques grands hommes ont rendu illustre sans pouvoir changer le fond de son caractère, elles s'exposent à être traitées avec une pareille indignité. Et il n'y a pas quatre mois que M. Windham, en parlant des Russes, les appelait des barbares! L'accusation était hardie après la manière dont le cabinet britannique a traité les troupes que Paul Ier.

Digitized by Google

avait fournies pour une querelle, dans laquelle il ne fut entraîné que par un sentiment chevaleresque, bien respectable, puisqu'il tenait à l'honneur. Ce sentiment sacré, trop oublié en Europe depuis que la politique et les principes d'un peule marchand y sont devenues dominans, cet honneur si nécessaire aux grands peuples du continent, a été réveillé par l'éclat de nos armes; tout annonce qu'il va reprendre son ancien empire, et alors on n'accusera plus de barbarie que la nation qui viole le droit des gens et ne se croit point liée par les traités les plus solennels.

Le rebelle Abdul-Wechab qu'on avait cru un moment dans une défection complette, a obtenu de nouveaux succès sur les troupes envoyées pour le combattre; on assure qu'il s'est rendu maître de la Mecque, et qu'il s'est fait proclamer *Caliphe* et souverain de l'Arabie.

Le camp qui doit être formé près de Minkendorf ne sera rassemblé que dans le mois d'août; il sera composé de trente mille hommes et commandé par S. A. R. le prince Ferdinand. Il doit toujours être formé un autre camp de plaisance près de Lemberg. D'un autre côté S. M. I. et R. est déterminée à envoyer quarante mille hommes en Italie, pour couvrir les frontières de l'Istrie, de la Dalmatie et des États ci-devant Vénitiens. Une partie de l'artillerie est déjà en route pour cette destination. Des troupes françaises rassemblées sur le Bas-Rhin, sous le commandement du général Mortier, sont en marche depuis quelques jours pour aller fermer aux Anglais l'embouchure de l'Elbe et du Weser, et pour s'emparer de l'électorat d'Hanovre et le garder en dépôt jusqu'à la paix; la régence d'Hanovre qui s'attend sans doute à cette mesure, sollicite le cabinet de Berlin de faire occuper ce pays par les troupes prussiennes. On ignore encore quelle sera la résolution de S. M. Il se forme par ses ordres un camp très-considérable dans les environs de Nuremberg; S. M. doit y passer dix jours et y recevoir les visites de plusieurs personnages considérables.

A peine a-t-on annoncé la possibilité de l'occupation de l'Hanovre par les troupes françaises, qu'il se manifeste déja (dans les gazettes allemandes) une opposition à cette mesure. Suivant une de ces gazettes, une cour du Nord

Digitized by Google

a fait représenter au gouvernement français, que l'entrée d'une armée étrangère sur le territoire de l'Allemagne, et particulièrement vers le Nord, occasionnerait des contre-mesures qui ne s'accorderaient pas avec le dernier traité de paix et le rétablissement de la bonne intelligence.

Plusieurs journaux rapportent aujourd'hui que la France a cédé la Louisianne aux États-Unis d'Amérique, moyennant une somme d'argent très-considérable.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 1er. *prairial.* — Nous avons donné cette séance dans notre précédent numéro ; mais nous n'avons pas fait connaître le résultat du scrutin pour le renouvellement du bureau. Renaud-Lascours est élu président. Les secrétaires sont Guérin (du Loiret), Jacopin, Firmin Beaumont et Jaubert.

Séance du 3. — Trois conseillers d'état sont introduits. Emery porte la parole. « L'exposé des négociations qui vous a été fait précédemment, dit-il, a pu vous mettre en état d'apprécier la sincérité du vœu que le gouvernement n'a cessé d'exprimer pour le maintien de la paix.... Il est donc vrai que l'Angleterre nous fait la guerre ! Dans cette crise nouvelle, le gouvernement ne manquera pas à la nation, et la nation ne manquera pas au gouvernement. L'agression a commencé de la part de l'Angleterre. Les représailles doivent suivre immédiatement.

L'orateur donne communication d'un arrêté du gouvernement relatif aux représailles. (*Voyez la séance du tribunat de ce jour*). Sur la proposition de Devismes, le corps législatif se forme en comité secret, pour entendre le rapport de sa commission. A cinq heures et demie, il lève sa séance secrète, après avoir nommé une députation de vingt-cinq membres, pour aller féliciter le premier Consul sur la sagesse et la fermeté qu'il déploie dans une circonstance aussi importante.

Séance du 5. — Organe de la députation chargée de porter au premier consul l'expression des sentimens du corps législatif, le C. Ramond rend compte de la manière dont cette mission a été remplie : « Nous nous sommes rendus à midi au palais du gouvernement ; nous avons été admis à une heure devant le premier consul, immé-

Digitized by Google

diatement après la députation du sénat. Nous lui avons donné communication de l'adresse dont le corps législatif avait approuvé la rédaction.

Le premier consul a témoigné la satisfaction et la profonde sensibilité que lui faisait éprouver la démarche du corps législatif. Il a répondu en substance : nous ne faisons pas la guerre, mais nous repoussons une injuste agression. La paix sera rétablie lorsqu'elle pourra l'être avec honneur. Rien n'est plus propre à faire présager nos succès, que les sentimens exprimés en ce moment par le corps législatif au nom du peuple français.

A la réponse officielle du premier consul a succédé une conversation familière. Le premier consul a fait remarquer la différence que les nations, témoins de nos démêlés, doivent nécessairement établir entre la loyauté du gouvernement français, qui s'est fait un devoir de mettre sous les yeux de la nation les pièces officielles de la négociation, dans toute leur intégrité, et la fourberie du gouvernement britannique, qui n'a pas craint de tromper le parlement, pour que le parlement abusé trompât la nation anglaise, en publiant ces mêmes pièces, tronquées, incomplètes et dénaturées. Enfin, il a observé qu'aucun manifeste ne nous fit autant d'honneur que celui du roi d'Angleterre; qu'il justifie le peuple français, en produisant l'acte d'accusation de son perfide ennemi.

Séance du 6. Le président fait lecture d'un message par lequel le tribunat communique le vœu qu'il a émis dans sa séance de lundi dernier pour que le gouvernement prenne les mesures les plus énergiques, afin de faire respecter la foi des traités et la dignité du peuple français. Le corps législatif ordonne l'insertion au procès-verbal et le dépôt dans ses archives, de la communication faite par le tribunat, puis il s'ajourne à samedi.

TRIBUNAT.

Dans sa séance du 1er. prairial, le tribunat a renouvelé son bureau. Le C. Trouvé a été élu président; les nouveaux secrétaires sont Perrée, Sahuc, Beauvais et Mouricault.

Séance du 3. — Daru a fait un rapport sur les communications des pièces relatives aux différends avec l'Angleterre. Voici un extrait de son discours :

Digitized by Google

Le rapporteur, en parcourant les griefs allégués par l'Angleterre, en fait ressortir l'injustice : s'il faut en croire, ajoute-t-il, ces insulaires dominateurs, vous ne pouvez plus rétablir la paix chez vos voisins, faire une conquête, consommer un échange, sans que bientôt l'Angleterre n'ait le droit de réclamer une nouvelle garantie pour ses possessions : garantie qu'elle n'exige aujourd'hui que parce qu'elle vous croit hors d'état de lui résister. Ainsi elle trace autour de vous le cercle étroit de Popilius, mais Popilius était romain, et le roi de Syrie ne commandait pas à un million de braves : mais si cet excès d'impudence et d'orgueil est extraordinaire, quelque chose l'est plus encore, c'est cette modération, cet excès de modération qui contraste avec elle dans tous le cours des négociations, cette modération qui est le calme de la force.... Imitons la, tribuns !

Dans une note du ministère britannique, le roi d'Angleterre se plaint des allégations offensantes contenues dans le rapport du colonel Sébastiani. Ce rapport n'est qu'une réparation nécessaire, et telle que l'armée française avait droit de l'attendre des calomnies dégoûtantes, des injures basses, des accusations outrageantes, renfermées dans l'ouvrage d'un militaire anglais ; et auxquelles l'accueil fait en Égypte au colonel Sébastiani avait déjà répondu.

L'Angleterre se plaint de la part que nous avons prise aux différends de la Suisse. Certes, la Suisse à payé bien cher l'avantage de se garder elle-même : la guerre civile s'est allumée dans son sein ; le sang de ses citoyens a coulé ; tous les bienfaits du règne des lois ont été méconnus. Et quel a été le résultat de cette médiation contre laquelle on s'élève ?... Celui d'arrêter l'effusion du sang, de rendre les citoyens au repos, et de donner à ce pays une constitution convenable, après laquelle il soupirait, et que seul peut-être il ne pouvait se garantir.

L'Angleterre argue encore d'un accroissement de territoire ; et il n'est pas plus exact d'avancer que la France est aujourd'hui dans un état de possession différent de celui qui existait à l'époque des négociations d'Amiens, à moins qu'on ne veuille faire entrer dans ce tableau comparatif les conquêtes auxquelles elle a renoncé....

L'orateur termine en proposant, au nom de la commission dont il est rapporteur, l'arrêté suivant :

« Le tribunat, considérant que le gouvernement britannique, par des formes insolites, des allégations fausses,

Digitized by Google

des demandes injustes, et même des mesures hostiles, a donné le signal de la guerre, émet le vœu que les plus énergiques mesures soient prises pour faire respecter la foi des traités et la dignité du peuple français. » Le tribunat se lève spontanément pour donner son assentiment à l'arrêté. Il ordonne l'impression du discours à six exemplaires, et arrête qu'une députation de vingt-cinq membres sera envoyée au premier consul, pour lui porter le vœu du tribunat. On introduit trois conseillers-d'état. Regnault (de Saint-Jean d'Angely), l'un d'eux, fait lecture d'un message du gouvernement et d'un arrêté relatif aux représailles contre l'Angleterre. Voici cet arrêté :

Art. Ier. Il est prescrit à tout commandant des escadres et des divisions navales de la république, capitaines de ses vaisseaux et autres bâtimens de guerre, de courir sus à ceux du roi d'Angleterre, ainsi qu'aux navires appartenant à ses sujets; de les attaquer, de s'en emparer, et de les conduire dans les ports de la république.

II. Il sera délivré des commissions en course à ceux des armateurs français qui en demanderont, et qui sont dans le cas d'en obtenir, en se conformant, pour lesdits armemens en course, aux lois et réglemens existans ou qui pourront intervenir.

III. Tous les anglais enrôlés dans la milice, et âgés de dix-huit ans au moins, et de soixante au plus, ou tenant commission de S. M. B., qui sont actuellement en France, seront immédiatement constitués prisonniers de guerre, pour répondre des citoyens de la république qui auraient été arrêtés et faits prisonniers par des bâtimens ou sujets de S. M. B. avant la déclaration de guerre.

Le président répond à l'orateur que le tribunat secondera avec zèle toutes les mesures que le gouvernement prendra pour faire respecter les traités et l'honneur du peuple français.

On entend successivement Boissy-d'Anglas, Carion de Nisas, Costas et Riouffe, qui parlent en faveur du projet. Leurs discours seront imprimés.

PARIS.

Les pièces officielles, publiées par ordre du gouvernement, forment, comme nous l'avons dit, 258 pages in-4°.; nous allons donner celles de ces pièces qui ren-

Digitized by Google

ferment les *prétendus* griefs de l'Angleterre contre la France, et la réponse du gouvernement français à ces griefs. On pourra juger lequel des deux gouvernemens a cherché à troubler la paix qui venait d'être rendue à l'Europe.

Le 19 ventose an 11, le général Andréossi remit une note à lord Hawkesbury, par laquelle il lui demandait des éclaircissemens sur l'occupation prolongée de l'île de Malte par les troupes anglaises. Lord Hawkesbury remit cinq jours après une réponse ainsi conçue :

Le soussigné, principal secrétaire d'état de S. M., ayant le département des affaires étrangères, a mis sous les yeux du roi la note de son excellence l'ambassadeur de France, du 10 courant.

Le soussigné, en donnant, d'après les ordres qu'il a reçus, une réponse officielle à cette note, et en répétant les explications qui ont été déjà données en plus d'une occasion, soit par lui-même verbalement au général Andréossi, soit par lord Whitworth à M. Talleyrand sur le sujet de cette note ou sur les points qui paroissent y avoir rapport, sent qu'il est nécessaire d'y ajouter quelque chose de plus. Il peut assurer sans difficulté l'ambassadeur de France, que S. M. n'a cessé de désirer constamment et sincèrement que le traité d'Amiens pût être exécuté d'une manière pleine et entière; mais qu'il ne lui a pas été possible de considérer ce traité comme fondé sur des principes différens de ceux qui ont été invariablement appliqués à toutes les conventions ou à tous les traités antérieurs; savoir, qu'ils sont négociés eu égard *à l'état actuel de possession* des parties contractantes et aux traités ou aux engagemens publics par lesquels elles sont liées à l'époque de leur conclusion; de sorte que si cet état de possession, et si ces engagemens sont altérés assez matériellement par les démarches de l'une ou de l'autre des deux parties pour affecter la nature du pacte lui-même, l'autre partie est fondée, suivant le droit des gens, d'intervenir afin de réclamer une satisfaction ou une compensation pour tout changement essentiel que de telles démarches peuvent avoir subséquemment causé dans leur situation respective : et s'il y a jamais eu une circonstance à laquelle ces principes pussent s'appliquer d'une manière plus particulière, c'a été celle du dernier traité de paix : car la négociation a été conduite d'après un principe non-seulement mis en avant par S. M., mais dont il a été spécialement convenu pr le gouvernement français dans une note officielle; savoir : *Que S. M. retiendrait sur ses propres conquêtes une compensation pour les importantes acquisitions territoriales faites par la France sur le continent.* Ceci est une preuve suffisante qu'on a entendu conclure le traité eu égard à l'état des choses alors existantes; car la compensation obtenue par S. M. a dû être calculée relativement aux acquisitions de la France à cette époque : et si l'intervention du gouvernement français dans les affaires générales de l'Europe depuis lors; si sa conduite envers la Suisse et la Hollande, dont il avait garanti l'indépendance au temps de la conclusion du traité de paix; si les acquisitions faites par la France en divers lieux, et particulièrement en Italie, ont étendu son territoire et accru sa puissance, S. M. serait fondée, conformément à l'esprit du traité de paix,

Digitized by Google

à réclamer des équivalens pour ces acquisitions, qui pussent servir de contre-poids à l'augmentation du pouvoir de la France. Cependant S. M., soigneuse de prévenir toute occasion de mésintelligence, et désirant consolider la paix générale de l'Europe autant qu'il est en son pouvoir, était résolue à ne pas faire valoir les prétentions de cette nature qu'elle peut avoir droit de mettre en avant ; et de même que les autres articles du traité définitif sont graduellement exécutés de sa part, elle aurait été disposée à effectuer un arrangement conforme à l'intention vraie du dixième article du traité, puisque l'exécution de cet arrangement, suivant les termes du traité, avait été rendue impraticable par des circonstances qu'il n'a pas été au pouvoir de S. M. de prévenir. Pendant que S. M. était animée de ces sentimens pacifiques et modérés, et disposée à en faire les mobiles de sa conduite, son attention a été particulièrement engagée par la publication très-extraordinaire du rapport officiel du colonel Sébastiani au premier consul. Ce rapport contient les insinuations et les accusations les plus inexcusables contre le gouvernement de S. M., contre l'officier commandant ses forces en Egypte et contre l'armée britannique dans ce pays-là ; accusations et insinuations entièrement destinées de fondement, et telles qu'elles auraient obligé S. M. à demander la satisfaction qu'ont droit d'attendre l'une de l'autre dans des occasions de cette nature, des puissances indépendantes et dans un état d'amitié. Ce rapport découvre, de plus, des vues injurieuses au plus haut degré aux intérêts des possessions de S. M. et directement contraires et ouvertement opposées à l'esprit et à la lettre du traité conclu entre S. M. et le gouvernement français. L'ambassadeur de S. M. à Paris a reçu en conséquence l'ordre de faire au gouvernement français des représentations telles que la nature des imputations dont il a été parlé, et qui développaient des projets incompatibles avec la bonne foi et hautement injurieux aux intérêts de son peuple, exigeait de la part de S. M.; et comme le gouvernement français avait fait récemment une réclamation au sujet de l'évacuation de Malte, lord Whitworth a été chargé de joindre à ces représentations une déclaration de S. M., portant que avant que l'on pût entrer dans une discussion ultérieure, relative à cette île, on attendrait qu'il fût donné des explications satisfaisantes sur les divers points qui avaient excité les plaintes de S. M. Cette représentation et cette réclamation, fondées sur des principes incontestablement justes, et conçues dans les termes les plus modérés, paraissent avoir été entièrement négligées par le gouvernement français. Aucune satisfaction n'a été donnée ; aucune explication ne s'en est suivie : mais, au contraire, les soupçons de S. M., touchant les vues du gouvernement français au sujet de l'empire turc, ont été fortifiés et confirmés par les événemens subséquens.

Dans ces circonstances, S. M. sent qu'il ne lui reste plus d'alternative, et que la juste considération de ce qu'elle doit à son propre honneur et aux intérêts de son peuple, lui fait une nécessité de déclarer qu'elle ne peut pas consentir à ce que ses troupes évacuent Malte, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à la sûreté essentielle des objets qui, dans les circonstances présentes, peuvent être matériellement en péril par leur éloignement.

A l'égard de plusieurs des propositions mentionnées dans la note, et fondées sur le principe que l'article 10 doit être exécuté dans son sens littéral, elles appellent quelques observations. Suivant l'article 10 du traité d'Amiens, l'île de Malte doit être rendue par S. M. à l'ors

Digitized by Google

dre de Saint-Jean, sous certaines conditions; l'évacuation de l'île à une époque précise est une de ces conditions, et si l'exécution graduelle des autres stipulations avait été effectuée, S. M. aurait été obligée, aux termes du traité, d'ordonner à ses troupes d'évacuer l'île. Mais ces conditions doivent être considérées comme étant toutes d'une égale nécessité; et si quelque partie matérielle en avait été trouvée incapable d'exécution, ou si leur exécution avait été retardée par quelques circonstances, S. M. serait fondée à différer l'évacuation de l'île jusqu'à ce que les autres conditions de l'article pussent être exécutées, ou jusqu'à ce que de nouveaux arrangemens qui auraient été jugés les plus satisfaisans par les parties contractantes, eussent été conclus. Le refus de la Russie d'accéder à l'arrangement pris, à moins que la langue maltaise ne fût abolie; le silence gardé par la cour de Berlin, sur l'invitation qui lui a été faite en conséquence du traité d'être une des puissances garantes; l'abolition des prieurés espagnols, prononcée en défiance du même traité par le roi d'Espagne, qui en était cependant une des parties contractantes; la déclaration du gouvernement portugais, manifestant son intention de séquestrer les biens du prieuré portugais comme faisant partie de la langue d'Espagne, à moins que les prieurés espagnols ne fussent rendus; toutes ces circonstances auraient été suffisantes, à défaut d'aucun autre motif spécial, pour autoriser S. M. à suspendre l'évacuation de l'île. L'évacuation de Tarente et de Brinde n'a aucune espèce de rapport avec celle de Malte: le gouvernement français s'était engagé à évacuer le royaume de Naples par son traité avec le roi des Deux-Siciles, à une époque antérieure à celle où cette stipulation a été exécutée.

Le gouvernement français était également obligé, par ses engagemens avec l'empereur de Russie, à respecter l'indépendance du royaume de Naples: mais, même en admettant que le départ des troupes françaises de Tarente dépendît seulement de l'article du traité d'Amiens, dans les termes du traité, leur départ devait avoir lieu dans le même temps que les autres évacuations en Europe; savoir, un mois après la ratification du traité définitif, époque à laquelle Porto Ferraïo et Minorque ont été évacués par les troupes de S. M. Mais les troupes de S. M. n'étaient, dans aucun cas, obligées d'évacuer l'île de Malte avant le délai de trois mois après la ratification du traité définitif; et même à cette époque cette évacuation devait être considérée comme dépendante de l'exécution actuelle et graduelle des autres parties de l'arrangement. Quant à l'assertion insérée dans la note, portant que les troupes napolitaines devaient former la garnison de Malte jusqu'à l'époque où les arrangemens relatifs à l'ordre pourraient être effectués, il résultera de l'inspection de l'article que, par le paragraphe préliminaire, l'île devait être rendue à l'Ordre sous la condition des stipulations suivantes, et que ce serait seulement de l'époque où la restitution à l'ordre aurait effectivement eu lieu, qu'aux termes du paragraphe 12, les troupes napolitaines devraient former une partie de la garnison.

Le soussigné a donc établi, avec toute la franchise que l'importance du sujet lui a paru demander, les sentimens de S. M. sur la note qui lui a été remise par son excellence le général Andréossi, et sur les points en discussion entre les deux pays.

S. M. conserve l'espérance que la conduite du gouvernement français en cette occasion sera guidée par les mêmes principes qui ont invariablement guidé la sienne propre; que toutes les causes de méfiance

Digitized by Google

et tout obstacle à la bonne intelligence entre les deux pays, seront complètement et efficacement éloignés, et que la paix sera consolidée sur une base certaine et durable. Le soussigné prie le général Andréossi d'agréer l'assurance de sa haute considération.

Downing street, 15 mars 1803 (24 ventose an 11).

Signé HAWKESBURY.

» Les plaintes renfermées dans la note du lord Hawkesbury auraient dû précéder, à un long intervalle, l'éclat fait au parlement. C'était au moment où les trois mois fixés pour l'évacuation de Malte étaient sur le point d'expirer, qu'il aurait fallu faire connaître les divers motifs sur lesquels on prétendait s'appuyer pour différer ou refuser l'évacuation; il se fût élevé alors une discussion entre les gouvernemens; et quelques légitimes que pussent lui paraître ses prétentions, les voies de négociation devaient sans doute être employées par l'Angleterre avant qu'elle voulût courir aux armes. Tout au contraire, le gouvernement britannique avait déjà proclamé ses projets et ses dispositions de guerre, et il venait ensuite exposer pour la première fois les griefs qui devaient servir de motifs à ses résolutions. La singularité de cette conduite, et les justes soupçons qu'elle dût donner, n'empêchèrent pas que le premier Consul ne fût empressé de répondre à la note du cabinet britannique. Cette réponse fut remise par le général Andréossi. Elle était conçue en ces termes :

Le soussigné a mis sous les yeux de son gouvernement la note écrite par S. E. mylord Hawkesbury, il a reçu l'ordre de faire aux observations qu'elle contient la réponse suivante :

Cette note paraît avoir pour but d'expliquer le message de S. M. B, et de donner les éclaircissemens qui avaient été demandés relativement à l'exécution du traité d'Amiens. Le premier consul ne veut porter aucune plainte sur les allégations extraordinaires et inattendues de cet acte émané de S. M. B. Il n'en est aucune de fondée.

S. M. B. croit son royaume menacé par des préparatifs faits dans les ports de Hollande et de France. Elle a été trompée : le premier consul n'a fait aucun préparatif. Il n'y avait, au moment du message, dans les rades de Hollande, que deux frégates, et dans la rade de Dunkerque, que trois corvettes. Comment les ministres de S. M. B. ont-ils pu être trompés sur des faits aussi évidens? Les ambassadeurs de S. M. B. à Paris et à la Haye ont de bien graves reproches à se faire, s'ils ont accrédité des informations aussi évidemment fausses, et négligé de prévoir que par-là ils exposaient leur gouvernement à s'égarer dans la plus importante des délibérations. N'était-il pas conforme au premier usage pratiqué entre les nations de demander des explications, et de se mettre ainsi en mesure de se convaincre de la fausseté des rapports que les ministres auraient pu recevoir? Les

Digitized by Google

moindres effets de l'oubli de cette règle ne devaient-ils pas être d'entraîner la ruine des familles, et de porter la confusion, l'incertitude et le désordre dans toutes les relations de commerce de chacune des deux nations?

Le premier consul sait, et par ses propres sentimens, et en jugeant des autres peuples par le peuple français, qu'une grande nation ne peut jamais être effrayée. Il croit que la bonne politique et le sentiment de la véritable dignité inspirent toujours d'estimer une nation rivale, et jamais de la menacer. On peut tuer un grand peuple, mais non l'intimider.

La seconde partie du message de S. M. B. énonce une allégation qui n'est pas mieux fondée. S. M. B. y parle de discussions dont le sujet est douteux. Quelles sont ces discussions? Quelles sont les notes officielles, quel est le protocole qui constatent l'ouverture, le progrès, les vicissitudes d'un débat? Un état de difficultés qui conduit à une alternative de paix ou de guerre, peut-il naître inopinément sans commencement, sans progression, et aboutir sans nuances à un appel aux armes, avant d'avoir épuisé tous les moyens de se concilier?

Ici l'appel a éclaté avant qu'on pût savoir qu'il y avait lieu à mésintelligence; on a signalé la fin des discussions avant qu'elles fussent commencées; on a déclaré l'issue d'une discussion difficile avant qu'elle eût été élevée. Que penserait l'Europe, que penseraient l'une et l'autre nation, si elles savaient que ces discussions annoncées par S. M. B. comme si difficiles à terminer, étaient ignorées du gouvernement français, et que le premier consul, en lisant le message, n'a pu comprendre le sens ni de l'une ni de l'autre déclaration qu'il renferme! Aussi, s'est-il abstenu d'aucune démarche ostensible; et quels qu'aient été l'éclat, l'activité, les provocations de guerre qui ont eu lieu depuis ce message en Angleterre, il n'a donné aucun ordre, n'a fait aucune disposition, aucun préparatif. Il met toute sa gloire, dans une affaire de cette nature, à être pris au dépourvu. Il continuera dans ce système de franchise loyale, jusqu'à ce que S. M. B. ait bien mûri le parti qu'elle voudra prendre.

Dans sa note, lord Hawkesbury exprime l'opinion que la république française s'est accrue en puissance depuis la paix d'Amiens. C'est une erreur de fait. La France a, depuis cette époque, évacué beaucoup de pays. La puissance française n'a reçu aucun degré d'augmentation. Si S. M. B. est décidée à faire la guerre, elle peut mettre en avant tous les prétextes qu'il lui plaira, elle en trouvera peu qui soient moins fondés.

Quant aux plaintes portées relativement aux publications qui peuvent avoir lieu en France, elles sont d'un ordre trop secondaire pour pouvoir influer sur une telle décision. Serions-nous donc revenus au siècle des tournois? Des motifs de cette nature pouvaient autoriser, il y a quatre cents ans, le combat des Trente; mais ils ne sauraient être aujourd'hui une raison de guerre entre les deux pays. Il suffirait, à cet égard, de répondre à S. E., qu'aucune réclamation de sa part n'a été adressée sur cet objet au gouvernement de la république, et que, s'il eût été juste de donner une satisfaction, le premier consul aurait été en droit d'attendre celle qui, pour des causes d'une nature plus grave et plus juste, avait été demandée dans la note du 28 thermidor, par le C. *Otto*. Et comment le ministère anglais pouvait-il ignorer que, depuis la conclusion du traité d'Amiens, les presses anglaises n'ont cessé de répandre en Europe la passion de la guerre,

Digitized by Google

la mécréance de la paix, et des outrages sans pudeur et sans mesure contre tout ce qui est l'objet de l'amour et de la vénération du peuple français !

Peu de jours après la ratification de la paix, un des ministres de sa majesté britannique déclara que l'état de paix devait être considérable; et la méfiance, éveillée par une telle déclaration, commenta en séance de parlement, avec autant d'amertume que d'inconvenance, les exagérations et les alarmes répandues dans des pamphlets méprisables, et dans des journaux aussi méprisables que ces libelles. Depuis, ces écrivains se sont constamment vus autorisés dans l'insolence de leurs observations par des phrases textuelles, tirées des discours de quelques membres considérables du parlement. Ces discours, sur lesquels les journalistes ne pouvaient guère enchérir, ont servi, pendant dix-huit mois, à encourager l'insulte contre les gouvernemens, à un tel point qu'il n'est aucun Européen qui ne doive s'offenser, et aucun Anglais raisonnable qui ne doive être humilié d'une licence aussi inouie; que, si l'on rapproche de ces écarts des procédés d'une gravité plus offensante, l'indulgence accordée à de criminels Français, écrivant des outrages journaliers en langue française; la tolérance plus inexcusable, éprouvée par des brigands couverts de crimes et méditant sans cesse des assassinats, tels que *Georges*, qui continue encore à demeurer à Londres, protégé et jouissant d'un état considérable; le peu de droit enfin qu'on a fait à toutes nos représentations, comment se rendre compte de l'éclat que S. M. B. a cru devoir faire, relativement à quelques griefs vagues, qu'elle n'avait pas auparavant cru nécessaire de porter à la connaissance du premier consul !

Le premier consul a eu lieu de se convaincre que ses représentations sur tous ces objets étaient inutiles, et que sa majesté britannique était résolue, sans égard pour les puissances voisines, à tout autoriser chez elle : mais il n'a pas pour cela douté de la continuation de la paix, ni effrayé l'Europe de l'annonce d'une guerre; il s'est restreint à adopter pour principe de conduite d'autoriser et de réprimer en France, par rapport à l'Angleterre, tout ce qui en Angleterre est autorisé et réprimé par rapport à la France.

Cependant il a exprimé et il exprime encore le désir que l'on parvienne à s'entendre, pour que désormais, dans les discussions officielles et les écrits polémiques en Angleterre, on ne traite rien de ce qui se fait en France, comme dans les discussions officielles et les écrits polémiques en France, on ne traiterait rien de ce qui se fait en Angleterre.

Lord Hawkesbury parle de l'article d'un journal où l'on a imprimé un rapport d'un colonel français. On pourrait se dispenser, dans de graves discussions, de répondre sur cet objet; mais enfin il n'est ni long ni difficile de le faire.

Un colonel de l'armée anglaise a imprimé en Angleterre un ouvrage rempli des plus atroces et des plus dégoûtantes calomnies contre l'armée française et son général. Les mensonges de cet ouvrage ont été démentis par l'accueil fait au colonel Sébastiani; la publicité de son rapport était en même temps une réfutation et une réparation que l'armée française avait le droit d'attendre. A son arrivée en Egypte, cet officier, à son grand étonnement, a trouvé l'armée anglaise, qui devait l'avoir évacuée, et les turcs extraordinairement alarmés de cette permanence de l'armée anglaise, ainsi que de ses liaisons avec les rebelles du pays en révolte ouverte contre la Sublime-Porte. Il a dû con-

Digitized by Google

cevoir que les traités qui nous lient à la Porte, et par lesquels nous lui avons garanti l'intégrité de ses possessions, nous obligeaient à nous joindre à elle; car il était simple de penser que l'Angleterre voulait déclarer la guerre, dès l'instant qu'elle ne voulait pas exécuter les articles du traité. Car enfin, la France n'est pas réduite à un tel état d'abaissement, que l'on puisse exécuter ou non les traités faits avec elle. De-là les recherches que cet officier a faites sur les forces qui se trouvaient en Egypte, et sur la position qu'occupait l'armée anglaise.

Mais depuis, l'Egypte est rentrée sous la domination de son souverain légitime, et l'idée d'une rupture entre les deux nations, par rapport à l'obligation contractée avec la Porte, se trouve évanouie.

Il n'existe donc qu'un seul objet qui soit digne de fixer l'attention des deux nations; l'exécution du traité d'Amiens, en ce qui concerne Malte. S. M. s'est engagée à la restituer à l'Ordre, et, jusqu'à ce que l'Ordre soit en état de la garder, à la confier à l'armée napolitaine. S. M. rejettera tout sophisme, toute distinction, toute restriction mentale qu'on pourrait lui présenter pour mettre en doute la force et la validité de son engagement. Le garant du gouvernement français est, à cet égard, dans la religion, la conscience de S. M. B. Quel moyen auraient désormais les deux nations pour s'entendre, s'il en était autrement? Tout ne serait-il pas chaos? Ce serait véritablement ajouter une calamité aux calamités qui ont menacé l'ordre social.

En résumé, le soussigné est chargé de déclarer que le premier consul ne veut point relever le défi de guerre que l'Angleterre a jeté à la France; que, quant à Malte, il ne voit aucune matière de discussion, le traité ayant tout prévu.

Londres, 7 germinal an 11. *Signé*, ANDREOSSI.

On lit dans le *journal officiel* l'article suivant:

« La déclaration du roi d'Angleterre vient de paraître. Elle est accompagnée d'un volume de pièces de 145 pages in-folio. Ce volume contient soixante douze articles, parmi lesquels *dix* seulement sont officiels, encore plusieurs de ceux-ci sont-ils insignifians: *soixante-deux* sont des extraits de lettres des ministres à leurs agens, et des agens anglais à leur cabinet, lettres sans doute fabriquées par la chancellerie, suivant la convenance des ministres.

» Les notes les plus importantes, les plus propres à faire connaître au peuple anglais la marche du gouvernement français et le véritable esprit de la négociation, ont été soigneusement supprimées. Et ce qui paraît le dernier degré de l'impudeur et même de la folie, c'est que dans la note de lord Whitworth, en date du 10 mai, imprimée page 112 des pièces *officielles* de Londres, le passage le plus essentiel est omis par une infidélité qui ne pouvait manquer d'être relevée.

» Le *Moniteur* représente sur deux colonnes la note originale re-

Digitized by Google

mise par lord Whitworth et signée de lui, et celle que le cabinet anglais a fait imprimer dans le recueil des pièces qu'il appelle *officielles*. Dans la note originale, on lit ce qui suit : Le soussigné, ambassadeur, etc. ayant transmis à sa cour la proposition qui lui a été faite par le ministre des relations extérieures, le 4 du courant, « et cette proposition ayant été jugée impraticable par le refus de S. M. l'empereur de Russie de s'y prêter », et en même-temps au-dessus des justes prétentions de sa majesté, vient de recevoir l'ordre de remettre à S. E. le projet de convention ci-joint. (C'est l'*ultimatum* que nous avons rapporté.) Dans la même note, imprimée par ordre du ministère anglais, ces mots : *et cette proposition ayant été jugée impraticable par le refus de S. M. l'empereur de Russie de s'y prêter,* se trouvent totalement supprimés.

» Cette infidélité commise pour cacher une fausse allégation qu'on n'osait plus soutenir, en a exigé une autre. Enconséquence, les ministres anglais ont retranché la note en réponse remise par le Cit. Talleyrand, le 12 floréal.

Le ministre répondait que « l'assertion contenue dans la note de » S. E. lord Whiworth, et qui est exprimée en ces termes, *le refus* » *de S. M. l'empereur de s'y prêter,* est entièrement contraire à la » garantie que S. M. I. a formellement offerte sous la condition de » quelques légers changemens que le premier consul n'a fait aucune » difficulté d'adopter, et auxquels il est à sa connaissance que le mi- » nistère anglais s'est refusé, méditant sans doute alors l'étrange pré- » tention de garder Malte; que de plus cette assertion se trouve encore » en opposition absolue avec les assurances que le premier consul a » reçues de Pétersbourg depuis que le message de S. M. B. y a été » connu, et qui viennent de lui être renouvelées par une communi- » cation authentique que M. le comte de Marcoff a donné hier (21 » floréal), des intentions de sa cour.... »

» Et la nation anglaise se dit libre ! et le parlement représente la nation.....!

» On traduit tout ce factum, qui sera imprimé dans ce journal, car rien ne doit être caché au peuple français.

» Si l'on a eu l'impudeur de supprimer les notes les plus importantes, et de tronquer celles dont l'original est dans les mains de notre gouvernement, sur des objets aussi majeurs, quelle confiance peut-on avoir dans des récits de conversations faits par des agens anglais, et dénaturés par le ministère au gré de ses propres intérêts.

» Et cependant cinquante millions d'hommes en viennent aux mains pour s'égorger !

» L'esprit de vertige qui s'est emparé depuis plusieurs mois du gouvernement anglais, ne saurait se concevoir ; il croit sans doute que nous n'avons ni encre, ni armes.

» Mais qu'importe au cabinet de Londres l'opinion de l'Europe et celle de la postérité ? Le parlement aura fait

Digitized by Google

son adresse, beaucoup de membres auront été animés par des rapports mensongers ; c'est tout ce qu'il faut au gouvernement anglais. (*Journal officiel.*)

» Le gouvernement anglais a donc commencé les hostilités par la ruine d'un ou deux misérables marchands, qui, sous la foi des traités, navigaient paisiblement sur nos côtes. Il a commis cet acte d'hostilité sans déclaration de guerre, sans aucune des formes voulues par les nations policées et convenues entr'elles, et en suivant les odieux principes d'un *droit public* qu'il a créé pour lui seul, et qui est en tout barbare. C'est avec peine que le gouvernement de la république s'est vu forcé, pour user de représailles, à constituer prisonniers de guerre tous les anglais enrôlés dans la milice et se trouvant sur le territoire français. En tout ce qui est illibéral, il laissera toujours l'initiative à l'Angleterre ; mais le peuple français se doit d'agir envers l'Angleterre comme elle agit envers la France. Trop long-temps l'Europe a eu une conduite différente. C'est spécialement ce qui a autorisé l'Angleterre à se constituer pour elle seule un droit public auquel elle est si fort accoutumée aujourd'hui, que tout acte de juste réciprocité lui paraît une injustice. » (*Journal officiel.*)

Des lettres d'Italie annoncent que l'armée franco-italienne, qui s'est rassemblée sur les frontières de l'état de l'Eglise et sur les bords du Rubicon, doit se mettre incessamment en marche pour le royaume de Naples ; elle est commandée par le général divisionnaire Verdier, qui lui-même est subordonné au général en chef Murat. Les mêmes lettres ajoutent, qu'en cas de rupture entre la France et l'Angleterre, les Français occuperont les ports du pays de Naples, et seront autorisés à y mettre garnison. Alors une partie de ces troupes sera embarquée pour Messine et occupera les côtes de Sicile. Une colonne française se portera dans le royaume d'Etrurie, pour renforcer la garnison de Livourne et s'étendre sur toute l'étendue des côtes de la Méditerranée, et les défendre contre toute invasion. Des mouvemens et des démonstrations semblables ont lieu dans la république ligurienne. On attend en Italie un renfort de vingt à trente mille Français.

Le tribunal de cassation, sur les conclusions du citoyen Merlin, commissaire du gouvernement, vient d'annuller

Digitized by Google

le jugement du tribunal criminel de la Seine, qui déboutait les libraires Bossange, Masson et Besson de l'action qu'ils avaient intentée contre Moutardier et Leclere, à l'occasion d'une nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie*.

Office Romain noté, *depuis Primes jusqu'à Complies*, pour tous les dimanches et les fêtes de l'année, avec les messes et les processions, le tout sans aucune transposition de clefs. Cinq gros vol. in-12, chacun 800 pages environ. Prix : 15 fr., et 18 fr. francs de port. A Paris, chez *Crapart*, *Caille* et *Ravier*, libraires, rue Pavée-Saint-André, n°. 12; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Cet ouvrage utile à toutes les personnes qui veulent s'unir au chant de l'église romaine, est d'une belle exécution et de la meilleure distribution. Il a sur tous ceux qui l'ont précédé, l'avantage de renfermer dans chaque volume cinq ouvrages différens, tels que *Processionnal*, *Graduel*, *Missel*, *Antiphonier et Pseautier*. Chaque volume sert pour une saison de l'année, et le matin comme le soir. Le cinquième volume forme la quinzaine de Pâques, et contient en même-temps les matines et laudes des principales fêtes de l'année.

Des Pierres tombées du Ciel, ou *Lithologie atmosphérique*, présentant la Marche et l'Etat actuel de la Science, sur le Phénomène des *Pierres de foudre*, *Pluies de pierres*, *Pierres tombées du Ciel*, etc.; plusieurs Observations inédites, communiquées par MM. *Pictet*, *Sage*, *Darcet* et *Vauquelin*; avec un Essai de Théorie sur la formation de ces *Pierres*; par *Joseph Izarn*, Médecin, Professeur de Physique, de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Paris; Secrétaire de la Commission d'Expériences de la Société Galvanique, et Corresspondant de plusieurs Sociétés savantes; avec cette épigraphe : *De hoc multi multa*, *omnes aliquid*, NEMO SATIS. (Inscript. de la Pierre d'Ensisheim.) Prix : 5 fr.; et 6 fr. 50 cent., franc de port. A Paris, chez *Delalain* fils, libraire, quai des Augustins, n°. 38, au coin de la rue Pavée; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42, vis-à-vis le petit portail.

Digitized by Google

(N°. CI.) 15 PRAIRIAL an 11.
(Samedi 4 Juin 1803.)

MERCURE DE FRANCE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

IMITATION en vers français de l'Epître d'Héloïse à Abailard, de Pope. — Troisième Fragment (1).

L'ÉPOUSE du Seigneur, au pied du sanctuaire,
Nourrit pour un mortel une flamme adultère !
Entre le ciel et toi mon cœur flotte incertain ;
Dieu m'attire vers lui, je me rends ; mais soudain
De trop chers souvenirs, ton image adorée,
Luttent contre le ciel dans mon âme égarée.
A toi seul désormais s'adressent tous mes vœux,
Et l'amour dans mon sein a rallumé ses feux.
La perte d'un amant m'arrache encor des larmes,
Et le crime pour moi conserve tous ses charmes :
En vain mon faible cœur s'efforce à te trahir ;
Hélas ! il brûle encore au sein du repentir !
Il passe tour-à-tour du reproche à la plainte,

(1) Voyez le N°. du 26 germinal dernier.

Digitized by Google

Des regrets au désir, de l'espoir à la crainte ;
Il combat son amour, s'y livre tout entier :
En un mot, il peut tout, excepté t'oublier.
Viens m'apprendre à dompter une flamme rebelle ;
Abailard, conduis-moi vers le Dieu qui m'appelle ;
Viens me ranger encor sous sa divine loi,
M'arracher à moi-même, et, s'il se peut, à toi.
Remets entre ses bras Héloïse mourante ;
Viens à son joug austère asservir ton amante,
Et que ce Dieu jaloux règne seul sur mon cœur.
Heureuse mille fois la fille du Seigneur,
Au ciel par ses sermens, par ses vertus liée !
En oubliant le monde elle en est oubliée :
Son cœur est simple et pur, son front toujours serein,
Et le remords jamais n'habita dans son sein.
Le sommeil bienfaisant a-t-il fui ses paupières ?
De profanes pensers troublent-ils ses prières ?
Elle trouve la paix à l'ombre de l'autel,
Et ses heureux soupirs ne s'adressent qu'au ciel ;
Et moi, dans cet abîme où l'amour m'a plongée,
De quels affreux tourmens ma vie est assiégée !
Quand un sommeil tardif assoupit mes douleurs,
Et vient fermer mes yeux toujours baignés de pleurs,
A mes sens enchantés il offre ton image ;
D'un sort injurieux il répare l'outrage :
Je te vois, je t'entends ; une coupable ardeur
Fait bouillonner mon sang et palpiter mon cœur ;
Je repousse les lois d'un devoir trop austère ;
Mon âme vers la tienne a volé tout entière :
Je m'éveille, et te cherche en vain autour de moi ;
Le fantôme me fuit, aussi cruel que toi.
Hélas ! de ton image Héloïse occupée,
Ne pense qu'à regret qu'un songe l'a trompée :
Je t'appelle, l'écho répond seul à mes cris.

Digitized by Google

Viens, douce illusion, viens charmer mes esprits :
Tu m'offres une erreur, mais cette erreur m'est chère ;
J'invoque le sommeil, je ferme ma paupière :
Hélas ! d'autres tableaux me sont alors offerts !
Nous nous trouvons jetés au milieu des déserts,
Seuls, errans sur les bords de la mer agitée.
Là, s'élève une tour par les ans respectée :
Je te vois y monter ; un nuage envieux
M'empêche de te suivre, et te cache à mes yeux.
Soudain j'entends au loin mugir la mer profonde ;
L'air siffle, l'éclair brille, et le tonnerre gronde :
Je déplore ta perte ; et déjà le sommeil
Me fuit, et m'abandonne aux horreurs du réveil.
Du ciel, cher Abailard, la barbare clémence
Sur tes paisibles jours répand l'indifférence ;
Ton cœur à son devoir obéit sans effort,
Et ta vie est semblable au repos de la mort.
Dans le sein de ton Dieu, satisfait et tranquille,
Rien ne trouble la paix de ton pieux asile ;
Jamais d'aucun combat ton cœur n'est agité,
Et par de vains désirs tu n'es plus tourmenté.
Libre depuis long-temps du feu qui me dévore
Abailard est glacé... j'aime, je brûle encore :
Tels on voit près des morts de lugubres flambeaux
Sans ranimer leur cendre éclairer leurs tombeaux.
Quand nous louons de Dieu la grandeur infinie,
Quand des hymnes sacrés la pieuse harmonie,
D'une flamme épurée embrase notre cœur,
Lorsque l'ange est saisi d'une sainte terreur,
Tout-à-coup je crois voir, à travers d'un nuage,
Entre l'autel et moi s'élever ton image,
Alors par ton éclat tout se trouve effacé ;
Dans son temple par toi Dieu même est éclipsé,
Tandis que vers l'autel humblement prosternée

Digitized by Google

Le ciel semble parler à mon âme étonnée,
Quand la grâce a calmé l'ivresse de mes sens
Et fait luire sur moi ses rayons bienfaisans;
Quand le front tout couvert de cendre et de poussière
Je veille dans les pleurs au sein de la prière;
Quand je suis désormais toute entière au seigneur,
Viens t'opposer au ciel : dispute-lui mon cœur;
Emporte tout le fruit de mes pieuses larmes,
Détruis mon repentir, dissipe mes alarmes,
Parais, cher Abailard, un regard de tes yeux
Te rendra la victoire et confondra les cieux.
Viens reprendre ton bien, combats en moi la grâce,
Ne souffre pas que Dieu puisse usurper ta place.
Ah! qu'ai-je dit? Fuis-moi, je le veux : entre nous
Mer, fais gronder tes flots, rochers, élevez-vous!
Fuis-moi, n'écoute pas une amante égarée,
D'Abailard pour jamais que je sois séparée,
Ne vois qu'avec horreur l'amour que j'ai pour toi,
Ne viens point, n'écris point, ne songe point à moi;
C'est peu de m'oublier, que mon amant m'abhorre,
Je te rends tes sermens. Toi qui me suis encore,
Image d'Abailard, respecte mon devoir,
Cesse de me troubler. Viens, ô divin espoir!
Viens vers l'éternité diriger mes pensées,
Verse en mon cœur l'oubli de mes peines passées!
Et toi, céleste foi! fruit de mon repentir,
Qui nous fais ici bas vivre dans l'avenir,
Empare toi d'un cœur qui te fut trop rebelle
Et conduis Héloïse à la gloire éternelle.

DE WOLFF.

Digitized by Google

STANCES.

J'ai vu des époux s'aimer bien,
Après trente ans de mariage,
J'ai vu de quelques gens de bien
Le bonheur être le partage.

J'ai vu nos nouveaux parvenus,
Etonnés de leur opulence,
Tâcher d'acquérir des vertus,
Pour faire oublier leur naissance.

J'ai vu des femmes de vingt ans,
Charmantes, sans être coquettes;
J'ai vu des riches bienfaisans,
Et des babillardes discrètes.

J'ai vu l'honnête homme en faveur,
Malgré l'envie au regard sombre;
J'ai vu l'intrigant sans honneur,
Chercher à se cacher dans l'ombre.

J'ai vu du palais de Thémis
Bannir l'intrigue et le mensonge;
Mais, quel malheur! ô mes amis!
Je n'ai vu tout cela qu'en songe.

LAGACHE, fils, d'Am.

ENIGME.

LECTEUR, sous deux rapports tu peux m'envisager;
Je suis une boisson, ou bien une demeure:
Boisson, je rafraîchis; je te donne à songer,
Sous le second rapport, quelle est cette demeure?
Le destin la désigne; il ne saurait changer:
Pour la trouver, hélas! pense à ta dernière heure.

Par M. VERLHAC, de Brive.

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

Lorsque la nuit, le front orné d'étoiles,
Vient, sur son char parsemé de saphirs,
Envelopper l'univers de ses voiles,
Du malheureux je suspends les soupirs,
Il m'appelle, et je le console.
Tu peux rencontrer dans mon sein
La nymphe que Junon fit garder à dessein;
Ce qu'il faut deux cents fois pour faire une pistole;
La fille de Thémis; ce qu'elle a pour symbole;
Le nom de ces oiseaux qui furent autrefois
Propices aux Romains, funestes aux Gaulois;
Un instrument à dents; un terme numérique;
Le sédiment qu'on trouve au fond d'une barrique;
Un produit de l'abeille, et trois notes de chant.
Mais il est temps que je termine;
Sans que le lecteur me devine,
Il me rencontreroit peut-être en me cherchant.

Lagache, fils, d'Am.

CHARADE.

Le compas à la main, un savant géomètre
Décrit, en circulant, quelquefois mon premier.
Dans ta maison des champs, tu vois de ta fenêtre,
Couler à petit bruit mon limpide dernier.
Poètes du vieux temps! assis au pied d'un hêtre,
Vous chantiez vos amours en faisant mon entier.

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Enigme est la lettre *E*.
Celui du Logogryphe est *Trêve*, où l'on trouve *rêve* et *Eve*.
Le mot de la Charade est *Pas-sage*.

Digitized by Google

Poésies de Marguerite - Eléonore - Clotilde de Vallon-Surville. Un volume in-8°. Prix : 4 fr. et 5 fr. par la poste. A Paris, chez *Henrichs*, libraire, rue de la Loi, n°. 1231; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Il y a huit jours que nous disions que rien n'était si arbitraire que les réputations, et que la fortune distribuait souvent les rangs sur le Parnasse, comme elle les distribue sur la scène du monde. Combien d'écrivains illustres chez les Grecs et chez les Romains, dont les ouvrages sont perdus pour nous, et qui ont été engloutis pour jamais dans un tremblement de terre, ou qui ont péri tout entiers au milieu des horreurs d'une guerre civile ! combien d'autres, moins célèbres dans leur siècle, se sont conservés, sont parvenus jusqu'à nous, semblables à ces fleuves qu'on admire dans leur cours, et dont l'origine est à peine connue ! Mais sans remonter aux Grecs et aux Romains, nous avons la preuve de ce que nous venons de dire, dans le sort qu'ont éprouvé les poésies de *Clotilde de Vallon-Surville*, qui écrivait dans le 15°. siècle. Née en 1405 dans la Limagne d'Auvergne, elle parcourut une très-longue carrière; elle chanta, en 1495, les triomphes de Charles VIII; elle ne quitta jamais, dit l'éditeur de ses œuvres, la province où elle était née, et sa langue est plus correcte que celle même de Marot qui vint après elle. Mariée à quinze ans à un jeune chevalier qui défendoit la cause de Charles VII contre les Anglais et le duc de Bourgogne, elle lui écrivit dès la première année de leur union, une épître que Sapho n'eût pas désavouée; cette même femme dicta des règles

Digitized by Google

de goût et de versification française, qui n'ont été en vigueur que deux siècles après elle, et qu'elle observa constamment. Elle fut recherchée par Marguerite d'Ecosse, belle-fille de Charles XII; elle forma des élèves qui héritèrent d'une partie de ses talens; et cependant la trace de son école s'est entièrement perdue; elle-même est restée inconnue à tous nos littérateurs; et c'est trois siècles après sa mort qu'on nous donne la faible partie de ses ouvrages, qui a échappé à la faulx du temps, et à la révolution qui a détruit presque toutes les choses que le temps avait le plus respectées.

Ce fut en 1782 que M. de Surville, un des descendans de Clotilde, découvrit les manuscrits de son aïeule : il ne dut cette découverte qu'au hasard : aidé d'un féodiste, il fouillait dans les archives de sa famille pour trouver des papiers tout-à-fait étrangers à la littérature; les poésies de Clotilde tombèrent sous sa main; il n'étoit point familier avec les anciennes écritures, et ce ne fut que sous la dictée du féodiste qu'il put transcrire, dans ces premiers momens, les stances de Rosalire et un rondeau contre Alain Chartier. Cette première découverte excita sa curiosité, et il fut assez heureux pour recueillir ensuite plusieurs autres morceaux. La révolution le surprit au milieu de son travail; forcé de fuir en 1791, il laissa en France les manuscrits originaux de Clotilde; ces originaux furent tous brûlés en 1793 par ordre du comité révolutionnaire de Viviers; et ce n'est que sur les copies que M. de Surville avait commencées et qu'il avait emportées avec lui, qu'on a pu parvenir à faire le recueil donné aujourd'hui au public.

L'éditeur, après avoir fait ainsi l'histoire du manuscrit qu'il publie, ne se dissimule point qu'il doit trouver des incrédules; il nous a paru ré-

Digitized by Google

pondre aux objections de la manière la plus victorieuse; mais comme dans ces sortes de discussions, les plus grandes preuves qu'on puisse donner, sont dans l'ouvrage lui-même, nous allons faire connaître les poésies de Clotilde. Nous commencerons par l'Héroïde qu'elle adressa à son époux Berenger de Surville, qui était alors dans l'armée de Charles VII. Cette Héroïde contient plus de deux cents vers. Clotilde parle d'abord de la guerre qui désolait la France, et la plupart de ses vers annoncent clairement le temps et le siècle où elle écrivait; après avoir exhorté son époux à rester fidèle à l'honneur, elle lui parle des inquiétudes que lui donne son absence.

Pardonne maints soulcys à ceste qui t'adore !
A tant d'amour est permis quelqu'effroy ;
Ah! dès chaque matin que l'Olympe se dore,
Se me voyoit montant sur le beffroy,
Pourmenant mes regards tant que peuvent s'étendre,
Et me livrant à d'impuissants desirs !
Folle que suis, hélas ! m'est adviz de t'attendre !
Illusion me tient lieu de playsirs !
Lors nul n'est estrangier à ma vive tendresse,
T'e cuide veoir : me semble te parler :
Là, me dis-je, ai reçu sa dernière caresse. . . .
Et jusqu'aux oz soudain me sens brusler.
Icy, lez un ormeil (1) cerclé par aubespine,
Que doux printemps ja coronnoit de fleurs,
Me dit adieu : sanglots suffoquent ma poictrine,
Et dans mes yeux roulent torrents de pleurs, etc.

Ces vers et ceux qui suivent sont gracieux, faciles, pleins d'harmonie et de l'amour le plus vrai. Ils ne peuvent être que d'une femme, et

(1) Ormeau.

Digitized by Google

c'est bien ici le cas de répéter avec le savant éditeur : *que vous importe le siècle où vécut Clotilde !* Lisez ses poésies ; si vous y trouvez une mère tendre, une épouse sensible, poète par sentiment plus que par le désir de la gloire, demandez à votre cœur si un froid imitateur d'une langue surannée a pu écrire ces morceaux pleins de chaleur et de vérité ? L'amour maternel n'a pas inspiré Clotilde d'une manière moins heureuse ; et pour le prouver, nous allons transcrire ici des stances intitulées : *Verselets à mon premier né.*

VERSELETS

A MON PREMIER NÉ.

Refrain.

O cher enfantelet, vray pourtraict de ton pere,
Dors sur le seyn que ta bousche a pressé !
Dors petiot ; cloz, amy, sur le seyn de ta mere,
Tien doulx œillet par le somme oppressé !

Bel amy, cher petiot, que ta pupille tendre
Gouste ung sommeil qui plus n'est fait pour moy !
Je veille pour te veoir, te nourrir, te défendre...
Ainz qu'il m'est doulx ne veiller que pour toy !

Dors, mien enfantelet, mon soulcy, mon idole !
Dors sur mon seyn, le seyn qui t'a porté !
Ne m'esjouit encor le son de ta parole,
Bien ton soubriz cent fois m'aye enchanté.
O cher enfantelet, etc.

Vers 1. . . . . vrai portrait...

3 *et* 4. Dors, petit ; ferme (*cloz*, l'impératif du verbe *clorre*)... ton doux petit œil....

5 . . . . que ta tendre prunelle (*pupille* du latin *pupilla*).

8. Mais qu'il m'est doux... (*ainz*, de l'italien *ainzi*).

9. Dors, mon enfant...

11. Le son de ta parole ne me réjouit... (*esjouir*, pour *réjouir*).

12. Bien que ton sourire . . .

Digitized by Google

Me soubriraz, amy, dez ton réveil peut-estre ;
Tu soubriraz à mes regards joyeulx...
Jà prou m'a dict le tien que me savoiz cognestre,
Jà bien appriz te myrer dans mes yeulx.

Quoy ! tes blancs doigtelets abandonnent la mamme,
Où vingt puyzer ta bouschette à playzir !...
Ah ! dusses la seschier, cher gage de ma flamme,
N'y puyzeroiz au gré de mon dezir !

Cher petiot, bel amy, tendre fils que j'adore !
Cher enfançon, mon soulcy, mon amour !
Te voy toujours; te voy et veulx te veoir encore :
Pour ce trop brief me semblent nuict et jour.
O cher enfantelet, etc.

Estend ses brasselets; s'espand sur lui le somme;
Se clost son œil, plus ne bouge... il s'endort...
N'estoit ce tayn floury des couleurs de la pomme,
Ne le diriez dans les bras de la mort?...

Arreste, cher enfant !... j'en frémy toute engtière !...

---

13. Tu me souriras.
15. Ton œil m'a déjà dit assez (*prou*)...
16. Tu as déjà bien appris...
17. (*Doigtelets*, diminutif de *doigt; mamme*, pour *mammelle*, de *mamma*.)
18. Où ta petite bouche vient puiser...
19. . . . dusses-tu la dessécher...
20. Tu n'y saurais puiser...
23. Je te vois...
24. . . . pour te voir... (*brief*, bref, court).
25. Il étend ses petits bras; — le sommeil se répand (*s'espand*) sur lui;
26. Son œil se ferme, il ne bouge plus...
27. Si son teint n'était pas fleuri...
28. Ne le croiriez-vous pas...
29. . . . toute entière. (Rien de si touchant et de si vrai que ce mouvement; il nous paraît impossible qu'il ait été dicté par aucune autre inspiration que celle de l'amour maternel.)

Digitized by Google

Réveille-toy ! chasse ung fatal propoz !...
Mon fils !... pour ung moment... ah ! revoy la lumière !
Au prilx du tien, rends-moy tout mon repoz !...
Doulce erreur ! il dormoit... c'est assez, je respire ;
Songes légiers, flattez son doulx sommeil !
Ah ! quand voyray cestuy pour qui mon cœur souspire,
Aux miens costez, jouir de son réveil ?
O cher enfantelet, etc.
Quand te voyra cestuy dont az reçeu la vie,
Mon jeune espoulx, le plus beau des humains?
Oui, desjà cuyde voir ta mère aux cieulx ravie
Que tends vers luy tes innocentes mains !
Comme ira se duyzant à ta prime caresse !
Aux miens bayzers com'tira disputant !
Ainz ne compte, à toy seul, d'espuyser sa tendresse,
A sa Clotilde en garde bien autant...
Qu'aura playzir, en toy, de cerner son ymaige,
Ses grands yeulx vairs, vifs, et pourtant si doulx !

---

30. (*Propoz*, idée.)
34. Songes légers...
35. . . . quand verrai-je celui...
36. A mes côtés...
37. Quand te verra-t-il celui dont tu as... ?
39. Oui, ta mere... croit (*cuyde*) déjà voir...
40. Que tu tends vers lui...
41. Comme il ira se complaisant (*duyzant*) à ta première...
42. Comme il te disputera (*t'ira disputant*) à mes baisers !
43. Mais ne compte pas épuiser seul sa tendresse...
44. . . . il en garde...
45. Qu'il aura de plaisir à voir (*cerner*, du latin *cernere*) en toi son image.
46. (... *Vair*, verd, verdâtre, suivant le dictionnaire de La Combe, qui observe que les yeux verds étaient à la mode dans les douzième, treizième et quatorzième siècles : il faudrait, d'après ce passage, que la mode eût continué jusqu'au quinzième. Nous croyons que *vair* ne signifie pas précisément *verd*, mais la couleur que les Grecs et les Latins rendaient par le mot *glaucus*, et que madame Dacier traduit par *pers*, en parlant de Minerve.)

Digitized by Google

Ce front noble, et ce tour gracieulx d'ung vizaige
Dont l'amour mesme eut fors esté jaloux !
O cher enfantelet, etc.

Pour moy, des siens transportz onc ne seray jalouse
Quand feroy moinz qu'avec toy les partir :
Faiz amy, comme luy, l'heur d'ugne tendre épouse,
Ainz, tant que luy, ne la fasses languir !...

Te parle, et ne m'entends... eh ! que dis-je ? insensée !
Plus n'oyorit-il, quand fust moult esveillé...
Povre chier enfançon ! des filz de ta pensée
L'eschevelet n'est encor débroillé...

Tretouz avons esté, comme ez toy, dans ceste heure;
Triste rayzon que trop tost n'adviendra !
En la paix dont jouys, s'est possible, ah ! demeure !
A tes beaux jours mesme il n'en souviendra.
O cher enfantelet, etc.

Ce quatrain isolé se lit au long d'une marge :

Voylà ses traicts... son ayr ! voylà tout ce que j'ayme !

---

48. (*Fors*, peut-être.)

49. (*Onc*, jamais.)

50. Comment ferais-je moins que les partager (*partir*, de *partiri*) avec toi ?

51. Fais un jour comme lui le bonheur d'une...

52. Mais autant que lui ne la fais pas languir.

53. Je te parle, et tu ne m'entends pas.

54. Il n'entendrait, ne comprendrait pas davantage, quand même il serait très-éveillé.

53. Pauvre cher...

55 *et* 56. Le petit écheveau (*l'eschevelet*) des fils de ta pensée n'est pas encore débrouillé. (Quelle naïveté, quelle propriété dans cette figure ! il nous semble qu'une femme pouvait seule la trouver.)

57. Nous avons tous été, comme tu es, toi...

58. . . . n'arrivera.

59. Dans la paix dont tu jouis, s'il est possible...

61. Voilà les traits de mon époux...

Digitized by Google

Feu de son œil, et roses de son tayn...
D'où vient m'en esbahyr ? aultre qu'en tout luy-mesme
Pust-il jamais esclore de mon seyn ?

Ces vers, ou plutôt ces verselets, (pour nous servir de la vieille expression,) portent évidemment le caractère de l'antique; toutes les nuances les plus délicates de l'amour maternel, l'espérance, les souvenirs, la crainte, la tendre inquiétude, sont rendus de la manière la plus naturelle et la plus touchante. Un poète moderne peut bien employer des expressions qui ont vieilli, nous en avons plusieurs exemples; mais qui pourrait prendre ce ton de naïveté et de simplesse, qui est encore plus ici dans les idées, dans les sentimens que dans les mots? Tout ce qu'a fait l'esprit, sans doute que l'esprit peut le faire encore; mais ce qu'a produit le cœur reste toujours inimitable; nous avons pu surpasser nos pères dans l'art de penser, peut-être dans l'art de parler et d'écrire; mais dans tout ce qui tient aux mœurs, à la nature, à l'heureuse faculté de sentir, nous sommes restés au-dessous d'eux. Nous n'avons pas même conservé dans notre langage les vives expressions du sentiment; nous les avons reléguées dans le dictionnaire du peuple; et si notre langue continue toujours à se *polir*, à *s'épurer*, je ne sais comment on pourra parler encore de l'amour ou de l'amitié, dans ce qu'on appelle la bonne compagnie, dans le cercle des gens qui se piquent de bien parler et de bien écrire.

On trouve dans ce recueil des poésies de Clotilde, quatre petits poëmes sur les quatre saisons;

63. Pourquoi m'en étonner ? un enfant qui ne serait pas en tout lui-même, qui ne lui ressemblerait pas parfaitement.

64. Aurait-il pu naître de moi ?

Digitized by Google

le premier a pour titre : *Chant d'Amour au printemps;* le second : *Chant d'Amour en été;* le troisième : *Chant d'Amour en aultom;* le quatrième : *Chant d'Amour en hiver.* Ces chants renferment quelques morceaux de poésie descriptive qui pourraient servir de modèle même aujourd'hui. Nous citerons ici une description de l'orage dans les jours d'été.

Maiz quoy ! tandyz qu'en ce vaste silence,
Soubz grotte obscure ay trefve à mes ennuicts,
Quel tourbillon dans le vuyde s'eslance !
S'abscond le jour entre voyles des nuicts;
Des quatre vents jouste la turbulence;
Marche la fouldre enmyeu nuaiges noirs;
Gronde, reluict, esclate, hélaz ! et tombe...
Dieulx ! sur ce roc, le plus fraiz des manoirs;
Frappe la creste où sylvestre palombe
Prez son ramier rouccouloit touz les soirs :
L'a veu périr; s'enfuyt... Ah ! malheureuse,
A peyne viz, et cuydes t'envoler !
Me fend le cœur ta plaincte langoureuse;
Et moinz barbare estoit de t'immoler,

Vers 37. Sous une grotte... j'ai relâche...

39. Le jour se cache (*s'abscond*, du latin *abscondere* : voyez Borel).

40. . . . combat la violence.

41. La foudre marche au milieu.

42. (Ce vers nous paraît admirable par sa précision et sa chûte imitative.)

43. Dieux ! *elle tombe* sur ce roc...

44. . . . le sommet où la colombe sauvage (*sylvestre*, de *sylvestris*).

45. Près de...

46. Elle l'a vu périr...

47. Tu vis à peine, et tu crois t'envoler.

49. Il étoit moins barbare de t'immoler.

Digitized by Google

Que te forcier vivre ainsy douloureuse! 50
Que quierz entour ce funeste roscher?
De tà demeure encor toute fumante
Ne peulx t'enfuyr; et tremhles d'approscher!
Vole plustost sur le seyn d'ugne amante,
Qu'au pair de toy tes maulx doibvent touscher; 55
Laz! n'est plus temps : s'allanguissent tes esles!
Tien seul amy pouvoist te secourir :
Sçaiz qu'il n'est plus, et sy tousjours l'appelles!
Oui, m'apprenez, coulple d'oyseaulx fideles,
Qu'en pareil cas ne reste qu'à mourir. 60

Ici les vers descriptifs sont agréablement mêlés à des vers de sentiment; la nature y est animée et embellie de tout ce que le cœur humain a de plus doux et de plus délicat; et le sentiment s'y embellit à son tour des scènes brillantes de la nature. Nous pourrions faire beaucoup d'autres citations dans le même genre, telle que celle de la description d'un vieux castel abandonné, mais nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage même; il y verra combien Clotilde est au-dessus de Ronsard et de Dubartas, dans le genre descriptif, et au-dessus de Villon, dans le genre léger et naïf. Ronsard et Dubartas sont souvent burlesques et bizarres dans leurs tableaux, Villon souvent gros-

---

50. Que te forcer à vivre ainsi douloureuse (dans la douleur.)

51. Que cherches-tu autour de...

52 *et* 53. Tu ne peux t'enfuir de ta demeure encore toute fumante, et tu trembles d'en approcher.

54. . . . d'une amante.

55. Qu'à l'égal de toi, autant que toi...

56. . . . il n'est plus temps; tes ailes s'affaiblissent (*s'allanguir*, formé comme *languir*, de *languescere*).

57. Ton seul ami...

58. Tu sais qu'il n'est plus, et pourtant...

59. . . . Vous m'apprenez, couple d'oiseaux.

sier

Digitized by Google



sier dans ses épîtres ; il appartenait à une femme de les surpasser et de donner des modèles pour les âges suivans. Les femmes ont plus de délicatesse dans l'esprit ; elles écrivent d'après leur cœur, et le cœur trompe rarement ceux qu'il inspire. Chez une nation où le goût n'est pas encore formé, les femmes écrivent presque toujours plus purement que les hommes ; elles devinent les règles du goût bien long-temps avant que les commentateurs ne les aient expliquées dans les écoles.

Dans les treizième, quatorzième et quinzième siècles, la France et l'Italie comptèrent le plus grand nombre de leurs poètes parmi les femmes ; plusieurs ont laissé des modèles à suivre, et la plupart ont évité les défauts du siècle où elles ont vécu.

On a dû voir, par les vers que nous avons cités, que Clotilde avait jeté les fondemens d'une nouvelle école, qui se perdit après elle, et que les progrès du goût ont pu seuls faire renaître. Dans toutes les poésies que nous avons sous les yeux, on ne trouve pas un hiatus, et l'alternative des rimes masculines et féminines y est scrupuleusement observée. Il s'en faut de beaucoup que Marot, qui est venu après elle, ait un mètre aussi harmonieux et aussi parfait ; mais cette perfection même est propre à faire naître des doutes sur l'authenticité du manuscrit qui vient d'être publié. Plus les vers de Clotilde sont purs, moins ils paraissent appartenir au quinzième siècle ; le goût, la finesse du poète parlent ici contre lui, et peuvent le faire regarder comme un être chimérique : cette objection est très-forte ; elle a même ébranlé notre crédulité, mais nous avons été obligés de céder à la force des raisonnemens et des preuves accumulées dans le discours préliminaire de l'éditeur. Il ne nous paraît point étonnant que les œuvres de

Digitized by Google

Clotilde aient été oubliées, dans un siècle qui comptoit à peine quelques personnes capables de les juger et de les apprécier. Clotilde vécut toujours dans la retraite ; elle ne parut jamais à la cour, où elle avait pour antagoniste le fameux Alain Chartier ; sa gloire fut ainsi immolée à l'intrigue. Nous ne voyons pas qu'il y ait en cela rien d'incroyable, puisque nous avons des exemples d'une pareille injustice sous nos yeux, et dans un siècle beaucoup plus éclairé que celui de Clotilde. Au reste, Charles, duc d'Orléans, qui vivait au quinzième siècle, qui était un des beaux esprits de son temps, a éprouvé le même sort que Clotilde ; et les poésies de ce prince, qui étaient restées long-temps inconnues, n'ont été publiées que vers la fin du siècle dernier.

Clotilde, retirée dans la solitude la plus profonde, passa sa vie à polir ses vers, et c'est à son travail assidu que nous devons la pureté de son style qu'elle corrigeait sans cesse, d'après les progrès que la langue et le goût faisaient chaque jour : elle semblait prévoir elle-même le sort de ses ouvrages, lorsqu'elle écrivait vers la fin de sa vie :

Grâce au temps qu'ai vescu, se peult que les povrets
De cil qui tout détruit, n'apprehendent les traicts :
Tel que fiz sans effort ne corrige sans payne ;
Ains, quand simples et doux coulèrent de ma vayne,
N'eusse dit, qu'en fauldroit, septenaire, bannir
Vocables dont jeunette aimoye à les garnir.
Ainsi veult le tyran qui des langues dipose.

L'éditeur nous apprend que Jeanne de Vallon, une des descendantes de Clotilde, se proposait de publier les œuvres de son aïeule. Jeanne de Vallon vivait au siècle de Malherbe, et l'on est fondé à croire qu'elle avait rajeuni quelques expressions de Clotilde ; elle mourut avant d'avoir pu achever

Digitized by Google

l'ouvrage qu'elle avait commencé. M. de Surville, qui avait suivi le même travail, a été fusillé au Puy-en-Velay, en 1797 ; et dans une lettre qu'il écrivait à sa femme, une heure avant sa mort, il exprimait encore le regret de n'avoir pu enrichir notre littérature des œuvres de Clotilde. Il semble qu'un sort funeste se soit attaché à cet aimable poète, et à tous ses descendans qui s'intéressaient à sa gloire ; elle fut sacrifiée à l'intrigue et à la plus basse jalousie pendant sa vie : après sa mort, elle semblait destinée à avoir un éditeur dans sa propre famille ; le sort et la révolution l'ont privée de cette gloire, mais elle n'y a rien perdu, et M. Vanderbourg, qui donne aujourd'hui l'édition de ses œuvres, a plaidé sa cause avec autant de goût que d'érudition dans une préface, qui est elle-même un ouvrage très-recommandable.

MICHAUD.

LES ETHIOPIENNES, ou THÉAGÈNES ET CHARICLÉE, roman écrit en grec par Héliodore ; *traduction nouvelle et exacte, avec des notes ; par* N. Quenneville, *professeur de langue grecque, etc. Trois volumes in-12 ; Prix*, 6 *francs, et* 7 *francs* 75 *cent. franc de port. A Paris, chez* Bertrandet, *imprimeur-libraire, place S. Michel, maison de l'horloger ; et* le Normant, *imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°.* 42, *vis-à-vis le petit portail.*

L'apparition d'un nouveau roman dans la république des lettres, n'est point aujourd'hui une chose extraordinaire. Jamais, au contraire, la littérature ne fut plus fertile en ce genre de production, et il ne peut rester aux amateurs de ces sortes de lectures que l'embarras du choix. Mais un roman traduit du grec, et traduit exactement avec des notes grecques, est une chose qu'on ne voit

Digitized by Google

pas tous les jours. Aussi, avant de parler de celui que nous annonçons, devons-nous louer le traducteur d'avoir conservé le goût de la saine littérature et des langues anciennes, dans un temps où les bonnes études étaient totalement anéanties, et où tout ce qui sentait l'antiquité était voué au ridicule. M. Quenneville a droit de réclamer une place parmi le petit nombre d'amis restés aux muses grecques et latines; et si son ouvrage est apprécié comme il mérite de l'être, il peut espérer d'être cité comme un de nos bons hellénistes.

Le mérite d'Héliodore est assez connu, pour qu'il ne soit pas nécessaire de faire son éloge. L'enthousiasme qu'il avait inspiré à l'illustre Racine, qui l'avait appris par cœur dans sa jeunesse, et emprunta de lui des traits que nous admirons dans Phèdre et dans Iphigénie; cet enthousiasme en dit plus que ne pourrait en dire le meilleur panégyrique. Les soins qu'Amiot donna à sa traduction, et la récompense qu'elle lui valut, prouvent de même quel cas en faisaient et cet homme célèbre et son siècle. Mais sans recourir à ces témoignages illustres, il suffit d'en appeler aux véritables hommes de lettres de nos jours, qu'ils soient ou non versés dans la langue des Sophocle et des Thucydide. Tous trouveront, dans les *Ethiopiennes*, les conditions qui constituent un excellent ouvrage; plan étendu et riche d'invention, épisodes amenés naturellement, et qui occupent agréablement l'attention, sans faire perdre de vue l'action principale; caractères bien tracés et bien soutenus, événemens qui naissent les uns des autres, sans effort et sans contrainte, et qui, merveilleux quelquefois, ne sortent pourtant jamais des bornes d'une vraisemblance reçue; peinture fidelle des mœurs et des passions, élévation des sentimens, noblesse des pensées et de l'expression, beauté et vérité des descriptions; enfin, principes d'honnêteté et de vertu, que le plus rigide moraliste ne pourrait désavouer.

Si l'Histoire Ethiopique mérite les suffrages des hommes de lettres, elle n'a pas moins de droits à ceux des gens du

Digitized by Google

monde, qui ne cherchent dans la lecture des romans qu'un délassement à leur esprit et un aliment à leur curiosité. Il n'en est point où ils puissent trouver une plus grande variété de faits et d'aventures, ni qui réunisse plus de ces qualités générales, qui rendent une lecture agréable et amusante. On y rencontre encore avec plaisir quelques notions sur l'Egypte, cette contrée célèbre depuis tant de siècles et qui l'est devenue encore davantage de nos jours, par les exploits des Français et la gloire du héros qui les commandait.

Une bonne traduction de cet ouvrage manquait à notre langue; car, quoique la version d'Amiot soit bonne, on peut dire que sa langue n'est pas la nôtre. M. Quenneville a rempli ce vide d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Son premier but a été d'être exact, et ce but il l'a atteint. Il est, à la vérité, des expressions, des phrases mêmes qui, tenant exclusivement au génie de la langue grecque, ne sont pas susceptibles d'être rendues dans la nôtre, et que M. Quenneville a été obligé de suppléer par des équivalens. Mais c'est encore là une manière d'être exact, car c'est l'esprit d'un auteur qu'il faut conserver, et quand la lettre tue l'esprit, il faut abandonner la lettre. Si vous présentez dans une version française une expression, une idée ignoble dans notre langue, mais qui ne l'était pas dans la langue de l'original, vous défigurez votre auteur. Il n'a rien dit de choquant, et vous dites quelque chose de choquant. Les traductions du seizième siècle étaient plus littérales, mais elles ne pouvaient être plus fidelles dans le sens qu'on doit donner à ce mot. Car, elles rendaient, dans une langue informe et grossière, ce qui avait été écrit dans une langue formée et perfectionnée.

M. Quenneville a expliqué quelques-uns de ces passages dans des notes érudites, qui prouvent combien il est familiarisé avec la langue d'Homère et de Platon; et si nous regrettons quelque chose, c'est qu'il n'ait pas multiplié ces notes; il faut espérer qu'il le fera dans une seconde édition; et si jamais la langue française devient une lan-

Digitized by Google

gue morte, son ouvrage pourra être une pièce de comparaison, un monument précieux de la manière dont les anciens pouvoient être rendus dans cette langue à l'époque de sa perfection, et des différences essentielles qui existaient entre le génie du grec et celui du français.

Il n'est pas nécessaire de dire que M. Quenneville n'a point fait comme quelques traducteurs qui suivent pas à pas ceux qui les ont precédés, ou qui prétendant traduire du grec, ne traduisent qu'une mauvaise version latine. Ceux qui compareront l'original avec la traduction, reconnaîtront facilement qu'il n'a suivi d'autre modèle qu'Héliodore, et que c'est de lui directement qu'il a pris les idées, comme un interprête reçoit les paroles de la bouche d'un étranger et les rend dans son idiôme. Son style est pur, correct, élégant, d'une noble simplicité. On n'y trouve point ces expressions hasardées, ces tournures précieuses et recherchées, cette affectation de néologisme qui déparent un grand nombre d'ouvrages modernes. On voit que l'auteur s'est nourri de la lecture des écrivains français du grand siècle, et que chez eux, non moins que chez les Grecs et les Latins, il a puisé ce goût sage et droit, qui sait discerner ce qui est beau et naturel d'avec ce qui n'est que brillant et maniéré. Enfin, ou je me trompe, ou cet ouvrage fera autant d'honneur au talent de l'écrivain, qu'à celui du traducteur.

On lira avec intérêt, dans une préface que M. Quenneville a mise à la tête de son ouvrage, une dissertation sur les causes qui ont empêché que le genre du roman ne fût cultivé dans les beaux siècles de la Grèce, et un morceau brillant sur l'imagination des Grecs, où l'auteur peint avec beaucoup d'art et de vérité la richesse, la pompe et la magnificence de l'imagination des Grecs, si différente de cette imagination bizarre, et souvent horrible, qui inspire la plupart des romanciers anglais.

On a reproché à M. Quenneville d'avoir beaucoup appuyé, dans sa préface, sur le mérite d'Héliodore, de l'avoir même exagéré. Mais, pour être juste, il fallait ajou-

Digitized by Google

ter qu'il blâme aussi ses défauts, et dans cette préface et dans des notes qui sont à la fin du troisième volume. On lui a reproché d'avoir dit qu'*Héliodore, comme romancier, n'avait peut-être pas moins de mérite qu'Homère, comme poète.* Car, outre que c'est le sentiment du célèbre Huet, et que les phrases suivantes fixent le vrai sens de cet éloge, il laisse toujours entre Homère et Héliodore la distance qui existe entre le poëme épique et le roman; et selon moi, cette distance est immense.

Pour conclure, on ne peut qu'applaudir à l'entreprise du traducteur et à la manière dont il l'a exécutée; et puisque la nature de son talent le porte à *franciser* les Grecs, la littérature a droit d'attendre de lui la traduction de quelqu'autre ouvrage, qui présente autant d'utilité que celui-ci présente d'agrément; et s'il y réussit aussi bien qu'il a fait dans ce premier essai, on pourra lui appliquer cet éloge :

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.

BURNOUF.

VARIÉTÉS.

Le Calendrier de Flore, ou Etudes des Fleurs d'après nature, par Madame V. D. C... *Trois volumes in-8°. Prix*, 15 *fr.*, *et* 19 *fr.* 50 *cent. franc de port; à Paris, chez* Maradan, *libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arcs n°.* 16; *et chez* Le Normant, *libraire, imprimeur du Journal des Débats, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°* 42.

Rousseau disait qu'il manquait pour la botanique un livre essentiellement élémentaire, qui renfermerait la description des plantes de la manière la plus simple, et avec lequel on pût étudier la nature tout seul. Ce livre élémentaire nous manquait en effet, mais le vœu de Rousseau, celui de tous les amateurs d'histoire naturelle, viennent d'être remplis, et l'ouvrage de Madame de V. D. C. est

Digitized by Google

un guide sûr et facile pour tous ceux qui veulent réunir au plaisir d'admirer la nature, celui de la connaître.

Le Calendrier de Flore est un recueil de lettres consacrées à l'étude, et à la description d'environ quatre cents plantes. L'auteur expose dans les premières, les trois systèmes principaux qui, depuis un siècle, ont aidé les travaux des savans. Elle promet à son amie le développement plus complet du système de Linnée, à mesure que les fleurs dont elle lui proposera l'examen lui en fourniront l'occasion. Elle les cueille sans choix, et selon l'ordre de leur floraison, qui correspond nécessairement aux dates des lettres. — Elle les décrit avec autant de précision qu'il dépend d'elle, et ne fait jamais usage d'un mot purement technique, sans le définir. — Ces explications sont même renouvelées différentes fois dans les premières lettres.

Cet ouvrage est très-propre à inspirer le goût de la botanique, et à donner, sur les élémens de cette science, des notions claires et faciles à retenir. Les plantes décrites dans ce recueil, l'ont toutes été d'après nature.

On pourra rapprocher, avec quelque intérêt, les modèles de leurs esquisses; reconnaître les plantes, en apprendre les noms, et mieux jouir, en les détaillant mieux, des merveilles qu'elles présentent.

Les deux premiers volumes de cet ouvrage ont été très-accueillis du public éclairé; le troisième volume est fait pour obtenir les mêmes suffrages. L'auteur ne se borne point à faire une exacte nomenclature des fleurs et des plantes; madame V. D. C. a su par-tout unir les grâces du style à la vérité et à la fidélité des descriptions. Nous en citerons quelques exemples. Dans le premier volume, l'auteur parle du bluet. « Vous cueillez une fleur, dit-elle » à son amie, un coquelicot par exemple. Vous observez » la beauté de ses couleurs, la fragilité de sa riche tenture; vous songez peut-être au sommeil, à l'opium » que cette pourpre recèle dans son sein. Si vous êtes mé» contente, ce sera un poison, ce sera l'instrument des

Digitized by Google

» haines, des vengeances, des révolutions. Si votre esprit » est serein, ce sera la consolation du malade, dont quel- » ques heures d'un sommeil bienfaisant calmeront les » douleurs. Si votre humeur est sombre, le rouge coque- » licot sera l'ennemi de la culture, et arraché sans misé- » ricorde. Si vous êtes tranquille au sein de votre fa- » mille, ce sera l'innocente parure prodiguée par la nature » aux bergères. Dieu nous donne l'existence, et tout ce » qui la soutient, mais il ne la donne pas comme nous » ferions l'aumône. »

Notre aimable auteur dit plus loin, en parlant des prodiges de la végétation : « J'ai quelquefois pensé à la conti- » nuité de ce mouvement végétal universel, qui, au mo- » ment même que j'écris, mûrit les semences et en dis- » perse, entr'ouvre le bouton, engraisse le champ où la » charrue enterre les herbes venues spontanément, ré- » chauffe les germes, leur ouvre la terre, agite leur sève » sans interruption, etc., etc. Ce mouvement se fait sentir » jusqu'aux algues qui tapissent le fond des eaux, jus- » qu'aux mousses qui rongent la pierre, et s'y dessinent » en forme de roses. Pénétrée de cette idée, je croirais en- » tendre le bruit de cette étonnante végétation, si, dans » le moment où elle me frappe, je me trouvais au milieu » d'une belle et riante campagne. Ma bonne amie, toutes » les routes sont semées de fleurs, et une guirlande non » interrompue entrelace de fait Paris et Ch... n. »

On doit sentir ici combien de charmes doivent répandre ces images sur l'étude de la nature. Quelques savans diront peut-être qu'il est ridicule de vouloir parer le printemps et de semer en quelque sorte des fleurs dans les jardins de Flore; oui, sans doute, si les savans nous montraient des roses, on les dispenserait d'en parler d'une manière agréable, mais ils se contentent d'en parler; on ne voit jamais les belles choses dont ils nous parlent. Il nous semble que l'art d'écrire consiste principalement à employer les couleurs de son sujet; et personne ne doit trouver mauvais

Digitized by Google

qu'on emploie un coloris riant, pour exprimer les innombrables variétés de la nature dans la belle saison. La nature physique ne nous intéresse vivement que lorsque ses tableaux se mêlent aux sentimens de la nature morale; on ne peut les séparer, sans courir le danger d'ennuyer les lecteurs, et madame de V. D. C. l'a très-bien senti. Aussi son livre est-il fait pour intéresser autant que pour instruire. Nous ajouterons encore une citation tirée du volume qui vient de paraître.

« Je viens, ma chère amie, avec mon hommage journalier; mais aujourd'hui vous n'aurez que des plantes » aussi simples que communes; nous sommes convenues » de ne rien négliger. Toutes les études ont un période, » pendant lequel on court le risque de se décourager entièrement. Les premiers pas sont presque toujours très-rapides. L'intelligence en aide le progrès, et la nouveauté » des observations ajoute beaucoup à leur charme. Mais » enfin, cet attrait cesse. L'intelligence qui ne marque » plus chaque jour par une riante découverte, se fatigue » et s'éteint. On croit se traîner toujours sur les mêmes » notions, et l'on ne s'aperçoit pas que c'est l'unique » moyen de se les rendre familières. Les plantations ont le » même cours. Le premier jet est charmant comme l'espérance, rapide comme les progrès de l'aurore. Puis le » travail des racines commence; elles pivotent, elles s'étendent, elles se nourrissent, se fortifient. L'arbre paraît en stagnation; mais une fois en possession du sol, il » reprend un nouvel essor, et peu d'instans suffisent pour » couronner sa tête. »

Je sais que ces sortes de digressions, en revenant toujours de la même manière, peuvent faire naître la monotonie; aussi madame de V. D. C... a-t-elle soin de les varier sans cesse et de les adapter toujours au sujet qu'elle traite si bien; toutes ses pensées paraissent faire partie de la nature qu'elle décrit. Les images qu'emploie madame de V. D. C... sont toujours simples, ses idées n'ont presque jamais rien

Digitized by Google

de recherché ; il est permis peut-être de chercher à montrer de l'esprit, en parlant des arts, qui ne sont qu'une imitation de la nature ; mais non pas en parlant de la nature elle-même ; ici la ligne qu'on doit suivre est trop indiquée par le sujet dont on s'occupe, et le modèle est trop près du tableau, pour qu'on puisse être impunément infidèle ; peut-être que cette aimable simplicité ne pouvait se trouver que dans l'ouvrage d'une femme ?

ÉPHÉMÉRIDES (1).

L'an 1666, *le* 4 *juin*, première représentation du *Misantrope* de *Molière.*

Cet ouvrage est regardé comme le chef-d'œuvre du haut comique : il eut à la première représentation les applaudissemens qu'il méritait ; mais c'était un ouvrage plus fait pour les gens d'esprit que pour la multitude, et plus propre encore à être lu qu'à être joué ; le théâtre fut désert dès le troisième jour. *Molière* ayant suspendu son chef-d'œuvre du *Misantrope*, le rendit quelque temps après au public, accompagné du *Médecin malgré lui*, farce très-gaie et très-bouffone, et dont le peuple encore grossier avait besoin ; le *Médecin malgré lui* soutint le *Misantrope* : c'est peut-être à la honte de la nature humaine, mais c'est ainsi qu'elle est faite ; on va plus à la comédie pour rire, que pour être instruit. Le *Misantrope* était l'ouvrage d'un sage qui écrivait pour les hommes éclairés, et il fallut que le sage se déguisât en farceur pour plaire à la multitude.

(1) Douze volumes in-8°. — Il paraît un volume par mois. On peut se procurer chaque volume à mesure qu'il paraît, en payant d'avance 36 fr. pour les douze volumes. Il faut ajouter à ce prix, 50 c. par volume, pour le recevoir franc de port. A Paris, chez *le Normant*, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42 ; et chez *Henri Nicole*, rue des Jeûneurs, n. 26.

Digitized by Google

L'an 1783, *le* 5 *juin*, première expérience de *Montgolfier* à Annonai sur les globes aérostatiques pour voyager dans les airs. « Jamais, dit M. *de Lalande*, la physique n'avait fait une aussi belle découverte; peut-être » même l'esprit humain n'avait jamais rien produit » d'aussi étonnant. De tous les noms célèbres, celui de » *Montgolfier* est fait pour l'emporter sur tous les autres; » il planera sur les temps comme il nous a appris à » planer sur les airs.

» *Joseph Montgolfier*, né à Darvezieux, près Annonai; » le 6 août 1740, raconte que ce fut au mois de décembre 1782, qu'étant à Avignon, il songea pour la première fois au pouvoir de l'air raréfié; il envoya acheter » dix aunes de taffetas, les découpa en fuseaux qu'il fit coudre; il alluma une feuille de papier au-dessous; il vit le » globe s'élever, et la découverte était faite. Son frère vint » à Paris, on fit un globe, et le 21 novembre, *Pilâtre* traversa la rivière.

» *Charles*, célèbre physicien, ne tarda pas à comprendre qu'en remplissant un ballon avec de l'air inflammable, on aurait plus de sûreté, quoiqu'avec plus de » dépense; et le 1er. octobre 1783, il fit une superbe ascension au Jardin des Tuileries. L'enthousiasme des » spectateurs alla jusqu'à l'ivresse, et pendant quelques » mois, on ne parlait dans Paris que de cette étonnante » découverte. Pour la rendre plus utile, il faudrait pouvoir diriger les aréostats: mais les physiciens n'en désespèrent pas. Dans la campagne de 1793, il y a eu vingt-huit ascensions dans la Belgique; et le 7 messidor, à la » bataille de Fleurus, le général *Morelot* fut pendant » deux heures dans un aréostat. Il envoya au général » *Jourdan* deux lettres, de la hauteur de deux cents toises; » elles firent gagner la bataille, dont le succès entraîna la » conquête de toute la Belgique.

» On a fait à Meudon, sous la direction de M. *Conté*, » beaucoup d'expériences curieuses en 1797: lorsqu'elles

Digitized by Google

» seront publiées, l'art de l'aérostation sera considérablement perfectionné, et déjà nous savons qu'au lieu de » dépenser 3000 fr. pour l'acide vitriolique, on peut » décomposer l'eau en la faisant couler lentement dans » des tuyaux de fer rougis au feu, et cela suffit pour » remplir les ballons. »

ANNONCE.

Prônes, ou *Instructions familières sur les Epîtres et Evangiles des Dimanches et des principales Fêtes de l'année*, ouvrage que l'on peut regarder comme le développement complet de toutes les vérités de la religion et de la morale; par feu M. *Cochin*, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; troisième édition, revue, corrigée, augmentée d'une suite d'Homélies sur le saint Sacrifice de la Messe; d'une Table analytique; orné du portrait de l'auteur. Quatre volumes *in*-12 brochés. Prix: 10 fr., et 14 fr. franc de port. A Paris, chez *Méquignon* l'aîné, libraire, rue de l'École de Médecine, n°. 3, vis-a-vis la rue Haute-Feuille; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

M. *Cochin*, mort en 1783, est un des curés de Paris qui a fait le plus d'honneur à son état et le plus de bien dans sa paroisse, et l'on peut dire que ses Prônes, solides comme sa vertu et simples comme son caractère, ont continué, en quelque sorte après sa mort, une partie du ministère pastoral qu'il exerçait si dignement pendant sa vie. Ils eurent un grand succès dès qu'ils parurent, et leur réputation s'est toujours soutenue. Mais, si jamais il a été nécessaire d'en recommander la lecture, c'est surtout depuis une révolution où l'Eglise a plus encore besoin de catéchistes que d'orateurs, et où il faut au peuple des instructions familières, qui, sans rabaisser la Religion, et en lui conservant toute la dignité qui lui convient, le mettent néanmoins à la portée de tout le monde. Les Prônes de M. *Cochin* sont des modèles en ce genre.

Digitized by Google

POLITIQUE.

La séance du parlement, du 24 mai, n'a pas été aussi intéressante pour le public, qu'on s'y attendait. La chambre des communes a fait interdire la porte aux journalistes; de sorte qu'on ne sait rien de plus, sinon que les partisans de la paix se sont trouvés 7, et les partisans de la guerre, ou plutôt du ministère, 388. L'objet de la discussion roulait sur les remercîmens que la nation croyait devoir au roi, pour une reprise d'hostilités dont personne ne peut prévoir les conséquences. La séance de la chambre des pairs a été publique, et l'on a compté jusqu'à 10 partisans de la paix contre 142 partisans de la guerre. Il est vrai que la fortune des pairs est faite, ce qui leur donne une plus grande indépendance, au lieu que beaucoup de membres de la chambre des communes ont leur fortune à faire.

Nous allons analyser brièvement les discours.

Le duc de Cumberland a dit qu'il ne s'agissait de rien moins que de savoir si l'Angleterre continuerait à être une nation libre, heureuse et indépendante, et si la France donnerait des fers au monde.

Le duc de Clarence a soutenu que ce n'était point là la véritable question, et que, sans gazer les expressions, il fallait dire à la France : Vous n'aurez pas Saint-Domingue, vous n'aurez pas la Louisiane; aux Espagnols : Vous n'aurez pas la Floride; et à tous ceux qui sont protégés par le premier Consul : Vous n'aurez rien que ce que la Grande-Bretagne voudra bien vous laisser prendre.

Cette manière de s'expliquer change un peu la question posée par le duc de Cumberland; car alors ce ne serait plus la France qui donnerait des fers au monde, mais bien la Grande-Bretagne. On peut trouver extraordinaire que deux membres de la famille royale ne s'accordent pas mieux dans leurs discours.

Lord Melville a réduit la discussion à Malte, qu'il trouve très-fort à la convenance de l'Angleterre, et il a fini par dire : Malte doit désormais nous appartenir en toute propriété.

Le comte de Moira s'est écrié : Qu'est-ce que Malte? La grande affaire est de diminuer la puissance continentale de la France, et nous n'aurons rien gagné tant que

Digitized by Google

nous n'aurons pas le pouvoir d'empêcher les Français de passer le Rhin chaque fois qu'ils le jugeront à propos. Notre situation ne nous permet pas de faire une guerre longue; mais si nous avons de l'énergie, elle sera courte.

Lord Grenville a parlé en faveur de la guerre; mais il a prévenu qu'elle serait longue, ce qui devient assez embarrassant, s'il est vrai, comme l'a dit le comte de Moira, que la situation de l'Angleterre ne permet qu'une guerre fort courte.

Par ces extraits de discours, que nous avons composés des phrases mêmes de ceux qui les ont prononcés, qu'on juge de l'accord qui règne dans les vues de ceux qui décident du sort de l'Angleterre. Je doute qu'on puisse faire de la bonne politique à la tribune; mais enfin, quand il y a un vrai motif de guerre, tout le monde en convient, et c'est ce qui est arrivé en France. Tous les discours prononcés par nos corps délibérans, ont porté sur cette vérité, que l'Angleterre refusait d'exécuter un traité solennellement juré; qu'elle était coupable de la reprise des hostilités, et que quand il n'y a plus de traités entre les nations, il ne leur reste plus qu'à confier à leur valeur la justice de leur cause.

Le roi d'Angleterre, en qualité d'électeur d'Hanovre, a fait publier, le 18 mai, une proclamation dans cet électorat, par laquelle il enjoint à toutes les autorités publiques de dresser promptement la liste complète de tous ceux de ses sujets de ses fidèles pays allemands qui sont propres au service militaire, et d'exiger d'eux la promesse qu'au premier appel qui leur sera fait, ils accoureront à la défense de la patrie, et se porteront par-tout où leur présence sera jugée nécessaire. En conséquence de cette proclamation, il a été ordonné une levée en masse de tous les individus en état de porter les armes, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 50. On espère cependant que l'électorat ne sera point occupé par les troupes françaises. On attend même à Hanovre un ministre plénipotentiaire de la Russie.

Nous avons annoncé, il y a huit jours, d'après les gazettes allemandes, que plusieurs puissances du Nord s'opposaient à cette invasion; il paraît se confirmer aujourd'hui que le roi de Prusse et l'empereur de Russie ne veulent pas consentir à ce qu'elle ait lieu; le dernier sur-tout a témoigné au colonel Colbert, qu'il verrait cette invasion avec peine, ainsi que la clôture de l'Elbe et du Veser. Mais en cas d'invasion, S. A. R. le prince Adolphe d'An-

Digitized by Google

gleterre, duc de Cambridge, se mettra à la tête de l'armée qui doit défendre ce pays.

La Russie fait équiper en ce moment, avec la plus grande activité, toute la flotte qui se trouve dans les ports de Cronstadt et de Revel; de manière que l'on verra bientôt une flotte considérable dans la Baltique; 13 vaisseaux de 40 canons chacun, sont déjà prêts à mettre à la voile dans le port de Revel.

La cour de Pétersbourg a fait remettre au cabinet de Vienne une note, par laquelle elle demande itérativement la dignité électorale pour le duc de Mecklenbourg.

Les votes de la religion catholique étant au nombre de cinq, et ceux de la religion protestante au nombre de six, la concession de la dignité électorale à un prince de la religion évangélique rend encore plus difficile l'égalité des votes que S. M. I. et R. voulait établir entre les deux religions. S. M. pense qu'il est de sa dignité d'exiger que les votes de la religion qu'elle professe ne soient pas inférieurs en nombre à ceux du parti protestant. En accédant à la demande de l'empereur de Russie, l'empereur d'Allemagne se trouvera forcé de choisir deux nouveaux électeurs catholiques.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 8 *prairial.* — On introduit les conseillers-d'état Regnault, Réal et Jollivet, chargés de faire au corps législatif le discours de clôture. Le C. Regnault commence par exprimer la satisfaction que fait éprouver au gouvernement l'union intime et continue qui règne entre lui et le corps législatif, il présage les heureux effets que l'influence de cette union, toujours inaltérable, doit produire dans l'étendue de la république, pour l'exécution des lois préparées et sanctionnées par cette union raisonnée, dont l'exemple se multiplie entre tous les corps constitués, et produit l'harmonie qui les enchaîne.

Arrivés au terme de vos importans travaux, vous emportez, citoyens législateurs, le contentement d'avoir fidèlement rempli vos devoirs, et d'avoir enfin comblé l'attente du peuple, en lui donnant un code civil qu'il réclamait depuis si long-temps. Vous avez apporté de vos départemens le calme de la sagesse, reportez-y le calme de la sécurité.

Dites

Digitized by Google

Dites que les rentes continueront à être payées à leur échéance avec une ponctualité religieuse; dites que les fonds destinés à creuser et entretenir les canaux, à réparer les ports, et aux autres travaux publics, seront exclusivement employés à ces objets.

L'orateur fait lecture d'un arrêté du premier Consul, daté de Saint-Cloud, le 7 prairial, dont voici la substance: « Bonaparte, en vertu du sénatus-consulte du... arrête » que la clôture de la session du corps législatif aura lieu » samedi 8 prairial. »

Après avoir répondu aux orateurs du gouvernement, et ceux-ci s'étant retirés, le président nomme au sort les cinq membres qui, pendant la vacance, doivent composer la commission administrative: ce sont les CC. Woussen, Terrasson, Delcroix, Despalières, Lespérut. Le corps législatif se forme en comité secret pour régler quelques affaires de son administration intérieure; puis le président proclame la clôture de la séance de l'an 11.

PARIS.

Nous donnons ici la déclaration du roi d'Angleterre, traduite d'après le texte anglais du journal intitulé *l'Argus*.

Pendant tout le cours des négociations qui ont précédé les préliminaires et le traité définitif entre sa majesté et la république française, le désir sincère de sa majesté a été non-seulement de mettre un terme aux hostilités entre les deux pays, mais d'adopter des mesures qui pussent contribuer d'une manière effective à consolider la tranquillité de l'Europe. Les mêmes motifs, d'après lesquels sa majesté s'est conduite dans les négociations pour la paix, ont toujours depuis dirigé invariablement sa conduite. Aussi-tôt après la conclusion du traité d'Amiens, toutes les cours de justice de sa majesté ont accueilli toutes réclamations fondées de la part des Français; les séquestres sur leurs propriétés ont été levés; les prohibitions contraires à leur commerce pendant la guerre ont cessé, et ils ont été traités, dans tout ce qui a rapport au commerce et aux communications, sur le même pied que toutes celles des autres nations amies de l'Angleterre, avec lesquelles sa majesté n'avait pas de traité de commerce.

Les procédés du gouvernement de France forment le plus frappant contraste avec cette conduite franche, libérale et amicale. Les prohibitions de marchandises anglaises, qui avaient eu lieu pendant la guerre, ont été maintenues et augmentées avec rigueur et sévérité: dans plusieurs circonstances, des actes de violence ont eu lieu contre les vaisseaux de nos sujets et leurs propriétés; et jamais dans aucune circonstance, il n'y a eu ni justice, ni satisfaction accordées, à cet égard, aux demandes réitérées des ministres de sa majesté ou de son ambassadeur à Paris. Dans de telles circonstances, tandis que les sujets

Digitized by Google

dé sa majesté ne pouvaient jouir d'aucun des avantages communs de la paix sur le territoire de la république et des pays de sa dépendance, le gouvernement de France a eu recours à la mesure extraordinaire d'envoyer dans ce pays un nombre de personnes, pour résider dans les ports les plus considérables de l'Angleterre et de l'Irlande, en qualité d'agens de commerce ou de consuls. Ces personnes ne pouvaient avoir aucune prétention à faire connaître en elles ce caractère, un tel droit ne pouvant leur être acquis, ainsi que les priviléges qui y sont attachés, que par un traité de commerce : or il n'y avait aucun traité de cette nature entre sa majesté et la république française.

Il y avait donc toute raison de conjecturer que l'objet réel de leur mission était d'une toute autre nature ; et le soupçon était confirmé non-seulement parce que quelques-unes de ces personnes étaient militaires, mais même par la connaissance qu'on a eu que plusieurs d'entr'elles étaient chargées par leurs instructions de prendre les sondes des ports et de se procurer les plans des lieux où elles résidaient. Sa majesté a cru qu'il était de son devoir d'empêcher leur départ, et on ne peut nier que les circonstances dans lesquelles on les a envoyées, et les instructions qu'elles ont reçues, ne doivent être regardées comme des indices incertains des dispositions et des intentions du gouvernement qui les employait.

La conduite du gouvernement français, quant aux relations commerciales entre les deux pays, ne peut paraître convenable dans la paix, et tous ses procédés dans ses relations politiques les plus générales, aussi bien que dans ce qui a un rapport direct avec les états soumis à sa majesté, sont opposés à tous principes de justice, de modération et de bonne foi. Sa majesté, d'après les assurances répétées du gouvernement français, avait conservé l'espérance qu'il pourrait adopter un système de politique qui, s'il n'inspirait pas une grande confiance aux autres puissances, du moins n'exciterait pas leur jalousie. Si ce gouvernement avait donné quelque chose aux apparences d'un tel système ; si ses dispositions s'étaient annoncées comme pacifiques, on aurait pu l'attribuer à la situation où se trouve un gouvernement nouveau après des convulsions telles que celles qui ont été produites en France par la révolution ; mais sa majesté a vu avec douleur que le système de violence, d'agression et d'agrandissement, qui avait caractérisé les différens gouvernemens de France pendant la guerre, avait continué d'exister sans plus de ménagemens depuis la paix. Des armées ont été tenues en Hollande, malgré le vœu et les réclamations du gouvernement batave, et contre la lettre même de trois traités solennels ; pendant la paix même, le territoire et l'indépendance de la Suisse ont été violés, au mépris du traité de Lunéville, qui a stipulé l'indépendance de cette nation, et son droit de se donner une forme de gouvernement à son choix. La France a annexé à ses domaines le Piémont, Parme, Plaisance et l'île d'Elbe, sans qu'aucune indemnité ait été assignée au roi de Sardaigne pour la plus grande partie de ses états dont il se voit dépouillé, quoiqu'il eût été pris à cet égard un engagement solennel avec l'empereur de Russie. On peut assurément dire avec vérité que le temps qui s'est écoulé depuis la conclusion du traité, a été marqué par une suite continuelle d'agressions, de violences et d'insultes de la part du gouvernement français.

Au mois d'octobre dernier, sa majesté a été engagée, par les pressantes sollicitations de la Suisse, à tâcher, par des représentations

Digitized by Google

un gouvernement français, de détourner les maux qui menaçaient ce pays; ces représentations ont été conçues dans les termes les plus modérés, et sa majesté a pris des mesures pour s'assurer, dans les circonstances alors existantes, de la situation réelle et des vœux des cantons suisses, aussi bien que des sentimens des autres cabinets de l'Europe. Sa majesté a vu, avec regret, qu'aucune disposition ne se faisait chez les puissances les plus immédiatement intéressées à réprimer ces violences et ces infractions des traités, et que des efforts de sa part seule ne pouvaient produire que peu de chose en faveur de ceux pour qui elle s'intéressait.

Ce fut vers ce temps que le gouvernement français avança pour la première fois ce principe, que sa majesté n'avait aucun droit de se plaindre de cette conduite, ni de se mêler de tout ce que pouvait faire la France dans ce qui ne faisait pas partie des stipulations du traité d'Amiens. Ce traité était incontestablement fondé sur les mêmes principes que tout autre traité précédent ou toute convention; il l'était sur l'état de possession et les engagemens existans au temps de sa conclusion; et si cet état de possession et ces engagemens sont matériellement changés par quelqu'acte volontaire de l'une des parties contractantes, au point d'altérer les conditions auxquelles l'autre partie a souscrit au contrat, ce changement doit être considéré comme une infraction formelle au traité, et comme donnant à la partie lésée un droit à quelque satisfaction ou compensation pour la différence que de tels actes opèrent dans leur situation relative. Mais quelque soit le principe qu'on regarde comme le fondement du traité, il y a incontestablement une loi générale des nations, qui, quoique susceptible d'être limitée, expliquée ou restreinte par quelque convention spéciale, lui est antérieure; et c'est cette loi ou cette règle de conduite que tous les souverains et tous les états ont coutume d'invoquer, par-tout où la loi conventionnelle paraît n'avoir pas parlé. Le traité d'Amiens et tout autre traité, en réglant les objets auxquels il est particulier, ne suppose, ni ne nécessite l'indifférence pour tout ce qu'il ne stipule pas. Il prononce encore moins, qu'excepté ce qui est explicitement contenu, tout le reste doive être abandonné à la volonté et au caprice de celui qui est violent et puissant.

La justice de la cause suffit seule pour autoriser l'interposition des puissances de l'Europe, dans les différends qui peuvent s'élever entre nations, et il n'y a que les considérations de prudence qui puissent déterminer l'étendue et l'application de cette juste interposition. On ne peut contester ces principes; mais cette prétention nouvelle et extraordinaire du gouvernement français, qui refuse à sa majesté le droit de se mêler de tout ce qui regarde les autres nations, à moins que ce ne soit un objet stipulé par le traité d'Amiens: si l'on pouvoit la soutenir, ces puissances auroient le droit au moins de réclamer à leur tour ce principe, dans tous les cas où il surviendroit des différends entre la France et l'Angleterre. Sans doute, toutes ces nations doivent être indignées de la déclaration du gouvernement français, que dans l'événement des hostilités, ces mêmes puissances qui ne sont pas contractantes dans le traité d'Amiens, et à qui on n'a pas permis de profiter des remontrances de sa majesté en leur faveur, sont contraintes cependant de devenir les victimes de la guerre, et être sacrifiées dans une contestation, que non-seulement elles n'ont pas occasionnée, mais même qu'elles n'ont pas eu les moyens d'empêcher. Toutefois sa majesté jugeait qu'il valait mieux, dans les circonstances

Digitized by Google

actuelles de l'Europe, s'abstenir d'avoir recours aux hostilités par rapport aux vues d'ambition et aux actes d'agression de la France sur le continent ; mais la connaissance acquise des dispositions du gouvernement français, ne pouvait manquer de faire sentir à sa majesté la nécessité de redoubler de vigilance, quand il s'agissait de soutenir les droits et la dignité de sa couronne, et de protéger les intérêts de son peuple.

Tandis que sa majesté était occupée de ces pensées, elle a été pressée par le gouvernement français d'évacuer Malte. Sa majesté a manifesté, dès le moment de la signature définitive du traité d'Amiens, ses dispositions à exécuter les articles relatifs à cette isle. Aussi-tôt qu'elle a été informée que l'élection du grand-maître était faite sous les auspices de l'empereur de Russie, et qu'il avait été convenu de reconnaître en cette qualité celui dont le pape aurait fait choix, elle avait proposé au gouvernement français, pour éviter toutes les difficultés qu'un tel arrangement pourrait entraîner, de reconnaître la validité de cette élection ; et lorsque le gouvernement français s'adressa au mois d'août, à sa majesté, pour obtenir que des troupes napolitaines fussent envoyées dans l'isle de Malte, elle y consentit sans hésiter, et donna en conséquence ses ordres pour que ces troupes y fussent admises ; mais sa majesté ne peut reconnaître que le gouvernement français ait eu en aucun temps le droit de sommer l'Angleterre, en vertu de ce traité, de retirer les troupes qu'elle avait à Malte. Dans le temps où cette demande a été faite par le gouvernement français, plusieurs des articles importans stipulés par le traité, n'avaient pas reçu leur exécution ; l'élection du grand-maître n'était pas faite ; et l'article X stipulait que l'indépendance de Malte serait mise sous la garantie et la protection de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Autriche, de la Russie, de l'Espagne et de la Prusse. L'empereur d'Allemagne n'avait accédé à la garantie, qu'à condition que les autres puissances désignées accéderaient également ; l'empereur de Russie n'avait donné son accession qu'à condition que la langue maltaise serait supprimée, et le roi de Prusse n'avait point fait de réponse. Mais le principe fondamental, dont l'exécution des autres parties du traité dépendait, avait été détruit par les changemens qui avaient eu lieu dans la constitution de l'ordre depuis la conclusion de la paix.

C'était à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem que S. M. était obligée, par la première stipulation de l'article 10, de restituer l'isle de Malte. L'ordre était déterminé par la composition des langues existantes à l'époque du traité. Les trois langues de France ayant été abolies, et une langue maltaise ajoutée à cette institution, l'ordre consistait, en conséquence, dans les langues suivantes : d'Arragon, de Castille, d'Allemagne, de Bavière et de Russie. Depuis la conclusion du traité définitif, les langues d'Arragon et de Castille ont été séparées de l'ordre de l'Espagne ; une partie de la langue italienne a été abolie par la réunion du Piémont et de Parme à la France ; il y a une forte raison de croire que l'on avait en vue de séquestrer les propriétés de la langue de Bavière, et l'on a manifesté l'intention de comprendre la langue de Russie dans les domaines de l'empereur.

Dans ces circonstances, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ne pouvait pas être considéré comme un corps auquel, en se conformant aux stipulations du traité, l'isle de Malte puisse être remise ; et les fonds indispensablement nécessaires pour son entretien et pour le maintien de son indépendance ont été séquestrés presqu'en totalité. Quand même

Digitized by Google

cela serait dérivé de circonstances qu'il n'était au pouvoir d'aucune des parties contractantes du traité d'empêcher, S. M. n'en aurait pas eu moins le droit de différer de faire évacuer l'isle, jusqu'au temps où un arrangement équivalent eût été conclu pour maintenir l'indépendance de l'isle: mais si ces changemens avaient été faits d'après les actes de l'autre partie interressée au traité, si le gouvernement français paraissait avoir agi d'après un système de rendre l'ordre, dont l'indépendance avait été stipulée, incapable de la maintenir, le droit qu'avait S. M. de continuer à occuper l'isle dans ces circonstances ne peut être contesté. Il est également hors de doute que les revenus des deux langues espagnoles ont été enlevés à l'ordre par S. M. C.; qu'une partie de la langue italienne a été abolie par le fait de l'injuste réunion du Piémont, de Parme et de Plaisance au territoire français. L'électeur de Bavière a été déterminé par la France à séquestrer les propriétés de l'ordre dans son territoire; et il est certain qu'elle a non-seulement approuvé, mais encouragé l'idée de séparer la langue de Russie du reste de l'ordre. Puisque ce sont les gouvernemens de France et d'Espagne qui ont opéré, tantôt directement, tantôt indirectement, les changemens qui ont eu lieu dans l'ordre, et qui lui ont ôté les moyens de soutenir son indépendance, c'est à ces gouvernemens et non à S. M. qu'il faut reprocher la non exécution de l'article 10 du traité d'Amiens.

Telle serait la conclusion qu'on pourrait en tirer, si l'article 10 de ce traité pouvait être considéré comme un arrangement à part; mais il faut observer que cet article n'est qu'une partie du traité, dont le tout s'enchaîne, et dont toutes les stipulations réglées d'après les principes communs à tous les traités, ont une liaison entr'elles.

S. M. s'était engagée par le traité de paix d'abandonner l'isle de Malte et à la restituer à l'ordre de Saint-Jean, sous la condition de son indépendance et de sa neutralité; mais une condition ultérieure que l'on doit nécessairement supposer avoir eu une grande influence sur S. M., pour la décider à faire une concession aussi importante, était le consentement du gouvernement français à un arrangement pour la sûreté du Levant, convenu dans ses articles 8 et 9 du traité, qui stipulent l'intégrité de l'empire turc et l'indépendance des isles ioniennes. S. M. a cependant appris que le gouvernement français avait eu depuis des vues hostiles sur ces deux pays, et qu'il avait même eu l'idée d'un partage de l'empire turc. Ces vues sont devenues publiques et manifestes par les rapports officiels du colonel Sébastiani, par la conduite de cet officier et des autres agens français en Egypte, en Syrie, et dans les isles ioniennes, et enfin par les expressions du premier consul lui-même dans ses communications avec lord Whitworth. S. M. était en conséquence autorisée à penser que le gouvernement français était déterminé à violer les articles du traité de paix qui stipulaient l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman, et celle des isles ioniennes; et, en conséquence, elle n'aurait pas pu se justifier d'avoir évacué l'isle de Malte, sans recevoir d'autres garanties, qui puissent également pourvoir à cet objet important. S. M. sentit qu'elle avait un droit incontestable de se plaindre, d'après la conduite de la France depuis le traité de paix, et, eu égard aux objets qui faisaient partie des stipulations du traité, de refuser, dans les circonstances présentes, d'abandonner la possession de Malte.

Cependant, malgré ce droit si clair et si incontestable, le gouver-

Digitized by Google

nement de France a présenté à sa majesté, en termes positifs et menaçans, l'alternative de l'évacuation de Malte ou de la guerre.

Si les vues d'ambition et d'agrandissement manifestées par le gouvernement français, depuis la conclusion du traité de paix, ont attiré, d'une manière si particulière, l'attention de S. M., il lui était également impossible de ne pas sentir et de ne pas faire connaître les insultes réitérées faites par ce gouvernement, à sa couronne et au peuple anglais. Le rapport du colonel Sébastiani contient des insinuations et des invectives contre le gouvernement de S. M., contre l'officier qui commandait ses forces en Egypte, et contre l'armée anglaise dans cette contrée. Cet écrit ne peut pas être considéré comme l'ouvrage d'un individu sans qualité; il est avoué et porte le caractère le plus évident d'un rapport officiel d'un agent accrédité, publié sous l'autorité du gouvernement auquel il était adressé, et qui lui a donné une sanction expresse.

Ce rapport était à peine publié, qu'une autre insulte a été faite à ce pays, dans une communication du premier consul au corps législatif. Dans cette communication il ne balance pas à affirmer avec le caractère du premier magistrat de ce pays : « que la Grande-Bretagne » seule ne peut pas lutter contre la puissance de la France. » Assertion aussi mal fondée qu'indécente, démentie par les événemens de plusieurs guerres, et notamment par ceux de la guerre qui vient de se terminer. Une pareille assertion avancée officiellement de la manière la plus solennelle, dans un acte du gouvernement, faite par conséquent pour être avouée devant toutes les puissances de l'Europe, ne peut être considérée que comme un défi donné publiquement à S. M. et à un peuple brave et puissant, qui peut et veut défendre, contre l'insulte et l'agression, ses justes droits et ceux des pays qui lui sont soumis.

La conduite du premier consul envers l'ambassadeur de S. M., à son audience, en présence des ministres de la plus grande partie des puissances de l'Europe, fournit une autre preuve de provocation de la part du gouvernement français, qu'il est à propos de rappeler dans cette occasion, l'explication qu'elle a amenée pouvant être considérée comme une aggravation plutôt qu'une réparation de l'outrage.

Dans le même temps que S. M. demandait une satisfaction et une explication sur quelques-uns des points ci-dessus mentionnés, le ministre français à Hambourg essayait d'obtenir l'insertion, dans une gazette de cette ville, d'un libelle des plus grossiers et des plus injurieux contre S. M. Lorsqu'on lui fit des difficultés pour l'insérer, il se prévalut de son caractère officiel de ministre de la république française, pour requérir, par ordre de son gouvernement, la publication de cet écrit dans la gazette du sénat de cette ville. La nature de la réquisition engagea le sénat de Hambourg à y accéder, et par-là l'indépendance de cette ville a été violée. Un état libre fut contraint par les menaces du gouvernement français, de propager dans toute l'Europe et sous son autorité, les calomnies les plus offensantes et les plus dépourvues de fondemens contre S. M. et son gouvernement. S. M. doit ajouter à la liste de ces outrages, les demandes pressantes et réitérées du gouvernement français, pour changer les loix de ce pays, relatives à la liberté de la presse. S. M. y ajoutera encore toutes les réquisitions faites par ce gouvernement dans différentes occasions, tendantes à violer les loix de l'hospitalité envers des personnes qui avaient trouvé un asile dans ses domaines, et contre la conduite desquelles on n'avait

Digitized by Google

pu, en aucune occasion, articuler aucune plainte. Il est impossible, quand on réfléchit sur cette suite de procédés, de ne pas éprouver la conviction qu'ils ne sont pas l'effet du hasard, mais une partie d'un plan adopté pour dégrader, avilir et insulter S. M. et son gouvernement.

Au milieu de tant d'outrages et de provocations, sa majesté, sans oublier ce qu'elle devait à sa dignité, a procédé avec la plus grande modération pour obtenir des réparations et des satisfactions; en même temps elle ne négligeait aucun des moyens compatibles avec son honneur et la sûreté de ses états, pour engager le gouvernement de France aux concessions qu'elle juge absolument nécessaires pour assurer la tranquillité future de l'Europe. Ces efforts ont échoué : elle a, en conséquence, jugé nécessaire d'ordonner à son ambassadeur de quitter Paris. En recourant à ce moyen, le but de S. M. a été de mettre fin à ces discussions inutiles, qui existaient depuis si long-temps entre les deux gouvernemens, et d'apporter un terme à un état d'indécision préjudiciable aux sujets de sa majesté.

Mais quoique les provocations faites à S. M. puissent l'autoriser à des réclamations plus fortes, cependant son désir de prévenir des calamités qui peuvent s'étendre sur toute l'Europe, l'a déterminée encore à se prêter à tout ce qui sera compatible avec son honneur et les intérêts de son peuple; elle n'hésite pas de déclarer à toute l'Europe que malgré les changemens survenus depuis le traité de paix, malgré l'extension du pouvoir de la France, au mépris du traité et contre tout esprit de paix, S. M. ne se prévaudra pas de ces circonstances pour demander des compensations proportionnées à ses droits. Mais elle est disposée, même encore aujourd'hui, à concourir à tout arrangement qui lui procurerait une satisfaction pour les insultes faites à sa couronne et à son peuple, et assurerait leur tranquillité contre de nouvelles entreprises de la part de la France.

S. M. vient d'exposer clairement et sans réserve les motifs de sa conduite. Elle n'est mue ni par la disposition de s'immiscer dans les affaires intérieures d'aucun autre état, ni par des projets de conquête et d'agrandissement; elle n'est animée que du sentiment de ce que réclament l'honneur de sa couronne et les intérêts de son peuple, et par un désir ardent d'arrêter les progrès d'un système qui, s'il ne rencontre pas d'obstacles, pourrait amener la ruine totale de toutes les parties du monde civilisé.

Nous avons parlé au commencement de l'article *politique* de ce numéro, de la séance du parlement d'Angleterre, du 24 mai; l'extrait que nous en avons donné, ne nous paraît pas suffire, la discussion qui a eu lieu est d'un intérêt tel qu'il est indispensable de la faire connaître en entier : nous la rapportons ici d'après le journal officiel.

La discussion sur le message du roi, relativement à la guerre, a eu lieu hier soir 24 mai, à la chambre des pairs, et lord Pelham a prononcé le discours suivant :

Lord Pelham : Milords, j'ai des espérances assez fondées qu'il ne peut y avoir une grande différence d'opinions sur la question importante qui va nous occuper. L'évidence contenue dans les pièces qui vous ont été soumises, est si claire, et prouve d'une manière si

Digitized by Google

incontestable la modération du gouvernement de S. M., et la conduite peu mesurée de la France, que toutes les personnes qui m'entendent doivent être convaincues que nous avons de justes motifs d'entreprendre la guerre. C'est d'après ces considérations que je suis fondé à croire que l'adresse au roi que j'ai l'intention de vous proposer, n'éprouvera aucune opposition de la part de vos seigneuries. Cependant, je dois vous observer que les ministres de S. M. ne prétendent pas se garantir par-là de la responsabilité qui est attachée à leurs fonctions. Ils désirent que leur conduite soit scrupuleusement et sévèrement examinée, et ce sera l'objet d'une autre discussion. Il s'agit aujourd'hui de déterminer si nous avons eu, ou non, des motifs légitimes d'entreprendre la guerre.

Vos seigneuries peuvent se rappeler qu'aussitôt après la signature du traité d'Amiens, on prit des mesures pour évacuer Malte, conformément au traité. Sa majesté donna des ordres pour nommer un commissaire qui, conjointement avec un commissaire nommé par le gouvernement français, devait régler toutes les dispositions nécessaires à cet effet. Mais peu de temps après, la France fit une tentative pour qu'on procédât à l'élection d'un grand-maître, d'une manière qui devoit lui donner une influence sur Malte. On verra aussi que la France ne fit aucune démarche pour obtenir la garantie des puissances neutres, qui devait assurer l'indépendance de l'île. Sa majesté désirait que le pape eût seul le droit de nommer un grand-maître. Elle avait consenti pareillement qu'on envoyât 2 000 hommes de troupes napolitaines pour garnison dans l'île, et comme une preuve du désir sincère de S. M. de remplir à ce sujet les conditions du traité; vos seigneuries verront, par la correspondance avec la cour de Vienne, que les ministres de S. M. faisaient toutes lesdémarches nécessaires pour arriver à ce but. Cependant plusieurs circonstances dans la conduite de la France, et notamment la manière dont l'élection d'un grand-maître avait été faite, nous firent sentir la nécessité de ne pas encore nous dessaisir de l'île. Au mois de janvier dernier, le gouvernement français commença à prendre une part active dans la question relative à l'évacuation de l'île de Malte, qui devint alors l'objet d'une discussion plus sérieuse, et je suis persuadé que, d'après les faits qui ont été mis sous vos yeux, vos seigneuries jugeront que les ministres de S. M., en refusant d'évacuer Malte, ont agi d'après des motifs d'intérêt public, et des considérations fondées sur l'honneur et l'indépendance de la nation.

En se prononçant sur ce point, il y avait d'autres discussions d'un ordre inférieur qui auraient pu facilement être mises de côté. On verra que la France avait fait des représentations insoutenables, par lesquelles elle se plaignait de la liberté de la presse, et du refuge que nous accordions à plusieurs émigrés français. On attribuait ces remontrances, et d'autres de la même espèce, plutôt à des mouvemens d'humeur, qu'à des dispositions hostiles de la part du gouvernement français.

J'ai toujours été un zélé défenseur des libertés de mon pays, et particulièrement de la liberté de la presse. Cependant je pense que la licence de la presse ne devrait être tolérée sous aucun rapport; et je dois avouer que j'ai lu, dans diverses gazettes de ce pays, plusieurs observations sur le gouvernement de la France, qui étaient extrêmement indécentes et injurieuses; et qu'il aurait eu le droit de se plaindre de ces libelles, s'il n'avait pas lui-même employé les mêmes

Digitized by Google

moyens. Cependant, ni ces discussions particulières, ni l'accroissement de la puissance continentale de la France, n'auraient mis une barrière insurmontable à l'exécution du traité, sans la publication officielle qui fut faite en France d'un rapport rédigé par une personne qui avait eu du premier consul la mission expresse de s'aller recueillir des renseignemens positifs sur la situation actuelle de notre armée en Egypte et des autres pays qui avoisinent le Levant. Le rapport annonçait, de la part de la France, *certaines vues et certains projets* infiniment préjudiciables aux intérêts de l'empire britannique. Ce fut alors que les ministres de S. M. jugèrent qu'ils devaient conserver Malte, comme le meilleur préservatif contre les projets ambitieux que le premier consul paraissait avoir formés sur l'Egypte et la Syrie. Il est d'ailleurs démontré, par les pièces qui vous ont été soumises, que l'exécution du traité d'Amiens relativement à l'île de Malte était devenue impraticable par la conduite de la France.

C'est d'après toutes ces considérations que je me propose d'engager la chambre à voter une adresse au roi, pour lui exprimer nos regrets sur le non-succès des efforts de S. M. pour le maintien de la paix. Mais avant de terminer, je ne dois pas oublier de fixer l'attention de vos seigneuries sur les prétentions nouvelles et extraordinaires annoncées par la France. Le gouvernement de ce pays ne voulait rien moins que d'obtenir que les débats dans les deux chambres du parlement fussent asservis à de certains règlemens, et que la liberté de la presse, ce palladium sacré de notre constitution libre, fût soumise à sa volonté et à son bon plaisir. Mais en faisant allusion à cette conduite de la France, je suis la dernière personne qui vous inviterai à employer des discours injurieux contre le gouvernement de ce pays. Plus notre cause est juste, plus nous devons montrer de modération en la défendant. Je propose en conséquence, « qu'une humble adresse soit » présentée à S. M. pour la remercier de son très-gracieux message ; » pour lui exprimer que nous sommes vivement pénétrés des efforts » qu'elle a faits pour nous conserver les avantages de la paix, et que » nous avons la conviction intime que S. M. ne négligera aucune » occasion de terminer la guerre dans laquelle nous sommes engagés, » d'accord avec l'honneur et la sûreté de l'Empire. Que nous avons » observé avec la plus vive indignation, que les efforts de S. M. pour » maintenir la paix avaient été renversés par les projets ambitieux de » gouvernement de la France, et par des prétentions injurieuses à » notre indépendance et à nos intérêts les plus chers comme nation ; » et que S. M. avait en vain demandé satisfaction pour les outrages » qui avaient été faits à ce pays. Animés par ces sentimens, nous » soutiendrons de tout notre pouvoir la cause que S. M. vient d'em» brasser, et qui a pour objet de maintenir les droits de sa couronne, » les intérêts de son peuple, et tout ce qui nous est cher comme nation » libre et indépendante. »

Son altesse royale le duc de Cumberland : Milords, en secondant l'adresse qui vient de vous être proposée par le noble secrétaire-d'état, je ne puis m'empêcher de vous dire quelques mots à ce sujet. De quoi s'agit-il aujourd'hui ? de savoir si l'Angleterre continuera à être une nation libre, heureuse et indépendante ; ou si elle se soumettra à la volonté arbitraire et aux ordres insolens de la France ? Voilà une question de la plus haute importance, et qui doit fixer toute notre attention, tandis que nous voyons ce pays afficher les prétentions les plus violentes, sans que rien puisse jamais le satisfaire. Il

Digitized by Google

ne peut y avoir, milords, aucune différence d'opinion dans une question comme celle-ci. Il s'agit de nos intérêts les plus chers, et de nous défendre contre le danger commun qui nous menace.

Je ne me permettrai aucune personnalité sur le premier consul de France; je ne parlerai de lui que sous le rapport de la place officielle qu'il occupe, et je le regarde, sous ce point de vue, comme l'ennemi de ma patrie. Après avoir désolé et mis sous le joug une si grande étendue de territoire continental, il sent actuellement que l'Angleterre est le seul pays qui puisse arrêter le torrent de son ambition, et l'empêcher de donner des fers au reste du monde. Jetons les yeux, milords, sur la situation de la Hollande et de la Suisse; vous les verrez sous le joug de la France. L'Italie est presque dans la même situation, et il ne reste que l'Angleterre qui n'ait pas été asservie. Il n'y a pas une seule partie du globe où la France n'ait pas cherché à exécuter les projets de son ambition dévastatrice. Le premier consul n'a-t-il pas déclaré positivement que tôt ou tard l'Egypte devait tomber entre ses mains? Et c'est sa détermination que tôt ou tard vos possessions orientales tombent au pouvoir de la France. En un mot, milords, la France n'est dirigée que par le désir d'étendre sa domination. Le motif de l'Angleterre est de défendre sa constitution. Ne perdons jamais de vue, que si elle étoit anéantie, la noblesse et tous les ordres respectables de l'état tomberoient avec elle, et que le soleil glorieux de l'Angleterre s'éteindroit pour jamais. Il est vrai, milords, que nous ne pouvons compter actuellement sur l'assistance d'aucun allié; mais j'ai la plus grande confiance que, même seuls, nous l'emporterons, et que nous arracherons le laurier du front de l'insolence et de l'injustice.

Le comte Stanhope : Milords, j'apporterai dans cette discussion l'esprit de modération qui a été si justement recommandé par son altesse royale. Je commencerai par examiner la nature du différend qui existe entre les deux pays, d'après les documens qui ont été mis sous nos yeux. D'un côté je vois qu'on veut garder Malte pendant dix ans, et de l'autre qu'on en exige l'évacuation d'après les conditions du traité d'Amiens. Je pense que tout cela pouvoit s'arranger. Mais il est un autre objet qui me touche de plus près; savoir, la constitution de mon pays, à laquelle je ne souffrirai jamais qu'aucune puissance ose porter atteinte. J'endurerais plutôt tous les tourmens que la cruauté des hommes peut inventer, que d'abandonner un seul des points de cette constitution inappréciable. Mais comment et quand la France a-t-elle montré le projet d'y porter atteinte? Pour revenir à l'objet relatif à Malte; il paraît d'après les pièces déposées sur le bureau, que le principe mis en avant par lord Hawkesbury, pour en réclamer la possession pendant dix ans, est que S. M. avoit le droit d'exiger un équivalent pour l'agrandissement de la puissance continentale de la France. On peut donc poser ainsi la question : « Nous, Angleterre et France, avons fait un traité; mais, depuis lors, la France a considérablement augmenté sa puissance; et l'Angleterre exige qu'il lui soit accordé un équivalent. » Je prétends que ce principe est erroné, et qu'il ne peut être admis.

En effet, vous n'avez pas plus le droit d'exiger un équivalent dans cette hypothèse, que le premier consul ne l'aurait à en exiger un de vous dans le cas où vous eussiez fait des acquisitions depuis la signature du traité, qui seroient étrangères à la France; par exemple l'acquisition de la Sicile. Mais examinons la question de fait, savoir si

Digitized by Google

la France a augmenté son territoire depuis la paix ? Je soutiens que non, et je dis que la France ne jouit pas actuellement, à beaucoup près, de l'étendue du territoire dont elle étoit en possession après les batailles de Hohenlinden et de Marengo. Voyons actuellement ce que la France a perdu depuis le traité de paix. Elle a perdu un territoire beaucoup plus étendu que toutes nos colonies des Indes-Occidentales réunies ; elle a perdu Saint-Domingue, et je crois en conscience que la puissance de la France est diminuée depuis la signature du traité d'Amiens. Quant à la possession de Malte, je ne suis nullement surpris que les ministres aient désiré de la conserver. Si j'avois été ministre lors de la signature du traité, je n'aurois jamais consenti à abandonner cette île. Mais on dit que le premier consul de France a conçu de certains projets, et que pour les renverser, la possession de Malte nous devient indispensable. Je demanderai si ces projets étoient nouveaux pour ce pays, et s'ils n'étaient pas connus depuis long-temps ? Le caractère de Bonaparte ne nous est-il donc pas encore connu, et ne savons-nous pas qu'il offre ce trait particulier, que nul homme ne peut prévoir aujourd'hui ce qu'il lui plaira de faire demain ? et je l'en aime davantage pour cela. En un mot, je ne vois rien dans les pièces officielles qui puisse justifier une infraction aussi manifeste au traité que nous avions signé. Mais vous vous plaignez que Bonaparte ait exigé que vous renvoyassiez les princes français et les évêques hors du pays. Je ne veux pas dire tous les évêques. Quant à ces émigrés qui sont venus dans les états de S. M. avec l'intention de calomnier le gouvernement de la France, le premier consul avait très-fort le droit de demander qu'ils fussent chassés du pays, et je ne vois en cela aucune démarche insolente. Mais s'il avait osé demander que nous changeassions notre constitution, et que la liberté de la presse fût restreinte, je lui aurais répondu, en renvoyant aujourd'hui son ambassadeur, et en tirant le canon le lendemain. Il y a une grande distinction entre la liberté et la licence de la presse, et j'admire la franchise avec laquelle le noble secrétaire d'état a déclaré qu'on avait publié dans ce pays des écrits très-indécens contre la personne du premier consul. Je ne puis m'empêcher de regarder comme un grand malheur que les deux nations en soient venues au point de s'entre-détruire pour un malentendu. Au lieu de continuer les négociations relativement à Malte, pourquoi n'en est-on pas venu à une explication sur les différens griefs qu'on se reprochoit ? pourquoi n'avoir pas dit à Bonaparte, lorsqu'il se plaignait des libelles qu'on écrivait contre lui dans ce pays, qu'on aviserait aux moyens d'en faire punir les auteurs ? Je viens actuellement à cette partie du message de S. M., où l'on annonçait que des armemens avaient lieu dans les ports de France et de Hollande. J'avoue que je suis bien surpris, lorsque je considère à quel point les ministres de S. M. ont été dans l'erreur à ce sujet. Ils ne nous ont remis aucun document qui prouve la vérité de cette assertion.

Il paraît que le fait a été démenti par le gouvernement français ; et qu'il n'y avait pas un seul vaisseau dans ces ports qui pût inspirer le moindre ombrage. Je suis convaincu que tous les différends auraient pu se terminer d'une manière amicale, en en venant à des explications franches. Lorsque l'offre a été faite de céder Malte moyennant un équivalent, pourquoi les ministres n'auraient-ils pas offert en échange les îles de Jersey et de Guernesey ? C'est de-là que sont sortis la plupart de ces libelles écrits en langue française, qui devoient tant

Digitized by Google

déplaire au premier consul. Ces îles ne nous sont d'aucune utilité, et elles pourraient être d'une grande ressource pour la France. Je prie vos seigneuries de jeter les yeux sur la situation dans laquelle nous sommes. Considérez que nous avons une dette de 500 millions ; que nous sommes déjà courbés sous le poids des impôts ; que grand nombre d'individus n'ont aucun moyen d'existence. Je blâme le secrétaire-d'état d'avoir employé un langage peu onoiliant, et d'avoir parlé de la haine du gouvernement français. Je ne suis guères dans l'habitude de louer les ministres de S. M. ; mais il en est un à qui je ne puis refuser de donner un témoignage de mon approbation. Je veux parler de l'honnête et bon M. Addington. Je crois en conscience qu'il n'existe pas un meilleur homme, un personnage plus franc et plus honorable dans les états de S. M., et je crois de plus qu'il est parfaitement pacifique. Pour les raisons que j'ai déjà déduites, je vote contre l'adresse.

Le duc de Clarence : Je commencerai, milords, par exposer à vos seigneuries les motifs qui m'engagent à voter en faveur de l'adresse. Je crois devoir remonter à une époque antérieure à la signature des préliminaires, et je prie vos seigneuries de se rappeler les trois expéditions contre Belle-Isle, le Férol et Cadix, dont le non-succès, ajouté à la longue durée de la guerre, avait fait une impression si profonde dans les esprits, qu'il y avait une clameur presque générale pour la paix. Ce fut dans cette situation des choses que les ministres de S. M. crurent devoir signer les préliminaires de paix. Mais il se passa des choses étranges en Italie depuis la signature des préliminaires jusqu'à celle du traité définitif. Il y avoit deux choses dans ce traité qui m'affectèrent vivement. La première, qu'on n'eût rien stipulé en faveur de notre ancien et fidèle allié le roi de Sardaigne ; et la seconde, que nous eussions consenti à abandonner Malte. Mais je considérai cette cession comme une mesure commandée par la nécessité, la paix étant toujours vivement désirée par la nation ; et mes sentimens à ce sujet ne furent pas alors manifestés, ayant éludé de donner mon vote sur le traité définitif. Je ne vois rien dans les pièces qui ne prouve les dispositions les plus sincères de la part des ministres de maintenir la paix. Je viens actuellement, milords, à la conversation qui a eu lieu entre le premier consul et lord Whitworth. C'est à tort qu'il nous a accusé de ne pas vouloir évacuer Malte conformément au traité. Quelles étaient, en effet, les conditions du traité ? On n'était pas convenu de céder Malte à la France, mais aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ; et il y a une stipulation formelle pour l'indépendance de l'ordre et celle de l'île.

Cette indépendance est garantie par trois des premières puissances de l'Europe, et il m'est démontré que les ministres n'eussent jamais signé le traité sans l'assurance que cette indépendance serait assurée. Examinons maintenant, milords, le rapport infâme de l'homme qui a été qualifié du titre d'agent commercial de premier consul en Egypte. Je n'hésite pas, milords, à donner à cet écrit l'épithète d'*infâme*, parce qu'ils la mérite bien, parce qu'il contient les mensonges les plus vils, et les libelles les plus grossiers contre l'honneur et la dignité du gouvernement de S. M., contre notre armée et ses braves généraux.

Cependant lorsque M. Talleyrand fut requis de s'expliquer à ce sujet, il dit que sa mission n'avait rapport qu'à des objets de commerce, et malgré les remontrances réitérées qui ont été faites à ce sujet, on n'a fait aucune réponse satisfaisante, et on a toujours éludé

Digitized by Google

de s'expliquer, comme si l'on avait eu le dessein d'ajouter l'insulte à l'outrage. (Il fait ici lecture de la conversation entre le premier consul et lord Whitworth.) Milords, n'êtes-vous pas actuellement convaincus des projets du premier consul sur l'Egypte? J'ai fait lecture de cette pièce, non pas tant pour nous convaincre de ses desseins hostiles, que de sa persévérance dans le système d'envahissement qu'il avait adopté depuis la signature du traité définitif, et ces mots : *Ce sont des bagatelles*, est comme s'il avait dit, que sa marche ne pourrait jamais être entravée par l'Angleterre.

Voilà le véritable sens de ces expressions. Mais je soutiens que l'Angleterre n'a pas rompu le traité. Les choses ont tellement changé de face, que l'indépendance de Malte était devenue plus nécessaire que jamais, et les ministres de S. M. ont dû insister pour conserver cette possession jusqu'à ce que nous eussions une garantie complète de son indépendance. J'espère que cette possession sera entre nos mains le gage du salut des libertés de l'Europe. Milords, c'est avec une grande satisfaction que j'envisage la situation où nous sommes en commençant cette guerre. Un noble comte a attribué la perte de Saint-Domingue aux fautes du premier consul. Moi, je l'attribue aux efforts de la Grande-Bretagne; et j'espère que nous serons en mesure de lui dire, sans rien gazer dans les expressions, vous n'aurez pas Saint-Domingue, vous n'aurez pas la Louisiane. — De dire aux Espagnols, vous n'aurez pas les Florides, — et de dire à tous ceux qui sont protégés par ce tout-puissant consul, vous n'aurez rien que ce que la Grande-Bretagne voudra bien vous laisser prendre. Je désire voir cette nation employer les vastes ressources qu'elle a dans son sein pour convaincre ce puissant consul que nous sommes capables de nous assurer seuls contre la France et contre tous ceux qui se joindront à elle. Je désire voir la Grande-Bretagne châtier la France. — Ce n'est pas la première fois que nous l'aurons fait, et si la guerre est conduite avec vigueur et sagesse, je pense qu'elle ne peut durer longtemps. Je vote en faveur de l'adresse.

Lord Mulgrave, en votant pour l'adresse, s'appuie sur les changemens survenus dans l'ordre de Malte, sur le rapport du colonel Sébastiani, et sur la conversation entre le premier consul et lord Whitworth.

Lord Mellville (M. Dundas) prononce, dans cette occasion, son premier discours à la chambre des pairs :

« Milords, si l'on examine attentivement l'article X du traité d'Amiens, on verra qu'il est inexécutable, et que jamais l'indépendance de l'île de Malte n'eût été assurée, l'indépendance de cette île qui, est la clef de l'Egypte, et qui, sous ce rapport, doit fixer toute notre attention. Je ne vois parmi les puissances garantes que la Grande-Bretagne et la Russie qui puissent assurer l'indépendance de Malte. Je parle de la Russie avec une satisfaction particulière, parce qu'une alliance avec cette puissance doit tendre à l'avantage commun.

» Dans la situation actuelle de l'Europe, une alliance avec la Russie est d'autant plus désirable, qu'elle promet des résultats plus solides et plus durables, en influant sur le grand objet de la paix. Mais il est plus avantageux pour la Russie elle-même que Malte reste au pouvoir de l'Angleterre, en raison de sa grande puissance navale, qui la met à même de la protéger constamment contre toute espèce d'attaque. Sous quelque point de vue que nous considérions Malte, nous verrons qu'elle est pour nous de la plus haute importance. Elle l'est sous le rapport de nos possessions des Indes Orientales; et par ses re-

Digitized by Google

lations dans la Méditerranée, dans le Levant et dans la mer Adriatique, elle est de la plus haute importance pour notre prospérité commerciale. Les puissances du Levant et de la Méditerranée seront protégées plus efficacement tant que Malte restera entre nos mains; et plus nous serons rapprochés d'elles, plus elles pourront compter sur la jouissance de leurs droits et de leur indépendance. Je mets de côté tous les autres points de discussion, et je me renferme dans ce seul objet, que nous allons faire la guerre uniquement pour Malte.

» Je prétends que cette île ne peut plus être remise à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et que nous devons la garder pour nous-mêmes. Nous devons la garder pour notre intérêt particulier et pour celui des autres puissances. Nous devons la garder non-seulement pendant la guerre, mais à perpétuité. Les changemens survenus dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ne lui laissent plus les moyens d'aspirer à la souveraineté de cette île. Ce serait d'ailleurs imposer un joug insupportable aux bons habitans de Malte, qui, je ne crains pas de le dire, aimeraient mieux appartenir à la France elle-même, que de voir le rétablissement de l'ordre des chevaliers. Qu'on ne nous parle donc plus de cet ordre, qui n'existe pas de fait. La guerre est entreprise pour Malte, et Malte doit désormais nous appartenir en toute propriété. »

Le duc de Richmond soutient qu'il ne voit pas de motifs suffisans pour recommencer la guerre. Les ministres s'étaient d'abord engagés à ne garder Malte que pendant dix ans, et ils se seraient contentés de la petite île de Lampedouse, qui leur offrait une sécurité suffisante. Il ne voit donc pas pourquoi on parle aujourd'hui de Malte avec tant de chaleur. Il finit par émettre le vœu que les choses puissent s'arranger d'une manière amicale.

Le marquis de Lansdowne dit que c'est d'après l'examen de toutes les pièces que le parlement doit prononcer si la guerre est juste et nécessaire. Il a entendu beaucoup parler de la liberté de la presse, mais l'établissement du jugement par jury la mettrait à l'abri de toute espèce d'influence. Il ne voit aucune nécessité de faire la guerre pour soutenir les intérêts de la Hollande. « Quant à la Suisse, il est évident que, malgré son indépendance si vantée, c'est à d'autres puissances, et non à l'Angleterre, à intervenir pour sa délivrance. L'Autriche avait certainement un intérêt direct à se mêler des affaires de la Suisse, et cependant elle n'a voulu prendre à ce sujet aucun parti. Pourquoi la Russie n'a-t-elle pas jugé à propos d'intervenir, tandis qu'elle manifestait ouvertement le vif intérêt qu'elle prenait à la conservation de ce territoire? Mais la mission de Sébastiani en Egypte, est un autre motif sur lequel on se fonde pour recommencer la guerre. Je déclare que je ne vois rien en cela qui puisse la justifier. Ne sait-on pas que les gouvernemens de tous les pays sont dans l'habitude d'envoyer des agens au-dehors pour recueillir des renseignemens, soit relatifs au commerce, soit relatifs à la situation politique et militaire de certains pays? Devons-nous apprendre aujourd'hui pour la première fois, que de tous les gouvernemens, celui de France était le plus attaché à ce système? Mais on allègue comme une autre cause de la guerre, que le premier consul a des vues sur l'Egypte. Je ne doute pas, milords, qu'il n'en ait, et je pense que tout autre dans sa place concevrait précisément les mêmes projets. Je suis cependant bien éloigné de croire que ses desseins soient d'une nature aussi alarmante qu'on se plaît à l'annoncer, car il est presqu'impossible qu'il ait déclaré, comme on l'assure, que

Digitized by Google

l'Egypte devait tôt ou tard appartenir à la France. Quand j'entends parler de l'importance de Malte avec tant d'emphase, vos seigneuries m'excuseront si je ne partage pas leur opinion relativement à l'acquisition de cette île. Comment se fait-il que cette importance soit vantée aujourd'hui pour la première fois? Vos seigneuries ne peuvent avoir oublié qu'on n'y attachait pas cette même importance il y a environ quatre ou cinq ans, lorsque le grand-maître offrit à ce pays de la lui remettre. D'ailleurs, comme elle est en notre possession, je ne vois pas l'absolue nécessité d'entreprendre la guerre pour nous y maintenir. J'espère, milords, qu'on tiendra toujours une porte ouverte pour recommencer les négociations et pour éviter les dangers et les calamités de la guerre. Profitons de l'exemple de la guerre d'Amérique, et prenons garde que notre discrétion et notre prudence ne soient pas sacrifiées à une vaine gloire. »

Le duc de Norfolk déclare qu'il désire que la paix et le traité soient maintenus.

Lord King propose pour amendement à l'adresse, « que S. M. soit priée de renouer la négociation avec le gouvernement français, de manière à terminer le différend par un arrangement amical. »

Lord Ellenborough parle fortement en faveur de la guerre, et ne fait que répéter les mêmes argumens relativement à Malte, à l'Egypte, etc.

Le comte de Moira : Je considère la guerre comme une des plus grandes calamités qui puissent affliger une nation : la désolation et la ruine marchent à sa suite ; mais il faut que nous soyons les premiers à montrer l'exemple du dévouement et du désintéressement. Nous sommes rassemblés pour discuter si la guerre que le gouvernement a entreprise est juste et légitime. Un noble lord (lord Melville), a annoncé que Malte était l'objet de la dispute. Je ne pense pas que, d'après les dispositions incorrigibles qu'on a manifestées en France, ce point soit une sécurité suffisante.

Qu'est-ce que Malte? On dit que c'est le boulevard de l'Inde. L'indépendance de la Hollande et de la Suisse n'est-elle donc pas d'une plus grande importance? On doit déclarer quel est le véritable motif de la guerre. C'est la prépondérance de la puissance de la France, dont elle a toujours abusé. Sera-t-elle diminuée par l'acquisition de Malte? Je le nie, puisque nous n'aurions pas encore le pouvoir d'empêcher les Français de passer le Rhin lorsqu'ils le jugeraient à propos. Disons donc que nous voulons diminuer la puissance continentale de la France. Examinons ensuite notre situation qui ne nous permet pas de faire une longue guerre. Il ne servira de rien à notre objet que nous prenions ses colonies. La France, il est vrai, sera gênée, mais nous serions toujours dans la même situation.

Ne dites pas que vous n'avez pas moyens de réduire la puissance de la France. *Væ victis*! Quand on est pusillanime, on n'a pas le droit de se plaindre. Je le répète, faites la guerre avec vigueur, mais qu'elle soit courte. Rien ne peut être plus ruineux qu'une longue guerre. Vous avez déjà sur votre établissement de paix un déficit de 4 millions dans le revenu, et vous serez obligés cette année d'augmenter votre dépense. Supposons que Malte nous reste par la guerre, votre établissement en serait-il moindre? Je crois qu'il en est peu parmi nous qui ne soient vivement pénétrés des desseins ambitieux de la France. Je n'ai pas approuvé le traité définitif. Je n'examinerai pas aujourd'hui pourquoi on a différé si long-temps à mettre un frein à la puissance de

Digitized by Google

la France, pourquoi on lui a laissé gagner tant de terrain. Dans mon opinion, on aurait dû tenir la même conduite le jour même de la signature du traité définitif. Les principes de la France étaient alors également manifestes.

La conduite des ministres de S. M. doit faire l'objet d'une discussion séparée. Je désire que l'unanimité prévale aujourd'hui; car il est de la plus grande importance que notre unanimité influence l'opinion publique. Il est inutile que j'en dise davantage sur la nécessité de faire une guerre vigoureuse et courte. Si nos moyens sont employés avec vigueur et célérité, nos ressources suffiront pour restreindre la puissance gigantesque de la France. J'espère qu'on ne se consumera pas en expéditions coloniales, mais qu'on se dirigera vers le *seul point* qui peut terminer promptement la guerre; mais si nous n'agissons pas avec toute l'énergie dont nous sommes capables pour soutenir la guerre actuelle, vous aurez du moins cette consolation que vous ne serez plus jamais dans la nécessité d'en soutenir une autre.

Le comte de Spencer parle en faveur de la guerre, se réservant d'émettre ensuite son opinion sur la conduite des ministres.

Lord Rosyln vote en faveur de l'adresse, en observant que Malte n'est pas le seul motif de la guerre, mais qu'il s'agit de restreindre l'ambition et la puissance de la France qui menace d'envahir toute l'Europe.

Lord Grenville parle en faveur de la guerre; il se réserve aussi d'émettre dans une autre occasion son opinion sur la conduite des ministres. Il serait fastidieux de détailler son discours, qui n'est qu'une répétition de ce qui a été dit auparavant. Il a observé qu'il ne pensait pas comme lord Moira, que la guerre actuelle pût être courte, et qu'il fallait au contraire que la nation fût bien pénétrée des dangers qu'elle courait, afin qu'elle mette toute son énergie à les surmonter.

On va aux voix sur l'amendement proposé par lord King. Dix votes sont en faveur de l'amendement et 142 contre. L'adresse sera portée à S. M.

Préfecture de police.—Représailles contre l'Angleterre.

—Un grand nombre de citoyens ayant écrit au conseiller-d'état préfet de police, pour lui manifester leurs désirs de contribuer aux frais de construction de chaloupes canonnières et autres bâtimens, pour être employés à la descente en Angleterre, le conseiller-d'état préfet prévient ses concitoyens qu'on recevra à cet effet, tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de relevée, leurs offrandes ou souscriptions au secrétariat-général de la préfecture de police.

— Le sénat conservateur a arrêté qu'il serait pris sur la dotation du sénat la somme nécessaire pour la construction, dans le plus court délai, d'un vaisseau du premier rang, qui serait offert pour la guerre actuelle.

—La peste s'est déclarée à Malte; il meurt plus de 60 personnes par jour des troupes de la garnison : la contagion a gagné les habitans.

Digitized by Google

(N°. CII.) 22 PRAIRIAL an II.
(Samedi 11 Juin 1801.)



MERCURE DE FRANCE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

ÉPITRE

A LA BONTÉ.

QU'UN autre vante la beauté,
L'esprit, les grâces, la finesse,
Et les talens et la richesse,
Moi, je préfère la bonté.
Quoi! dira, dans sa cotterie,
Certain faiseur de madrigaux
Et d'épigrammes sans saillie,
Qui, pour quelques fades bons mots,
Se croit un homme de génie :
« Quoi! mettre au second rang l'esprit!
» A la bonté donner la pomme!
» Cet auteur-là n'est qu'un bonhomme! »
Le fat se rengorge et sourit;
Son épigramme fait la ronde;

Digitized by Google

On la répète, on applaudit,
Et j'en ris avec tout le monde.
D'un sarcasme sur moi lancé,
La blessure n'est pas profonde,
Lorsque mon cœur n'est pas blessé.
Mais je dois prendre ta défense
Contre l'esprit et les travers
D'un siècle léger et pervers,
Qui te dégrade et qui t'offense.
Bonté, don cher et précieux!
Sans toi, l'esprit et la science
Ont peu de mérite à mes yeux.
L'esprit, de système en système,
Marche sur les pas de l'erreur;
Ton chemin est toujours le même,
Et ton seul guide c'est le cœur.
L'esprit sait orner son langage;
Et par un coloris flatteur,
Son discours, souvent imposteur,
Nous a ravi notre suffrage:
Dédaignant ce vain étalage,
Tu parles comme la candeur.
L'esprit souvent prompt à médire,
De nos vices fait le portrait,
Plus pour briller que pour instruire;
Loin d'applaudir à la satire,
Ta main en détourne le trait:
Tu gémis sur notre faiblesse;
Il dit la vérité qui blesse;
Tu dis la vérité qui plaît.
L'esprit, gonflé de sa science,
Souvent d'un regard de mépris,
Rebute la faible ignorance;
Tu l'entends avec indulgence,

Digitized by Google

Tu l'encourages, lui souris.
Sous la forme de l'innocence,
Tu soutiens avec complaisance,
Un vieillard courbé sous les ans;
Et tous les jours, en cheveux blancs,
Tu folâtres avec l'enfance.
Que d'esprits, de cœurs corrompus,
Sous le nom de philosophie!.....
Toi, sous le nom de bonhomie,
Tu caches toutes les vertus.

Souvent l'esprit, avec adresse,
S'insinue au séjour des grands,
Et, préconisant leur faiblesse,
Il leur prodigue un vil encens:
Sous les traits de la bienfaisance,
Tu vas visiter les hameaux;
Tu soulages de l'indigence
Et les besoins et les travaux;
Tu jouis des biens que tu donnes;
Et, si quelquefois les destins
Te conduisent au pied des trônes,
C'est pour le bonheur des humains.
Les trésors que, dans ses caprices,
Le sort prodigue à l'univers,
Sans toi nous donnent des travers,
Et souvent enfantent des vices:
On voit naître avec la beauté
L'insupportable vanité;
L'or produit le vil égoïsme,
Le courage devient fureur,
Et la science, pédantisme.

Qu'un autre célèbre un vainqueur,
Qui ne vit que pour les alarmes;

Digitized by Google

Arrosés de sang et de larmes,
Tous ses lauriers te font horreur.
Tu ne te laisses point surprendre
A l'éclat des fausses vertus,
Et tu détestes Alexandre
Autant que tu chéris Titus.
Henri, guidé par la victoire,
Est appelé grand dans l'histoire :
Mais quel Français n'est attendri
Au souvenir du bon Henri !

O toi ! qui créas la lumière,
Et qui diriges la carrière
De tous ces astres radieux
Dont ta main a semé les cieux ;
Qui, jetant les yeux sur la terre,
La vois comme un grain de poussière,
Et contemples de l'Océan
L'onde à tes ordres appaisée,
Comme une goutte de rosée
Prête à rentrer dans le néant :
Je me prosterne en ta présence,
Et j'adore ta majesté ;
Je tremble devant ta puissance :
Mais combien j'aime ta *bonté !*
A l'infortune qui t'offense,
Et redoute un juge irrité,
Elle sourit, et l'espérance
Renaît dans son cœur agité.

En donnant à l'humanité
Ce doux et sublime apanage,
Ce dieu nous fit à son image.
La bonté, des vertus du sage
Sait tempérer l'austérité.

Digitized by Google

Ah ! sans elle, d'un ton sévère
En vain nous le verrions s'armer :
Pour instruire il sait qu'il faut plaire ;
Pour instruire il se fait aimer.
La vertu sourit sur sa bouche :
Il nous parle ; et, sans le vouloir,
Nous nous livrons au doux pouvoir
De cette bonté qui nous touche.
O Fénélon ! dans tes écrits,
Ce sentiment divin respire :
On t'aime autant que l'on t'admire.
Quand tu veux nous montrer le prix
Des vertus que ton âme inspire,
Tu sais leur donner ta douceur,
Et nous cédons à leur empire
Moins qu'à la *bonté* de ton cœur.
Qui t'a donné, bon Lafontaine !
Cette douce naïveté
Qui nous captive et nous entraîne ?
Ah ! tu la dois à la bonté.
Peintre toujours inimitable,
Dont l'art est de n'en point avoir ;
Moraliste toujours aimable,
Philosophe sans le savoir,
Tu seras nommé d'âge en âge,
L'ami de l'enfance et du sage.

Vous, qui de la postérité
Osez espérer le suffrage,
Voulez-vous qu'il soit mérité ?
Que l'amour du bon vous enflamme !
L'amour du beau toujours le suit :
L'esprit ne séduit que l'esprit ;
Mais l'âme seule parle à l'âme.

Digitized by Google

Pour moi, sans prétendre au laurier
Ou du poète ou du guerrier,
Heureux si je coule ma vie
Loin des honneurs et de l'envie,
Et si, des humains oublié,
Je vois ma carrière embellie
Par la bonne et franche amitié!

ADRIEN DE SARRASIN.

ENIGME.

MON origine est due au Créateur.
Où serais-tu sans moi? sans moi que peux-tu faire?
Le gris, dit-on, est ma couleur;
Cependant, qui parcourt l'un et l'autre hémisphère,
En moi, suivant les lieux, aisément pourra voir,
Et le rouge et le vert, le blanc comme le noir;
Mais par-tout je conserve une couleur de terre.
Tantôt mon aspect est affreux;
Tantôt il est riant, il te plaît, il t'enchante.
Ah! que de fois j'ai trompé ton attente,
Ou j'ai répondu mal à tes soins généreux!
Qu'on ne me cherche point ni dans l'air, ni sur l'onde:
Au milieu d'eux pourtant j'existe dans le monde.
L'homme doit tout à mes bienfaits,
Oui tout, jusqu'à son existence.
Après les dons que je lui fais,
J'ai quelques droits sans doute à sa reconnaissance:
Hélas! quel est mon sort!... L'homme ingrat, inhumain,
Me foule sous ses pieds, et déchire mon sein:
Du bienfaiteur souvent telle est la récompense!

Par Pre. ROQUE (de Brive.)

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

Mon essence, lecteur, n'est point dûe au hasard :
Je suis enfant chéri du génie et de l'art.
Si je remonte encore à plus haute distance,
Mes aïeux sont créés de la toute-puissance ;
Dieu les plaça lui-même à des postes divers ;
Les uns, sans nul effort, font mouvoir l'Univers ;
D'autres, doux et liens, ô sublime structure !
Font agir de concert la vivante nature.
Archimède étonné de ses propres succès,
Calcula mon pouvoir et ses heureux effets ;
Enfin la mécanique à ma force asservie,
Reçoit de mes moyens un principe de vie.
Il s'en faut déjà peu que vous ne deviniez
Ma nature, mon nom, le nombre de mes pieds.
Votre sagacité m'ordonne le silence,
Et je la blesserais avec moins de prudence.
Transposez à loisir mes membres tortueux :
Vous verrez ce que prend l'aigle majestueux,
Quand, s'élançant des monts, il veut dans l'Ethérée,
Admirer la grandeur de la voûte azurée ;
L'idole qu'Harpagon si souvent visitait ;
Le métal pour lequel toujours il soupirait ;
~~Un être singulier, tout incompréhensible,~~
Qui distribue aux uns ses plus douces faveurs,
Tandis qu'au même instant, par son bras invisible,
D'autres sont accablés de toutes ses rigueurs ;
Vous y verrez enfin cet homme ridicule,
Pour qui toute science est absolument nulle,
Qui bavarde sans cesse et se mêle de tout ;
Qui n'a ni faculté, ni jugement, ni goût ;
Qui prend les lourds propos pour d'heureuses sentences,
Et termine toujours par des impertinences.

Digitized by Google

CHARADE.

Mon premier fut jadis une plante sacrée,
Par nos vieux Gaulois révérée,
Comme reine des végétaux,
Et comme un remède à tous maux ;
Mais rien n'est stable en ce bas monde :
Sur la fortune est bien fou qui se fonde !
Il a perdu tout son crédit ;
Le cultivateur le détruit ;
Aujourd'hui l'on ne le voit guères
Que chez les oiseleurs et les apothicaires,
Et non, comme autrefois, chez les gens du bon ton.
Il est certaine circonstance,
Où l'on doit d'un total soustraire mon second :
Du brut au net il est la différence.
Vous voyez qu'en détail je ne suis pas heureux :
Mais en total serais-je plus chanceux ?
Je suis sans cesse à la torture :
Mes boyaux sont pincés, bandés outre mesure ;
On se plaît à me tourmenter :
Et pourquoi, s'il vous plaît ? Pour me faire chanter.

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Enigme est *Bière*.

Celui du Logogryphe est *Sommeil*, où l'on trouve *le, sol, loi, œil, oie, lime, mil, lie, miel, si, mi, sol*.

Le mot de la Charade est *Rond-eau*.

Digitized by Google

OEuvres complètes de Laurent Sterne. Six vol. in-8°. Prix : 30 fr., et 38 fr. francs de port. A Paris, chez *Bastien*, libraire, rue Hautefeuille, n°. 21 ; et chez *le Normant*, impr.-libr. rue des Prêtres S. Germain-l'Auxer., n°. 42.

STERNE a été quelque temps l'écrivain à la mode ; il a opéré une sorte de révolution dans le monde littéraire. Né avec un esprit vif, plein de saillies, charmant dans la conversation, et plus propre à amuser un cercle qu'à instruire des lecteurs, il a prouvé qu'on pouvait faire un livre sans rien savoir, en écrivant hardiment toutes les fadaises qui vous passent par la tête. Son exemple a séduit cette foule d'agréables ignorans, qui se croient pleins d'esprit au moindre billet qu'ils écrivent, et que leurs amis trouvent charmant. Ces gens-là sont quelquefois étonnés de leur génie ; ils font des gentillesses qui les ravissent; il leur semble que s'ils prenaient la peine de composer, ils écriraient tout naturellement des choses délicieuses ; ils ont des plaisanteries excellentes qui feraient crever de rire les lecteurs ; mais ils sont retenus ordinairement par un certain respect, dont les auteurs ne peuvent d'abord se défendre, et qui leur fait croire qu'il faut parler sérieusement au public. Sterne a bien secoué cette timidité, il a fait voir qu'on pouvait tout dire et tout écrire ; il traite ses lecteurs avec une familiarité dont il n'y avait pas d'exemple ; il va jusqu'à informer le public de l'état de sa garde-robe : la postérité saura que cet homme avait dans son porte-manteau *une culotte de soie noire*. Nos jolis cœurs trouvaient cette liberté admirable, ils appelaient cela du na-

Digitized by Google

turel ; et avec ce beau naturel, tout le monde pouvait écrire les plus insipides niaiseries, et se croire, comme Sterne, un auteur original : car qui est-ce qui ne pourra pas faire quelques phrases sentimentales *sur son chien*, *sur un âne mort*, *sur un sansonnet*, *ou sur le chapeau d'une dame ?* Ces sujets-là sont à la portée de tout le monde. Il n'y a qu'à se livrer et écrire tout ce qui vient à l'esprit, n'importe sur quoi, et voilà un livre dans le goût de Sterne ; la forme est encore plus facile et plus commode que le fond ; vous n'avez ni ordre, ni suite, ni liaison à mettre dans les idées ; vous passez d'un cimetière à un cabaret, sans transition aucune ; c'est là le piquant. Si une phrase vous embarrasse à finir, vous la laissez ; cette suspension est un trait d'esprit : chaque page de Sterne est remplie de ces petites surprises qui décèlent de l'affectation. Il commence une aventure, et ne l'achève point ; le lecteur, dont il a piqué la curiosité, cherche la suite des événemens, et ne trouve rien : n'est-ce pas là un tour bien gai ? Quelquefois il annonce un sujet dans le titre, et parle ensuite de toute autre chose ; presque jamais il ne termine une idée. Il s'interrompt à tout propos pour se donner un air mystérieux ; c'est un homme qui veut qu'on entende finesse à tout ce qu'il dit. S'il affecte de remarquer des choses que personne ne remarque jamais ; s'il s'entretient avec une femme, il observe qu'*elle avait des gants qui étaient ouverts au bout des pouces et des doigts.* Il y a des gens assez complaisans pour croire que ces observations-là sont profondes. Je sais que les Anglais et les Allemands font plus d'attention que nous à tous les signes extérieurs. Richardson et Fielding ne manquent jamais de représenter la pantomime de leurs personnages. Il y a telle circonstance où un geste vous peint un homme de

Digitized by Google

la tête aux pieds : mais lorsque ces sortes de remarques n'ajoutent rien à l'expression des figures, ni à la peinture des caractères, elles ne sont que puériles : et que m'importe de savoir que Sterne, causant avec M. *Dessin*, aubergiste à Calais, lui appuyoit *le bout de l'index sur la poitrine?* De quelle énorme vanité faut-il qu'un petit particulier ait la tête gonflée pour s'imaginer que tout l'univers va s'intéresser à de pareilles futilités? Sterne se défend là-dessus assez plaisamment :

« Je résolus, dit-il, d'écrire mes mémoires; et » pourquoi non? il n'y a pas un enseigne fran- » çais qui ne le fasse; si nous ne sommes pas de » grande conséquence pour l'univers, nous le » sommes certainement pour nous-mêmes : nous » sentons toute notre importance, et il est bien » naturel d'exprimer ce que l'on sent. »

Voilà qui est à merveille : mais avec cette belle raison, il suffira qu'on ait le sentiment de son importance, (et qui est-ce qui ne l'a pas?) pour se croire en droit de publier, comme Sterne, ses conversations avec son laquais, et les mémoires de sa blanchisseuse. C'étoit apparemment un homme bien important que celui qui a fait imprimer un livre intitulé : *Mes entretiens avec mon bonnet de nuit.* L'auteur était sûrement très-digne d'un pareil interlocuteur. Ce n'est cependant pas toujours parce qu'un homme a une haute idée de lui-même qu'il écrit dans ce goût-là; c'est plutôt par la petite envie de paraître plaisant et original, en allant chercher un sujet auquel personne n'a jamais pensé : c'est une fantaisie qui ressemble à celle de ce *Lubin* de Molière, qui dit à son maître : *Si j'avais étudié, j'aurais été songer à des choses où on n'a jamais songé; j'aurais voulu savoir pourquoi il ne fait pas jour la nuit.* C'est aussi, depuis Sterne, que les auteurs s'attachent

Digitized by Google

à mettre tout leur esprit dans le titre du livre et dans celui des chapitres ; c'est ordinairement tout ce qu'il y a de piquant dans leur ouvrage.

Sterne était un homme de beaucoup d'esprit ; mais le genre qu'il a embrassé est d'autant plus mauvais, qu'il a fait une foule d'imitateurs et de copistes par sa dangereuse facilité ; car il est bien plus aisé d'enfanter sans choix les saillies d'une imagination folle et hardie, que d'écrire élégamment sous la dictée d'une raison juste et sévère, qui se laisse parer des agrémens de l'esprit comme la Beauté se fait servir par les Grâces. Sterne en convient avec assez de bonhomie ; il se juge même très-sévèrement, lorsqu'il avoue que ces écrits du jour, dans lesquels l'auteur n'a pas d'autre dessein que d'apprendre au public qu'il a de l'esprit, *manquent de cette splendeur du vrai savoir, de cette raison, de ce sens exquis, qui font le charme de la morale.*

Il faut avoir une idée de sa manière : cet homme qui avait beaucoup voyagé en France, devait avoir fait des observations bien curieuses sur le caractère des deux nations. Voici comme il traite ce sujet en philosophe, dans un chapitre de son *Voyage sentimental.* Etant à Paris, il fait venir un perruquier, à qui il propose d'accommoder sa perruque. Le perruquier la regarde avec un profond mépris, et lui déclare qu'il n'y touchera pas. Mais à son tour il lui propose d'en prendre une de sa façon, qu'il lui présente d'un air triomphant. Sterne s'avise de la critiquer ; cette boucle, dit-il, ne me paraît pas tenir bien ferme. *Vous la tremperiez dans la mer*, dit le perruquier, qu'elle y tiendroit comme un roc. Grand Dieu ! s'écrie Sterne, tout est mesuré dans ce pays-ci sur une grande échelle. Un perruquier anglais aurait tout au plus proposé de tremper la boucle dans un

Digitized by Google

seau d'eau. Quelle différence d'image! Cependant, à force de disserter là-dessus, Sterne remarque que le sublime du perruquier français ne soutient pas l'examen; car il n'est guère raisonnable de proposer à un homme qui essaie une perruque à Paris, d'aller la tremper dans l'Océan pour en éprouver la solidité; au lieu que la proposition du perruquier anglais est toute naturelle, c'est un essai qu'on peut faire sur-le-champ. Sterne conclut donc de-là que, si les Français ont des conceptions vastes et pleines de feu, en revanche les Anglais brillent par le sang froid et le jugement: et en effet, tout cela n'est-il pas bien judicieux? Sterne avait la manie de son temps, de vouloir paraître profond avec un air frivole. « Je ne sais » si je me trompe, dit-il, en finissant sa disserta- » tion, mais il me semble que ces minuties sont » des marques beaucoup plus sûres et beaucoup » plus distinctives des caractères nationaux que » les affaires les plus importantes de l'Etat, etc. » Voilà qui est étonnant! Qui aurait jamais cru que ce chapitre sur une perruque fût si instructif?

Le *Tristram Shandy* est un ouvrage prodigieusement diffus, dont l'intérêt et la philosophie ne s'élèvent pas de beaucoup au-dessus de la scène du perruquier parisien. Madame *Shandy* devient grosse au premier chapitre. Le second traite de l'*embryon*; cet *embryon* est le héros de l'ouvrage, qui ne vient au monde qu'au bout de plusieurs volumes: et ce héros est l'auteur lui-même qui écrit son histoire, et qui, en attendant l'époque de sa naissance, disserte à tort à travers sur tout ce qui se présente à son esprit. Il y a des scènes de ménage qu'on admire beaucoup. Madame Shandy est un caractère parfait, c'est une femme qui à tout moment met son mari hors des gonds de la manière la plus agréable, car il ne s'impatiente

Digitized by Google

jamais que parce qu'elle est toujours de son avis. Voici, par exemple, un petit dialogue qui fait bien connaître le génie de l'auteur, et qui met dans un beau jour le caractère de M. et de madame Shandy.

« Nous devrions, dit mon père, en se retournant à moitié dans son lit, nous devrions penser, madame Shandy, à mettre cet enfant en culottes. — Vous avez raison, monsieur Shandy, dit ma mère. — Il est même honteux, ma chère, dit mon père, que nous ayons différé si long-temps. — Je le pense comme vous, dit ma mère. — Ce n'est pas, dit mon père, que l'enfant ne soit très-bien comme il est. — Il est très-bien comme il est, dit ma mère. — Et en vérité, dit mon père, c'est presque un péché de l'habiller autrement. — Oui, en vérité, dit ma mère. — Je ne puis, dit mon père, imaginer à qui diantre il ressemble. — Je ne saurais l'imaginer, dit ma mère. — Ouais, dit mon père..... apparemment, continua-t-il, qu'il est fait comme tous les enfans des hommes. — Exactement, dit ma mère. — Je veux, dit mon père, qu'il ait des culottes de peau. — Elles dureront plus long-temps, répondit ma mère. — Il vaut mieux pourtant, reprit mon père, qu'elles soient de futaine. — Il n'y a rien de meilleur en effet, dit ma mère. — Excepté le basin, répliqua mon père. — Oui, oui, le basin vaut mieux, dit ma mère. — Mais, dit mon père en insistant, ne trouvez-vous pas que cela est bien? — Très-bien, dit ma mère, s'il vous plaît ainsi, monsieur Shandy. — S'il me plaît! s'écrie mon père, perdant toute patience, parbleu! vous voilà bien; s'il me plaît! ne distinguerez-vous jamais, madame Shandy, ne vous

Digitized by Google

» apprendrai-je jamais à distinguer ? . . . . Minuit » vint à sonner. »

Tout l'ouvrage est un long tissu de conversations aussi familières que celle-là. Il n'y a presque pas d'action, mais un enchaînement de discours et de réflexions qui ne finissent point. A chaque mot l'auteur se jette dans des digressions, dans des dissertations qui veulent être plaisantes, mais qui ne réussissent pas toujours à faire rire. Il y a du feu et de l'originalité dans les peintures. Les caractères sont vifs et singuliers ; mais ce sont des caricatures plutôt que des portraits. Le docteur *Slop* qui, en tombant dans la boue, s'y enfonce d'un pied et demi, et se trouve là comme dans son élément ; *le caporal Trim* qui monte en chaire, *l'oncle Tobie* qui ne rêve que fortifications, contrescarpes, ravelins, et qui a la tête remplie *d'ouvrages à cornes* . . . . A ce mot d'ouvrages à cornes, M. Shandy prétendit qu'il aimerait mieux qu'on lui donnât une *chiquenaude sur le nez*. . . . M. Shandy n'aimait pas les équivoques. Mais que dire de la bonne madame Shandy qui est morte sans savoir si la terre était ronde ou carrée ? Son mari le lui avait bien expliqué cent fois ; mais à mesure qu'il l'expliquait, madame Shandy l'oubliait bien vite pour avoir le plaisir de l'apprendre de nouveau, et de l'oublier encore.

Il faut avouer que Sterne a peint la nature ; mais une nature qui est souvent basse et ignoble. Ce sont des tableaux de l'école flamande, pleins de vérité, si vous voulez, mais d'un style commun ; et quel est l'homme de mauvais goût qui préférera la tête d'un bourgmestre hollandais à une vierge de Raphaël ? Cependant, à travers toutes ces folies, on trouve quelques pages qui étincellent d'esprit, et d'une éloquence sans art, mais pleine de sentiment : il y en a même d'extrê-

Digitized by Google

mement touchantes. *La mort d'Yorick*, par exemple, est un tableau vraiment extraordinaire dans son genre. C'est sa propre destinée que Sterne a voulu peindre dans ce tableau, et avec quelles couleurs ! Il y a de quoi faire frémir sur le sort d'un homme si gai. Cet homme meurt, comme il a vécu, en faisant des plaisanteries, et cependant il arrache des larmes; il ne dit qu'un mot, un adieu, mais qui vous remue le cœur. Tout le monde l'a abandonné; il ne lui reste qu'un ami, un jeune homme qui pleure auprès de son lit. Accablé par la douleur, ce jeune homme s'éloigne un moment : il sort doucement de la chambre. — *Yorick* le suit des yeux jusqu'à la porte. — Alors il les ferme..... et ne les ouvre plus. — Cette mort silencieuse a quelque chose de plus touchant que des cris.

Le Voyage sentimental m'a paru généralement mieux écrit que le *Tristram-Shandy*. Il y a plus de précision et plus de finesse dans les idées : il y a aussi des scènes plus gracieuses. C'est d'ailleurs la même manière et le même ton, comme on en peut juger par la dissertation *sur la perruque*. On remarquera dans des ouvrages si frivoles, quelques morceaux d'une érudition recherchée, qui sont comme des pièces de marqueterie assez adroitement rapportées. Ils auraient pu faire beaucoup d'honneur au savoir de Sterne; mais un maudit critique anglais s'est avisé de faire là-dessus des recherches remplies d'une sagacité détestable. Il a déterré et mis au jour quantité de petits larcins; et ce qu'il y a de plus cruel, c'est qu'il a prétendu prouver que l'auteur n'avait pas seulement pillé des traits d'érudition, mais même qu'une partie de son esprit devait être mise sur le compte de sa mémoire. C'était un rude coup porté à la gloire de Sterne. Heureusement la critique était savante;

elle

Digitized by Google

elle n'a fait que glisser. La réputation d'originalité que Sterne avait acquise n'a pas même été ébranlée. Je doute pourtant que ses fondemens soient bien solides. Bien des gens se persuadent que c'est la force du génie et du naturel qui a entraîné Sterne dans un genre d'écrire aussi bizarre que le sien. Pour moi, je trouve qu'il y a de fortes raisons de croire que l'extrême envie de paraître et de se singulariser qui a dominé tous les esprits de ce siècle, cette fureur d'écrire, qui s'est signalée par tant d'ouvrages déraisonnables, tant d'imaginations extravagantes, qui a enfanté tant de poètes licencieux, tant d'écrivains sans jugement, tant de philosophes sans sagesse, ce démon d'un amour propre insensé, a précipité Sterne dans une carrière pour laquelle il n'était point fait, où il n'a trouvé que des malheurs très-réels et une vaine gloire, qui même est menacée de décroître, comme toutes les réputations contemporaines, qui se trouvent aujourd'hui remises en question par des esprits plus fermes et plus sensés que ceux qui les ont faites. Il y a dans la vie de cet homme singulier quelques circonstances qui autorisent cette opinion. D'abord simple vicaire de campagne, et ensuite chanoine de la cathédrale d'Yorck, il avait très-long-temps rempli ses fonctions de la manière la plus régulière et la plus édifiante, lorsque tout-à-coup la lecture de Rabelais lui tourna la tête, au point de lui faire abandonner tous les devoirs de sa place, et renoncer même à son état. Mais un trait qui le peint tout entier, c'est d'avoir publié, sous le nom d'*Yorick*, des sermons qu'il avait fait pendant son vicariat. *Yorick* est le nom d'un bouffon que Shakespeare a fait figurer dans la tragédie de *Hamlet*, d'une manière qui ne peut convenir qu'au théâtre anglais et à Shakespeare. Il faudrait connaître sa situation pour sentir tout ce qu'il y a d'incompré-

Digitized by Google

hensible dans le choix d'un pareil nom. Ce mépris des bienséances, dans un état qui doit commander le respect plus qu'aucun autre, donnerait de terribles impressions sur le caractère de Sterne. Mais la critique doit être généreuse ; il suffit de décréditer un genre d'écrire dont on a fait voir le danger. Sterne est comme le docteur Swift, et comme Rabelais qu'il a beaucoup imité, un de ces hommes dont on peut admirer l'esprit, mais qu'on ne doit pas prendre pour modèle.

CH. D.

DE L'ARCHITECTURE ÉGYPTIENNE, considérée dans son origine, ses principes et son goût, et comparée sous les mêmes rapports à l'Architecture Grecque ; dissertation qui a remporté, en 1785, le prix proposé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Par M. Quatremère de Quincy. *Un volume in-4°. Prix* : 13 *fr. et* 16 *fr. franc de port. A Paris, chez* Barrois, *aîné, rue de Savoie, n°.* 23 ; *et chez* le Normant, *imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°.* 42.

Lorsque M. Quatremère composa cet ouvrage, on n'avait pu obtenir que très-difficilement des renseignemens positifs sur l'ancienne architecture égyptienne. Les voyageurs, exposés à une multitude d'avanies, troublés sans cesse dans leurs recherches par la défiance et la superstition d'un peuple barbare, n'avaient eu qu'à peine le temps de faire des observations rapides et de tracer les croquis des monumens qu'ils voulaient étudier. Les Spon, les Paul Lucas, les Norden, les Bruce, avaient, malgré les obstacles de tout genre qui leur avaient été opposés, recueilli une certaine quantité de matériaux précieux, dont le savant et l'artiste pouvaient profiter pour établir

Digitized by Google

des conjectures raisonnables, ou pour indiquer de nouvelles recherches; mais ils n'avaient pu s'arrêter sur aucun détail, et ils n'avaient saisi, tout au plus, que l'ensemble des ruines devant lesquelles ils n'avaient pu s'arrêter longtemps. C'est dans les relations de ces voyageurs, et principalement dans les ouvrages des anciens, lorsque les observations des modernes s'accordaient avec les traditions grecques et romaines, que M. Quatremère a puisé les faits positifs sur lesquels il a fondé son système. Il est glorieux pour lui qu'après une époque où l'Egypte a été ouverte à tous les savans et à tous les artistes français, où les monumens de son antique grandeur ont été exposés à leurs recherches et à leurs études, l'ouvrage couronné en 1785, ne présente aucune inexactitude, et que les nombreux renseignemens recueillis dans les nouvelles relations ne servent qu'à confirmer la justesse des opinions de M. Quatremère. Cela prouve qu'il n'a négligé aucun moyen de s'instruire sur le sujet qu'il avait à traiter, et qu'un profond discernement a présidé à ce travail difficile. Une des causes qui a le plus contribué au succès qu'a obtenu M. Quatremère, c'est qu'il n'a point, à l'exemple de plusieurs écrivains modernes, raisonné d'après des hypothèses; qu'il n'a point substitué aux traditions historiques, des notions puisées dans des conjectures abstraites sur la nature de l'homme; qu'enfin il n'a point cherché à tracer l'origine des sociétés, cachée dans les ténèbres de l'antiquité. En suivant une route opposée, il est arrivé beaucoup plus sûrement au but. Les anciens ont été ses guides pour toute la partie de son ouvrage qui traite du gouvernement, de la religion et des mœurs des Egyptiens; il s'est confié aux modernes, non point pour les détails dans lesquels ils diffèrent souvent, mais pour les faits généraux, pour l'ensemble des monumens, sur lesquels ils s'accordent.

L'idée que nous allons donner de cet ouvrage prouvera combien la marche de M. Quatremère est assurée dans

Digitized by Google

cette carrière difficile. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait proposé cette question : « Quel fut » l'état de l'architecture chez les Egyptiens, et ce que les » Grecs paraissent en avoir emprunté ? » M. Quatremère a eu pour objet, en discutant cette question, de donner d'abord des notions précises sur l'architecture égyptienne, et de prouver ensuite que celle des Grecs ne lui a pas dû son origine, quoiqu'elle lui ait emprunté quelques détails. Il ne se dissimule pas le désavantage que peuvent éprouver un savant et un artiste, lorsqu'ils n'établissent leurs théories que sur les relations des voyageurs; et il sent que, dans beaucoup de circonstances, il est nécessaire d'avoir examiné soi-même les objets dont on veut parler. Cependant il prouve très-bien que, pour l'exécution de son projet, cet examen scrupuleux n'était point d'une utilité indispensable. Il convient que, dans les arts, tout ce qui produit des impressions sur l'âme ne peut être saisi que par celui qui a vu les objets; qu'il est des sensations qu'aucune description ne peut exciter : mais il soutient que les descriptions suffisent pour saisir le caractère spécial, le principe originaire et le système général d'une architecture.

M. Quatremère ne s'épuise point en recherches idéales sur l'origine de l'architecture. La nécessité où fut l'homme, dans tous les climats, de se procurer un abri, lui paraît suffire pour prouver que les premiers hommes firent usage de ce procédé, qui ne devint un art que lorsque la société fut parvenue à un certain degré de perfection. L'invention de l'architecture, ajoute-t-il, doit donc se mettre sur la même ligne que celle du langage, c'est-à-dire, que l'une et l'autre invention ne peuvent s'attribuer à aucun homme, mais sont les attributs de l'homme.

L'auteur entre en matière, et il cherche dans les mœurs des peuples, dans leurs habitudes, dans leurs besoins, les traces du principe et du caractère spécial de leur architecture. Il ne craint point de tomber dans le vague des hypothèses, en établissant que les premiers peuples furent,

Digitized by Google

en raison de leur position, chasseurs, pasteurs ou agriculteurs. Ce point reconnu par tous les anciens historiens, et consacré par les traditions respectables de la religion, sert de base au système de M. Quatremère ; c'est delà qu'il part pour assigner à chacun de ces peuples un gènre particulier de construction. Les peuples chasseurs, parmi lesquels on comprend ceux qui vivaient de la pêche, après avoir fait de longues courses, revenaient constamment dans l'asile où ils avaient laissé leur famille. Leurs occupations, le besoin du repos qui doit suivre ou l'exercice pénible de leur chasse, ou l'attention assidue et patiente qu'exige la pêche, durent porter ces peuples à profiter des excavations naturelles, ou à se creuser eux-mêmes des demeures souterraines. Cette opinion est confirmée par les récits des voyageurs qui ont été à portée d'observer des peuples chasseurs, dans les pays nouvellement découverts. Les peuples pasteurs, obligés de changer sans cesse de lieu, pour changer de pâturages, ne purent se servir de ces demeures creusées par la main de la nature. Une habitation fixe ne pouvait les retenir ; il leur en fallut de mobiles, et qui pussent les suivre. Delà l'usage des tentes. Les peuples agriculteurs adoptèrent une vie en même temps active et sédentaire ; ils se trouvèrent dans la nécessité de bâtir des demeures fixes et solides ; pour mettre leurs récoltes en sûreté, ils eurent besoin de hangars ; la tranquillité dont ils purent jouir dans la saison du repos, leur fournit les moyens de se construire des habitations commodes, saines et étendues. Tout porte à croire qu'ils élevèrent *la cabane de bois avec son toit*, premier modèle des édifices grecs.

M. Quatremère trouve dans ces trois procédés employés par les hommes pour se procurer des abris, le tipe primordial des diverses sortes d'architecture. L'architecture massive des Egyptiens, l'irrégularité de ses dimensions, l'énorme épaisseur de ses murs, l'obscurité qui régnait dans les temples ; tout annonce l'imitation des excavations naturelles qui furent les premiers asiles de ce

Digitized by Google

peuple. La chaleur excessive du climat dut fortifier le goût des Egyptiens pour les habitations souterraines ; ils en creusèrent bientôt eux-mêmes, et ce travail leur fut d'autant plus facile que, depuis le Delta jusqu'à Syenne, il se trouve des carrières d'une pierre blanche, et molle, dans lesquelles on pratique sans peine de profondes excavations. La description qu'Hérodote nous a laissée du labyrinte bâti près de la ville d'Arsinoé, contribue encore à prouver le grand usage des souterrains chez les anciens peuples de l'Egypte, et l'imitation qu'ils en faisaient constamment dans l'ensemble de leurs constructions. Les peuples qui, dans leur origine, furent pasteurs, eurent, comme on l'a déjà dit, des demeures mobiles. Leur architecture prit donc et conserva les formes primitives de la *tente*. Cette imitation se retrouve dans tous les édifices des Chinois. « Les » toits recourbés de leur architecture, dit M. Quatremère, » ses découpures, ses supports grêles, ses décorations co- » loriées, prouvent qu'on a contrefait dans les maisons » l'habitation de l'ancien état pastoral; et cela est conforme » à ce qu'on peut savoir de plus vrai sur le premier genre » de vie des Chinois, qui ont été, comme tous les Tartares, » des Nomades ou des Scénites, c'est-à-dire, qu'ils ont » campé avec leurs troupeaux avant d'avoir des villes. » Les peuples agriculteurs bâtirent des cabanes ; et de la forme qu'ils leur donnèrent pour les rendre solides et saines, naquirent les premiers principes de l'architecture grecque. « Le fronton des Grecs, ajoute M. Quatremère, » appartient à un genre de construction indépendant de » tout autre. Il se lie, ainsi que toutes les autres parties de » cette architecture, au principe de la charpente et à cette » fidelle imitation de la cabane de bois, dont l'empreinte » s'est conservée d'une manière si authentique dans les » productions de l'art perfectionné, et lui assure par-là » le caractère le plus incontestable d'originalité. »

Après avoir posé ces principes d'où il résulte que l'architecture égyptienne n'a pu servir de modèle à l'architecture grecque, M. Quatremère, dans la seconde partie de

Digitized by Google

sa dissertation, donne l'analyse de l'architecture égyptienne. Il observe très-bien que presque tous les auteurs qui ont composé des ouvrages sur cette matière, n'ont pas réuni les talens et les connaissances qu'exigeait le sujet de leurs travaux. « On rencontre, dit-il, deux défauts assez » habituels dans les ouvrages qui traitent des arts du des- » sin, de l'architecture et des monumens. Les uns, com- » posés par des hommes qui ne sont que lettrés, sont rem- » plis de descriptions vagues, de notions abstraites, d'ob- » servations superficielles et de jugemens la plupart insi- » gnifians, aussi inutiles à ceux qui ignorent les arts, » qu'à ceux qui les professent; les autres, fruits des con- » naissances pratiques d'artistes, qui souvent n'en ont pas » d'autres, ont l'inconvénient de rebuter par leur séche- » resse le commun des lecteurs, peu initiés dans le voca- » bulaire et la doctrine technique des arts : de sorte qu'il » arrive que les uns font lire des ouvrages qui n'ins- » truisent pas, et que les autres font des ouvrages ins- » tructifs qu'on ne lit pas. » Quoique M. Quatremère ne se flatte point d'avoir évité l'un de ces deux défauts, il nous semble que personne, mieux que lui, ne pouvait réunir les avantages du goût et d'un style élégant, à l'érudition et à la méthode d'un genre purement didactique. L'analyse de l'architecture égyptienne est divisée en trois sections. Dans la première, l'auteur s'occupe de la construction, et il donne des détails sur les différens matériaux qu'employaient les Egyptiens. Il parle ensuite des moyens mécaniques, de la coupe des pierres, et des procédés dont on se servait pour la construction des pyramides et des temples. La seconde section offre la forme et la disposition des édifices. On y trouve la description des différens objets dont ils étaient composés, et leurs dimensions exactement calculées. Les savans modernes ont fait plusieurs conjectures sur la destination des pyramides, et ils ont prétendu, tantôt que c'était des monumens astronomiques qui servirent de gnomons, de méridiennes ou d'observatoires; tantôt que c'était des monumens allégoriques consacrés au

Digitized by Google

soleil. M. Quatremère, habitué à ne s'en rapporter qu'à des traditions historiques, repousse ces suppositions dont les philosophes modernes ont tiré tant de fausses conséquences. « Le témoignage des auteurs grecs et romains, ajoute-» t-il, les analogies les plus décisives dans la conformité » des mêmes usages en d'autres pays, les observations mo-» dernes, tout concourt à prouver que l'objet essentiel des » pyramides fut la sépulture de ceux qui les firent cons-» truire. Mais, dit-il plus loin, si la force des opinions » relatives aux soins de la sépulture en Egypte, ne paraît » pas une raison suffisante, qu'on explique donc d'une » autre manière tous ces autres tombeaux célèbres dont » l'histoire ou le temps ont transmis les notions ou les dé-» bris. Faudra-t-il révoquer en doute la destination des » immenses tombeaux des empereurs romains, dont quel-» ques-uns, sinon pour la masse, au moins pour la dépense » et le travail, le disputent aux pyramides ? Et si un sim-» ple épulon de Rome fit pour sa sépulture la dépense » d'une pyramide revêtue en marbre blanc et haute de 171 » palmes, faudra-t-il s'étonner que des rois d'Egypte ayent » pu en construire qui fussent deux ou trois fois plus » grandes que celle de C. Cestius ? Et paraîtra-t-il surpre-» nant que, dans un pays où tout prouve le zèle le plus re-» cherché pour la conservation des corps, ils aient choisi, » pour lui confier la durée de leur repos, la forme d'édi-» fice qui de toutes celles que l'architecture a jamais mises » en œuvre, nous est parvenue la plus intègre, et est par » conséquent la plus convenable à la fin pour laquelle on » l'emploie. » La troisième section de cette partie de l'ouvrage de M. Quatremère, traite de la décoration dans l'architecture égyptienne. Après avoir développé quelques idées générales, l'auteur parle de hiéroglyphes, des bas-reliefs, de la peinture et des diverses sortes d'ornemens. Ses recherches présentent des aperçus neufs et satisfaisans, elles ne laissent, du reste, rien à désirer du côté de l'érudition.

On voit que M. Quatremère, dans les deux premières

Digitized by Google

parties de son ouvrage, a donné tous les détails nécessaires sur l'état de l'architecture égyptienne. La troisième et dernière présente des réflexions lumineuses sur la différence d'origine qui sépare l'architecture grecque de celle de l'Egypte, et sur les rapports de détails qui se rencontrent entre ces deux architectures. Il prouve, par des faits positifs et par d'excellens raisonnemens, que l'architecture grecque n'a point tiré son origine des monumens de l'Egypte, et qu'elle ne leur a emprunté que quelques détails, quelques ornemens perfectionnés ensuite par les grands artistes de Corinthe et d'Athènes. Il pense que la colonne corinthienne n'a point été inventée par les Grecs, et il rejette l'anecdote poétique de Callimaque, qui, selon Vitruve, conçut l'idée du chapiteau à Campane, en voyant une corbeille d'Acanthe placée sur le tombeau d'une jeune fille. Tout en reconnaissant les divers emprunts que les Grecs ont faits aux Egyptiens, l'auteur a toujours soin de faire observer que les deux genres n'ont jamais été confondus. « Il faut finir par s'étonner, dit-il, qu'avec ce » goût et cet usage qu'on suppose avoir été si familiers » aux Grecs de s'approprier en tant de genres les idées et » les inventions des autres peuples, ils aient été aussi ré» servés avec l'Egypte dans les emprunts qu'ils lui ont » faits en architecture. Ils paraissent avoir conçu la plus » haute admiration pour la grandeur de ses entreprises. » Leurs auteurs et leurs historiens n'en parlent qu'avec » respect. Selon Hérodote, le labyrinthe, par sa gran» deur, valait à lui seul les édifices réunis de toute la » Grèce. Le travail d'une seule pyramide l'emportait » encore, dit-il, sur les plus grands monumens de sa » patrie. Cependant on ne voit pas que le goût égyptien » se soit mêlé à l'architecture grecque, si ce n'est dans » quelques détails de ses ornemens. Cela vient de ce que » les deux caractères d'architecture étant originaux, étaient » exclusifs l'un de l'autre. Le moindre mélange des par» ties essentielles eût tout dénaturé, tout confondu. »

Il nous semble que, d'après cette analyse, on a pu ap-

Digitized by Google

précier le goût, la méthode et l'érudition de M. Quatremère; on a dû remarquer sur-tout ses vastes connaissances dans les arts, qui se concilient rarement avec l'élégance et la correction d'un bon écrivain. Le désir d'exposer son système avec clarté, et de ne point l'embarrasser par des digressions, nous a fait négliger une des parties les plus intéressantes de cet ouvrage, celle où l'auteur traite de la religion, du gouvernement et des mœurs des anciens égyptiens. Nous allons revenir sur ces objets importans, et donner une idée des opinions de M. Quatremère sur une matière qui a épuisé les conjectures de tant de philosophes et de savans.

La religion des Egyptiens était grave et mystérieuse; elle ne se prêtait pas, comme celle des Grecs, à tous les écarts de l'imagination humaine. Des colléges de prêtres, seuls initiés dans les secrets de leur culte, se transmettaient leur doctrine qui ne sortait point de l'enceinte des temples. Les cérémonies, les rites ne changeaient jamais; et les arts, employés à représenter les emblêmes religieux, ne variaient point leurs combinaisons. C'est ce qui explique l'uniformité des monumens de l'Egypte, et le peu de progrès des arts dont l'essor était contenu par l'obligation de se conformer toujours aux mêmes types. L'indiscrète curiosité de l'homme, qui s'exerce sans cesse sur des objets inaccessibles à ses recherches, était réprimée par des institutions inébranlables. « Tout, dans les temples » d'Egypte, dit M. Quatremère, respire le mystère qui » fut la première base de sa religion, et qui doit l'être de » toute religion; car la religion a pour objet principal » d'empêcher l'esprit de l'homme de chercher ce qu'il ne » trouvera jamais. C'est l'antidote à la curiosité, cette » passion de l'humanité, dont l'action est salutaire lors- » qu'elle se borne à la découverte des choses qui sont à sa » portée; mais fléau le plus pernicieux de tous, lorsque » l'orgueil, qui en est le principe, se révolte contre sa » propre faiblesse; et, dans le dépit de son impuissance » à découvrir la vérité, brise tous les remparts que la

Digitized by Google

» sagesse des temps avait élevés entre l'homme et le » néant. » On pourra chercher à réfuter l'opinion de M. Quatremère, en s'appuyant sur la superstition des Egyptiens, sur le nombre et la bassesse de leurs divinités, sur l'absurdité de leur culte; mais il est facile de répondre à cette objection, en observant que, pour les peuples, les croyances les plus insensées, pourvu qu'elles se concilient avec les principes de l'ordre social, sont moins dangereuses que la présomption des incrédules. « En effet, dit Pascal, lorsque dans les choses de la na- » ture, dont la connaissance ne nous est pas nécessaire, » il y en a dont on ne sait pas la vérité, il n'est peut-être » pas mauvais qu'il y ait une erreur commune qui fixe » l'esprit des hommes; comme, par exemple, la lune, à » qui on attribue les changemens de temps, les progrès » des maladies, etc.: car, c'est une des principales ma- » ladies de l'homme, que d'avoir une curiosité inquiète » pour les choses qu'il ne peut savoir, et je ne sais si ce » ne lui est pas un moindre mal d'être dans l'erreur pour » les choses de cette nature, que d'être dans cette curio- » sité inutile. »

Le gouvernement des Egyptiens était monarchique. Il paraît qu'il exista en Egypte de temps immémorial. La conservation scrupuleuse des mêmes opinions, des mêmes usages, de la même doctrine, l'impossibilité de quitter la profession dans laquelle on était né, la stabilité qui devait résulter de ces institutions par lesquelles la raison des hommes, et même l'imagination qui perfectionne les arts, étaient enchaînées, semblent être les principales causes de la persévérance des Egyptiens dans les travaux qu'ils ont entrepris et terminés. M. Quatremère ne s'étend peut-être pas assez sur le parti qu'ils surent tirer du Nil, source principale de la fécondité de leur pays. « Ce qu'ils » ont fait du Nil, dit l'éloquent évêque de Meaux, est » incroyable. Il pleut rarement en Egypte; mais ce fleuve » qui l'arrose toute entière par ses débordemens réglés, » lui apporte les pluies et les neiges des autres contrées.

Digitized by Google

» Pour multiplier un fleuve si bienfaisant, l'Egypte était » traversée d'une infinité de canaux d'une longueur et » d'une largeur incroyables. Le Nil portait par-tout la » fécondité avec ses eaux salutaires, unissait les villes en- » tr'elles, et la grande mer avec la mer Rouge, entrete- » nait le commerce au dedans et au dehors du royaume et » le fortifiait contre l'ennemi; de sorte qu'il était tout » ensemble et le nourricier et le défenseur de l'Egypte. » On lui abandonnait la campagne; mais les villes, re- » haussées avec des travaux immenses, et s'élevant comme » des îles au milieu des eaux, regardaient avec joie, de » cette hauteur, toute la plaine inondée et tout ensem- » ble fertilisée par le Nil. Lorsqu'il s'enflait outre me- » sure, de grands lacs creusés par les rois tendaient leur » sein aux eaux répandues. Ils avaient leurs décharges » préparées : de grandes écluses les ouvraient ou les fer- » maient, selon le besoin; et les eaux ayant leur retraite, » ne séjournaient sur les terres qu'autant qu'il fallait pour » les engraisser. » Les Grecs et les Romains ont souvent chanté les bienfaits de ce fleuve. Lorsque César est en Egypte, Lucain ne trouve d'autre moyen de donner une grande idée du caractère de ce héros que de lui faire désirer de connaître les sources du Nil. Il s'étend ensuite sur ses débordemens périodiques :

Cancro suam torrente Syenen
Imploratus adest; nec campos liberat undis
Donec in autumnum declinet Phœbus, et umbras
Extendat Meroë. Quis causas reddere posset?
Sic jussit natura parens decurrere Nilum:
Sic opus est mundo.

Les savans et les philosophes modernes ont voulu soumettre à des calculs géométriques les relations des anciens historiens sur l'immense population de l'Égypte. Sans s'arrêter à l'extrême différence de leur religion, de leur gouvernement, de leurs lois avec les institutions des peuples modernes, ils ont établi des parallèles inexacts; et, révoquant en doute les témoignages de la tradition,

Digitized by Google

ils ont tourné en ridicule Bossuet et Rollin qui avoient cru devoir y ajouter foi. Pourrez-vous croire, dit M. de Vol- » taire, que, par chacune des cent portes de Thèbes, il » sortait deux cents charriots armés en guerre et dix mille » combattans? Cela ferait vingt mille charriots et un » million de soldats, et un soldat pour cinq personnes: » ce nombre suppose au moins cinq millions de têtes » pour une seule ville dans un pays qui n'est pas si grand » que l'Espagne ou que la France. Mon oncle riait, dit Vol- » taire, dans un pamphlet composé pour défendre l'Essai » sur les Mœurs et l'Esprit des Nations, mon oncle riait » quand il voyait Rollin copier Bossuet mot à mot, et » Bossuet copier les anciens. » Qui ne croirait, d'après cette observation, que l'évêque de Meaux n'a mis aucun discernement dans le choix des faits qui composent son discours sur l'Histoire Universelle; qui ne croirait qu'il n'est qu'un copiste servile, qu'il n'a aucune grande vue, et qu'il adopte sans examen les plus grossières absurdités? Cependant Bossuet lui-même, qui n'avait point l'habitude de raisonner sur des hypothèses, et qui ne jugeait point les mœurs des anciens d'après les nôtres, élève quelques doutes sur ce point de l'histoire ancienne. Voici comment il parle de la population de Thèbes aux cent portes: « Elle n'était pas moins peuplée qu'elle était vaste, et on » a dit qu'elle pouvait faire sortir ensemble dix mille » combattans par chacune de ses portes. Qu'il y ait, si » l'on veut, de l'exagération dans ce nombre, toujours » est-il assuré que son peuple était innombrable. » On voit que Bossuet n'affirme point un fait qui paraît incroyable; il se borne à rapporter *ce qu'on a dit:* et ensuite il fait remarquer qu'il peut y avoir de l'exagération dans ce nombre. Ce n'est sûrement point là la manière d'un copiste sans discernement; c'est celle que doit adopter tout bon historien, dont le devoir n'est pas de divertir son lecteur par des rapprochemens et des contrastes piquans, mais de l'instruire par le choix, l'ensemble et la discussion des traditions anciennes.

Digitized by Google

M. Quatremère n'a point affecté le septicisme orgueilleux des philosophes modernes. Il lui eût été facile de douter de tout, et de montrer une grande supériorité d'esprit en rejetant les témoignages de l'histoire ancienne, et en les traitant de fables ridicules. Il a cru devoir suivre un plan beaucoup plus difficile à exécuter, mais dont les résultats sont d'une toute autre importance que des bons mots et des aperçus superficiels. Il cherche dans les habitudes du peuple, dans sa manière de vivre, dans les influences du climat, les causes de la population de l'Égypte; et il parvient à donner quelque vraisemblance aux récits des anciens. « Quelle que soit la foi, dit M. Quatremère, que l'on » veuille accorder aux historiens de l'antiquité, sur la » population de l'Égypte et sur ses vingt mille villes, il » est hors de doute, d'après les nombreuses ruines qu'on y » voit encore aujourd'hui, d'après la grande fertilité du » pays, la fécondité des femmes et la sagesse de ses lois, » que son territoire dût renfermer un peuple beaucoup » plus considérable qu'on ne pense. Les calculs et les pa- » rallèles modernes sont d'une faible autorité dans cette » matière. Il est une multitude de causes, telles que la na- » ture du climat, la sobriété qu'il commande, la facilité » de certaines cultures, l'abondance des vivres, la qualité » plus ou moins nourricière des alimens, qui ne peuvent » s'apprécier que très-imparfaitement. L'excessive popu- » lation de la Chine est une induction en faveur de l'an- » cienne population de l'Egypte, et servirait à en démon- » trer la réalité en dépit de tous les calculs géométriques. » Qui pourrait dénombrer tous ceux qui vivaient ou n'a- » vaient d'habitation que sur le Nil et sur les canaux, selon » l'usage qui existe encore aujourd'hui ? Il dût y avoir en » Egypte, comme il y a en Chine, une surabondance de » population, et c'était sans doute cet excédent qu'on em- » ployait à la construction des ouvrages publics. »

On a pu se former une idée du plan général de cet ouvrage, du style de l'auteur, et de l'esprit qui a présidé à son travail. Cette dissertation, que la modestie de M. Qua-

Digitized by Google

tremère l'avait empêché de publier lorsqu'il fut couronné par l'Académie des Belles-Lettres, nous paraît digne des plus grands éloges, sous les rapports de la littérature, de l'érudition et des arts. Elle enrichira la collection des ouvrages intéressans qui ont été publiés depuis l'expédition d'Egypte; et, comme nous l'avons déjà observé, on s'étonnera que M. Quatremère, sans d'autres secours que celui des historiens anciens et des voyageurs, ait pu obtenir des résultats aussi satisfaisans et aussi certains. Nous ne nous permettrons, sur le style, qu'une seule observation qui terminera cet article : M. Quatremère a introduit dans la partie littéraire de son ouvrage, quelques termes techniques qui ne sont admis que dans les sciences et dans les arts. Cette innovation, bien excusable dans un ouvrage qui traite principalement de l'architecture, se fait remarquer depuis long-temps dans la poésie, l'éloquence et les écrits les plus étrangers aux sciences et aux arts. C'est le signe certain de la décadence d'une langue. Il annonce une confusion de genres, qui ne peut résulter que d'un goût dégénéré. M. Quatremère, rachète ce défaut, si c'en est un, dans le sujet qu'il a traité, par un style brillant, animé et quelquefois éloquent. On remarquera facilement que notre observation le regarde beaucoup moins que certains écrivains qui se plaisent à dénaturer notre langue par un néologisme que rien ne peut faire excuser.

P.

VARIÉTÉS.

Au Rédacteur.

Permettez, monsieur, à un jeune amateur des lettres de réparer un oubli qui s'est glissé dans la rédaction de l'analyse des Fables de M. Boisard, insérée au N°. XCVIII de votre Journal; vous avez omis de comprendre dans l'é-

Digitized by Google

numération des littérateurs français qui se sont distingués dans ce genre gracieux depuis Lafontaine, un auteur qui sut acquérir l'estime de ses contemporains, autant par ses qualités personnelles, que par les talens qui le firent longtemps remarquer dans la carrière poétique : cette omission ferait injure, je crois, à la mémoire de celui qui enrichit le porte-feuille des gens de lettres, du *Jugement de Pâris*, du *Jaloux sans Amour*, de l'*Elégie sur la mort de Piron*, des *Nouvelles* et *Contes* en vers, et d'autres ouvrages de poésie légère, également recommandables, par la pureté du style, la finesse des idées et la fraîcheur de coloris : je ne crains pas même de dire qu'on placera ses fables au nombre des productions qui lui font le plus d'honneur; on y admire un choix de tableaux toujours intéressans, une naïveté soutenue, et sur-tout une morale saine qui annonçaient, de la part de son auteur, un grand fonds d'observations, et une connaissance parfaite du cœur humain. Mon inexpérience semblerait me défendre d'indiquer celles qui pourraient, par préférence, fixer les regards de l'homme de goût; mais je crois pouvoir avancer, à l'appui de mon éloge, qu'on lira toujours avec plaisir, *l'Habit et l'Oreiller*, *le Conseil d'état du Lyon*, *la Rose et le Bouton*, *l'Ours et le Singe*, et *l'Eléphant* ; sans atténuer le mérite des autres, j'ai cru découvrir dans celles que je cite, une narration plus facile, une originalité piquante, et une plus grande richesse de composition.

Imbert était à la fleur de l'âge lorsqu'il fut enlevé à la France littéraire : sa perte fut vivement sentie par les muses; quoiqu'à l'époque où la mort moissonna ses jours, ma raison ne pût encore recevoir les premières impressions du vrai beau, j'ai su néanmoins puiser ensuite dans ses ouvrages ce vif enthousiasme bien pardonnable à une âme neuve et sensible. Me blâmeriez-vous, monsieur, de réclamer pour ce charmant auteur une place dans le cadre précieux

Digitized by Google

précieux que vous avez tracé au dernier numéro de votre journal ? Vous êtes trop juste pour que je puisse le craindre : c'est donc avec confiance que je vous prie de consacrer une de vos pages à l'insertion de cette lettre : c'est un hommage que j'offre au talent. Il peut être faible, mais il n'en est pas moins dû à celui qui en est l'objet.

Recevez l'assurance de ma parfaite estime,

B. L. fils, (d'Agen.)

Nous n'avons pas prétendu faire une énumération exacte et complète des fabulistes qui sont venus après Lafontaine. M. Imbert avait beaucoup d'esprit, et peut-être en a-t-il trop mis dans ses fables. Nous aurions pu parler de lui, mais nous aurions dû parler aussi de Groselier, du duc de Nivernois, de Lemonnier, de Dorat lui-même, de Vitalis, et de plusieurs auteurs qui ont fait des fables fort jolies. (*Note du rédacteur.*) .

SPECTACLES.

THÉATRE DE LOUVOIS.

Le Vieillard et les Jeunes Gens, comédie en cinq actes et en vers, de M. Collin-d'Harleville, est jouée depuis quelques jours, avec beaucoup de succès, au théâtre de Louvois.

La comédie n'est autre chose qu'une aventure principale, traversée par des événemens contraires et vraisemblables ; c'est la diversité et l'opposition de ces événemens qui sert à faire sortir les caractères et à répandre du plaisant dans la pièce. Mais pour parvenir à mettre les caractères en jeu, il faut plus que de l'esprit. Ce n'est point en cousant, tant bien que mal, des paquets de vers faits en différens temps, que l'on forme un ensemble. Ce n'est point en copiant servilement les expressions passagères du jour, que l'on fait un ouvrage solide et durable. Les ridicules sont dans les choses, et non dans les mots. Un plan de comédie bien régulier, consiste dans un enchaînement

Digitized by Google

de scènes, où l'embarras augmente par degrés, jusqu'à ce qu'il se développe aussi naturellement qu'il paraît avoir été formé, et qu'enfin il se détermine par un dénouement qui ne soit ni forcé ni prévu. Voilà le grand art du théâtre. Y réussir, c'est la difficulté. On trouve par-tout de l'esprit, mais où trouve-t-on du génie? Un homme d'esprit n'a pas plus de peine à en semer dans ses ouvrages, qu'un financier à répandre de l'argent; l'un et l'autre manquent presque toujours leur but faute de savoir placer leur dépense.

On sacrifie le fond à la broderie. On donne des scènes vides d'action et chargées de portraits; on néglige l'intrigue, et on préfère ce qui est saillant à ce qui est raisonnable. La fureur de l'épigramme absorbe tout dans ce siècle; c'est le règne des tirades. Il faut qu'une pièce soit un feu d'artifice continuel. A peine veut-on souffrir l'exposition. Les acteurs, dès le début, font assaut d'esprit; par ce moyen les événemens ne sont point préparés, les situations n'intéressent plus; la pièce est brillante, mais non théâtrale; on y trouve beaucoup de coloris, et point de dessin. Si un auteur s'avisait aujourd'hui de travailler après un plan bien combiné, plein de justesse et dans le goût du dernier siècle, on dirait qu'il connaît le théâtre, mais qu'il ne connaît point le monde; l'ouvrage serait estimé et ne serait pas couru : on le traiterait comme une belle femme sans rouge, mise simplement, qui est toujours écrasée par un visage de fantaisie.

La comédie de M. Collin-d'Harleville est faite pour nous ramener à ces règles de goût, autant qu'à celles de la morale; il ne sera pas difficile de le démontrer, dans une analyse un peu plus étendue.

Une mère faible a deux fils assez mal élevés, qui se sont emparés de son esprit, et qui veulent faire épouser leur sœur à un M. Dorsan, jeune homme à la mode et libertin effronté. Euphrasie aime son cousin Olivier, qui n'est point riche, qui est plein d'heureuses qualités, et qui, pour comble de malheur, n'est point à la mode; M. Denaudé, vieux militaire, qui a conservé quelque ascendant sur la mère d'Euphrasie, cherche à éloigner le funeste hymenée qui se prépare; et pour écarter le jeune Dorsan, il se met lui-même sur les rangs, et demande Euphrasie en mariage : il a une fortune considérable; sa fortune séduit la mère, et favorise les calculs des frères d'Euphrasie; il est accueilli, et au moment où il l'em-

Digitized by Google

porte sur Dorsan, il cède tous ses droits et une partie de sa fortune au jeune Olivier, qui épouse celle qu'il aime et dont il est aimé.

Nous reviendrons sur cette pièce, qui méritait, sous plusieurs rapports, le succès qu'elle a obtenu. Elle a pour but de venger les droits si souvent outragés de la vieillesse; et elle représente avec beaucoup de vérité, les ridicules des jeunes gens, les vices de l'éducation actuelle, et les mœurs du siècle présent. On a reproché à l'auteur l'invraisemblance de quelques incidens, l'exagération de certains caractères. Nous reviendrons sur cette pièce qui sera vraisemblablement jouée long-temps; nous nous contenterons de faire aujourd'hui quelques observations que nous tâcherons de développer dans un autre numéro.

ANNONCE.

Supplément au Répertoire alphabétique, chronologique et par classement de matières, des lois rendues par les assemblées nationales et les corps législatifs, et des arrêtés du gouvernement, depuis 1789. Par Guillaume Beaulac, homme de loi. Ledit Supplément contenant l'indication de la législation du quatrième trimestre de l'an IX et celle de l'an X. Prix : 1 fr. 50 c., et 2 fr. par la poste.

A Paris, chez le Normant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Tableau religieux et politique de l'Indostan, ou *Précis historique des révolutions de l'Inde*, où l'on voit les manœuvres employées par la compagnie anglaise, pour s'emparer exclusivement du commerce, des terres et des manufactures des peuples Indous, et assurer leur tyrannie par l'expulsion des autres nations européennes; suivi de deux mémoires présentés en 1781, à Louis XVI, par l'auteur de cet ouvrage, contenant un plan pour anéantir la puissance anglaise dans l'Inde, et d'un troisième sur les moyens actuels d'y parvenir encore. Par M. *C****, lieutenant-général des armées françaises, gouverneur-général de l'Isle-de-France, ayant commandé dans l'Inde. Publié et enrichi de notes, par *A. B. de B****, auteur de l'examen du discours de M. *Necker*, à l'ouverture des états-généraux; d'une lettre à M. *Pitt*; de la traduction des ouvrages de M. *Burke*; des vérités à ceux qui les aiment, etc., et de beaucoup d'autres ouvrages politiques. Prix : 6 fr. et 7 fr. 80 cent. franc de port.

A Paris, chez *Marchant*, imprimeur-libraire, rue du Pont-de-Lodi, n°. 1; et chez *le Normant*.

Digitized by Google

POLITIQUE.

MÉDIATION DE LA RUSSIE.

La discussion qui a eu lieu au parlement d'Angleterre, relativement à la médiation de la Russie, est trop intéressante dans les circonstances actuelles, pour que nous négligions de la mettre sous les yeux de nos lecteurs; nous la donnons ici avec les observations qui se trouvent dans le journal officiel.

M. Fox. Il considère la question qu'il va traiter comme une des plus importantes qui aient été soumises à la chambre. En ce qui concerne la question générale de la paix ou de la guerre, il s'est déjà expliqué : son opinion est bien connue : la majorité de la chambre n'a pas été du même avis. La guerre est déclarée, et toute mesure propre à la rendre heureuse aura son appui. Mais chacun est obligé de convenir qu'il seroit désirable de trouver un moyen qui conduisît promptement à la fin de cette guerre. Or, sa motion a pour objet de proposer un moyen parfaitement praticable qui conduiroit à cette fin, et dont les conséquences seroient très-favorables. Il s'agit de conseiller à S. M. de profiter des dispositions où l'empereur de Russie a paru être de servir de médiateur entre les deux nations belligérantes. Les avantages d'une telle médiation sont sensibles. La médiation d'une grande puissance est toujours utile, lors même que cette puissance ne fait que prêter son nom; car un tel nom mis au bas d'un traité, lui donne aux yeux de l'Europe un poids qu'autrement il n'auroit pas. Si une médiation a été offerte par l'empereur de Russie, et si, ainsi qu'on le publie, elle a été acceptée par l'ennemi (1), on ne sauroit se dissimuler l'avantage qu'auroit l'Angleterre à l'accepter elle-même. Qui seroit plus propre, en cette occasion, à servir de médiateur que la Russie, qui déjà est garante de l'île de Malte, point principal de la contestation? La médiation de la Russie iroit beaucoup plus loin : d'après son pouvoir, son caractère et diverses autres circonstances, l'empereur de Russie est le souverain le plus propre à entreprendre une médiation de cette nature. La cour de Saint-Pétersbourg a prouvé son ardent désir de conserver la tranquillité de l'Europe, celle de la France et de l'Angleterre, et celle des puissances inférieures. D'après la déclaration de S. M., cette cour auroit même hautement désapprouvé la conduite de la France en plusieurs occasions. Maintenant si nous considérons ce que c'est qu'une médiation, nous

(1) Oui, sans doute, la France a accepté la médiation de la Russie. Elle a notifié cette acceptation avant que lord Whitworth eût quitté Paris; elle l'a notifiée de nouveau avant que le général Andréossi eût quitté Londres : et les ministres ont osé trahir la vérité, au point, non de ne pas accepter la médiation (chaque gouvernement est bien le maître d'avoir ses projets et ses vues), mais de nier que la Russie l'eût offert.

Digitized by Google

trouverons qu'elle exige deux qualités extrêmement essentielles, qui se trouvent ici réunies. D'abord nous trouvons dans la Russie un sincère désir de la paix; en second lieu, une désapprobation de la conduite du gouvernement français, désapprobation qui pèse principalement sur les objets qui ont donné lieu à la guerre actuelle. Si une telle médiation est heureuse, et j'avoue que je fonde sur elle un grand espoir, elle peut conduire à un vaste système, et avoir une utile influence sur l'état général de l'Europe. Cette médiation est la chance la plus favorable qui puisse s'offrir pour nous.

Tous les honorables membres doivent être convaincus, comme moi, que dans les circonstances où nous nous trouvons, ce que nous avons le plus à regretter, c'est le pouvoir de protéger les autres états; ainsi la guerre continuera, avec la certitude que la France usera de son pouvoir énorme, pourra s'agrandir encore, et opprimer, si tel est son intérêt, les nations qui sont incapables de lui résister. La médiation de la Russie préviendroit ces malheureuses conséquences. Quelle puissance est plus en état de prescrire la paix à l'Europe?

Le dernier empereur a été en querelle avec notre pays; cette querelle a été arrangée à l'amiable, et il n'y a pas la moindre raison de supposer qu'on veuille la renouveler. On prétend que, dans le traité d'Amiens, il y a plusieurs articles qui nous blessent; on prétend aussi que, dans notre traité avec la Russie, il y a quelques articles qui peut-être blessent cette puissance. L'empereur peut donc nous dire: si vous ne respectez pas votre traité, pourquoi respecterai-je le mien? Il peut tenir à notre ennemi un langage encore plus ferme.

Il me semble qu'une partie de la déclaration de S. M. fait allusion à une proposition de la France à la Russie pour le démembrement de l'empire turc (a). Il est assez connu que la Russie a toujours été ennemie de l'empire ottoman; que ses princes ont formé héréditairement des projets contre la Turquie, et que si un démembrement de cet empire avait lieu, la Russie obtiendroit nécessairement la meilleure part. Mais l'empereur peut dire au premier consul: je renonce à mes projets, renoncez aux vôtres, et un système peut être adopté pour préserver l'empire ottoman de toute injure. L'empereur de Russie pourrait encore se joindre à ce pays pour seconder efficacement les pouvoirs secondaires de l'Europe contre l'oppression de la France.

(a) Si le ministère a avancé que la France a proposé à la Russie le démembrement de l'empire turc, c'est sans doute pour n'échapper aucune occasion de se jouer de la crédulité du peuple anglais. Il avoit été question entre les deux puissances, et avec l'Angleterre, de prendre des mesures pour mettre un terme aux pirateries des barbaresques, les obliger à cultiver leurs belles et fertiles contrées, et les forcer à ne plus faire la guerre à la croix, pour l'honneur du croissant. Jamais il ne s'est agi d'autre chose. Il n'est pas nécessaire d'être doué de vues bien supérieures en politique, pour s'apercevoir que la puissance la plus intéressée à la conservation de l'empire ottoman est la France, puisque l'effet qu'auroit sur la balance de l'Europe l'immense accroissement des empires de Russie et d'Allemagne, seules puissances limitrophes de l'empire turc, seroit incalculable. Il n'est pas un homme

Digitized by Google

On pourra dire que la France n'accéderoit à une pareille proposition que pour gagner du temps. Soit : les malheurs de la guerre seraient retardés. Si la Russie proposait une mesure tendant à la sûreté de l'empire turc, la France serait obligée d'y donner son consentement. On objectera que la France y consentirait d'abord, et romprait ensuite le traité. Cela pourrait être ; mais on peut en dire autant de tous les traités du monde.

Quel serait cependant le résultat, si la France rompait un traité semblable ? Elle n'auroit pas seulement à combattre la Grande Bretagne, elle aurait aussi à combattre la Russie. On a beaucoup parlé précédemment des alliances continentales ; elles peuvent être bonnes ou mauvaises, suivant les circonstances ; et si les alliances sont nécessaires, aucune puissance n'est plus propre que la Russie à lutter contre la France. Je demande si, après qu'une médiation aura été tentée et aura échoué, nous n'aurons pas plus d'espoir que maintenant, de compter sur la coopération cordiale de la Russie. La circonstance est propice ; si nous ne la saisissons pas, nous aurons tout le loisir de la regretter. Je demande, quel que soit le pouvoir de la France, si elle ne redoutera pas le combat, lorsqu'elle verra réunies contr'elle la Russie et la Grande-Bretagne ? Dira-t-on que l'Autriche et la Prusse pourraient opérer une diversion en se joignant à la France ? mais cette chance est tellement improbable, que ce n'est pas la peine de s'y arrêter. La politique générale de la cour de Berlin est pacifique ; en Autriche on a adopté à-peu-près le même système, et cela tient aux mutations survenues dans les conseils, et à l'influence de l'archiduc Charles. Ce dernier, quoiqu'il n'ait pas été définitivement heureux dans la dernière guerre, a obtenu par sa conduite une très-grande gloire, et regarde que, pour l'intérêt de cette gloire même, il doit maintenir la paix. Ainsi, la paix étant voulue par les cours de Berlin, Vienne et Pétersbourg, on doit espérer toutes sortes d'avantages de la médiation proposée. Si elle échoue, on peut se flatter que la cour de Pétersbourg épousera notre querelle ; au moins nous assurerons-nous, dans la poursuite de la guerre, les vœux de tout le genre humain ; le parlement et la nation seront satisfaits ; la Grande-Bretagne aura rendu sa cause aussi favorable que possible.

Si l'on suppose que la médiation de la Russie n'a été offerte que pour voiler un penchant secret pour la France, certes les ministres de S. M. ont eu raison de la rejeter. Mais il n'est pas du tout vraisemblable qu'il en soit ainsi. La médiation est arrivée très-tard (3). Je me flatte que pour cette

---

sensé qui ne puisse remarquer que si la France avait en effet nourri le projet du démembrement des états de la Porte, elle n'auroit pas, au traité de Lunéville, laissé à l'empereur d'Allemagne la Dalmatie et les états vénitiens, seuls points par lesquels elle pouvait devenir puissance limitrophe de la Turquie, et prendre une part utile dans un projet de démembrement. Mais, en vérité, il est des suppositions tellement absurdes, qu'elles ne mériteroient pas l'honneur d'une réfutation.

(3) Et les ambassadeurs respectifs étaient encore à Londres et à Paris ; la médiation est arrivée plus de douze jours avant le commencement des hostilités.

Digitized by Google

raison seule les ministres n'hésiteront pas à mettre fin à la guerre, aussi-tôt qu'ils le pourront, en ménageant l'honneur de ce pays. Si la paix étoit l'effet d'une médiation, il en résulteroit une ligue forte et solide; il ne s'agiroit plus de la garantie de Malte, mais de la garantie de l'Europe. La tranquillité du continent pourrait être assurée; tous ces échanges, toutes ces cessions pourraient être prévenus, et un système serait établi, en vertu duquel les nations qui ont éprouvé des pertes auraient la certitude de ne pas en éprouver de nouvelles. Celles qui ont gagné seraient forcées de s'en tenir à leurs avantages acquis : toute invasion nouvelle serait rendue impossible, l'Europe aurait la consolante perspective d'une paix longue et non interrompue.

Je conclus en faisant la motion qu'une humble adresse soit présentée à S. M., suppliant S. M. de vouloir bien profiter des dispositions manifestées par l'empereur de Russie, en offrant sa médiation entre S. M. et le gouvernement de France, à l'effet de terminer la guerre, si cela peut être fait d'une manière compatible avec l'honneur de la couronne et l'intérêt du peuple.

M. Windham appuie la motion.

Lord Hawkesbury : Je suis parfaitement d'accord avec l'honorable membre sur plusieurs des opinions qu'il vient d'avancer. La déclaration de S. M. fait évidemment connaître l'intention où elle est de terminer la guerre aussi-tôt que l'honneur de sa couronne et les intérêts de son peuple le permettront. Je pense donc que la motion de l'honorable membre est inutile, et je ne conçois pas qu'on puisse l'adopter : voilà ma première objection : je respecte assez la constitution de mon pays et les priviléges de la chambre, pour savoir qu'elle a le droit d'intervenir et de donner son avis sur une branche quelconque de la prérogative de la couronne, si elle reconnaît dans l'abus de cette prérogative une violation des principes de la constitution. Si, dans la circonstance présente, il y avoit abus de pouvoir, je ne m'opposerois pas à la motion de l'honorable membre; mais je persiste à soutenir que les principes fondamentaux de la constitution autorisent S. M. à faire la guerre ou la paix. Je soutiens également que s'il ne paroît pas manifeste que le gouvernement de S. M. soit coupable de négligence ou d'ignorance (4),

(4) Plus que cela : dites à-la-fois de foiblesse, d'arrogance et de mauvaise foi.

Digitized by Google

la proposition de l'honorable membre ne peut être admise par le parlement.

Je pense comme l'honorable membre sur la situation présente du continent; je suis comme lui d'avis que le seul système à opposer à l'esprit d'agrandissement de la France, est une union parfaite et un concert entre les grandes puissances de l'Europe, dégagées de tout intérêt personnel, et n'ayant pour objet que le bien général. Je crois que la Russie est la puissance que nous devrions plus particulièrement nous concilier. Je le déclare avec franchise; une des circonstances qui avait fait le plus d'impression sur mon esprit, pour conclure le dernier traité de paix, était de voir une barrière élevée contre l'agrandissement de la France. J'avoue que, depuis la signature du traité d'Amiens jusqu'à ce moment, les affronts n'ont pas manqué de la part de la France, pour engager l'Angleterre et les puissances continentales à recommencer la guerre, ou du moins, pour déterminer la Grande-Bretagne à entrer dans un système de guerre défensive. Je proteste à la chambre que, pendant le cours des négociations, les ministres de S. M. ont fait tous leurs efforts pour faire sentir à la cour de Russie la nécessité de maintenir la paix; mais ils prévirent que la médiation proposée par l'empereur, quoique bienveillante, ne servirait qu'à jeter dans des longueurs que la France désirait. Il n'était pas de l'intérêt de notre pays de rester dans un état d'incertitude.

La paix de 1801, quoique satisfaisante, a pu ne pas l'être pour la Russie, et je ne doute pas que l'empereur Alexandre ne soit bien disposé à l'établir sur une base plus solide, sans qu'il ait pour cela aucun désir d'augmenter sa puissance. La Russie, dans quelque occasion future, peut renouveler son système au sujet de la navigation des neutres. Je suis même assuré qu'aujourd'hui quelques individus professent encore cette opinion. Je sais que quelques personnes en Russie, voudraient qu'on revînt à cette neutralité armée, rêvée sous un des règnes précédens, et par la vanité de se trouver à la tête d'une grande confédération (5).

(5) Ainsi le ministère britannique conteste aux puissances du continent jusqu'au droit de rester neutres. Ainsi les mers qui sont le moyen de communication entre tous les états, et qui couvrent les deux tiers du globe, sont soumises à l'Angleterre et à ses règlemens. Elle ne respecte rien: les simples négocians, comme les guerriers, sont faits prisonniers par ses marins. Au moment où telle est sa volonté, elle enlève les bâ-

Digitized by Google

Mais je sais aussi que la grande majorité dans ce pays, est convaincue que l'intérêt de la Russie, dans cette grande question, est parfaitement d'accord avec celui de la Grande-Bretagne. C la doit paraître évident à quiconque voudra examiner la situation da la Russie. Elle n'a aucune marine marchande, et même elle est presque dans l'impossibilité d en avoir une, puisque tout son commerce se fait par les navires des autres nations. Il est vraisemblable que la Grande Bretagne et la Russie prendroient l'engagement réciproque d'opposer une barrière à l'ambition de la France. Mais dans un tel espoir, il ne pourroit rien résulter de la médiation qui fût avantageux pour nous. S'il y avoit eu quelque proposition de la Russie d'une manière officielle, faite avec précision, et ayant pour objet d'amener une paix juste, honorable et durable, elle n'auroit pas été rejetée (6).

Je suis prêt à admettre toutes les mesures qui tendent au rétablissement de la paix, pourvu qu'elles ne puissent pas paralyser les efforts de mon pays; cependant comme la motion de l'honorable membre pourroit donner à croire que les ministres de S. M. n'ont pas été sincères dans leurs déclarations pacifiques; et sur-tout, comme la motion tend à détruire l'esprit public, et à faire concevoir des espérances trompeuses, je crois qu'il vaut mieux l'écarter entièrement. Je proposerai donc la question préalable, toutefois en rendant justice aux principes généraux avancés par le très-honorable membre (7).

---

timens de commerce, elle dépouille et ruine les familles. Les puissances barbaresques sont moins barbares; elles se sont engagées par leurs traités envers les puissances, à ne courir sur les bâtimens du commerce que trois mois après la guerre déclarée, et elles respectent leurs engagemens.

(6) C'est-à-dire que ce n'est point une médiation que voulait lord Hawkesbury, mais un projet de coalition que l'empereur Alexandre aurait envoyé signé en blanc pour une croisade contre la France. L'empereur de Russie et les autres puissances du continent, savent très-bien que si une seule d'entr'elles était insuffisante pour arrêter la marche de la France, il n'en serait pas de même si deux étaient réunies. Mais elles savent également que toutes les marines de l'Europe en masse suffiraient à peine contre la marine anglaise; et cependant les mers confinent à tous les pays!

(7) C'est-à dire que lord Hawkesbury persiste dans son système; qu'il ne veut de la médiation d'aucune puissance; que le but de sa politique étroite est de piller pendant six mois tout ce que les sujets

Digitized by Google

M. Fox donne quelques explications, et l'orateur pose la question.

M. Pitt : Les observations que j'ai à faire ne seront pas longues, d'autant plus que je partage parfaitement le sentiment du très-honorable membre, sur les principes généraux qu'il a établis touchant les alliances continentales ; j'ai entendu ces principes avec satisfaction, et ma satisfaction a redoublé en les voyant approuvés par le noble lord Hawskesbury. Ce sont ces principes qui ont élevé notre pays au plus haut point de grandeur qu'on n'ait jamais vu ; ce sont ces principes qui ont contribué en grande partie aux libertés de l'Europe, et réprimé toute invasion, de quelque côté que vînt le danger. Ce n'est pas contre la France seulement que ces principes sont dirigés ; mais on ne peut s'empêcher de surveiller d'un œil jaloux cette puissance qui cherche à diminuer, affoiblir ou détruire la richesse et l'indépendance de la Grande-Bretagne. Ces principes, auxquels notre pays doit sa grandeur, me sont si chers, que je ne puis consentir à y renoncer tant que je pourrai espérer encore, des alliances continentales, quelqu'utilité pour nous dans les conjonctures présentes. C'est cette considération qui m'a engagé à inviter la chambre à ne pas perdre de vue le secours de l'étranger, et a fini par me faire perdre la confiance de plusieurs de mes amis, qui ne pouvoient partager mon opinion. Je me félicite de voir aujourd'hui l'honorable membre (M. Fox) se ranger de mon avis, et j'espère qu'il résultera quelque bien pour notre pays, du principe qu'il n'y a point d'inconvénient à ce que la Grande-Bretagne fasse des sacrifices pour des alliances continentales (8).

---

ou les flottes de S. M. britannique rencontreront sur les mers : ensuite il fera jouer tous les ressorts de l'intrigue pour parvenir à une nouvelle paix. Mais que lord Hawkesbury se souvienne bien de ceci ; cette guerre de six mois ne se terminerait que par la restitution à notre commerce de toutes les pirateries de l'Angleterre. Ces six mois une fois écoulés, notre commerce n'aurait plus de pertes à éprouver, la Grande-Bretagne plus de pillages à exercer ; mais ce moment où nous n'aurions plus rien à perdre, seroit celui où il n'y aurait aucune sorte de risques et de pertes qu'elle n'eût à redouter.

(8) Quelle importante découverte ! les succès de la Grande-Bretagne dans les dernières guerres ne furent-ils pas dus aux diversions opérées par les armées de la coalition ! Certainement les alliances continentales sont utiles à l'Angleterre ; mais il faudrait qu'elle se souvint de ce principe si solennellement énoncé, non pas au commencement des guerres, mais lors des négociations pour la paix qui les termine ; il

Digitized by Google

Ainsi, quelles que soient les dispositions de la cour de Pétersbourg, en offrant sa médiation, les ministres doivent en volontaire, de la part du gouvernement. Je me flatte que le parlement britannique saura toujours maintenir ses droits; mais aussi ne perdons pas de vue le maintien de la prérogative de la couronne: n'oublions pas que le droit de faire la paix ou la guerre fait partie de cette prérogative.

M. Fox a retiré sa motion pour une adresse à sa majesté, tendante à accepter la médiation de la Russie. Les ministres restent libres de se conduire à cet égard comme ils voudront.

Dans la séance du parlement d'Angleterre du 3 juin, la conduite des ministres a été attaquée dans la chambre des pairs, par le comte Fitz-William. J'accuse les ministres, dit-il, et je demande que leur conduite soit censurée; je ne citerai point tel ou tel acte, je ne relèverai point telle ou telle faute, je me plains de la conduite générale des ministres; ils n'ont pas assez veillé aux intérêts de ce pays, ils ont tenu trop long-temps le parlement dans l'ignorance. Le comte de Lienmerick parle en faveur des ministres; ils ont été patiens, dit-il, autant qu'il a été nécessaire; ils ont gardé un silence prudent lorsqu'il ne leur convenait pas d'ouvrir la bouche; enfin, ils se sont indignés et ont donné le signal de la guerre lorsqu'ils s'y sont vus contraints par l'ambition du premier consul. Quant à la médiation de la Russie, continue-t-il, qui ne s'aperçoit que la France n'a trouvé moyen de la faire offrir que pour gagner du temps? Lord Danley ne trouve aux ministres qu'un seul tort, c'est de n'avoir pas résisté au premier consul dès le principe.

Dans la chambre des communes, M. Patten a le premier pris la parole contre la conduite des ministres; il les blâme de ce qu'ils n'ont point informé la chambre de l'état où se trouvait ce pays depuis le traité définitif

---

faudrait qu'alors elle rapportât à la masse les conquêtes dues à la combinaison des efforts communs; qu'elle fît tourner ses succès à l'avantage de ses alliés moins heureux, et que d'équitables sacrifices fussent consacrés par une juste compensation à réparer leurs pertes. Mais comment faire entendre cette politique grande et généreuse à des marchands! la politique anglaise a ouvert les yeux à l'Europe, et il est douteux que de long-temps l'Angleterre serre les liens d'une alliance continentale.

Digitized by Google

jusqu'au message de S. M.; de ce qu'ils ont abusé le public avec des espérances de paix, tandis qu'ils conviennent qu'ils étaient à-peu-près certains qu'une guerre nouvelle était inévitable. Le colonel Bastard fait part à la chambre que plusieurs membres regrettent que des personnes, douées des plus grands talens, ne fassent plus partie de l'administration; l'un d'eux particulièrement, dit le colonel, devait y rentrer; mais il n'y est point rentré en effet, parce qu'il a voulu se faire accompagner par tous ses anciens amis. (*Un grand cri à l'ordre, à l'ordre!*) Je me trouve, continue l'honorable membre, entre deux partis opposés: l'un accuse les ministres d'être trop audacieux, l'autre les accuse d'être trop timides, d'où je conclus que leur conduite est très-louable. Plusieurs autres membres parlent encore les uns pour, les autres contre les ministres; le chancelier de l'échiquier supplie la chambre de manifester clairement son opinion. Les ministres continueront, dit-il, à remplir leur devoir, et ils le rempliront avec zèle, si la chambre juge qu'ils ne sont point à blâmer. Il ne s'agit que de prononcer *oui* ou *non*. Quant à lui, s'il est approuvé par la chambre, il continuera à servir son souverain et son pays avec loyauté, fidélité et constance; s'il est blâmé par elle, il est prêt à se soumettre à sa décision et à se retirer.

M. Pitt dit que son devoir l'oblige de s'expliquer: qu'il ne saurait pourtant le faire sans ressentir une peine extrême, sur-tout d'après ce que vient de déclarer solennellement le très-honorable gentleman (le chancelier de l'échiquier). S'il était prêt à donner son opinion entière, il l'a donnerait, sans doute, conformément aux inspirations de sa conscience; s'il était persuadé, comme l'honorable M. Grenville, et plusieurs autres membres qui ont soutenu la motion, que le premier et le plus important pas à faire pour le salut public, était de jeter un regard en arrière sur la conduite des ministres; s'il pensait qu'un tel regard prouvât leur inhabileté complète, leur mauvaise conduite et même leur conduite criminelle, il se joindrait à ceux qui demandent une adresse de la chambre pour obtenir leur renvoi: il le ferait avec une extrême répugnance, et malgré ses affections personnelles. Mais il n'est pas de ce sentiment. Il croit que la conduite des ministres mérite quelques reproches, et que sur certains points, elle est inexcusable. Il croit en même temps qu'il ne faut recourir qu'à la dernière extrémité à ce moyen

Digitized by Google

violent d'une adresse à S. M., pour obtenir le renvoi des ministres. Il ne faut donc pas prononcer sur la motion, il faut la mettre de côté. Il importe de donner à S. M. des preuves réelles de zèle, il ne faut pas perdre une heure pour repousser le danger. Un bill de subside est ce qui doit fixer l'attention de la chambre. En conséquence, il demande que l'on passe à l'ordre du jour.

Lord Hawkesbury dit qu'il n'a jamais eu le cœur aussi serré qu'en ce moment; je ne saurais, dit-il, accepter l'espèce de transaction que nous offre mon honorable ami. Il est nécessaire de statuer sur la motion. Je supplie la chambre de prononcer.

Divers autres membres prennent la parole pour et contre. On va aux voix, d'abord sur la motion de M. Pitt. Pour l'ordre du jour 56 voix; contre 333. Sur la motion première, pour, 34 voix; contre, 275.

M. Tierney n'entre pas seul dans l'administration, lord Moira, M. Grey et M. Shéridan, vont incessamment y occuper des places. M. Fox les suivra sans doute bientôt.

On assure qu'il est question de faire M. Shéridan, ministre de la guerre.

(*Journal Officiel.*)

PARIS.

Edouard Mortier, lieutenant-général, commandant en chef, au ministre de la guerre. — Au quartier-général à Niewboug, le 15 prairial an 11.

CITOYEN MINISTRE,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, par ma lettre du 8 prairial, de la marche de l'armée française sur le pays d'Hanovre. Après des marches excessivement fatigantes au travers des sables arides et des bruyères marécageuses, j'ai pris position le 11 en avant de Wechte. Je m'étais assuré que l'ennemi gardait la ligne de la Hunte. Le général Hammerstein, commandant l'avant-garde de l'armée du roi d'Angleterre, occupait Diepholz avec les 2e. et 6e. régimens d'infanterie, deux régimens de cavalerie et une division d'artillerie. Je fis mes dispositions pour l'en débusquer le lendemain matin. La 2e division commandée par le général Schiner, celle de cavalerie aux ordres du général Nansouty, reçurent l'ordre de se porter sur Goldenstadt, de forcer le passage de la Hunte, et de se diriger sur Suhlingen pour couper tout ce qui pourrait se trouver entre cet endroit et Diepholz que la division du général Montrichard avait ordre d'attaquer de vive force. L'ennemi voyant que par ce mouvement il était tourné par sa droite, se retira pendant la nuit sur Borsten.

Le 12, l'avant-garde commandée par le général Drouet eut une es-

Digitized by Google

carmouche très-vive, en avant de Bauver, avec l'arrière-garde ennemie.

Le 13, le corps d'armée se réunit en avant de Suhlingen; l'avant-garde se porta à Borsten; elle y rencontra l'ennemi, et malgré la supériorité du nombre, et l'extrême fatigue de la troupe qui avait fait ce jour-là douze lieues, le général Drouet donna l'ordre d'attaquer. L'ennemi fit une vive canonnade. Quelques escadrons du 2e. régiment de hussards chargèrent avec valeur les dragons légers du 9e. régiment. Ils rompirent la ligne de ce corps qu'ils mirent en déroute, et firent plusieurs prisonniers.

J'étais instruit par mes espions que la tête du pont de Niewbourg était réparée, et que l'ennemi avait réuni toute son artillerie sur la rive droite du Weser. Je sentis combien il était important de précipiter mon mouvement. Je fis marcher ma réserve d'artillerie, et je fis toutes mes dispositions pour pousser et culbuter dans le Weser tout ce qui était devant moi, forcer la tête du pont de Niewbourg, ou passer au bac de Stoizau, et intercepter par-là la communication avec la capitale.

Les troupes étaient en marche lorsque les députés civils et militaires de la régence d'Hanovre se présentèrent à mes avant-postes; ils m'invitèrent à suspendre ma marche et m'annoncèrent qu'ils étaient prêts à faire des propositions avantageuses.

Ma réponse fut négative; ils revinrent me faire de nouvelles propositions; je leur fis connaître que je n'en entendrais aucune, à moins que je n'eusse la certitude d'occuper de suite le pays d'Hanovre, et spécialement toutes les places fortes qui en dépendent. Après une discussion assez longue, ils signèrent un convention que j'acceptai sous la condition qu'elle serait ratifiée par les gouvernemens respectifs. Vous y verrez que l'armée du roi d'Angleterre est prisonnière de guerre; que je suis maître de tout le pays, et particulièrement des embouchures de l'Elbe et du Weser.

Je donne les ordres pour qu'on s'empare de tous les bâtimens qui sont sur ces fleuves. Le duc de Cambridge, fils du roi d'Angleterre et gouverneur du Hanovre, a jugé à propos de donner sa démission avant la bataille et de faire sa retraite en poste. Il avait cependant promis de mourir avec la levée en masse; il est probable qu'il se sera embarqué avant que nous arrivions à l'embouchure de l'Elbe.

Nous avons trouvé à Niewbourg 14 mille fusils neufs et beaucoup d'artillerie. D'après les comptes qui me sont rendus, je présume que je trouverai dans les magasins et dans les places d'Hanovre environ cent mille fusils et plus de mille bouches à feu.

Je serai après demain dans la ville d'Hanovre, capitale continentale du roi d'Angleterre. J'ai trouvé une quantité considérable de chevaux pour remonter la cavalerie et les équipages d'artillerie.

J'ai beaucoup à me louer des soins et du zèle du général Dufanloy.

J'ai l'honneur de vous saluer.

EDOUARD MORTIER

Convention passée entre messieurs les députés civils et militaires de la régence d'Hanovre et le lieutenant-général Mortier, commandant en chef l'armée française.

Art. Ier. Le Hanovre sera occupé par l'armée française, ainsi que les forts qui en dépendent.

II. Les troupes hanovriennes se retireront derrière l'Elbe; elles s'engageront sur parole d'honneur à ne commettre aucune hostilité, et à ne porter les armes contre l'armée française et ses alliés, aussi long-

Digitized by Google

temps que durera la guerre entre la France et l'Angleterre. Elles ne seront relevées de ce serment qu'après avoir été échangées contre autant d'officiers-généraux, officiers, sous-officiers, soldats ou matelots français que pourrait avoir à sa disposition l'Angleterre.

III. Aucun individu des troupes hanovriennes ne pourra quitter l'emplacement qui lui est désigné, sans que le général-commandant en chef en soit prévenu.

IV. L'armée hanovrienne se retira avec les honneurs de la guerre; les régimens emmeneront avec eux leurs pièce de campagne.

V. L'artillerie, les poudres, les armes et munitions de toute espèce seront mises à la disposition de l'armée française.

VI. Tous les effets quelconques appartenans au roi d'Angleterre, seront mis à la disposition de l'armée française.

VII. Le séquestre sera mis sur toutes les caisses; celle de l'université conservera sa destination.

VIII. Tout militaire anglais ou agent quelconque à la solde de l'Angleterre, sera arrêté par les ordres du général-commandant en chef, et envoyé en France.

IX. Le général-commandant en chef se réserve de faire dans le gouvernement et les autorités constituées par l'électeur, tel changement qu'il jugera convenable.

X. Toute la cavalerie française sera remontée aux frais de l'Hanovre; l'électorat pourvoira également à la solde, à l'habillement et à la nouriture de l'armée française.

XI. Le culte des différentes religions sera maintenu sur le pied actuellement établi.

XII. Toutes les personnes, toutes les propriétés et les familles des officiers hanovriens seront sous la sauve-garde de la loyauté française.

XIII. Tous les revenus du pays, tant des domaines électoraux que des contributions publiques, seront à la disposition du gouvernement français. Les engagemens pris jusqu'ici, seront respectés.

XIV. Le gouvernement actuel de l'électorat s'abstiendra de toute espèce d'autorité dans tout le pays occupé par les troupes françaises.

XV. Le général commandant en chef prélevera sur l'électorat de Hanovre, telle contribution qu'il croira nécessaire aux besoins de l'armée.

XVI. Tout article sur lequel il pourrait s'élever des doutes, sera interprété favorablement aux habitans de l'électorat.

XVII. Les articles précédens ne porteront pas préjudice aux stipulations qui pourraient être arrêtées en faveur de l'électorat, entre le PREMIER CONSUL et quelque puissance médiatrice.

Au quartier-général de Suhlingen, le 14 prairial an 11. (3 juin 1803).

Sauf l'approbation du PREMIER CONSUL.

Le lieutenant-général commandant en chef.

ED. MORTIER.

F. DE BREMER, *juge de la cour électorale de justice et conseiller provincial.*

G. DE BOCK, *lieutenant-colonel commandant le régiment des gardes-du-corps électoral.*

S. M. le roi de Toscane est mort des suites de la maladie dont il étoit tourmenté depuis plusieurs années. La reine a été déclarée régente. (*Journal officiel.*)

Digitized by Google

La lettre circulaire ci-après a été écrite, par le premier consul, aux cardinaux, archevêques et évêques de France.

« Monsieur, les motifs de la présente guerre sont connus de toute l'Europe. La mauvaise foi du roi d'Angleterre, qui a violé la sainteté des traités en refusant de restituer Malte à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui a fait attaquer nos bâtimens de commerce sans déclaration préalable de guerre, la nécessité d'une juste défense, tout nous oblige de recourir aux armes. Je vous fais donc cette lettre pour vous dire que je souhaite que vous ordonniez des prières pour attirer la bénédiction du ciel sur nos entreprises. Les marques que j'ai reçues de votre zèle pour le service de l'état, m'assurent que vous vous conformerez avec plaisir à mes intentions. »

Ecrit à Saint-Cloud, le 18 prairial an 11.

Signé, BONAPARTE.

Avis aux Abonnés au Bulletin de Paris.

M. de Montlosier[1] a l'honneur de prévenir les abonnés au *Bulletin de Paris*, qu'en raison de circonstances aussi imprévues pour lui qu'impérieuses, il a dû prendre des arrangemens pour transporter au *Mercure de France* une partie du travail qu'il fournissait au *Bulletin de Paris*. En conséquence, les abonnés à ce dernier journal recevront désormais le *Mercure de France*, pour satisfaire à leur abonnement. Ceux d'entr'eux à qui cet arrangement pourrait ne pas convenir, peuvent se présenter chez M. *Demonville*, à son imprimerie, rue Christine, n°. 12; ils seront remboursés, sur leur quittance, de tout ce qui pourra leur être dû.

A compter de Samedi prochain, M. de Montlosier est chargé, dans le *Mercure de France*, de la partie politique : les articles qu'il pourrait fournir dans les parties de science et de littérature, seront signés de lui.

Digitized by Google

(N°. CIII.) 29 PRAIRIAL an 11.
(Samedi 18 Juin 1803.)

MERCURE DE FRANCE.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

FRAGMENT

Du 13e. Chant d'une Traduction de l'ORLANDO FURIOSO.

Isabelle captive dans une caverne, raconte ses aventures à Roland.

J'AI dix-sept ans, mon nom est Isabelle;
J'étais enfant du roi de Compostelle:
J'ai dit *j'étais*, car depuis mon malheur,
Je ne suis plus qu'enfant de la douleur.
L'amour fit tout: quand ce dieu nous caresse,
C'est pour cacher les panneaux qu'il nous dresse.
Ah! que ses nœuds sont doux en commençant!
Qu'ils sont cruels, seigneur, en finissant!
Las! de mon sort je vivais satisfaite,
Belle, dit-on, puissante, riche, honnête;
Pauvre aujourd'hui, sans amis, sans états,
Le chagrin seul ne m'abandonne pas.

Digitized by Google

De ce chagrin vous saurez l'origine,
Et d'où naquit la douleur qui me mine:
Je n'attends plus d'appui dans mes malheurs;
Mais c'est beaucoup que d'obtenir des pleurs.

Un an en çà, dans les murs de Bayonne,
En mon honneur il se fit un tournois.
Maint chevalier y brigua la couronne:
Zerbin y fut; je le vis une fois.
Enfant d'Ecosse, héritier de ce trône;
Soit qu'il brillât par sa seule personne,
Soit que pour lui quelqu'amour me prévînt,
Je ne pus voir ni louer que Zerbin.
Mais quand il m'eut, par sa rare vaillance,
Fait palpiter de plaisir et d'effroi,
L'amour alors me trouva sans défense;
Mon cœur parla, mon devoir fit silence:
Je fus à lui; je n'étais plus à moi.
Je m'applaudis encor lorsque j'y pense;
Et quoiqu'amour ait troublé mon destin,
Je lui pardonne, il m'a donné Zerbin.
Zerbin était si beau, si magnanime!
Il surpassait si bien tous ses rivaux!
Il me montrait un feu si légitime!
Ils sont si doux les soupirs d'un héros!
Nos yeux parlaient pour nos bouches muettes;
Ce qu'ils taisaient nos mains se l'écrivaient;
Et lui parti, tous deux sans interprètes,
Bien qu'éloignés, nos cœurs se retrouvaient;
Car il partit. La fête terminée,
On vit en mer son escadre ramer.
Or, si savez ce que c'est que d'aimer,
Savez aussi que restai chagrinée,
Toujours pensant et ne pensant qu'à lui;
Et mon Zerbin suivant sa destinée,

Digitized by Google

Pensant à moi, sentait le même ennui :
L'amour enfin lui prêta son appui.

Zerbin n'aurait, né dans la foi chrétienne,
Pu m'obtenir d'un père musulman ;
Mais à l'amour qu'importe l'Alcoran !
Moi, je n'avais d'autre foi que la sienne,
Et je quittai mon Dieu pour mon amant.
Près de la ville, aux bords de l'Océan,
Un mien palais dominait à la ronde,
Les monts voisins et les plaines de l'onde :
Pour notre fuite il était bien placé.
Mais mon héros, d'un saint devoir pressé,
Près du roi Charle assiégé dans Lutèce,
D'un père âgé remplaçant la vieillesse,
Auprès de moi fut aussi remplacé
Par Odoric, ami de sa jeunesse,
Vaillant, expert, et qu'il se crut acquis,
Si les bienfaits acquéraient des amis.

Le jour venu, ce jour si plein d'alarmes,
Et que pourtant je trouvais plein de charmes,
Je descendis le soir dans mon jardin,
L'oreille au guet ; et mon fier paladin
Aux flots voisins confiant sa galère,
Suivi des siens, marchant avec mystère,
A la faveur des ombres de la nuit
Franchit les murs, et s'approcha sans bruit.
A son aspect, mon escorte débile,
Vieux courtisans, sages dames d'honneur,
Fit éclater un courage inutile,
Et se battit, mais sans être vainqueur,
Puisque j'étais du parti du voleur.
Ainsi, seigneur, je quittai ma patrie :

Digitized by Google

Beaux lieux! témoins du bonheur de ma vie,
Je vous quittais pour chercher le bonheur.

On rame, on part, le bord fuit, la nef vole.
De l'Océan nous sillonnions le dos,
Quand le Mistral, l'aîné des fils d'Eole,
Vint de Neptune attaquer le repos.
Il gronde, il siffle, il croît : notre équipage
Pompait en vain, en vain poussait des cris,
Coupait ses mâts; et déjà de l'Aunis
Les rocs voisins nous montraient le naufrage.
Mon conducteur, qui connaît le danger,
Du haut du pont jette un canot léger,
M'y fait descendre, y descend à ma suite,
Et rame aidé de deux guerriers d'élite;
Dieu nous sauva; tous le reste périt.
Les mains au ciel, attendrie, éperdue,
Je bénissais ce ciel qui me punit :
Pour mon Zerbin il m'avait défendue.
Tous mes trésors laissés au bâtiment,
Avec nos gens descendirent dans l'onde,
Et plus n'avais aucun bien dans le monde,
Fors que le bien de revoir mon amant.

Des pas humains cette plage ignorée
N'offrait au loin qu'un roc silencieux,
Qui présentait, sauvage et nébuleux,
Ses pieds aux flots et son front à Borée.
Là, je connus cet enfant déloyal,
Qui, quand il veut, fait d'une égale adresse
Rire le deuil et pleurer l'allégresse :
Il a changé mon espoir en tristesse,
Ma joie en pleurs, et tous mes biens en mal;
Dans son ami, Zerbin eut un rival, etc.

Digitized by Google

ENIGME.

Je suis affectueux, sincère,
Cher aux amis, cher aux amours,
Heureux, si tel on me voyait toujours !
Mais quelquefois aussi je suis vain, dur, colère,
Impérieux, méprisant et brutal.
Mon frère, ou plutôt mon rival,
Est d'un tout autre caractère :
Il est froid, réservé, civil et complaisant ;
C'est un flatteur insinuant :
Aussi, près d'un monarque il est seul en usage.
Je suis plus élevé, plus sublime pourtant :
Aussi, quand un auteur, dans un pompeux ouvrage,
Apostrophe le Tout-Puissant,
Un prince, un grand héros, un grand poète, un sage,
Mon frère, au prix de moi, serait froid et rampant.
Dans un instant d'emportement,
On le quitte pour moi, même assez brusquement.
Mais, lorsque l'on commence à calmer sa furie,
Ou qu'on veut concentrer tout son ressentiment,
On me quitte pour lui, mais pas si promptement.
Pendant le temps de crime et d'anarchie,
Je m'étais perverti, gâté ;
Et mon rival, par-tout persécuté,
S'est presque vu contraint de quitter la partie :
Enfin, de nous trouver êtes-vous curieux ?
Eh bien ! voici ce qu'il faut faire :
Feuilletez à loisir les tomes de Voltaire ;
Il nous a célébré tous deux.

Par un Abonné.

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

Le plaisant animal ! comment se peut-il faire
Qu'en lui coupant la queue, il devienne sa mère,
Et qu'entier il ait moins de piés
Qu'une seule de ses moitiés ?
Entier, nous le mangeons; mais, ô prodige étrange !
Réduit à sa moitié, ce coquin-là nous mange !

Par M. Bussières, jeune.

CHARADE.

Habitant des forêts, qu'anime sa présence,
Fier, orgueilleux, léger comme le vent,
Triste jouet de la puissance,
Mon premier quelquefois sert aux plaisirs des grands,
Et rarement échappe à leur perfide adresse.
Mon dernier, qu'on dirige avec dextérité,
Va de l'amant à la maîtresse,
Et bien souvent, dans sa légèreté,
Est un tableau de l'infidélité,
Qui cependant amuse la jeunesse.
Mais mon tout, plus audacieux,
Plus vif en sa course légère,
S'en va presque toucher les cieux,
Sans se séparer de la terre.

Par M. Le Roux.

Mots de l'Énigme, du Logogriphe et de la Charade insérés dans le dernier Numéro.

Le mot de l'Énigme est *la Terre*.

Celui du Logogryphe est *ressort*, où l'on trouve *essor*, *trésor*, *or*, *tort*, *sort* et *sot*.

Le mot de la Charade est *Gui-tare*.

Digitized by Google

FRAGMENT D'UN OUVRAGE SUR LE BONHEUR.

Etre avec un autre, second élément du Bonheur.

JE suppose le lecteur dans les plus belles contrées de la terre, soit sur les bords d'un beau fleuve, soit au milieu de ces forêts éternellement vertes, dont les arbres enchaînés l'un à l'autre par des cordons de liane, offrent aux regards tout ce qui se peut concevoir de plus magnifique. Je suppose auprès de lui les parfums de l'Orient, les fleurs les plus suaves, les mets les plus exquis, les fruits les plus succulens: se trouvera-t-il heureux dans cette situation?

Faire sa volonté est certainement pour l'homme son premier attrait; il exerce par ce moyen toutes ses facultés, il développe tous ses talens, il semble jouir de toute son existence; mais bientôt il s'aperçoit qu'il lui faut quelque chose de plus. *Væ soli*, disent les écritures. Être seul est un malheur dont l'imagination ne peut supporter l'idée. Ce n'est qu'aux portes de l'enfer qu'on a pu écrire, *lasciate ogni speranza*. L'homme qu'on enferme dans un cachot, y entre avec ses espérances, il y vit avec ses souvenirs: isolez-le entièrement, il mourra; les ténèbres sont effrayantes, parce qu'elles nous isolent: l'homme viril a peine à les supporter, l'enfant plus foible en est accablé.

Les animaux craignent, ainsi que l'homme, cet état d'isolement; le cheval hennit dès qu'on les sépare du compagnon qu'on lui a donné; le chien qui a perdu son maître, gémit comme l'agneau qui a perdu sa mère; le lion gémit de même et

Digitized by Google

succombe s'il vient à perdre l'ami qu'il s'était fait dans sa captivité.

De grands philosophes n'ont vu que des préjugés dans tous ces effets ; les liens du sang, ceux de l'amour et de l'amitié n'ont été regardés par eux que comme les illusions des âmes tendres. Ah ! ces liens ont leurs attaches aux principes mêmes de la vie. Dans les temps ordinaires, l'oiseau surpris par l'oiseleur peut s'accoutumer à la captivité ; il meurt si c'est dans la saison des amours. Considérez cette mère éplorée au moment où elle vient de perdre son fils ; observez, si vous le pouvez, le déchirement que cause dans ses entrailles cette nouvelle et terrible séparation.

On n'a pas mieux raisonné sur le sentiment qui porte le noir, acheté en Afrique, à se donner la mort ; on l'a attribué à l'horreur de la servitude : qui ne sait que la servitude est un état familier à ces hommes ! L'incertitude de sa destinée, sa séparation de tout ce qui lui était cher, voilà ce qui porte le nègre au désespoir et au suicide ; la première douleur vient-elle à s'émousser, la vie rentre dans son cœur avec l'espérance ; établi ensuite dans sa case avec une femme et des enfans, il s'accommode à sa condition, et il est heureux.

Qui de nous n'a pu observer de ces villageois qu'une certaine bienfaisance a cru combler de bonheur en les faisant entrer au service d'une maison opulente ! Au milieu de cette magnificence inaccoutumée, souvent l'ennui les gagne, un dégoût invincible les saisit ; loin d'un père, d'une mère, d'une sœur qu'ils chérissaient, leur condition leur paraît insupportable, ils redemandent la misère qu'on leur a fait abandonner ; et bientôt on les voit déposer leurs riches vêtemens, pour aller recommencer, avec des haillons, la carrière de leurs travaux et de leurs peines. Que de pré-

Digitized by Google

cautions n'a-t-il pas fallu prendre autrefois pour écarter des Suisses expatriés les accens de ce chant rustique auquel ils avaient été accoutumés dès leur enfance, et qui leur rappelaient leurs parens, leurs foyers, leurs montagnes ! On sait de quel transport fut saisi un jeune Otaïtien lorsqu'il aperçut au Jardin du Roi un arbre de son pays.

Les législateurs me paraissent bien plus savans à cet égard que les philosophes ; la force du sentiment que je décris ne leur a point échappé, on voit qu'elle a été calculée dans toutes les institutions. L'excommunication chez les premiers Chrétiens a été une peine décernée par la religion ; chez les Germains, la même peine a été décernée par l'honneur ; chez tous les peuples, l'exil et l'emprisonnement sont des excommunications prononcées par la loi. Il en est de même de l'homme en état de démence, il ne souffre pas ; l'effroi que cause sa situation ne provient que de l'espèce d'excommunication qui en est la suite. En effet, l'homme en démence n'entend plus ses semblables, il ne peut recevoir leurs affections et les rendre ; il n'a ni mémoire, ni espérance, il ne connoît ni passé, ni avenir.

Cette simple observation manifeste une grande vérité : c'est qu'il ne suffit pas d'être *parmi* les hommes pour être *avec* eux : on peut être seul auprès d'une personne, de deux, de trois, de mille. Transporté au milieu des rues de Pékin ou d'Ispahan, un Européen pourra y considérer tant qu'il voudra cette foule d'individus, de mœurs, de conditions et de costumes différens ; il se trouvera presque aussi isolé que s'il étoit tombé au fond de la mer, et qu'il eût reçu la faculté d'y apercevoir les êtres nombreux qui en parcourent les espaces.

D'un côté, cet état d'isolement où se trouve

Digitized by Google

tout individu hors de son pays, cause une douleur qui mène souvent à la mort, sous le nom de *mal du pays ;* de l'autre, il donne lieu à un sentiment particulier de pitié, connu sous le nom d'*hospitalité.* Cette vertu, négligée parmi les nations civilisées, est sacrée pour tous les peuples qui appartiennent aux premiers temps de la nature. Un homme séparé de sa femme, de ses enfans, de son pays, présente l'idée d'une si grande infortune, que tout le monde est ému de compassion à sa vue ; le Sauvage qui boit dans le crâne de son ennemi, et qui a mangé sa chair, est touché du malheur d'un étranger; il le recevra chez lui avec transport.

Le même effet peut s'observer dans ce qu'on appelle communément *société.* Vous êtes avec votre ami ; vous lui parlez de choses qui vous intéressent : un homme avec qui vous êtes moins lié survient, puis un second, puis un troisième. La conversation languit en proportion que la confiance se retire; et vous êtes d'autant plus seul, qu'il est venu plus de personnes s'interposer entre vous et votre ami. Combien de fois on se trouve ainsi isolé au milieu de ces êtres indifférens, qui s'entassent chaque jour les uns auprès des autres, et qui s'appellent pompeusement le monde ! Ah ! si, dans cette foule étrangère, il se présente par hasard un ami qui vous protège de sa parole, qui vous appuie de son affection, ne vous semblera-t-il pas que vous avez reçu une sorte d'hospitalité ?

Etre avec un autre est donc aussi un élément essentiel du bonheur. Il faut que l'homme s'unisse à ses semblables, pour sa nourriture et pour sa défense. Il lui faut des associés pour ses plaisirs. Il lui en faut pour se construire des remparts commodes contre l'inclémence des saisons. Il lui faut encore une compagne qui entre dans son cœur,

Digitized by Google

et qui se mêle en quelque sorte à son sang et à sa vie. Les expéditions de la chasse et les expéditions de la guerre, la culture des champs et celle des jardins, la construction des maisons et celle des vêtemens, les intérêts de la propriété, ceux de la famille, les délices de l'amitié, les voluptés de l'amour, tout entraîne l'homme à l'union et à la société. De cette source se produisent, sous plusieurs rapports, les mouvemens de son cœur, ceux de son esprit, ceux de ses organes. Son esprit peut s'élever très-haut; mais il a besoin de l'esprit des autres. Son cœur est susceptible de grands mouvemens; mais son enthousiasme veut se nourrir de tous les autres enthousiasmes. Ses organes sont susceptibles des chefs-d'œuvres de l'art; mais ils ne peuvent vaincre, que par le nombre et le concert, les obstacles immenses que leur opposent les objets matériels.

Différentes manières d'être avec un autre.

J'ai dit, dans le chapitre précédent, qu'on peut être seul au milieu du monde. *Etre auprès* n'est pas la même chose qu'*être avec*. La présence et la co-existence ont ainsi des caractères différens. Ce qui fait qu'il y a dans la nature des *juxta* positions de corps brutes sans adhérence, fait qu'il y a dans le monde des rassemblemens d'hommes sansunion.

L'union elle-même est susceptible de beaucoup de variétés. L'Evangile dit qu'une femme quittera son père et sa mère, pour suivre son époux. C'est que la co-existence de mari et de femme est plus forte que celle de mère et de fille. Un mari et sa femme, un père et sa fille, un frère et sa sœur, un parent, un serviteur, un associé, nous représentent, dans les attachemens humains, une échelle qui semble correspondre à celle des affinités chi-

Digitized by Google

miques. Ces nuances semblent, d'un autre côté, parallèles à celles de la pudeur. Une femme en a moins avec son mari : elle en a davantage avec son père ou son frère. Dans certains pays elle embrasse son parent; dans d'autres, un étranger ne peut, sans l'offenser, ni la regarder, ni lui toucher la main.

L'orgueil n'est pas moins délicat sur ce point que la pudeur. Toucher la main à un autre homme, suppose une sorte de familiarité. L'orgueil ne s'offense pas seulement du contact, il redoute la présence. Tout le monde sait que l'élévation de la naissance, ainsi que celle du pouvoir, aiment à tenir à une certaine distance le commun des hommes. Dans les premiers temps de Rome, un patricien ne pouvait épouser une plébéïenne. Le même usage fut long-temps admis chez les Visigoths. Dans les mœurs des Européens, il est convenu qu'un homme d'un rang élevé ne mange, ni s'allie, ni s'établit en familiarité avec des individus d'un rang subalterne. Dans l'Orient, les précautions en ce genre sont poussées à l'extrême. Le regard d'une femme ne doit point rencontrer le regard d'un homme. Que dis-je ! un brame et un naïre allant à la pagode, se croiraient souillés par la rencontre d'un homme d'une caste inférieure.

C'est ainsi que se trouvent dans la différence des rangs, des dispositions qui semblent propres à la différence des affections. Les êtres qui se haïssent, s'efforcent autant qu'ils peuvent de n'être pas les uns auprès des autres. Le contact seul de notre ennemi, ou de quelque chose de lui, nous est odieux. Les amis cherchent, au contraire, le plus qu'ils peuvent à se rapprocher. Il y a du bonheur à être près de son ami, ou à posséder quelque chose de lui. La présence a ainsi un effet qui tend à former ou à cimenter l'union. L'absence, au con-

Digitized by Google

traire, amène peu-à-peu l'oubli et la séparation totale. Tel est l'empire de l'habitude. L'instinct du cœur ne se trompe pas à cet égard. Est-on absent de ce qu'on aime ? on repousse la présence de tout ce qui est indifférent. Dans l'éloignement d'un être chéri, ce n'est pas la société qui vous console, c'est la solitude. Le deuil est le premier bien de la douleur. Oh ! combien ils vous font de mal, ceux dont l'imprudente amitié s'efforce de vous arracher prématurément à votre tristesse !

L'isolement que j'ai décrit dans le chapitre précédent, comme le comble de l'infortune, peut donc, en certains cas, devenir un moyen de bonheur ; mais alors c'est en nous faisant exister davantage avec ce que nous chérissons. D'un côté, on peut être seul au milieu du monde ; de l'autre, on peut être en société dans une profonde solitude. Nous ne sommes pas seuls au moment où nos pensées nous rappellent les personnes que nous aimons. Si nos vœux s'attachent fortement à leurs destinées ; s'ils les accompagnent dans leurs actions, dans leurs désirs, dans leurs projets, nous sommes réellement avec elles. Tel est l'homme qu'on dit amoureux à la *folie*. Il ne fait cette impression sur ceux qui l'observent, que parce qu'il aime à s'isoler. Il a peur de n'être pas assez avec sa maîtresse, si quelqu'autre chose l'occupe, ou veut être avec lui.

Toutes nos passions, à mesure qu'elles prennent un grand caractère, ont pour premier effet de nous isoler. L'anachorète recherche, comme l'amant, les lieux solitaires et le silence de la nuit. L'écriture dit : *Je le conduirai dans la solitude, et là je parlerai à son cœur* (1). On ne sait aujourd'hui

(1) *Ducam eum in solitudinem et hic loquar ad cor ejus.*

Digitized by Google

ce que veulent dire ces expressions: *Dieu soit* AVEC *vous.... Je suis* AVEC *vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* ÊTRE AVEC DIEU, semble n'avoir plus aucun sens, même pour nos dévots. Il faut être familiarisé avec l'antiquité ascétique pour avoir une idée de cet état d'extase : félicité pure et céleste, pour laquelle les brachmanes de l'Inde, les mages de Perse, les gymnosophistes d'Ethiopie, les thérapeutes d'Alexandrie, les pythagoriciens, certaines branches de stoïciens et de platoniciens, les religieux du Mont-Carmel et du Mont-Cassin, ceux de Citeaux et de la Thébaïde, firent autrefois de si grands et de si douloureux sacrifices.

Les autres passions ont le même caractère. L'ambitieux veut être sans cesse avec l'objet de son ambition; l'homme haineux avec celui de sa colère. L'exemple connu d'Archimède, prouve que le philosophe lui-même peut vivre avec l'objet de ses méditations, de manière à se trouver étranger au reste du monde.

Si ces observations sont justes, il s'ensuit qu'on est avec un autre plus ou moins, suivant le degré d'attrait qui meut, l'espèce de lien qui attache, ou le caractère même des communications. L'homme léger veut être peu avec beaucoup de monde. L'homme sensible veut être beaucoup avec peu de personnes. La co-existence peut être entière, comme entre deux amis, lorsque tous leurs sentimens sont confondus : ce qui est rare ; elle est plus complète entre deux époux dont le sang et la vie même sont unis. Elle ne l'est pas moins entre un enfant et les auteurs de ses jours. Ce n'est pas seulement lorsqu'un enfant est dans le sein de sa mère, qu'il participe à sa vie; produit hors de son sein, il ne cesse d'être avec elle; elle ne cesse d'être avec lui. La co-existence peut devenir telle, qu'elle

Digitized by Google

triomphe de l'éloignement et de l'absence. Le miracle des sympathies franchit quelquefois des distances considérables. L'union vive des sens, l'union plus calme des parens et de leurs enfans, celle des frères, et sur-tout des frères gémeaux, en offrent des exemples.

Les co-existneces de religion, de gouvernement et de patrie; les co-existences d'opinion et de sectes, de mœurs et de lumières, de plaisir et de goût, d'intérêt et d'affaires; tout ce qui peut unir les cœurs par quelque côté de craintes ou d'espérance, compose autant de différentes manières d'être ensemble. Quand ces co-existences sont d'accord entr'elles, nous sommes en paix avec nous-mêmes et avec nos semblables. Viennent-elles à être en opposition? notre vie se trouve dans un état de crise.

Le choix d'Albe et de Rome ôtent toute douceur
Aux noms jadis si doux de beau-frère et de sœur.
. . . . . .
Albe vous a nommé, je ne vous connais plus.

Le sentiment de patrie peut se trouver ainsi aux prises avec le sentiment de famille; le sentiment d'intérêt avec celui d'amitié, celui de religion avec les uns et les autres. Les co-existences d'opinions, de plaisirs et de goût n'étant que partielles, leurs oppositions sembleraient devoir causer moins de déchirement; mais elles ne se montrent que trop souvent avec les bannières du fanatisme. Les plus petits intérêts, quand ils s'exaltent, peuvent troubler les familles et les empires.

Tels sont, parmi les hommes, les différentes manières d'être ensemble. Quand on veut réfléchir aux effets du son, de l'électricité, de la lumière, on croit apercevoir un principe général qui met ensemble tous les êtres, et qui ordonne toutes les

Digitized by Google

communications de l'univers. Quand on réfléchit, d'un autre côté, à la contagion, à la sympathie, à la nature de l'enthousiasme, de l'esprit public et des passions populaires, on est forcé de reconnaître des règles particulières d'où s'ordonnent les communications humaines. C'est sur ces deux points que je vais porter l'attention du lecteur.

MONTLOSIER.

Cornélius Népos français, ou *Notices historiques sur les généraux, les marins, les officiers et les soldats qui se sont illustrés dans la guerre de la révolution.* Un volume in-12. Prix, 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste. A Paris, chez M. Châteauneuf, rue Saint-Honoré, près Saint-Roc; et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

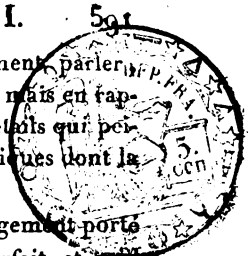
Le premier titre de cet ouvrage serait assez difficile à concevoir, si l'auteur ne l'expliquait dans une préface historique. « Deux motifs ont fait donner à ce livre le titre » de *Cornélius Népos français.* Le premier a été d'an- » noncer sa forme et l'esprit qui nous animait en le com- » posant; le second de rappeler aux militaires étrangers » et français le nom d'un auteur classique, où, *quelques* » *soient leurs vertus*, ils trouveront encore des exemples » à imiter ».

M. de Châteauneuf commence par observer qu'à Rome on éleva des statues à Cornélius Népos, puis il ajoute: » *circonscrits* dans les mêmes bornes que le biographe » romain, *on* n'a pu recueillir toutes les belles actions; » on a du moins choisi les plus dignes d'être admirées. » Cependant on n'a pas voulu toujours être aussi concis que » cet historien abréviateur, lorsque les faits qu'on raconte » constataient de grands services. On a développé les » caractères lorsqu'ils étaient assez connus. Les vies des » hommes illustres de Népos, dit M. de la Harpe, dans

» son

Digitized by Google

» son *Cours de Littérature*, sont, à proprement parler, » des sommaires de leurs actions principales; mais en rapprochant les événemens, il a négligé les détails qui peignent les hommes et les traits caractéristiques dont la » réunion forme leur physionomie. »



On voit que l'auteur, s'appuyant sur le jugement porté par M. de la Harpe, trouve son modèle imparfait, et qu'il espère présenter des tableaux plus corrects et plus complets. Or, si on a élevé des statues à Cornélius Népos, qui n'a pas entièrement rempli son but, que ne doit-on pas faire pour M. de Châteauneuf?

L'auteur, après ce préambule, entre en matière. Il assure que nous n'avons en histoires, à peu d'ouvrages près, que des gazettes, et il se fonde sur ce que les historiens de Rome *avaient plus de talent et d'imagination que les nôtres*. « Par imagination, ajoute-t-il, on n'entend pas » ici cette faculté qui invente, mais cet heureux don du » style qui anime un récit; cet art qu'on tient du génie » de grouper des événemens, d'opposer des *caractères* » comme dans un *tableau*, de laisser échapper une ré» flexion ou un trait imprévu qui charme dans un his» torien, lequel doit avoir quelque chose du poète et de » l'orateur. Voltaire est peut-être le seul qui ait élevé à » la France de beaux monumens historiques. »

Ce passage suffit pour donner une idée de la théorie de l'auteur. Il ne sera peut-être pas hors de propos de placer ici quelques fragmens de l'excellent traité de Lucien, sur la *manière d'écrire l'histoire*. On pourra comparer les principes de l'auteur ancien avec ceux de M. de Châteauneuf. Nous pensons, d'ailleurs, qu'il n'est pas inutile de rappeler cet ouvrage classique, dans un moment où tant d'auteurs veulent devenir historiens. Lucien indique d'abord, d'une manière très-piquante, l'état de la littérature à l'époque où il vivait, et les triomphes des armées romaines. «Depuis la campagne d'Arménie, dit-il, et les vic» toires remportées ensuite sur les barbares, nos beaux

Digitized by Google

» esprits ne peuvent se tenir d'écrire des histoires, et l'on » ne voit plus que des Xénophon, des Hérodote, et des » Thucydide; ce qui justifie le dire de cet ancien, que » la guerre est *mère de tout*, puisqu'elle produit même » des historiens. » Lucien parle ensuite des qualités que doit avoir celui qui veut écrire l'histoire. « Je veux qu'il » aime à dire la vérité, et n'ait point sujet de la taire; » qu'il ne donne rien à la crainte, ni à l'espérance; à » l'amitié ni à la haine; qu'il ne soit d'aucun pays, ni » d'aucun parti; qu'il appelle chaque chose par son nom, » sans se soucier d'offenser ni de plaire. Pour son style, il » faut qu'il soit clair et naturel, sans être bas; car nous » lui proposons la liberté et la vérité pour règle de ce qu'il » doit dire; aussi, prenons-nous la clarté et l'intelligence » pour règle de la façon dont il doit le dire. Il faut que les » figures qui sont comme l'assaisonnement du discours, ne » soient ni trop hautes, ni trop recherchées; il faut que » l'historien ne s'élève qu'à la mesure des choses dont il » parle. Son style doit être exempt d'enthousiasme et de » toute fureur poétique. S'il veut s'élever, que ce soit par » les choses plutôt que par les paroles; car il vaut mieux » que son style soit ordinaire, et que sa pensée ne le soit » pas, que d'avoir des pensées faibles et un style trop » élevé, ou de se laisser emporter à l'essor de son imagi- » nation. Il faut aussi, pour les pensées, qu'elles aient plus » de solidité que d'éclat, et approchent plus du raisonne- » ment d'un sage politique, que de la pointe d'un décla- » mateur; que les sentences ne soient pas trop fréquentes » et trop détachées, mais qu'elles se trouvent comme en- » châssées dans le cours de l'ouvrage. »

M. de Châteauneuf indique les sources où il a puisé les nombreux volumes qu'il a consultés; car il ne veut pas que son ouvrage ressemble à *une de ces compilations qui nous viennent de l'étranger*. Cette phrase est empruntée de M. de Voltaire; mais M. de Châteauneuf ne peut être heureux, même quand il se borne à copier. Où a-t-il

Digitized by Google

vu qu'il nous venait aujourd'hui de nombreuses compilations de l'étranger? Cela était vrai du temps de Voltaire: alors les novateurs faisaient imprimer leurs ouvrages en Hollande, en Angleterre ou à Genève, quand des diatribes trop violentes auraient pu donner l'éveil à la police; et ensuite ces productions vendues clandestinement étaient recherchées par tous les prosélites de la philosophie moderne. Aujourd'hui au contraire on est dégoûté de ces sortes d'ouvrages; on sait que ce n'est qu'en France que l'on fait de bons livres français, qu'aucune entrave n'en empêche la publication; et comme il n'y a plus aucun motif de faire imprimer hors de France, toute compilation venant de l'étranger ne serait point accueillie.

Ainsi, de ce changement de circonstances, il est résulté que l'exportation a succédé à l'importation, et que les compilations faites en France, et qui n'y peuvent réussir, vont chercher fortune à l'étranger.

M. de Châteauneuf ne laisse échapper aucune occasion de se comparer à M. de Voltaire; il dit, comme l'auteur du *Siècle de Louis XIV*: « Deux lignes m'ont coûté » quelquefois quinze jours de travail. » Quoique dans ces sortes d'ouvrages *le temps ne fasse rien à l'affaire*, M. de Châteauneuf, en parlant ainsi de ses travaux, semblait prendre l'engagement de tracer à grands traits les caractères de ses héros, et d'offrir, comme Plutarque et Népos, le récit de leur vie publique, et les détails intéressans de leur vie privée. M. de Châteauneuf a-t-il rempli l'espoir qu'il avait donné au public? Dans la première notice, il se borne à dire que M. de Rochambeau est né à telle époque, qu'il s'est distingué à tant de batailles, à tant de siéges; qu'il a été créé colonel à tel âge, puis lieutenant-général, puis maréchal de France, etc. La vie de Custines offre quelques circonstances plus détaillées que celle de M. de Rochambeau. Custines fut l'un des généraux qui se distinguèrent dans le commencement de la guerre de la révolution. Ses victoires donnèrent de l'ombrage; il fut une des premières

Digitized by Google

victimes du tribunal révolutionnaire. On devait s'attendre à trouver dans la vie de Custines quelques aperçus sur le changement de système qui a eu lieu dans la tactique française, et auquel Custines ne peut manquer d'avoir contribué. Ce changement était assez important pour mériter quelques observations: l'auteur ne s'en occupe nullement. Des siéges, des batailles, la séance du tribunal révolutionnaire, voilà tout ce que présente la notice de Custines.

M. de Châteauneuf ayant jugé à propos d'être le Cornélius Népos français, nous ne croyons pas pouvoir terminer cet article sans mettre le lecteur à portée de juger de la distance qui sépare le compilateur français de l'historien latin. Deux courtes citations suffiront pour remplir ce but. M. de Châteauneuf raconte le jugement et la mort de Custines. « Mayence, au bout de quatre mois, capitula. » L'ingrat Houchard l'accuse (Custines) de ce nouveau » revers; on en fait un nouveau chef d'accusation: l'in» trigue, la haine, le *jacobinisme*, agitent leurs *furies* » et leurs serpens; les vrais coupables de la *brièveté* de la » défence de Mayence ont besoin de trouver une victime. » On soudoie de faux témoins; les jurés nommés par la » vengeance consacrent l'iniquité. On viole toutes les lois; » on *tourmente* toutes les formes sacrées de la justice. On » ne peut le convaincre, mais on l'assassine au nom des » lois, et le 28 août vit tomber sa vénérable tête sur un » échafaud. » Cornélius Népos termine ainsi le récit de la mort de Dion. « *Confecta cæde, quam multitudo virtutis* » *gratia invitasset, nonnulli ab inscitis pro noxiis conci*» *tantur. Nam celeri rumore allato Dionis vim allatam,* » *multi concurrerunt, quibus tale facinus displicebat.* » *His falsâ suspicione ductis, immerentes, inermes, ut* » *sceleratos occidunt. Hujus de morte ut palam factum* » *est, mirabiliter vulgi immutata est voluntas. Nam qui* » *vivum eum tirannum vocitarant, eumdem liberatorem* » *patriæ, tirannique expulsorem prædicabant. Sic subito* » *misericordia odio successerat, ut cum suo sanguine, si* » *possent, ab Manibus cuperent redimere.* »

Digitized by Google

On ne s'étendra pas davantage sur le livre de M. de Châteauneuf, qui ne peut, sous aucun rapport, soutenir l'examen même le moins sévère. Cependant, on doit savoir gré à l'auteur de l'intention; il a voulu élever un monument à la gloire de nos guerriers; mais sa main était trop faible pour une pareille entreprise. Les victoires multipliées et presque incroyables de nos armées, les actions généreuses et hardies qui ont si souvent étonné l'Europe, les exploits qui ont forcé l'admiration même de nos ennemis, les catastrophes de la révolution, qui, à chaque instant, obscurcissaient l'éclat de ce tableau, cette réunion de circonstances inouies formaient un sujet brillant, mais difficile à traiter.

M. de Châteauneuf, dans les deux notices qui composent son premier volume, ne nous a paru posséder aucune des qualités qu'exigeait une si grande entreprise. La présomption de sa préface ne laisse malheureusement pas espérer qu'il se perfectionne dans les volumes suivans.

Boileau disait, en faisant allusion aux auteurs médiocres qui voulaient célébrer Louis XIV:

> Et j'approuve les soins du monarque guerrier
> Qui ne pouvait souffrir qu'un artisan grossier
> Entreprît de tracer, d'une main criminelle,
> Un portrait réservé pour le pinceau d'Apelle.

L'épithète de *criminelle* est un peu forte: ce que nous avons dit de la pureté des intentions de M. de Châteauneuf prouve que nous sommes bien éloignés de vouloir la lui appliquer. P.

VARIÉTÉS.

Malesherbes. Un vol. in-8°. Prix, 3 fr. 75 c. et 4 fr. par la poste. A Paris, chez *Duprat, Letellier et Compagnie*, libraires, rue Saint-André-des-Arcs, n°. 46; et chez *le Normant*, rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois.

Cet Ouvrage est un monument élevé à la mémoire d'un homme dont la France doit à jamais s'honorer.

Digitized by Google

M. de l'Isle de Sales, qui en est l'auteur, suit en cela l'exemple du gouvernement actuel qui a fait élever une statue en marbre à cet homme extraordinaire ; cette statue sera un jour plus chère à l'humanité que le temple que les Athéniens avaient élevé à Socrate : le sage d'Athènes mourut pour une question oiseuse qui n'était ni la vérité ni la vertu ; mais personne n'oubliera jamais quelle fut la cause à laquelle M. de Malesherbes fut sacrifié. L'éloge des grands hommes se compose de leurs actions, et l'éloge de M. de Malesherbes n'est que le récit des événemens de sa vie. On trouvera, dans cet ouvrage plusieurs traits neufs et piquans, plusieurs anecdotes touchantes qui feront connaître le caractère de ce ministre vertueux et de ce généreux défenseur de la vertu.

Ce panégyrique a pour épigraphe ces paroles, tirées de la vie d'Agricola : *Bonum virum facile crederes, magnum libenter. On le croyoit facilement un homme de bien et volontiers un grand homme.* Cette épigraphe est heureusement choisie ; le caractère de Malesherbes n'est pas sans rapport avec celui d'Agricola, tel qu'il est peint par Tacite. Ces deux hommes se ressemblent encore par le temps où ils ont vécu, et l'auteur aurait pu ajouter à son épigraphe ce que l'historien latin dit de la mort de son héros : *Potest videri et beatus futura effugisse, nam sicuti durare in hâc beatissimi sæculi luce, ac principem Trajanum videre, ita festinatæ mortis grande solatium tulit, evasisse postremum illud tempus, quo Domitianus non jam per intervalla ac spiramenta temporum, sed continuo et velut uno ictu rempublicam exhausit.* « Heureux d'avoir échappé à l'avenir : en effet, » s'il n'a pu voir Trajan et son règne heureux, il se con- » solait de l'autre, d'une mort prématurée, qui le dé- » robait à ces derniers temps, où Domitien ne laissant

Digitized by Google

» plus respirer l'état par intervalle, l'engloutit comme » d'un seul coup. »

On pourrait dire encore de M. de Malesherbes ce que Tacite disait d'Agricola, qu'il réunit les suffrages de tous les partis : « Sa perte, déplorable pour ses amis, » n'a pas même été indifférente aux inconnus et aux » étrangers. » Malesherbes fut de la secte des philosophes ; et lorsque ceux-ci sont accusés d'avoir préparé les maux de la révolution, ils peuvent répondre qu'un d'entr'eux en a été la plus glorieuse victime. Mais Malesherbes a désavoué ses principes philosophiques à la fin de sa carrière, et si les philosophes peuvent citer qnelques-unes de ses opinions, les adversaires de la philosophie peuvent citer en leur faveur les belles actions et sur-tout la mort de cet illustre martyr de la vertu ; au reste, c'est un tort excusable que de s'être trompé dans ses opinions avec le défenseur de Louis XVI, et si jamais les vœux des hommes de bien sont accomplis, s'il se fait une salutaire alliance entre la religion et la philosophie épurée, les philosophes et les chrétiens doivent s'embrasser au pied de la statue de Malesherbes.

Paris et ses Modes, ou *les Soirées Parisiennes*, par C.... Prix : 1 fr. 50 c., et 2 fr. par la poste. A Paris, chez *Ponthieu*, libraire, place Saint-Germain-l'Auxerrois ; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Cette brochure présente une esquisse des embarras, des embellissemens, des plaisirs, et même des ennuis de Paris. Ce tableau est fait sans ordre ; et peut-être est-il plus ressemblant. Il commence par les mots qui étaient gravés sur la pomme de la Discorde, et le premier chapitre est intitulé : *A la plus belle.* Elle est modeste, elle est sim-

Digitized by Google

ple, elle n'est point coquette, elle aime mieux son mari que ses amans; elle fait des heureux, qui bénissent plus encore sa vertu que ses charmes; cette femme est le modèle de son sexe. L'auteur paraît ici sortir de son sujet, avant même que d'y être entré; et j'ai grand'peur que cette femme rare ne soit point de Paris.

Après *la plus belle*, vient l'homme que l'auteur appelle *l'Orphée français*, et cet Orphée est Garat. Après Garat et les concerts dont il est l'ornement, viennent les embellissemens projetés à Paris : quand on parle de la mode, il faut s'y prendre d'avance; et l'auteur fait très-bien de nous présenter Paris de l'année prochaine. Tout change dans cette grande ville, et la ville change elle-même tous les six mois; non-seulement elle change de forme, mais elle change de place. Je veux faire imprimer quelque jour un livre intitulé : *les Voyages de la ville de Paris.* Je montrerai d'abord Paris dans l'étroite et modeste enceinte de l'Isle-Saint-Louis; il quitte bientôt le lieu de son origine, pour se porter vers la Montagne de Sainte-Geneviève; il vient ensuite au Marais, puis au Faubourg-Saint-Germain; il est actuellement à la Chaussée-d'Antin; il s'en ira quelque jour en province. Je ne sais ce qu'il a gagné dans ses voyages : il a commencé à la Montagne-Sainte-Geneviève, qu'on appelle le Pays-Latin, et je trouve qu'aujourd'hui il se rapproche trop de Montmartre.

Je suis fâché que parmi les plans d'embellisemens pour Paris, l'auteur n'ait pas parlé de quelques projets qu'on a présentés; quelques-uns lui auraient offert des particularités piquantes, comme celui de changer le nom des rues, et d'enseigner aux Parisiens la géographie, en écrivant sur toutes les places, le nom d'un royaume, d'une province, ou d'une ville de l'Europe. On sent combien on pourrait tirer parti d'un pareil projet : les commissionnaires, les porte-faix, les cochers de fiacre ne manqueraient pas, au bout de six mois, de s'ériger en professeurs de géographie. Ce plan n'a qu'un inconvénient, c'est

Digitized by Google

que les Parisiens connaîtraient fort bien l'Europe, mais il serait à craindre qu'ils ne reconnussent plus Paris.

Mais tous ces détails deviennent peut-être ennuyeux : passons au chapitre du *Plaisir*. En France, à Paris surtout, le mot *plaisir* n'est jamais qu'une formule, on s'amuse peu, on s'étourdit.

Qui ne croirait à ce brillant soupé
Qu'on est heureux? On n'est que dissipé.

Le mot plaisir est dans toutes les bouches, et n'exprime jamais ce qu'il signifie. Un homme a le *plaisir* de vous voir, le *plaisir* de vous écrire, le *plaisir* de vous entendre, quoique vous lui soyez très-indifférent; interrogez-le, il a eu le *plaisir* de dîner chez un tel; et il s'y est ennuyé à la mort : l'invitez-vous à venir chez vous? avec grand *plaisir*, dit-il, et il n'y vient pas; enfin, à Paris, *plaisir* veut presque toujours dire : *ennui*, *indifférence*, *gêne*, *contrainte*, etc. Il en est de l'*honneur* comme du *plaisir*; ces deux mots n'ont presque plus de sens.

Au reste, ces deux mots qui vont souvent ensemble, et qui signifient quelquefois la même chose, peuvent faire connaître l'esprit des Parisiens. La vanité, qui est l'orgueil des petites choses, est leur caractère dominant. Beaucoup de gens à Paris sont heureux de la seule idée qu'ils le paraissent aux yeux du public. Le plus grand fléau des Parisiens est l'ennui; mais ils s'y résoudront facilement, s'il y a quelqu'honneur à s'ennuyer. Ce caractère était, dit-on, celui des Athéniens; il est ausssi celui des artistes, et de tous les gens qui vivent des jouissances puériles de la vanité. Le peuple de Paris est une troupe de comédiens un peu plus nombreuse que les autres, et qui a presque la même manière de vivre : on n'y fait pas grande attention aux choses essentielles, mais on y est très-susceptible pour les petites choses : il est tel homme qui se croirait plus injurié, si on lui reprochait d'être un sot, que si on l'accusait d'être un frippon; on peut s'y vanter de sa probité,

Digitized by Google

sans craindre d'irriter l'envie, qui n'y prend pas garde ; mais personne n'oserait se vanter d'être aimable, dans la crainte d'armer tous les amours propres. Enfin, la vanité est le mobile principal qui fait mouvoir cette grande masse ; et chacun, comme les artistes, aime par-dessus tout à s'entendre dire qu'il s'est bien présenté sur la scène, qu'il a bien joué son rôle.

Il ne faut pas croire cependant qu'à côté de ces petits ridicules, la capitale n'ait de grandes choses à offrir à la méditation des voyageurs, et qu'elle ne renferme aussi dans son sein de grands exemples de vertus ; mais la vertu se cache et se dérobe aux regards de ceux qui tracent le tableau de cette grande cité. Il ne faut pas croire non plus qu'il n'y ait point de vrai plaisir à Paris : le véritable commerce de Paris est le plaisir. Depuis deux cents ans, Paris vit du plaisir qu'il donne et qu'il promet aux étrangers. Dans ce commerce de plaisirs, il y en a de vrais et de faux : à côté des plaisirs frivoles, se trouvent ceux que donne l'étude des arts et des lettres ; chacun peut choisir : mais, pour ne pas s'y tromper, je conseillerai toujours de donner la préférence à ceux qui coûtent le moins. Les plaisirs dont on ne se repent point, sont à Paris ceux qui se vendent le meilleur marché.

Cet article est déjà trop long ; nous ne suivrons point l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons, à Tivoli, à Bagatelle, à Frascati, au Hameau de Chantilly, ni dans les nombreux établissemens formés à Paris pour les plaisirs du public.

Le cardinal Fesch a reçu à son passage à Lyon toutes les marques de l'attachement et de l'amour le plus vrai de la part du clergé et des habitans de cette ville. Le journal de Lyon a publié plusieurs vers latins qui lui ont été adressés ; nous regrettons de ne pouvoir les donner ici. On lit dans le même journal que M. de Châteaubriand a été accueilli très-honorablement par les Lyonnais : les savans

Digitized by Google

et la plupart des membres de l'athénée de cette ville l'ont reçu à la bibliothèque publique, et là plusieurs d'entr'eux ont félicité, au nom de leurs concitoyens, l'auteur du *Génie du Christianisme*. M. Petit, médecin distingué et littérateur aimable, et M. Berenger, auteur de plusieurs ouvrages utiles, lui ont adressé des vers où ils ont exprimé tout-à-la-fois leur respect pour la religion et leur reconnaissance pour celui qui l'a si glorieusement défendue.

ANNONCES.

Six Nouvelles, par M. Fiévée. Deux vol. Prix : 4 fr., et 5 fr. par la poste.

Ces *Nouvelles* ont paru successivement dans la *Bibliothèque des Romans;* elles sont pour la première fois recueillies dans cette édition. Sur la fin du siècle dernier, on faisait des Nouvelles philosophiques et licencieuses, que l'on intitulait : *Contes moraux ;* celles de M. Fiévée sont d'un autre genre. Pour n'effrayer personne, il n'a point annoncé la *morale*, et il l'a placée dans ses contes avec tant de naturel, tant de charme et de sensibilité, que malgré sa sévérité, aucun lecteur ne l'a trouvée trop austère. Toutes ces Nouvelles sont charmantes ; tout le monde en a porté ce jugement. Il me semble que nous n'avons rien dans ce genre que l'on puisse mettre au-dessus des trois contes intitulés : *le Divorce*, *le Faux Révolutionnaire* et *l'Egoïsme*. Dans ce dernier, M. Fiévée a présenté d'une manière supérieure, la folie et l'inconséquence d'un père donnant à son fils une éducation *philosophique;* les résultats de cette éducation font frémir (1). Le plan de ce conte est très-ingénieux ; il est rempli de scènes frappantes et terribles. Ces six Nouvelles ainsi rassemblées, seront relues avec délices par tous ceux qui ont de la sensibilité, du goût, et de *bons principes*, et même par les gens les plus frivoles ; car elles sont écrites d'une manière si naturelle et si piquante, qu'il n'est point de lecteur qui puisse leur refuser son suffrage.

D. Genlis.

(1) J'ai peint aussi depuis (dans le *Mari corrupteur*), mais épisodiquement, le repentir d'un père philosophe ; la Nouvelle de M. Fiévée est très-antérieure à la mienne.

Digitized by Google

La Dot de Suzette, ou *Histoire de madame de Senneterre, racontée par elle-même ;* par J. Fiévée, nouvelle édition, un volume. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

Qui n'a pas lu cet ouvrage charmant, où tout est vrai, naturel et moral ? Il n'en est point qui présente dans un seul volume, une variété aussi piquante, tant de peintures parfaites, et de genres différens sans disparates, des traits de gaieté plus aimable et des scènes plus touchantes. Ce roman est déjà classé dans le petit nombre des ouvrages originaux ; il ne doit sa réputation ni à la cabale, ni à l'esprit de parti ; il la conservera.

Ces deux ouvrages se trouvent à Paris, chez Perlet, libraire, rue de Tournon ; et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois.

Bibliothèque Géographique et Instructive des Jeunes Gens, ou Recueil de voyages intéressans pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse ; par Campe ; traduits de l'allemand et ornés de cartes et figures ; sixième et dernière livraison de la première année. Tomes 11 et 12, contenant la relation de l'ambassade de M. Samuel Turner, auprès du Teschou-Lama au Thibet et au Boutan : 2 vol. in-18 ornés d'une belle Carte de l'Asie et d'une jolie Gravure. Prix, 3 fr., et 3 fr. 75 c. par la poste.

Cette collection de voyages ayant eu tout le succès que lui promettaient l'utilité et l'agrément du sujet et le nom de son auteur, l'éditeur va publier une seconde année qui ne le cèdera pas en intérêt à la première. Elle commencera par la relation des voyages du capitaine Cook autour du monde ; suite nécessaire des voyages de Byron, Carteret et de Wallis, formant les tomes 3 et 4 de la première année ; les autres pièces seront traduites d'un nouveau Recueil que publie maintenant M. Campe, où l'on voit qu'il a toujours pour but d'instruire en amusant.

Les conditions de souscription à cette année, sont les mêmes que pour la première, savoir : les 12 volumes au prix de 15 fr., payables avec la première livraison, et 3 fr. pour chacune, en ne les payant qu'à mesure.

Il reste encore un petit nombre d'exemplaires de la première année, qui ne seront donnés au prix de 15 fr. qu'aux personnes qui souscriront pour la seconde.

A Paris, chez *G. Dufour*, éditeur, libraire, rue des Mathurins, au coin de celle de Sorbonne ; et chez *le Normant*, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Digitized by Google

POLITIQUE.

L'occupation de l'électorat d'Hanovre par une armée française, deux grands débats au parlement britannique, relatifs, l'un à la conduite des ministres, l'autre à la médiation de la Russie, sont des événemens qui ont attiré une grande attention. La séance relative à la conduite des ministres, s'est terminée d'une manière qu'il était peu difficile de prévoir. Si on en excepte l'attitude peu attendue de M. Pitt, qui n'a pas craint d'avouer ses sentimens d'improbation envers ses *honorables amis*, le chancelier de l'échiquier et le ministre des affaires étrangères; si on en excepte l'indignation ou du moins le *serrement* de cœur qu'en a éprouvé le lord Hawkesbury, et qu'il n'a pas craint de manifester à la chambre, on ne voit pas que la véritable question ait été même abordée.

Est-ce de la bonne foi des ministres qu'on s'est occupé? Est-ce sur la fidélité à leurs engagemens qu'on les a interrogés? Est-ce sur le soin qu'ils ont mis à observer strictement et religieusement le traité d'Amiens? Aucune question n'a été faite sur ce point, aucun mot n'a été proféré à cet égard. La séance n'a été remarquable que par l'ingénuité du colonel Bastard : *Nous avions besoin de quelque temps pour renouveller nos forces.* Ces mots, sur lesquels il ne s'est pas élevé la moindre réclamation, expliquent toute la conduite du gouvernement britannique. Autrefois les peuples se faisaient honneur d'être fidèles à leurs engagemens. *Firma pacis fœdera*, fut le premier hommage qu'obtint autrefois, dans l'Europe, la nation des Francs. Il est vrai que quelques nations anciennes se sont mises peu en peine de la qualification de *fœdi fraga*. Les marchands de Carthage semblent avoir légué la *foi punique* aux marchands d'Albion.

Que l'Angleterre n'ait eu, dans le traité d'Amiens, d'autre objet que de gagner du temps, ce n'est pas le seul aveu qui soit sorti de ces débats. Lord Hawkesbury nous apprend, dans la séance relative à la médiation de la Russie, que ce n'est point pendant la guerre qu'on forme commodément des coalitions, et que la paix d'Amiens n'a eu, dans sa pensée, d'autre objet que de préparer une barrière contre l'agrandissement de la France (1). Il nous

(1) He must candidly admit that one circonstance weighed par-

Digitized by Google

révèle que, depuis la signature du traité jusqu'au moment présent, aucun effort n'a été épargné pour former avec la Russie une alliance étroite, qui aurait eu pour objet non des vues d'hostilité envers aucune puissance, mais seulement les mesures nécessaires d'une juste défense (1). Il se trouve malheureusement que la Russie n'a jamais voulu accéder à cette *innocente* proposition, et c'est ce qui fait que nous avons la guerre.

Quoique lord Hawkesbury ait eu ainsi un moment de candeur, qu'il nous soit permis de croire que ce n'est pas au parlement, mais dans l'intérieur du cabinet qu'il aura manifesté toute sa pensée. « En engageant la guerre, aura-» t-il dit, nous donnons aux nations un grand exemple » de provocation, qu'elles peuvent être tentées d'imiter; » Nous affaiblissons, envers la France, le sentiment d'ad-» miration qu'ont créé ses victoires, nous la faisons des-» cendre de ce haut rang où l'ont élevée sa valeur et ses » succès. Notre audace peut réveiller les souvenirs, r'ou-» vrir les blessures, aigrir les ressentimens, ranimer peut-» être des espérances. Quand même nous ne parviendrions » pas à atteindre ce grand objet, gardons-nous pour cela » d'écouter les propositions de la Russie : ce n'est pas le » moment. Commençons par offrir à nos marins la prise » facile de quatre ou cinq cents millions, que la France » et ses alliés ont mis, en pleine sécurité, sur les mers : » ces millions, il nous sera facile de les repomper par un » emprunt, quand ils auront effectué le grand objet de » populariser la guerre; et alors, pendant que les gazettes » retentiront de notre gloire, nous aurons tout le temps » qui nous sera nécessaire pour prêter l'oreille aux pro-» positions de la Russie; exciter, s'il le faut, l'interven-» tion de quelqu'autre grande puissance, et refaire ainsi, » à la fin d'une carrière commode de déprédation et de » capture, telle nouvelle paix qui nous conviendra. Peu » importe, dans cette nouvelle occurence, que nous gar-» dions Malte, ou que nous la donnions à la Russie. Nous

---

ticularly on his mind with respect to the conclusion of the last peace, which was that of forming a barrier to the aggrandizement of France.

(1) From the signing of the treaty to the present time no efforts have been wanting on the part of his majestys government to form a *close connection* with Russia having for its basis no hostility towards any power, and having only in view the necessary measures of defence. Those efforts have however failed. Otherwise it is highly probable that the present crisis would not have arisen.

Digitized by Google

» aurons fait la guerre contre la France avec audace, » et nous lui en aurons fait payer les frais. Nous aurons » énervé l'essor renaissant de son commerce; nous aurons » paralysé pour long-temps son industrie; ses villes com- » merçantes, toutes meurtries des plaies que nous leur au- » ront faites, n'oseront hasarder de long-temps sur les mers » leur industrie et leurs capitaux. Notre activité prépon- » dérante pourra alors insulter à leur timidité. Nous au- » rons consolidé, sur le sol des mers, une suprématie » que la France, à sa renaissance, veut encore nous » contester. »

Le lord Hawkesbury et le cabinet britannique peuvent se bercer tant qu'ils voudront de ces illusions. Nous sommes fâchés de les tirer de cette sécurité. Il faut pourtant qu'ils sachent, ainsi que le leur a dit un jour M. Burke, que la guerre, cette Gorgone hérissée de dards et de serpens, n'est point une coquette avec laquelle on puisse jouer impunément. Quand la France voulait la paix, vous avez voulu la guerre. Craignez que la France ne veuille la guerre quand il vous sera commode de vouloir la paix.

Rien n'est plus singulier, au surplus, que le langage de tous ces fameux hommes d'état. L'un veut une guerre vigoureuse et courte; il faut se diriger *vers le seul point;* l'autre ne se dissimule pas que la guerre ne doive être d'une longue durée. Celui-ci regarde comme un jeu de châtier la France; celui-là ne veut point taire qu'il en coûtera à son pays de longs et de douloureux sacrifices. Un des ministres veut défendre tout le pays avec des milices; un autre ne voit de salut que dans les troupes de ligne. M. Pitt est convaincu que l'Angleterre n'est capable d'aucune offensive; selon M. Windham, celui-là seul est capable de se défendre qui est capable d'attaquer. Il n'est pas d'anglais, un peu sensé, qui ne doive frémir de tout ce chaos de vues et de plans contradictoires. Pour tout homme raisonnable, ami ou ennemi, les projets mis actuellement en agitation de levée en masse, de milice, d'augmentation de troupes de lignes, ne peuvent être que des conceptions désespérées.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que, parmi tous ces nombreux amis de la liberté, il n'en est pas un qui ait jugé à propos de concevoir des alarmes sur l'augmentation des troupes de ligne. Tout le pays faillit se soulever autrefois au sujet d'une simple construction de casernes; aujourd'hui une armée immense est votée et mise à la

Digitized by Google

disposition de la couronne. Le secrétaire de la guerre cite à son aise l'exemple des milices américaines, celle des milices françaises au temps de la révolution. Il pouvait citer aussi la Vendée, et, dans des temps plus anciens, l'exemple des Suisses et celui des Provinces-Unies. Quand un peuple est remué dans ses plus ardentes volontés, lorsque toutes ses passions sont vivement émues, il peut faire non-seulement des efforts, mais des miracles; mais lorsqu'un peuple naturellement lent et paresseux, façonné à toutes les commodités de l'opulence, à toutes les douceurs de la civilisation, est poussé avec violence hors de toutes ses habitudes, à l'effet de soutenir les lubies de quelques hommes, les travers de quelques ministres; lorsqu'un peuple de marchands est invité à sortir de ses comptoirs, et à mener, pendant des années entières, la vie de houzard ou celle de pandour; uniquement pour l'honneur de posséder quelque roche, et d'être infidèle à un traité solennellement promis, nous avons peine à croire que les ministres atteignent le but qu'ils se proposent. Les députés de l'électorat d'Hanovre peuvent leur apprendre en ce moment l'espèce de fonds qu'il faut faire sur les levées en masse. Qu'ils sont imprudens, ceux qui prétendent faire sortir des nuages de leurs cerveaux la matière électrique qui forme, dans certains temps, les grandes commotions populaires! Les insurrections que les ministres veulent aujourd'hui provoquer, ne se réaliseront que trop peut-être; mais ce sera pour mettre en pièces des hommes qui se verront réduits à demander une paix honteuse; suite nécessaire d'une fatale guerre.

En attendant que se déroulent ces grands événemens, l'occupation du Hanovre est venu se mettre dans la balance des pertes que notre commerce doit nécessairement éprouver au commencement de la guerre. C'eût été, en effet, pour les marchands de Londres, un très-doux amusement, que de voir arriver, pendant plusieurs mois de suite, les navires de France enrichir ses ports. Il est assez juste que le roi Georges paye de ses propres deniers cette petite récréation qu'il a bien voulu accorder à ses sujets. Ce n'est pas sans peine qu'il s'est décidé à supporter cette injure. Retranché pour son compte derrière le détroit et ses fortifications flottantes, il espérait que les grandes puissances voudraient bien se charger de protéger ses possessions continentales; les cent voix de la renommée semblaient sur ce point à ses gages. « La Prusse, disait-on, » le

Digitized by Google

» le Danemarck, la Russie ne verront jamais d'un œil » paisible les Français entrer dans l'électorat d'Hanovre, » jeter de cette manière l'alarme dans toute l'Allemagne » du nord, et violer la paix d'un pays protégé par la paix » de Lunéville. » Sur ces considérations, toutes les flottes de la Russie étaient déjà prêtes à mettre à la voile, toutes ses armées en marches; d'un autre côté, une armée prussienne s'avançait, on notait sa direction, on nommait son général. Ces rumeurs étaient de véritables absurdités. Il eût été assez singulier que ceux qui violaient le traité d'Amiens, eussent pu se retrancher derrière le traité de Lunéville; il eût été singulier que ceux qui déclaraient la guerre à la république italienne et à la Hollande, sous le seul prétexte que ces pays étaient sous la domination du chef de la France, eussent fait respecter les pays qui étaient sous la domination du roi d'Angleterre. On pourrait croire que ce n'est pas même de bonne foi que les Anglais proclamaient cette espérance; la proclamation royale pour une levée en masse, l'arrivée d'un des fils du roi d'Angleterre pour la commander, ont plus clairement établi la question. Il fallait la gaucherie de ces deux circonstances, pour donner à l'expédition du général Mortier l'apparence d'un triomphe, en donnant à la capitulation de l'armée hanovrienne l'apparence d'une défaite. On observera que cette capitulation est la même que le maréchal de Richelieu fit signer, le 10 septembre 1757, à Closterseven. Il fut alors arrêté, sous la garantie du roi de Danemarck, que les troupes hanovriennes n'exerceraient aucune hostilité jusqu'à la conclusion de la paix. On sait comme cette capitulation fut violée après la bataille de Rosback. Le fameux comte de Chatam, père de M. Pitt, décida que le roi d'Angleterre n'ayant point ratifié cette capitulation, elle était nulle. Ce fut en conséquence de cette décision, que les Hanovriens sortirent de leur ligne, et allèrent, sous le commandement du prince Ferdinand, gagner la bataille de Crevelt.

Si l'occupation du pays d'Hanovre, que la maladresse du gouvernement britannique nous force d'appeler une conquête, a peu d'importance comme fait d'arme, c'est au moins un objet d'exploitation. C'est encore un grand point militaire. C'est beaucoup d'avoir donné cinquante lieues de plus à cette muraille de fer si bien dépeinte par M. Windham, et qui va s'étendre à présent depuis les bords où l'Océan produit la Méditerranée, jusqu'à ceux

Digitized by Google

où il engendre la Baltique. La guerre, en ce moment, n'est encore qu'une niaiserie. Quand les Anglais auront fini, sur les mers, leurs jeux actuels de capture et de déprédation, et que les Français auront fini d'établir sur toute cette ligne de côte leurs formidables préparatifs, c'est alors que la véritable guerre commencera. Tout annonce qu'elle sera terrible.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 6 juin.

La chambre se forme en comité de subside.

Le secrétaire de la guerre (M. Yolke) se propose de soumettre à la chambre les derniers états estimatifs concernant l'armée. Il ne sera pas nécessaire, dit-il, d'augmenter considérablement l'armée. La chambre voudra bien se rappeler qu'elle a déjà voté une armée de 130 mille hommes. L'augmentation aura lieu principalement pour la cavalerie. La dépense totale, tant pour la Grande-Bretagne que pour l'Irlande, ne s'élèvera qu'à 3,100,000 l. st.

M. Windham. Le plan des ministres ne vaut rien. Le système militaire qui nous est proposé ne convient pas à notre population. Les ministres veulent avoir une armée régulière, et ils veulent avoir une nombreuse milice. N'est-il pas bien connu que notre armée de milice empêchera le recrutement de notre armée régulière? Ne sait-on pas que l'on fait trafic de la milice? Les primes accordées pour entrer dans cette dernière, empêcheront la formation d'une armée de ligne.

Ce n'est cependant qu'avec une armée de ligne que nous pouvons résister; car c'est une armée de ligne qui nous attaquera. Le diamant seul coupe le diamant. Mais les ministres n'ont aucun plan; ils ne se font aucune idée de la guerre actuelle. Après avoir laissé subsister trop long-temps une paix honteuse, lorsqu'enfin ils sont forcés à la guerre, ils se proposent lâchement de se tenir sur la défensive. Ignorent-ils qu'une guerre de ce genre est détestable, et que celui qui attaque est presque certain du succès?

Nous devons avoir une grande armée de ligne, non-seulement maintenant, mais toujours, et jusqu'à ce qu'un changement essentiel ait lieu sur le Continent. Encore

Digitized by Google

une fois, il ne doit pas être question uniquement de se défendre : la balance de l'Europe est rompue; une puissance colossale s'est élevée. Nous n'avons que deux moyens à adopter : augmentons nos forces et diminuons celles de l'ennemi. Suivons le même système que durant la guerre dernière : cherchons à affaiblir notre ennemi; c'est ce qu'il y a de plus sûr et de plus simple. Il est plus aisé de tuer le tigre que de l'enchaîner ou de le mettre en cage. Je n'affirme pas que nous réussirons; mais il s'agit d'abréger la contestation; et pour des personnes qui se trouvent dans notre situation, c'est ce qu'il y a de mieux à faire.

Nous sommes tombés sous le vent, et nous aurons beaucoup de peine à nous remettre en bonne route. Grâces soient rendues au traité d'Amiens! il a détruit toute notre influence sur le Continent, il a fait pour nous une côte de fer de toute la côte de l'Europe, et il n'y a plus pour nous de crique, de hâvre, où nous puissions mettre à l'abri une chaloupe. On m'observera que le Continent déteste la France; que lui importe qu'on la haïsse pourvu qu'on la craigne!

J'espère cependant que le Continent n'abandonnera pas sa propre cause. Je me flatte que nous y trouverons encore quelques dispositions amicales. Je n'en suis que plus mécontent des ministres, qui paraissent vouloir isoler l'Angleterre. J'ai lu avec peine la fin de la déclaration de S. M., où l'on ne semble vouloir agir que pour l'intérêt britannique.

Ne va-t-on pas encore me dire que je veux me battre pour les Bourbons, pour les royalistes, pour la monarchie? On ne m'a jamais bien compris. Enfin on a jugé à propos de signer le traité d'Amiens : en est-on bien satisfait? Je ne saurais croire que les ministres soient assez francs pour convenir qu'ils se sont grossièrement trompés. Oui, sans doute, il eût été à souhaiter que l'Angleterre fît une déclaration grande et généreuse à la face de l'Europe : non pas une déclaration ridicule et chevaleresque, mais capable d'attirer à elle tous les sentimens, et de lui procurer la réunion de tous les efforts; une telle déclaration aurait produit le plus grand effet.

On ne cesse de parler de l'immense pouvoir de la République française; ne confondons pas le pouvoir et la cuvée. Le pouvoir est incontestable; mais combien durera-t-il? Personne de nous ne peut nier que nous sou-

Digitized by Google

haitons tous la fin de ce pouvoir, quelque soit le langage bas et rempant qui ait été tenu ; telle est notre secrette espérance. Tout ce que j'ai vu me jette dans le désespoir ; cependant, j'ai la plus grande confiance dans la vigueur et les ressources de ce pays, si nous sommes bien dirigés.

Je suis du nombre de ceux qui ne traitent point avec mépris l'idée d'une invasion. Nous avons affaire à un ennemi qui ne fait rien à demi. L'orage qui nous menace peut éclater soudainement. Nous pouvons, d'un moment à l'autre, être jetés dans la consternation et en danger de perdre tout ce qu'il y a de cher aux hommes. Certes, je le confesse, une invasion est à redouter, et l'on a bien tort d'en parler légèrement. Je m'en suis entretenu avec des hommes capables de bien juger, avec des officiers blanchis dans le service, et qui connaissent véritablement la guerre ; ceux-là ne parlent pas légèrement d'une invasion. Quels sont ceux qui la tournent en ridicule? Ce sont ceux qui n'y entendent rien ; ceux qui ne seraient d'aucun service un jour de bataille ; ceux qui ajouteraient au désordre d'une défaite, qui n'ont jamais vu tirer un coup de fusil, et qui parlent à leur aise de la destruction de toute une armée française. Je n'estime pas que l'opinion de ces messieurs mérite un grand respect. Ne parlons donc point avec légèreté d'une invasion, et en même temps soyons convaincus de la force et des ressourses de notre pays, si on en fait un bon usage.

M. Pitt : Je n'aime pas que l'on discute dans cette chambre l'état des forces nécessaires pour notre salut. J'avoue que j'aurais une grande inquiétude si nous n'avons pas de plus grandes forces que celles que les ministres nous annoncent; mais je n'ajouterai pas un mot.

Embarrassé de l'improbation réunie de M. Pitt et de M. Windham, le secrétaire de la guerre reprend la parole : « Les ministres de S. M., dit-il, ne peuvent pas s'expliquer entièrement, mais il leur est pourtant permis de dire qu'ils ont adopté un plan qui assurera parfaitement notre existence. Le très-honorable M. Windham a créé un fantôme, pour avoir le plaisir de le combattre. Il a parlé d'une guerre purement défensive. Je lui réponds que nous ferons un digne usage de nos armes. Notre armée régulière est plus considérable maintenant qu'elle ne l'a jamais été au commencement d'une guerre. Il en est de même de notre milice. Je ne prétends pas que ces forces soient suffisantes. Nous en aurons d'autres.

Digitized by Google

» Il ne s'agit pas de voter une grande somme d'argent pour les frais de la guerre ; il s'agit d'ordonner de bonnes mesures ; elles nous serviront mieux que l'argent. Certainement les forces militaires de la France sont redoutables, ses armées sont nombreuses, sa puissance est grande, mais nous sommes en état de lui résister. Il est plus que temps de lui prouver, non par des paroles, mais par des actions, que nous ne souffrons pas qu'on nous insulte, que nous ne nous laissons pas intimider, et que si ses soldats se montrent en grande troupe sur le rivage opposé au nôtre, nous ne tomberons pas pour cela dans une terreur panique. Il est très-possible que l'on parvienne à jeter quelques régimens sur notre territoire ; ces régimens seront bientôt faits prisonniers.

» Un honorable membre a dit qu'une armée de ligne seule pouvait résister à une armée de ligne. Cela est vrai, s'il ne s'agit que d'une bataille ; cela est faux, s'il s'agit d'une guerre prolongée. L'Amérique en a été la preuve : notre armée a constamment battu les Américains ; mais, à la fin, les milices américaines ont accablé notre armée. La France en a été la preuve : l'armée du roi de Prusse était composée des meilleures troupes régulières de l'Europe, et les Français ne leur ont opposé que des gardes nationales. Tout le monde sait quel a été le résultat. Non, non, notre insolent ennemi ne nous insultera pas impunément : s'il nous attaque, malheur aux assaillans ! »

M. Pitt est satisfait en grande partie de ce qu'il vient d'entendre de la bouche de son honorable ami : il est bien aise d'apprendre que les ministres ne regardent pas la milice actuelle comme suffisante pour assurer le salut public : ils se proposent d'employer des forces additionnelles. Mais ils pensent que le moment n'est pas encore venu de les faire connaître. Quant à moi, je déclare que la meilleure de toutes les mesures est d'augmenter l'armée régulière. Il faut ébranler l'opinion publique ; lui faire connaître sur-le-champ toute l'étendue du péril et la disposer à une guerre vigoureuse. Je n'hésite point à avouer que nous n'avons pas les moyens de faire une guerre offensive, mais nous en ferons mieux la guerre défensive. Je loue les ministres de ce qu'ils considèrent attentivement comment ils doivent agir ; mais je leur crie, agissez, agissez promptement, les délais ne nous conviennent plus. Que l'on vote d'abord les grandes mesures ; nous nous occuperons ensuite de la dépense. La question est celle-ci : voulez-vous

Digitized by Google

sauver votre pays ? sauvez-le si vous le pouvez par la voie la plus sûre et la plus prudente, mais sauvez-le. Adoptez, s'il le faut, des moyens qui attachent sur vous une haine temporaire. Ayez le courage de lutter contre les préjugés ; ne songez qu'au salut de l'Angleterre, qu'à son honneur. Eussiez-vous à vaincre de la résistance, marchez, et que notre pays soit sauvé. Je suis prêt à prendre sur moi une partie du blâme. Toute la chambre doit être convaincue que nos forces actuelles sont insuffisantes : tous les membres doivent déclarer en leur nom, au nom du parlement, au nom de la nation, que l'on ne doit plus perdre un seul instant pour adopter une forte mesure. Nous sommes sur le point de nous occuper de finances : il convient que le peuple connaisse clairement le fardeau qu'il va supporter, qu'il connaisse l'étendue des dépenses, et la grandeur de ses devoirs.

Des préparatifs extraordinaires, des moyens extraordinaires, voilà ce qu'il nous faut ; et voilà ce qu'il ne faut pas laisser ignorer. Je ne pense pas que notre milice soit trop nombreuse ; je pense que notre armée de ligne ne l'est pas assez. Nous pouvons beaucoup augmenter cette dernière sans nuire ni à l'industrie ni à l'agriculture. En un mot, que tout le pays soit sur un pied militaire.

Du 9 juin. — Le club des *Whigts* s'est réuni mardi pour son dernier dîner à la Taverne de Londres. M. Fox a déclaré dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, que les causes de la guerre actuelle sont plus futiles encore que celles de toutes les querelles précédentes ; que rien n'eût été plus facile à arranger que les différends des deux nations ; il a formé des vœux pour que l'on n'ait pas à regretter d'avoir fait la guerre avec cette incroyable légèreté.

Du 10. — Cet après-midi, les négocians qui se présentent pour acheter l'emprunt, ont eu audience du ministre. On demande *onze millions* ; le restant des subsides pour le service de cette année, sera levé sur des taxes additionnelles.

On assure qu'on proposera ce soir un vote additionnel de 40,000 matelots, y compris 8,000 gardes-marine.

Le général Stuart a ordre de se rendre de Malte en Sicile avec 3000 hommes, pour protéger cette île contre une invasion des Français. Il se portera dans les environs de Messine, afin de défendre le passage étroit de *Charibde* et *Scylla* des anciens, tandis qu'une escadre anglaise restera en croisière dans le détroit de Messine et au nord de l'île.

Digitized by Google

On parle d'une conscription pour la milice, d'un homme sur sept.

M. Addington a eu une conférence avec les banquiers et négocians de la Cité. Il a annoncé qu'il aurait besoin de 11 millions sterlings. On compte sur une dépense annuelle de 30 millions sterlings.

Le bruit se répandit samedi, à la Cité, que Bonaparte avait été assassiné.

Le ministre a annoncé que les impositions seraient lourdes, et on lui a demandé si les fonds publics seraient taxés; il a répondu : *certainement.*

Un messager français est arrivé hier soir, dimanche, à huit heures, avec des dépêches de M. de Talleyrand pour lord Hawkesbury. Il était si pressé d'arriver qu'il n'a point voulu attendre à Calais un paquebot régulier, mais s'est embarqué dans un bateau découvert, bien que le vent fût violent et contraire. Lorsqu'il est arrivé à Douvres, le télégraphe a prévenu le gouvernement de son arrivée. Les dépêches qu'il a apportées ont été sur-le-champ envoyées à lord Hawkesbury, à sa maison de campagne. Les ministres, qui étaient absens, ont été convoqués pour ce matin. On conjecture que Bonaparte désire renouveller des négociations de paix (1).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Tandis qu'au dehors tout prend une face guerrière, au dedans tout s'arme, tout se combine, tout se prépare. Lyon, Rouen, Strasbourg, Anvers se sont joints à la ville de Paris; tout redouble d'activité : les chantiers d'Anvers sont déjà disposés pour la frégate de quarante-quatre canons, offerte par le département des Deux-Nèthes. Les contributions du commerce de Paris, et celles de la ville de Strasbourg ont pris une organisation décidée. Le département du Nord a offert un vaisseau; celui du Tarn une frégate. Des adresses de toutes les parties de la France apportent au gouvernement l'hommage des mêmes dispositions. Le département de la guerre marche

(1) Nous avons lieu de penser que ce conseil était relatif à la convention conclue par le général Mortier en Hanovre. Un courrier extraordinaire a porté cet acte à la ratification du roi d'Angleterre, le premier consul attendant cette ratification pour ratifier lui-même.

(*Journal officiel.*)

Digitized by Google

du même pas que celui de la marine. Un grand nombre d'officiers-généraux, membres du sénat, du corps législatif et du tribunat, ont écrit au premier consul, pour lui offrir leur dévouement. Quatre légions, formant environ 15 mille hommes vont être levées dans les départemens des Alpes-Maritimes, de la Doire, du Léman, de Marengo, du Mont-Blanc, du Pô, de la Sesia, de la Stura et du Tanaro; elles seront rassemblées à Turin, à Chambéry et à Nice. L'ordre est donné à tous les officiers et soldats qui ont obtenu des congés limités, de se rendre sur-le-champ à leurs drapeaux. La mesure des conscrits se presse avec une nouvelle activité. En vertu d'ordres supérieurs du gouvernement, et d'un arrêté du préfet, la ville d'Anvers a été mise à exécution militaire, pour n'avoir pas encore fourni son contingent de conscrits. Le préfet du département du Rhône à Lyon, a adressé à tous les maires du département, une circulaire pour leur annoncer qu'il serait établi des garnisons chez les parens des conscrits réfractaires, ou chez ceux qui leur donneraient asile: plusieurs autres préfets ont pris une semblable mesure.

D'un autre côté, rien n'est négligé dans toutes les parties d'ordre public. Le ministère des finances vient d'organiser l'administration monétaire; elle sera composée de trois membres nommés par le premier consul. Le ministre de l'intérieur vient d'écrire aux préfets des départemens, relativement à la vaccination, une lettre circulaire, qui fait espérer que l'usage de ce traitement pourra faire disparaître le fléau de la petite-vérole. Nous sommes obligés de citer en même temps une lettre du ministre grand-juge au préfet du département de la Meurthe. Il paraît, par cette lettre, que des émigrés rayés ou amnistiés ont cherché à intervenir dans des actes de vente de leurs anciennes propriétés, pour garantir ces ventes, et renoncer à tous droits qu'ils ont, ou pourraient avoir sur ces propriétés. « Vous regardez très-justement ces conventions illusoires, comme inconvenantes, et on doit » s'étonner qu'il se trouve des fonctionnaires publics qui » se permettent de les insérer dans les actes qu'ils reçoivent. » Tels sont les termes de la lettre du grand-juge. Nous n'avons, comme on peut le croire, aucune observation à faire sur cette lettre.

Nous nous arrêterons avec plus de plaisir sur l'essor que prennent par-tout les esprits contre l'ennemi commun.

Digitized by Google

On vient de publier de nouveau, et de remettre en vente une notice historique des descentes qui ont été faites dans les îles britanniques, depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à l'an 6, avec une carte qui nous a paru très-bien faite. M. de Thilorier n'est pas le seul aéronaute qui s'occupe des moyens d'envahir l'Angleterre; le fameux Blanchard vient de déposer chez le maire de Cherbourg, un instrument qu'il vient d'appliquer à l'art de la navigation. Cet instrument peut suffire, dit-on, à faire voguer un bâtiment sans voiles, sans cordages, sans mâts, sans vent, et même contre le courant et sans bruit. Une lettre du maire de Cherbourg, qui constate le dépôt de cette machine, annonce que l'expérience en sera faite incessamment.

La cour de Vienne a fait contredire officiellement la nouvelle publiée dans quelques gazettes, que les ports de l'Adriatique seraient fermés aux Anglais, et la Valachie, cédée par la Porte à la maison d'Autriche.

Le roi de Prusse n'a pas cru devoir envoyer de nouveaux renforts en Westphalie, se confiant pleinement en l'assurance que le général en chef de l'armée française a donnée au général Blucher, qu'aucune violation du territoire prussien n'aura lieu. S. M. a reçu aussi du C. Laforest, nouvel ambassadeur de la république française à Berlin, une déclaration sur le même sujet, également satisfaisante.

Il y aura bien un cordon sur les frontières de la Prusse, du côté du Hanovre, mais il sera formé de poteaux avec l'aigle prussienne, et les français sauront respecter cette barrière, comme si elle était protégée par une triple ligne de bataillons.

On écrit de la Haye (19 prairial): « On ne serait pas surpris de voir, lorsque l'heure en sera venue, l'électorat d'Hanovre devenir un objet de compensation, qui serait offert par la France, à un prince dont les intérêts ont été indignement sacrifiés par l'Angleterre, et qui n'a perdu son rang que pour avoir originairement épousé la querelle de cette puissance. On voit assez qu'il est question ici de la maison d'Orange, à qui la France a déjà fait sentir, dans plus d'une occasion, qu'elle ne se souvenait plus de la conduite qu'avait tenue, dans les premières années de la guerre, l'ancien chef du gouvernement hollandais.

Digitized by Google

M. Liston, ministre de la Grande-Bretagne à la Haye, vient de quitter cette résidence pour retourner en Angleterre ; et réciproquement M. Schimmelpenninck, ministre de la république batave près le gouvernement britannique, doit, dans ce moment, être parti de Londres, pour retourner à la Haye.

Le vice-consul d'Angleterre, résidant à Hambourg, a adressé (le 2 juin) aux capitaines marchands de sa nation la circulaire suivante :

« Messieurs, il vous est enjoint de sortir du port avec vos navires, et de les disposer à faire voile dans une heure, afin de pouvoir vous rendre avec le reflux à Cuxaven. »

Hambourg, le 2 juin 1803. *Signé* Ed. Nicholas, *vice-consul.*

PARIS.

Le 22 prairial, à huit heures du matin, une partie de la garde à cheval des consuls est partie pour se rendre à Bruxelles.

Les entrepreneurs, constructeurs de vaisseaux, invités par l'avis publié, à adresser à la chambre de commerce de Paris, leurs soumissions pour la construction, le gréement, l'armement et l'équipement du vaisseau de 120 canons, *le Commerce de Paris*, sont prévenus que, par décision du ministre de la marine, cette construction devra avoir lieu à Rochefort.

Le corsaire *le Courrier de Terre-Neuve*, capitaine Leg, de Saint-Malo, a pris un navire de 300 tonneaux, chargé de tabac, rhum et thé.

Le corsaire *l'Impromptu* de Boulogne-sur-Mer, capitaine Pequel, a capturé dans la Tamise un superbe brick anglais, nommé le *Sunderland*, chargé de bois de construction. Cette prise est entrée le 18 de ce mois à Ostende.

Deux bateaux français armés, ont pris un navire anglais près de Margath.

A Bonaparte-le-Grand, les soldats soussignés, membres du sénat, du corps législatif et du tribunat.

Général, nous venons vous demander une faveur que vous ne refuserez pas à notre zèle et à notre affection.

Digitized by Google

Sans vouloir pénétrer les secrets de votre sagesse, en laquelle nous aurons toujours une pleine et entière confiance, et seulement si tel est l'ordre de vos desseins, et dans le cas où vous n'aurez pas autrement disposé de nous, nous vous prions de nous admettre à bord du vaisseau qui vous portera en Angleterre, et avec vous la vengeance et les destinées du peuple français.

Signés Kellermann, Pérignon, Serrurier, Lamartillière, l'Espinasse, Rampon, Vaubois, Cazabianca, Dubois-Dubay, Dédelay-d'Agier, Béguinot, Jacopin, Liguiville, Lefranc, Latour-Maubourg, Anguis, Nattes, Aniel Duranteau, Toulongeon, Regnaud-Lascours, Bardenet, Travenet, Tarrasson, Dalesme, Despalières, Sapey, Duhamel, Sahuc, Auguste Jubé, Dara, Félix Beaujour, Leroi (de l'Orne), Chabaud-Latour, Carrion-Nisas, Emile Gaudin, etc., etc.

Le général Dessolles est attendu à la Haye, avec un corps d'armée, dont il aura, dit-on, le commandement.

M. Otto est nommé ministre plénipotentiaire à Munich.

Le général Bernadotte ne partira point pour les États-Unis. On dit qu'il sera remplacé, dans son ambassade, par M. Laussat, préfet colonial de la Louisiane.

Les nouvelles arrivées à la Porte, d'Alexandrie et de toute l'Égypte, constatent que le général anglais avant de quitter Alexandrie, a passé trois jours au milieu des Mamelucks, a cherché à concerter avec eux des mesures contre la Porte et les a assurés de la protection de la Grande-Bretagne. Ely Bey qui s'est embarqué avec les Anglais doit continuer à Malte de correspondre avec les Mamelucks. (*Journal officiel.*)

L'embargo a été mis à Brême sur tous les bâtimens anglais pour tenir lieu aux Brêmois de leurs bâtimens pris par les Anglais. (*Journal officiel.*)

Les Français ont trouvé à Stade une frégate de 36 canons. (*Idem.*)

Le depart du premier consul, qui devait avoir lieu aujourd'hui, vendredi, est retardé. On le dit renvoyé à 8 jours.

Le comte de Marcoff, ambassadeur de Russie, va prendre les eaux de Barrège.

La frégate l'*Uranie* a pris un bâtiment anglais de huit pièces de canon et de 26 hommes d'équipage.

Digitized by Google

Le navire anglais *le John*, venant de la Trinité, a été capturé par le vaisseau français *l'Intrépide*.

Une polacre anglaise, venue de Damiette, en 42 jours, a été capturée par un corsaire français.

Un brigantin anglais a été capturé par un brick, commandé par le capitaine Volaire.

La maison Barillon a fait l'offre patriotique de faire construire à ses frais un bateau plat de troisième espèce.

Le conseil d'arrondissement de Lille, département du Nord, à émis, le 5 prairial, le vœu d'offrir à l'état un bâtiment équipé et armé de 30 canons, qui portera le nom de *l'Arrondissement de Lille*.

Le conseil-général du département de la Côte-d'Or a arrêté qu'il serait offert, au nom du département, 100 pièces de canon de dix-huit. La culasse de chacune de ces bouches à feu portera ces mots : *La Côte-d'Or, au premier Consul.* Pour satisfaire à cette dépense, le même conseil a voté une imposition de 5 centimes par franc.

Nouvelles Règles pour la pratique du dessin et du lavis de l'architecture civile et militaire, par C. M. Delagardette, professeur d'architecture, architecte des bâtimens civils, ancien professeur de l'école des beaux-arts à Rouen, membre de la société libre des sciences, belles-lettres et arts de Paris, architecte de l'école de médecine de Montpellier. Un vol. in-8°. avec 20 planches supérieurement gravées. Prix, broché, 6 fr. et 7 fr. par la poste.

A Paris, chez Barrois l'aîné et fils, libraires pour l'architecture et l'art militaire, rue de Savoie, n°. 23.

Et chez le Normant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

Digitized by Google

TABLE

Du quatrième trimestre de la troisième année du MERCURE DE FRANCE.

TOME DOUZIÈME.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

PARAPHRASE du psaume *Dixit Dominus*, page 3
Le Printemps, (trad. de Métastase.) 5
Envoi d'un serin. 7
Imitation de la *Partenza di Nice*, (de Métastase.) 49
Elégie sur la mort de Saint-Lambert. 51
Fragment d'un poëme. 97
Inscription pour le jardin des Plantes. 102
Imitation de l'épitre d'Héloïse à Abailard de Pope. 145 et 479
Paraphrase du psaume *In Exitu*. 195
Mort de Nisus et Euryale, (trad. de Virgile.) 241
Ode à la Pudeur. 244
Les deux rats, (trad. d'Horace.) 289
L'Avare, (trad. du Buchanan.) 291
De tout un peu; chanson. 337
Monologue gascon. 339
L'Égyptéide, poëme, (fragment.) 385
Romance. 388
Vers lus au premier consul, le jour de sa visite au Prytanée de Paris. 389

Digitized by Google

Impromptu au même (lat. et franç.) 360
Cure merveilleuse. 433
Stances. 483
Epître à la Bonté. 527
Fragment d'une Traduction du 13e. Chant de *l'Orlando Furioso*, 575

EXTRAITS ET COMPTES RENDUS D'OUVRAGES.

Traité de l'éloquence du barreau, par M. Gin. 11
Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle. 18
La Pitié, poëme par M. Delille. 22 et 172
Oeuvres de Bernard. 24
Hippolyte ou l'enfant sauvage, roman. 28
Le Pénitent instruit. 30
Atlas, Hist. et Géogr. de M. Lesage. *Id.*
Histoire des lois civiles, sur le mariage et sur le divorce, par A. Nougarède. 65
Oeuvres de Parni. 77
Histoire de Gustave Wasa, roi de Suède. 105
Les Ages français, poëme de Lemercier. 121
Le chemin du ciel, ou l'Hôpital des fous, satire chrétienne. 125
Essais hist. sur les causes et effets de la révolution de France, par C. F. Beaulieu. 157
Lettres Athéniennes, (trad. de l'anglais.) 167
Le Faux Dauphin. 176
Manière d'apprendre et d'enseigner, (trad. de Jouvency.) 201
Lettres inédites de J. J. Rousseau. 208 et 215
Galerie des antiques. 213
L'éducation, poëme. 217
Eustasia, hist. italienne, par d'Arnaud. 219
Léontine, ou la Grotte allemande. 221
Essai de Métaphysique, de politique et de morale. 225
Précis historique de la Révolution Française, par C.-M. Lacretelle, le jeune. 247

Digitized by Google

Hippolyte, tragédie de M. de Palmezeaux,(Cubières.) 258
Fontenelle, Colardeau et Dorat, par M. Cubières. 279
Pensées de Léibnitz sur la religion et la morale. 295
Sur les finances, le commerce, etc. 306
Génie du Christianisme, seconde édition. 319 et 341
Le Printemps d'un Proscrit, troisième édition. 322
Ephémérides politiques et religieuses. 324 et 505
Fables de Boisard. 362
Théorie de l'imagination. 371
Testament du major-général Cl. Martin. 373
Les Femmes, etc., par J. Al. de Ségur. 393
Voyage de Candide fils, au pays d'Eldorado. 402
Les voyageurs en Suisse, par M. Lantier. 411
Lettres philosophiques et historiques sur l'Inde. 412
Sur l'astronomie. 415
Sur les pierres tombées du ciel. 416
Sermons de M. Géry. 418
Dialogues sur l'éloquence, et Sermons choisis de Fénélon. 439
Ouvrages posthumes de Florian. 449
Poésies de *Clotilde de Vallon-Surville.* 485
Théagènes et Chariclée, (trad. d'Héliodore.) 497
Le Calendrier de Flore. 501
Oeuvres de Sterne. 535
De l'architecture égyptienne. 544
Fragment d'un ouvrage sur le Bonheur. 181
Cornélius Népos français. 590

VARIÉTÉS.

Apologie de la religion; par M. de Laharpe, (fragment.) 57
Des institutions morales, (fragment.) 113
Observations sur un passage d'Homère. 151
Athénée de Paris. 225
Les Sciences doivent-elles l'emporter sur les lettres? 310
De quelques maximes dangereuses. 461

BIBL. UNIV. GENT
Digitized by Google

Au Rédacteur. 557
Malesherbes. 595
Paris et ses Modes, ou les Soirées parisiennes. 597

SPECTACLES.

Théâtre de la République et des Arts.

Proserpine, opéra. 84

Théâtre Français.

Le Veuf amoureux, comédie en trois actes. *Idem.*

Théâtre Feydeau.

Les Confidences. *Ibid.*

Théâtre Louvois.

Le Valet embarrassé, comédie en quatre actes. 31
Les Maris en bonne fortune, comédie. 87
La Suite du Menteur. 227
Le Vieillard et les Jeunes gens, comédie en cinq actes, par Collin-d'Harleville. 559

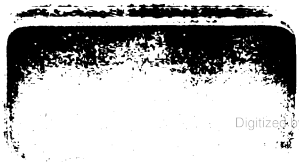
POLITIQUE.

Aperçus généraux et nouvelles extérieures. 34, 85, 128, 181, 230, 284, 327, 376, 421, 464, 508, 517, 562, 603.
Nouvelle banque de France. 187
Note adressée par le ministre des relations extérieures à l'ambassadeur d'Angleterre. 422
Pièces officielles relatives à la négociation avec l'Angleterre. 468
Déclaration du roi d'Angleterre. 511
Convention entre le général Mortier et la régence d'Hanovre. 572
Tribunat. 35, 90, 132, 182, 230, 286, 329, 380, 430, 466.
Corps législatif. 41, 91, 134, 182, 232, 287, 330, 381, 431, 465, 510.
Loi sur la levée des conscrits des années 11 et 12. 236.
Paris. [illegible], 185, 332, 382, 431, 571, 616.

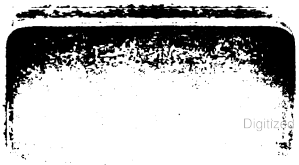
SOCIÉTÉ DE COMMERCE
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google


Digitized by Google

Digitized by Google


Digitized by Google